RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE

Réaménagement et modernisation de l'aérodrome de Salon-Eyguières et de la zone dédiée aux sports mécaniques avec création d'un nouvel axe routier desservant les infrastructures.

(Arrêté n°325/2022 du 31 mai 2022 – Ville d'EYGUIERES)
Dossier n° E 22000011

Commissaire enquêteur : M. BANI Gilles

TABLE DES MATIERES

A. CADRE GENERAL DU PROJET SOUMIS A ENQUETE 3

1. Préambule
2. Objet de l'enquête
3. Contexte juridique de l'enquête
4. Nature et caractéristiques du site
5. Composition du dossier
6. Résumé du dossier

B. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE 8

1. Décision d'enquête publique
2. Désignation du commissaire enquêteur
3. Localisation
4. Publicité dans la presse et affichage
5. Visite sur site avec le maître d'ouvrage
6. Déroulement de l'enquête

C. ANALYSE DU DOSSIER 13

1. **Résumé du dossier**
2. **Avis de la MRAe**

D. OBSERVATIONS DU PUBLIC 20

E. ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC 618

F. QUESTIONS AU MAITRE D'OUVRAGE 628

G. REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE 648

H. ANALYSE DES REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE 831

A. CADRE GENERAL DU PROJET SOUMIS A ENQUETE

1. Préambule

La commune d'Eyguières souhaite réhabiliter et rénover l'aérodrome créé en 1935 et dont elle en a la propriété.

La commune a créé une société d'économie mixte à opération unique « SEMOP » ayant pour vocation exclusive la conclusion et l'exécution d'un contrat passé entre une collectivité territoriale et des actionnaires opérateurs économiques sélectionnés après une mise en concurrence. NGE concessions, RAMPA et GARLABAN ont remporté l'appel d'offre. La SEMOP aura en charge l'exploitation de l'aérodrome et de la zone de karting.

L'objectif du projet est de mettre fin à l'utilisation désordonnée de la zone. Dans ce cadre, il est recherché la mise aux normes et la création d'installations adaptées pouvant permettre l'accueil de l'activité de loisirs et sports mécaniques dans les meilleures conditions.

Il est prévu de développer une activité réductrice de nuisances avec une mobilité propre permettant de limiter les nuisances sonores.

Le projet est présenté à travers trois axes :

- La réhabilitation et l'exploitation de l'aérodrome

L'ensemble prévoit la création de nouveaux hangars, de locaux d'activité, d'un bâtiment tertiaire et d'ombrières photovoltaïques.

- La modernisation du circuit dédié aux sports mécaniques

La volonté est de développer une activité « propre » et des activités de loisirs et de formation. Des ombrières photovoltaïques seront intégrées.

- L'implantation de la centrale photovoltaïque au sol

Ce projet n'est pas détaillé. Il n'y a pas d'étude d'impact.

2. Objet de l'enquête

L'avis demandé porte sur le réaménagement et la modernisation de l'aérodrome de Salon-Eyguières et de la zone dédiée aux sports mécaniques avec création d'un nouvel axe routier desservant les infrastructures.

Le projet vise à développer la zone en la réorganisant après avoir fait le constat de sa désorganisation.

3. Contexte juridique

Le projet est proposé à enquête publique par la commune. Les études d'impact ont été soumises à la préfecture qui a rendu son avis.

La zone se situe sur deux communes, les communes d'Eyguières et de Salon.

Le projet est soumis à permis de construire :

Les constructions nouvelles générant une surface de plancher supérieure à 20 m² doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de l'Urbanisme. La demande de démolition est faite avec la demande de permis de construire.

Il est aussi soumis à étude d'impact :

« Les projets qui, par leur nature, leur dimension ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine font l'objet d'une évaluation environnementale en fonction de critères et de seuils définis par voie réglementaire et, pour certains d'entre eux, après un examen au cas par cas effectué par l'autorité environnementale. » (art. L.122-1 du Code de l'Environnement).

4. Nature et caractéristiques du site

Le site est localisé au sud d'Eyguières et à l'ouest de Salon de Provence

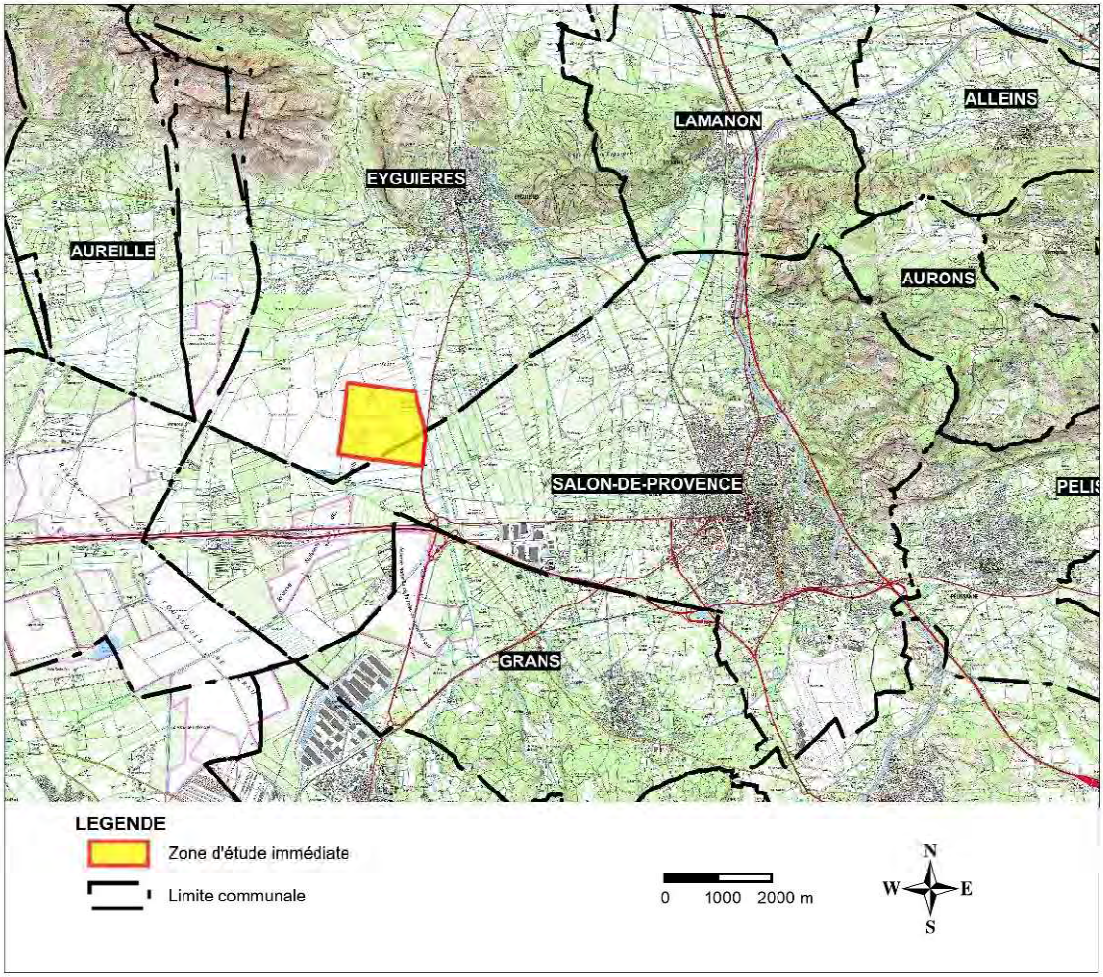

Les parcelles ont une superficie de 206 ha et sont identifiées sous les numéros 0002 Section BX et 0007 section DR.

Le terrain est composé d'une grande partie de Coussoul. On y trouve une activité autour de l'aviation et une activité autour du karting.

Il est desservi par la RD 569 à l'est.

Le site s'inscrit dans l'unité paysagère de la plaine de la Crau.

C'est une vaste plaine caillouteuse qui étend son paysage de steppe depuis les rivages de Fos jusqu'aux confins des Alpilles.

Ainsi, le projet est implanté sur un secteur naturellement plat sur lequel se situe l'aérodrome de Salon-Eyguières et le site de karting. L'altimétrie de la zone d'étude est comprise entre 68 m NGF au sud et 77 m NGF au nord.
Les pentes moyennes sont faibles au niveau du plateau (inférieure à 5 % sur la majorité du site).

La zone accueille actuellement un aérodrome, une zone dédiée au karting et un club d'aéromodélisme.

Le projet n'envisage pas de changement de l'activité mais prévoit la création de nouveaux hangars, de locaux d'activité, d'un bâtiment tertiaire et d'ombrières photovoltaïques.

5. Composition du dossier

Nature des documents	Nombre de pages
Avis MRAE	21
Arrêté ouverture enquête publique	3
Avis enquête publique	2
Constat police affichage avis enquete publique	6
Décision 24 mai 2022 Extension mission commissaire enquêteur	1
Décision du 23 février 2022 Désignation commissaire enquêteur	1
Publication Avis Enquête La Marseillaise	1
Publication avis enquête La Provence	1
Etude d'impact aérodrome	695
Etude d'impact Karting	715
Mémoire en réponse	
Mémoire en réponse et annexe	
Plan de masse	1
Plan aérodrome	1
Plan Sports méca	1
Zones dégradées	1
Plan du chemin aéromodélisme	1
Stockage remorques planeurs	1
Plan aire de lavage avion	1
Plan voie de liaison	1
Historique des réflexions d'aménagements	5
Phases générales de construction NA1	3
Phasage générale travaux aérodrome	12
Points de prises de vues NA1	1
Points de prises de vues NA2	1
Points de prises de vues NA2	8
PAE A	15
SOPAE	15
Documentation PERFO	12
Variante surfaces drainantes	1
Mémoire en réponse-VF-version 3- mai 2022	119
Permis aménager zone karting	

PLAN DES ABORDS	1
NATURA 2000 Directive habitant	1
NATURA 2000 Directive oiseaux	1
Annexe (CERFA étude d'impact cas par cas)	2
cerfa_14734-03	11
Demande de permis d'aménager	25
PA1	1
PA2	1
PA3	1
PA4	1
PA15-1	88
Permis construire zone aérodrome	
Notice de sécurité Bâtiment tertiaire	8
Notice de sécurité Magasins	6
PLAN DES ABORDS	1
NATURA 2000 Directive habitat	1
NATURA 2000 Directive oiseaux	1
AERODROME EYGUIERES - Pièces complémentaires	4
AERODROME EYGUIERES RAMPA	29
Annexe (CERFA étude d'impact cas par cas)	2
CERFA - Construction+démolition	21
cerfa_14734-03	11
PC 12 Attestation parasismique Bâtiments magasins	2
PC 12 Attestation parasismique Bâtiments Pôle	2
PC 12 Attestation parasismique Bâtiments Pôle	4
PC Eyguières - Pièces complémentaires Janv 2021 - Format A2	8
PC Eyguières - Pièces complémentaires Janv 2021 - Format A3	7
PC04 Notice descriptive	4
Pièces complémentaires - PC 04 NOTICE DESCRIPTIVE AERODROME EYGUIERES - Janv 2021	4
TOTAL	1893 pages

6. **Résumé du dossier**

Le dossier est composé essentiellement du permis de construire, du permis d'aménager et de deux études d'impacts, et de l'avis de l'administration.

Le résumé non technique rédigé dans l'étude d'impact est assez long et concerne essentiellement la faune/flore.

Malgré l'importance du dossier, la MRAE (mission régionale d'autorité environnementale) a demandé de nombreuses précisions et approfondissements. Le maître d'ouvrage a répondu à la MRAE. Le commissaire enquêteur donnera son avis sur ces réponses et demandera éventuellement des précisions.

B. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

1. Décision d'enquête publique

La décision du 23/02/2022 du tribunal administratif E22000011/13 prononce la désignation du commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le réaménagement et la modernisation de l'aérodrome de Salon-Eyguières et de la zone dédiée aux sports mécaniques avec création d'un nouvel axe routier desservant les infrastructures.

…

« La présente décision sera notifiée à M. Gilles Bani et à Monsieur Henri Pons, Maire de la commune d'Eyguières »

Les services de la mairie d'Eyguières se sont aperçus que l'enquête publique concernait aussi la ville de Salon et que la décision devait être modifiée.

Ainsi une nouvelle décision a été prononcée par le tribunal administratif le 24 mai 2022 :

« L'enquête publique n°E22000011/13 menée par M. Gilles BANI, commissaire enquêteur désigné, est étendue à la commune de Salon-de-Provence en ce qui concerne le réaménagement et la modernisation de l'aérodrome d'Eyguières – Salon et de la zone dédiée aux sports mécaniques avec création d'un nouvel axe routier desservant les infrastructures ».

L'enquête publique devait à l'origine se dérouler en mars 2022. Elle se déroulera en juin/juillet 2022 du fait du contretemps évoqué.

2. Désignation du commissaire enquêteur

Le tribunal administratif a désigné M. Gilles BANI comme commissaire enquêteur.

3. Localisation

L'enquête se déroule sur les parcelles n°0002 13430 Eyguières section BX et n°0007 section DR 13300 Salon-de-Provence.

4. Publicité dans la presse et affichage

La publicité a été insérée le 1er juin 2022 dans la Marseillaise et la Provence, puis le 23 juin 2022 dans la Marseillaise et le 21 juin 2022 dans la Provence.

Un constat d'affichage a été produit par la police municipale de la ville d'Eyguières.

5. **Visite sur site avec le maître d'ouvrage**

Le site a été visité le 9 mars 2022 en présence de la ville d'Eyguières et du porteur de projet.

Le Coussoul :

La zone de karting :

L’aéromodélisme :

Certains utilisateurs utilisent des drones avec réacteurs. Le bruit produit est très important.

L’aérodrome :

Les hangars :

La piste et le Coussoul :

6. **Déroulement de l'enquête**

Les permanences se sont déroulées dans la salle de l'ancienne gare, avenue de la Gare 13430 EYGUIERES et au service urbanisme de la mairie de Salon, Rue Lafayette, 13300 Salon de Provence..

Le dossier et le registre ont été laissés à la disposition du public durant toute la durée de l'enquête.

Les permanences ont eu lieu :

- Le jeudi 16 juin 2022, de 9 h 00 à 12 h 00, Eyguières,
- Le vendredi 17 juin 2022, de 9 h 00 à 12 h 00, à Salon-de-Provence,
- Le jeudi 23 juin 2022, de 13 h 30 à 17 h 00, à Eyguières,
- Le vendredi 1er juillet2022, de 9 h 00 à 12 h 00, à Eyguières,
- Le lundi 4 juillet 2022, de 13 h 30 à 17 h 00, à Salon-de-Provence,
- Le vendredi 8 juillet 2022, de 13 h 30 à 17 h 00, à Eyguières,
- Le mercredi 13 juillet 2022, de 9 h 00 à 12 h 00, à Salon-de-Provence,
- Le samedi 16 juillet 2022, de 13 h 30 à 17 h 00, à Eyguières.

Par arrêté municipal, le délai de remise du rapport a été reporté au 27 septembre 2022 par l'autorité organisatrice.

C. ANALYSE DU DOSSIER

I. Résumé

Le dossier propose la rénovation d'un ensemble existant composé d'un aérodrome et d'une zone de karting. Il n'y aurait pas de construction ou de création de nouvelles emprises.

L'aérodrome et la zone de karting ont été séparés. Il y a donc deux études d'impact, l'une concernant l'aérodrome et l'autre visant la zone de karting.

L'aérodrome sera modifié comme suit :

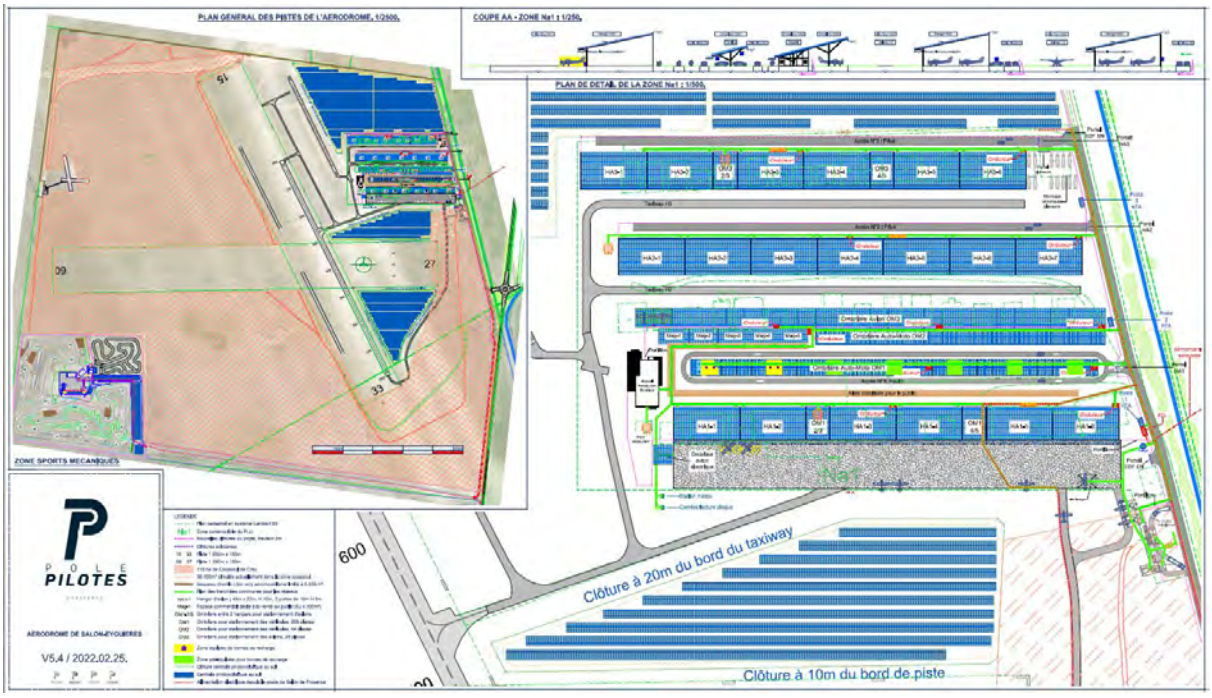

La zone de karting finie :

Elle ne s'étend a priori que sur des zones dégradées.

Sur ce dossier, l'avis de la MRAE demande un travail complémentaire important. Il est joint un mémoire en réponse au dossier.

II. Avis de la MRAe

L'avis indique que de nombreuses questions restent en suspens. Le commissaire enquêteur a donc souhaité rencontrer le bureau d'étude afin dé préciser les points soulevés par la MRAe.

« La MRAe recommande d'intégrer, dans l'étude d'impact unique qui s'impose, une présentation plus précise des caractéristiques et des fonctionnements, actuel et envisagé, du site de l'aérodrome (fréquentation de l'aérodrome, mouvements,

évènements, utilisation de la piste d'aéromodélisme, modalités d'utilisation du circuit de karting et niveau de fréquentation…). »

Il aurait été intéressant de planifier une capacité maximum du site à défaut de connaître la fréquentation initiale, expliquer les connexions (surveillance, berger…), donner les horaires des évènements ou fréquentation. Expliquer les modalités (bruit, éclairage…). Impact sur les habitats, donner plus de précisions sur l'utilisation des pistes (place des planeurs, piste de dégagement, croisement des planeurs entre les hangars…) et dire comment les circulations vont être contrôlées et exclues du Coussoul (usagers, clients, pistes…).

« La MRAe recommande de revoir le périmètre de projet considéré par l'étude d'impact en y intégrant l'ensemble des opérations qui concernent le site de l'aérodrome de Salon-Eyguières, à savoir le réaménagement de l'aérodrome, la modernisation de la zone dédiée aux sports mécaniques (karting) et la création d'une centrale photovoltaïque au sol. »

Pour séparer tous les projets, il aurait fallu expliquer l'absence totale de connexion entre les deux projets que ce soit au niveau administratif (surveillance par exemple), ou en termes d'analyse de la faune et flore. De plus, le parc photovoltaïque apparaît dans l'enquête publique mais n'est pas détaillé. Le projet aurait dû être pensé globalement.

Cependant, rappelons la remarque de la MRAE :

« Ils feront toutefois l'objet d'une actualisation de l'étude d'impact unique « principale» comme prévu par la loi :

" Lorsque les incidences du projet sur l'environnement n'ont pu être complètement identifiées ni appréciées avant l'octroi de cette autorisation, le maître d'ouvrage actualise l'étude d'impact en procédant à une évaluation de ces incidences, dans le périmètre de l'opération pour laquelle l'autorisation a été sollicitée et en appréciant leurs conséquences à l'échelle globale du projet." »

« La MRAe recommande d'approfondir la présentation et l'analyse des enjeux liés à la gestion de l'eau, à l'imperméabilisation et au risque d'inondation, ainsi qu'aux éventuelles incidences du projet sur ces thématiques. »

Les projets sont séparés.

La MRAe recommande de proposer une présentation plus lisible du projet, dans le résumé non technique et dans le corps de l'étude d'impact, comprenant notamment un plan général de l'ensemble des aménagements prévus au sein du site de l'aérodrome.

Le résumé non technique est très long. Une dizaine de pages aurait suffit.

La MRAe recommande de compléter les développements relatifs aux variantes d'aménagement par une présentation de la réflexion itérative qui a conduit à

l'adaptation de l'implantation des diverses composantes du projet intégrant les critères environnementaux.

La MRAe recommande d'approfondir l'état initial des habitats naturels et des secteurs présentant de fortes sensibilités écologiques, par :
• une analyse plus fine des habitats potentiellement présents dans la zone dédiée à la pratique des sports mécaniques, en particulier en ce qui concerne les portions de terrains qui ne sont pas concernés par les emprises des pistes existantes ;
• la prise en compte précise du périmètre de la réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau, afin d'être en mesure de l'éviter ou, le cas échéant, d'identifier clairement les aménagements projetés qui l'interceptent .

« la MRAe émet des réserves concernant l'avifaune. En effet, les passages ayant pour objet l'étude des oiseaux ont eu lieu **au printemps et en été (2020 et 2021),** ce qui ne permet pas d'appréhender les possibles rassemblements post-nuptiaux ou hivernaux d'espèces patrimoniales caractéristiques du coussoul, tels le Faucon crécerellette, l'Oedicnème criard, le Pluvier cendré, le Ganga cata, l'Outarde canepetière ou l'Alouette calandre. Cet aspect, qui concerne des espèces pouvant périodiquement stationner sur les portions de coussoul présentes sur l'aire d'étude prospectée, n'a ainsi pas été pris en considération, compte tenu des dates de passages indiquées pour l'avifaune ».

La MRAe recommande d'approfondir les prospections réalisées concernant l'avifaune, afin de prendre en considération l'ensemble des espèces susceptibles de fréquenter périodiquement l'aire d'étude, y compris en période hivernale et notamment sur les secteurs de coussoul.

Réponse du maître d'ouvrage :

« On peut constater que l'ensemble des périodes du cycle phénologique des oiseaux a été couverte par cette étude. Au regard des délais de remise des rapports, il n'a pas été intégré à la présente analyse les données des trois journées supplémentaires qui ont été réalisées en 2021 : **26 octobre, 17 novembre et 03 décembre par Sébastien CABOT. »**

La MRAe recommande d'approfondir la réflexion sur les fonctionnalités écologiques que le site de l'aérodrome et ses abords sont susceptibles d'assurer, concernant l'avifaune protégée et caractéristique du coussoul.

Aigle de Bonelli, faucon crécerellette : préciser leur alimentation, leur déplacements éventuels etc.... Il semblerait, selon la MRAE, que malgré qu'ils n'aient pas été contactés, ils peuvent être présents. Il faudrait développer les fonctionnalités sur ces deux espèces. La réponse cite l'outarde canepetière mais la MRAE s'intéresse à d'autres espèces. Répondre sur les espèces citées par la MRAE.

La MRAe recommande d'inclure au volet naturaliste de l'état initial une étude sur le Criquet de Crau.

Le criquet de la Crau est une espèce très difficile à observer.

La MRAe recommande, au-delà du seul effet d'emprise des installations prévues, de compléter l'évaluation des impacts bruts du projet sur les milieux naturels et la biodiversité :
• en ce qui concerne la phase de travaux, par la présentation précise de l'organisation du chantier et des emprises qui seront impactées par celui-ci ;
• en ce qui concerne la phase d'exploitation, par la prise en considération des nuisances sur la faune liées à l'éventuelle augmentation du trafic aérien et de la fréquentation du site que la modernisation de l'aérodrome et la modernisation et l'agrandissement du circuit dédié aux sports mécaniques sont susceptibles d'engendrer.

Il manque une étude de l'impact du restaurant par exemple. Il s'agira d'une nouvelle construction. Il faudrait vérifier qu'il ne manque pas d'autres ouvrages. La phase travaux n'est pas assez explicitée.

La MRAe recommande d'approfondir globalement la réflexion relative à l'application de la séquence ERC dans le cadre du projet global, sur la base d'une cartographie des zones à forts enjeux (coussoul en bon état de conservation notamment) croisée avec les aménagements prévus (emprise des installations, zones de travaux, zones ouvertes au public en phase exploitation) et la définition de mesures d'atténuation proportionnées aux enjeux écologiques présents.

L'utilisation actuelle est en effet mal présentée et les mesures ERC semblent trop succinctes.

MRAE :

« Les mesures de réduction proposées sont peu nombreuses et peu étoffées au regard des sensibilités écologiques très fortes relevées dans le secteur. La mesure R2 est ainsi insuffisamment détaillée ;

Quant à la mesure R3, relative à l'adaptation de l'éclairage, elle suscite des réserves sur son caractère proportionné aux enjeux écologiques. Compte tenu de la localisation de l'aérodrome aux abords immédiats du coussoul, l'éventualité d'une simple limitation de l'éclairage nocturne n'est pas suffisante pour répondre aux dérangements potentiels sur les espèces lucifuges »

Le mémoire en réponse ne prévoit pas d'autres mesures.

La MRAe recommande d'engager une démarche de quantification plus précise et davantage argumentée des impacts résiduels du projet après application des mesures de réduction proposées, afin de s'assurer d'une application appropriée de la séquence ERC pour les enjeux liés au milieu naturel et à la biodiversité.

« Par exemple, en ce qui concerne le Lézard ocellé, espèce de reptile protégée et faisant l'objet d'un plan national d'actions, les impacts bruts, liés principalement à la phase de travaux, sont jugés modérés, avec une destruction d'un à cinq individus, sur une surface inférieure à 3,5 hectares Par la suite, les impacts résiduels, après application des

mesures de réduction R1 et R2, sont réévalués à faibles alors que la surface résiduelle et le nombre d'individus impactés sont strictement identiques aux valeurs indiquées pour les impacts bruts. »

La destruction d'espèce demande des mesures de compensation a priori. Dans le cadre du lézard ocellé il faut geler des surfaces dans un rapport pouvant aller jusqu'à 8, il me semble, et éventuellement prévoir des pierriers ou autre. Or, le dossier a été déposé sans mesure de compensation. Cette partie demande à être explicitée.

La zone des hangars ne semble pas avoir été étudiée au vu de l'étude d'impact.

La MRAe recommande d'envisager, en cas d'impact résiduel significatif lié à la création du nouvel axe routier et après application de mesures d'évitement et de réduction appropriées, la mise en place de mesures compensatoires.

Une solution alternative est proposée

La MRAe recommande de réévaluer les incidences Natura 2000 du projet, en phase travaux et en phase exploitation, en tenant compte des insuffisances relevées dans le volet naturaliste de l'étude d'impact.

« L'insuffisance des mesures proposées dans le cadre du déploiement de la séquence ERC ne permet pas de s'assurer que les conclusions d'incidences non notables sur le réseau Natura 2000 local sont réalistes, eu égard en particulier aux impacts potentiels du projet sur plusieurs espèces protégées inscrites aux formulaires standards de données des sites concernés. »

La MRAe recommande de détailler davantage la présentation des mesures architecturales et paysagères évoquées succinctement et de proposer des documents cartographiques suffisamment précis afin d'appréhender leur articulation avec le projet de réaménagement dans sa globalité.

« il aurait toutefois été pertinent de développer davantage la teneur des mesures de traitement architectural (organisation spatiale, volumétrie, choix des matériaux et coloris...) et d'intégration paysagère, en se référant au besoin aux documents graphiques intégrés par ailleurs au dossier de permis de construire de l'aérodrome. »

La MRAe recommande d'évaluer plus précisément les risques de pollution de la ressource en eau en phase d'exploitation liés en particulier à l'aire de lavage, à la station d'avitaillement, aux éventuelles fuites de réservoir d'un véhicule ou d'un avion et au fonctionnement des pistes de karting dans le cadre de leur réouverture au public et, le cas échéant, de définir des mesures proportionnées aux enjeux identifiés. La MRAe recommande également de tenir compte des risques de pollution des eaux en cas d'usage de produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien des espaces verts et de proposer des mesures adaptées.

La gestion de l'eau est soumise à passage ultérieur d'un bureau d'étude. Les données soumises à enquête sont insuffisantes pour pouvoir se faire une opinion et connaître l'incidence sur la nappe.

La MRAe recommande de s'assurer du bien-fondé de l'utilisation du forage existant sur le site à des fins sanitaires et alimentaires et d'établir une évaluation de la consommation d'eau supplémentaire que le projet est susceptible d'engendrer.

La gestion de l'eau est soumise à passage ultérieur d'un bureau d'étude. Les données soumises à enquête sont insuffisantes pour pouvoir se faire une opinion et connaître l'incidence sur la nappe.

D. OBSERVATIONS DU PUBLIC

I. Les remarques sur le mail dédié à la présente enquête publique:

⇨ **Mail 1 du 19/06/2022**

Bonjour Madame, Monsieur,

Je vous écris pour vous faire part de ma vision correspondant à l'aérodrome d'Eyguieres.

Cet aérodrome est d'une richesse très importante. Elle permet au particulier de venir découvrir l'aéronautique, l'avion, l'ULM, le planeur, le modélisme, de manière très privilégiée à un coût acceptable.
Elle est également un lieu d'échange intergénérationnel très important entre les instructeurs et les élèves, sur une base technique très pointue.

Cette collaboration entre tous les acteurs et cette optimisation est le résultat de décennies de travail.

Il serait extrêmement dommage de transformer ce terreau de bénévoles pointus en une entreprise lucrative et déshumanisé comme on en voit beaucoup trop.

Il serait extrêmement dommage de détruire une initiative locale qui a fait ses preuves dans l'objectif de récupérer un impôt ou une taxe.

Les citoyens que nous sommes préférons un model bénévole qui allie aéronautique à un prix modeste, qu'un mode de société à but lucratif qui fera monter les prix et qui déshumanisera le fonctionnement.

Madame, Monsieur, j'espère que vous saurez faire passer l'attente des citoyens devant l'attente des financiers.

Cordialement,

Bérenger Dantès

Analyse :

La gestion actuelle du site lui convient.

L'administré s'oppose au projet.

⇨ **Mail 2 du 19/06/2022**

Bonjour Mr le Commissaire Enquêteur,

En réponse à l'enquête publique de la mairie d'Eyguières,

je déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques pour les motifs suivants :

- Impacts visuels et paysagers importants par la construction de bâtiments culminant à 12 mètres de hauteur alors que le secteur de l'aérodrome s'insère dans le secteur de la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages »

- Bétonnage de la Crau au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique » (ZNIEFF)

- Mise en danger de la biodiversité (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonellie)

- Le terrain qui, jusqu'en 2018 était géré par une association de bénévoles qui entretenait le terrain et donnait satisfaction.

(Réf : Etude Glide Concept pages 4 et 9 : « ***Eyguières est un vrai modèle »***)

- Le non-sens économique du projet où en ce moment les aérodromes sont dans la tourmente

- Absence totale de compétences aéronautiques des intervenants

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information.

Cdt,

Sophie BAUCHART

Mail : sophie.bauchart@gmail.com

Port : 0686668093

Analyse :

L'administré s'oppose au projet.

Les thèmes abordés sont les atteintes environnementales (faune/flore, paysages).

La remarque aborde l'équilibre économique du projet. Ce thème n'est pas soumis à enquête publique.

⇨ **Mail 3 du 21/06/2022**

Bonjour Monsieur BANI.

Pour donner une suite à notre entrevue du vendredi 17 juin à 11 heures, veuillez trouver ci-dessous les renseignements que vous nous avez demandé.

- Les travaux projetés se situent en zone Na 1.
- Bien que le rond-point et que l'installation des panneaux photovoltaïques ne soient pas encore à l'ordre du jour, il existe des règles très strictes concernant les aérodromes.

Que ce soit ROISSY, MIAMI ou EYGUIERES les règles de base sont les mêmes. C'est l'OACI qui est maitre d'œuvre en la matière. L'état veille au respect des lois et règlements relatives à la conformité des infrastructures. (Article R 213-1-2 et L 6332-2 du code de l'aviation civile).

Chaque piste est entourée d'une bande de piste qui doit être libre de tout obstacle. Cette bande est destinée à réduire les risques de dommages corporels ou matériels en cas de sortie de piste. (Vent de travers très sensible aux petits appareils, défaillance mécanique lors du freinage, erreur de pilotage au moment de l'atterrissage). Les pilotes qui pratiquent sur l'aérodrome de Salon Eyguières ne sont pas tous des grands pilotes sachant que l'école de pilotage débute à l'âge de 14 ans.

Ainsi pour Salon-Eyguières l'arrêté du 28 août 2003 modifié par l'arrêté du 15 mai 2007, prévoit 40 m de dégagement de chaque côté de la piste.

Quand on observe les plans de masse du terrain (Plan 1 indexé au dossier), on constate un espace de 10 m entre les rives Nord et Sud de la piste 27 orientée face à l'Ouest. Il en est de même pour la rive Est de la piste 15/33. (flèche rouge) orientée face au Nord. Des grillages seront implantés pour protéger les panneaux solaires. **Inadmissible**

De plus l'implantation du coussoul (en bas et à droite du plan) n'est pas bonne. Il en résulterait l'impossibilité d'accéder au seuil de la piste 27.

Enfin, sur cette piste appelée 27, l'activité « Planeurs » s'effectue sur la ½ bande Nord de la piste, la ½ bande Sud étant réservée aux avions.

Les planeurs en attente de décollage ne peuvent rester stationnés sur la piste. Ils doivent stationner sur la bande de piste.

Sur le plan joint 2, on constate au Nord de la parcelle de 8.6 hectares que, la piste 10/28 en herbe a disparu. Or la DGAC préconise l'utilisation de pistes séparées entre les ULM et les avions. C'est un problème lié aux vitesses d'approches et d'encombrement des pistes.

Toutes ces observations nous prouvent que cette étude n'a pas été transmise à la DSAC à Aix en Provence, que les plans ont été réalisés par des « amateurs » qui ne connaissent rien à l'aéronautique. C'est bien dommage.

- Cet projet a été réalisé à partir d'études de : Glide Concept – Faconeo – Redird/Aware et Novacert. En 2018 j'ai, à titre personnel, demandé la communication de ces documents conformément aux articles L 311- 1 et L 311- 2. Refus successifs de la Mairie, ce qui m'a amené à contacter la CADA. Malgré les recommandations de cet organisme, la Mairie a fait la sourde oreille. J'ai donc porté l'affaire devant le Tribunal Administratif de Marseille. Le Jugement a été rendu le 13 juin 2022, ordre est donné à la mairie de me communiquer sous deux mois. (P.J. N° 3).

- En 2018, nous avions lancé une pétition contre ce projet. Elle a reçu un accueil favorable de 11 000 signatures, des grands noms de l'aviation, d'industriels, de sportifs de haut niveau et des personnalités politiques , civiles et aéronautiques (P.J. N° 4 et 5). Aucune réaction du côté de la Mairie. Je tiens le livret complet de cette pétition à votre disposition si vous le désirez.

- Les quelques extraits de l'étude « Glide Concept » que j'ai pu me procurer sont en contradiction totale avec les remarques désobligeantes mentionnées dans le dossier. J'irais même plus loin, c'est de la médisance méchante et de mauvais goût envers ceux qui se sont dévoués pendant 18 ans. En P.J. N° 6 et 7, quelques extraits de cette étude Glide Concept.

- Je recherche parmi les 786 pages de l'étude d'impact et des réponses à la MRAe la mention de « l'atlas des paysages de la Provence » que j'avais trouvé il y a quelques jours. Je ne tarderai pas à vous la communiquer.

Je me tiens à votre disposition pour des renseignements complémentaires sachant que j'ai géré cet aérodrome pendant 17 ans et que je dirige toujours l'association AUPASE qui est fédératrice de l'ensemble des membres et des associations de l'aérodrome.

Respectueusement.

Jean Claude VINCENT

Président AUPASE – 06 80 12 31 29

president@aupase.fr

_ PLAN 1 -

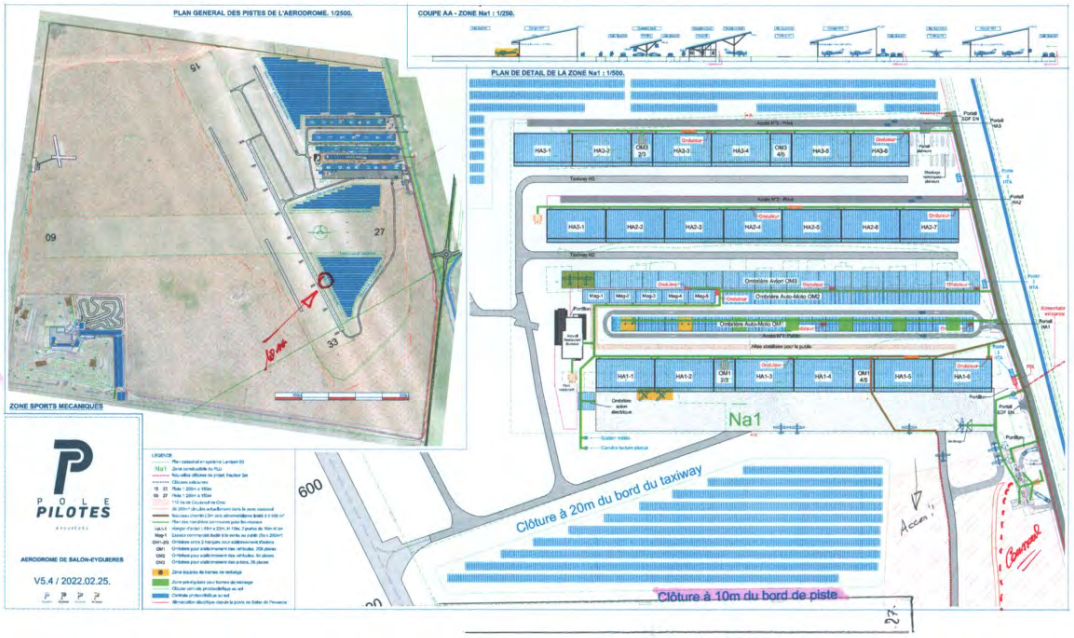
PLAN GENERAL DES PISTES DE L'AERODROME. 1/2500.
COUPE AA - ZONE Na1 : 1/250.
PLAN DE DETAIL DE LA ZONE Na1 : 1/500.
ZONE SPORTS MECANIQUES
POLE PILOTES
AERODROME DE SALON-D'YCOLIERES
V5.4 / 2022.02.25.
Na1
Clôture à 20m du bord du taxiway
Clôture à 10m du bord de piste
600

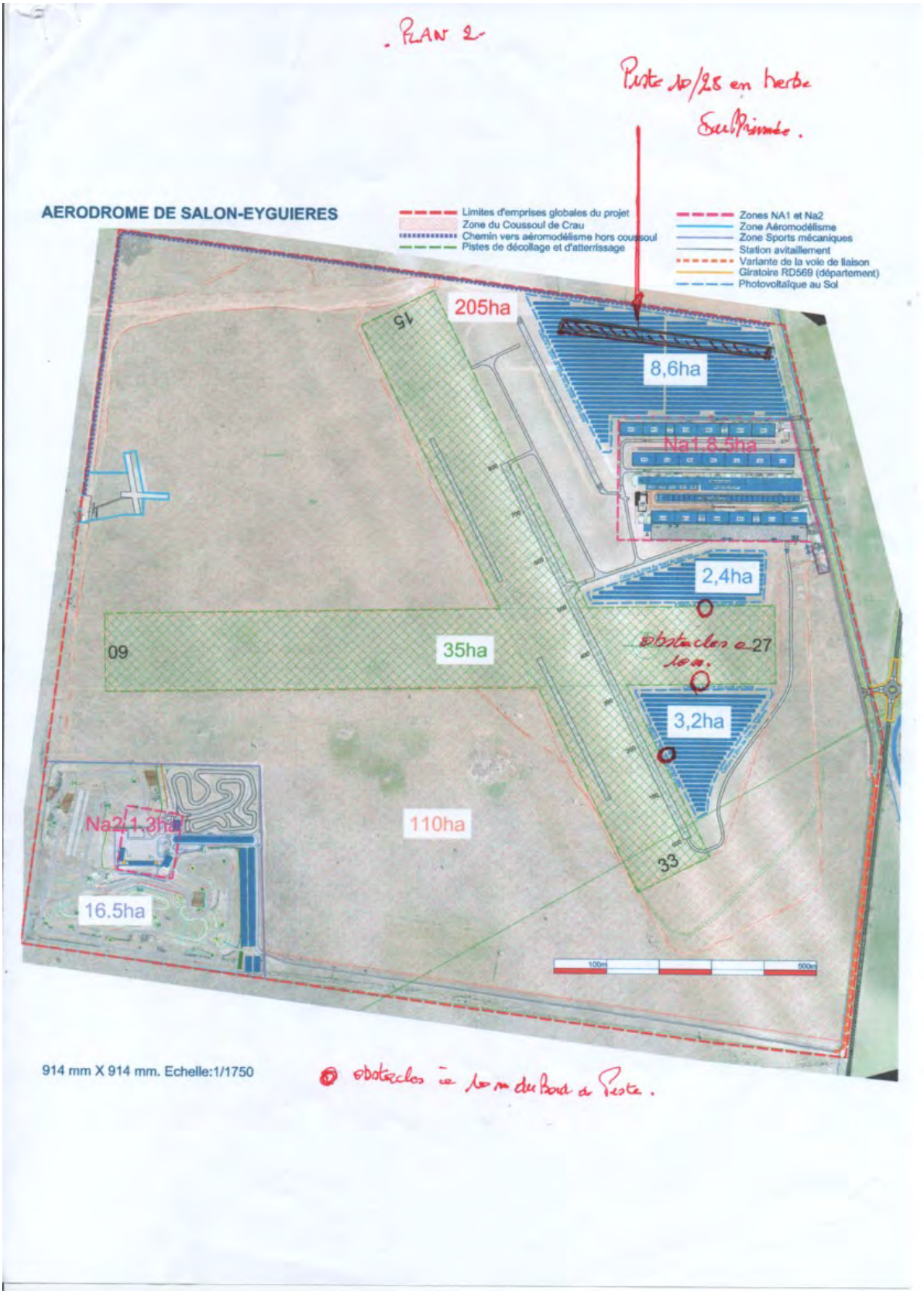

Extrait du jugement communiqué sur le mail de la commune :

Article 1er : Il n'y a plus lieu de statuer sur les conclusions de la requête tendant à l'annulation de la décision refusant la communication des documents relatifs au recrutement de M. André.

Article 2 : La décision de la commune d'Eyguières refusant de communiquer toutes les pièces contractuelles relatives aux études réalisées pour la commune d'Eyguières par les sociétés Faconeo, Glide concept, Redird/Aware et Novacert, ainsi que les études réalisées par ces sociétés est annulée.

Article 3 : Il est enjoint au maire de la commune d'Eyguières de procéder à la communication des documents cités à l'article 2 demandés par M. Vincent dans son courrier de saisine de la CADA du 30 novembre 2018 et visés dans l'avis CADA du 17 mai 2019, dans des conditions garantissant le respect du secret des affaires, dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent jugement.

Article 4 : Le surplus des conclusions de la requête est rejeté.

Non à la privatisation de l'aérodrome de Salon-Eyguières (LFNE)

Plus de 11,000
Signataires

Pierre SEPTIER a lancé cette pétition adressée à Henri PONS

Le Maire d'Eyguières (13430) a décidé de privatiser la gestion de l'aérodrome, dont la propriété a été transmise par l'Etat à la commune en 2006 à titre gratuit.

Depuis avril 1994 (24 ans), l'aérodrome est géré par convention et à titre gracieux par l'AUPASE, association à but non lucratif, regroupant tous les clubs présents sur la plate forme. Sans aucune subvention et grâce à l'action de ses bénévoles, elle a assuré la sécurité du terrain, sa conformité à la réglementation de l'aviation civile, dans le respect des contraintes environnementales, ainsi que la construction et l'entretien des pistes et des installations pour un total de 700 000 €. La Commune elle n'a pas déboursé un euro.

La décision du Maire est de créer une société de droit privé (SEMOP) avec l'entrée au capital d'un actionnaire privé, qui devra développer l'aérodrome et le rentabiliser au maximum en privilégiant les activités les plus profitables (on parle même de jets privés).

Ce nouveau dispositif aura pour conséquences :

- d'éjecter l'AUPASE en tant que représentant des 1200 utilisateurs, (Fait)
- d'augmenter fortement les redevances et de ce fait d'interdire l'accès à tous les passionnés d'aéronautique, quels que soient leurs moyens (il faudra bien payer les salariés et rémunérer les actionnaires de la nouvelle structure),
- d'accroitre les nuisances, jusqu'ici bien maitrisées par une gestion responsable,
- et d'engager lourdement les finances de la commune (on parle d'un million d'euros par an pris sur le budget communal, donc sur les impôts locaux) et de faire supporter au contribuable tous les risques d'exploitation.

Avec nous, refusez cette opération qui vise à rompre avec les valeurs associatives et à casser la longue tradition de l'aérodrome (créé en 1935).

Préservons sa vocation historique : des activités aéronautiques pour le plus grand nombre.

https://www.change.org/p/non-à-la-privatisation-de-l-aérodrome-de-salon-eyguières-lfne

Parmi les signataires, validés par le site "change.org", on compte:

- Des élus
- Des administrés de la commune d'Eyguières
- Des sportifs de haut niveau
- Des personnalités politiques, civiles et aéronautiques
- Des visiteurs venus des quatre coins du monde

Même en tenant compte des quelques commentaires excessifs voire déplacés de protestataires, il est absolument certain que:

Plus de 11,000 personnes ont pris le temps d'étudier le texte, de faire l'effort de s'enregistrer sur le site et signer. Elles ont voulu attirer l'attention de Monsieur le Maire et de ses Conseillers sur les conséquences néfastes de cette décision.

https://www.change.org/p/non-à-la-privatisation-de-l-aérodrome-de-salon-eyguières-lfne

PHASE I : DIAGNOSTIC ET ETUDE DU MARCHE

A – Diagnostic du site et perspectives

Consciente de la spécificité du site et des activités qu'il héberge, la Commune d'Eyguières a besoin d'un point de précision sur les éléments qui caractérisent l'aérodrome. En effet, il n'est possible ni de dupliquer le mode de gestion et de fonctionnement d'un autre aérodrome existant, ni de mettre en place des installations ne correspondant pas à la réalité du marché et aux besoins de la filière et des pilotes concernés. En outre, les investissements relatifs à la création, la gestion et à l'entretien des infrastructures aéroportuaires étant très élevés, ***il convient de penser stratégiquement le projet afin d'éviter les coûts inutiles et les choix inadaptés.***

La présente étude analysera l'aérodrome dans son ensemble avec un point de vue fonctionnel et qualitatif.

1- *Description détaillée des installations et analyse au regard des différentes pratiques*

Remarques générales

Le terrain de Salon-Eyguières a la particularité de regrouper en son sein plusieurs activités aéronautiques. C'est cette diversité qui caractérise le site, et qui fait sa richesse. Les règles de pratique et les contraintes relatives aux activités aéronautiques étant très spécifiques, la vie d'un aérodrome est un équilibre très difficile à rejoindre, et très fragile. Toute réflexion doit garder comme objectif la mesure des conséquences du projet sur chacune des composantes de l'activité, afin de veiller à ne pas déséquilibrer la plateforme.

A ce titre, il convient de prendre en compte l'usage et les contraintes imposées par chacune des activités suivantes, qui cohabitent et construisent le visage singulier de la plateforme de Salon-Eyguières. Ces activités sont

- Avion de loisir – spécialité activité voltige
- Vol à voile (planeur) – pur et motorisé
- ULM multiaxe (ou ULM classe 3) – décliné en une multitude d'appareils très variés
- Paramoteur – parapente motorisé (ou ULM classe 1)
- Aéromodélisme
- Hélicoptère (fréquentation rare)

Du point de vue de l'image de ces activités, Eyguières constitue un véritable modèle, un lieu très riche en découvertes pour les passionnés et les curieux d'activité aéronautique, qui pourrait être mis davantage en valeur dans une perspective pédagogique.

Une compétition de voltige annuelle de niveau national attire des pilotes de la moitié sud de la France, et des compétitions internationales de vol à voile et paramoteur ont été organisées par le passé : l'aérodrome possède donc une renommée non négligeable dans le secteur des loisirs aériens amateur et de compétition.

La possibilité pour toutes ces activités de loisirs aériens de coexister sur la plateforme est la conséquence d'une gestion raisonnée au fil des années, et d'une taille des infrastructures adaptée à la cohabitation de tous ces usagers, y compris en période de forte affluence. Le présent projet devra tenir compte de la fragilité de cet équilibre, ainsi que de la richesse induite par la variété des pratiques hébergées sur le terrain. En effet, un regard devra être porté sur les conséquences d'éventuels changements d'organisation et de gestion sur la sécurité.

A NOTER : le développement actuel des moteurs électriques, et leur adaptation à une utilisation aéronautique constitue un réel potentiel pour la filière air. Plusieurs projets ont vu le jour, qui constituent un réel enjeu de développement. Par conséquent, le fait de chercher à se positionner dans ce secteur, en attirant des porteurs de projets et en mettant en place les dispositifs adaptés pourrait participer au développement innovant de la plateforme.

Clôture :

Dans son état actuel, l'aérodrome n'est pas entièrement clôturé. Cet élément pose problème d'un point de vue de la sécurisation du site et fait l'objet d'inquiétudes pour la Commune d'Eyguières. Par conséquent, la Commune a pour projet dès que possible de créer une clôture qui fera le tour de l'aérodrome. A la demande de la commune, le présent rapport n'inclus pas le sujet de la clôture qui sera traité en direct par la collectivité.

Cependant, deux points sont très importants à garder en mémoire concernant la clôture du site :

- Un site entièrement clôturé, avec des éléments empêchant la vue sur la piste et rendant difficile un accès « touristique » aux installations peut venir porter tort au développement de produits touristiques ou de tout projet impliquant l'accueil du public. Cette question devra être traitée en collaboration avec la DGAC afin de rechercher une solution sécure mais adaptée au site.
- La question de la clôture est au centre des préoccupations du point de vue de la préservation de l'environnement (comme le présentera la suite du rapport). Par conséquent, les solutions de clôture qui seront trouvées en collaboration avec les bureaux d'études G2C et Novacert devront être pensées de manière à respecter les écosystèmes à protéger.
- La clôture fait aussi partie des éléments qui devront être dimensionnés de manière adéquate si le projet de festival de musique venait à voir le jour.
- La question de la clôture est extrêmement réglementée et sera déterminée en fonction de la classe de l'aérodrome. A la demande de la Commune elle ne sera pas chiffrée ici, cette dernière sera prise en charge directement par la collectivité.

Conclusion du diagnostic du site :

La plateforme de Salon-Eyguières a été gérée de manière remarquable depuis 2006, faisant croître sa notoriété dans la filière loisirs aériens en région PACA notamment. L'AUPASE a su, avec très peu de moyens, de nombreux bénévoles et aucune activité économique à but lucratif, maintenir un état des installations et un niveau d'activité très satisfaisants pour un aérodrome de cette taille. Telles qu'elles existent actuellement, les installations purement « aéronautiques » (pistes, aires de trafic, cheminements, etc.) permettent une pratique de loisirs dans des conditions de confort et de sécurité satisfaisantes.

A noter que les pistes ont été construites pour l'accueil d'aéronefs légers, et peuvent poursuivre leur existence sous réserve d'un entretien adapté et assidu. En effet, si ces dernières venaient à manquer d'entretien, même ponctuellement, elles seraient détruites de manière irrémédiable, par la végétation notamment.

Cependant, le souhait de la Commune de venir dynamiser cette zone, et notamment l'ouvrir à un public plus large et faire croître se notoriété, vient pointer du doigt certains éléments qu'il est nécessaire d'améliorer. Le souhait d'accueillir du public (spectateurs, nouveaux élèves pilotes, familles, nouveaux pilotes, nouveaux aéronefs basés et de passage, etc.) implique de compléter

Analyse :

Opposition au projet.

Aborde les panneaux photovoltaïques et le rond-point.

Aborde le fonctionnement de l'aérodrome :
Il est exposé un manque d'espace au niveau des pistes (10 mètres sur le plan au lieu des 40 mètres réglementaires).
Difficulté d'accès à la piste 27
Les planeurs en attente de décollage ne peuvent rester stationnés sur la piste. Ils doivent stationner sur la bande de piste.
Sur le plan joint 2, on constate au Nord de la parcelle de 8.6 hectares que, la piste 10/28 en herbe a disparu. Or la DGAC préconise l'utilisation de pistes séparées entre les ULM et les avions. C'est un problème lié aux vitesses d'approches et d'encombrement des pistes.

Aborde une décision de justice.

Revient sur une pétition réalisée hors enquête publique.

Réfute la mauvaise gestion annoncée dans l'étude d'impact et considère que c'est de la médisance.

⇨ **Mail 4 du 21/06/2022**

Bonjour Monsieur BANI

Jens Peter ROEBER se joint à moi pour vous remercier d'avoir bien voulu nous recevoir ce matin et écouter nos doléances.

Comme vous me l'avez demandé, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de :

- Monsieur Yves TATIBOUET, Directeur de la Sécurité de l'aviation Civile à AIX en Provence : 04 42 33 75 11

A ce sujet, vous trouverez en pièce jointe un courrier émanant de sa part en date du 15 avril 2021, courrier reconnaissant la conformité des installations aéronautiques et à ma grande application sur ce terrain depuis 25 ans. Cependant, dans les différents documents de cette étude, Monsieur le Maire soutient que l'anarchie règne.

- Monsieur le Général Dominique ARBIOL, commandant la base aérienne 701 à Salon de Provence : 04 13 93 80 00

En ce qui concerne les courriers entre le CEN-PACA, (Mr Axel WOLFF) et l'organisme EDF Renouvelables, je vais vous les adresser au plus tard lundi dans la journée.

Respectueusement.

Jean Claude VINCENT

president@aupase.fr ou *jcvincent85@hotmail.fr*

06 80 12 31 29

MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'aviation civile
Direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-est,
Pôle, Division Aéroports et Navigation Aérienne
Subdivision Aéroports

Nos réf. : 67941
Vos réf. : Votre courrier du 5 mars 2021
Affaire suivie par : Philippe BOCKET
philippe.bocket@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 04 42 33 77 30

Aix-en-Provence, le 15 AVR. 2021

Monsieur Vincent
Aupase
Aérodrome de Salon-Eyguières
13300 Salon de Provence

Monsieur,

Par courrier du 5 mars 2021, vous m'avez sollicité en votre qualité d'ancien Président de l'Aupase pour me faire part d'un certain nombre d'éléments concernant la surveillance de l'aérodrome de Salon-Eyguières.

Tout d'abord, je vous confirme que le texte réglementaire principal de référence aux audits de surveillance n'a pas changé depuis le contrôle de 2014, c'est toujours le CHEA (Conditions d'Homologation et de Surveillances des Aérodromes) du 28 août 2003 qui s'applique.

Au sujet des trois constats dont vous nous faites part et qui n'apparaissent plus dans le dernier rapport d'audit du 16 juillet 2019, ils ont été traités par l'exploitant d'aérodrome. Les actions correctives nécessaires à la résolution de ces constats ont été validées par mon service et mises en œuvre ; la dernière action consistant à finaliser à la chaux le marquage de certaines marques de seuil est en cours de réalisation. Je vous confirme également que la DSAC ne reprend pas d'audit en audit les constats précédents, ils sont suivis en continu par mes services.

Pour votre information, la deuxième bande d'accélération qui avait été supprimée sur l'actuelle carte VAC du 03 décembre 2020 sera prochainement rétablie par le SIA à la demande de l'exploitant de l'aérodrome.

Enfin, sachez que je suis sensible à la grande implication dont vous avez fait preuve pendant 25 ans et vous confirme que l'aérodrome de Salon-Eyguières dispose aujourd'hui d'installations aéronautiques conformes aux normes de l'Aviation Civile.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Yves TATIBOUET
Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud-Est

1, rue Vincent Auriol 13617 Aix-en-Provence Cedex Tél. : +33(0)4 42 33 75 11

⇨ **Mail 5 du 21/06/2022**

Bonjour,

Je soussigné Yvan Rivière, demeurant au 515 ch de Lauzias - 07170 Lussas,

Activité : intervenant comme remplaçant dans l'enseignement public, ordinaire et spécialisé,

Expérience aéronautique : ancien dispatcher et pilote sur avion long courrier pour la compagnie Dasnair,

agissant en tant que nouveau membre de l'ACMDP, déclare m'opposer au projet de rénovation de l'aérodrome Salon-Eyguières pour les raisons suivantes :

1. Au contraire des arguments avancés par ses promoteurs, l'aérodrome d'Eyguières avec ses pistes en herbe, croisées et ses vieux hangars chargés d'histoire possède un charme et une authenticité de plus en plus rares et précieux en France.

2. Compte tenu de la densité des aéroports dans la région, le projet ne présente aucune justification sérieuse ni pertinence en terme de besoin. Il semble donc promis à tourner en déroute financière.

3. Les nombreuses activités de la plateforme (aviation moteur, vol à voile. ULM, aéromodélisme) coexistent en harmonie et témoignent d'une réelle intelligence collective. Il est malheureux qu'un élu sans compétence aéronautique puisse prétendre détruire le résultat de plusieurs dizaines d'années de développements concertés pour y installer un projet sans cohérence humaine ni avenir économique.

Bref, si les utilisateurs ne manqueront pas de venir défendre leur plateforme avec des argument émotionnels, je suis curieux de comprendre la rationalité des arguments du promoteur d'un point de vue.

- esthétique —> tout béton ?
- écologique —> tout béton ?
- économique —> cohérence et rentabilité
- humain —> compétence et motivation

En vous remerciant d'avance pour votre accusé réception,
Salutations cordiales,

Yvan Rivière
+33 644 18 16 17

Analyse :

S'oppose au projet.

Conteste la mauvaise gestion de l'aérodrome avancée par l'étude d'impact
Doute de la bonne santé financière à terme du projet

⇨ **Mail 6 du 21/06/2022**

A l'attention de Monsieur Gilles Bani,

Bonjour Monsieur,

Je vous adresse ce jour une lettre expliquant les raisons pour lesquelles je suis totalement opposé au projet lancé par la mairie d'Eyguières concernant l'aérodrome de Salon-Eyguières car celui-ci aura pour effet de déstabiliser la vie des aéroclubs dont celui au sein duquel j'oeuvre à titre bénévole et par ailleurs de détruire une partie de la biodiversité qui fait le charme de ce lieu protégé jusqu'à ce jour

merci à vous de prendre le temps d'examiner l'argumentaire joint à ce message

Bien cordialement

Michel Brunet
270B Chemin des Crozes
13450 Grans
Tel: +33670275355
Mail: michelbrunet01@gmail.com

Enquête Publique
Concernant l'Aérodrome de Salon-Eyguières (LFNE)
Je soussigné Michel Brunet, Ingénieur Navigant d'Essais ® au sein de la direction des essais en vol de Dassault Aviation,
Secrétaire général de l'aéroclub ACMDP, en charge également de l'entretien des avions du club
Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques aux motifs suivants :
- Ce projet met en danger la pérennité de l'aéroclub.
En effet, Les revenus attendus de la plateforme reconfigurée viendront principalement de la location des locaux, et vu les capitaux engagés pour effectuer une entière démolition et reconstruction des bâtiments, les loyers pèseront très lourd sur notre activité déjà difficile à garder à l'équilibre en raison des conditions actuelles d'inflation et d'augmentation des prix des carburants aviation (non subventionnés pat l'état)
De plus, pour garder l'agrément de formation DGAC « Declarated Training Organisation », il est nécessaire de disposer de salles de cours et de briefing. Ceci n'est pas prévu dans les plans du projet. Est-ce un oubli ou un manque de connaissance des exigences aéronautiques ?
Si la France est un grand pays aéronautique, c'est parce qu'elle dispose d'un vivier de personnes passionnées, en particulier au sein des aéroclubs qui en sont les premières briques.
Ce projet est un non-sens économique alors que tous les aérodromes sont dans la tourmente
-Endettement déraisonnable de la commune pour 25 ans pour plusieurs dizaines de millions d'euros.
Les rapports espérés pour un aérodrome ayant une activité de loisir ne sont pas énormes. Pour augmenter les rapports, il faudrait augmenter l'activité, ce qui est irréaliste : d'une

part nous sommes déjà entourés d'aérodromes ayant des activités commerciale (Aix les Milles, Avignon Caumont), et d'autre part, nous sommes entourés de zones protégées qui pâtiraient grandement d'une augmentation de l'activité de l'activité et qui augmenterait les nuisances pour les riverains et finirait ainsi par mettre en péril l'aérodrome.
Pour justifier son projet, la commune d'Eyguières à qualifié le terrain de « désorganisé» et d'inesthétique. Certes, quelques améliorations seraient peut-être utiles sur le terrain comme la réfection de quelques hangars peu entretenus, quelques arbres sont à couper et des haies à tailler, mais je considère au contraire les lignes de hangar tonneaux assez esthétiques, et ayant de plus un caractère historique.
Je vole à Eyguières depuis 10 ans, et je ne vois pas du tout en quoi il est désorganisé. Au contraire, les allées entre les hangars par exemple sont suffisamment larges pour circuler et se croiser, ce qui n'est pas du tout le cas dans le nouveau projet.

Biodiversité : Le bétonnage de la Crau au milieu de la « réserve nationale des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) me parait inacceptable.
En effet, les outardes, Lièvres, Lézard Ocellé, Aigle de Bonelli, Oedicneme criard, Cigognes ... vivent aujourd'hui en bonne intelligence avec les avions sur le terrain. Un bétonnage supplémentaire et outrancier ne peut leur être favorable. C'est pourtant un sujet majeur puisque c'est pour la protéger qu'a été créée la « réserve nationale des Coussouls de Crau » qui touche le terrain.

Fait à Grans le 21/06/2022 pour valoir ce que de droit
Michel Brunet

Analyse :

- S'oppose au projet
- Difficulté d'équilibrer un budget avec de nouvelles installations : endettement de la commune
- Le site n'est pas désorganisé
- S'inquiète du bétonnage du terrain et du respect des habitats

⇨ **Mail 7 du 21/06/2022**

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Suite à notre visite du 17 juin à 11 heures en Mairie de Salon de Provence, j'ai trouvé le texte qui traite de ***« L'atlas départemental des paysages ».*** On le trouve page 19/21 du document :
« Avis délibéré de la Mission régionale d'autorité environnementale Provence-Alpes-Côte d'Azur ». (N° MRAe 2022APPACA 10/306 ET 3061) - (P.J. N° 1)

REMARQUES

1 - Il semblerait que l'étude d'impact n'est pas été transmise aux organismes suivants :

- Les pompiers. A ce sujet, les trois citernes de 27 000 litres nécessaires à la production de mousse en cas d'incendie, ont été mises en place en 2002, à la demande du SDIS et à la charge de l'Aupase (Achat, transport et dépose). Elles sont la propriété de l'Aupase. Il en est de même pour l'extincteur de 50 litres sur roue. En cas de destruction des hangars, nous serons amenés à retirer ces 3 citernes. Le groupement des Pompiers de Salon de Provence a reçu un courrier à cet effet. (P.J. N° 2)
- Les fédérations aéronautiques . Les 5 fédérations de tutelle représentées sur l'aérodrome ont été complètement ignorées. Il s'agit de : la F.F.A – La Fédération de Vol en planeur (ex F.F.V.V.) – La FFPLUM – La FFAM – Le RSA.
- La B.A. 701 . Bien que la base école 701 ne soit plus « Affectataire secondaire » de l'aérodrome, les appareils légers et les planeurs continuent leurs rotations sur les pistes et utilisent régulièrement les installations de l'aérodrome.
- La DSAC. Je pense que si la D.S.A.C. avait reçu et parcouru le dossier d'étude d'impact de 695 pages, elle n'aurait pas laisser passer l'affaire des clôtures du parc photovoltaïque positionnées à 10 m des pistes 09/27 et 15/33.

2 - Toujours sur cette étude d'impact et de la réponse à la MRAe, les documents sont impressionnants de par leurs volumes, on ne parle pratiquement pas de la fonction primordiale de l'aérodrome. sauf :

- **Page 74** – « *A ce titre peuvent être envisagés pour l'évolution probable du site sans la mise en œuvre du projet actuel de réaménagement :*
    - *Le premier comprend le* ***maintien en l'état existant des installations de l'aérodrome*** *et la poursuite de l'exploitation dans les conditions actuelles du site. Ce scénario limiterait le développement de l'exploitation et pourrait conduire à une réduction de l'activité (voire son arrêt à terme) ».*

Ce qui, à mots couverts signifie une **fermeture de l'aérodrome**. Connaissant un peu les textes officiels, je peux assurer à Monsieur le Maire que son projet de fermeture sera très long à aboutir.

- *Au regard du plan local d'urbanisme****, un autre projet de construction compatible avec l'aérodrome,*** *conformément au règlement du secteur Na1, pourrait être envisagé dans le futur et constituer un scénario alternatif si le projet actuel n'est pas réalisé*. (Mystère)
- **Page 365** – VII.2.4.1. *« **Incidences en phase travaux**. Le projet perturbera les activités des associations sportives sue l'aérodrome en phase de chantier ». ……*

Permettez-moi de rappeler que le chantier est prévu sur **deux ans.** Compte tenu des augmentations actuelles des matières (Carburant, pièces détachées, taxes diverses), les associations qui n'auront pas pu exercer leur activité, seront toutes défuntes avant la fin du chantier. Quid des somptueux hangars (Ex : Le Castellet).

3 - Pour éviter un tel désastre nous avons proposé à Monsieur le Maire **3** projets de gestion de l'aérodrome, projets bénéfiques pour la commune (Courriers RAR).

- Proposition 1 - En juillet 2020, transmise à l'avocat de la Maire par l'avocate de « l'Association des Aérodromes de France », association

regroupant la majorité des aérodromes de France et reconnue par la DGAC.

Aucune suite donnée par Monsieur le Maire à cette proposition. (P.J N° 3 et 4)

- Proposition 2 - En juillet 2020, proposition de rachat du domaine aéronautique (exclusion faite du Karting) pour la somme de 500 000 €. Courrier RAR notifié par exploit d'huissier.

Aucune suite donnée par Monsieur le Maire à cette proposition. (P.J. N° 5 et 6)

- Proposition 3 – En avril 2022, le projet **« BALZAC** ». Projet longuement réfléchi et bien monté. Il assurait une rente annuelle à la commune supérieure à la rente de la SEMOP, stoppant la réclamation des 520 000 € (enrichissement sans cause), ne poursuivant pas la réclamations des taxes dites « d'atterrissage » (32 000 €), arrêt, l'effacement du blog et sa suppression, mise en sommeil de l'Aupase etc. Cette proposition a été diffusée largement aux autorités (Préfecture, Région, Département, Elus, DGAC, DSAC),

Aucune suite donnée par Mr le maire à cette proposition. (P.J. N° 7)

4 – L'affaire de l'enrichissement sans cause.

L'AUPASE (**A**ssociation des **U**tilisateurs de la **P**lateforme **A**éronautique de **S**alon-**E**yguières) a été créée en 1993 à la demande de la Direction générale de l'Aviation Civile.

Le motif en était : Validation du nouveau système de gestion des 155 aérodromes de France qui allaient faire l'objet de la loi de décentralisation N° 2004-809 du 13/08/2004. Nous avons servi de cobaye.

De 2001 à fin mars 2018, différents accords ou sous-traités de gestion ont été établis par d'une part la DGAC et d'autre part par la Mairie D'Eyguières. Le régime des A.O.T était appliqué.

De 2001 à mars 2018, l'AUPASE a investi sur ses fonds propres (A.O.T. et cotisations) plus de 700 000 € qui peuvent se répartir en deux catégories : 520 000 € en travaux d'infrastructures et 180 000 € en travaux d'entretien. Lors de l'éviction de l'Aupase et son remplacement par la Régie, Monsieur Le Maire a hérité d'un aérodrome conforme à la législation, équipé de bandes en enrobés, de taxiway, d'une signalisation adéquate et sans que cela lui coute 1 €uro.

Conformément à l'arrêt LEMAIRE, le Conseil d'état a affirmé le principe selon lequel « *nul ne peut s'enrichir aux dépens d'autrui* ».(CE 15/02/1889, Lemaire c/Fabrique de l'église de Rincq). La commune se trouve donc enrichie et en retire désormais un profit.

Par courrier RAR du 04/03/2022 (P.J. N° 8), nous demandons donc le remboursement de cette somme.

Mr le Maire ne pourra pas avancer le fait qu'il n'était pas au courant ou qu'il n'avait pas donné son accord, nous avons des documents et des photos qui contrediraient.

Pour toutes ces raisons, je suis fermement opposé au projet qui fait l'objet de l'enquête publique

Jean Claude VINCENT
Président de l'AUPASE

AUPASE
Association des Utilisateurs de la Plate-forme Aéronautique de Salon-Eyguières

Monsieur Henri PONS
Maire d'EYGUIERES
Vice-Président de la Métropole Aix - Marseille – Provence
Conseiller Départemental des Bouches-du-Rhône
Président du CAUE 13
Hôtel de Ville – Rue du Couvent
13430 – EYGUIERES

Eyguières le 25 avril 2022
Lettre recommandée avec A.R.

Nos références : JCV/AD/LFNE-2022-04
Objet : L'aérodrome de Salon-Eyguières.

Monsieur le Maire

Permettez-moi de m'adresser à vous en qualité de Président de l'AUPASE (**A**ssociation des **U**tilisateurs de la **P**lateforme Aéronautique de **S**alon-Eyguières), association créée en 1993 à la demande de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) avec pour objectif l'expérimentation à l'échelon nationale de la mise en application de la loi de décentralisation qui devait toucher 155 aérodromes sur le territoire national.

Cette loi référencée N° 2004-809 du 3 août 2004 ne s'est concrétisée que le 9 mai 2009 par la cession gratuite de l'état des 206 hectares de l'aérodrome à la commune d'Eyguières.

De 1993 à avril 2018, l'AUPASE ne faisant appel qu'au volontariat, n'a cessé de gérer cet aérodrome sous couvert de deux « sous-traités de gestion » assortis d'AOT.

De 15 appareils basés en 1993 et de quelques centaines de m² de surface couverte, cet aérodrome a connu un succès foudroyant et à fin 2017, on comptait plus de 170 appareils, 12.426 m² de surface couverte et plus de 1000 pratiquants.

Durant cette même période, l'AUPASE investissait pas moins de 700 000 € sur ses fonds propres et sur quelques subventions.

Association des Utilisateurs de la Plateforme Aéronautique de Salon-Eyguières.
Aérodrome
R.D. N° 569
13300 – Salon de Provence

A partir de 2009 vous nous aviez délivré des permis de construire permettant aux membres des aéroclubs et aux privés d'édifier (à leurs frais) leurs propres structures afin de garer les avions, planeurs, ULM.

Une entente cordiale régnait sur l'aérodrome et les services de l'État (DSAC Aix en Provence) nous félicitaient de la sécurité des installations et de la bonne gestion de la plateforme.

Depuis 4 ans, tel que vous l'aviez annoncé en 2018, aucun entretien n'est plus réalisé sur les installations de l'aérodrome.

Selon vos dires, cette régie municipale qui devait être mise en place pour quelques mois, dure depuis 48 mois et la situation n'a pas évolué.

Une SEMOP baptisée « SEZAME » a récemment été créée sur la base d'un appel à candidatures et d'une délibération du Conseil Municipal.

C'est un projet qui fait fi de toutes les réglementations. (L'aérodrome est englobé au **P**arc Naturel **R**égional des **A**lpilles et 70 % de sa surface sont sur la Réserve **N**aturelle **N**ationale des **C**oussouls de **C**rau). Ce projet a été initié à huit clos sans la moindre concertation avec les utilisateurs historiques de cet aérodrome.

Afin de sortir de cette impasse, nous vous avions, il y a quelques temps, transmis deux propositions :

- Rachat de la partie aéronautique de la plateforme.
- Création d'une autre entité pour exploiter l'aérodrome.

Ces deux propositions sont restées lettres mortes et nous permettons de vous en transmettre une troisième qui, je l'espère retiendra votre attention.

Nous envisageons de créer une nouvelle structure dénommée « **BALZAC** » **(Base Aéronautique de Loisirs Zone Alpilles Crau).**

Cette association sera dirigée par les quatre clubs historiques en place sur la plateforme depuis 50 ans voir 85 ans comme l'A.C.R.L. (Club avion).

Ces clubs seront dirigés par des bénévoles ayant une très grande expérience de l'aéronautique tel qu'il l'est décrit en annexe 1. Tous les quatre clubs, détiennent une qualification DTO (« Declared Training Organisation »). Ce sont des aéroclubs détenteurs de qualifications permettant d'instruire et de délivrer des brevets de pilote Européens.

Vous trouverez ci- joint les différentes annexes qui ont trait à ce projet :

Annexe 1 – *Les moyens humains existants.*
Annexe 2 – *Le Projet des Statuts « Balzac ».*
Annexe 3 – *La présentation de la proposition d'un mode de gestion alternatif de l'aérodrome.*

Nous nous sommes fixé une liste d'objectifs acceptables pour les deux parties :

- Assurer un revenu à la commune. (12 000 €/an) et ainsi alléger ses charges financières à long terme (Annexe 4 – *Projet économique*).
- Mettre un terme à la gestion coûteuse et inadaptée de la Régie.

- Rendre le maintien et la maitrise de l'entretien concerté de la plateforme.

.

Annexe 5 : *Les moyens techniques disponibles sur l'aérodrome.*
Annexe 6 *: Nos valeurs.*
Annexe 7 *: Un descriptif sommaire du terrain.*

Si cette proposition retient votre attention, nous engageons sur les principes suivants :

- Ne pas poursuivre la réclamation des 520 000 € dus au titre de l'enrichissement sans cause. Dossier en vos mains depuis le 18 mars 2022.
- Ne pas poursuivre la réclamation des taxes « dites d'atterrissages » : 30 000€
- D'effacer purement et simplement le « BLOG ».
- De vous assurer une rente annuelle de 12 000 €.
- De vous faire participer au directoire tel qu'il est prévu à l'annexe 2 du présent courrier.
- L'AUPASE ne jouera plus un rôle directeur mais, simplement un rôle historique et de conseils.

Je pense que ce courrier retiendra votre attention et je me tiens à votre disposition pour de plus amples renseignements ou de préférence un rendez-vous en vos bureaux.

Nous mettons Monsieur Yves TATIBOUET, Directeur de la DSAC/SE, en copie de ce courrier.

Très respectueusement.

Jean Claude VINCENT
Président de l'Aupase de 2000 à fin 2017 et depuis le 15 mai 2021 à ce jour.

(Pilote privé avion et planeur, breveté en 1962)

Tél : 06 80 12 31 29 – Mail : *president@aupase.fr*

AUPASE
Association des Utilisateurs de la Plate-forme Aéronautique de Salon-Eyguières

Monsieur Henri PONS
Maire d'Eyguières
Hôtel de Ville
Rue du Couvent
13430 EYGUIERES

Lettre recommandée avec A.R.
Marseille, le 04/03/2022

Objet : Restitution des investissements réalisés par l'AUPASE sur l'aérodrome de Salon-Eyguières

Monsieur le Maire,

La Commune d'Eyguières et l'AUPASE étaient liés, entre le 18 septembre 2001 et le 1er avril 2018, par deux sous-traités de gestion et leurs avenants successifs.

Par un arrêté municipal en date du 31/01/2018, vous avez évincé notre association de la gestion de l'aérodrome municipal à effet du 1er avril 2018 précité.

Cependant, pendant la durée de validité des sous-traités de gestion, l'AUPASE a réalisé d'importants investissements sur l'aérodrome ne ressortant nullement ni des deux sous-traités de gestion ni de leurs avenants successifs précités.

Vous ne pouvez ignorer que ces investissements, d'un montant arrêté à la somme de **520 159,69 €**, profitent désormais à votre Commune.

Or, par l'arrêt « Lemaire », le Conseil d'État a affirmé le principe selon lequel « *nul ne peut s'enrichir aux dépens d'autrui* » (CE 15 févr. 1889, Lemaire c/ Fabrique de l'église de Rincq, Lebon 226).

Par ailleurs, une jurisprudence constante admet un droit au remboursement des travaux utiles pour la collectivité (CE 13 avr. 1883, Philippon c/ Cne de Saint-Soulge, Lebon 347, à propos de travaux d'utilité communale.)

Comme vous le savez, l'AUPASE, au titre des sous-traités de gestion et de leurs avenants successifs, était le « gestionnaire » de l'aérodrome.

Les travaux effectués par l'AUPASE, qui ont permis de pérenniser l'aérodrome municipal, ne peuvent donc se rattacher aux obligations de l'association fixées par les sous-traités de gestion et leurs avenants.

La Commune s'en trouve donc enrichie puisqu'elle n'a pas eu à effectuer de dépenses pour les obtenir et que ces dépenses, dont elle continue de profiter à ce jour, ne trouve pas dans origine dans un quelconque contrat.

En conséquence, vous conviendrez que la Commune en retire désormais un profit.

Le profit dont il est question s'apprécie au regard de l'intérêt général.

Or, l'existence d'un enrichissement fait intervenir deux notions : le caractère indispensable ou utile des travaux.

Il n'est pas litigieux que les travaux réalisés par l'AUPASE ont, à tout le moins, été utiles à la collectivité ce qui est d'ailleurs parfaitement admis par les Juges (« travaux utiles » : CE 5 avr. 1922, Tardy, préc. supra, no 6. – « Dépenses utiles » : CE 2 déc. 1938, Sieur Laily, préc. supra, no 13. – « Dépenses engagées dans la mesure où les travaux ont été utiles » : CE 15 juill. 1959, Sieur Vauzelle, Lebon 466. – Dépenses utiles : CE 11 juill. 1991, Cne de la Queue-en-Brie, préc. supra, no 14. – Travaux utiles pour la commune : CAA Nancy, 18 juin 1992, req. no 91NC00033 , Cne d'Aulnoy-Lez-Valenciennes et SIVOM de Trith-Saint-Léger, Lebon T. 1100

Aux termes de la jurisprudence, l'enrichissement sans cause est réalisé lorsqu'il a pour effet d'augmenter la valeur du patrimoine de la collectivité publique ce qui est parfaitement le cas ici. (CE 6 mai 1985, Assoc. Eurolat Crédit foncier de France, préc. supra, no 23), ou de construction d'installations (raccords d'égout : CE 18 juin 1980, Duparc, préc. supra, no 23).

Quant à l'assentiment de la Commune, il ne pose ici aucune difficulté puisque les comptes de gestion, faisant ressortir également les investissements réalisés en dehors du sous-traité de gestion, ont systématiquement été adressés à la Commune par le gestionnaire associatif.

Par voie de conséquence, nous sommes face à un assentiment tacite de la Commune tel que visé par différentes décisions du Conseil d'État. (CE 6 juill. 1938, Ville de Beaurecaire, Lebon 639. – CE 24 juin 1987, Bureau d'aide sociale de la ville de Briançon, préc. supra, no 22).

Tout au plus, l'assentiment de la Commune résulte de son absence d'opposition à l'exécution des travaux (CE 15 mars 1944, Sieur Pelou, Lebon 88).

Rien n'interdit donc l'indemnisation de l'association, dès l'instant que les travaux ont été exécutés avec un accord tacite (CE 24 juin 1987, Bureau d'aide sociale de la ville de Briançon) et même, en l'absence d'opposition de l'Administration, alors que celle-ci était en mesure de s'opposer à l'exécution de ceux-ci.

Par conséquent, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des pièces justificatives jointes aux présentes et de nous reverser la somme de **520 159,69 €**, revenant à

l'AUPASE au titre de l'indemnisation des travaux réalisés par l'association et profitant désormais à la Commune d'Eyguières ;

Nous vous remercions de bien vouloir nous notifier votre réponse dans le délai réglementaire de deux mois à réception de la présente demande.

Passé le délai précité, nous serons en effet contraints d'introduire un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille.

Restant en l'attente de ce qui précède, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Jean Claude VINCENT
Président`

P.J.
Tableau récapitulatif des travaux d'infrastructure
40 factures justificatives pour un montant global de 520.159,69 €

AUPASE

Association des Utilisateurs
de la Plate-forme Aéronautique
de Salon-Eyguières

Monsieur le Commandant Fabrice MOSSE
Chef de Centre des Pompiers
Rue Emmanuel Vitria
13300 SALON-DE-PROVENCE

Lettre recommandée avec A.R.

Salon de Provence, le 19/02/2021

Objet : Aérodrome de Salon Eyguières

Monsieur le Commandant,

selon nos informations, vous avez été saisi d'un avis consultatif concernant une demande de permis de construire portant sur une surface hors œuvre brute de plus de 6.300 mètres carrés, à créer sur l'aérodrome de Salon-Eyguières.

Les constructions ainsi envisagées seraient érigées en lieu et place des bâtiments actuellement existants et appartenant aux adhérents aux adhérents de notre association.

Or, comme vous le savez certainement, ce terrain d'aviation est dépourvu d'adduction d'eau et, dès l'année 2003, vos services avaient subordonné leur accord pour toute nouvelle construction à la mise en place de trois citernes contenant chacune 27.000 litres d'eau.

L'AUPASE a procédé à l'installation de ces citernes dès l'année 2002.

Pour votre parfaite information, je tenais à vous indiquer que notre Association, propriétaire des citernes pour en avoir payé l'acquisition, le transport et la mise en place, procèderait à l'enlèvement immédiat de ces citernes si les hangars actuels, appartenant à ses adhérents, venaient à être démolis.

A défaut d'autres moyens d'adduction en eau (Canal de Craponne à sec entre novembre et mars et point de livraison d'eau le plus proche situé à plus de 6 kilomètres), **l'aérodrome se trouverait ainsi dépourvu de toute réserve d'eau pour le cas d'un éventuel incendie.**

Les constructions objet du permis de construire actuellement en cours d'instruction sont par conséquent susceptibles d'en être fortement affectées, d'autant plus que le projet prévoit des bâtiments « tertiaires » destinés à recevoir du public.

Je me devais de vous en informer.

Vous souhaitant bonne réception de ce qui précède je vous prie de croire, Monsieur le Commandant, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Gilles MICHEL

Président

AUPASE - Aérodrome de Salon Eyguières - 13300 Salon de Provence

par rapport à la surface totale qu'il recouvre. La nature des « *dégradations en bordure des emprises* », qui concerneront 0,2 hectare, n'est par ailleurs pas précisée.

Les habitats de friches et de pelouses sèches sont considérés, au sein du volet naturaliste de l'étude d'impact relative au karting, comme des habitats présentant des enjeux de conservation faibles[34] ; il serait nécessaire d'argumenter cette analyse au regard des objectifs de conservation définis au titre des sites Natura 2000 considérés dans le cadre de l'étude d'incidences.

Enfin, une analyse complémentaire intégrant le site Natura 2000 (Directive oiseaux) FR9310069 « Garrigues de Lançon et chaînes alentours », distant d'environ six kilomètres du site de l'aérodrome, est à envisager au titre des incidences potentielles sur l'avifaune protégée.

La MRAe recommande de réévaluer les incidences Natura 2000 du projet, en phase travaux et en phase exploitation, en tenant compte des insuffisances relevées dans le volet naturaliste de l'étude d'impact.

2.2. Paysage

Le site de l'aérodrome de Salon-Eyguières s'insère dans le secteur de la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par l'Atlas départemental des paysages[35]. Au sein de cette entité, l'ensemble formé par les coussouls de Crau est considéré comme un secteur à enjeux paysagers prioritaires, sensible de par son caractère ouvert. Par ailleurs, le projet est implanté à environ 4,5 kilomètres au sud des contreforts du massif des Alpilles, dont l'ensemble constitue un site inscrit ; le sommet de la tour des Opies, notamment, fréquenté par les randonneurs, offre une vue dominante sur la plaine de la Crau.

Les enjeux paysagers, caractérisés dans l'état initial, conduisent à des préconisations pour l'implantation des bâtiments[36]. Les études d'impact étudient précisément et finement le paysage du site existant, illustrations à l'appui, et prend en compte les réglementations qui s'y rapportent (directive paysagère des Alpilles, site inscrit proche…).

Au titre de l'analyse des effets du projet, les études présentent un ensemble de documents illustratifs depuis différents points de vue susceptibles d'offrir des visibilités vers le site du projet (Tour des Opies notamment), permettant de comparer la situation actuelle et des simulations intégrant la réalisation du projet.

Figure 4 : Localisation des projets qui concernent le secteur de l'aérodrome ainsi que les secteurs avoisinants
Source : Étude d'impact

Les impacts visuels et paysagers li ation du projet de modernisation et de réhabilitation des installations de l'aérodrome sont ju ositifs, l'étude d'impact de l'aérodrome précisant à ce sujet que « le *réaménagement g spect plus ordonné que les installations existantes,*

Atlas des paysages provence
MRAe 001.bmp
Type : Image bitmap
Taille : 2,84 Mo
Dimension : 850 x 1170 pixels

34 Cf. étude d'impact karting, pages 86 et 87.

35 Disponible sur : https://www.departement13 rir/atlas-de-paysages/ (consulté le 17/01/2022).

36 Cf. étude d'impact aérodrome, page 300.

- Du fait que la Ville d'Eyguières resterait infiniment responsable des engagements de la future SEMOP qui, aux termes de l'appel à candidatures publié, s'élèveraient à au moins **40.000.000 € hors taxes, soit 48.000.000 € TTC** ;

L'AUPASE, en sa qualité d'ancien gestionnaire, vous propose aujourd'hui le rachat du domaine aéronautique, exclusion faite du karting, pour la somme de 500.000 €.

Vous noterez que cette proposition, si elle devait être acceptée, représenterait pour la commune d'Eyguières une rentrée d'argent non négligeable et que son montant correspond, *grosso modo*, à **50 annuités de redevances prévues par votre appel à candidatures SEMOP**.

De surcroît, il est évident que le prix proposé est très supérieur à la valeur foncière réelle du domaine.

Certain que cette offre ne manquera pas de susciter votre intérêt, de même que celui de votre Conseil Municipal, je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Conseil d'Administration
Gilles MICHEL
Président

AUPASE

Aérodrome de Salon Eyguières

13300 Salon de Provence

AUPASE

Association des Utilisateurs de la Plate-forme Aéronautique de Salon-Eyguières

Monsieur le Maire
Henri PONS
Hôtel de Ville
13430 EYGUIERES

Salon de Provence, le 07 juillet 2020

Notification par Exploit d'Huissier de Justice

Objet : Aérodrome de Salon Eyguières

Monsieur le Maire,

Permettez-moi de revenir vers vous au sujet des destinées de l'aérodrome de Salon-Eyguières que l'Etat avait transféré, à titre gracieux, à votre commune en 2006.

En l'état des difficultés en tous genres, régissant actuellement les relations entre votre Mairie et le millier d'usagers de l'aérodrome, le Conseil d'Administration de l'AUPASE a souhaité revenir vers vous afin de chercher une issue à l'impasse actuelle.

Compte tenu :

- Des difficultés évidentes qu'éprouve la Régie municipale d'Aérodrome pour garantir le fonctionnement correct d'un aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique et pour l'entretenir ;
- De l'incapacité évidente de la SEMOP projetée d'organiser un retour sur investissements, ne serait-ce qu'en vingt-cinq, voire en trente ans ;
- D'un nombre extrêmement faible de candidats s'étant manifestés à votre appel à candidatures ;
- Des conditions extérieures, conditionnées notamment par les projet de la Région Sud sur plusieurs aérodromes voisins et tendant à créer à courte échéance une offre très élargie de places à des tarifs raisonnables ;

AUPASE

Aérodrome de Salon Eyguières

13300 Salon de Provence

Audrey Maurel
Avocate au barreau de Paris

Ces professionnels du secteur pourraient ainsi reprendre la gestion de l'activité aéronautique de l'aérodrome, en ce compris l'entretien courant des installations concernées, et faire l'interface avec la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) pour la circulation aérienne en lieu et place de la commune.

Surtout, ce mode de gestion, assurément plus souple qu'une concession de services, permettrait ainsi à la commune de :

- bénéficier d'une exonération de la taxe foncière et de la TVA ;
- d'avoir une stabilité de revenus financiers dans le temps par la perception de redevances domaniales, les gestionnaires du site collectant les recettes d'exploitation du site ;
- de diminuer fortement les charges de personnel induites par la gestion en régie.

En outre, et du fait de la compétence technique et sectorielle des futurs exploitants du site, la commune sera assurée de valoriser son aérodrome et de pouvoir communiquer directement à ce sujet.

Aussi et afin d'ouvrir un dialogue constructif avec la commune sur cette proposition, il me semble opportun que vous puissiez étudier ce scénario alternatif afin d'échanger dans un second temps sur les modalités de sa mise en œuvre.

Dans l'attente, veuillez croire en la sincérité des intéressés de collaborer avec la commune pour valoriser son image sur ce sujet complexe et aboutir à une gestion efficace de l'aérodrome.

Dans l'espoir d'aborder prochainement ce scénario ensemble, je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de croire en mes sentiments les meilleurs.

Audrey Maurel.

Avocate au barreau de Paris
51, rue Cambronne – 75015 Paris
Tél : 06.75.18.76.55
avocat@audrey-maurel.fr
Siret 53858411100040

Audrey Maurel
AVOCATE

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
Rue du Couvent
13430 EYGUIERES

Paris, le 17 juillet 2020,

Par courrier LRAR

Objet : Gestion de l'Aérodrome de Salon Eyguières

Monsieur le Maire,

Je vous contacte par le présent courrier aux fins d'évoquer la gestion de l'aérodrome susvisé, dont la propriété relève de la commune d'Eyguières.

Il ressort des informations dont je dispose que l'aérodrome concerné, géré par l'association AUPASE jusqu'en 2017, est aujourd'hui géré en régie directe par la commune qui délivre des autorisations d'occupation temporaire (AOT) de courte durée. S'il était annoncé fin 2017 la reprise en gestion de l'aérodrome par une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP), le contexte économique actuel laisse à douter sérieusement de la pertinence de ce scénario.

Dans tous les cas, la gestion actuelle ou envisagée de l'aérodrome par la commune n'apparaît ni bénéfique pour ses occupants, qui ne peuvent se projeter dans l'avenir, ni pour la commune, du fait de coûts de fonctionnement et d'investissements importants.

C'est pourquoi je me permets de vous faire part aujourd'hui de l'intérêt porté par mon client, un collectif d'usagers indépendant, de voir confier la gestion de cet aérodrome aux présidents des clubs et associations exerçant une activité aéronautique sur celui-ci par le bais d'AOT de longue durée (15 ans minimum, par exemple), lesquelles seront bien entendu délivrées dans le respect des règles applicables. Soyez sûr qu'il ne s'agit en aucun d'un moyen de revenir au précédent mode de gestion, ni à ceux qui l'exerçaient.

Avocate au barreau de Paris
51, rue Cambronne – 75015 Paris
Tél : 06.75.18.76.55
avocat@audrey-maurel.fr
Siret 53858411100040

Analyse :

- S'oppose au projet

- De nombreuses remarques ne concernent pas l'enquête publique.
- La MRAE a visé le dossier.
- De nombreux organismes n'ont pas été consultés
- Remarque sur la page 74 : il s'agit de scénarios prospectifs. Seul le scénario présenté à l'enquête a été retenu. La question sera posée au maître d'ouvrage.

⇨ **Mail 8 du 21/06/2022:**

Monsieur Bani,

Veuillez trouver en pièce jointe ma lettre d'opposition aux projets de rénovation de l'aérodrome d'Eyguières proposé par la municipalité.

Je reste disponible pour vous détailler chaque argument.

Vous remerciant de votre attention, bien cordialement,

Philippe Laumet

Enquête Publique

Concernant l'Aérodrome de Salon-Eyguières (LFNE)

Je soussigné Philippe Laumet résidant à Grans,

Pilote de ligne,

Membre de l'Aéroclub Marcel Dassault Provence,

Déclare m'opposer aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques pour les motifs suivants :

- Impacts visuels et paysagers importants par la construction de bâtiments culminant à 12 mètres de hauteur alors que le secteur de l'aérodrome s'insère dans le secteur de la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages »

- Statuts « réserve nationale des Coussouls de Crau » et « Natura 2000 » et de la zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) non respectés: si, à travers des failles juridiques ces projets se révélaient conformes, ils ne respecteraient dans les faits en rien ces sites naturels, notamment par un accroissement illogique de constructions bétonnées, en surfaces comme en hauteurs

- Mise en danger de la biodiversité (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonellie, Lézard Ocellé)

- Contradiction avec le PLU sur les possibilités de construction

- Mort des aéroclubs et fuite prévisible des avions privés. Ainsi en exemple, l'étude prévoit une augmentation des tarifs d'hébergement pour les planeurs de 1100% et la location d'un hangar à 36000€ par an.

- Risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides

- Ce terrain était géré jusqu'en 2018 par une association de bénévoles qui l'entretenait et donnait satisfaction (Réf : Etude Glide Concept page 9)

- Nuisances sonores extrêmes avec l'arrivée d'une école de voltige équipée de deux « Extra 330 »

- Non-sens économique du projet alors que tous les aérodromes sont dans la tourmente

- Absence totale de compétences aéronautique des intervenants, consultation inexistante ou inappropriée de professionnels du secteur.

- Environnement pléthorique existant avec les aérodromes de : La base de Salon, l'aéroport de Marignane, l'aérodrome d'Aix les milles, l'aéroport d'Avignon, de Nîmes, les aérodromes de Saint Rémy de Provence, d'Istres, de Vinon ...

- Eviter la destruction des hangars sans solution de transition pour les machines

- Perte d'agrément DTO (Declared Training Organisation) si les locaux permettant d'effectuer les cours de formation ne sont pas prévus, ce qui signifierait l'arrêt des écoles de pilotage

- L'ampleur des travaux prévus impose de trop nombreux jours de fermeture de l'aérodrome

Fait à Grans, le 21 Juin 2022

Signature

Philippe Laumet

Analyse :

- S'oppose au projet
- Impact paysager important
- Impact sur le milieu naturel
- Contradiction avec le PLU sur la constructibilité

- Non sens économique du projet

⇨ **Mail 9 du 22/06/2022**

Bonjour
veuillez trouver en pj ma lettre de commentaires à l'enquête publique sus mentionnée
Jean Nicolai
pilote privé usager de l'aérodrome de Salon Eyguieres
9 allée paul cézanne, 13790 Chateauneuf le Rouge

Je soussigné Jean Nicolai résidant 13 allée Paul Cézanne, 13790 Chateauneuf le Rouge
Telephone 06 83 88 86 69, email jeanico55@gmail.com
Profession : Ingénieur en microélectronique
Experience aéronautique : diplomé PPL, license de pilote privé
Agissant en tant que pilote privé utilisateur de l'aérodrome de Salon-Eyguières au sein de l'aéroclub ACMDP
Déclare m'opposer aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques pour les motifs suivants :

- Mort prévisible des aéroclubs privés et de l'activité aéronautique de loisir sur le site, en raison

o de l'importante augmentation prévisible du prix de l'heure de vol

o de l'arrêt de longue durée prévisible des vols en raison des chantiers. Cet arrêt sera une occasion pour les usagers actuels de s'inscrire dans d'autres aéroclubs (Berre, Aix les mille, Vinon, Eygalieres...) et il sera bien difficile de les faire revenir ensuite, surtout si les prix augmentent.

- en effet, la qualité des hangars et de la voirie ne font généralement pas partie des critères des pilotes amateurs dans le choix d'un aéroclub, les critères auxquels ils sont sensibles sont le prix de l'heure de vol et la qualité des avions et de l'encadrement . Les hangars actuels, bien que vétustes, remplissent parfaitement leur fonction.

- Une augmentation importante du cout de notre pratique, en cette période de forte inflation et de baisse du pouvoir d'achat, semble totalement à contre-temps.

- Il faudra donc, après la fin des travaux, relancer les aéroclubs, ou attirer de nouveaux aéroclubs et de nouveaux usagers avec des prix plus élevés. Les activités aéronautiques sont déjà assez élitistes en raison de leur prix. Eyguieres n'étant pas la région parisienne ni Courchevel, le projet proposé semble réunir tous les ingrédients du flop commercial et financier de grande ampleur, n'apportant aucun avantage auquel les usagers soient sensibles

Fait le 22 juin 2022 à Chateauneuf

Jean Nicolai

Analyse

- S’oppose au projet

Les remarques concernent le fonctionnement et la rentabilité du projet.

⇨ **Mail 10 du 23/06/2022**

Mail de M. Pierre Antoine BRUNET.

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint une lettre à l'attention de M. BANI pour réponse à l'enquête publique concernant le projet lié à l'aérodrome de Salon-Eyguières.

Sachez que je me tiens à votre disposition pour toute discussion relative aux arguments exposés dans cette lettre.

Salutations,

Enquête Publique

Concernant l'Aérodrome de Salon-Eyguières (LFNE)

Je soussigné Pierre-Antoine BRUNET résidant à Salon de Provence

Profession et expérience aéronautique : ingénieur système aux essais en vol de Dassault Aviation

Agissant en tant qu'usager de l'aérodrome (membre de l'aéroclub ACMDP)

Déclare m'opposer aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques pour les motifs suivants :

- Mort des aéroclubs et fuite prévisible des avions privés. Ainsi en exemple, l'étude prévoit une augmentation des tarifs d'hébergement pour les planeurs de 1100% et la location d'un hangar à 36000€ par an.

La situation privilégiée de cet aérodrome permet chaque année à de nombreux jeunes, dont j'ai fait partie, d'apprendre à piloter dans un environnement exceptionnel, très propice à l'apprentissage de l'aviation, grâce à des aéroclubs très actifs et basés sur des principes associatifs, principes qui seraient fortement mis à mal, sinon menacés à coup sûr, par ce projet de privatisation et d'agrandissement outre-mesure de la plateforme et ses infrastructures.

- Bétonnage de la Crau au milieu de la « réserve nationale des coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), et mise en danger de la biodiversité (outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonellie, Lézard Ocellé).

La pratique de notre activité nous donne la chance d'être témoins, à chaque visite sur la plateforme, de la richesse de cette biodiversité, qu'on ne peut que vouloir préserver en maintenant l'impact minimal de l'activité humaine sur cette zone : contructions limitées (hangars et club houses), peu de zones bétonnées (pistes majoritairement en herbe, taxiways réduits, ...).

- Le non-sens économique du projet alors que tous les aérodromes sont dans la tourmente, et la perte d'agrément DTO (Declared Training Organisation) si les locaux permettant d'effectuer les cours de formation ne sont pas prévus (ces locaux ne sont pas prévus à l'heure actuelle ce qui signifie arrêt des écoles de pilotage)

Il est difficilement concevable que la viabilité d'un tel projet puisse être envisagée, alors même que de nombreuses structures à vocation professionnelle sont situés à moins d'une heure de route et représenteraient une concurrence évidente aux ambitions de ce projet : l'aéroport de Marignane, l'aérodrome d'Aix les Milles, l'aéroport d'Avignon, de Nîmes, les aérodromes de Saint Rémy de Provence, d'Istres, de Vinon, etc...

Par ailleurs, c'est une tendance générale actuelle, en France et ailleurs : l'aviation légère est menacée par différentes réalités : hausse du prix du carburant, flotte vieillissante (marché des pièces d'occasion très tendu, etc) ... Cependant, la filière française a toujours montré une résilience exceptionnelle face à ces menaces actuelles et passées, et ce en grande partie grâce au monde associatif dans lequel elle s'inscrit depuis toujours. Ce dynamisme de la vie aéronautique française, est un réel atout pour notre société car il constitue un vivier de pilotes (civils et militaires), de techniciens et d'ingénieurs aéronautiques, etc. Cela n'est possible que grâce à ce tissu associatif extrêmement actif, impliqué depuis toujours dans la transmission de la passion aéronautique, au seins d'aéroclubs disposant de locaux sur des plateformes historiques (dont fait partie LFNE), à des conditions souvent avantageuses qui sont nécessaires pour le maintien du fragile équilibre de fonctionnement de nos clubs. Sans ces conditions et cet environnement favorables à nos activités, c'est la mort assurée de nos aéroclubs !

Fait le 22/06/2022 à Salon de Provence

Signature

M. Pierre-Antoine BRUNET-FOESSEL
0667760773
pierrabf@hotmail.com

Analyse :

- Usager de l'aérodrome
- S'oppose au projet
- Non sens économique
- Absence de salle de formation
- Bétonnage de la Crau

⇨ **Mail 11 du 24/06/2022**

Monsieur le maire,

Ce jeudi 23 juin 2022 au matin, plusieurs usagers de la plateforme de Salon Eyguieres se sont vus refuser l'accès aux documents relatifs à l'enquête publique en cours pour des raisons non justifiées.

Aussi, je vous demande de rappeler à vos agents que l'accès aux documents publics est un droit auquel, ni vous, ni eux, ne peuvent s'opposer.

Vous comprendrez que devant la gravité de ces faits, je me vois dans l'obligation de saisir à nouveau votre autorité de tutelle.

Dans l'attente de votre rapide retour, je vous prie d'agréer l'expression de mes cordiales salutations.

Audrey Touron.

Analyse :

- Problème d'accès au dossier sur le site internet

⇨ **Mail 12 du 24/06/2022**

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint mon opposition au projet de la commune d'Eyguières concernant les aménagements "fumeux" de l'aérodrome.

Cordialement,
François Vuillecard

ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : François VUILLECARD, propriétaire d'un aéronef stationné sur l'aérodrome de Salon Eyguières, membre d'un aéroclub basé sur le terrain, résidant à Arles

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques.

Motifs :

- Endettement déraisonnable de la commune pour 25 ans pour plusieurs dizaines de millions d'Euros.
- Impacts visuels et paysagers importants par la construction de bâtiments culminant à 12 mètres de hauteur alors que le secteur de l'aérodrome s'insère dans le secteur de la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages ».
- Bétonnage de la Crau au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF)
- Mise en danger de la biodiversité (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonellie).
- Mort des aéroclubs et fuite prévisible des propriétaires d'appareils privés. Ainsi en exemple l'étude prévoit une augmentation des tarifs d'hébergement pour les planeurs de 1100% et la location d'un hangar à 36.000 € par an.
- Risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- Ce terrain qui, jusqu'en 2018 était géré par une association de bénévoles entretenait le terrain et donnait entière satisfaction. (Réf : Etude Glide Concept page 9)
- Nuisances sonores extrêmes avec l'arrivée d'une école de voltige équipée de deux « Extra 330 ».
- Le non-sens économique du projet où en ce moment les aérodromes sont dans la tourmente.
- Absence totale de compétences aéronautiques des intervenants.
- Environnement pléthorique existant avec les aérodromes de : La base de Salon, l'aéroport de Marignane, l'aérodrome d'Aix les Milles, l'aéroport d'Avignon, de Nîmes, les aérodromes de Saint Rémy de Provence, d'Istres, de Vinon etc.
- Les 11 000 signatures de la pétition qui n'ont pas été prises en compte.

Fais-le : 24 juin 2022 à : LFNE Salon Eyguières

Signature

Analyse :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales
- S'oppose au projet

⇨ **Mail 13 du 26/06/2022**

Enquête Publique
Concernant l'Aérodrome de Salon-Eyguières (LFNE)

Je soussigné : VAN DE WIJDEVEN MARCUS résidant à : 13121 AURONS
Profession : Chef de Cabine Principal
expérience aéronautique : 17000 h de vols
Pilote Privé : je vole essentiellement à LFNE et LFMA

Mesdames, Messieurs,
Agissant en tant que Membre de l'aéroclub ACDMP
Déclare m'opposer aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques pour les motifs suivants :
– Encombrement de l'espace aérien vis-à-vis de la plateforme militaire d'Istres LFMI et vis-à-vis de la plateforme de la Sécurité Civile de Nîmes LFTW ; pour rappel, la Sécurité Civil a eu à quitter la base de Marignane LFML, car la cohabitation d'avec l'aviation commercial devenait extrêmement difficile
– la proximité avec Salon de Provence LFMY, empêchera un dégagement de sécurité suffisant
– les passages basses altitudes de l'aviation commerciale en provenance de, ou en partance de MRS, passent verticales LFNE
– deux aérodromes d'aviation d'affaires sous exploités ; Avignon LFMV dans l'axe de LFNE, et Aix en Provence LFMA.
– chaque décollage, chaque atterrissage, sera sous l'autorité de l'armée de l'air (LFMI, LFMY) ; l'aviation d'affaires ne supportera pas de devoir obéir à des militaires.
– Endettement irraisonnable de la commune pour 25 ans pour plusieurs dizaines de millions d'euros
– Impacts visuels et paysagers importants par la construction de bâtiments culminant à 12 mètres de hauteur alors que le secteur de l'aérodrome s'insère dans le secteur de la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages »
– Bétonnage de la Crau au milieu de la « réserve nationale des coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)
– Mise en danger de la biodiversité (outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonellie, Lézard Ocellé)
– Contradiction avec le PLU sur les possibilités de construction, sauf si votre projet est un projet déguisé pour rendre la plateforme constructible.
– Mort des aéroclubs et fuite prévisible des avions privés. Ainsi en exemple, l'étude prévoit une augmentation des tarifs d'hébergement pour les planeurs de 1100% et la location d'un hangar à 36000€ par an.
– Risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides

– Ce terrain qui, jusqu'en 2018 était géré par une association de bénévoles entretenait le terrain et donnais satisfaction (Réf : Etude Glide Concept page 9)
– Nuisances sonores extrêmes avec l'arrivée d'une école de voltige équipée de deux « Extra 330 »
– Le non-sens économique du projet alors que tous les aérodromes sont dans la tourmente
– Absence totale de compétences aéronautique des intervenants
– Environnement pléthorique existant avec les aérodromes de : La base de Salon, l'aéroport de Marignane, l'aérodrome d'Aix les milles, l'aéroport d'Avignon, de Nîmes, les aérodromes de Saint Rémy de Provence, d'Istres, de Vinon …
– Eviter la destruction des hangars sans solution de transition pour les machines
– Perte d'agrément DTO (Declared Training Organisation) si les locaux permettant d'effectuer les cours de formation ne sont pas prévus (ces locaux ne sont pas prévus à l'heure actuelle ce qui signifie arrêt des écoles de pilotage)
– L'ampleur des travaux prévus va immanquablement amener de nombreux jours de fermeture de l'aérodrome

La conjecture d'un projet promoteurial déguisé, afin de contourner les restrictions d'aménagement des sols, avant 2026, existe. Alors, je ne vois aucun argument en la faveur d'une nouvelle base d'aviation d'affaires, d'autant plus que Avignon et Aix sont sous exploités.

Dans l'attente de vos réflexions,

Fait le dimanche 26 juin à : Aurons
Marcus VAN DE WIJDEVEN

Analyse :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales
- S'oppose au projet

⇨ **Mail 14 du 27/06/2022**

Bonjour,

Veuillez trouver ci joint une réponse à l'enquête publique concernant l'aérodrome d'Eyguières.
En vous souhaitant bonne réception.

Bien cordialement,

Klaus Brückner

ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : Klaus Brückner résidant à : Cornillon Confoux

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques.

Motifs :

- Endettement irraisonnable de la commune pour 25 ans pour plusieurs dizaines de millions d'Euros.
- Impacts visuels et paysagers importants par la construction de bâtiments culminant à 12 mètres de hauteur alors que le secteur de l'aérodrome s'insère dans le secteur de la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages ».
- Bétonnage de la Crau au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF)
- Mise en danger de la biodiversité (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonellie).
- Mort des aéroclubs et fuite prévisible des propriétaires d'appareils privés. Ainsi en exemple l'étude prévoit une augmentation des tarifs d'hébergement pour les planeurs de 1100% et la location d'un hangar à 36.000 € par an.
- Risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- Ce terrain qui, jusqu'en 2018 était géré par une association de bénévoles entretenait le terrain et donnait satisfaction. (Réf : Etude Glide Concept page 9)
- Nuisances sonores extrêmes avec l'arrivée d'une école de voltige équipée de deux « Extra 330 ».
- Le non-sens économique du projet où en ce moment les aérodromes sont dans la tourmente.
- Absence totale de compétences aéronautiques des intervenants.
- Environnement pléthorique existant avec les aérodromes de : La base de Salon, l'aéroport de Marignane, l'aérodrome d'Aix les Milles, l'aéroport d'Avignon, de Nîmes, les aérodromes de Saint Rémy de Provence, d'Istres, de Vinon etc.
- Les 11 000 signatures de la pétition qui n'ont pas été prises en compte.

Fais-le : 27/06/2022 à : Cornillon Confoux

Signature

Analyse :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales
- S'oppose au projet

⇨ **Mail 15 du 27/06/2022**

Bonjour,

Veuillez trouver mon refus au projet d'aménagement de l'aérodrome d'Eyguières
J'apprécierais de recevoir un accusé de réception de votre part avec l'assurance que M Bani , commissaire enquêteur, recevra le document rattaché.
Cordialement

Thierry Martin

06 37 48 19 80

Thierry Martin

284 chemin de la tour

13450 GRANS

Thierry.wmartin@orange.fr

06 37 48 19 80

Monsieur Gilles BANI

Commissaire enquêteur

Grans, le 21 juin 2022

Objet : Opposition au projet de réaménagement de la plateforme aéronautique d'Eyguières

Monsieur le commissaire enquêteur,

Mon courrier fait référence au projet mentionné et à l'arrêté n° 325-2022 relatif à l'enquête publique associée.

Je vous informe par la présente à ma totale opposition à ce projet pour les motivations ci-dessous :

Depuis des décennies, les activités de loisirs sur la plateforme aéronautique comme l'aviation légère, l'aéromodélisme et le vol à voile se sont développées et maintenues **dans un esprit associatif** exemplaire et bénévole au profit des différents utilisateurs, dans la gestion et les aménagements progressifs liés aux obligations normatives. Dans un premier temps la mise en place d'une régie municipale a démontré l'incompétence aéronautique avérée de la gestion par la mairie qui a cherché à obérer cet esprit associatif par une absence patente de communication adulte et participative et en prélevant les taxes d'occupation de terrain sans vraiment démontrer un investissement périodique et un intérêt pour la pérennité de la plateforme.

Dans un deuxième, la création d'une société d'économie mixte avec un projet pharaonique (On parle de 45M€ sur 25 ans) vient mettre au grand jour les desseins du maire qui est de détruire ces activités de loisirs au profit d'activités commerciales à venir incompatibles avec le lieu.

Un lien social s'est bâti depuis des décennies entre les usagers et la population locale pour, entre autres, offrir la possibilité à des citoyens de voler à coût raisonnable, accueillir des jeunes qui font leur brevet d'initiation aéronautique (BIA), des vols d'initiation avec des adultes mais aussi des enfants touchés par le handicap (ex Rêves de Gosse). Ce lien sera distordu avec la répercussion du coût du projet sous forme de loyers prohibitifs et taxes associées.

Sur un plan environnemental, l'implantation actuelle des bâtiments et infrastructures limitées fait partie du paysage de la plaine de la Crau, ne créant que des émissions et des nuisances sonores extrêmement marginales, loin des habitations, et laissant de larges surfaces vierges pour la pâture des moutons et de l'espace pour les lapins et cailles que les avions de loisirs croisent lors du roulage vers les seuils de piste. La réalisation du projet va multiplier le nombre et la puissance des aéronefs susceptibles de bénéficier des nouvelles infrastructures. Enfin la phase de construction sera longue et va générer une forte activité de génie civil avec le cortège de poussières, déchets et bruit incompatibles avec une zone Natura 2000.

Sur un plan financier, je reste dans l'incompréhension de la justification d'un tel projet. **Sur un plan commercial**, je n'entrevois aucun élément positif à l'aménagement de cette plateforme par rapport aux services et infrastructures commerciales existantes à proximité comme à Avignon Caumont ou Aix les Milles si ce n'est une concurrence stérile. Sur le même plan, bien que n'étant pas expert, je questionne la capacité d'une mairie modeste comme Eyguières à encadrer et assurer une assise financière pour accompagner un tel projet.

En conclusion, ce projet est à mes yeux inutile, dispendieux et anachronique.

Je vous prie de croire, monsieur le commissaire enquêteur, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Analyse :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales
- S'oppose au projet

⇨ **Mail 16 du 27/06/2022**

Bonjour madame, monsieur, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un courrier signé de ma main pour signifier mon opposition au projet de monsieur le maire

bien cordialement

Robert Inghilterra

Enquête Publique

Concernant l'Aérodrome de Salon-Eyguières (LFNE)

Je soussigné monsieur Robert Inghilterra résidant à 13410 Lambesc

Profession et expérience aéronautique pré-retraite et détenteur de la licence de pilote privé

Agissant en tant que membre de l'aéroclub Marcel Dassault Provence

Déclare m'opposer aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques pour les motifs suivants :

- Endettement irraisonnable de la commune pour 25 ans pour plusieurs dizaines de millions d'euros
- Impacts visuels et paysagers importants par la construction de bâtiments culminant à 12 mètres de hauteur alors que le secteur de l'aérodrome s'insère dans le secteur de la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages »
- Bétonnage de la Crau au milieu de la « réserve nationale des coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)
- Mise en danger de la biodiversité (outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonellie, Lézard Ocellé)
- Contradiction avec le PLU sur les possibilités de construction
- Mort des aéroclubs et fuite prévisible des avions privés. Ainsi en exemple, l'étude prévoit une augmentation des tarifs d'hébergement pour les planeurs de 1100% et la location d'un hangar à 36000€ par an.
- Risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides
- Ce terrain qui, jusqu'en 2018 était géré par une association de bénévoles entretenait le terrain et donnais satisfaction (Réf : Etude Glide Concept page 9)
- Nuisances sonores extrêmes avec l'arrivée d'une école de voltige équipée de deux « Extra 330 »
- Le non-sens économique du projet alors que tous les aérodromes sont dans la tourmente
- Absence totale de compétences aéronautique des intervenants
- Environnement pléthorique existant avec les aérodromes de : La base de Salon, l'aéroport de Marignane, l'aérodrome d'Aix les milles, l'aéroport d'Avignon, de Nîmes, les aérodromes de Saint Rémy de Provence, d'Istres, de Vinon ...
- Eviter la destruction des hangars sans solution de transition pour les machines
- Perte d'agrément DTO (Declared Training Organisation) si les locaux permettant d'effectuer les cours de formation ne sont pas prévus (ces locaux ne sont pas prévus à l'heure actuelle ce qui signifie arrêt des écoles de pilotage)
- L'ampleur des travaux prévus va immanquablement amener de nombreux jours de fermeture de l'aérodrome

Fait le 27 JUIN 2022 et à Lambesc

Signature

Analyse :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales
- S'oppose au projet

⇨ **Mail 17 du 27/06/2022**

Enquête Publique concernant l'Aérodrome de Salon-Eyguières (LFNE)

Je sous signé Elisabeth DUMAS résidant à Cornillon-Confoux,
Ingénieur d'essais aux essais en vol Dassault aviation,
Instructeur, chef pilote et responsable pédagogique de l'aéroclub ACMDP,
propriétaire d'avion et d'un hangar (311)

Déclare m'opposer aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques aux motifs suivants :

- Ce projet met en danger la pérennité de l'aéroclub.

En effet, Les revenus attendus de la plateforme reconfigurée viendront principalement de la location des locaux, et vu les capitaux engagés pour effectuer une entière démolition et reconstruction des bâtiments, les loyers pèseront très lourd sur notre activité déjà difficile à garder à l'équilibre

De plus, pour garder l'agrément de formation DGAC « Declarated Training Organisation », il est nécessaire de disposer de salles de cours et de briefing. Ceci n'est pas prévu dans les plans du projet. Est-ce un oubli ou un manque de connaissance des exigences aéronautiques ?

Si la France est un grand pays aéronautique, c'est parce qu'elle dispose d'un vivier de gens passionnés et les aéroclubs en sont les premières briques

- Endettement irraisonnable de la commune pour 25 ans pour plusieurs dizaines de millions d'euros.
Les rapports espérés pour un aérodrome ayant une activité de loisir ne sont pas énormes. Pour augmenter les rapports, il faudrait augmenter l'activité, ce qui est irréaliste : d'une part nous sommes déjà entourés d'aérodromes ayant des activités plus professionnelle (Aix, Avignon), et d'autre part, nous sommes entourés de zones protégées qui pâtiraient d'une augmentation de l'activité aéronautique. De plus, une augmentation de l'activité augmenterait les nuisances pour les riverains et finirait par mettre en péril l'aérodrome.

- Pour justifier le projet, le terrain a été qualifié de « désorganisé » et inesthétique.
Certes, quelques améliorations seraient peut-être utiles sur le terrain comme la réfection de quelques hangars peu entretenus, quelques arbres sont à couper et des haies à tailler, mais je trouve au contraire les lignes de hangar tonneaux très jolis, et de plus à caractère historique. Je vol à Eyguières depuis 22 ans, et je ne vois pas du tout en quoi il est désorganisé. Au contraire, les allées entre les hangars par exemple sont suffisamment larges pour circuler et se croiser, ce qui n'est pas du tout le cas dans le nouveau projet.

Du point de vue organisation : les différents utilisateurs de la plateforme ont toujours opéré en harmonie. La plateforme était gérée en toute sécurité, les aspects réglementaires ont été pris en compte correctement. Il n'est pas fait mention dans le projet de la façon dont la plateforme sera gérée du point de vue aéronautique, ce qui est la vocation première de ce terrain, puisque sa propriété a été transférée à la commune sous réserve d'en conserver l'utilisation aéronautique.

- Biodiversité : Outardes, Lièvres, Lézard Ocellé, Aigle de Bonelli, Oedicneme criard, Cigognes ,… tous ces animaux vivent en bonne intelligence avec les avions sur le terrain. Un bétonnage supplémentaire ne peut leur être favorable. C'est pourtant un sujet majeur puisque c'est pour la protéger qu'a été créée la « réserve nationale des coussouls de Crau » qui touche le terrain.

Si les hangars sont démolis, les lézards Ocellés vivant dessous seront éliminés, par exemple

Analyse :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement (formation, revenus, endettement de la commune, bon fonctionnement actuel)
- Bétonnage et atteintes environnementales
- Il est signalé que des lézards ocellés vivent sous les hangars.
- S'oppose au projet

⇨ **Mail 18 du 27/06/2022**

Bonjour

Je suis pilote breveté depuis mes 15 ans, et de cette passion j'en ai fait mon métier. Je suis dorénavant un professionnel de l'aéronautique en ayant un double diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale de l'aviation Civile à Toulouse.

J'habite à Aix en Provence, au coeur d'un bassin aéronautique riche. Marignane, Aix les Milles, Le Castellet, Avignon ou Salon Eyguieres

Parmi toutes ces plateformes, c'est bien à Eyguieres que j'ai décidé de partager ma passion. en effet, cette plateforme est vraiment atypique dans la région. Elle se rapproche de celle de Berre La Fare ou Vinon sur Verdon mais dont le niveau de professionnalisme est complètement différent.

En effet, que ce soit de par la gestion de la plateforme ou de par le brassage aéronautique est unique.

Je participe activement à des baptêmes ou à des vols découvertes et le retour des gens est unanime. Environ 15% des personnes viennent des alentours direct, tandis que les autres viennent du bassin indirect : Aix, La crotta, Marseille ou Montpellier.

A chaque fois, ils sont ravis de l'expérience au sein de l'aéroclub.

Que dire du projet.

Bien loin de moi l'idée de bloquer toute évolution. Cependant le projet présenté, est complètement déconnecté du contexte et de la réalité. Si ce projet avait pris forme, il y a 15 ans, on aurait pu être moins catégorique, mais on voit bien l'évolution des plateformes environnantes : Avignon, Aix, Nimes ou Le Castellet. Concurrencer ces plateformes est purement illusoires. De plus quand on regarde les différents modeles économiques, aucun n'est rentable.

Que dire alors de présenter un projet comme cela avec un marché déjà saturé

De plus la modification du parc de la Crau avec des réserves en eau et un écosystème fragiles restent problématique.

enfin, en ce qui concerne des ateliers de maintenance Pilatus…

les travaux nécessaires pour l'accueil de tels jets (rallongement et élargissement de la piste, éclairage, système de guidage, création de percée pour approche aux instruments etc…) et surtout les nuisances sonores pour Eyguières bien sur mais aussi tout le bassin allant d'Orgon, Aureille, St Martin jusqu'au Baux de Provence. Je ne suis pas sur que ces populations soient d'une part sensibilisées à ce qui les attend niveau bruit mais aussi sur les horaires de l'aviation d'affaire et de maintenance : soir et weekend, choses complètement nouvelles par rapport à la base de salon qui pourtant n'a pas la même vocation.

Bref, je peux me rendre disponible si vous avez besoin d'information technique, soit à Eyguiere soit à mon bureau sur le site de la DGAC sur Aix en Provence.

N'hésitez pas si vous avez des questions

Bien cordialement

Nicolas Macheboeuf
0668538960
nicolas.macheboeuf@aviation-civile.gouv.fr

Analyse :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales
- Nuisance sonore
- S'oppose au projet

⇨ **Mail 19 du 28/06/2022**

Je soussigné : Olympe belaiche résidant à : Eyguières
Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques.
Motifs :

- Endettement irraisonnable de la commune pour 25 ans pour plusieurs dizaines de millions d'Euros.
- Impacts visuels et paysagers importants par la construction de bâtiments culminant à 12 mètres de hauteur alors que le secteur de l'aérodrome s'insère dans le secteur de la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages ».
- Bétonnage de la Crau au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF)
- Mise en danger de la biodiversité (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonellie).
- Mort des aéroclubs et fuite prévisible des propriétaires d'appareils privés. Ainsi en exemple l'étude prévoit une augmentation des tarifs d'hébergement pour les planeurs de 1100% et la location d'un hangar à 36.000 € par an.
- Risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- Ce terrain qui, jusqu'en 2018 était géré par une association de bénévoles entretenait le terrain et donnait satisfaction.(Réf : Etude Glide Concept page 9)
- Nuisances sonores extrêmes avec l'arrivée d'une école de voltige équipée de deux « Extra 330 ».
- Le non-sens économique du projet où en ce moment les aérodromes sont dans la tourmente.
- Absence totale de compétences aéronautiques des intervenants.
- Environnement pléthorique existant avec les aérodromes de : La base de Salon, l'aéroport de Marignane, l'aérodrome d'Aix les Milles, l'aéroport d'Avignon, de Nîmes, les aérodromes de Saint Rémy de Provence, d'Istres, de Vinon etc.
- Les 11 000 signatures de la pétition qui n'ont pas été prises en compte.

Fait le : 28/06/2022 à : eyguieres

Signature

Analyse :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales
- S'oppose au projet

⇨ **Mail 20 du 28/06/2022**

Bonjour ,

Vous trouverez en PJ mon courrier pour m'opposer aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques.

Bien cordialement.

DARAN Julien

Enquête Publique

Concernant l'Aérodrome de Salon-Eyguières (LFNE)

Je soussigné M. DARAN Julien résidant à Mallemort (13370)

Conducteur de travaux dans le secteur ferroviaire et pilote privé depuis 2014 à l'aéroclub ACMDP sur le terrain de LFNE

Déclare m'opposer aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques pour les motifs suivants :

- Endettement irraisonnable de la commune pour 25 ans pour plusieurs dizaines de millions d'euros
- Impacts visuels et paysagers importants par la construction de bâtiments culminant à 12 mètres de hauteur alors que le secteur de l'aérodrome s'insère dans le secteur de la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages »
- Bétonnage de la Crau au milieu de la « réserve nationale des coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)
- Mise en danger de la biodiversité (outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonellie, Lézard Ocellé)
- Contradiction avec le PLU sur les possibilités de construction
- Mort des aéroclubs et fuite prévisible des avions privés. Ainsi en exemple, l'étude prévoit une augmentation des tarifs d'hébergement pour les planeurs de 1100% et la location d'un hangar à 36000€ par an.
- Risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides
- Ce terrain qui, jusqu'en 2018 était géré par une association de bénévoles entretenait le terrain et donnais satisfaction (Réf : Etude Glide Concept page 9)
- Nuisances sonores extrêmes avec l'arrivée d'une école de voltige équipée de deux « Extra 330 »
- Le non-sens économique du projet alors que tous les aérodromes sont dans la tourmente
- Absence totale de compétences aéronautique des intervenants :

Incompténce de la régie « M. françois André » le conseillé aéronautique a fait preuve d'un grand amateurisme à plusieurs reprises (des Notams érronés et souvent mise en ligne au dernier moment créant un danger potentiel pour les utilisateurs de la plateforme.

- Environnement pléthorique existant avec les aérodromes de : La base de Salon, l'aéroport de Marignane, l'aérodrome d'Aix les milles, l'aéroport d'Avignon, de Nîmes, les aérodromes de Saint Rémy de Provence, d'Istres, de Vinon ...
- Eviter la destruction des hangars sans solution de transition pour les machines
- Perte d'agrément DTO (Declared Training Organisation) si les locaux permettant d'effectuer les cours de formation ne sont pas prévus (ces locaux ne sont pas prévus à l'heure actuelle ce qui signifie arrêt des écoles de pilotage)
- L'ampleur des travaux prévus va immanquablement amener de nombreux jours de fermeture de l'aérodrome

Fait à Mallemort le 23/06/2022

Signature

DARAN Julien

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales
- S'oppose au projet

⇨ **Mail 21 du 28/06/2022**

Remarque de M. Alain Martel

Madame, Monsieur, bonjour.

Veuillez trouver ci-joint un argumentaire concernant l'enquête publique signé en mon nom pour déclarer mon opposition aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

En restant disponible si besoin.

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : **Alain Martel** résidant à : **119 av de lorraine, 13600 la ciotat**
En qualité de :

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédiate des pistes.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le : **28.06.2022** à : **Istres** Signature

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ **Mail 22 du 28/06/2022**

Alexandre CHARAIX

Mobile +33 7 70 71 32 33

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : **CHARAIX Alexandre** résidant à : **Salon-de-Provence**
En qualité de : **Pilote d'avion sur les infrastructures**

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédiate des pistes.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le : **28/06/2022** à : **Salon-de-Provence** Signature

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ **Mail 23 du 28/06/2022**

Remarque de Mme Lara Nicolsky

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : Lara Nicolsky résidant à : Saint Etienne du Grès (13103)
En qualité de : Membre de l'aéroclub Marcel Dassault Eyguières

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédiate des pistes.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le : 28/06/2022 à : Saint Etienne du Grès Signature

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ **Mail 24 du 28/06/2022**

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : **DETAVERNIER Laurent** résidant à : **Saint-Chamas**

En qualité de : **Elève pilote**

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
    - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
    - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
    - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
    - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos… mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.

- Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédiate des pistes.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le : **28/06/2022** à : **Saint-Chamas** Signature

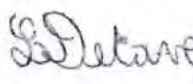

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ **Mail 25 du 28/06/2022**

Remarque de M. ALLAN VILLIEN

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : **Allan VILLIEN** résidant à : **Saint Martin de Crau**
En qualité de : **Membre de l'ACMDP et pilote professionnel sur Airbus A330**

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédiate des pistes.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le : **28/06/2022** à : **Saint Martin de Crau** Signature

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ **Mail 26 du 28/06/2022**

Remarque de M. POLASZYK Fabien

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : POLASZYK FABIEN résidant à : Velaux 13880
En qualité de : Pilote

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques**du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédiate des pistes.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importantsdans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le : Velaux à : 29 juin 2022 Signature

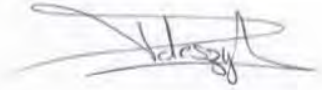

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement

- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ **Mail 27 du 28/06/2022**

Remarque de M. Olivier ROBERT

Enquête Publique

Concernant l'Aérodrome de Salon-Eyguières (LFNE)

Je soussigné Olivier Robert, résidant à Aureille, 13930

Ingénieur d'essais, pilote privé planeur et moteur

Agissant en tant que membre de l'Aéroclub Marcel Dassault Provence

Déclare m'opposer aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques pour les motifs suivants (arrêté n° 325/2022):

- La modernisation promise de l'aérodrome ne concerne ni les pistes ni les taxiways. C'est plus que surprenant pour moderniser un aérodrome. Les usagers du terrain, qu'ils soient basés à Eyguières ou sur d'autres terrains, sont dans cette attente. C'est ce qui fait l'un des premiers attraits d'un aérodrome.
- Le désir annoncé de réorganiser l'aérodrome n'est pas plus explicité. Il ne suffit pas de remplacer des bâtiments pour réorganiser un site. C'est la structure associative qui organise une telle activité. Les différents aéroclubs et l'Aupase assurent déjà cette fonction.

On veut imposer aux usagers d'abandonner leurs clubs et hangars pour devenir locataires d'un complexe impersonnel. On veut faire disparaître les spécificités des différents clubs pour les parquer dans des baraquements uniformes.

En réalité, il s'agit d'un vaste chantier immobilier et d'implantation d'une centrale photovoltaïque. Tout cela dans le seul et unique but de générer des profits qui ne bénéficieront en rien aux usagers. Aucun nouveau service ne leur sera en-effet apporté. Il en sera d'ailleurs de même pour les usagers de terrains extérieurs.

L'augmentation des tarifs d'hébergement va faire fuir les pilotes basés et augmenter le prix à l'heure de vol des clubs, faisant également fuir leurs adhérents.

La disparition des usagers, le manque d'attrait pour les usagers extérieurs sont autant de raisons qui mettent en danger l'activité entière de la plateforme.

Ce projet condamne l'activité aérienne de loisir d'Eyguières et de la région.

Fait le 27 juin 2022, à Aureille

Analyse :

- S'oppose au projet
- Le fonctionnement actuel convient

Mails 28 et 29 du 28/06/2022

Remarque de M. HARDOUIN JOHAN

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : **Hardouin johan** résidant à : **190 chemin du bois de Boulogne 13310 caphan**

En qualité de : **Pilote membre de l'aéroclub Marcel Dassault**

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédiate des pistes.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le : Caphan à : 28.06.2022 Signature

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ **Mail 30 du 29/06/2022**

Remarque de M. TAULEMESSE Hervé

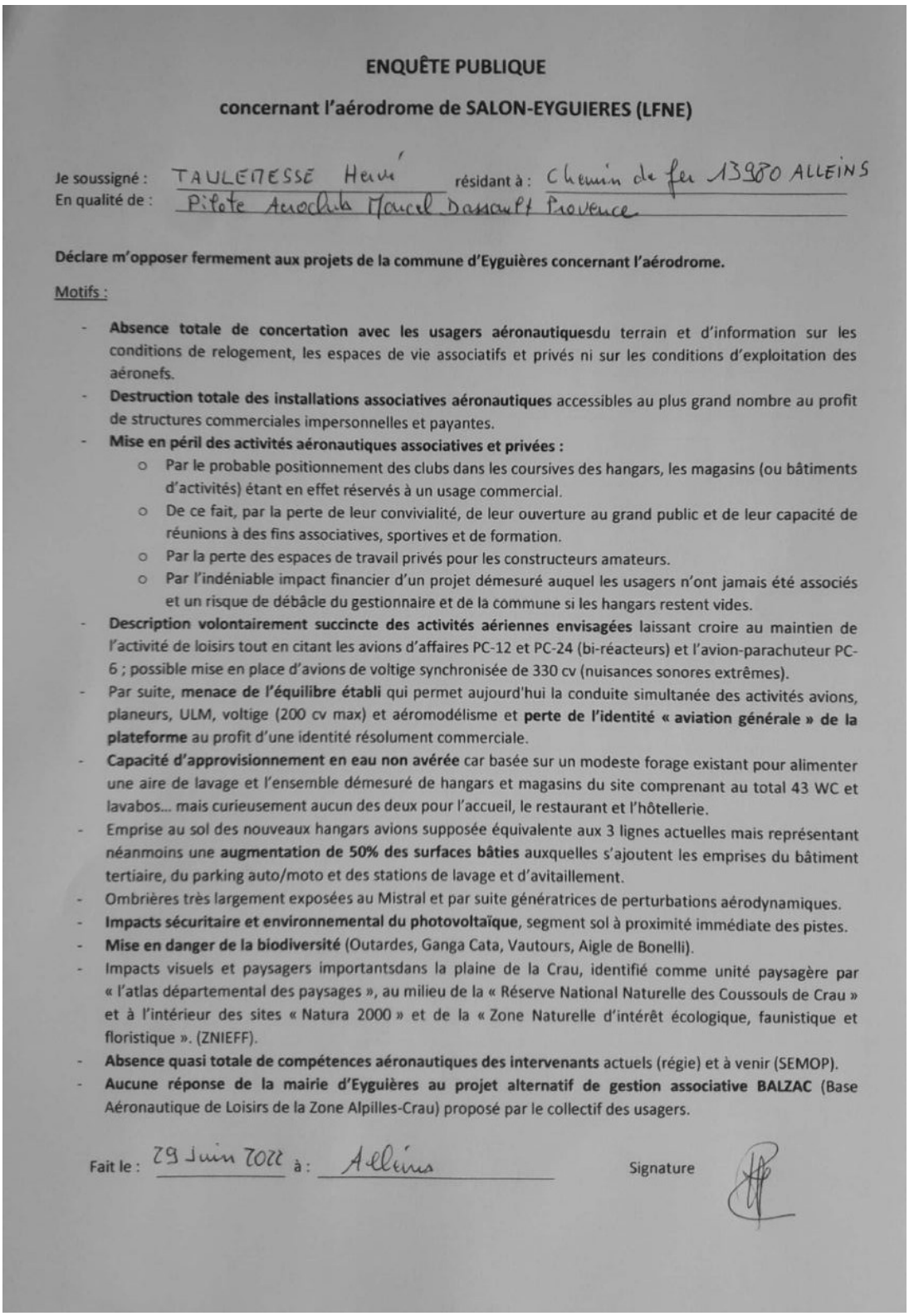

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : TAULEMESSE Henri résidant à : Chemin de fer 13980 ALLEINS
En qualité de : Pilote Aeroclub Marcel Dassault Provence

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques**du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédiate des pistes.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importantsdans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le : 29 Juin 2022 à : Alleins Signature

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ **Mail 31 du 29/06/2022**

Remarque de Mme NAVARRO Esther d'ISTRES

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : NAVARRO ESTHER résidant à : ISTRES
En qualité de : Etudiante ingénieure en aéronautique, travaillant sur la BA 125 et membre de l'aéroclub ACMDP

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédiate des pistes.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le : 29/06/2022 à : Istres Signature

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ **Mail 32 du 29/06/2022**

Remarque de M. ROUBAUD Julien de Saint Chamas

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : Julien Roubaud résidant à : 203 chemin Embarben St CHAMAS
En qualité de : Adhérent aéroclub

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédiate des pistes.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le : 29/06/22 à : St CHAMAS Signature

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ **Mail 33 du 29/06/2022**

ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Avis de Jean-Louis DUMAS

PRESIDENT DE L'ACMDP

Adresse : 117 Chemin du Cèdre, Pont de Rhaud, 13250 CORNILLON CONFOUX

Portable : 06 80 58 29 40

Mail : ejldumas@gmail.com

EXPERIENCE AERONAUTIQUE

- Ingénieur des Etudes et Techniques de l'Armement en 1977 (option aéronautique).
- Pilote Militaire (Chasse) en 1981.
- Ingénieur Navigant et pilote au CEV (Centre d'Essais en Vol) de la DGA. BA BRETIGNY et ISTRES (1981-1991).
- Pilote d'Essais, Pilote de Ligne, Instructeur Professionnel ® au sein de la société DASSAULT AVIATION pendant 26 ans. Essais en Vols BA ISTRES (1991-2017)
- Président de l'ACMDP (Aéroclub Marcel Dassault Provence) depuis 2017.
- Chef pilote ACMDP entre 2007 et 2017.
- Instructeur et examinateur « avion » depuis 1998.

- 14300 heures de vol dont 9700 heures en essais.
- Détenteur des médailles de la Légion d'honneur et de l'aéronautique.
- Propriétaire du hangar 311 sur l'aérodrome LFNE.
- Pilote à Eyguières depuis 1991.

Jean-Louis DUMAS

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques.

Motifs :

RESUME SUCCINCT

- RASER DES BATIMENTS QUI REMPLISSENT PARFAITEMENT LEUR MISSION POUR BATIR UN COMPLEXE QUI NE REMPLIRA PAS LA MISSION
- ACHARNEMENT DE QUELQUES PERSONNES QUI REFUSENT A L'EVIDENCE D'ECOUTER LA VOIX DE LA SAGESSE QUI DIT :

CE PROJET NE PEUT PAS VOIR LE JOUR TEL QUE PROPOSE

PLUS PRECISEMENT

- Endettement irraisonnable de la commune pour plusieurs dizaines de millions d'Euros.
- Impacts visuels et paysagers importants par la construction de bâtiments ayant une hauteur importante.
- Bétonnage de la Crau :

    - Au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau »
    - A l'intérieur des sites « Natura 2000 »
    - De la « Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique ». (ZNIEFF)
- Départ prévisible des propriétaires d'appareils privés ayant pour cause des augmentations des tarifs d'hébergement et de location de hangars.
- Risque de faillite du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- Perte de convivialité pour les constructeurs amateurs
- Nuisances sonores extrêmes avec l'arrivée d'une école de voltige équipée de deux « Extra 330 ».
- Difficulté à intégrer des avions n'ayant pas les mêmes domaines de vol et des tailles différentes au sol comme en vol (vitesse, envergure, forte motorisation, masse, etc.
- Le non-sens économique du projet où en ce moment les aérodromes sont dans la tourmente.
- Absence totale de compétences aéronautiques des intervenants.
- Il y a beaucoup d'aérodromes dans le secteur : Salon de Provence, Marignane, Aix les Milles, Avignon, Nîmes, Saint Rémy de Provence, Istres, Vinon, etc. Ce qui compliquera la circulation aérienne.
- Ce projet met en danger la pérennité des aéroclubs. En effet, les revenus attendus viendront principalement de la location des locaux, et vu les capitaux engagés pour effectuer une entière démolition et reconstruction des bâtiments, les loyers pèseront très lourd sur notre activité déjà difficile à garder à l'équilibre.
- Pour garder l'agrément de formation DGAC « Declared Training Organisation », il est nécessaire de disposer de salles de cours et de briefing. Ceci n'est pas prévu dans les plans du projet. Est-ce un oubli ou un manque de connaissance des exigences aéronautiques ? Si la France est un grand pays aéronautique, c'est parce qu'elle dispose d'un vivier de personnes passionnées et les aéroclubs en sont les premières briques
- Endettement irraisonnable de la commune pour 25 ans pour plusieurs dizaines de millions d'euros. Les rapports espérés pour un aérodrome ayant une activité de loisir ne sont pas énormes. Pour augmenter les rapports, il faudrait augmenter l'activité, ce qui est irréaliste : d'une part nous sommes déjà entourés d'aérodromes ayant des activités

professionnelle (Aix, Avignon ...), et d'autre part, nous sommes entourés de zones protégées qui pâtiraient d'une augmentation de l'activité aéronautique. Une augmentation de l'activité augmenterait les nuisances pour les riverains et finirait par mettre l'aérodrome en difficulté.

- Le terrain a été qualifié de «désorganisé» et d'inesthétique. Certes, quelques améliorations seraient utiles :
    - Réfection de quelques hangars peu entretenus
    - Des arbres à couper et à planter, des haies à tailler
- **Nota :** les lignes de hangars tonneaux sont très fonctionnelles. Leur forme existe tout autour de la planète et leur efficacité n'est plus à démontrer**. Pourquoi faut-il changer ce qui fonctionne depuis des décennies ?**
- L'alimentation en eau semble mal dimensionnée dans le projet
- Ombrières par temps de MISTRAL : ce type de protection n'est pas adapté. Les avions vont être soumis à rude épreuve : poussière, graviers,….
- Panneaux photovoltaïques proches des pistes
- Biodiversité : tous ces animaux (Outardes, Lièvres, Lézard Ocellé, Aigle de Bonelli, Œdicnème criard, Cigognes) vivent en bonne intelligence avec les avions sur le terrain. Les pilotes du club ACMDP respectent une charte pour protéger la biodiversité. Un bétonnage supplémentaire ne peut être favorable à la biodiversité. C'est bien pour la protéger qu'a été créée la << réserve nationale des coussouls de Crau » qui touche le terrain. Si les hangars sont démolis, les lézards Ocellés seront éliminés, ce que nous ne voulons pas !

Fait-le : 27 juin 2022 **à :** Salon de Provence

Signature :

Jean-Louis DUMAS

Analyse :

- S'oppose au projet
- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Atteintes environnementales
- Récuse la désorganisation du site

⇨ **Mail 34 du 29/06/2022**

Remarque de M. PELTOT Frédéric

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : **Frédéric PELTOT** résidant à : **Allée Roger Couderc, 13500 Martigues**
En qualité de : **Elève Pilote aéroclub Marcel DASSAULT**

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédiate des pistes.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le : **28 Juin 2022** à : **Eyguières** Signature

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ **Mail 35 du 29/06/2022**

ENQUÊTE PUBLIQUE -Aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

François Boussard, Vinon

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le projet soumis à l'enquête et in fine à votre avis motivé appelle de ma part les observations suivantes :

- **Le bilan financier du projet, établi sur une période de 25 ans et donc avec tous les aléas que cela implique, ne fait même pas apparaître de gain financier net pour la collectivité locale gestionnaire, en l'occurrence la commune d'Eyguières.**
- **Le business plan repose beaucoup sur la mise en place de photovoltaïque, au point qu'on peut s'interroger sur le reste, notamment si les subventions publiques attendues ne venaient pas, ce qui par les temps qui courent n'est pas une hypothèse à écarter.**
- **On ne trouve pas dans le dossier les réponses apportées lors de l'appel d'offre quant à l'origine des fonds et compte tenu du nombre d'aéroports/aérodrome repris par des structures se retrouvant en difficultés quelques années quand pas quelques mois plus tard, cette information est fondamentale pour asseoir la pérennité d'un projet de 25 ans.**
- **Le projet ne crée que 3 équivalents temps plein dont les profils spécialisés rendent difficilement crédibles les assurances de les attribuer en local, ce qui est en outre à la limite de la licéité. Les précisions nominatives des chargé(e)s activités annexes (Marion, Yohann…) ne rassurent pas sur leur pérennité.**
- **L'impact environnemental est fort et la séquence ERC mise en face minimaliste, quand pas simplement un exercice purement littéraire et formaté. L'avis de la MRAe (3060 & 3061) est d'ailleurs sans appel. Présenter l'avion électrique ou à H^2 (dont la pertinence et la faisabilité restent à démontrer) comme une solution pour verdir le bilan en dit long sur la crédibilité de l'étude et l'introduction d'activité aussi polluantes (sonore, gaz à effet de serre, consommation de zones N, impact paysager et naturaliste…) que des pistes de karting et de moto est éloquente quant à l'absence de considération du maître d'ouvrage pour l'environnement.**
- **L'impact social est sensible puisque les activités aéronautiques associatives, bien au-delà d'Eyguières également, vont disparaître à terme du fait de la structure de coût du projet et des projections tarifaires. De fait, le dossier prévoit une augmentation**

forte de la taxe d'atterrissage dans les 5 ans ce qui montre clairement les objectifs prioritaires financiers du promoteur du projet toxiques pour le tissu associatif.

- **La commune est actionnaire à 46% et donc porte une partie importante des risques, sans avoir la majorité et se retrouvera seule à assumer financièrement si défaillance. On notera à ce propos que le photovoltaïque est à nouveau considéré comme un outil financier.**
- **Contrairement à l'article R122-5 (5°) du C.E., le dossier d'enquête ne fait pas mention de projets alternatifs mais juste des variantes d'aménagement du même projet. Or, on aurait pu y trouver la contre-proposition faite par le collectif des usagers (Balzac) et c'est un manque regrettable à l'information du public. Il sera souhaitable que des réponses soient apportées à celui-ci par le maître d'ouvrage en réponse à votre PV de synthèse.**
- **Sur la forme, le fait que l'adresse dématérialisée de l'avis d'enquête publiée par la mairie de Salon soit inutilisable (présence d'un accent circonflexe dans l'adresse) et l'absence du dossier d'enquête sur son site sont des vices de forme sérieux, le public ayant été empêché d'accéder au dossier et d'adresser ses observations, qui plus est sans s'en rendre forcément compte.**

Le bilan des avantages et des inconvénients ci-dessus succinctement esquissé montre que le maintien des activités et le management actuels de la plate-forme auraient le même impact financier pour la collectivité et inchangé pour l'environnement. Le projet proposé n'a d'avantage que le profit financier pour ses promoteurs privés et tous les inconvénients pour le public et l'environnement. Concéder pendant 25 ans autant de ressources publiques, naturelles, financières et sociales aux dépens de la collectivité supportant quasiment la moitié des risques pour le bénéfice de quelques-uns sans retombées publiques nettes n'est pas justifié, en tous cas pas par le dossier. C'est pourquoi, je vous demande de rendre un avis défavorable au projet.

F. Boussard 29/06/2022

Analyse:

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales
- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Difficultés à accéder au site internet

⇨ **Mail 36 du 29/06/2022**

Remarque de M. Thierry ETIENNE de Lamanon

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : **Thierry ETIENNE** résidant à : **LAMANON**
En qualité de : **Utilisateur d'activités aéronautiques sur l'aérodrome d'Eyguières**

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédiate des pistes.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le : **29/06/2022** à : **LAMANON** Signature

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement

- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ **Mail 37 du 29/06/2022**

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné :	RÉDY Corentin	résidant à :	Istres
En qualité de :	Pilote		

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et

aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.

- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos… mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédiate des pistes.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).

- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le :	29/06/2022	à :	Istres		Signature

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ Mail 38 du 29/06/2022

Remarque de M. Jean-Marc LISSEZ de Lauris

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : **Jean-Marc Liszez** résidant à : **Lauris (84)**
En qualité de : **Membre de l'Aéro-Club Marcel Dassault Provence**

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédiate des pistes.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le : **29/06/2022** à : **Lauris** Signature

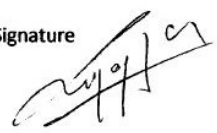

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ **Mail 39 du 30/06/2022**

Bonjour Mr BANI, commissaire enquêteur.
Conformément au paragraphe N° 7 (page 2/3) de l'article R 122 – 5 du code de l'environnement, il n'apparait nulle part dans l'étude d'impact, une proposition alternative à ce projet.

Cependant, depuis 2019, la Mairie d'Eyguières a été destinatrice de 3 projets proposés par l'AUPASE, ancien gestionnaire historique de la plateforme.
En pièce jointe, vous trouverez le dernier proposé en avril 2022 à Monsieur le Maire par courrier RAR. Aucune suite n'a été donnée à ce projet pas plus que pour les deux précédents.
Il s'agit du projet « B.A.L.Z.A.C. – **Base Aéronautique de Loisirs pour la Zone Alpilles Crau .**

Bonne réception.
Jean Claude VINCENT
Président de l'AUPASE
06 80 12 31 29

ANNEXE 2

BASE AERONAUTIQUE DE LOISIRS

PROJET ZONE ALPILLES - CRAU

B.A.L.Z.A.C.

STATUTS

Titre I – Objet -Structure

Article I – But.

Cette association est fondée entre les personnes physiques et morales ayant des intérêts dans les activités de la plateforme aéronautique de SALON-EYGUIERES. Elle est régie par la loi de 1901 avec les décrets qui la complètent ainsi que par les présents statuts. Elle a pour but principal de structurer la prise de responsabilité vis-à-vis de la DSAC-SE, de la Mairie d'Eyguières, du CEN-PACA et du Parc Naturel Régional des Alpilles, de la LDA et de LPO afin de tenir efficacement le rôle d'exploitant de l'aérodrome de LFNE en délégation duodécennale de la collectivité publique affectataire de ce domaine public aéronautique.

Sa devise sera :

« ***Promouvoir et valoriser l'excellence dans l'aviation sportive et de loisirs sur l'aérodrome de Salon-Eyguières*** »

Article 2 – Objet.

Son objet est donc la gestion de la partie aéronautique de l'aérodrome de Salon-Eyguières, des équipements et des installations communes aux usagers autorisés.

Article 3 – Eléments directeurs.

Cette association animée par des bénévoles n'a pas de but lucratif.

Les engagements directeurs seront :

- L'adaptabilité.
- La responsabilité.
- L'allègement des charges financières de la commune.
- Le positionnement dans le secteur « Sports et Loisirs »
- La sauvegarde du patrimoine environnemental et la biodiversité de la plateforme.
- La rédaction d'une charte « de bonne conduite » entre le PNRA, la LDA, le CEN-PACA, la LPO et le propriétaire de la plateforme.
- L'ouverture vers les communautés des habitants d'Eyguières et du pays Salonais.

Article 4 – Dénomination.

BASE AERONAUTIQUE DE LOISIRS ZONE ALPILLES CRAU

Article 5 – Durée.

La durée de l'association est illimitée.

Article 6 – Composition.

Cette association est fondée par les Présidents des associations aéronautiques ayant la plateforme de Salon-Eyguières (LFNE) comme base principale de leur activité.

1 – <u>Quatre structures associatives</u> ayant une habilitation aéronautique de formation **(D T O).**

1.1. - Le Centre de Vol à Voile de la Crau. (Dénomination C.V.V.C.)

1.2. - L'Aéroclub Rossi-Levallois. (Dénomination A.C.R.L.)

1.3. - L'Aéroclub Marcel Dassault Provence. (Dénomination A.C.M.D.P)

1.4. - La section « Voltige Avions Louis Rouland ».

2 – <u>Quatre structures fédérant</u> les autres activités aéronautiques basées sur l'aérodrome.

2.1. – L'Aéro-Model Club de la Crau. (Dénomination A.M.C.)

2.2. – L'Union des propriétaires privés de hangar payant un A.OT.

2.3. – L'Union des propriétaires des aéronefs « privés » payant une redevance par appareil basé et non rattachés à un aéroclub.

3 – <u>La structure fédérative AUPASE</u>, gestionnaire historique de l'aérodrome et à titre consultatif.

4 – <u>La représentation de la Mairie</u> (obligatoirement) et à titre consultatif.

Propriétaire des lieux et représentant des habitants d'Eyguières.

5 – <u>Le PNRA, la LDA, le CEN-PACA et la LPO</u> (éventuellement et suivant leur agrément) et à titre consultatif.

Toute nouvelle demande d'adhésion devra être transmise au bureau directeur par écrit. Elle fera l'objet d'un vote « à l'unanimité » des membres du C.A. Ils seront seuls juges de l'acceptation ou du rejet de la demande et sans qu'ils soient tenus de fournir des explications au demandeur.

Article 7 – Siège social.

Initialement, l'association aura son siège social dans les locaux de l'aéroclub Rossi-Levallois (A.C.R.L.) mais pourra être transféré à tout autre endroit par simple décision du Bureau Directeur, décision ratifiée lors d'une A.G.E.

Son adresse postale sera :

BASE AERONAUTIQUE de LOISIRS ZONE ALPILLES CRAU

Aérodrome de Salon-Eyguières

Route Départementale N° 569

13300 – SALON DE PROVENCE

Article 8 – Membre actif.

Pour être membre actif, il faudra :

- S'acquitter des cotisations et participations aux frais de fonctionnement fixés par le comité directeur. (Hormis la structure fédérative Aupase, le représentant de la Mairie et des PNRA – LDA – CEN-PACA et LPO (Article 15).
- S'engager à respecter les présents statuts et le règlement intérieur.
- S'engager à mettre en commun, d'une façon permanente les connaissances de ses activités dans le but défini par l'article 1 des présents statuts.

Article 9 – Radiation.

La qualité de membre se perdra par :

- La démission.
- La liquidation ou la dissolution pour les personnes morales.
- La radiation prononcée par le comité directeur pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave. (Voir le Règlement intérieur).

TITRE II – Administration - Fonctionnement

Article 10 – Conseil d'administration – Gouvernance.

Le conseil d'administration regroupera les différentes structures énoncées à l'article 6, (paragraphes 1 et 2), des présents statuts.

Ce conseil d'administration choisira parmi ses membres cités uniquement à l'article 6 (paragraphes 1 et 2), un bureau. Vote à la majorité simple.

Ce bureau sera composé de :

- Un Président ;
- Un vice-Président ;
- Un secrétaire ;
- Un trésorier.

Ce bureau élu sera collégial et tournant suivant des modalités de durée à définir.

Le Président sera obligatoirement choisi parmi les 4 structures habilitées DTO

Il pourra être admis des « assistants de fait » nommés par le bureau et qui sans être investis statutairement apporteront leur aide et leurs conseils au bureau élu. Ils n'auront qu'une voix consultative et pourront siéger lors des conseils d'administration.

Il en sera de même pour la structure fédérative de l'Aupase, du représentant de la Mairie, des PNRA, LDA, CEN-PACA et de la LPO qui n'auront qu'une voix consultative.

Le Conseil d'administration se réunira une fois au moins par trimestre ou plus souvent si l'actualité l'y oblige, sur convocation du Président ou sur la demande du quart de ses membres.

Les décisions seront prises à la majorité simple (voir définition dans le règlement intérieur) des voix des membres actifs désignés à l'article 6, (paragraphes 1 et 2). En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

La présence au moins des deux-tiers de ses membres (présents et représentés) sera nécessaire pour la validation des délibérations. (Quorum)

Tout membre qui sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Il sera établi un procès-verbal des réunions.

Article 11 – Vote.

1 voix par entité et 1 voix pour le Président.

Article 12 – Assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale ordinaire comprendra tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés (Article 6).

Quinze jours minima avant la date fixée, les membres de l'association seront convoqués par le Président (assisté du secrétaire). L'ordre du jour sera clairement exposé.

Le Président assisté des membres du bureau, présidera l'assemblée et exposera la situation de l'association. (Rapport moral).

Le Trésorier rendra compte de sa gestion et soumettra le bilan financier à l'assemblée. (Rapport financier et budget prévisionnel).

Les décisions seront prises à la majorité simple (voir définition dans le règlement intérieur).

Il sera procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement s'il y a lieu des membres du Bureau Directeur.

Ne devront être traités, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

Article 13 – Assemblée générale extraordinaire.

Si besoin est, ou sur la demande de **la moitié plus un** de ses membres inscrits, (Paragraphes 1 et 2) le Président pourra convoquer une **A**ssemblée **G**énérale **E**xtraordinaire.

Les modifications statuaires sont de la compétence d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui statuera à la majorité qualifiée (2/3) des membres présents ou représentés.

Article 14 – La représentation.

Les pouvoirs en blanc seront interdits et un membre ne pourra détenir plus d'un mandat de représentation.

La liste des mandats sera consignée sur la feuille de présence.

Article 15 – Cotisations.

Une cotisation annuelle sera demandée aux 7 structures mentionnées à l'article 6, (paragraphes 1 et 2), le montant de base sera défini dans le règlement intérieur.

Ce montant pourra être modifié en cours d'année par décision du C.A.

Article 16 – Règlement intérieur.

Un règlement intérieur sera établi par le Conseil d'Administration. Il sera destiné à fixer les différents points de détail non prévus par les statuts.

Il ne pourra contenir aucun article contraire aux présents statuts.

Article 17 – Partenariats.

Des partenariats seront recherchés et développés entre l'association et des organismes publics (Région – Département) et des sociétés Aéronautiques (Airbus, Safran, Sabena, DGA, Armée de l'Air, Dassault, divers).

Article 18 – Dissolution.

En cas de dissolution prononcée par les 2/3 au moins de ses membres présents ou représentés à une Assemblée Générale, un liquidateur sera nommé par celle-ci et l'actif s'il y a lieu, sera dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1° juillet 1901 et au décret d'application du 16 août 1901.

Article 19 – Droit de défense.

Un droit de défense sera garanti à tout adhérent faisant l'objet d'une mesure disciplinaire.

Article 20 – Limitation des responsabilités.

En aucun cas, les membres de l'association ne pourront être tenus directement responsables des accidents qui pourraient survenir sur l'aérodrome.

Par le fait même de leur adhésion, les associations renonceront à tout recours contre l'association BALZAC, ainsi que contre les autres membres.

Article 21 – Assurances.

La BALZAC souscrira toutes assurances utiles pour garantir sa responsabilité civile ou pour tous les risques qu'elle estimera devoir couvrir.

Article 22 – Formalités.

Le Président sera mandaté pour ester en justice et pour remplir toutes les formalités de déclaration et de publication prévues par la loi du 1° juillet 1901 et son décret d'application du 16 août 1901.

ANNEXE 3

PRESENTATION DE LA PROPOSITION D'UN MODE DE GESTION ALTERNATIF DE L'AERODROME

Comme exposé, un collectif d'usagers de l'aérodrome de Salon Eyguières agissant en toute indépendance vis-à-vis des associations présentes sur l'aérodrome, a décidé de proposer au Maire une solution alternative de gestion de l'aérodrome.

Dans la recherche d'une solution alternative, le retour au précédent mode de gestion exercée par l'association des usagers (AUPASE) a été écarté car cela reviendrait pour le Maire à se déjuger.

Nous nous sommes donc fixés une liste d'objectifs acceptables pour les deux parties.

- Assurer un revenu à la commune supérieur à celui que celle fixée dans le projet SEMOP.
- Alléger ses charges financières par une large utilisation du bénévolat et par un retour à des conditions d'exonération de la taxe foncière.
- Mettre un terme à la gestion exercée par la régie qui s'est avérée coûteuse et inadaptée.
- Rasséréner les usagers en leur offrant une perspective leur permettant de s'investir dans des projets, ce qui implique la délivrance d'AOT de durée raisonnable, c'est à dire dans la moyenne nationale.
- Rendre la maîtrise de l'entretien de l'aérodrome aux usagers et leur offrir la possibilité de contribuer à son amélioration.
- En tant qu'usagers exerçant leur activité sur l'aérodrome, le Président de la BALZAC, ou son représentant, sera l'interlocuteur unique, compétent, qualifié et portant la voix collégiale de cette association.

Le principe de base :

Séparer la part du foncier qui resterait à la commune de celle de l'exploitation et des moyens qui lui sont associés qui reviendraient à une Association constituée par les présidents des associations qui exercent une activité aérienne sur l'aérodrome.

LE FONCIER

La commune est propriétaire de l'aérodrome. Il paraît légitime qu'elle gère des A.O.T.

Rôle et attributions:
Délivrance et suivi **d'AOT dont la durée minimale serait de 20 ans.**
Gestion et participation financière aux gros travaux tels que création ou amélioration de des pistes et taxiways, entretien des clôtures ainsi que de la route desservant l'aérodrome.

L'EXPLOITATION ET LES MOYENS ASSOCIES

L'exploitation :

Compte tenu des faiblesses montrées par la régie en matière d'exploitation:

- fermetures de pistes ou d'aérodrome fréquentes qui auraient pu souvent être évitées.
- publication d'un règlement intérieur inapproprié et de ce fait non appliqué.
- incapacité d'établir un dialogue avec les usagers, d'accéder à leurs valeurs, conceptions et usages par suite de la méconnaissance et l'absence de pratique de l'aviation légère et sportive.

Il est donc souhaitable que ce soient des usagers de l'aérodrome qui, dans le respect de la réglementaion, exercent cette responsabilité et que leur travail soit très largement basé sur le bénévolat afin des minimiser les frais de gestion.

L'Immobilier

Concerne et l'entretien et le suivi de la qualité des installations existantes (fauchage, balisage, état des hangars, propreté abords, sécurité incendie, réseau de distribution électrique.

Il est souhaitable qu'une charte de « bonne conduite » portant sur la qualité, la sécurité, l'aspect des installations existantes soit établie en accord avec la commune, le PNRA, la LDA, le CEN-PACA et la LPO.

Constitution, Rôle, Attributions du Directoire, Moyens Financiers :

1. Constitution:
   Il est composé par les présidents des associations et sections exerçant une activité aéronautique sur l'aérodrome, plus : un représentant désigné des usagers privés non inscrits aux clubs ou sections ci-après et d'un représentant des propriétaires des hangars privés.
   Centre de Vol à Voile
   Aéro-club Rossi-Levallois
   Aéro modél Club de la Crau
   Aéro-club Marcel Dassault Provence

Section voltige Louis Rouland

Soit 7 membres directeurs qui auront dans un premier temps à désigner parmi eux un Président. Cette présidence sera renouvelable selon une périodicité à fixer.

Le Président sera choisi parmi les 4 aéroclubs habilités DTO

Rôle et attributions :

Le rôle du directoire est de gérer l'exercice et les moyens de l'exercice de l'activité aéronautique sur la plateforme ainsi que son entretien courant, d'assurer l'interface avec la DGAC pour toutes les questions concernant la circulation aérienne et la conformité des installations.
Par entretien courant, il faut entendre celui de la signalisation (balisage, manches à air, fauchage et roulage des pistes).
L'interface avec la DGAC concerne les visites de sécurité et le traitement des NOTAM.

2. Moyens financiers du directoire:

Pour les raisons fiscales déjà évoquées, le directoire perçoit le montant des AOT attribués par la mairie ainsi que des contributions annuelles par avion dont le montant est fixé par lui et reverse à la commune un revenu dont le montant est à déterminer en accord avec elle.

Le budget résiduel sera totalement consacré à l'entretien des installations et à leur amélioration.

COMMENTAIRES :

Ce mode de gestion présenterait plusieurs avantages :

- Impliquer tous les dirigeants de clubs ou sections partageant le même but avec une obligation de pratiquer le respect mutuel et de s'entendre.
- Assurer un revenu à la commune, supprimer la charge financière de l'impôt foncier et supprimer les frais de gestion et charges salariales actuellement consacrées à la régie.
- Pour la commune, n'avoir qu'un unique interlocuteur : le président du directoire.
- Le rétablissement d'une perspective sur plusieurs années inciterait la confiance et ferait cesser l'exode d'usagers vers d'autres aérodromes.
- Coté usagers, un terme serait mis aux antagonismes qui se sont créés, les officines, sphères d'influence que nous connaissons actuellement disparaîtraient. Dans cet esprit, le moyen d'expression constitué par le blog serait fermé et totalement effacé.

Il va de soi qu'une telle organisation ne pourrait aboutir au rétablissement d'un fonctionnement harmonieux qu'au prix d'une volonté de clarté, de communication franche et sincère entre le directoire et la commune.

ANNEXE 6

NOS VALEURS

MISSION DES CLUBS AERONAUTIQUES PRESENTS SUR LA PLATEFORME

De

SALON - EYGUIERES

A) **Formation initiale au pilotage** d'avions, de planeurs, d'ULM et d'aéromodèles.

B) **Formation avancée aux sports aériens :** Voltige élémentaire et compétition, mise en garde, navigations et vols longue distance, rassemblements aériens en relation avec les fédérations, rallyes, atterrissages de précision, air navigation race (ANR).

C) **Apprentissage et développement,** notamment auprès des jeunes licenciés, des valeurs de rigueur, de respect, de précision, d'entraide, de partage, de responsabilité, de tolérance et de citoyenneté.

D) **Parrainages et / ou recommandations de jeunes licenciés** auprès « des cadets de l'Air », de l'Aéroclub de France, de l'Armée de l'Air, de la Marine Nationale, de l'aviation Légère de l'Armée de Terre, des grandes écoles civiles ou militaires du secteur aérien, des tours aériens organisés par les Fédérations.

E) **Initiation à l'aéronautique** : Théorie avec le « BIA » en accord avec le ministère de l'éducation nationale. Pratique avec des vols de « découverte » afin de susciter des vocations dans le secteur aéronautique. Des stages en collaboration avec d'autres associations ou collectivité locales.

F) **Découverte et promotion des métiers du secteur aérien,** pilotes mais aussi mécaniciens, contrôleurs ingénieurs aéronautiques, PNC, gestionnaires de plateforme, d'opérations aériennes, chefs d'escales, Directions de l'aviation Civile etc.) au travers des visites organisées par les associations qui composent BALZAC sur des aéroports, des bases militaires, des industries aéronautiques (genre Airbus), des constructeurs amateurs et de l'aviation historique.

G) **Permettre d'accéder** à tout ce qui est acté précédemment au moyen de tarifs très compétitifs permettant à des personnes peu fortunées d'accéder à leurs rêves moyennant un effort personnel malgré tout important. Tout ceci par le biais d'associations de loi de 1901 à but non lucratif, gérées uniquement par des bénévoles comme c'est le cas sur la plateforme de SALON-EYGUIERES.

AUPASE

Association des Utilisateurs de la Plate-forme Aéronautique de Salon-Eyguières

Monsieur Henri PONS
Maire d'EYGUIERES
Vice-Président de la Métropole Aix - Marseille – Provence
Conseiller Départemental des Bouches-du-Rhône
Président du CAUE 13
Hôtel de Ville – Rue du Couvent
13430 – EYGUIERES

Eyguières le 25 avril 2022
Lettre recommandée avec A.R.

Nos références : JCV/AD/LFNE-2022-04
Objet : L'aérodrome de Salon-Eyguières.

Monsieur le Maire

Permettez-moi de m'adresser à vous en qualité de Président de l'AUPASE (**A**ssociation des **U**tilisateurs de la **P**lateforme Aéronautique de **S**alon-Eyguières), association créée en 1993 à la demande de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) avec pour objectif l'expérimentation à l'échelon nationale de la mise en application de la loi de décentralisation qui devait toucher 155 aérodromes sur le territoire national.

Cette loi référencée N° 2004-809 du 3 août 2004 ne s'est concrétisée que le 9 mai 2009 par la cession gratuite de l'état des 206 hectares de l'aérodrome à la commune d'Eyguières.

De 1993 à avril 2018, l'AUPASE ne faisant appel qu'au volontariat, n'a cessé de gérer cet aérodrome sous couvert de deux « sous-traités de gestion » assortis d'AOT.

De 15 appareils basés en 1993 et de quelques centaines de m² de surface couverte, cet aérodrome a connu un succès foudroyant et à fin 2017, on comptait plus de 170 appareils, 12.426 m² de surface couverte et plus de 1000 pratiquants.

Durant cette même période, l'AUPASE investissait pas moins de 700 000 € sur ses fonds propres et sur quelques subventions.

Association des Utilisateurs de la Plateforme Aéronautique de Salon-Eyguières.
Aérodrome
R.D. N° 569
13300 – Salon de Provence

ANNEXE 5

LES MOYENS TECHNIQUES DISPONIBLES

1 – Les aéroclubs dotés d'un D.T.O.

1.1.- Centre de Vol à Voile de la Crau. (C.V.V.C.)

- 2 avions de remorquage.

- 1 motoplaneur biplace (tourisme et école).

- 12 planeurs dont 5 biplaces pour l'école.

- Club house de 260 m² avec salle de réunion, bureaux, cuisine, chambres, toilettes et douche.

- Simulateur de vol planeur.

- Salle homologuée pour le pliage des parachutes de sauvetage. (15 x 2.5 m)

- Atelier d'entretien de 100 m², chauffé et équipé.

- 1 Fourgon de dépannage.

- 8 remorques planeurs.

- 1653 m² de hangar pour stockage des appareils volants.

1.2. – Aéroclub ROSSI-LEVALLOIS. (A.C.R.L.)

- 5 avions biplaces dont 4 pour l'école.

- 3 avions quadriplaces pour le perfectionnement et les voyages.

- Club house de 200 m² avec salle de réunion, salle de cours, bureaux, cuisine, toilettes et douche.

- Simulateur de vol avion.

- 975 m² de hangars pour stockage des appareils volants.

1.3. – Aéroclub Marcel DASSAULT Provence. (A.C.M.D.P.)

- 3 avions quadriplaces pour école, perfectionnement et voyages.

- Club house de 56 m² avec salle de réunion, bureau et toilettes.

- Container pour stockage de matériel.

- 306 m² de hangars pour stockage des matériels volants.

1.4. – Section voltige « Louis ROULAND »

- 1 avion de voltige biplace pour école et perfectionnement.

- Bureau

- 249 m² pour stockage du matériel volant.

2 – Autres associations.

2.1. – L'Aero model Club de la Crau (A.M.C.)

- Dispose d'un site spécifique situé à l'Ouest des installations. (Voir plan joint en annexe 4)

- Cette zone est intégrée dans la Réserve Nationale et Naturelle des Coussouls de Crau.

- Gestion particulière à cette activité.

2.2. – L'union des propriétaires privés de hangars payant un A.O.T.

- Regroupe tous les propriétaires privés de hangars.

- Hangars = 7739 m²

- Appareils = 126 (Avions, planeurs, hélico et ULM)

Soit au total 51 bâtiments pour une surface de 12 456 m²

ANNEXE 1

LES MOYENS HUMAINS EXISTANTS

1– Structures associatives ayant une habilitation aéronautique de formation (DTO) (1)

1.1.– Centre de Vol à voile de la Crau. (C.V.V.C.)

Affiliation : Fédération Française de vol en planeur. **(FFVP)**

Le Président : Ingénieur en retraite de chez Dassault-Aviation – Pilote chevronné de planeur – Vice-Président du Comité Régional de Vol en planeur « PACA ».

Le responsable pédagogique : Instructeur d'état en planeur (F.I.), Pilote avion - Pilote remorqueur- Responsable du D.T.O. (1)

Le correspondant Sécurité : Ancien pilote de chasse de l'Armée de l'Air, Pilote remorqueur, Pilote planeur chevronné détenteur de vols sur très longues distances. (12 000 heures de vol).

Les plieurs de parachutes de sécurité : Au nombre de 3, détenteurs de la qualification « Pliage de parachute ».

Le Mécanicien d'entretien « Avions et Planeurs » : Ancien mécanicien navigant de l'Armée de l'Air. Titulaire des diplômes Part 66.

Les instructeurs « planeur » : Au nombre de 14, tous diplômés d'état.

Heures de vol réalisées en planeur en 2021 : 2 469 heures dont 700 heures en école (double commande).

Brevets complets de « Pilote de Planeurs » délivrés en 2021 : 5

Tout le personnel est bénévole.

1.2. – L'Aéroclub ROSSI-LEVALLOIS. (A.C.R.L.)

Affiliation : Fédération Française Aéronautique **(FFA)**

Le Président : Officier supérieur de l'armée de l'Air en retraite, ancien Cdt de la tour de contrôle d'Istres, Pilote privé Avion, en activité à la Direction des Essais en vol de Dassault Aviation à Istres.

Le responsable pédagogique : Retraité de la SNCF (cadre commercial dans la partie administration des ventes), pilote privé avion, instructeur de vol.

Le correspondant Sécurité : Ingénieur Arts et Métiers – Sup Aero – IAE- retraité de l'industrie lourde (exploitation, maintenance, « Safety Manager ») - Pilote privé avion Responsable du D.T.O. (1)

La Secrétaire : en poste depuis 1992.

Les instructeurs « avion » : Au nombre de 20, tous diplômés d'état.

Heures de vol réalisées en avion en 2021 : 3600 heures dont 1800 heures en école (double commande).

Brevets complets de « Pilote Avion » délivrés en 2021 : 11

Tout le personnel est bénévole hormis la secrétaire à plein temps et un agent d'entretien (à temps partiel).

1.3.- L'Aéroclub Marcel DASSAULT. (A.C.M.D.P.)

Affiliation : Fédération Française Aéronautique. **(FFA)**

Le Président : Ancien pilote d'essais en vol chez Dassault-Aviation – Instructeur avion (F.E.) et (F.I.) – Pilote et instructeur montagne. 14 300 heures de vol dont 9 700 heures en vols d'essais.

Le responsable pédagogique : Epouse du Président, (Ancien Ingénieur d'essais en vol de Dassault Aviation) – Chef Pilote – Responsable du D.T.O. (1) – Pilote PPL et Montagne.

Le correspondant Sécurité : Pilote d'essais chez Dassault Aviation et instructeur.

Les instructeurs « avion » : Au nombre de 14, tous diplômés d'état.

Heures de vol avion en 2021 : 1650 heures dont 640 heures en école. (Double commande)

Brevets complets de « pilote avion » obtenus en 2021 : 16

Tout le personnel est bénévole.

1.4. – La section « Voltige » Louis ROULAND.

Affiliation : Fédération Française Aéronautique. (**F.F.A**.)

Le Président : Pilote professionnel Avion, hélicoptère, pilote voltige, instructeur planeur, Chef des essais prototypes chez « Airbus Hélicoptères ». – Responsable du D.T.O. (1)

Les instructeurs « voltige » : Au nombre de 8, tous diplômés d'état.

Tout le personnel est bénévole.

2 – Structures fédérant les autres activités aéronautiques basées sur l'aérodrome.

- **2.1. – L'Aéro Model Club de la Crau (A.M.C.)**

Affiliation : Fédération Française d'aéromodélisme. **(FFAM)**

Le Président : Pratiquant de haut niveau depuis plus de 20 ans, compétiteur au championnat de France de maquettes planeur, juge fédéral.

Le responsable pédagogique : Responsable formation diplômé fédéral d'enseignement en aéromodélisme, ancien membre de l'équipe de voltige de l'armée de l'air (EVAA).

Les instructeurs : 3 instructeurs chevronnés pour l'initiation au pilotage

Formation des jeunes : 12 élèves cadets et juniors présentés au brevet de pilotage pour la promotion 2022

Compétitions : Le Club est représenté dans des compétitions nationales et internationales, parmi les compétiteurs ou sélectionnés en tant que juges.

Tout le personnel est bénévole.

- **2.2. – L'Union des propriétaires privés payant un A.O.T. de hangars.**

Le Président : En cours de refonte

Tout le personnel sera bénévole.

- **2.3. – L'Union des propriétaires des aéronefs « privés »** payant une redevance par appareil basé et non rattachés à un aéroclub.

En cours de restructuration

Tout le personnel sera bénévole

3 – Structure Fédérative des Utilisateurs de la Plateforme Aéronautique de Salon-Eyguières

(AUPASE)

Le Président : Pilote privé avion et planeur, breveté en 1962, retraité de l'Armée et du B.T.P.

Gestionnaire historique de la plateforme de 1993 à 2018.

Tout le personnel est bénévole.

4 – Présence d'un club ULM (Nostradamus) qui n'a pas souhaité participer au projet BALZAC mais dont l'apport futur pourra, s'il le désire, compléter utilement l'activité.

Il est à noter que sur les 9 fédérations qui regroupent les activités aéronautiques sportives et de loisirs en France, 5 sont représentées sur cet aérodrome :

F.F.A. **Fédération Française Aéronautique**

F.F.V.P. **Fédération Française de Vol en Planeur**

F.F.A.M. **Fédération Française d'Aéromodélisme**

F.F.R.S.A. **Fédération Française des Constructeurs et des collectionneurs d'aéronefs**

F.F.P.L.U.M. **Fédération Française d'ULM**

D'autre part, les trois associations : CVVC – ACRL et ACDMP ont totalisé à elles seules :

7 719 heures de vol dont 3 140 en double commande, soit plus de 40 % en école de formation.

(1) = Le terme D.T.O. signifie « Declared Training Organisation ». Ce sont des personnes habilitées à instruire et à délivrer des brevets de pilotes Européens.

ANNEXE 4

LE PROJET ECONOMIQUE

A – L'impact financier pour la commune

1 – Les investissements réalisés sur l'aérodrome de Salon-Eyguières

1.1. - 51 bâtiments construits par les détenteurs d'A.O.T.

Valeur moyenne unitaire : 20 000 € (Coefficient de vétusté)

Valeur globale **51 hangars x 20 000/ moyen € = 1 020 000 €**

1.2. – Grands travaux entrepris de 1993 à 2018

Sur mémoire transmis à la commune le 4 mars 2022 **= 565 000 €**

Total investissements réalisés sur l'aérodrome : = 1 585 000 €

2 – Ce que peut économiser la commune avec l'adoption du projet BALZAC

Année N

- Taxe foncière = 54 000.00 €
- Poste adjoint technique (F. André) = 36 000.00 €
- Tonte annuelle = 30 000.00 €
- Entretien Plateforme = 15 000.00 €
- Arrêt SEZAME (Remboursement) = 99 800.00 €
- Arrêt poursuites Enrichissement S.C. = 520 000.00 € (1)
- Arrêt poursuites taxes atterrissage = 30 000.00 € (1)
- Rente annuelle de Balzac = 12 000.00 €
- Ressources manquantes = - 50.000.00€

Total pour l'année N = 746 800.00 €

Année N + 1

Taxe foncière = 54 000.00 €

- Poste Adjoint technique = 36 000.00 €
- Tonte Annuelle = 30 000.00 €
- Entretien Plateforme = 15 000.00 €
- Rente annuelle de la Blase = 12 000.00 €
- Ressource manquante =-50 000.00 €

Total pour l'année N + 1 = 97 000.00 €

Economies sur 20 ans :

Année N +(N+1) 19 = 2 589 800.00 €

(1) Dossier de réclamation en cours

B – Moyens financiers de BALZAC.

- Les AOT : Tarifs à définir = 30 000 € / an
- La cotisation sur les appareils basés = 20 000 € / an
- Subventions diverses.
- Activités annexes.

ANNEXE 7

L'AERODROME de SALON-EYGUIERES

1 – Historique

- 1935 - Création de l'aérodrome de « La JASSE », le terrain ne disposait pas de pistes spécifiques. On appelait cela : « Un champ d'aviation ».
- 1935 - Création de « l'aéroclub de Salon et de sa région ». Deviendra ACRL en 1953.
- Utilisé successivement par l'aviation Allemande et l'aviation Américaine pendant la seconde guerre mondiale.
- 20/09/1949 – Arrêté portant l'Armée de l'Air comme affectataire secondaire.
- 11/09/1950 – Ouverture à la circulation aérienne publique.
- 12/08/1952 – Approbation de l'A.P.P.M. (Avant-projet du plan de masse).
- 29/01/1970 – Classement du terrain en classe « D » (Aérodrome autorisé aux avions de moins de 5,7 tonnes).
- 04/09/1953 – Agrément de l'Aéroclub ROSSI-LEVALLOIS (A.C.R.L.) par la DGAC.
- 06/05/1980 – Création du Centre de Vol à Voile de la Crau (C.V.V.C.).
- 11/12/1993 – A la demande de la DGAC, création de l'A.U.P.A.S.E. (Association des Utilisateurs de la Plateforme Aéronautique de Salon-Eyguières) en vue de l'expérimentation à l'échelon national de la cession des aérodromes par l'état.
- 09/04/1998 – Arrêté abrogeant celui du 20/09/1949.
- 30/05/2000 – Approbation du P.C.G. (Plan de composition Général).
- 14/09/2001– Signature du premier accord de gestion entre la DGAC, l'Aupase pour une durée de **5 ans.**
- 28/08/2003 – Premier contrôle C.H.E.A. (Conditions d'homologation et procédures d'exploitation des aérodromes).
- 02/05/2007 – Arrêté constatant les droits de compensation financière résultants du transfert de propriété des 151 aérodromes. Pour Salon-Eyguières = 0 €.
- 06/11/ 2008 – Transfert de l'aérodrome à la commune d'Eyguières.
- 06/04/2010 – Classement en catégorie « G1 » en matière de sécurité.
- 28/09/2010 – Signature du deuxième accord de gestion entre la Mairie d'Eyguières et l'Aupase. Durée **6 ans**.
- 05/07/2011 – Confirmation de l'aptitude « Ouvert à la C.A P. » pour faire suite au deuxième contrôle CHEA.
- 30/06/2016 – Premier avenant à l'accord de gestion de 2010. Durée : **12 mois**.
- 01/07/2017 – Deuxième avenant à l'accord de gestion de 2010. Durée : **6 mois**.
- 01/01/2018 – Troisième avenant à l'accord de gestion de 2010. Durée : **3 mois.**
- 01/04/2018 – Fin de la gestion de l'Aupase et mise en Régie Municipale. L'aérodrome qui jusqu'à cette date était classé « Equipement sportif et de loisirs de la commune d'Eyguières » sous le N° 130350001 devient « Aérodrome commercial » entrainant entre autres la TVA et l'impôt foncier.

2 – Situation et superficie.

- Est situé en bordure de la route N° D 569 menant de Miramas à Eyguières et à environ 5 kilomètres au Sud de cette ville.
- Superficie : 206 hectares dont 26 sur la commune de Salon de Provence (Partie Sud).
- L'accès de l'aérodrome se situe sur la commune de Salon de Provence.
- La Réserve Naturelle des Coussouls de Crau (décret N° 2001 – 943 du 8/10/2001) couvre 150 hectares autour des pistes soit sur 73 % de la superficie totale. (P.J. 8).
- La partie Nord (180 hectares) est située dans la zone du Parc Naturel Régional des Alpilles (P.N.R.A.).

3 – Caractéristiques

Deux pistes principales en herbe :

Piste avion en herbe 15/33 de 1200 m par 150 m.
Piste avion en herbe 09/27 de 1280 m par 150 m.
A l'intérieur de la piste en herbe 15/33, 3 bandes revêtues.
15/33 R de 800 m par 15 m.
15/33 L de 300 m par 9 m réservée en priorité aux planeurs au QFU 33.
15/33 R de 300 m par 8 m réservée en priorité aux planeurs au QFU 15.

Bande 15/33 ULM de 350 m par 10 m revêtue.

Bande 15/33 ULM de 350 m par 15 m en herbe.

Bande 10/28 ULM de 400 m par 10 m en herbe.

- 12456 m² de surface couverte.
- Plus de 1000 licenciés et environ 150 appareils basés.
- A été exonéré de la taxe foncière jusqu'en 2018. (3 conditions d'exonération remplies)
- Dispose d'un axe de voltige (N° 6930), à la verticale de la piste en herbe 15/33.
- Dispose d'une zone dédiée à l'aéromodélisme avec 2 pistes en croix, à l'Ouest de la plateforme. (Voir plan joint en annexe 8).
- L'aérodrome n'est clôturé que sur 2 610 ml sur les 5 680 ml de son périmètre.
- L'aérodrome n'est pas relié au « service des eaux » d'où la présence de 3 citernes de 37 000 l/u pour la défense contre l'incendie.
- L'approvisionnement en carburant 100 LL et 98 SP est assuré par l'Aéroclub ROSSI-LEVALLOIS.
-

4 – Avenir de l'aérodrome

De l'an 2000 au 1° avril 2018, l'Aupase sur ordre de la DGAC encaissait les AOT et une contribution additionnelle avait été instituée en 2005 par l'Aupase pour les appareils basés.

Ainsi, cette association a investi durant cette période 700 000 € en travaux d'infrastructure et d'entretien, le tout financé par l'Aupase et quelques subventions.

A partir de 2014, les relations entre Monsieur le Maire et l'Aupase se sont tendues, les accords conclus avec la municipalité n'ont pas été respectés par la Mairie et au 1 avril 2018, l'Aupase a été évincée et rayée de la liste des associations d'Eyguières.

La Régie a donc été créée et a récupéré l'aérodrome sans que cela ne lui coûte un €uro.

La DSAC/SE a reconnu la très bonne gestion de l'Aupase et la qualité des travaux entrepris.

5 – Le fonctionnement actuel.

En 2018, un conseiller technique aéronautique a été embauché à la régie.

Un « Directeur de la Régie » a été nommé alors que ce dernier n'a aucune connaissance en aéronautique. De plus, il a été nommé « référent de sureté ».

Depuis 2018, 58 « NOTAMS » de fermeture du terrain ont été émis par la Régie et les problèmes de tonte se reproduisent chaque année (Perte importante d'activité).

Entre septembre 2018 et le 9 avril 2022, aucune réunion de coordination n'a été programmée par la Régie. Il n'y a aucun dialogue avec les usagers.

Malgré nos courriers, mails et appels téléphoniques, les deux bandes internes revêtues de la piste 15/33 ne figurent plus sur la carte VAC depuis décembre 2020 : Danger.

Pendant 4 ans, un troupeau de moutons a gambadé gentiment et régulièrement sur les pistes, aucune formation n'a été faite au propriétaire du troupeau. (Accidents évités à plusieurs reprises.)

Lors de la création de la Régie, il a été mentionné par écrit qu'aucuns travaux ne seraient entrepris par le propriétaire, cette régie ne devant durer que quelques mois. Or, cela fait bientôt 48 mois que cela dure et le terrain n'est plus entretenu.

Analyse : le projet alternatif concerne surtout le fonctionnement et l'investissement.

⇨ **Mail 40 du 30/06/2022**

Remarque de M. Michel OSWALD d'Aurons.

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : Michel OSWALD résidant à : AURONS
En qualité de : membre aéroclub Louis Boulard section voltige – propriétaire avion basé sur aérodrome de Salon Eyguières

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédiate des pistes.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait à : AURONS Le 30/06/22

Signature

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ **Mail 41 du 30/06/2022**

Remarque de Mme LANGLAIS Marie d'Aix en Provence

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : LANGLAIS Marie résidant à : Aix En Provence
En qualité de : Instructeur et pilote

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes = pollution sonore extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale, dont la région n'a pas grande nécessité avec la proximité d'Avignon, Nimes Garons, Marseille Provence ou bien Aix les Milles.
- Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédiate des pistes.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).

L'aéronautique c'est transmettre une passion commune, c'est voir les yeux émerveillés des plus petits et des plus grands à l'issue d'un vol de découverte, c'est également voir un brin d'émotion quand son élève réalise son premier vol seul.

Si la France est qualifiée d'un grand pays aéronautique c'est aussi grâce à ses fondations, ses passionnés et les aéroclubs en sont les premières briques.

Fait le : Eyguières à : 30/06/2022 Signature :

Analyse :

- S'oppose au projet
- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ **Mail 42 du 30/06/2022**

LES CONSTRUCTIONS SUR LFNE

- Constat.

Actuellement, 12 456 m² de hangars et des clubs-houses répartis sur 3 lignes.
Ces clubs-houses sont indispensables à l'enseignement aéronautique et à la vie des aéroclubs. (Salle de cours, simulateurs et base vie indispensable au bon fonctionnement d'une association).

- Etat des lieux.

L'annexe VII de la convention conclue en application des articles L 221 du code de l'aviation civile donne un aperçu sur l'état général des constructions.
Ce document de base bien qu'existant n'est pas assez précis quant à la qualité des constructions réalisées sur l'aérodrome.

- Historique des constructions.

Depuis la création de l'aérodrome en 1935, les constructions que l'on peut constater actuellement ont été réalisées en quatre grandes étapes.

- • Avant la guerre 39/45, il ne semble pas que le terrain soit équipé de surfaces couvertes en dur.

- • Après la guerre 39/45 et l'occupation Allemande suivie d'une occupation Américaine les appareils militaires étaient « camouflés » sous une partie boisée de l'aérodrome située au Nord Est de la plateforme.

Apparait vers 1946 le premier hangar de 647 m² numéroté : **101** (actuellement utilisé par le club Rossi-Levallois). Ce hangar de marque « SARRADE ET GALTIER » avait été démonté de la base militaire de Salon de Provence et avait été remonté par le Service des Bases Aériennes de l'époque.

- • De 1960 à 2002 : Le S.S.B.A. (**S**ervice **S**pécialisé des **B**ases **A**ériennes) avait en charge la totalité des aérodromes de France.

Pour construire un hangar, il suffisait de formuler une demande au S.S.B.A. local (Salon de Provence pour nous) qui attribuait une parcelle bien définie. Le système des A.O.T. était un peu différent et les redevances étaient réglées à la Trésorerie locale. (Sénas pour nous).
La majorité des hangars des lignes 1 et 2 ont été construits durant cette période.
Le S.F.A, (Service de la Formation Aéronautique) associé au Mouvement de l'Aviation Populaire d'avant-guerre a fourni à de nombreux aérodromes de France le genre de bâtiment que l'on retrouve aux N° 102 – 103 et 106. C'était le hangar type. Ce matériel se retrouve actuellement sur la plupart des petits aérodromes.

- • De 2002 à nos jours : Des demandes de permis de construire ont été systématiquement déposées en Mairie d'Eyguières avec à l'appui des plans, vues éclatées et j'en passe. Aucun permis n'a été refusé par la Mairie d'Eyguières. Toute la ligne 3 a fait l'objet de P.C. et les hangars étaient neufs.

- - LIGNE 1.

On y trouve différents types de constructions :

- • Le Club house du Centre de vol à voile de la Crau N° 100, bâtiment modulaire « Algéco type 2000 » de 260 m² construit en 1989, comprenant : Salle de réunion, 2 bureaux, cuisine équipée, 2 chambres pour stagiaires, local simulateur, 2 WC et douche. La toiture a été refaite en 2020, ensemble en très bon état de conservation.

- • Le hangar N° **101** de 647 m² type SARRADE et GALTIER dont les portes coulissantes ont été refaites à neuf en 2010.

- • Le hangar N° **102** de 245 m² contiguë au hangar 103 servant d'atelier « mécanique avion ». (Indispensable)

- • Le hangar N ° **103** de 800 m² réservé aux planeurs a été réparé, étanché, toiture repeinte et toute l'installation électrique a été mise aux normes en 2000. Il comprend en plus un atelier de révision des planeurs, une salle de pliage homologuée pour parachutes et le stockage de remorques « fragiles » pour planeurs.

- • Le Club-house Rossi – Levallois N° **104**, construit en 1965 avec accueil, bureaux, salle de réunion, salon, local simulateur, cuisine, douche, WC. Très belle construction en bon état, toute l'isolation a été reprise en 2020.

- • Le club-house Marcel DASSAULT Provence N° **105** de 56 m² réalisé en 2005. Salle de réunion, bureau et WC. A l'état neuf.

- • Le hangar N° **106** de 321 m². Tout le bardage a été changé en 2019. Hangar en très bon état.

- • Le hangar N° **107** de 500 m². Hangar construit en 1995. Parfait état.

- • Le hangar N° **108** de 600 m². Hangar construit en 1992. Parfait état.

- • Le hangar N° **108 bis** de 240 m². Hangar construit en 1996. Parfait état.

- • Le hangar N ° **109** de 265 m². Hangar construit en 2005, Etat neuf.

- • Le hangar N° **110** de 449 m². Hangar reconstruit en 1993, bon état général.

- • Le hangar N° **111** de 230 m². Hangar reconstruit en 1994, bon état général.

- • Le hangar N° **112** de 168 m². Hangar reconstruit en 1995, en ½ tonneau, bon état.

Comme on peut le constater, TOUTE la première ligne est en bon état, voire très bon état, hangars parfaitement alignés, raccordés électricité et eau courante pour la plupart.

Tous ces locaux ont été contrôlés électriquement par l'APAVE en 2017 et visités par un huissier mandaté par le propriétaire.
On ne peut rien reprocher à ce type de constructions.
Il est à noter les investissements que cela a représenté tant pour les associations que pour les particuliers. De ce fait chaque propriétaire prend grand soin de ses équipements.
Les clubs doivent être impérativement équipés de salle de cours, salle de réunion et les simulateurs sont obligatoires pour la délivrance des brevets Européens. (Directives FFA et FFVV)
ALORS, POURQUOI DETRUIRE UN TEL ENSEMBLE EN TRES BON ETAT.
- LIGNE 2

Cette ligne est un peu plus disparate, des hangars plus anciens mais qui, malgré les bourrasques du Mistral, n'ont jamais cédés. (142 k/h en 2012, je jour où un paquebot a rompu ses amarres dans le port de Marseille). Jamais une tôle ne s'est envolée depuis leur construction.
Il est à noter que le C.V.V.C. (Planeurs), propriétaire du hangar N° 207, dont les tôles rouillées dénotent dans le paysage, avait obtenu plusieurs devis pour remettre en état le bardage. Or depuis 2017, Monsieur le Maire brandit sa menace de tout détruire.
Les devis sont restés en souffrance de même que pour de nombreux particuliers.
Le propriétaire du Hangar N° 209, a pris à sa charge la remise en peinture de toute la toiture. Travaux exécutés en 2020. Cela représente près de 300 m² de peinture.
- LIGNE 3

L'annexe 7 en page 21, confirme le très bon état de l'ensemble des 18 hangars, parfaitement alignés en façade.
Du temps de la gestion réalisée par l'Aupase (de 1993 à 2018), une surveillance permanente des abords de chaque hangar était réalisée, la moindre anomalie était relevée et transmise au propriétaire.
Depuis avril 2018, cette surveillance ne semble plus être assurée et il est vrai qu'un laisser-aller général règne.
A qui profite le crime ??? Je repose donc la question :
POURQUOI DETRUIRE UN TEL ENSEMBLE EN PARFAIT ETAT ?
En conclusion, l'ensemble des personnes propriétaires ou non des hangars s'opposent fermement à la destruction des installations, bâtiments et hangars réalisés par des personnes peu fortunées mais ayant un seul idéal : l'aviation sous toutes ses formes.
L'ensemble des hangars à bénéficié d'autorisations d'urbanisme délivrées par la commune ou l'état. La commune avait toute latitude pour exiger des mesures d'entretien ou de rénovation. Elle ne l'a jamais fait. Et pourtant, Monsieur le Maire assistait à nos Assemblées Générales.

Compte tenu des menaces de destruction formulées par Monsieur le Maire, aucun investissement ne pouvait être réalisé depuis 2017 sur l'ensemble des hangars
Ce qui préoccupe la majorité des personnes concernées c'est tant sur la page de couverture de l'étude d'impact que les clichés insérés, les photos sont toutes à charge et elles ne représentent pas la globalité des installations.
C'est une volonté certaine de nuire à notre communauté. C'est « moche » et cela ne relève pas le débat.
Quand le dialogue est rompu, il ne faut pas s'étonner des guerres.

J.C. VINCENT
Président de l'AUPASE
06 80 12 31 29

Fait le 30 juin 2022

Analyse :

- Le président de l'Aupase souligne le bon état des hangars
- Il s'interroge sur le pourquoi d'une telle opération.

⇨ **Mail 43 du 01/07/2022**

Remarque de M. Guillaume AUDOUX de Rochefort

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : **Mr AUDOUX Guillaume** résidant à : **Rochefort**
En qualité de : **Ancien pilote du club**

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédiate des pistes.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le : **01/07/2022** à : **Rochefort** Signature

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ **Mail 44 du 02/07/2022**

Remarque de M. BORAUD Jean-Luc de Pélissanne

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : **Jean-Luc BORAUD** résidant à : **13330 PELISSANNE**
En qualité de : **Membre du Club A.C.M.D.P (Aéro-Club Marcel Dassault Provence)**

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédiate des pistes.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le : **1er juillet 2022** à : **Pélissanne** Signature

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ **Mail 45 du 02/07/2022**

Remarque de M. Michel BREYSSE

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : **Michel BREYSSE** résidant à : **Eyguières**
En qualité de : **Pilote et propriétaire d'aéronef**

Déclare m'opposer aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
    - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
    - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
    - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
    - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le : **30/06/22** à : **Eyguières** Signature

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ **Mail 46 du 03/07/2022**

Remarque de M. BARD Daniel de Fos

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : Daniel BARD résidant à : Fos s/Mer
En qualité de : pratiquant l'aviation depuis 40 ans sur AD salon - Eyguieres

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédiate des pistes.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le : 03 07 2022 à : Fos s/Mer Signature

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ **Mail 47 du 03/07/2022**

Bonjour,

Je suis habitant d'Eyguieres et j'ai la volonté de m'inscrire à un aéroclub sur la plateforme d'Eyguieres. J'ai appris qu'il y avait un projet de destruction/reconstruction des installations.

Ce projet me retient dans mon souhait d'inscription aux aéroclubs pour deux raisons :

- les heures de vols sont déjà très chères et le contexte économique des clubs n'est pas au plus haut. L'impact des travaux entraînerait inévitablement une hausse du prix des heures de vol (augmentation des loyers à répercuter). Cette pratique ne serait donc plus viable pour mon budget.

- les impacts des travaux sur l'activité des clubs (fermeture de piste ...) entraîneraient forcément des contraintes supplémentaires. Les pratiques aéronautiques étant déjà contraignantes (Meteo, notam,...), le projet de chantier n'incite donc pas à s'inscrire.

Cordialement,

Antoine Barbe

Analyse :

La remarque concerne un vœu d'inscription. Elle ne concerne pas le dossier.

⇨ **Mail 48 du 04/07/2022**

Remarque de M. Thibaud LE FLOCH de Salon

ENQUÊTE PUBLIQUE (juin-juillet 2022)

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : Thibault Le Floch résidant à : 231 rue des freres kennedy, appt2, 13300 Salon de provence

En qualité de : Pilote / Instructeur Avion / Ingénieur aéronautique

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'informations sur les conditions de relogement, sur les espaces de vie associatifs et privés et sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et par un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (un bi-réacteur) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque,** segment sol à proximité immédiate des pistes et par ailleurs supprimant la piste ULM 10/28 qui permet de séparer les flux avions/ULM comme en 15/33.
- Ombrières et segment sol très largement exposés au Mistral et par suite générateurs de **perturbations aérodynamiques**.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau et à l'intérieur des sites Natura 2000 et de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le : 04/07/2022 à : Salon de provence Signature

V2 – 26/06/2022

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ **Mail 49 du 04/07/2022**

Veuillez trouvez ci-joint ma réponse à l'enquête publique

Cordialement,

Guillaume GIOVANNI

Analyse : le fichier n'a pas été envoyé en pdf. Il ne s'ouvre pas. Il a été demandé par un mail en réponse de renvoyer le fichier en pdf.

⇨ **Mail 50 :**

Remarque de Mme Amélie MATA de Salon

ENQUÊTE PUBLIQUE (juin-juillet 2022)

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : Amelie MATA résidant à : 231 rue des freres kennedy, appt2, 13300 Salon de provence

En qualité de : Passionnee d'aeronautique
Compagne pilote

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'informations sur les conditions de relogement, sur les espaces de vie associatifs et privés et sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et par un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (un bi-réacteur) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque,** segment sol à proximité immédiate des pistes et par ailleurs supprimant la piste ULM 10/28 qui permet de séparer les flux avions/ULM comme en 15/33.
- Ombrières et segment sol très largement exposés au Mistral et par suite générateurs de **perturbations aérodynamiques**.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau et à l'intérieur des sites Natura 2000 et de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le : 04/07/2022 à : Salon de provence Signature

V2 – 26/06/2022

A MATA

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ **Mail 51 du 04/07/2022**

Remarque de M. WAJNBERG Jérémy d'Istres

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné :	**WAJNBERG KOHN Jérémy**	résidant à :	**3 allée des Gangas – 13800 Istres**
En qualité de :	**Usager des infrastructure de l'aérodrome de Salon-Eyguieres (LFNE)**		

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
    - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
    - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
    - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
    - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos… mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties**

auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédiate des pistes.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le : **04/07/2022** à : **Salon de Provence** Signature

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ **Mail 52 du 04/07/2022**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous un résumé des informations et avis que j'ai souhaité porter à votre connaissance lors de notre rencontre du 4 juillet en mairie de Salon-de-Provence, après lecture approfondie des différents documents mis à l'enquête publique en vue de l'aménagement de l'aérodrome d'Eyguières.

Nature du projet

Il existe une différence importante entre le projet d'exploitation présenté dans l'étude d'impact (EIE) et celui sur la base duquel la concession a été attribuée au groupement NGE/ RAMPA/ Garlaban Finances. A titre d'exemple, le projet initial prévoit une école de super-motard (motos sur dirt-track) dirigée par une vedette du moto GP, Johann

Zarco, la création de la plus importante école française de voltige aérienne, elle aussi dirigée par une ancienne championne du monde, ainsi que l'achat d'une quinzaine de karts à moteur thermique. A l'inverse le projet présenté dans l'étude d'impact exclut la pratique du super-motard, parle d'une activité de voltige similaire à celle qui pré-existait, et ne prévoit l'achat que d'une trentaine de karts électriques. Il en résulte selon nous que l'EIE n'analyse pas le projet initial, mais une variante « soft », destinée à mettre en valeur son caractère « écologique ». Conformément aux textes légaux, l'étude d'impact s'intéresse aux impacts des aménagements et de la phase de travaux, mais il est clair que l'impact majeur, tant sur la biodiversité, les paysages que sur les riverains, se manifestera lors de la phase d'exploitation.

Etude de bruit

L'EIE ne comporte pas d'étude de bruit, alors même que l'ambition est de faire du site la première école de voltige française. Quand on sait le volume sonore produit par ce type d'avion, il nous semble indispensable d'effectuer un calcul des intensités sonores produites et de faire l'inventaire des habitations et habitants impactés, selon différents niveaux de nuisances (en particulier évaluer le nombre de personnes touchées par un accroissement du bruit de plus de 5 dB). L'impact des activités sportives de voltige sur les riverains fait d'ailleurs l'objet de nombreux contentieux en France (aérodromes de Saucats, Jouy-le-Châtel, Bernay, Bex, Sain-Cyr l'Ecole, la Vèze, etc.).

Gestion des eaux pluviales et bassins de rétention

La mise en conformité avec la Loi Eau propose une méthode standard de creusement de bassins de rétention, face à un risque d'inondation défini par le PLU comme « Risque de stagnation des eaux de pluie ». Il faut savoir que ce qui fait l'originalité de l'écologie de la Crau sèche est la présence d'un tuff à environ 40 cm de profondeur, qui empêche les végétaux de s'enraciner plus profondément et permet de produire ce paysage unique de steppe. Tout creusement détruit cette spécificité de manière irréversible. A l'inverse, le respect de la loi Eau pourrait passer par ce qui se fait localement depuis des siècles, à savoir surélever de 20 ou 30 cm les différentes constructions. Cette mesure est largement suffisante, d'autant que les sols de la Crau, en majorité limoneux, sont très perméables et absorbent les pluies, même exceptionnelles, en quelques heures

Réponses aux avis de l'autorité environnementale

Sur de nombreux points, le mémoire de réponse à l'avis de l'autorité environnementale est incomplet et entre autres ne répond pas aux commentaire de l'autorité concernant l'impact sur la biodiversité.

En dehors de ces considération techniques et des purs aspects légaux, est-il bien raisonnable d'envisager le développement d'un tel pôle aérien au cœur du Parc naturel

régional des Alpilles, d'un site Natura 2000 et d'une ZPS (directive Oiseaux !) et en lisière immédiate de la réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau ? Est-il raisonnable, au moment où le discours gouvernemental nous invite, à juste titre, à une certaine sobriété énergétique, de développer un nouveau pôle mécanique de loisir hautement consommateur d'énergie fossile, quand bien même il prétendrait compenser ses émissions de GES par une ferme photovoltaïque ? Est-il raisonnable, pour le loisir d'une poignée de pilotes, d'imposer des nuisances sonores quotidiennes à des milliers, voire à des dizaines de milliers de riverains ?

Je vous prie d'agréer, monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sincères salutations et vous remercie de m'avoir reçu

Jean-Paul Hétier

Ingénieur agronome

Expert Biodiversité – Ressources naturelles – Ingénierie de projet

JPH Consultant

Analyse :

- demande une évaluation du bruit.
- Souligne que le mémoire en réponse ne répond pas aux demandes de la MRAE.
- Demande à ce que les particularités du sous-sol soient prises en compte

⇨ **Mail 53 du 05/07/2022**

Madame, Monsieur,

J'ai entendu parler du projet de l'aérodrome de Salon-Eyguières en 2020, et j'ai trouvé le projet très ambitieux, réaliste et nécessaire. Je trouve que pour la mairie et la communauté locale ce projet d'innovation va donner une grande visibilité aux niveaux national et international. Le fait d'inclure la mobilité électrique sur route et sur les voies aériennes est très ponctuel et même à l'avant-garde par rapport aux projets qui commencent à se développer dans l'aviation électrique en France et en Europe.

Donner à Salon-Eyguières une nouvelle image en tant que centre d'excellence de la mobilité alternative rentre parfaitement dans le cadre des objectifs européens 2030, et permettra d'attirer dans la région plusieurs entreprises qui développent la mobilité aérienne avancée (AAM) et qui cherchent des sites à utiliser comme sites de test.

La production d'énergie photovoltaïque couplée avec du stockage pour l'écrêtage des pointes est un atout impératif pour un aérodrome qui réside dans le Sud de la France,

avec plus de 300 jours de soleil par année. Ceci permettra de générer et autoconsommer de l'énergie propre, et l'utiliser non seulement pour gérer les opérations de l'aérodrome, mais de recharger les voitures électriques et les avions électriques.

Une aviation générale et d'affaires plus silencieuse et moins polluante est le défi que tout aérodrome se pose aujourd'hui. Salon-Eyguières y travaille concrètement, et sera l'un des premiers sites à avoir franchi ce pas très important.

Je soutiens donc l'initiative.

Laura Leoncini

Electrified regards,

Laura Leoncini

Analyse :

- Soutient le projet du fait de la présence d'un parc photovoltaïque

⇨ **Mail 54 du 05/07/2022**

Enquête publique aérodrome

Axel Wolff <axel.wolff@cen-paca.org>

mar. 05/07/2022 14:57

À :

Enquêtes Publiques;

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une copie de l'avis du CEN PACA sur le projet de réhabilitation de l'aérodrome d'Eyguières, dont une copie papier est adressée ce jour aux deux mairies.

Respectueusement

Axel WOLFF

Responsable du Pôle Bouches-du-Rhône

Conservateur de la RNN des Coussouls de Crau

Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Gilles BANI, Commissaire-enquêteur

Saint-Martin de Crau, le 1er juillet 2022

Objet : Observations du CEN PACA dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de réhabilitation de l'aérodrome Salon-Eyguières

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes Côte d'Azur (CEN PACA) est une association de type Loi 1901, qui œuvre depuis plus de 40 ans en faveur de la protection et de la conservation de la nature dans les six départements de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Ses actions s'inscrivent plus spécifiquement dans les champs de la connaissance, de la protection, de la maîtrise foncière et d'usage, de la gestion de site et de la valorisation des espaces naturels. Conformément à son objet statutaire, l'expertise du CEN PACA, ses compétences et son action s'insèrent ainsi dans une démarche d'intérêt général, reconnue par la Loi (Art. L414-11 du code de l'environnement) ainsi que par un agrément État-Région du 6 juin 2014.

Dans les Bouches-du-Rhône, le CEN PACA réalise de nombreuses missions en lien avec la protection du patrimoine naturel, notamment :

- Il est gestionnaire principal de la Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau par voie de convention avec le Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 28 septembre 2004 ; la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône étant co-gestionnaire.

- Il anime pour le compte de l'Etat des plans nationaux en faveur d'espèces protégées. Parmi les espèces particulièrement représentées en Crau, nous citerons : le PNA Ganga cata et Alouette calandre (seules populations françaises en Crau, animation nationale), PNA Outarde canepetière (40 % de l'effectif national, animation régionale), le Lézard ocellé, l'Aigle de Bonelli et le Vautour percnoptère (animation régionale ou interrégionale pour ces trois espèces).

Eu égard à ces différentes missions, et en lien avec les connaissances naturalistes acquises en Crau par nos équipes depuis plusieurs dizaines d'années, le CEN PACA souhaite mettre en avant les points suivants concernant le projet de réhabilitation de l'aérodrome de Salon-Eyguières.

- **L'aérodrome de Salon-Eyguières est un site d'une richesse écologique** exceptionnelle. Cette richesse est liée au contexte écologique très particulier de la Crau, et à la subsistance de grandes superficies de milieux naturels remarquables au sein même des emprises de l'aérodrome. Cette richesse s'exprime non seulement sur le périmètre de la Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau, qui couvre le nord-ouest et le sud du terrain, mais également sur l'ensemble des espaces non artificialisés de l'aérodrome. Cette richesse est bien visible dans les cartes des inventaires faune et flore présentés dans l'EIE, qui montrent que **les espèces protégées et remarquables sont omniprésentes sur le site, y compris à proximité immédiate des installations**. Bien que certains secteurs de pelouses sèches aient été dégradés par l'activité humaine (pistes, taxiways, pourtour des

CEN PACA - Pôle Bouches-du-Rhône
Maison de la Crau
2 place Léon Michaud
13310 Saint-Martin-de-Crau
Tél. 04 90 47 02 01

Siège social du Conservatoire d'espaces naturels
de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA)
Immeuble Atrium Bât. B - 4, avenue Marcel Pagnol - 13100 Aix-en-Provence
Tél. 04 42 20 03 83 - Courriel : contact@cen-paca.org - www.cen-paca.org
CODE APE : 9104 Z - N° SIRET : 340 747 047 00033
Membre de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

installations sur l'aérodrome et le karting), ces milieux n'en accueillent pas moins d'espèces protégées (voir cartes pp49-59 de l'EIE). **Les zones aménagées elles-mêmes abritent plusieurs espèces protégées ou patrimoniales**, qu'il s'agisse par exemple du Bupreste de Crau (pp51-52), du Lézard ocellé (p54) ou de l'Oedicnème criard (p55). L'argument soulevé à plusieurs reprises par le pétitionnaire concernant l'état de dégradation de certains milieux naturels est donc à relativiser : ces secteurs restent des habitats d'espèces protégées.

- **Le projet de panneaux photovoltaïques au sol est particulièrement préoccupant.** Son statut reste très peu clair dans les documents disponibles, y compris dans le mémoire en réponse à la MRAE. A en juger par les cartes produites, les « délaissés » visés pour l'implantation des panneaux solaires constituent des milieux remarquables abritant une forte diversité biologique, en particulier le secteur situé au nord des hangars qui abritent la quasi-totalité des espèces protégées visées par les PNA cités plus haut : Outarde canepetière, Ganga cata, Lézard ocellé, auxquels on peut ajouter par exemple l'Oedicnème criard. **L'absence d'évaluation de l'impact du projet photovoltaïque conduit à une sous-estimation majeure de l'impact de l'ensemble du projet de réhabilitation de l'aérodrome. Au vu des impacts prévisibles du projet photovoltaïque sur le patrimoine naturel, il n'est pas concevable de les déconnecter des impacts liés aux hangars et au karting.**

- Alors que les mesures d'évitement et de réduction d'impact proposés sont d'une portée très limitée (adaptation des calendriers et délimitation des emprises de chantier), l'EIE fait **l'hypothèse d'une réduction très significative des impacts du projet suite à l'application de ces mesures**, que ce soit sur les milieux, sur la flore ou sur la faune. Cet exercice conduit le pétitionnaire à estimer que les impacts résiduels du projet sur l'ensemble des compartiments biologiques sont faibles à nuls. **Cet argumentaire est contestable en soi puisqu'il ne s'appuie sur aucun argumentaire tangible.** De nombreuses espèces protégées ou patrimoniales sont présentes sur les emprises, des surfaces significatives d'habitat d'intérêt communautaire prioritaire seront détruites (considérer le coussoul comme « dégradé » ne suffit pas à lui retirer son statut d'intérêt européen), et il paraît donc abusif de laisser penser que la simple adaptation du calendrier et la délimitation des emprises de chantier suffiront à estomper tous ces impacts, a fortiori sans présenter d'argumentaire expliquant par quels mécanismes cela est supposé se produire. Notons également que **les documents omettent de préciser que les implantations prévues sont plus étendues que les implantations actuelles :** sur la Figure 98 p 412 par exemple, on voit distinctement que dans le coin nord-ouest du secteur des hangars, les ombrières débordent largement de l'emprise actuelle, impactant des surfaces de coussoul et d'habitat d'espèces dont il n'est fait mention nulle part. En outre, **l'augmentation de la densité et de la hauteur des infrastructures va avoir un impact sur les habitats d'espèces limitrophe**, en particulier pour la grande avifaune de plaine (Outarde canepetière et Ganga cata en particulier). Ces espèces, qui maintiennent une distance de « sécurité » avec les infrastructures obstruant le paysage, auront tendance à augmenter leur distance d'évitement en raison de l'augmentation de la densité et de la hauteur des installations.

- **De manière générale, la présentation des impacts des aménagements sur la faune protégée en phase travaux et en phase exploitation souffre d'une trop grande imprécision, qui la rend peu convaincante.** Il en va de même pour les réponses fournies aux remarques de la MRAE concernant la quantification des impacts bruts et la séquence ERC (pp 58 à 70 du mémoire en réponse). Quelques exemples non exhaustifs : 1) Aucune mesure de réduction d'impact n'est prévue pour les travaux du karting : « *Les modifications de la piste principale se superposent avec les zones déjà fortement dégradées. L'enlèvement* des *stocks de pneus usagés et autres déchets du site sont clairement une amélioration. Ces travaux ne nécessitent pas de phasage particulier, mais simplement une coordination normale de chantier.* » Le site est pourtant identifié dans l'EIE comme abritant la plante-hôte du

Bupreste de Crau, espèce endémique (carte p198) ; et concernant les oiseaux protégés, comme « *Zone d'alimentation et de nidification oedicnème criard, coucou geai, huppe fasciée, alouette lulu, bruant proyer et cochevis huppé* » (carte p 233). 2) L'augmentation prévisionnelle du trafic aérien, ainsi que celle de la fréquentation de la zone de sports mécaniques, sont simplement jugées « peu significatifs ». Outre le caractère très vague de ce qualificatif, malvenu dans une étude quantitative des impacts, il est permis de douter que la création d'un pôle aérodrome accueillant « *restaurants et espaces commerciaux* » aient pour objectif de maintenir trafic et fréquentation en l'état.

- Dans le cadre du Plan National d'Actions Aigle de Bonelli 2014-2023, il est clairement indiqué dans l'action 2.2 *Prévenir et limiter l'impact des parcs éoliens et photovoltaïques industriels* « **d'éviter l'implantation de parcs industriels dans les zones de référence de l'Aigle de Bonelli** ». Ces zones de référence correspondent aux domaines vitaux actuels et historiques de chaque couple connu. Le ministère a insisté sur ce point dans la lettre de mission envoyée au préfet coordinateur du PNA pour son application en préconisant « un absolu évitement ». Comme il est clairement indiqué à la Figure 112 P500 de l'EIE, **le projet se situe dans le domaine vital d'un couple d'Aigles de** Bonelli, **et va donc à l'encontre de l'absolu évitement préconisé par le ministère en charge de la protection de la nature**. Dans son rôle de coordinateur du PNA Aigle de Bonelli en région PACA, le CEN PACA se doit de s'assurer de la mise en œuvre et du respect des actions du plan national.

- Le pétitionnaire avance dans son mémoire en réponse à la MRAE que le déplacement du projet de route reliant l'aérodrome au karting « évite la zone des coussouls ». En cela, il feint d'ignorer qu'il ne s'agit pas simplement d'une « zone », mais d'une **réserve naturelle nationale, établie en 2001 par un décret signé en Conseil d'Etat (Décret n°2001-943).** Ce décret établit une règlementation, qui vise notamment à prescrire tout changement d'usage des sols, ainsi qu'un périmètre sur lequel cette règlementation s'applique. Dans le secteur concerné par le projet de raccordement routier (entre les deux accès actuels), le périmètre de la réserve naturelle suit exactement la limite de la parcelle DR 0007 sur la commune de Salon. La limite de la parcelle se situant à 2 ou 3 mètres de la chaussée de la RD569, **le projet de raccordement** routier **se situe à l'intérieur de la réserve naturelle**. A ce titre, son autorisation devra faire l'objet d'une demande de modification de l'état de la réserve naturelle au titre de l'article L332-9 du code de l'environnement. Cette contrainte règlementaire n'est présentée nulle part dans le dossier d'enquête publique. Il est à noter que la demande de modification de l'état d'une réserve naturelle peut poser des difficultés dans ce cas, s'agissant d'un projet destiné aux loisirs, dont l'intérêt public peut être débattu au regard des enjeux de conservation de la nature.

- Dans le mémoire en réponse du pétitionnaire, il est fait mention de l'aménagement de voies de circulation pour l'accès à la piste d'aéromodélisme (P11 et annexe 4). Sauf erreur de notre part, ce projet n'est pas mentionné dans l'EIE. Ce projet nouveau pose de nombreuses difficultés : 1) Contrairement à ce que laisse penser le plan en annexe 4, **le projet d'aménagement de piste est situé à l'intérieur de la réserve naturelle.** Dans ce secteur, la réserve naturelle suit exactement les limites nord et ouest de la parcelle BX 2 (Eyguières) selon les plans officiels déposés en préfecture. Tout projet d'aménagement devra donc faire l'objet d'une demande de modification de l'état de la réserve naturelle au titre de l'article L332-9 du Code de l'environnement. 2) Des travaux de création d'une partie de la piste envisagée avaient été réalisés sans autorisation en 2017 (le long de la limite nord de la parcelle, où aucune piste n'existait auparavant). Cette infraction a fait l'objet d'une verbalisation par l'Office Français de la Biodiversité, ainsi que d'autres travaux réalisés sans autorisation sur l'aérodrome. En 2020, le procureur du tribunal judiciaire de Tarascon avait proposé une remise en état du site dans le cadre d'une procédure de médiation pénale. Selon la gendarmerie chargée de l'affaire, la mairie d'Eyguières avait accepté le principe de la médiation, en tant que propriétaire et gestionnaire du terrain. Poursuivre l'aménagement de cette piste irait donc à l'encontre de l'engagement pris

auprès du procureur. 3) L'argument présenté par le pétitionnaire concernant la démultiplication progressive des chemins en terre est tout à fait juste, de même que l'impact de ces débordements sur les milieux naturels et sur les herbages. Il est néanmoins tout à fait envisageable d'y remédier *in situ*, par exemple en restaurant une des pistes et en obstruant toutes les autres, ce qui peut être envisagé dans le cadre d'une autorisation pour travaux de rénovation au sein de la réserve naturelle. Cette solution présenterait l'intérêt de ne pas créer une nouvelle piste qui dégraderait davantage les milieux de la réserve naturelle.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile concernant ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Pour le CEN PACA
Axel WOLFF
Responsable du Pôle Bouches-du-Rhône
Conservateur de la Réserve naturelle des Coussouls de Crau

Analyse :

- Doute du maintien du trafic et de la fréquentation pour le futur projet
- Les accès empiètent sur la réserve de Coussoul. Cela demande à ce que la limite de la réserve soit redéfinie selon le code de l'environnement.
- Atteintes environnementales (biodiversités)

⇨ **Mail 55 du 10/07/2022 et 67 du 10/07/2022 :**

Remarque de M. Vincent Lalauze d'ISTRES

Bonjour,
Veuillez trouver ci jointe ma réponse à l'enquête publique concernant l'aérodrome d'Eyguiere.
Cordialement
Vincent Lalauze

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : **Vincent LALAUZE** résidant à : **21 chemin du cros de la carriere 13800 Istres**

En qualité de : **Pilote privé**

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédiate des pistes.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).

⇨ **Mail 56 du 05/07/2022**

Bonjour madame, monsieur,

Ancien pilote de chasse, lieutenant-colonel en retraite je suis resté très attaché à l'aviation que j'ai continué de pratiquer assidument sur le terrain de Salon-Eyguières depuis plus de 36 ans.

Attaché à la sécurité des vols et au bon fonctionnement de l'aérodrome j'ai fait partie de l'AUPASE de nombreuses années en tant que cadre volontaire bénévole.

Cette association regroupant pour l'essentiel des anciens de l'aéronautique civile et militaire gérait parfaitement le terrain en concertation avec les divers clubs et en parfaite coordination avec toutes les instances civiles.

Depuis que la mairie d'Eyguières a voulu reprendre à son compte cette gestion, sans compétence aéronautique particulière, le terrain a périclité, l'entretien des pistes est négligé, et je redoute personnellement, qu'à terme, se produise un incident ou pire accident aérien, suite à un un manque de diffusion d'informations concernant la sécurité des vols.

J'adhère totalement au projet "BALZAC", proposé par l'AUPASE, et qui loin des projets aléatoires de la mairie d'Eyguières assurerait aux nombreux utilisateurs de la plateforme, sécurité et sérénité, tout en restant dans des coûts raisonnables d'utilisation et d'entretien des aéronefs, sans oublier le plus important : le coût de location des hangars.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A Aurons le 05/07/ 2022

Lieutenant-colonel (en retraite) Georges FENECH

13 chemin des pinèdes 13121 AURONS

06 75 78 57 15

fenech.georges@neuf.fr

Analyse :

- S'oppose au projet soumis à enquête
- Soutient le projet BALZAC proposé par l'AUPASE

⇨ **Mail 57 du 06/07/2022**

Bonjour,

La modernisation de l'aérodrome serait une opportunité d'attirer plus de tourisme, de relancer l'activité aéronautique légère.

De plus à ce projet se greffe un réel potentiel de production électrique de par l'installation de nombreux panneaux photovoltaïques, permettant ainsi une autonomie et une production d'électricité verte non négligeable.

Le développement et la modernisation du pôle mécanique est un énorme plus, permettant la pratique en sécurité d'activité mécanique.

Le développement de ces activités entrainera à coup sûr la création d'emplois.

Je suis donc complètement favorable à l'opération.

Bridoux Antoine

Analyse :

- Soutient le projet pour le parc photovoltaïque, la rénovation et les emplois

⇨ **Mail 58 du 06/07/2022**

Monsieur le Commissaire enquêteur

J'avoue n'avoir lu que le résumé non technique de l'étude d'impacts dans lequel je n'ai pas vu de projection future sur l'activité aussi bien aéronautique que terrestre. Il me semble dès lors difficile d'évaluer l'impact écologique sans prendre en compte cette activité future qui devrait être beaucoup plus importante qu'aujourd'hui. Il ne semble pas concevable d'investir autant dans un tel projet sans une augmentation du trafic aérien (pourquoi pas une aviation d'affaire) et le trafic des sports mécaniques induira forcément des perturbations sur un environnement jusque-là épargné par une activité arrêtée depuis plusieurs années. On a l'impression que seul le bâti futur a été pris en compte dans cette étude. J'émets un avis défavorable à ce projet qui ne prend pas en compte l'augmentation de l'activité humaine sur ce site (utilisateurs, visiteurs …) dans l'étude d'impact environnementale.

J.Leroy

Analyse :

- S'oppose au projet
- Suppose un développement de l'activité sur site

⇨ **Mail 59 du 06/07/2022**

Le mail comprend deux avis :

Remarques de Mme RIBOT Jennifer et VENTURE Julien de Plan d'Orgon

ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : RIBOT Jennifer résidant à : PLAN D'ORGON

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques.

Motifs :

- Endettement irraisonnable de la commune pour 25 ans pour plusieurs dizaines de millions d'Euros.
- Impacts visuels et paysagers importants par la construction de bâtiments culminant à 12 mètres de hauteur alors que le secteur de l'aérodrome s'insère dans le secteur de la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages ».
- Bétonnage de la Crau au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF)
- Mise en danger de la biodiversité (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonellie).
- Mort des aéroclubs et fuite prévisible des propriétaires d'appareils privés. Ainsi en exemple l'étude prévoit une augmentation des tarifs d'hébergement pour les planeurs de 1100% et la location d'un hangar à 36.000 € par an.
- Risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- Ce terrain qui, jusqu'en 2018 était géré par une association de bénévoles entretenait le terrain et donnait satisfaction. (Réf : Etude Glide Concept page 9)
- Nuisances sonores extrêmes avec l'arrivée d'une école de voltige équipée de deux « Extra 330 ».
- Le non-sens économique du projet où en ce moment les aérodromes sont dans la tourmente.
- Absence totale de compétences aéronautiques des intervenants.
- Environnement pléthorique existant avec les aérodromes de : La base de Salon, l'aéroport de Marignane, l'aérodrome d'Aix les Milles, l'aéroport d'Avignon, de Nîmes, les aérodromes de Saint Rémy de Provence, d'Istres, de Vinon etc.
- Les 11 000 signatures de la pétition qui n'ont pas été prises en compte.
- S'opposer à la volonté manifeste de réduire voire de supprimer les associations à but non lucratif au sein desquelles les citoyens trouvent des moyens d'épanouissement

Fais-le : 06/07/2022 à : Plan d'Orgon

Signature

ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : VENTURE Julien résidant à : PLAN D'ORGON

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques.

Motifs :

- Endettement irraisonnable de la commune pour 25 ans pour plusieurs dizaines de millions d'Euros.
- Impacts visuels et paysagers importants par la construction de bâtiments culminant à 12 mètres de hauteur alors que le secteur de l'aérodrome s'insère dans le secteur de la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages ».
- Bétonnage de la Crau au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF)
- Mise en danger de la biodiversité (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonellie).
- Mort des aéroclubs et fuite prévisible des propriétaires d'appareils privés. Ainsi en exemple l'étude prévoit une augmentation des tarifs d'hébergement pour les planeurs de 1100% et la location d'un hangar à 36.000 € par an.
- Risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- Ce terrain qui, jusqu'en 2018 était géré par une association de bénévoles entretenait le terrain et donnait satisfaction. (Réf : Etude Glide Concept page 9)
- Nuisances sonores extrêmes avec l'arrivée d'une école de voltige équipée de deux « Extra 330 ».
- Le non-sens économique du projet où en ce moment les aérodromes sont dans la tourmente.
- Absence totale de compétences aéronautiques des intervenants.
- Environnement pléthorique existant avec les aérodromes de : La base de Salon, l'aéroport de Marignane, l'aérodrome d'Aix les Milles, l'aéroport d'Avignon, de Nîmes, les aérodromes de Saint Rémy de Provence, d'Istres, de Vinon etc.
- Les 11 000 signatures de la pétition qui n'ont pas été prises en compte.
- S'opposer à la volonté manifeste de réduire voire de supprimer les associations à but non lucratif au sein desquelles les citoyens trouvent des moyens d'épanouissement

Fais-le : 06/07/2022 à : Plan d'Orgon

Signature

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ Mail 60 du 06/07/2022

Contribution de M. jean-Marc BEDNAREK à l'ENQUÊTE PUBLIQUE concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES

La lecture des documents démontre que ce projet provoquera :

- **Une mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- **Des impacts visuels et paysagers** importants dans la plaine de la Crau, identifiée comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve Nationale Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF) ;
- **Un déficit d'approvisionnement en eau** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos… mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie ;
- Une emprise au sol des nouveaux hangars avions supposé équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement ;
- Des ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques ;
- **Une destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes ;
- **Une mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
    - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial ;
    - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.

D'autre part, il apparaît :

- **Une description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et

PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (classes d'aéronefs générant des ondes sonores extrêmes) ;

- **Des impacts, sécuritaire et environnemental, du photovoltaïque** : segment sol à proximité immédiate des pistes ;
- **Une absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs ;
- **Une absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** de la régie municipale depuis sa création ;
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

En tant qu'usager des structures associatives de l'aérodrome, je considère que ce projet menace l'équilibre établi qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM et aéromodélisme et perte de l'identité « aviation générale » et « sport-loisirs » de la plateforme au profit d'une identité résolument commerciale peu compatible avec l'environnement.

En conséquence, je m'oppose fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome de Salon Eyguières.

Jean-Marc BEDNAREK

Usager de l'aérodrome Salon Eyguières

Fait à Eyguières le 6 juillet 2022

Analyse :

- S'oppose au projet
- Variation de l'emprise au sol
- Questions environnementales
- Gestion eau potable/eaux usées.
- Projet BALZAC

⇨ **Mail 61 du 06/07/2022**

Remarque de M. Axel MOUGEL de Salon

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : **Axel MOUGEL** résidant à : **Salon de Provence**
En qualité de : **Membre de l'Aérodub Marcel Dassault Provence**

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédiate des pistes.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le : **06/07/2022** à : **Salon de Provence** Signature

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ **Mail 62 du 07/07/2022**

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je souhaite faire part de ma profonde opposition au nouveau projet de l'aérodrome Salon-Eyguières. A l'heure de la transition écologique, alors que les exploitants de foin de Crau sont fortement pénalisés par les restrictions d'eau de la Durance dans un contexte de réchauffement climatique extrêmement brutal, envisager un tel complexe où les énergies fossiles seraient consommées et viendraient encore ainsi contribuer à ce réchauffement climatique sans autre justification que les loisirs d'un tout petit nombre et qui, de surcroît, abimerait nettement l'unique lambeau d'écosystème steppique de France (les coussouls de Crau sèche), serait tout simplement un scandale retentissant et inédit. Les incohérences d'un tel projet seraient telles qu'il aurait inévitablement un fort écho médiatique et contribuerait à renforcer une des nombreuses et béantes fractures sociales de ce pays en attisant les rancoeurs et les incompréhensions au sein de la communauté locale. Veuillez agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments respectueux Pierre Defos du Rau

Analyse :

- S'oppose au projet pour des questions environnementales.

⇨ **Mail 63 du 07/07/2022**

Remarque de M. Laurent Lorette d'Eyguières

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : Laurent Lorette résidant à : Eyguières
En qualité de : pilote

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédiate des pistes.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le : 05/07/22 à : Istres

Signature

La lettre ci-dessus a été signée par :

- Laurent Lorette – Eyguières – utilisateur du site
- Magalie GIBERGUES – Salon de Provence
- Lucas ALONZO – ISTRES
- Aaron DOBRONSKY – ISTRES – utilisateur du site
- Jean-Maiti DELORME – PARADOU – utilisateur du site
- Eric Salinas - Nîmes

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales
-

⇨ **Mail 64 du 07/07/2022**

Bonjour

Dans le cadre de l'enquête relative à l'aérodrome de Salon de Provence- Eyguières nous souhaitions pouvoir apporter notre avis sur ce projet qui constitue une véritable opération d'intérêt général majeur pour le territoire et la commune d'Eyguières.

En effet, la réhabilitation et la modernisation de la zone de l'aérodrome de Salon-Eyguières tout comme sa décarbonation par la mise en œuvre de photovoltaïque et l'électrification des véhicules du pôle Loisir constituent une vrai avancée pour les habitants d'Eyguières et le territoire.

Ce projet va permettre de développer des énergies renouvelables en quantité et de décarboner ainsi la commune d'Eyguières et l'activité de l'aérodrome actuelle. Ce projet coche pleinement toutes les ambitions de la France en matière de décarbonation et de développement des énergies renouvelables.

L'association public/privé au travers de la SEMOP va quant-à elle donner les moyens de moderniser et de sécuriser les installations du site de l'aérodrome, d'améliorer la gestion et l'exploitation du site sans peser sur les ressources publiques (une économie de 120.000 euros/an par rapport aux dépenses que supporte actuellement la commune) pour assurer la gestion et l'exploitation du site tout en donnant un nouvel élan au site, jusqu'ici réservé à quelques initiés. La politique de développement durable du sport, des loisirs et du tourisme est également un vrai atout de développement économique pour la commune et d'attractivité du territoire.

Sur le plan du tourisme, la mise en place du projet permettra de redynamiser le secteur et de redonner de la visibilité à la région des Alpilles et plus généralement à l'Ouest du département.

Au vu de ce qui précède, ce projet coche toutes les cases des enjeux qui sont devant nous : la résilience économique d'un territoire local, la décarbonation d'un territoire, le développement des énergies renouvelables, la résilience énergétique d'un territoire, …Il nous apparait donc être clairement que ce projet constitue un projet d'avenir pour Eyguières et plus largement le territoire.

Nous soutenons le projet.

Analyse :

Soutient le projet pour des raisons :

- De parc photovoltaïque
- De rénovation et modernisation
- Décarbonatation du territoire
-

⇨ **Mail 65 du 07/07/2022**

Remarque de M. Michel NICOLSKY de Saint Etienne du Grès

Michel NICOLSKY
Mas de Rique
Chemin du Mas du Juge
13103 St Etienne du Gres

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis contre le projet de réhabilitation et d'exploitation de l'aérodrome de Salon-Eyguières.

Après avoir lu les documents mis à la disposition du public, je m'interroge sur la pertinence même de ce projet qui rassemble toutes les contradictions possibles du moment en termes de développement durable.

La définition même de développement durable repose sur les trois piliers fondamentaux qui sont le social, l'économique et l'écologique et qui à leur combinaison associe les notions d'équitable, de viable et de vivable pour donner en leur centre cette notion même de développement durable.

Ce projet ne tend en rien vers ces notions essentielles à notre avenir, bien au contraire.

Le volet social qui vient en soutient aux besoins d'éducation, de santé, d'habitat, d'emploi, de prévention de l'exclusion et d'équité des générations présentes et futures n'est dans ce projet que destructeur de ces besoins. L'éducation des futures générations de pilotes est compromise par une relégation des activités planeur, ULM et avions légers au profit d'une aviation d'affaires (sic) et à la compétition de voltige... On est là très loin des politiques de prévention de l'exclusion. Mais si les premiers de cordées peuvent s'amuser au détriment du plus grand nombre... La qualité de l'habitat et la santé n'auront qu'à subir les assauts du bruit des avions de voltige et des jets d'affaires. Quant à l'emploi les promesses d'un restaurant sur le site ne sauront être entendue que par ceux qui veulent bien les écouter. Il faut toutefois se rappeler de l'importance des aéroclubs et de ce modèle associatif si particulier permettant au plus grand nombre d'apprendre à voler qui a fait de notre pays une des premières sinon la première nation aéronautique du monde.

Le volet écologique est quant à lui balayé d'un revers de main. Il suffit de lire les quelques lignes décrivant les mesures pour compenser les effets du projet sur son environnement pour comprendre que ce sujet ne représente pas la préoccupation principale du donneur d'ordre. Très curieusement avant que la SEMOP ne s'occupe de la gestion de l'aérodrome d'Eyguières cette étendue n'avait jamais connue de pesticide ni d'herbicide et son entretient était assuré par des... moutons. Les choses ont changé car la SEMOP dans un souci d'efficacité a choisi de désherber chimiquement ! C'est sans doute ce même esprit qui guide ce projet dans le but de réaliser un pôle de sports mécaniques. Nos enfants nous pardonneront-ils encore une fois ?

Pour aller un peu plus loin sur le volet écologique, **il faut reconnaitre que le site est particulièrement mal choisi**. Il se trouve en mitoyenneté immédiate de la Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau qui abrite une vie foisonnante et insolite (136 espèces mentionnées) dont la richesse et la composition n'ont pas d'équivalent en Europe. D'autre part le Parc Naturel Régional des Alpilles englobe également le site, un comble pour vouloir y implanter un pôle d'excellence en sports mécaniques. Curieusement les aérodromes en France font l'objet depuis quelques années d'études à contre-courant des idées reçues. Il apparait que les espaces aéroportuaires sont naturellement protégés et appartiennent potentiellement aux dernières grandes prairies d'Europe. Ils abritent une faune et une flore constitutives des écosystèmes locaux et sont partie prenante des trames vertes. En effet, ils sont un passage et non un obstacle à la dissémination des espèces. Donc la simple idée de vouloir compenser les effets du projet face à cette richesse, fait tout simplement preuve du déni de la réalité écologique du site. Ce ne sont pas les salvateurs panneaux solaires du porteur du projet qui vont pouvoir compenser le désastre annoncé !

Enfin le pilier économique dont l'idée est de créer des richesses et d'améliorer les conditions de vie matérielles ne semble pas mieux traité par ce projet. L'idée de ce projet n'est que de transformer un aérodrome géré en mode associatif depuis des décennies avec le succès que l'on doit reconnaitre en une exploitation commerciale à travers un montage faisant appel à des capitaux privés dans le cadre d'une société d'économie mixte à opération unique ! A l'heure actuelle c'est 1200 usagers de l'aérodrome regroupés en huit associations aéronautiques qui s'autogéraient sans aucune contribution économique de la commune d'Eyguières grâce à ce moteur inépuisable qu'est le bénévolat.
L'exploitation commerciale est destinée à recevoir des jets privés alors même que l'aéroport d'Avignon n'arrive pas à l'équilibre en desservant avantageusement les Alpilles et le Luberon ! Il faudrait dans ce cas répercuter les coûts d'investissement et d'entretien sur l'ensemble des usagers et donc en particulier sur les associations existantes qui ne manqueraient pas se retrouver asphyxiées. Ce ne sont pas les panneaux solaires qui paieront !

Nous avons donc là, Monsieur le Commissaire Enquêteur, qu'un projet de destruction de ce qui a été si patiemment construit par nos anciens, mais aussi de destruction de notre cadre de vie et des richesses naturelles de notre région. Encore plus de distorsion entre ceux qui pourraient venir en jet privé et les autres qui devraient renoncer à leur passion.

Nous avons changé de paradigme, le temps n'est plus à rêver de sports mécaniques et de jet d'affaires, mais à pouvoir conserver ce qui peut l'être encore. Je ne suis pas un écologiste, mais je dois avouer que ce type de projet m'est aujourd'hui incompréhensible et de surcroit dans un site comme celui-ci.

Michel NICOLSKY

Analyse :

- S'oppose au projet
- Pas de développement durable
- S'inquiète du traitement des questions environnementales

⇨ **Mail 66 du 10/07/2022**

ENQUÊTE PUBLIQUE (juin-juillet 2022)

EYGUIERES ET SALON DE PROVENCE (13)

JE, SOUSSIGNE(E) ……ROSELYNE
SIBILLE……
RESIDANT A ……LAMANON……

DECLARE M'OPPOSER FERMEMENT AU PROJET DE REHABILITATION ET D'EXPLOITATION DE L'AERODROME DE SALON-EYGUIERES ET DE MODERNISATION DU CIRCUIT DE LA ZONE DEDIEE AUX SPORTS MECANIQUES.

EN PRÉAMBULE

- S'agissant d'un bien public, patrimoine appartenant à tous les citoyens des communes d'Eyguières et de Salon-de-Provence, la réglementation en matière de protection de l'environnement devrait s'y appliquer avec la plus grande exemplarité.
- A ce titre, un tel projet ne devrait même pas exister ; puisqu'il existe, le respect des règles commence par la production d'une Étude d'Impact (EI) rigoureuse et sincère. Les riverains, les utilisateurs du site, les gestionnaires des dispositifs de protection du site (liste ci-dessous) pointent tous précisément, les omissions ou les erreurs de l'EI.
- Les enfants, la faune, l'air, le sol et la flore ne peuvent pas participer à cette enquête publique. Je ne prétends pas m'exprimer en leur nom ; je m'oppose à ce projet pour eux.

MOTIFS :

- Le site du projet est concerné par la présence et la proximité de nombreuses espèces protégées. L'étude d'impact signale leur présence, mais les incidences des aménagements sont minorés afin de s'exonérer des obligations de protection. Le rédacteur du rapport ECO-MED dans le Volet Naturel de l'Étude d'Impact (VNEI)« juge » les niveaux de l'atteinte brute « modérés » tout au plus, et le plus souvent les qualifie de « faibles ». Pourtant, les constats des éthologues, en plusieurs endroits de ces rapports, signalent la vulnérabilité et la présence avérée de certaines espèces.

Par exemple,

1/ Page 77 : *Trois espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de **ZPS FR9310064 « Crau »** nichent ou s'alimentent à proximité de la zone d'emprise. Il s'agit de l'Outarde canepetière (4-5 femelles), de l'Oedicnème criard (2 couples) et du Pipit rousseline (2 couples).*Les incidences brutes sont jugées modérées*sur ces trois espèces, en retenant une perturbation liée aux travaux, qui pourraient générer un dérangement des individus nicheurs susceptible d'entraîner **l'abandon de nichées**, surtout si les travaux démarrent en période de reproduction. Une mesure liée au calendrier de démarrage des travaux est proposée, afin de limiter l'incidence de ceux-ci sur les espèces nicheuses locales. A l'issue de l'application de cette mesure,*une incidence résiduelle jugée faible à très faible est retenue pour ces espèces.

OBSERVATIONS :

1. L'abandon de nichées par des espèces en voie de disparition et peuplant si peu densément une zone de 220 hectares n'est pas un impact « modéré ». La durée des travaux serait d'au moins deux ans, quel

promoteurs accepterait de les décaler ou suspendre le temps de laisser 9 nids tranquilles ? Ces naissances n'auront tout simplement pas lieu, pendant au moins deux années.

2. L'étude estime sans le mesurer que la perturbation sera « moindre » après les travaux, en phase d'exploitation du site en tant qu'aérodrome et base de loisirs mécaniques ouverte au public. Comment ose-t-on affirmer que ce type d'activité ait une « incidence résiduelle très faible » sur l'habitat d'espèces sauvages ?

2/Pages 35 et 78 : *Un reptile protégé par les directives* ***ZSC FR9301595 « Crau centrale – Crau sèche »*** *est concerné, le* ***Lézard ocellé****. La zone d'emprise est composée en grande proportion d'un habitat favorable à l'alimentation de cette espèce phare de la plaine de Crau. 13 individus ont été observés dans la zone d'étude.* **(page 35)** *Zone 2021 : un seul de ces 13 individus a été observé sur l'un des périmètres de la ZE de 2021 (périmètre nord). Cependant, l'observation de trois individus a été effectuée à quelques mètres de ce même périmètre, au niveau de blocs déposés en bordure de piste.**__L'espèce occupe très certainement l'ensemble de la zone d'étude__*, y compris les petits périmètres de 2021, sur lesquels de très nombreuses garennes et gîtes rocheux sont présents. Le faible nombre d'animaux observés relativement à la quantité de passages effectuée est principalement lié au caractère farouche et discret de l'espèce sur ce site, et ne reflète donc pas la véritable abondance du lézard ocellé. C'est sur cette espèce que l'impact sera le plus important, perturbant très certainement les individus gîtant dans et à proximité des emprises, et s'alimentant au sein même desdites emprises.* **L'impact sera néanmoins modéré compte tenu de la proportion des zones d'emprises par rapport à la globalité du secteur.**

OBSERVATIONS :

1. La relativisation de l'impact de destruction d'un habitat par l'invocation de la proportion faible de la zone détruite par rapport à l'espace laissé disponible n'est pas recevable. D'autant plus qu'en cumulant les impacts des 3 projets, la proportion d'espace laissé disponible diminue très fortement.

2. 3 lézards ocellés sont **non-comptabilisés car observés « à quelques mètres du périmètre »** (* souligné dans l'extrait). Est-ce à dire que « les blocs déposés en bordure de piste » ont été exclu du périmètre d'observation et faut-il comprendre que la carte 4, **page 25 du VNEI**, ainsi que les photos aériennes**figures 7 à 15, pages 48 et suivantes** de l'EI, **excluent l'ensemble des hangars existants des zones de recensement ? Si c'est le cas, les comptages fournis sont tous inexacts, et l'exclusion d'un périmètre significatif lors des recensements fausse l'ensemble des conclusions .**

- Les lois et règlements applicables à la protection des espèces recensées et à ce site en particulier sont nombreux, ils sont connus, et plusieurs organismes et administrations : une **Réserve Naturelle Nationale** en cours d'extension sur demande de l'État, **deux sites Natura 2000, un Parc Naturel Régional en sont les garants .** Je demande leur application.

- Les réponses complémentaires apportées (par Pôle Pilotes) à la suite de l'avis délibéré de la MRAe pointant l'insuffisance de l'étude d'impact sont imprécises, élusives voire désinvoltes.

- Les premières études d'impact ne portent, de façon artificielle (division du projet en 3 dossiers) que sur 2 des 3 aménagements prévus sur le site, et .

- Les organismes gestionnaires (**Parc Naturel Régional, Réserve des Coussouls de Crau, Conservatoire d'Espaces Naturels PACA) et services de l'État pointent** unanimement **les effets néfastes** d'un tel projet sur les écosystèmes du site,

- Ce projet **impacte** notamment la zone de référence de **l'Aigle de Bonelli, le VNEI le constate, et s'en exonère.**

- L'**artificialisation supplémentaire des sols** pour le seul projet d'aérodrome, à condition que les promoteurs s'en tiennent à ce qu'ils annoncent, représente 6 634 m². Le VNEI minimise cette artificialisation en biaisant sa description :

Page 12 :*Les travaux d'aménagement sont prévus sur la zone des hangars actuels déjà anthropisées. L'ensemble de ces bâtiments, qui occupent une surface de 13 300 m², sera détruit.* ***Aucune consommation d'espace naturel supplémentaire n'est envisagée.***

OBSERVATION : C'est faux. Dans la zone actuelle, les hangars sont espacés par des zones herbacées, qui disparaîtraient. En tout, cela représente 6 634 m² pour l'aérodrome + 35 000 m^2 pour le karting + une surface non précisée de photovoltaïque (ombrières + « ferme » solaire) allant de 7000 m^2 à 150 000m^2

- Ce projet intervient dans un contexte où l'État encourage les collectivités locales à intégrer, au sein de leurs projets de territoire, les ambitions de la transition écologique dans leurs priorités et à concourir à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles.

Fait le …10 JUILLET 2022…… à ……Lamanon……..

Signature :

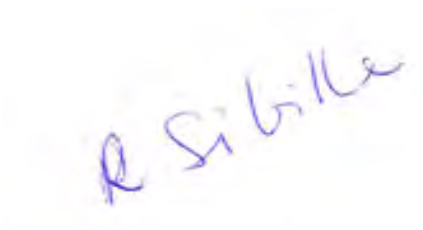

Analyse :

- S'oppose au projet
- Remet en cause l'étude d'impact
- Remet en cause les réponses du maître d'ouvrage à la MRAE
- Pose le problème du devenir des zones situées entre les hangars où il y aurait pourtant des enjeux

⇨ **Mail 67 du 10/07/2022**

Il s'agit de la même remarque qu'au mail 55 du 10/07/2022.

⇨ **Mail 68 du 10/07/2022**

Deux fichiers sont joints à l'envoi :

ENQUÊTE PUBLIQUE (juin-juillet 2022)

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : Joël SENABRE résidant à : 5 Lotissement Clos des Vignes Vieilles, 13430 EYGUIERES

En qualité de : Pilote privé, utilisateur de l'aérodrome d'Eyguières

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'informations sur les conditions de relogement, sur les espaces de vie associatifs et privés et sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et par un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (un bi-réacteur) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédiate des pistes et par ailleurs supprimant la piste ULM 10/28 qui permet de séparer les flux avions/ULM comme en 15/33.
- Ombrières et segment sol très largement exposés au Mistral et par suite générateurs de **perturbations aérodynamiques**.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau et à l'intérieur des sites Natura 2000 et de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le : 10/07/2022 à : EYGUIERES Signature

V2 – 26/06/2022

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

ENQUÊTE PUBLIQUE (juin-juillet 2022)

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : Joël SENABRE résidant à : 5 Lotissement Clos des Vignes Vieilles, 13430 EYGUIERES

En qualité de : Habitant d'Eyguières, citoyen soucieux du futur de la commune et de l'avenir pour ses enfants

Déclare m'interroger sur le projet concernant de l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE) pour les motifs suivants :

Motifs :

1. **Montant à dépenser pour la commune / intérêt pour ses habitants :**
   Ayant entendu parlé d'un projet de 48 millions d'euros dont un tiers devrait être financé par la commune, je m'interroge. Cela représente 16 millions d'euros à supporter par les habitants d'Eyguières, i.e. ~2700€/habitant. Ce niveau d'endettement est-il compatible d'une commune comme Eyguières ? Quel est le plan de financement proposé ? Qu'inclus-t-il ? Est-il viable sur le long terme ? Autant de questions et d'éléments qui mériteraient d'être portés à la connaissance des habitants pour qu'ils puissent se faire une idée du projet comparé à la somme qu'il faudrait débourser pour des projet d'intérête généraux dans la commune. Par exemple un projet que tant d'habitant attendraient tels que réhabiliter la piscine d'Eyguières qui, elle, servirait à toute la population et permettrait à nos enfants de pouvoir à nouveau y suivre l'instruction d'aisance aquatique maintenant obligatoire à l'école (sans compter l'attirance des villes/villages voisins en période estivale qui dynamiserait l'économie locale en été).
2. **Production d'énergie solaire et bénéfices pour la commune :**
   Il est question d'installer une surface de 23000 m² de panneaux solaires, permettant de produire la consommation d'énergie électrique nécessaire à une ville de 20000 habitants pendant 1 an (données en pp.8 du rapport de la MRAE). Qui bénéficiera de la revente de cette énergie ? La commune d'Eyguières se porte-t-elle en propriétaire et/ou exploitante de la production d'énergie de ces panneaux ?
3. **Retraitement d'une telle surface de panneaux solaires et responsabilités associées :**
   Produire de l'énergie solaire est louable, mais la durée de vie moyenne des panneaux solaires (si tant est qu'il ne subissent pas de dommages avant...) est estimée à 25 ans. A l'issue, qui sera responsable du retraitement des ces panneaux/de leur remplacement s'il y a lieu ? Qui sera propriétaire des installations dans 25 ans ?
4. **Entretien des installations :**
   Les pluies sablonneuses et la poussière sont monnaie courante dans la région et dégraderont la capacité de production énergétique des panneaux solaires. Sans compter le Mistral qui souffle régulièrement et risquera d'endommager les installations si elles ont été mal dimensionnées (cf. champs solaire au sud de la piste d'Istres qui est régulièrement dégradé). Les autres éléments d'une telle installation (e.g. onduleurs) atteignent difficilement une durée de vie de 10 ans. Qui sera responsable de l'entretien ? L'exploitant ou propriétaire ? Quel provisions dans le projet financier pour ces événements naturels mais impactant directement la robustesse des installations ?
5. **Esthétique présentée par le permis de construire et réalité des coussouls de Crau :**
   La permis de construire proposé par RAMPA montre des bâtiments au milieux de zones végétalisées verdoyantes...c'est en total désaccord avec la réalité désertique des coussouls de Crau. Sans compter l'esthétique discutable des panneaux solaires associés à la ferraille zingués des structures les supportant ou des hangars. Nul doute sur le fait que ce projet « vend du rêve » à ses commanditaires (et à la population !) pour une réalisation finale qui sera esthétiquement proche de l'existant : poussiéreux et désertique, dans les tons ocres quel qu'en soit la saison...le côté neuf des bâtiment n'y changera rien et en l'espace d'un an tout au plus la nature aura repris ses droits. C'est aussi ça la beauté des coussouls de Crau, sur fond de tableau des Alpilles

V2 – 26/06/2022

beaucoup plus vertes ! Dépeindre le contraire pour vendre un projet soit disant novateur est de l'ordre du mensonger et prête à confusion l'embellissement final apporté à la plateforme. Ceci sans compter l'impact paysager lorsque le tableau sera vu depuis les Alpilles.... En bref, il y a tromperie sur l'esthétique finale du projet, et au prix que cela coutera ce la relève soit de l'incompétence, soit de l'escroquerie.

En conséquence : En tant qu'habitant et citoyen d'Eyguières, je reste (très) réservé sur l'intérêt profond du projet ainsi que ses retombées à long terme pour la commune. Pour l'instant, les élément présentés paraissent être du fantasme et non une probable réalité qui donne l'impression d'une faillite annoncée plutôt que d'une réussite naissante. Pour autant, l'idée de mettre en place une plateforme rénovée sur la base des énergies renouvelable reste séduisante. A ce titre donc, ne serait-il pas intéressant de :

- Mettre en place le projet par tranches successives raisonnées/raisonnables et en concertation avec les utilisateurs actuels de la plateforme ? Cela permettraient de ré-évaluer son impact à tous les niveaux (financier, esthétique, énergétique et environnemental) dans le temps sans mettre à risque l'intégralité des finances de la commune et évincer d'office d'autres projet d'intérêt plus généraux qui profiteraient à la population (ex : la restauration de la Piscine) ? Ce projet parait disproportionné pour une commune de 6000 habitants....du moins s'il devait être réalisé en une seule fois !
- Dans un idéal d'expansion et de renommée de la commune, il pourrait être intéressant d'identifier le potentiel d'un tel projet aussi pour développer une aviation générale durable basée sur l'utilisation de l'énergie solaire et des motorisations électriques pour la formation des futures générations de pilotes. Cela resterait dans la lignée de l'utilisation actuelle à vocation associative et de formation tout en créant des vocations voir une image renouvelée d'Eyguières.

Fait le : 10/07/2022 à : EYGUIERES Signature

Analyse :

- Réservé sur le projet
- S'interroge sur le financement
- Parc photovoltaïque
- Remarques sur les paysages.
-

⇨ **Mail 69 du 10/07/2022**

Bonjour M Bani,

Vous êtes en charge de l'enquête publique sur l'agrandissement de l'aérodrome d'Eyguières : son intérêt et son impact sur la population et sur le milieu de la réserve naturelle "les Coussouls de Crau".

Je note que les entreprises NGE et RAMPA ont déjà avancé dans leur projet avec dépôts de permis de construire et d'aménagement. La MRAe a été saisie. Celle ci diligente une enquête publique. Il me semble avoir vu un début de déblaiement dans la Crau au niveau du rond point Eyguières-Salon-Miramas ?

Je suis contre ce projet massif de constructions et de nuisances sonores (nombreux véhicules prévus). Je suis contre la transformation du paysage existant (nombreuses constructions et surtout création d'une nouvelle voie routière). La pollution résultant de cet ensemble d'agrandissements et créations, la pollution émanant du déplacement de visiteurs et utilisateurs de ces nouvelles structures va être sans conteste trop importante

et extrêmement nuisible pour l'environnement. La flore très spécifique de la Crau d'Eyguières, la faune qui a encore la chance d'évoluer sur un espace sécurisé et pratiquement libre de passants seront détruites et massacrées sans possibilité de retour en arrière.

Il est atterrant de constater, jour après jour, la volonté de certains humains d'oeuvrer à la destruction de la terre qui les abrite, qui nous abrite.

Ici des hectares de Crau, plus loin des hectares de terres agricoles pourtant protégées par le PLU, plus loin encore l'augmentation du trafic aérien. Nous savons tous de sources sûres (*Face aux catastrophes écologiques, sanitaires, industrielles auxquelles nous sommes de plus en plus confrontés, le développement durable propose de faire évoluer les comportements et modes d'action de tous les acteurs de la société. Il faut donc apprendre à économiser et à partager de manière équitable les ressources de l'environnement et à tenir compte des facultés limitées de la Terre à absorber les déchets et les pollutions : c'est la dimension environnementale du développement durable. Nous n'avons pas de planète Terre de rechange !... "ministère du développement durable")* que nous devons changer nos façons de faire. Dans le projet présenté il est surtout question de dépenser plus d'énergie (avions, voitures (visiteurs), camions (transports des denrées et matériels), motos, karts), de recouvrir jusqu'à 15h de terre provençale classée en site natura 2000 pour les oiseaux et de détruire faune et flore spécifiques et uniques.

Ne nous trompons pas, les panneaux photovoltaïques sont un alibi au projet délétère d'une zone commerciale.

Le développement d'entreprises est nécessaire, et combien plus, celle de notre responsabilité de protection de ce qu'il reste de notre nature. Je veux protéger ce Parc Naturel Régional des Alpilles si délicat.

Je sais, M Bani, la rigueur et la difficulté de votre charge. Je vous remercie d'être là pour que chacun puisse faire preuve de discernement.

J'espère en la clémence de ce bout de terre provençale si beau et combien utile à notre équilibre humain.

Mme Berbis Agnès : Les Grillons, appt 63 Av pays catalan 13300 Salon de Provence

06 88 61 06 87

Analyse :

- S’oppose au projet
- S’interroge sur le respect de l’environnement.
- S’inquiète de l’apparition d’une zone commerciale.

⇨ **Mail 70 du 11/07/2022**

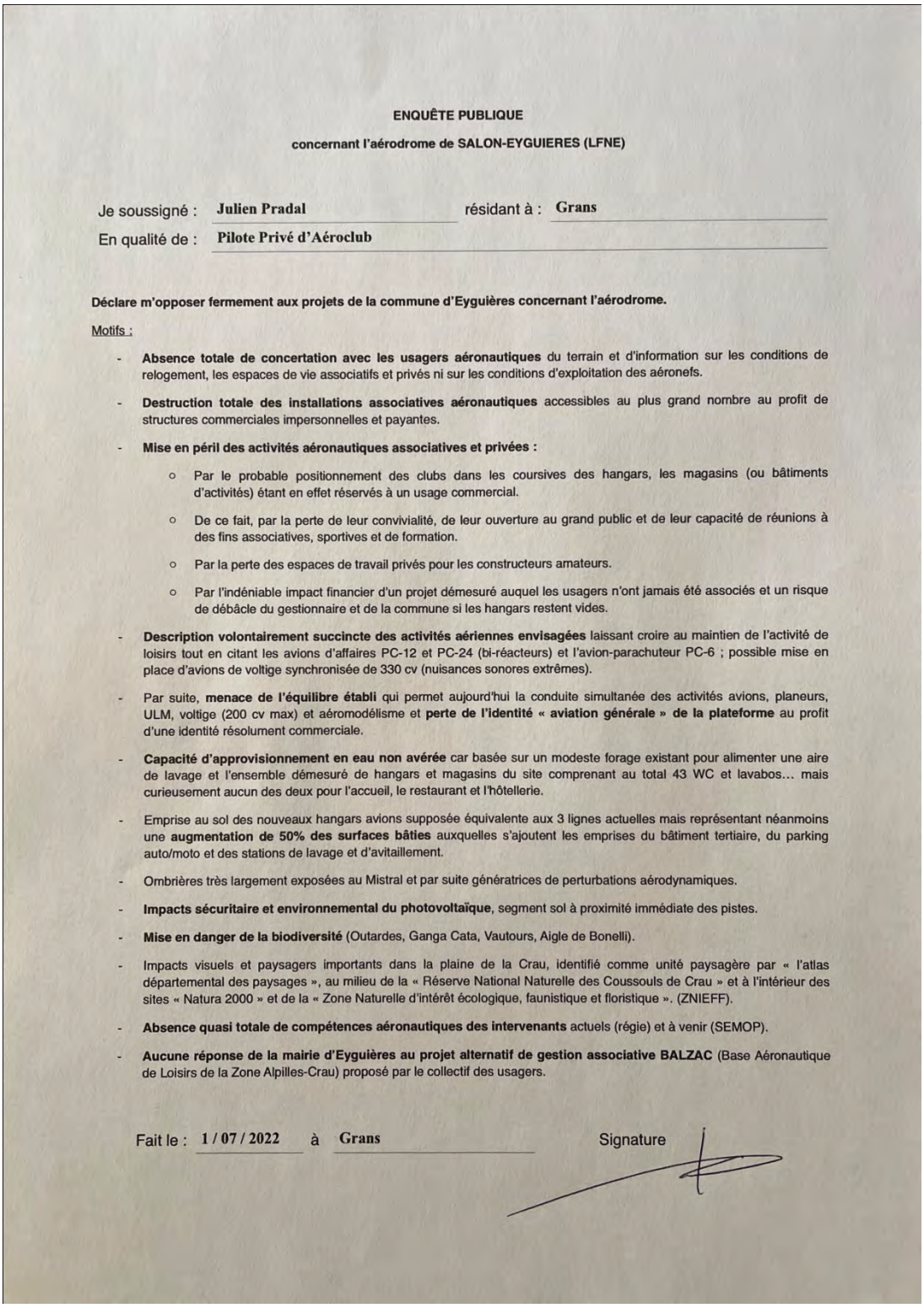

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : **Julien Pradal** résidant à : **Grans**

En qualité de : **Pilote Privé d'Aéroclub**

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos… mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédiate des pistes.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le : **1 / 07 / 2022** à **Grans** Signature

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ **Mail 71 du 11/07/2022**

Association Maison de la Transhumance
Centre d'Interprétation des Cultures Pastorales Méditerranéennes

Monsieur Gilles BANI,
Commissaire Enquêteur
Hôtel de Ville
Rue du Couvent

N/Réf. PF/LE

13430 EYGUIERES

Objet : Enquêtes publiques concernant la modernisation de l'aérodrome et de la piste de sports mécaniques à Eyguières

Salon de Provence, le 8 juillet 2022

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous souhaitons par ce courrier attirer votre attention sur les nuisances importantes que vont occasionner les travaux de modernisation de l'aérodrome et l'extension de la piste de sports mécaniques à Eyguières. Outre celles concernant l'environnement, et notamment le biotope lié à la Crau sèche et à la Réserve naturelle nationale des coussouls de Crau, ainsi qu'à l'agriculture, foin de Crau et élevage ovin, ces nuisances vont impacter directement le Domaine et Centre de Formation du Merle, situé à proximité immédiate.

Or, la Maison de la transhumance, installée au Merle depuis juin 2012, œuvre, avec de nombreux autres partenaires, organisations agricoles et collectivités publiques, à faire du Merle un haut lieu de recherche et de formation pour l'agriculture méditerranéenne du futur et une vitrine de ce que l'agriculture peut apporter à la société, dans la conjoncture complexe où elle se trouve. La réussite du Salon des Agricultures de Provence, organisé depuis 2016 sur le Domaine, en est une magnifique démonstration.

Les différents projets pédagogiques amenés à être développés au Merle dans les années qui viennent, notamment le sentier de découverte et le passage du GR®69 La Routo® (www.larouto.eu), outil de valorisation des savoir-faire, des paysages et des produits liés à la transhumance, sont incompatibles avec les travaux envisagés, situés à proximité immédiate. Les nuisances, en termes de bruit et de surfréquentation du public autour de ces aménagements nouveaux sont contraires au modèle de développement durable des territoires que nous souhaitons prôner au Merle. Ils sont de plus en contradiction totale avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre devenus nécessaires pour réduire les effets du réchauffement climatique.

Espérant que vous prendrez en compte notre contribution, nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président
Lionel ESCOFFIER

Association Loi 1901 – siret : 44064001900020 - Siège social: Domaine du Merle-Route d'Arles 13300 Salon-de-Provence
Site: www.transhumance.org - e-mail: s.plateel@transhumance.org
Tél. 04.90.17.06.68 – 04.90.17.06.67

Analyse :

- S’oppose au projet
- Nuisances pour l’activité mitoyenne
- S’inquiète du développement de la zone au niveau de la sur-fréquentation et du bruit

⇨ **Mail 72 du 11/07/2022**

Remarque de M. Eric Pepin de Grans

ENQUÊTE PUBLIQUE (juin-juillet 2022)

EYGUIERES ET SALON DE PROVENCE (13)

JE, SOUSSIGNE(E) ...ERIC PEPIN.....
RESIDANT A ...LES HAUTES PLAINES GRANS.....

DECLARE M'OPPOSER FERMEMENT AU PROJET DE REHABILITATION ET D'EXPLOITATION DE L'AERODROME DE SALON-EYGUIERES ET DE MODERNISATION DU CIRCUIT DE LA ZONE DEDIEE AUX SPORTS MECANIQUES.

EN PRÉAMBULE

- S'agissant d'un bien public, patrimoine appartenant à tous les citoyens des communes d'Eyguières et de Salon-de-Provence, la réglementation en matière de protection de l'environnement devrait s'y appliquer avec la plus grande exemplarité.
- A ce titre, un tel projet ne devrait même pas exister ; puisqu'il existe, le respect des règles commence par la production d'une Étude d'Impact (EI) rigoureuse et sincère. Les riverains, les utilisateurs du site, les gestionnaires des dispositifs de protection du site (liste ci-dessous) pointent tous précisément, les omissions ou les erreurs de l'EI.
- Les enfants, la faune, l'air, le sol et la flore ne peuvent pas participer à cette enquête publique. Je ne prétends pas m'exprimer en leur nom ; je m'oppose à ce projet pour eux.

MOTIFS :

- Le site du projet est concerné par la présence et la proximité de nombreuses espèces protégées. L'étude d'impact signale leur présence, mais les incidences des aménagements sont minorés afin de s'exonérer des obligations de protection. Le rédacteur du rapport ECO-MED dans le Volet Naturel de l'Étude d'Impact (VNEI)« juge » les niveaux de l'atteinte brute « modérés » tout au plus, et le plus souvent les qualifie de « faibles ». Pourtant, les constats des éthologues, en plusieurs endroits de ces rapports, signalent la vulnérabilité et la présence avérée de certaines espèces.

Par exemple,

1/ Page 77 : *Trois espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de ZPS FR9310064 « Crau » nichent ou s'alimentent à proximité de la zone d'emprise. Il s'agit de l'Outarde canepetière (4-5 femelles), de l'Oedicnème criard (2 couples) et du Pipit rousseline (2 couples).* Les incidences brutes sont jugées modérées *sur ces trois espèces, en retenant une perturbation liée aux travaux, qui pourraient générer un dérangement des individus nicheurs susceptible d'entraîner l'abandon de nichées, surtout si les travaux démarrent en période de reproduction. Une mesure liée au calendrier de démarrage des travaux est proposée, afin de limiter l'incidence de ceux-ci sur les espèces nicheuses locales. A l'issue de l'application de cette mesure,* une incidence résiduelle jugée faible à très faible est retenue pour ces espèces.

OBSERVATIONS :

1. L'abandon de nichées par des espèces en voie de disparition et peuplant si peu densément une zone de 220 hectares n'est pas un impact « modéré ». La durée des travaux serait d'au moins deux ans, quel promoteurs accepterait de les décaler ou suspendre le temps de laisser 9 nids tranquilles ? Ces naissances n'auront tout simplement pas lieu, pendant au moins deux années.

2. L'étude estime sans le mesurer que la perturbation sera « moindre » après les travaux, en phase d'exploitation du site en tant qu'aérodrome et base de loisirs mécaniques ouverte au public. Comment ose-t-on affirmer que ce type d'activité ait une « incidence résiduelle très faible » sur l'habitat d'espèces sauvages ?

2/Pages 35 et 78 : *Un reptile protégé par les directives ZSC FR9301595 « Crau centrale – Crau sèche » est concerné, le Lézard ocellé. La zone d'emprise est composée en grande proportion d'un habitat favorable à l'alimentation de cette espèce phare de la plaine de Crau. 13 individus ont été observés dans la zone d'étude.* (page 35) *Zone 2021 : un seul de ces 13 individus a été observé sur l'un des périmètres de la ZE de 2021 (périmètre nord). Cependant, l'observation de trois individus a été effectuée à quelques mètres de ce même périmètre, au niveau de blocs déposés en bordure de piste.* L'espèce occupe très certainement l'ensemble de la zone d'étude, y compris les petits périmètres de 2021, sur lesquels de très nombreuses garennes et gîtes rocheux sont présents. Le faible nombre d'animaux observés relativement à la quantité de passages effectuée est principalement lié au caractère farouche et discret de l'espèce sur ce site, et ne reflète donc pas la véritable abondance du lézard ocellé. C'est sur cette espèce que l'impact sera le plus important, perturbant très certainement les individus gîtant dans et à proximité des emprises, et s'alimentant au sein même desdites emprises.* L'impact sera néanmoins modéré compte tenu de la proportion des zones d'emprises par rapport à la globalité du secteur.

09/07/2022

OBSERVATIONS :

1. La relativisation de l'impact de destruction d'un habitat par l'invocation de la proportion faible de la zone détruite par rapport à l'espace laissé disponible n'est pas recevable. D'autant plus qu'en cumulant les impacts des 3 projets, la proportion d'espace laissé disponible diminue très fortement.

2. 3 lézards ocellés sont non-comptabilisés car observés « à quelques mètres du périmètre » (* souligné dans l'extrait). Est-ce à dire que « les blocs déposés en bordure de piste » ont été exclu du périmètre d'observation et faut-il comprendre que la carte 4, page 25 du VNEI, ainsi que les photos aériennes figures 7 à 15, pages 48 et suivantes de l'EI, excluent l'ensemble des hangars existants des zones de recensement ? Si c'est le cas, les comptages fournis sont tous inexacts, et l'exclusion d'un périmètre significatif lors des recensements fausse l'ensemble des conclusions .

- Les lois et règlements applicables à la protection des espèces recensées et à ce site en particulier sont nombreux, ils sont connus, et plusieurs organismes et administrations : une Réserve Naturelle Nationale en cours d'extension sur demande de l'État, deux sites Natura 2000, un Parc Naturel Régional en sont les garants . Je demande leur application.
- Les réponses complémentaires apportées (par Pôle Pilotes) à la suite de l'avis délibéré de la MRAe pointant l'insuffisance de l'étude d'impact sont imprécises, élusives voire désinvoltes.
- Les premières études d'impact ne portent, de façon artificielle (division du projet en 3 dossiers) que sur 2 des 3 aménagements prévus sur le site, et .
- Les organismes gestionnaires (Parc Naturel Régional, Réserve des Coussouls de Crau, Conservatoire d'Espaces Naturels PACA) et services de l'État pointent unanimement les effets néfastes d'un tel projet sur les écosystèmes du site,
- Ce projet impacte notamment la zone de référence de l'Aigle de Bonelli, le VNEI le constate, et s'en exonère.
- L'artificialisation supplémentaire des sols pour le seul projet d'aérodrome, à condition que les promoteurs s'en tiennent à ce qu'ils annoncent, représente 6 634 m². Le VNEI minimise cette artificialisation en biaisant sa description :

Page 12 : *Les travaux d'aménagement sont prévus sur la zone des hangars actuels déjà anthropisées. L'ensemble de ces bâtiments, qui occupent une surface de 13 300 m², sera détruit. **Aucune consommation d'espace naturel supplémentaire n'est envisagée.***

OBSERVATION : C'est faux. Dans la zone actuelle, les hangars sont espacés par des zones herbacées, qui disparaîtraient. En tout, cela représente 6 634 m² pour l'aérodrome + 35 000 m² pour le karting + une surface non précisée de photovoltaïque (ombrières + « ferme » solaire) allant de 7000 m² à 150 000m²

- Ce projet intervient dans un contexte où l'État encourage les collectivités locales à intégrer, au sein de leurs projets de territoire, les ambitions de la transition écologique dans leurs priorités et à concourir à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles.

Fait le ...11 juillet 2022..... à ...GRANS.....

Signature :

09/07/2022

Analyse :

- S'oppose au projet
- S'inquiète des manquements supposés de l'étude d'impact ;
- Zone entre les hangars - espèces

⇨ Mail 73 du 11/07/2022

ENQUÊTE PUBLIQUE (juin-juillet 2022)

EYGUIERES ET SALON DE PROVENCE (13)

JE, SOUSSIGNE(E) NATHALIE TARRALLE
RESIDANT A PELISSANNE

DECLARE M'OPPOSER FERMEMENT AU PROJET DE REHABILITATION ET D'EXPLOITATION DE L'AERODROME DE SALON-EYGUIERES ET DE MODERNISATION DU CIRCUIT DE LA ZONE DEDIEE AUX SPORTS MECANIQUES.

EN PRÉAMBULE

- S'agissant d'un bien public, patrimoine appartenant à tous les citoyens des communes d'Eyguières et de Salon-de-Provence, la réglementation en matière de protection de l'environnement devrait s'y appliquer avec la plus grande exemplarité.
- A ce titre, un tel projet ne devrait même pas exister ; puisqu'il existe, le respect des règles commence par la production d'une Étude d'Impact (EI) rigoureuse et sincère. Les riverains, les utilisateurs du site, les gestionnaires des dispositifs de protection du site (liste ci-dessous) pointent tous précisément, les omissions ou les erreurs de l'EI.
- Les enfants, la faune, l'air, le sol et la flore ne peuvent pas participer à cette enquête publique. Je ne prétends pas m'exprimer en leur nom ; je m'oppose à ce projet pour eux.

MOTIFS :

- Le site du projet est concerné par la présence et la proximité de nombreuses espèces protégées. L'étude d'impact signale leur présence, mais les incidences des aménagements sont minorés afin de s'exonérer des obligations de protection. Le rédacteur du rapport ECO-MED dans le Volet Naturel de l'Étude d'Impact (VNEI)« juge » les niveaux de l'atteinte brute « modérés » tout au plus, et le plus souvent les qualifie de « faibles ». Pourtant, les constats des éthologues, en plusieurs endroits de ces rapports, signalent la vulnérabilité et la présence avérée de certaines espèces.

Par exemple,

1/ Page 77 : *Trois espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de* ***ZPS FR9310064 « Crau »*** *nichent ou s'alimentent à proximité de la zone d'emprise. Il s'agit de l'Outarde canepetière (4-5 femelles), de l'Oedicnème criard (2 couples) et du Pipit rousseline (2 couples).* **Les incidences brutes sont jugées modérées** *sur ces trois espèces, en retenant une perturbation liée aux travaux, qui pourraient générer un dérangement des individus nicheurs susceptible d'entraîner* ***l'abandon de nichées****, surtout si les travaux démarrent en période de reproduction. Une mesure liée au calendrier de démarrage des travaux est proposée, afin de limiter l'incidence de ceux-ci sur les espèces nicheuses locales. A l'issue de l'application de cette mesure,* **une incidence résiduelle jugée faible à très faible est retenue pour ces espèces.**

OBSERVATIONS :

1. L'abandon de nichées par des espèces en voie de disparition et peuplant si peu densément une zone de 220 hectares n'est pas un impact « modéré ». La durée des travaux serait d'au moins deux ans, quel promoteurs accepterait de les décaler ou suspendre le temps de laisser 9 nids tranquilles ? Ces naissances n'auront tout simplement pas lieu, pendant au moins deux années.

2. L'étude estime sans le mesurer que la perturbation sera « moindre » après les travaux, en phase d'exploitation du site en tant qu'aérodrome et base de loisirs mécaniques ouverte au public. Comment ose-t-on affirmer que ce type d'activité ait une « incidence résiduelle très faible » sur l'habitat d'espèces sauvages ?

2/Pages 35 et 78 : *Un reptile protégé par les directives* ***ZSC FR9301595 « Crau centrale – Crau sèche »*** *est concerné, le* ***Lézard ocellé****. La zone d'emprise est composée en grande proportion d'un habitat favorable à l'alimentation de cette espèce phare de la plaine de Crau. 13 individus ont été observés dans la zone d'étude.* **(page 35)** *Zone 2021 : un seul de ces 13 individus a été observé sur l'un des périmètres de la ZE de 2021 (périmètre nord). Cependant, l'observation de trois individus a été effectuée à quelques mètres de ce même périmètre, au niveau de blocs déposés en bordure de piste.* L'espèce occupe très certainement l'ensemble de la zone d'étude, y compris les petits périmètres de 2021, sur lesquels de très nombreuses garennes et gîtes rocheux sont présents. Le faible nombre d'animaux observés relativement à la quantité de passages effectuée est principalement lié au caractère farouche et discret de l'espèce sur ce site, et ne reflète donc pas la véritable abondance du lézard ocellé. C'est sur cette espèce que l'impact sera le plus important, perturbant très certainement les individus gîtant dans et à proximité des emprises, et s'alimentant au sein même desdites emprises.* **L'impact sera néanmoins modéré compte tenu de la proportion des zones d'emprises par rapport à la globalité du secteur.**

09/07/2022

OBSERVATIONS :

1. La relativisation de l'impact de destruction d'un habitat par l'invocation de la proportion faible de la zone détruite par rapport à l'espace laissé disponible n'est pas recevable. D'autant plus qu'en cumulant les impacts des 3 projets, la proportion d'espace laissé disponible diminue très fortement.

2. 3 lézards ocellés sont **non-comptabilisés car observés « à quelques mètres du périmètre »** (* souligné dans l'extrait). Est-ce à dire que « les blocs déposés en bordure de piste » ont été exclu du périmètre d'observation et faut-il comprendre que la carte 4, **page 25 du VNEI**, ainsi que les photos aériennes **figures 7 à 15, pages 48 et suivantes** de l'EI, **excluent l'ensemble des hangars existants des zones de recensement ? Si c'est le cas, les comptages fournis sont tous inexacts, et l'exclusion d'un périmètre significatif lors des recensements fausse l'ensemble des conclusions .**

- Les lois et règlements applicables à la protection des espèces recensées et à ce site en particulier sont nombreux, ils sont connus, et plusieurs organismes et administrations : une **Réserve Naturelle Nationale** en cours d'extension sur demande de l'État, **deux sites Natura 2000, un Parc Naturel Régional en sont les garants** . Je demande leur application.
- Les réponses complémentaires apportées (par Pôle Pilotes) à la suite de l'avis délibéré de la MRAe pointant l'insuffisance de l'étude d'impact sont imprécises, élusives voire désinvoltes.
- Les premières études d'impact ne portent, de façon artificielle (division du projet en 3 dossiers) que sur 2 des 3 aménagements prévus sur le site, et .
- Les organismes gestionnaires (**Parc Naturel Régional, Réserve des Coussouls de Crau, Conservatoire d'Espaces Naturels PACA) et services de l'État pointent** unanimement **les effets néfastes** d'un tel projet sur les écosystèmes du site,
- Ce projet **impacte** notamment la zone de référence de **l'Aigle de Bonelli, le VNEI le constate, et s'en exonère.**
- L'**artificialisation supplémentaire des sols** pour le seul projet d'aérodrome, à condition que les promoteurs s'en tiennent à ce qu'ils annoncent, représente 6 634 m². Le VNEI minimise cette artificialisation en biaisant sa description :

Page 12 : *Les travaux d'aménagement sont prévus sur la zone des hangars actuels déjà anthropisées. L'ensemble de ces bâtiments, qui occupent une surface de 13 300 m², sera détruit.* ***Aucune consommation d'espace naturel supplémentaire n'est envisagée.***

OBSERVATION : C'est faux. Dans la zone actuelle, les hangars sont espacés par des zones herbacées, qui disparaîtraient. En tout, cela représente 6 634 m² pour l'aérodrome + 35 000 m² pour le karting + une surface non précisée de photovoltaïque (ombrières + « ferme » solaire) allant de 7000 m² à 150 000m²

- Ce projet intervient dans un contexte où l'État encourage les collectivités locales à intégrer, au sein de leurs projets de territoire, **les ambitions de la transition écologique dans leurs priorités** et à concourir à **l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles.**

Fait le 11/7/2022 à Pélissanne

Signature :

09/07/2022

Analyse :

- S'oppose au projet
- S'inquiète des manquements supposés de l'étude d'impact ;
- Zone entre les hangars - espèces

⇨ **Mail 74 du 11/07/2022**

Même lettre type qu'au mail 72 signée par M. Jérôme Petit de Grans.

Analyse :

- S'oppose au projet
- S'inquiète des manquements supposés de l'étude d'impact ;
- Zone entre les hangars - espèces

⇨ **Mail 75 du 12/07/2022**

Même lettre type qu'au mail 72 signée par M. Frédéric BOURGEOIS de Salon-de-Provence.

Analyse :

- S'oppose au projet
- S'inquiète des manquements supposés de l'étude d'impact ;
- Zone entre les hangars - espèces

⇨ **Mail 76 du 12/07/2022**

Même lettre type qu'au mail 72 signée par Mme. HORGUES-DEBAT de Salon-de-Provence.

Analyse :

- S'oppose au projet
- S'inquiète des manquements supposés de l'étude d'impact ;
- Zone entre les hangars - espèces

⇨ **Mail 77 du 12/07/2022**

Même lettre type qu'au mail 72 signée par Mme. Lucie HUGUET de Salon-de-Provence.

Analyse :

- S'oppose au projet
- S'inquiète des manquements supposés de l'étude d'impact ;
- Zone entre les hangars - espèces

⇨ Mail 78 du 13/07/2022

Julien NOBLECOURT
379G chemin de l'escudier
84360 LAURIS
06.81.99.90.42
Julien.Noblecourt@gmail.com

Lauris, le 07 juillet 2022.

Mr Gilles BANI
Commissaire enquêteur

Objet : enquête publique ayant pour objet le réaménagement de l'aérodrome de Salon Eyguières.
Copie e-mail : enquetes-publiques@mairie-eyguieres.fr / acmdp@acmdp.fr / secretaire@aupase.fr

Monsieur,

Le projet élaboré par les sociétés Rampa et NGE pour la modernisation de l'aérodrome de Salon Eyguières ne me semble pas être en conformité avec les différents règlements aéronautiques Français et Européens. Cette non-conformité pourrait empêcher la réalisation du projet.

C'est pourquoi je souhaite qu'une étude plus exhaustive du projet sur le plan de servitudes aéronautiques soit menée avant le début de tout travaux de démolition.

En effet sur les plans mis à disposition la clôture entourant les panneaux solaires est située à 10m du bord de piste et cela me semble être en contradiction avec le le guide technique d'élaborations des servitudes techniques publié par la direction générale de l'aviation civile.

Cela pose également un problème de sécurité aérienne en cas de sortie de piste. Je vous invite à consulter l'analyse du BEA sur les sorties de piste en aviation générale en 2006, notamment la partie 1.3 renseignements sur l'aménagement des abords de pistes :
« L'aménagement des abords des pistes est régi par l'arrêté du 14 mars 2007 relatif aux Conditions d'Homologation et aux procédures d'Exploitation des Aérodromes (CHEA).

> La « bande de piste » est définie comme une aire dans laquelle est comprise la piste ainsi (...) et qui est destinée :
> - à réduire les risques de dommages matériels dans le cas où un avion sortirait de piste ;
> - à assurer la protection des avions qui survolent cette aire au cours des opérations de décollage ou d'atterrissage. »

Monsieur, avant d'avancer plus en avant dans ce projet coûteux il serait intéressant d'être certain qu'il est en conformité avec les règlements par lesquels il est concerné.

A titre d'information je vous joins en annexe la liste des règlements qui pourraient avoir un impact sur le projet.

Je me tiens à votre disposition pour tout entretien que jugeriez nécessaire et je vous prie d'agréer, Monsieur, mes respectueuses et sincères salutations.

Julien NOBLECOURT.
Pilote professionnel depuis de 2005, pilote de ligne en activité, instructeur avion à l'ACMDP.

Annexe

- règlement Européen CS-ADR-DSN

- guide technique d'élaborations de servitudes techniques publié par la direction générale de l'aviation civile.

- l'arrêté du 14 mars 2007 relatif aux Conditions d'Homologation et aux procédures d'Exploitation des Aérodromes (CHEA).

-Le Code de l'Aviation Civile (CAC) et le code des transports (CT) fixent les dispositions réglementaires pour l'établissement, l'instruction et l'approbation des PSA.

Code des transports – Partie législative – Sixième partie : Aviation Civile – Livre III : les aérodromes
Titre V: sujétions aux abords des aérodromes (art. L6350-1)
Chapitre II: Installations soumises à autorisation spéciale (art. L6352-1)
Chapitre III: Procédures relatives aux extensions et aux créations d'aérodromes (art. L6353-1 et L6353-2)
Chapitre Ier: Servitudes aéronautiques
Section 1: Définition et portée (art. L6351-1)
Section 2: Servitudes aéronautiques de dégagement (art. L6351-2 à L6351-5) Section 3: Servitudes aéronautiques de balisage (art. L6351-6 à L6351-9)
Titre VII: Mesures de police et infractions pénales Chapitre II: Dispositions pénales
Section 1: Constatation des infractions (art. L6372-3)
Section 2: Sanctions – Sous-section 2: servitudes aéronautiques (art. L6372-8 à L6372-10)
Code de l'aviation civile – Partie réglementaire (Décrets en Conseil d'État) – Livre II : Aérodromes
Titre IV: Servitudes aéronautiques
Chapitre Ier: Dispositions générales (art. R241-3)
Chapitre II: Servitudes aéronautiques de dégagement (art. R242-1 à R242-2) Chapitre IV: Dispositions particulières à certaines installations (art. R244-1) Chapitre V: Terrains réservés (art. R245-2)
Titre VIII: Dispositions pénales
Chapitre Ier: Servitudes aéronautiques (art. R281-1 à R281-3)
Code de l'aviation civile – Partie réglementaire (Décrets simples) – Livre II : Aérodromes Titre IV: Servitudes aéronautiques
Chapitre Ier: Dispositions générales. (art. D241-4) Chapitre II: Servitudes aéronautiques de dégagement.
Section 1: Établissement et approbation du plan de dégagement (art. D242-1 à D242-5) Section 2: Application du plan de dégagement (art. D242-6 à D242-14)
Chapitre III: Servitudes aéronautiques de balisage. (art. D243-1 à D243-8)
Chapitre IV: Dispositions particulières à certaines installations. (art. D244-2 à D244-4) Chapitre V: Terrains réservés (art. D245-1 à D245-3)

Analyse :

Les questions sont essentiellement liées à l'utilisation du site.

⇨ **Mail 79 du 13/07/2022**

Remarque de M. Philippe CHARLENT de Martigues

Enquête Publique
Concernant l'Aérodrome de Salon-Eyguières (LFNE)

Je soussigné Philippe CHARLENT demeurant à MARTIGUES

Pilote de Ligne, instructeur : FI,TRI et examinateur : TRE

Instructeur au sein de l'aéro-club Marcel DASSAULT PROVENCE (ACMDP)

Propriétaire avion ancien JODEL DR1051 faisant partie du patrimoine aéronautique Français (de 1964 et équipé d'un moteur POTEZ) et locataire d'un emplacement à LFNE.

Déclare m'opposer aux projets de la commune d'EYGUIERES concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques pour les motifs suivants :

- ? **Bétonnage de la Crau** au milieu de la « Réserve Nationale des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). La réactivation et l'agrandissement du secteur Karting (nouvelle route d'accès et nouvelle piste) ne sont pas de nature à améliorer la situation mais plutôt vers une dégradation.
- ? **Mise en danger de la biodiversité fragile et souvent protégée** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigles de Bonellie, Lézard Ocellé, Cigognes).
- ? **Impacts visuels et paysagers** importants par la construction de bâtiments culminant à 12 mètres de hauteur alors que le secteur de l'aérodrome s'insère dans le secteur de la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'Atlas départemental des paysages »
- ? **Contradiction avec le PLU** sur les possibilités de construction
- ? **Endettement déraisonnable de la commune** pour 25 ans sur plusieurs dizaines de millions d'euros
- ? **Mort des aéroclubs :** par exemple, l'étude prévoit une augmentation des tarifs d'hébergement pour les planeurs de 1100% et pour la location d'un hangar à 36000€ par an. Pour les organismes de formation : Quid des salles de cours indispensables pour conserver son statut de DTO (Declared Training Organisation), c'est une bonne question à poser à la DGAC en charge des structures de formation aéronautique.
- ? **Fuite prévisible des avions privés** : les aéronefs actuellement basés à LFNE sont essentiellement des ULM, des avions constructeurs amateurs ou des avions dotés de moteur de puissance modérée. Pourquoi ? Tout simplement pour arriver à un coût d'exploitation modéré. Les augmentations de loyer qui sont annoncées ne permettront pas de maintenir un coût acceptable, donc fuite des avions privés ou arrêt de l'activité (vente des appareils).
- ? **Risque de débâcle du gestionnaire et de la commune** si les hangars restent vides et si le trafic n'est pas à la hauteur des espérances.
  - ? Mais au fait, l'aérodrome sera-t-il doté d'une nouvelle piste pour accueillir des appareils « hautes performances » (PC12, PC24,...).
  - ? Ces appareils « hautes performances » auront-ils des procédures particulières pour s'intégrer dans un circuit de piste ou cohabite actuellement planeurs, ULM, avions et nos cousins les oiseaux. Idem pour les procédures de départs,
  - ? Un tel projet doit être documenté sur l'aspect exploitation avion pour avoir une garantie sur les conditions d'accès. Si l'aérodrome est peu accessible (piste revêtue trop courte ou piste en herbe plus longue mais avec cailloux (et oui, les fameux galets de la plaine de la CRAU) alors les visiteurs ne seront pas nombreux ; et quid de la rentabilité ?
- ? **Nuisances sonores extrêmes** avec l'arrivée d'une école de voltige équipée de deux « Extra 330 » et des avions « hautes performances » : il est fort probable que cela engendre la mise en place de procédures à l'image de ce que l'on retrouve sur des aérodromes avec des objectifs similaires (TOUSSUS-LE-NOBLE, CANNES). Conclusion, restriction d'utilisation = moindre attractivité et à nouveau, quid de a rentabilité ?

- ? Eviter la destruction des hangars sans solution de transition pour les machines est impensable !
- ? L'ampleur des travaux prévus va immanquablement amener de nombreux jours de fermeture de l'aérodrome : quid de l'activité ou plutôt de la non activité des organismes de formation ?

Ce Projet est donc négatif pour l'environnement / la biodiversité sur la zone environnant LFNE, et déraisonnablement optimiste sur les conditions d'exploitation et donc sur le niveau d'activité escompté. Toujours et encore, quid de la rentabilité ?

Du point de vue environnemental, il n'est plus possible de passer outre. La biodiversité est un point de passage obligatoire, alors vouloir détruire pour bétonner en plus grand, et installer quelques 15Ha de panneaux solaires sur une telle zone naturelle, ce n'est plus acceptable. Par ailleurs, l'actualité nous rappelle également que les ressources telle que l'eau deviennent des questions d'enjeux majeurs ; pourtant le projet est aussi particulièrement discret sur ce sujet ; Pourquoi ?

Pour se donner bonne conscience, il est question d'énergie photovoltaïque, LE SUPER argument ; SAUF QUE l'installation de telles surfaces photovoltaïque engendre des surprises sur les aéroports (Ex LFMV AVIGNON

> En approche pistes 35, par temps ensoleillé, en fin d'après-midi, entre mars et septembre, la présence de panneaux photovoltaïques sur les ombrières du parking du terminal à l'ouest de la piste, est suceptible d'entraîner un éblouissement.

Pour LFNE, il n'est pas question d'ombrières de parking mais d'un véritable champ de 14 ou 15Ha. Une analyse a-t'elle été effectuée ? Quels sont les résultats éventuels ?

En considérant le nombre de questions sur la rentabilité, il est évident qu'en période économique difficile, il est préférable de s'orienter vers des projets d'intérêt général et non des projets « pharaoniques » et sans visibilité.

Solution : l'aérodrome de SALON EYGUIERES (LFNE), jusqu'en 2018, était géré par une association de bénévoles qui entretenait le terrain et donnait entière satisfaction (Réf : Etude Glide Concept page 9). Pour ma part, après avoir fréquenté différents aérodromes de FRANCE depuis 1979 (BEAUVAIS, GYUANCOURT, TOUSSUS-LE-NOBLE, LOGNES, CARCASSONNE,.....), j'ai découvert LFNE en 2004 et j'ai pu apprécier la qualité de service de cette association de bénévoles. Une gestion en bon père de famille a permis de faire évoluer la plateforme, et c'était devenu un exemple en terme de convivialité et d'efficacité. C'était un véritable plaisir de voler.

Mais, l'homme aime bien changer pour changer !! Et ces derniers temps, les fermetures de pistes par NOTAMs se sont multipliées, la qualité des pistes en herbe s'est dégradée, ...

Donc le plus simple et le plus raisonnable, mais aussi **le plus écologique** est de redonner la main à cette association de bénévoles.

Fait le et à : MARTIGUES le 13/07/2022

Signature Ph. CHARLENT

Analyse :

- S'oppose au projet
- Endettement
- Problèmes environnementaux
- Problèmes de fonctionnement
- Exemple de Toussus le noble

⇨ **Mail 80 du 13/07/2022**

Remarque de M. Crispin Brown

Enquête Publique: Projet de réaménagement et de modernisation de l'aérodrome de Salon-Eyguieres

Eur-Eng Crispin Brown: Annexe aux observations – Impact environnemental

Le non-intégration paysagère
Les bâtiments proposés représentent une façade de 307.97m de longue et 11.50m de haut en gris détruisant les fonds de vue

Construction existant des hangars individuels avec 5 m de terre naturel entre chaque hangar

Hangar 316 - **Hauteur 5.00 m**
Largeur: **12.00 m**
Longueur: 20.00m

Cert de conformité permis de construire délivré par la mairie d'Eyguieres

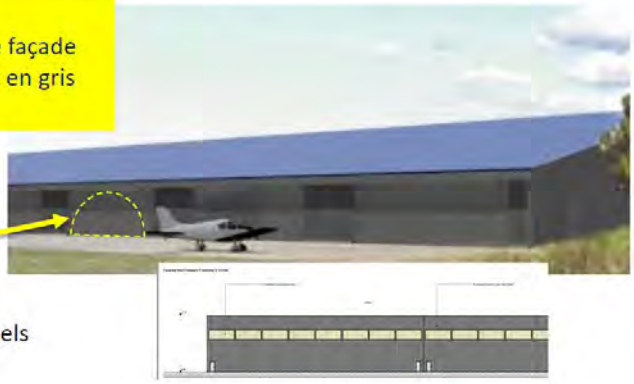

Construction proposé – Monobloc en gris

Hangar ensemble 3 – **Hauteur 11.5 m**
Largeur **307.96 m**
Longueur: 25.00 m
PC Eyguieres – Pieces Complémentaires sur site web de l'enquête

Enquête Publique: Projet de réaménagement et de modernisation de l'aérodrome de Salon-Eyguieres

Eur-Eng Crispin Brown: Annexe aux observations – Impact environnemental

Le non-intégration paysagère

L'hauteur des constructions proposés sont plus que le double de l'existant détruisant les fonds de vue

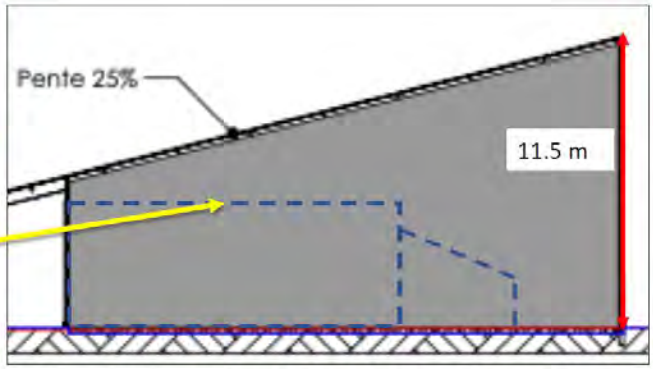

Construction existant
Hangar 316 - **Hauteur 5.00 m**
Largeur: 12.00 m
Longueur: 20.00m
Cert de conformité permis de construire délivré par la mairie d'Eyguieres

Construction proposé
Hangar ensemble 3 – **Hauteur 11.5 m**
Largeur **307.96 m**
Longueur: 25.00 m
PC Eyguieres – Pieces Complémentaires sur site web de l'enquête

Analyse :

- Réfute l'intégration paysagère du projet.

⇨ **Mail 81 du 13/07/2022**

Un rapport provisoire a souvent été transmis sans identification claire. Nous en reproduisons la première page :

Eyguières

Commune d'EYGUIERES

Constitution d'une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) avec attribution d'une délégation de service public portant sur l'aérodrome et la zone dédiée aux sports mécaniques de la commune d'Eyguières

Rapport d'analyse des candidatures et des offres

DOCUMENT PROVISOIRE

Le 09/10/2020

⇨ **Mail 82 du 13/07/2022**

Lettre type identique à celle du mail 79 signée par M. Philippe CHARLENT de Martigues.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Problèmes environnementaux

⇨ **Mail 83 du 13/07/2022**

Bonjour,

Comme discuté ce matin à Salon voici le document mentionnant les frais de construction et locations des hangars pour les usagers.

Après vérification, il s'agit bien d'un document provisoire comme vous l'aviez suggéré. La mairie souhaite avoir une entreprise pour exploiter le terrain, c'est donc l'analyse des retours de l'appel d'offre à ce sujet, avec la proposition de construire hangars et panneaux photovoltaïques.
Je vous le mets tout de même en pièce jointe. La fin du document (à partir de la page 36) parle de la protection de l'environnement et la prise en compte des mesures.

Cordialement
Virginie AVOT

Même lettre type qu'au mail 72 signée par Mme. RENARD Catherine de Salon-de-Provence.

Analyse :

- S'oppose au projet
- S'inquiète des manquements supposés de l'étude d'impact ;
- Zone entre les hangars – espèces

⇨ **Mail 84 du 13/07/2022**

Même lettre type qu'au mail 72 signée par M. PARRAIN Jean-Luc de Salon-de-Provence.

Analyse :

- S'oppose au projet
- S'inquiète des manquements supposés de l'étude d'impact ;
- Zone entre les hangars - espèces

⇨ **Mail 85 du 13/07/2022**

Bonjour Monsieur BANI.

Merci pour votre accueil de ce matin.

Comme convenu je vais prendre contact avec Mr TATIBOUET de la DSAC pour l'affaire du parc photovoltaïque qui fait l'objet de l'étude d'impact.

1 - En ce qui concerne le P.L.U.

Il est mentionné à la page 28 du document en réponse à la MRAe :

- P.L.U. état futur : Hangars + Ombrières = **26 379 m².** La réalisation d'ombrières n'est-elle pas considérée comme des constructions ?

Or le P.L.U. limite les constructions à **20 000 m²**

On trouve dans le document en réponse aux 17 remarques de la MRAe, de nombreuses erreurs qui cherchent volontairement à noircir le tableau.

2 – Page 10, l'affirmation par laquelle « *Qui plus est des hangars individuels servent régulièrement si ce n'est professionnellement de lieu d'entretien de véhicules ou de carrosserie ».* La présence d'un véhicule devant ce hangar, ne prouve rien. L'entretien des appareils volants est effectué par leurs propriétaires.

3 – Page 11, le cliché du bas de page est réel mais son rédacteur est ignare en matière de planeurs. Que ferait un planeur dans cette zone ?

4 – Page 12, « *Il n'est fait état d'aucun contrôle…. »* C'est faux, en 2017 Monsieur le Maire un mandaté un huissier et un contrôleur « APAVE » pour toutes les installations électriques des hangars et locaux. D'ailleurs, nous n'avons jamais été mis au courant du résultat de ce contrôle.

5– Page 15, il est fait état de : 250 appareils dans un temps proche.

6 – Dans le lexique qui reprend des pages de l'étude d'impact on voit apparaitre les avions susceptibles d'utiliser l'aérodrome : P C 6 – P C 12 et P C 24.

7 – Page 42, la représentation graphique des « *Coussouls de Crau »* est fausse. Ses limites sont autres.

Vous trouverez ci-dessous un article de presse « aéronautique » qui traite de cette affaire

.http://www.aerovfr.com/2022/07/menaces-a-salon-eyguieres/

Je me tiens toujours à votre disposition pour un inventaire « qualitatif » des installations.

Cordialement.

Jean Claude VINCENT

Pdt Aupase

Analyse :

- Problème sur le respect du PLU par le permis de construire et le fonctionnement. Un rapport aurait été produit par l'APAVE

⇨ **Mail 86 du 13/07/2022**

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : David DUGAIL résidant à : Aix en Provence
En qualité de : membre de l'Aéro Club Paul Dassault

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
  - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
  - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
  - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
  - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le : 11/07/22 à : Istres Signature

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement futurs supposés
- Bétonnage et atteintes environnementales

⇨ **Mail 87 du 13/07/2022**

Serge Giraud, 5 Rue jardin fin à Eyguieres.

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier de l'enquête publique concernant les aménagements ludiques et sportifs situés autour des terrains de l'aérodrome d'Eyguieres, j'ai un avis très positif concernant ces aménagements.

Lié des énergies renouvelables à des sports et des loisirs mécaniques est une idée qui devrait permettre à la commune de s'ouvrir à un nouveau type de tourisme. C'est pourquoi j'ai un avis très favorable au projet lancé par la commune. Serge Giraud

- Se prononce pour le projet

⇨ **Mail 88 du 13/07/2022**

Bonjour,

Suite à l'enquête publique en cours, quelques points positifs que je trouve souhaitable de souligner.

- Le remplacement des vieux hangars par des beaux et nouveaux avec photovoltaïque est à la fois esthétique et écologique surtout en cette période de risque énergétique. Surtout si l'investissement est porté par le privé et pas par une collectivité

- une zone de sport mécanique qui pourra fonctionner à l'électrique avec recharge sur les panneaux solaires

- des bornes de recharge pour véhicules électriques à proximité des grands axes et dans un secteur ou c'est pas trop existant.

- un investissement de plusieurs millions qui profitera aux entreprises locales pour la réalisation des travaux et pour les emplois qui seront créés.

Manuel GAIN

⇨ **Mail 89 du 13/07/2022**

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis usagé de l'aérodrome d'Eyguières depuis l'âge de 15 ans, cela fait trente ans à présent.

1) L'esprit associatif, l'esprit de bénévolat, l'utilité publique:

Je suis à présent pilote-instructeur, pilote-examinateur régulièrement désigné par la DSAC pour conduire des épreuves pratiques et responsable pédagogique de l'aéroclub Rossi-Levallois. J'exerce toutes ces fonctions **bénévolement**, c'est une singularité de l'aviation française. Parmi mes anciens élèves-pilotes d'Eyguières, certains sont devenus pilotes de chasse dans l'aéronavale, pilote d'essais, pilote de ligne ou simple pilote de loisirs. Le prix de l'heure de vol à l'aéroclub Rossi-Levallois a toujours été plus attractif que dans les autres aéroclubs d'une part grâce au bénévolat (instruction en vol dispensée bénévolement, travaux dans le club-house réalisés bénévolement par ses membres) mais aussi parce les locaux et les hangars sont anciens et en bon état. Il règne à l'aéroclub Rossi-Levallois une ambiance familiale et amicale dans ces locaux historiques construits et financés par ses membres il y a plusieurs décennies.

Le projet du maire d'Eyguières va lourdement impacter le tarif des heures de vol car le tarif de stationnement des avions va devenir exorbitant, il faudra payer les coût de fonctionnement de la SEMOP, d'autres part tous les menus travaux qui étaient auparavant effectués gratuitement vont de facto devenir payants, tous les usagers devront payer, fini le bénévolat et l'esprit associatif. Je précise que les aéro-clubs d'Eyguieres sont affiliés à des fédérations déclarées d'utilité publique (FFA entre autres).

2) Une aviation pour les riches

L'aviation de loisir à Eyguières ne s'adresse pas qu'aux riches, je suis pour ma part enseignant. Mais une chose est sûre avec le projet pharaonique du maire d'Eyguières, le coût de l'heure de vol va devenir prohibitif pour les gens comme moi du fait des tarifs de stationnement et de fonctionnement de la SEMOP alors qu'actuellement ils sont maîtrisés. La SEMOP prévoit d'embaucher 3 ou 4 personnes qui seront rémunérées par les usagers de l'aérodrome pour faire ce qui était fait bénévolement par l'AUPASE, les frais de fonctionnement vont s'envoler. L'aérodrome d'Eyguières est actuellement un aérodrome de campagne, nettement moins cher que les aérodromes d'Aix ou Avignon qui sont très clairement réservés aux personnes très aisées ou riches.

3)L'aviation électrique:

D'autre part, si le coût des heures de vol augmente pour financer l'envolée du coût de stationnement et de fonctionnement de la SEMOP, il deviendra très difficile d'investir dans les avions électriques plus tard (pour l'instant, ces avions ont des autonomies assez ridicules car il ne permettent de faire que des vols très courts incompatibles avec les navigations, cela va changer mais cela demandera un effort d'investissement très conséquent).

4) Valeur ajoutée de la SEMOP :

Durant une vingtaine d'années, l'AUPASE entretenait le terrain bénévolement, il n'y avait aucun trou dans les taxiways, les balises et manches à air étaient changées régulièrement. Avec la SEMOP, tout ce qui était fait bénévolement deviendra payant, il n'y a donc pas de valeur ajoutée. Les aéroclubs ne disposeront plus de locaux conviviaux qui seront rasés.

5)Une écologie de façade

L'évacuation des eaux usées n'est pas abordées, l'étude se contente d'une critique orientée très négativement sur l'évacuation actuelle qui ne fait d'ailleurs apparaître aucun problème de pollution des sols.

Le fait de détruire tous les bâtiments existants est anti-écologique, anti-développement durable. Les bâtiments des aéro-clubs Rossi-Levallois et Dassault ressemblent aux pavillons construits sur la commune d'Eyguieres d'où mon incompréhension d'autant plus forte.

Station de lavage: un aéroport comme Marseille est dépourvu de station de lavage qui en réalité est parfaitement inutile et démontre que les concepteurs de ce projet ne connaissent pas grand chose à l'aviation qu'elle soit professionnelle ou pas. On ne nettoie que les bords d'attaque et la verrière avec un chiffon humide et de l'eau après chaque vol. S'il y a un grand nettoyage, il est réalisé dans un atelier d'entretien mécanique suite à une grande visite.

Station essence:

Les pompes à essence ont été installées aux normes de l'époque d'installation par des entreprises spécialisées, il n'est pas démontré de pollution des sols et il n'est pas obligatoire de renouveler des installations qui fonctionnent. Le mémoire du maire d'Eyguieres critique les installations actuelles sans apporter la preuve de leur dangerosité et pour cause.

Sincères salutations.

Damien BEERLAND Étage 14 50 boulevard Michelet 13008 MARSEILLE Tél. 06 89 29 05 91

Analyse :

- Le nouveau projet va impacter l'activité
- Aviation pour les riches
- Aviation électrique pour des vols très courts
- Pas de valeur ajoutée par la SEMOP
- Souligne des problèmes environnementaux notamment liés aux eaux usées.

⇨ **Mail 90 du 14/07/2022**

Bonjour ,

La LIGUE de Karting Alpes-Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse se félicite du projet en cours et de l'éventuelle renaissance d'un circuit qui manque cruellement à nos licenciés et passionnés de sports mécaniques .

Puisse celui-ci satisfaire également l'ensemble des parties concernées .

Cordialement

Alain BACHELET

Président LIGUE de Karting

Analyse :

- Favorable au projet

⇨ **Mail 91 du 14/07/2022**

Même lettre type qu'au mail 72 signée par Mme Maren Scapol

Analyse :

- S'oppose au projet
- S'inquiète des manquements supposés de l'étude d'impact ;
- Zone entre les hangars - espèces

⇨ **Mail 92 du 14/07/2022**

Bonjour,

Par ce mail je souhaite répondre à l'enquête publique portant sur je projet de l'aérodrome cité en objet.

Je suis résidente de Bel Air, à Salon de Provence. Maman d'une fille de 3 ans et compagne d'un militaire, nous aimons et pratiquons tout deux la moto et les sports mécaniques.

Ceci étant, nous sommes avant tout inquiets du sort fait à la planète et de l'état dans lequel elle sera pour notre fille et tous les autres jeunes générations. Nous sommes des enfant des années 80, avons connus bien de changements culturels et societaux, et avons la chance d'avoir accès à de nombreuses informations.

A l'échelle mondiale aujourd'hui, il n'y a plus aucun doute que les activités humaines sont responsables majoritairement du changement climatique et de facto, de ses conséquences dramatique sur l'ensemble du vivant. Il est également de consensus mondial que ces activités humaines doivent réduire, être inscrites dans la sobriété et être decarbonnées.

Au niveau National, la SNBC et d'autres grands plans impactent tous les secteurs d'activités pour les pousser à ce changement de paradigme. De plus, il y a une grande

différence d'analyse face à des activités essentielles assurant kle maintient de la paix, de la sécurité et de l'intérêt général, à défaut d'activités de loisirs...

Le projet de l'aérodrome va complètement à l'encontre de toutes les prérogatives mondiales et nationales suscitées.

A la lecture de l'enquête publique et des documents fournis par les Maîtres d'ouvrages, nous développons pour justifier de cela les arguments suivants :

La creation pu l'agrandissement d'espaces dédiés aux activités reposant sur des moteurs thermiques ne peuvent existaient qu'en cas d'intérêt général. Ce n'est pas le cas de ce projet.

L'objectif de passer sur des moteurs électriques qu'il sagissent des karts ou des aéronefs n'est pas garantie et ne va pas dans le sens de la sobriété énergétique, elle n'est pas non plus une condition suspensive du projet, ce qui pourrait l'être...

Les karts sur moteurs électriques devront être rechargés... le projet photovoltaïque n'est pas non plus une condition suspensive du projet, ce qui est fort dommage. On comprends bien que s'il n'y a pas d'installation photovoltaique, c'est le réseau général qui sera sollicité. A l'heure des économies d'énergies demandées même par les grands patrons de l'énergie Francaise c'est derniers jours, solliciter le réseau pour quelques minutes de plaisir pour une poignée de personnes, n'a aucun sens.

Pour ce qui est des aéronefs, que l'on envisage des moteurs électriques ou à hydrogènes, ces techniques ne sont absolument pas maîtrisées et avant qu'elles puissent être utilisées les experts estiment qu'il se passera au moins une dizaine d'années. La résultante de ce constat c'est que les activités aéronautiques du projet, à leurs lancement et à minima pour 10 ans, reposerons sur des moteurs thermiques polluants, qu'il sagisse du carbone ou de la pollution sonore. Sans parler de la gêne et perturbations occasionnées auprès de la faune sauvage du site, ce sont les riverains qui en payerons les conséquences directes. Ces activités de loisirs sont à proscrire (à titre personnel nous les aimons... et pourtant !).

L'agrandissement du site en pleine zone naturelle protégée est déjà en soit une aberration ! Est-il vraiment nécessaire de développer ce point ? A l'heure des aménagements à moindre impact environnemental, la zéro artificialisation des sols, la rénovation plutôt qu'à la démolition au profit du neuf... rien dans ce projet n'a de sens.

La démolition des hangards existants pour en construire des nouveaux avec visiblement la même destination d'usage... une voie de desserte dédiée... dois-je développer ? J'espère que non.

Maintenant l'AEP : le projet ambitionne d'utiliser le forage en place, mais n'a défini aucun rèel volume d'eau nécessaire à ses activités. A l'heure des restrictions d'eau, y compris au cœur du canal de Provence impactant nos agriculteurs, il n'est pas concevable d'autoriser le puissage dans la nappe pour des activités de loisirs.

De plus ces activités peuvent créer des pollutions dans les sols et la nappe. Ce point, tout comme le précédent, sont trop peu détaillés dans les documents du Maître d'ouvrage, ils sont pourtant primordiaux. J'en déduis, peut être à tort, que si la

préservation de l'environnement était, comme ils le disent, au cœur de leurs priorités, ces deux volets auraient fait l'objet d'études de besoins et de risques bien plus détaillées que ce que nous avons pu consulter.

En conclusion, une activité de sports mécanique dite de loisirs, école de voltige ou pas, sans étude de besoins chiffrés et planifiés, de capacité et de fréquence d'accueil du public, avec des promesses d'activités "vertes" sans aucune garantie, en plein cœur d'une réserve naturelle qui héberge des espèces rares, protégées et endémiques, devrait être aujourd'hui inenvisageable !

En ces heures crutiales pour le vivant et la planète, ces arguments devraient être pour tous une évidence, quitte à revoir en effet, nos modes de vie, nos loisirs et nos plaisirs. Que sont-ils face à l'enjeu d'une planète vivable pour tous ??? RIEN !

Nos plaisirs et conforts d'hier ne sont plus en adéquation avec les besoins vitaux à l'échelle mondiale. Pour nos enfants, ne restons pas les bras croisés face à des projets ecocidaires, qui plus est, destinés à une exploitation privée !

J'ai espoir que M. Le Maire ne soit pas du genre à rester justement les bras croisés face à de telles incohérences.

MERCI

Marion Beaupuy

Bel Air 13300 Salon de Provence 0784429198

Analyse :

- S'oppose au projet
- Considérations générales sur l'environnement
- Problème de pollution des eaux et de la nappe

⇨ **Mail 93 du 15/07/2022**

Projet de réhabilitation et d'exploitation de l'aérodrome de Salon-Eyguières et de modernisation du circuit de la zone dédiée aux sports mécaniques, sur les communes d'Eyguières et Salon de Provence (13)

Contribution à l'enquête publique des associations : Agir pour la Crau, Nature Citoyenneté Crau Camargue Alpilles, France Nature Environnement Bouches-du-Rhône

Saint-Martin-de-Crau le 15 juillet 2022

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par le présent courrier, nous avons l'honneur de vous adresser l'avis des associations NACICCA, AGIR POUR LA CRAU et FNE13 concernant le projet de la société de réhabilitation et d'exploitation de l'aérodrome de Salon-Eyguières.

AGIR POUR LA CRAU est une association dont les objectifs sont de lutter contre la disparition des espaces naturels en Plaine de Crau et d'agir pour le maintien et le développement de la qualité de vie et de l'environnement des habitants de la Plaine de Crau.

NACICCA est une association de protection de la nature et du cadre de vie de la Crau, de la Camargue et des Alpilles.

FNE13 est la fédération des Bouches du Rhône des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement pour le Développement Durable.

A ce titre, notre attention a été attirée par le projet en objet. En effet, ce projet ne nous semble pas répondre aux préoccupations environnementales nationales ni européennes, et ce pour de multiples raisons, que nous évoquons dans le présent courrier.

Sur la notion d'intérêt public majeur

L'intérêt public majeur est une notion qui n'est définie par aucun texte d'ordre législatif ou réglementaire ni par aucune jurisprudence française. La circulaire du 15 avril 2010 indique qu'*« il n'est pas possible de proposer une définition générale de la notion d'intérêt public majeur »*.

Celle-ci précise toutefois qu'*« il est possible de qualifier de majeur l'intérêt général d'une activité lorsque l'intérêt public de cette activité est supérieur à celui de la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages du ou des sites concernés. Dans cette perspective, il est également tenu compte de l'importance du ou des sites pour le réseau Natura 2000 national ou communautaire. De plus, il ne peut être exclu qu'un organisme de droit privé porte un projet d'activité qui relève d'un intérêt public majeur »*.

Au niveau de la Commission européenne, la notion est jugée de façon analogue pour les impacts sur les sites Natura 2000 et les espèces protégées d'intérêt communautaire. Le guide d'interprétation de la Commission européenne « Évaluation des plans et projets ayant des incidences significatives sur des sites Natura 2000 » de 2001 définit les paramètres et méthodes à considérer pour autoriser ou refuser un projet ou un document de planification sur cette base.

Ainsi, les raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, visent des situations où les activités envisagées se révèlent indispensables :

• dans le cadre d'initiatives ou de politiques visant à protéger des valeurs fondamentales pour la population (santé, sécurité, environnement);

• dans le cadre de politiques fondamentales pour l'État et pour la société (éducation, justice, culture, emploi, sécurité du territoire);

• dans le cadre de la réalisation d'activités de nature économique ou sociale visant à accomplir des obligations spécifiques de service public »

A la lecture complète de l'étude d'impact, nous pouvons objectivement affirmer que ce projet :

- n'a pas pour intérêt premier des questions liées par exemple à la sécurité publique, la santé, se justifiant au regard de l'environnement ou d'intérêts économiques et sociaux ?
- ne porte pas un intérêt de service public ?
- n'est pas intégré au sein :
  - d'une politique européenne
  - d'un document de politique, de planification ou de programmation publique de niveau national
  - d'une politique locale de service public ?
- n'est pas vecteur d'emplois sur le long terme. Le rapport le mentionne très clairement à plusieurs reprises (cf. Tableau p 83 « Le projet de réhabilitation et d'exploitation de l'aérodrome présente un potentiel de création de nouveaux emplois concernant prioritairement la population active locale : NON ». En page 380, le rapport se contente de mentionner un *« potentiel de création d'emplois » en phase d'exploitation »,* sans donner la moindre information sur le volume, le type d'emplois, les fonctions exercées, la pérennité des postes créés….

• n'est pas vecteur d'un bénéfice global pour la société sur le long terme.

Ce projet est entièrement basé sur des logiques commerciales privées à des fins récréatives et sportives.

Pour l'ensemble des ces raisons argumentées et objectives, nous considérons que le projet ne possède aucun intérêt public majeur pour le territoire et ses habitants

Sur les risques liés à la nappe phréatique de Crau

Les communes d'Eyguières et de Salon-de-Provence sont couvertes par le périmètre du contrat de nappe de Crau. Le site du projet est également concerné. Le rapport mentionne clairement que « *les enjeux liés au contexte hydrogéologique sont forts compte tenu de la perméabilité du sol, de l'infiltration de l'eau et de la faible profondeur de la nappe » (p 170).*

La zone d'étude est, à la fois :
- sujette aux débordements de la nappe
- sujette aux inondations de cave

Se contentant de mentionner que les *« enjeux liés aux risques de remontée de nappe sont forts »,* le document ne donne aucune mesure préventive pour éviter cette situation en considérant, sur la base d'aucune étude sérieuse détaillée, que les *« contraintes vis-à-vis du projet sont faibles ».*

Par ailleurs, la nappe de la Crau est assez vulnérable aux pollutions de surface, elle circule à faible profondeur sous la surface d'un sol perméable n'empêchant pas leur infiltration. *La encore, « Les enjeux relatifs à la préservation des eaux souterraines sont forts » (p 175).*
Comme vous le savez sans doute la nappe libre de la Crau est classée comme masse d'eau stratégique pour l'alimentation des populations (300 000 habitants desservis). Elle est également une ressource indispensable aux secteurs économiques et alimente des écosystèmes remarquables.

Son caractère libre la rend très vulnérable aux infiltrations de pollutions de surface (diffuses ou ponctuelles). La protection de la qualité de l'eau souterraine nécessite de limiter l'infiltration de substances polluantes dans le sous-sol.

Classée dans le SDAGE stratégique pour l'eau potable, la nappe alimente également le principal territoire agricole des Bouches-du-Rhône et desserts les secteurs industriels associés au Grand Port de Marseille. Elle est indispensable au maintien d'un patrimoine naturel remarquable protégé. La préservation de l'équilibre quantitatif de la nappe constitue un enjeu de sécurité sanitaire, de développement économique et de protection de la biodiversité.

Dans son rapport, « La ressource en eau souterraine, un enjeu de l'aménagement du territoire métropolitain » [1], le SYMCRAU mentionne que *« l'eau souterraine se déplace selon la direction générale NNE-SSO sur une épaisseur variable atteignant 40 m, dans l'une des zones les plus épaisses de l'aquifère, appelée sillon de Miramas. Ce sillon, caractérisé par une perméabilité élevée des dépôts alluvionnaire, parfois > 10-2 m/s, constitue une zone aquifère privilégiée et un axe de drainage majeur entre les zones de recharges de la nappe localisées en Haute-Crau (en particulier secteurs irrigués d'Eyguières, Grans et Salon-de-Provence) et les zones en aval de prélèvements important (Champs captant alimentant le CT d'Istres Ouest Provence et le CT du Pays de Martigues) et de drainage (résurgences du marais du Tonkin à Fos-sur-Mer) ».* La commune d'Eyguières y est clairement mentionnée.

Dans le dossier de l'aérodrome, le risque de pollution en phase d'exploitation est simplement mentionné, mais n'est pas évalué ni quantifié précisément.

Pour l'ensemble des ces raisons argumentées et objectives, nous considérons que le projet possède des risques importants d'atteinte à la nappe stratégique de Crau

Sur les atteintes à la biodiversité

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le site du projet se situe sur des périmètres très sensibles :

En effet, le site de l'aérodrome de Salon-Eyguières et du circuit de sports mécaniques s'intègre dans un secteur présentant de fortes sensibilités écologiques. En ce qui concerne les zonages réglementaires et contractuels liés à la protection du milieu naturel, le site est localisé :

• dans le périmètre du parc naturel régional (PNR) des Alpilles ;

• partiellement dans le périmètre de la réserve naturelle nationale (RNN) des Coussouls de Crau ;

• à l'intérieur des sites Natura 2000 (Directive habitats) FR9301595 « Crau centrale – Crau sèche » et (Directive oiseaux) FR9310064 « Crau » ;

• dans les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I « Crau sèche » et type II « Crau »

Le site est également situé en réservoir de biodiversité (Trame verte et blee) faisant l'objet d'une recherche de préservation optimale intégré à la trame verte définie par le schéma régional d'aménagement, de

[1] https://www.symcrau.com/index.php?option=com_phocadownload&view=category&download=227:ance&id=58:autres

développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET approuvé en 2019)12, ainsi que dans le domaine vital « Les Alpilles » de l'Aigle de Bonelli, espèce menacée et protégée faisant l'objet d'un plan national d'actions.
Le rapport de la MRAE précise que *« le site de l'aérodrome de Salon-Eyguières s'intègre dans plaine de la Crau, qui présente des sensibilités écologiques avérées liées à la présence de milieux naturels remarquables, les coussouls de Crau, et d'espèces inféodées. L'analyse de ces enjeux mérite d'être approfondie et intégrée dans une démarche « éviter, réduire, compenser » consolidée, notamment, par un évitement des espaces à forts enjeux de conservation et une évaluation précise des effets attendus des mesures d'atténuation présentées et des incidences résiduelles associées. ».*

Il mentionne en outre que « *Les mesures de réduction proposées apparaissent notablement insuffisantes compte tenu des sensibilités écologiques présentes ».*

Plus grave encore, la MRAE met en doute une application appropriée de la séquence Eviter/réduire/compenser du projet. Rappelons que l'ordre de cette séquence traduit une hiérarchie : l'évitement est à favoriser comme étant la seule opportunité qui garantisse la non atteinte à l'environnement considéré. La compensation ne doit intervenir qu'en dernier recours, quand les impacts n'ont pu être ni évités, ni réduits suffisamment.

Pour l'ensemble des ces raisons argumentées et objectives, nous considérons que le projet ne présente aucune mesure d'évitement

Sur la pollution sonore

Pour 54 % des Français[2], le bruit des transports (trains, avions, circulation…) est la principale source de nuisance, loin devant les bruits de comportements qui gêneraient 21 % de la population.

Le niveau d'enjeux lié aux émissions sonores est fort. Toutefois, du fait de la localisation de la zone d'étude dans un environnement peu influencé par les activités anthropiques et avoisinant les infrastructures routières.

La commune de Salon-de-Provence est déjà fortement soumise à des nuisances relatives au bruit lié à la présence d'un certain nombre d'infrastructures routières (la RD113, la R 538, la RD69 et la RD572), Autoroutières (l'A7 et l'A54) et la voie ferrée Miramas-Avignon. La commune est aussi dotée d'un Plan d'Exposition au Bruit (PEB), approuvé par arrêté préfectoral le 28 juillet 1999, en raison des nuisances produites par l'aérodrome militaire. Le centre-ville est en particulier concerné par le zonage du PEB qui influence les modes d'occupation et d'utilisation du sol et impose des mesures d'isolation acoustique.

Sur ce point particulier, une fois de plus, le rapport est défaillant comme le souligne l'avis de la MRAE.

L'évaluation des impacts bruts mériterait d'être élargie par la prise en considération plus précise de deux aspects, qui concernent la phase de travaux et la phase d'exploitation :

- Pour la phase de travaux, il manque une présentation détaillée de l'organisation des travaux, y compris sous forme cartographique. Il est en effet probable que les nuisances liées au chantier (bases de vie, éclairage, bruit, poussières, vibrations…) ne se limiteront pas strictement à l'emprise des aménagements prévus, mais déborderont au moins partiellement sur les terrains avoisinants.
- Pour la phase d'exploitation, aucune information n'est fournie permettant d'évaluer les incidences, le niveau de trafic aérien attendu à l'issue du réaménagement n'étant pas précisé. L'hypothèse d'une éventuelle augmentation du trafic aérien liée à la modernisation de l'aérodrome mérite d'être examinée, puisque cela est susceptible de porter atteinte à l'avifaune qui fréquente le secteur, compte tenu en particulier de la présence potentielle de plusieurs espèces d'oiseaux protégées, par exemple l'Aigle de Bonelli.

[2] Enquête TNS – SOFRES « les Français et les nuisances sonores » - ministère du Développement durable

Concernant le réaménagement du terrain de karting et le nouvel accès routier depuis la RD 569, les études réalisées conduisent à donner les estimations suivantes en termes d'impacts bruts du projet :

- Les impacts bruts liés au réaménagement du circuit de karting sont qualifiés de forts pour l'avifaune, modérés pour les reptiles et les insectes, faibles pour les mammifères (incluant les chiroptères), très faibles pour les habitats naturels et la flore et nuls pour les amphibiens.
- Les impacts bruts liés à la création de l'accès routier sont estimés à très forts pour les habitats naturels compte tenu que la voie interceptera des secteurs de coussoul, forts pour l'avifaune, modérés pour les mammifères (incluant les chiroptères), faibles pour les reptiles et les insectes et très faibles pour la flore et les amphibiens.

Pour l'ensemble des ces raisons argumentées et objectives, nous considérons que le projet ne prend pas en compte l'ensemble des externalités négatives liées au bruit tant vis-à-vis de la population avoisinante que de la faune présente sur le site et ses environs

Sur la base de ces éléments, nous vous demandons, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour l'association NACICCA,
Jean-Luc MOYA, Administrateur

Pour l'association AGIR POUR LA CRAU
Joëlle LONGHI, Administratrice

Pour l'association FNE13
Stéphane COPPEY, Administrateur délégué

Agir pour la Crau
560-2 rue des Félibres
Caphan
13310 Saint-Martin-de-Crau

Naccica
Maison de la vie associative
3 Bd des Lices
13200 Arles

FNE13
Cité des associations
93 La Canebière – BP340
13001 Marseille

Analyse :

- S'oppose au projet

- Absence d'intérêt majeur.
- Pas de quantification du risque de pollution sur la nappe de la Crau. Le mémoire en réponse en sa page 89 apporte des précisions sur la « **Procédure d'autorisation préfectorale conformément à l'article L1312-7 du code de la santé publique ».** La quantification est donc reportée à plus tard a priori.
- Mesures ERC.
- Non prise en compte de l'impact du bruit sur les populations et de la faune.

⇨ **Mail 94 du 15/07/2022**

Monsieur Gilles BANI,
Commissaire Enquêteur
Hôtel de Ville
Rue du Couvent
13430 EYGUIERES

Aix-en-Provence, le 6 juillet 2022

Objet : Enquêtes publiques concernant la modernisation de l'aérodrome et de la piste de sports mécaniques à Eyguières

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous souhaitons attirer votre attention sur les nuisances que vont occasionner les travaux de modernisation de l'aérodrome et l'extension de la piste de sports mécaniques à Eyguières.

L'agriculture est gestionnaire des écosystèmes de la Plaine de Crau, qu'il s'agisse de la culture de foin ou des élevages ovins transhumants. Ces deux filières jouent un rôle essentiel dans le rechargement de la nappe de Crau et dans le maintien des espèces animales et végétales à préserver.

Le terrain d'emprise de l'aérodrome est bien concerné par ces écosystèmes, comme le prouvent le classement en zone Natura 2000 et la proximité immédiate de la Réserve Naturelle.

Les travaux prévus vont impacter fortement les activités d'elevages en apportant des nuisances en terme de bruit et de surfréquentation du public autour des aménagements nouveaux.

Ainsi l'agriculture de Crau multiséculaire, en totale osmose avec l'environnement, productrice de foin de Crau AOP et d'agneau de Sisteron IGP, risque d'être remise en cause par le développement d'activités aéronautiques et de sports mécaniques en contradiction totale avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre devenus nécessaires pour réduire les effets du réchauffement climatique.

Ces considérations environnementales mises à part, c'est toute une filière économique, génératrice d'emplois et contribuant à la souveraineté alimentaire, qui va être mise à mal si ces deux projets se réalisent.

Espérant que vous prendrez en compte notre contribution, nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Romain BLANCHARD	Thomas CHAULLIER	Patrick LEVEQUE
Président FDSEA13	**Président JA 13**	Président **Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône**

Analyse :

- La chambre d'agriculture considère que la filière foin de la Crau va être remise en cause du fait du projet
- Les agriculteurs reçus lors de la dernière permanence affirment qu'ils perdront l'AOP. En effet, les pollutions occasionnées par l'augmentation condamnent leur activité. Les animaux ne mangeront plus le foin.

⇨ **Mail 95 du 15/07/2022**

Bonjour,

Habitante d'Eyguières depuis toujours, je déplore le bétonnage forcené dont est victime le village de mon enfance.

Ce projet de modernisation de l'aérodrome et du karting me semble absolument démesuré et complètement inutile, et cela pour plusieurs raisons:

- écologiques, car cela se situe dans une zone fragile classée réserve ornithologique, et l'on sait très bien que les oiseaux et les engins volants ne font pas bon ménage. De plus,

je me pose des questions quant aux risques d'incendie, chaque année plus élevés? De plus, cela va encore artificialiser des sols, et poser des problèmes aux prochains épisodes cévennoles.

-économiques, car les retombées financières pour la commune me semblent douteuses. Un projet de 45 millions d'euros porté par une commune de taille moyenne comme Eyguières et une commune plus importante mais endettée comme Salon risquent de plomber les finances du village pour très longtemps. Ce type de projet est souvent présenté comme créateur d'emploi, or il ne semble pas y en avoir beaucoup de prévu.

-Humaines, pas d'emploi prévu, beaucoup de bruit liés au traffic aérien donc des conditions de vie dégradées. L'arrivée sur la commune de nouveaux habitants alors qu'Eyguières est déjà saturé et que les locaux n'arrivent plus à se loger, tout cela pour desservir les riches propriétaires du triangle d'or des Alpilles en sacrifiant le côté moins touristique, moins "glamour", du massif.

En plus de l'aérodrome se pose la question du karting, repris par un grand pilote il y a trois ans, il ne s'y passe absolument rien, les panneaux indiquant son emplacement ne sont même plus au bord de la route. Investir autant d'argent dans un lieu dont le gérant ne semble pas se soucier est un gaspillage couru d'avance.

J'espère que mes remarques seront prises en considération,

Cordialement,

Johanna Biehler

Analyse :

- S’oppose au projet
- Pas d’intérêt économique ou socio-économique
- Pas d’intérêt écologique

⇨ **Mail 96 du 15/07/2022**

Eyguières le 15/07/2022,

Monsieur,

Au regard des éléments communiqués dans l'étude d'impact le projet soumis à enquête publique appelle de notre part les observations suivantes :

I. SOUS-ESTIMATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

A- ATTEINTES A UN ZONAGE NATURA 2000 ET DESTRUCTION D'ESPÈCES PROTÉGÉES

1- Le présent projet induit la destruction nette d'environ 3.5 ha de l'habitat du lézard ocellé et d' au moins cinq spécimens de cette espèce prioritaire bénéficiant d'un Plan National d'Action (PNA). Le chiffrage, concédé par l'aménageur dans son étude environnementale, ne repose sur aucun inventaire précis puisque, de son propre aveu, « *le faible nombre d'animaux observés (...)ne reflèt[erait] pas la véritable abondance* » du reptile. De cette évaluation aléatoire, il est étonnamment déduit un impact résiduel trop faible pour justifier de mesures de protection autres qu'un évitement partiel. Considérant les *scenarii* d'extinction probable du lézard ocellé liée au changement climatique (Ceia-Hasse et al., 2014), et la responsabilité nationale de ce site dans la conservation de l'espèce, toute destruction d'individus devient problématique. Au lieu de conclure à « *des incidences non notables dommageables* », l'aménageur devrait souligner leur caractère significatif au regard de l'orientation de conservation OC7a du Document d'Objectifs.

2- On note également que l'aménagement de la nouvelle voie d'accès détruira 0.7 ha d'un habitat d'intérêt national ou 540 mètres du corridor écologique le bordant. Tous deux classés en zones Natura 2000 , ces secteurs abritent pour le premier diverses espèces d'intérêt communautaire[1], pour le second, deux espèces quasi-menacées en région PACA[2]. L'alignement d'arbres et le fossé enherbé sont plus généralement fréquentés par une faune dont certains individus bénéficient également d'un Plan National d'Action. Parmi eux se trouve le murin de Capaccini.. Inféodée au milieu aquatique, cette petite chauve-souris perdrait son seul territoire de chasse présent dans le secteur d'étude[3]. Cantonnés à la zone humide au Sud-Ouest du karting, ses effectifs subiraient les conséquences d'une soudaine pression de concurrence.

Bien que des replantations soient évoquées, la fonctionnalité écologique d'une haie coincée entre deux routes parait peu crédible.

[1] Comme l'outarde canepetière, l'œdicnème criard et la pie-grièche méridionale.
[2] A savoir la couleuvre à échelons et le bruant proyer, Cf Etude d'impact (E.I.), p.51/....
[3] E.I, p.673

3-Enfin, et sans qu'il soit besoin de disposer de chiffrages précis, le développement du trafic d'affaires[4] se traduira par d'inévitables répercussions sur l'avifaune. Trente-cinq mille mouvements aériens sont déjà recensés annuellement se soldant par des collisions régulières avec les outardes canepetières[5]. Pourtant l'étude de l'aménageur ne concède que le simple « dérangement » de l'espèce lié au futur accroissement de l'activité[6]. Qualifiés de modérés à faibles, les impacts brut et résiduel sur ce petit échassier sont donc manifestement sous-estimés. On peut aussi s'interroger sur d'éventuelles collisions avec les espèces à forte dispersion (rapaces, chiroptère) susceptibles d'affecter les sites Natura 2000 voisins (ZPS et ZSC des Alpilles).

B- **INCOMPLETUDE DE L'ETUDE PAYSAGERE**

Emblématiques des Bouches-du-Rhône, les coussouls cravens forment d'après l'atlas départemental un secteur à enjeu paysager majeur. « *Leurs magnifiques panoramas* » et « *leur ouverture sur les lointains* » ont « *comme corollaire une forte sensibilité visuelle* [justifiant que] *tout (...) aménagement développé en hauteur s'y répercute sur la composition et la perception des paysages*» . Parallèlement, la doctrine de préservation des paysages du PNRA [7] impose des précautions infinies lorsqu'il s'agit d'intervenir dans « les espaces ouverts emblématiques » . Comme la jurisprudence récente affirme l'opposabilité des chartes de parc aux projets d'aménagement, (Conseil d'État, 6ème - 5ème chambres réunies, 21 avril 2022, 442953), on ne saurait trop détailler l'analyse paysagère.

Malheureusement, il semble que la simulation du parc photovoltaïque au sol fasse défaut. Par leur superficie, leur dispersion et leur orientation Nord-Sud, les trois unités manquantes augmenteraient pourtant considérablement l'emprise perceptible depuis les Opies, point culminant des Alpilles. Si l'insertion paysagère des hangars et de l'aérodrome se trouve améliorée par les nouveaux bâtiments, les impacts visuels globaux dus à l'étalement des modules solaires seraient quant à eux sensiblement majorés.

---

[4] Le relèvement de la capacité d'accueil des aéronefs (250 contre 170 aujourd'hui) et l'implantation de commerces achèveront d'accroître la fréquentation du site.

[5] Plan de gestion de la RNN des Coussouls de Crau 2015-2024, p.169. Explication : « *L'outarde exploite l'intégralité de l'aérodrome pour ses recherches alimentaires et pour la nidification* ». EI, p.78.

[6] EI, p.78.

[7] Cf ambition 3.3.2 : *Préserver de tout projet de type centrale photovoltaïque au sol à caractère industriel les (...) les cônes de vue, les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques et les espaces agricoles* » ; mesure 1.2.1 « *Protéger (...) les espaces ouverts emblématiques de toutes constructions nouvelles non directement liées à l'exploitation agricole* ».

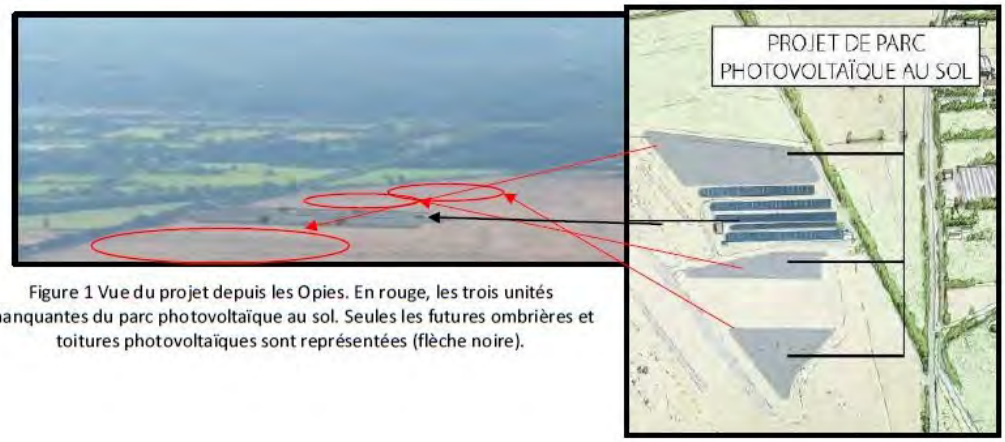

Figure 1 Vue du projet depuis les Opies. En rouge, les trois unités manquantes du parc photovoltaïque au sol. Seules les futures ombrières et toitures photovoltaïques sont représentées (flèche noire).

Il faut aussi noter que, dans la simulation de l'aménageur, l'emploi de teintes assombries occulte volontairement l'effet de réverbération des panneaux solaires (Cf figures 2-3).

Figure 2 Simulation par l'aménageur des ombrières visibles depuis le chemin d'accès .

Figure 3 Simulation par l'aménageur des ombrières visibles depuis la RD 569

Pourtant, même avec des panneaux anti-reflets, le phénomène demeure (fig.4).

Figure 4 Réalité du phénomène de réverbération sur des panneaux photovoltaïques posés à l'entrée de la comme de Tallard. Crédit photographique : Sylvie Tallot.

C-INSUFFISANCE DE L'ETAT DES POLLUTIONS

- **Pollution de l'eau** :

Les pollutions de surface sont particulièrement problématiques pour une nappe libre comme celle de la Crau qui alimente en eau potable près de 300 000 habitants[8]. C'est pourquoi l'agrandissement d'une installation classée susceptible d'épandre des carburants en grande quantité dans cet aquifère invite à des précautions particulières. En l'espèce, même si les mesures de rétention/infiltration proposées sont intéressantes, des dispositifs complémentaires destinés aux zones de pollution chronique aux sols dégradés seraient bienvenus (géomembrane semi-perméable, phytoremédiation).

- **Pollution de l'air** :

Il n'est fait état ni des polluants atmosphériques générés par les activités actuelles ou projetées ni d'un diagnostic carbone pouvant justifier de l'intérêt du passage à l'énergie verte. Vu le développement espéré du trafic aérien d'affaire, les perspectives d'activité soutenue du circuit et « l 'électrification » simplement partielle des deux sites, on peut redouter un accroissement sensible des polluants aux échelles locale et départementale. Cela d'autant plus que le projet de parc photovoltaïque pourrait, comme nous allons le voir, ne pas se réaliser.

[8] et irrigue cultures et écosystèmes du pays d'Arles (60 %) et du territoire métropolitain d'Aix-Marseille-Provence (40%)

II- DEFAUT D'INTERET PUBLIC MAJEUR

Il vient d'être démontré que le projet d'aménagement porte notamment atteinte au réseau Natura 2000 et à diverses espèces protégées . Seule[9] une « raison impérative d'intérêt public majeur » pourrait donc l'imposer[10]. Or les enjeux recoupés par cette notion font ici manifestement défaut.

En l'absence d'enjeux socio-économiques d'envergure :

- En effet, l'absence d'évaluation des emplois maintenus ou durablement créés empêche de souscrire aux bénéfices économiques promis par l'aménageur. En se basant sur les chiffres de l'aérodrome voisin d'Aix-les Milles[11], on peut toutefois envisager à trafic constant le recrutement de 4 à 5 salariés . Peu pourvoyeuse en emplois, l'activité karting ne devrait pas davantage renforcer le marché local du travail. Tout du moins si on se réfère aux effectifs du « plus grand circuit d'Europe de karting en route »[12]. Le recours à des engins électriques réduirait d'ailleurs les besoins en maintenance[13];

-Eyguières et Salon connaissent, de toute façon, des taux de chômage inférieurs à la moyenne départementale[14] ;

- Face à la concurrence de structures similaires dans le département[15], le nouveau complexe de loisirs mécaniques et aéronautiques ne peut prétendre répondre à des besoins spécifiques ou insatisfaits.

- Enfin, comme suggéré par la gestion associative antérieure, le projet n'est pas nécessaire à la poursuite d'une activité d'aérodrome de loisirs. Quant au circuit de karting, sa fermeture en 2017 dispense de s'interroger sur les moyens de préserver l'existant.

---

[9] En l'absence d'alternatives et si la dérogation ne nuit pas au maintien des espèces dans un état de conservation favorable.

[10] Cf articles L. 414-4 VII et L. 411-2 4°c CE.

[11] Edeis, société gestionnaire de l'aérodrome d'Aix-les-Milles fonctionne quant à elle avec un effectif de 6 employés gérant 50 000 mouvements aériens annuels. L'aérodrome est présent sur le segment de l'aviation de loisirs et d'affaires. (Cf https://www.societe.com/societe/edeis-aeroport-aix-eaa-835299587.html; https://www.nouvellespublications.com/le-plan-d-edeis-pour-faire-decoller-l-aerodrome-d-aix-les-milles-1589.html).

[12] Le circuit de Plessé possède un effectif de 3 à 5 personnes : https://www.societe.com/societe/solokart-392124814.html

[13] « *La maintenance des karts électriques est beaucoup plus simple. On fait de grosses économies -jusqu'à 40%-, notamment au niveau des moteurs.* »https://www.latribune.fr/entreprises-finance/la-tribune-de-l-energie-avec-enedis/le-karting-electrique-ca-change-quoi-822819.html

[14] Etude d'impact, p.263.

[15] Aérodromes de Romanin, d'Aix-les Milles, de Berre-la-Fare ; kartings d'Allauch, Aix, Gémenos, Cuges-les-Pins, Vitrolles, Aubagne, Trets, Grans, Le Rove ; centre de formation à la conduite auto-moto de Ventabren ; circuit de la Valensole à Vauvenargues.

En présence d'enjeux énergétiques insuffisants :

- A l'heure où les projets solaires se multiplient (quarante chantiers soumis à la MRAE PACA entre 2020 et aujourd'hui) celui-ci n'apparait ni pilote ni structurant pour l'économie et la filière régionales. Par son ampleur il contribue, en revanche, à accroître la pression sur les espaces naturels du département. Il convient donc de souligner que la réalisation des engagements de l'État en matière d'énergie non fossile ne passe pas nécessairement par des centrales photovoltaïques en Provence[16].

A propos des fermes solaires, rappelons que la conversion à l'électrique des sports mécaniques et d'une partie de l'activité aérienne d'Eyguières constitue la principale justification à la modernisation du site. Or la viabilité de ce projet pose question. En effet, les parcelles qui doivent accueillir le parc photovoltaïque sont enclavées dans la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des Coussouls de Crau. Selon le cadrage réglementaire de la DDTM[17], les RNN sont « *de nature à interdire strictement* » ce type d'aménagement. Y contrevenir fragiliserait le principe même de ces réserves et le projet d'extension de la RNN des coussouls de Crau en cours d'expertise.

Sur le plan administratif, il faut aussi rappeler que le recoupement entre le domaine vital de l'aigle de Bonelli et l'aire de projet disqualifie *a priori* l'emploi du photovoltaïque (Cf action 2.2 du PNAAB, priorité haute) .

Dans le même ordre d'idée, *« les zones inventoriées au titre des directives européennes Natura 2000, [de même que] les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et les parcs naturels régionaux (PNR)* »[18] tendent chacun à « *restreindre les conditions d'implantation du photovoltaïque* ». Or le projet s'inscrit cumulativement dans ces trois zonages .

Au-delà des terminologies et de l'aspect réglementaire qu'elles recouvrent, il convient de rappeler les réalités de terrain. En ZNIEFF et en zone Natura 2000, la vulnérabilité des espèces aux effets délétères des énergies renouvelables se trouve majorée[19] avec pour conséquences des surmortalités, une réduction de la valence (tolérance aux variations d'intensité des facteurs écologiques)et de la richesse spécifique[20]. A l'origine de ces phénomènes, se trouvent la réverbération, la création d'îlots thermiques et l'effet d'effarouchement propres au photovoltaïque. Aucune de ces problématiques n'est pourtant traitée dans le document soumis à enquête publique. Si une autre étude sur le photovoltaïque est promise, l'incomplétude actuelle du dossier ne permet pas de se prononcer sur ce projet qui détermine tous les autres.

---

[16] Un rééquilibrage en direction des régions septentrionales, riches en friches industrielles, concilierait mieux le développement des énergies renouvelables avec les autres politiques sectorielles de l'Etat, comme la protection de la biodiversité. Sur cette question voir http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/la-mrae-occitanie-a-publie-son-rapport-d-activite-a715.html

[17] DDTM, Implantation de parcs photovoltaïques dans le département des Bouches-du-Rhône : préconisations et cadrage réglementaire, 2015, p.6

[18] DDTM, 2015, Idem.

[19] https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-29243-eolien-avifaune-etude-LPO.pdf

[20] Syndicat des Professionnels de l'Energie Solaire, Étude de l'impact des parcs photovoltaïques au sol sur la biodiversité, 2020 : https://www.syndicat-energies-renouvelables.fr/wp-content/uploads/basedoc/synthese_etude_ser_-_enerplan_pv_biodiversite.pdf

III- PROPOSITIONS :

- Attendre l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sur le projet de parc solaire avant de statuer sur les permis ;

- Préparer le déplacement du projet photovoltaïque vers des sites ne présentant pas de conflits d'usage (parkings des espaces urbanisés d'Eyguières ou de Salon) ;

-Compenser l'impact environnemental du développement de l'aérodrome par la restitution de l'ancien karting au coussoul après avoir désimperméabilisé et dépollué l'endroit. Cette mesure répondrait aux critères de proximité, de temporalité et de maîtrise foncière des sites de compensation. Elle s'accompagnerait logiquement d'une intégration de la parcelle concernée à la RNN;

- Si un nouvel axe routier de desserte des infrastructures s'avérait nécessaire, préférer aux tracés écocides un rond-point à trois entrées en face de l'actuel accès[21] ou bien un dégagement par pseudo-affectation de la voie. Ces aménagements présenteraient l'avantage d'être réalisés sur l'emprise de la départementale déjà artificialisée (Cf figures 5-6).

Figure 5 Rond point à trois entrées

Figure 6 Pseudo-affectation de la voie et élargissement du pont sur le canal d'irrigation (flèche jaune)

[21] Et non dans le prolongement de la carraire du congrès.

- Les « vues projet » de l'aérodrome montrent un site engazonné peu compatible avec une approche parcimonieuse de la ressource en eau. Il serait opportun de prévoir la gestion différenciée de ces espaces verts ;

- Pour faire écho au partenariat entre ATMOSUD et la métropole AMP, le diagnostic de la zone et un suivi des émissions polluantes permettrait de décliner des mesures correctives en cours d'exploitation ;

- S'appuyer sur les inventaires réalisés dans l'étude d'impact pour engager le suivi de la biodiversité en s'inspirant de démarches planificatrices comme celle de l'aéroport de Niort-Marais Poitevin ;

- Associer les cogestionnaires de la RNN (CEN PACA, chambre d'agriculture) au projet afin de trouver des solutions d'aménagement compatibles avec les réalités écologiques et pastorales du site. Voir également avec le PNRA l'adéquation entre ce projet et la future charte de parc.

Vous remerciant par avance pour la prise en compte de ces remarques.

Association ANTEA

Analyse :

- Souligne que l'étude confirme que les populations de lézards ocellés sont sous-estimées. Demande de prendre en compte la destruction d'espèce.
- Problème sur la voie d'accès.
- Augmentation du trafic aura des conséquences inévitables sur l'avifaune.
- Problèmes sur le parc photovoltaïque.
- Pas d'étude précise sur l'eau et l'air. Bilan Carbone.
- Défaut d'intérêt majeur

- Souhaite l'attente de l'étude d'impact du parc photovoltaïque avant de statuer sur le permis
- Revient sur les espaces verts de la plaquette
- Les co-gestionnaires n'ont pas été consultés

⇨ **Mail 97 du 15/07/2022**

Enquête Publique

Concernant l'Aérodrome de Salon-Eyguières (LFNE)

Je soussigné Frank VILLETTE, résidant à Pélissanne,

Retraité du privé

Je fréquente cette plateforme en tant que pilote privé et modéliste depuis le milieu des années 1970.

Je déclare m'opposer aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques, pour les motifs suivants :
Ce projet met en danger la pérennité de l'ensemble des clubs de la plateforme, en effet le coût des travaux qui prévoit la démolition complète de bâtiments fonctionnels et la reconstruction à neuf sur des motivations principalement esthétiques et de prestige sera financé principalement par les usagers, membres des clubs ou propriétaires d'aéronefs.

Les loyers seront une charge très importante sur notre activité aéromodéliste déjà difficile à garder à l'équilibre et qui regroupe des passionnés souvent jeunes ou pourvus de moyens financiers très disparates et parfois très limités.
Nous sommes la première marche de la carrière de jeunes passionnés qui commencent par l'aéromodélisme puis pourront devenir pilotes militaires ou civils, ou bien techniciens et ingénieurs de l'aérospatiale. Les exemples sont nombreux de personnes faisant partie des forces vives de la société dont la passion pour l'aviation ou plus simplement le goût de la rigueur et du travail bien fait ont trouvé leur source dans la pratique de l'aéromodélisme.

Notre aérodrome regroupe l'ensemble des activités aéronautiques de loisir qui vivent en symbiose sur un même lieu, permettant aux individus de s'enrichir de la connaissance des autres activités. Cette cohabitation se produit avec la plus grande sécurité grâce la grande compétence des dirigeants des aéroclubs et du club de vol en planeur qui ont ensemble fondé les bases et maintenu avec rigueur l'organisation de l'aérodrome.

L'activité modéliste peut être pratiquée par exemple en toute sécurité grâce à ceux qui par le passé ont conjointement défini l'espace aérien dédié à notre activité et soumis des propositions constructives aux autorités de la sécurité aérienne pour que cette zone figure sur les cartes aéronautiques. Notre club existe depuis plus de 50 ans sans aucun accident majeur.

Depuis l'arrivée de la régie municipale, cette concertation multipolaire n'existe plus.

Notre aérodrome est situé dans un cadre naturel exceptionnel qui a été reconnu par les autorités depuis de nombreuses années par l'installation du Parc naturel des Coussouls de la Crau et des zones Natura 2000.
Depuis les quelque 80 ans qu'existe l'aérodrome, les animaux sauvages semblent bien cohabiter avec nos petites machines volantes, la faune est abondante et reconnue par de nombreuses associations. Je pourrais même dire que sans l'aérodrome, ces hectares de crau sèche (la steppe originale) n'existeraient certainement plus depuis longtemps.

Ces travaux pharaoniques de bétonnage à tout crin vont endetter la commune d'Eyguières pendant plus de 25 ans pour plusieurs dizaines de millions d'euros. Vraisemblablement, suite à la fuite des usagers et la non installation des commerces prévus à cause de loyers pour le moins élevés, les investisseurs n'auront pas le retour espéré pour une base de loisir aéronautique, et vont soit abandonner en plein milieu ce projet mal né, soit changer la destination du terrain, ce qui sera dans

tous les cas une catastrophe écologique et un gâchis immense à la fois pour les usagers et pour les contribuables.

Actuellement la plateforme offre un aspect « vintage » avec ses hangars en demi tonneaux, qui rappellent l'histoire de cet aérodrome depuis les années 1930. Si ils sont tous fonctionnels, certains d'entre eux gagneraient à être repeints, et les propriétaires seraient heureux de pouvoir reprendre leur entretien ce n'était l'état d'incertitude permanente sur l'avenir et l'épée de Damoclès que la Mairie maintient au dessus de leurs têtes depuis maintenant plusieurs années.

Fait à Pélissanne, le 13juillet 2022

Frank VILLETTE

Analyse :

- S'oppose au projet
- Revient sur le fonctionnement actuel qui lui convient.
- S'inquiète pour l'environnement.

⇨ **Mail 98 du 15/07/2022**

Avis de Mr G. MICHEL

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REHABILITATION ET D'EXPLOITATION DE L'AERODROME DE SALON-EYGUIERES.

---> Avis sur la réponse produite par les promoteurs du projet, au mémoire de L'AVIS DE LA M.R.A.E. PACA DU 10 février 2022 (MRAe 2022APPACA 10/3060 et 3061).

Mesdames, Messieurs,

Voici ci-après, le fruit de quelques réflexions sur ce projet, de longue date fort combattu comme peut le constater l'enquêteur Mr BANI.

Page 2/4 - Synthèse :
* "utilisation désordonnée de la zone"
-> serait-ce un aveu d'échec de la mairie, propriétaire de l'aérodrome depuis 2008 ? et ce malgré les sommes considérables investies par les utilisateurs, sous le contrôle du conseiller municipal en charge de l'aérodrome.
* "aucun dossier n'ayant été reçu concernant le projet de centrale photovoltaïque":
-> comment peut-on produire un tel projet élaboré sur plusieurs années, en omettant volontairement cette partie très importante financièrement et en oubliant l'aspect sécurité ? Ce projet incomplet l'est donc volontairement à n'en pas douter !
* L'"étude GLIDE-CONCEPT" reste indisponible dans son intégralité ; cela suppose une volonté de cacher aux administrés certaines conclusions déplaisantes pour la mairie. Cependant, une décision de justice récente (juin 2022) oblige Mr le maire à produire ces pièces dans l'été, hélas après la fin de cette enquête publique...

Page 5 -
"Liaisons par avions électriques vers Aix-les-Milles":
-> Le ridicule de cette affirmation prouve s'il en était besoin, la grave incompétence en matière aéronautique, aménagement territorial et économique des porteurs du projet, l'aérodrome d'Aix étant distant de 32 kms de celui de Salon ensuite taxis ???

Page 6 -
*"aménagements faits sans respect des procédures administratives et environnementales"
-> il est certain que depuis 1935, les règles ont quelque peu changé ! Cela revient une nouvelle fois pour la commune à s'auto-condamner, tout en accusant la DGAC (gestionnaire du terrain avant son don à la commune en 2008), beau remerciement !

Page 10 -
*"Navette électrique autonome pour assurer la liaison entre l'aérodrome et la zone des sports mécaniques (karting)"
-> Encore une vue de l'esprit puisque les utilisateurs de l'un ne côtoient pas l'autre loisir ! Tout ceci révèle une prose destinée à brouiller les cartes.

Page 11 -
* Route d'accès : Mr le maire s'est toujours opposé à son aménagement lors de sa gestion par l'AUPASE pour boucher les trous précisément le lendemain de sa reprise en régie municipale. Idem pour "l'utilisation anarchique des pistes au nord" car opposition du maire à réaliser un chemin unique d'accès à la zone aéromodélisme, chemin qui fait maintenant partie du projet ...

Page 14 -
* Image comprenant stations d'avitaillement avions et autos sans aucune explication, est-ce de l'électrique, de l'hydrogène ou de l'essence ? Comme d'habitude, belle enveloppe mais aucune précision sur le projet. Omission sans doute volontaire.

Page 15 -
*"attractivité" ? Pour cela, il faut ne rien cacher sur les tarifs qui seront en vigueur projet terminé. Et là ce serait plutôt - 20% au mieux et - 50% au pire, loin de la rentabilité comme l'ont toujours démontré les acteurs sur la plateforme. Voir étude "Glide concept" partie cachée.

Page 37 et 38 -
* Sur les plans, on peut constater la **disparition pure et simple de la piste 10/28** sans aucune mention ni explication dans l'ensemble du projet. Cette piste est utilisée par vent d'est et surtout ouest. Les porteurs du projet, se disant "spécialistes aéro" ont rayé de la carte cet aspect important **pour y joindre une énorme surface (8,6 ha) de panneaux photovoltaïques au sol**, supprimant par la même occasion l'aire de décollage et d'atterrissage des para-moteurs du club Nostradamus entre autres.
----> **A cela s'ajoutent 2 autres aires de panneaux photovoltaïques au sol de 2,4 ha et 3,2 ha** de part et d'autre de la piste 09/27 et allant jusqu'à la croisée des pistes principales et **parfois à 10 mètres** de celles-ci.
=> DANGER DE MORT avéré !!! car tout pilote sait qu'il existe 2 graves dangers de mort sur un aérodrome : les piquets de vignes et les panneaux photovoltaïques qui vous transpercent l'appareil et votre corps au moindre écart de trajectoire !

-> Cet aspect sécuritaire a été complètement occulté d'une manière scandaleuse, irresponsable et volontaire à n'en pas douter.
A ce sujet, il est souvent mentionné "les délaissés" de l'aérodrome, il n'y a jamais de "délaissés" sur un aérodrome puisque le passé nous a enseigné qu'une panne moteur peut surgir inopinément et dans ce cas, il est bien plus sécurisant de rejoindre cette surface dépourvue d'obstacles afin de poser avec un minimum de dégâts et surtout sauver sa vie et celle de ses passagers.
C'est ainsi que par le passé, ces surfaces portaient le nom de "champ d'aviation" plutôt qu'aérodrome.

Page 39 -
* A noter que depuis 2006, la commune n'a jamais rien tenté mais reproche tout et son contraire après 16 années de "laisser-aller".

Pages 40 à 42 -
* je ne reviendrais pas sur les nombreuses aberrations suite aux ombrières sous fort mistral, les chemins de roulements (taxiways) entre lignes de hangars bien trop étroits ne permettant pas de croisements aéronefs, la hauteur impressionnante des hangars, etc ...
Beaucoup d'utilisateurs et spécialistes aéronautiques reconnus l'ayant déjà mentionné.

Pages 72 à 76 -
* COLORIMETRIE volontairement embellie dans les "vues projet", face aux "vues actuelles" ternes (même les nuages sont menaçants), pratique informatique connue et détestable.
Par ailleurs les hauteurs des hangars ne sont pas à l'échelle mais bien inférieures à la réalité (11,5 m mentionné), ce qui ne se confondra nullement dans le paysage; **quand aux énormes surfaces photovoltaïques au sol, pourquoi ne sont elles pas représentées ?**
-> Tout ceci relève d'une tromperie de masse !

Pages 91 à 110 -
-> Aucune annexe fournie, pourquoi ?

AVIS suite à la lecture de L'ETUDE D'IMPACT :

Page 123 -
*"Eaux usées" dans fosses septiques et épandage sises en réserves "Natura 2000" et "Coussouls de Crau" ???? Comment cela est-ce possible lorsqu'en page 154 il est mentionné que la nappe est peu profonde (0,5 m au mini) avec un risque de contamination avec "enjeux qualifiés de FORTS compte tenu de la perméabilité du sol".
Tout et son contraire ...

Page 135 / 136 -
* "Mistral dépassant régulièrement les 100 km/h" d'où encore une fois la hauteur des hangars bien trop importante et les ombrières inadaptées dans cette vaste étendue venteuse.
* Les enjeux liés au phénomène de tempête sont notés FORTS en page 136, est-il besoin de le rappeler ? Réponse : niveau de contraintes non significatif !
NOTE: toute contrainte est systématiquement écartée, affligeant !

Page 137/138 -
* idem, sachant que chaque année, les utilisateurs constatent au moins un début d'incendie qu'ils gèrent eux-mêmes sans aide de la régie communale inexistante.
Mauvaise fois évidente.

Page 157 -
* On peut y lire et découvrir que le captage d'eau (dénommé ZAC de Crau) de la ville de SALON de PROVENCE se situe à moins de 2 kms de l'aérodrome et ses champs d'épandage d'eaux usées (voir fécales), ceci avec une pente vers ce captage de 0,5 % !
Ceci sans que les porteurs du projet ne s'en émeuvent.

Page 372 -
* Encore une fois, **les simulations environnementales sont erronées et volontairement mensongères puisqu'elles** ne reportent pas le projet dans sa totalité avec les 14,2 ha de panneaux photovoltaïques au sol (cf zooms).

Page 377 -
* § "Effets optiques : miroitements et reflets."
Étonnamment, on y parle d'éblouissement routier et RIEN, absolument RIEN sur les aéronefs alors que le sujet principal concerne un aérodrome !

Page 379 -
* "les avions consommeront du bioéthanol"
C'est une grande première mondiale annoncée par les porteurs du projet, très spécialisés en aéronautique.
Pouvons-nous connaitre leurs diplômes dans ce domaine car les surprises seront grandes.

ET ON TERMINE COMME DE COUTUME PAR DE LA DIFFAMATION !

Page 407 -
* citations :
"... la volonté communale de valoriser ce site, au profit de tous plutôt que réservé à quelques privilégiés.
Il permet en outre de mettre fin à un fonctionnement ne respectant pas ou peu les normes environnementales actuelles".

--> Il est bon de rappeler que la commune est propriétaire de ce site depuis 16 années, c'est donc un grave aveu d'impuissance et de laisser-aller !

Analyse :

- S'oppose au projet
- Incompétence du porteur de projet dans le domaine de l'aéronautique
- Responsabilité de la commune sur la dégradation supposée du site
- Les ombrières.
- Nappe

⇨ **Mail 99 du 15/07/2022**

Bonjour Mr BANI,

Voici comme prévu et comme demandé par vous (reports N° de pages et précisions) lors de notre dernière entrevue à votre permanence du mercredi 13 juillet à SALON, mon avis sur le projet de réhabilitation de l'aérodrome LFNE.

A toutes fins utiles, je vous rappelle qu'en tant que professionnel de l'aéronautique militaire et civile (ex pilote de chasse et cdt de bord sur B747), je pense en toute modestie après 20.000 heures de vol, bien connaître le sujet propre au domaine aéro.

Ceci est sans doute la raison pour laquelle j'ai été chargé par l'ancien gestionnaire de la plateforme d'assurer le poste de responsable de la sécurité aéronautique sur l'aérodrome; puis j'ai été élu vice-président de l'Aupase pour ensuite être élu président de cette association de 2016 à 2021.
Ceci m'a donc amené à assurer la gestion de la plateforme de LFNE de fin décembre 2016 à début avril 2018 avant sa reprise en régie municipale.

En résumé, vous conviendrez que j'ai donc une bonne connaissance du sujet, tout en précisant que je suis loin d'être le seul sur cet aérodrome puisque JAMAIS en France (outre-mer confondu) je n'ai trouvé autant de compétences aéronautiques par autant de pilotes réunis par une même passion au même endroit.
Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire ou éclaircissements.

Vous souhaitant une bonne réception ainsi qu'une bonne lecture,
Bien respectueusement Monsieur l'enquêteur,

Gilles MICHEL
Président des HDLC (Hangars De La Crau)

⇨ **Mail 100 du 16/07/2022**

J'interviens dans la cadre de l'enquête publique portant sur le projet concernant l'aérodrome d'Eyguières porté par la SEMOP créée pour la circonstance par la Municipalité.

Je suis complètement défavorable au projet de démolition des hangars actuels pour les raisons développées dans la pièce ci-jointe.

En restant à votre disposition pour d'éventuelle précision, veuillez agréer Monsieur le Commissaire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Cordialement.

Bernard MAUNIER

Bernard MAUNIER

Tél : 0618074567

Email : bernardmaunier@yahoo.fr

Pilote avion/ULM/ ex vélivole.

Président de l'association HA304 gérant le hangar 304 à LFNE & co-constructeur du hangar (2001).

****

Monsieur le Commissaire Enquêteur ;

J'interviens dans la cadre de l'enquête publique portant sur le projet concernant l'aérodrome d'Eyguières porté par la SEMOP créée pour la circonstance par la Municipalité.

Ce projet, en ce qui concerne la partie concernant l'aérodrome dans laquelle sont prévus la démolition des installations existantes, la reconstruction de hangars et divers aménagements, présente des inconvénients majeurs :

1 / il dénaturera profondément et durablement le site.

2/ il constituera très probablement un non-sens économique.

3/ il est totalement contraire à l'intérêt des usagers actuels de l'aérodrome.

A titre de rappels succincts liminaires:

Le terrain de Salon Eyguières dans son bon état actuel répond bien aux besoins d'une aviation de loisir. Il a été développé exclusivement grâce aux paiements des AOT par les propriétaires des hangars actuels et à la gestion bénévole de l'association des usagers (l'AUPASE) tant qu'elle en assurait la gestion (jusqu'en 2018).

Les hangars actuels ont été construits – à quelques éventuelles exceptions près – par des financements privés – de mêmes que les voiries et réseaux, minimalistes mais suffisants des 2ième et 3ième rangées.

Ces hangars sont dans des états variables : certains sont neufs et modernes, d'autres sont relativement anciens. Il ne serait pas irréaliste d'envisager des améliorations esthétiques simples (végétation).

La 3ième ligne de hangars a été construite au début des années 2000 sous couvert de permis de construire accordés par la Mairie. Ils ont été financés exclusivement par les propriétaires qui ont pour la plupart réalisé eux-mêmes leur construction via des solutions techniques simples, économiques (serres agricoles) et bien adaptées.

Nouveau propriétaire du terrain suite au transfert à titre gracieux de l'Etat vers les collectivités locales 2008, la Mairie d'Eyguières a souhaité s'octroyer des bénéfices.

Pour ce faire, elle a retiré la gestion à l'AUPASE sans que la justification officielle n'ait été clairement communiquée aux usagers de base.

Le désaccord stérile en résultant entre l'AUPASE et la Mairie n'a jamais pu été résorbé – au détriment de tous.

Impact sur le site

L'aérodrome est situé dans les Coussouls de Crau, où la réserve du même nom a été créée entre autres sur le constat que le site, à l'instar d'autres aérodromes de loisirs aux infrastructures réduites préservait la biodiversité (l'outarde canepetière étant la plus emblématique...). La limitation des dérangements, de l'urbanisme, de l'emploi d'insecticides, une évolution lente de l'aérodrome ont permis de préserver une flore et une faune riches et fragiles comportant de nombreuses espèces protégées.

Sur le plan écologique, la destruction massive et globalement inutile de l'existant (gâchis regrettable) puis la construction de nouveaux hangars aurait un impact lourd sur la biodiversité qui cohabite de fait bien avec la petite aviation - et par ailleurs aura un impact carbone non négligeable (fabrication du béton, de l'acier,...).

Sans nier la nécessité mondiale de décarboner la production d'électricité, le projet de nouveaux hangars + ombrières photovoltaïques aurait un impact visuel et paysager majeur et néfaste (bâtiments de 12 m de hauteur) bien supérieur aux installations actuelles[1].

De plus aucune étude de sécurité concernant la cohabitation d'un tel dispositif avec une activité aéronautique ne semblent avoir été conduite :

- impact des ombrières en termes de turbulences (dangers possibles pour les avions en finales) ?
- réflexions lumineuses sur les panneaux dues aux conditions d'éclairage (risque d'éblouissement des pilotes) ?
- risques liés à la cohabitation entre la production d'électricité d'une part, l'électricité statique généré par les panneaux d'autre part - et le stockage de carburant (aéronefs sous hangars).

Le bénéfice de la production électrique pourrait être par ailleurs aléatoire. [2]

Non-sens économique

Le projet de la Mairie, axée sur la mise en place d'une gestion privatisée et le remplacement complet de l'existant par de nouvelles structures amènerait un tsunami tarifaire pour l'occupation d'une place de hangar. Il ne peut être de ce fait que rejeté par la totalité des usagers actuels – notamment par les petits propriétaires de hangars qui ne font pas tous partie - loin s'en faut - des classes très aisées, mais aussi par les clubs[3] malmenés par les augmentations constantes des coûts.

---

[1] Visibilité depuis la route par exemple.
[2] C'est surtout la production de panneaux installés au sol qui semble s'avérer rentable, il serait nécessaire d'adapter également significativement le réseau pour absorber la production, ...
[3] Organismes de formation générateurs le cas échéant d'activités économiques....

A noter que l'explosion des coûts actuels (matériaux de construction, TLE[4], ...) aggravera encore la lourdeur des investissements à consentir.

La hausse tarifaire majeure ne pouvant qu'entrainer la fuite définitive des usagers vers d'autres aérodromes, il a peu de chance que d'hypothétiques nouveaux locataires compensent les investissements massifs nécessités par le projet.

Ainsi, si l'offre régionale est réduite pour la petite aviation de loisir, elle est plutôt surabondante pour l'aviation d'affaire « haut de gamme ». De ce point de vue, il serait incongru de prévoir des investissements importants à Eyguières (rallongement de piste pour d'hypothétiques jets par expl) alors que des terrains proches, bien équipés et adaptés, sont globalement sous-employés et de ce fait peinent à être rentables (Avignon, Aix,....).

Il convient de noter que certains avions d'affaires (type PC 12 ou avions similaires) ayant la capacité de le faire s'accommodent sans inconvénient majeur des pistes existantes comme semble le prouver certains mouvements occasionnels à Eyguières ou autres terrains régionaux similaires.

De surcroit Eyguières est enclavé de toutes façons dans des espaces aériens denses d'aérodromes d'importances majeures (Marseille, Istres, Salon...), et une activité « haut de gamme » significative telle que privilégiée par le projet deviendrait rapidement gênante à cet égard, sans parler de l'aspect nuisances sonores.

Intérêt des usagers

Le projet ne répond à aucun besoin exprimé par les usagers actuels, bien au contraire.

Les études préliminaires recommandaient une offre tarifaire raisonnable que le projet n'est en aucune façon susceptible de tenir.

Aucune concertation constructive n'a été conduite entre les usagers et l'exploitant bien que beaucoup d'usagers de base auraient pu le souhaiter et que la loi semble le prévoir dans le domaine tarifaire (code de l'aviation civile).

Outre l'aspect économique, on peut noter que les petites unités actuelles permettent, contrairement à de grands hangars tels qu'envisagés dans le projet, le maintien d'une exploitation plus conviviale bien adaptée à une aviation de loisir économique :

- le rangement d'aéronefs se réalise sans gêne mutuelle rédhibitoire[5].
- Ces hangars sont faciles à entretenir par les propriétaires eux-mêmes (si une pérennité leur est accordée, à l'instar du passé),[6]
- Il n'y a aucune nouvelle exigence en termes de voirie : les réseaux électriques légers existent déjà, la récupération des eaux de pluie semble suffisante...
- Les hangars actuels sont robustes et bien adaptés aux conditions climatiques parfois extrêmes (vents violents...) – et l'ont prouvé.

[4] Taxe locale d'équipement

[5] Il n'est pas nécessaire de sortir un grand nombre d'aéronefs pour sortir l'avion du fond, les travaux de maintenance parfois longs s'organisent facilement, il n'y a pas de problème de promiscuité et de discipline inhérents aux grandes structures....

[6] Qui n'auraient pas lieu pour cela de demander des subsides: un cahier des charges clair et pragmatique suffirait.

Projet raisonnable

Le projet de la Mairie beaucoup trop ambitieux, coûteux et conflictuel ne peut conduire qu'à une situation de perdant-perdant.

- Pour pallier une faible offre locative, une rationalisation de l'existant serait préférable.
- Une augmentation tarifaire éventuelle raisonnable et justifiée (les prix du marché), - susceptible d'amener des bénéfices immédiats à la Mairie à investissement nul serait grandement préférée comme compromis.
- Il est clair qu'un mode de gestion mixte Municipalité – Usagers sur des modèles existant auraient été beaucoup plus acceptable; l'exemple d'autres terrains – gérés à ce jour de manière plus sereine – montre que les évolutions progressives tenant compte des vrais besoins au cas par cas (reconstruction de ce qui est réellement vétuste..) et des possibilités (investissements, surface constructible..) sont préférables pour tous.

Conclusion : ***Compte tenu de ce qui est évoqué supra, je suis totalement défavorable au projet de démolition/reconstruction des hangars.***

PS : il ne m'appartient pas de me prononcer sur le projet concernant le Karting – mais force est de constater que les méthodes utilisées ont conduit à une perte d'exploitation de plus de 5 ans au détriment de tous ceux pouvant être concernés.

****

En restant à votre disposition pour d'éventuel complément, je vous prie d'agréer Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Désaccords entre la mairie et l'Aupase préjudiciables
- Impact économique et sur le fonctionnement
- Impact environnemental

⇨ **Mail 100 bis:**

Même lettre type qu'au mail 72 signée par M. DUPE Nicolas de Salon de Provence.

Analyse :

- S'oppose au projet
- S'inquiète des manquements supposés de l'étude d'impact ;
- Zone entre les hangars - espèces

⇨ **Mail 101 du 16/07/2022**

Lettre type s'opposant au projet et déjà scannée à de nombreuses reprises comme au mail 25 par exemple.

Elle est signée par Alain THEVENON de la Fare, Yver RAPHAEL d'Aix, Villette ANTOINE de Vitrolles, ROUYEZ Camille d'Aix, Pontier Vitouen de Lamanon, Manceron Marina de Tarascon, Chrétien Aymeric de Chateauneuf, Chantereau Patricia de Grans, Chantereau Dominique de Grans, Chantereau Claire de Grans, Carvalho Thomas de Salon, Brunner Coralie d'Aix, Anzalone Eddi d'Aix.

Le récapitulatif donné par l'AUPASE est le suivant :

AUPASE 16/07/2022

RECAPITULATIF DES AVIS ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT L'AERODROME DE SALON EYGUIERES FOURNIS A Mr BANI COMMISSAIRE ENQUETEUR

Nombre d'avis :	83	AVIS CONTRE :	83	AVIS POUR :	0

N° Pages	Nom	Prénom	Localité	Date	Avis Contre	Avis Pour	Observations
1	Allemand	Nicolas	Aix en Provence	05/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
2	Allirot	Guillaume	Aix en Provence	04/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
3	Ameline	Guillaume	Brest	28/06/2022	X		remis le 13/07 à Salon
4	Arnaud	Gabriel	Arles	29/06/2022	X		remis le 13/07 à Salon
5	Belmonte	François	Pujet/Durance	04/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
6	Benisty	Daniel	Salon de Pce	11/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
7	Bienvenu	Jean	Aix en Provence	04/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
8	Boggs	Gordon	Isle sur la Sorgue	09/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
9	Bouisse	Jean-Marc	Les Taillades	25/06/2022	X		remis le 13/07 à Salon
10	Boussard	François	Vinon	29/06/2022	X		remis le 13/07 à Salon
11	Briquet	Eric	Fos sur Mer	05/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
12	Buisson	Pauline	Boutier St Trojan	05/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
13	Buisson	Sébastien	Boutier St Trojan	05/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
14	Castaing	Gérard	Giscaro	03/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
15	Cofin	Brigitte	Aix en Provence	07/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
16	Comenoli	Manon	Eyguières	08/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
17	Comtat	Bruno	Vénasque	09/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
18	Coutant	Thierry	Marignane	24/06/2022	X		remis le 13/07 à Salon
19	Delort	Armand	Le Fousseret	04/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
20	Devaux	Jean-Claude	Monteux	09/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
21	Dhennain	Caroline	Lauris	07/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
22	Dichlian	Pascale	Eyguières	07/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
23	Dichlian	Michel	Eyguières	08/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
24	Doria	Julien	Jonquerettes	09/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
25	Dupuis	Frédéric	Méthamis	09/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
26	Duvernet	René	Le Rove	10/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
27	Elleboode	Danielle	Salon de Pce	11/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
28	Fauquet	Jean-Pierre	Istres	03/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
29	Ferlet	Michel	Istres	08/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
30	Garcia	Ramon	Istres	07/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
31	Gavalda	Florent	Marseille	07/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
32	Gerbaud	Christian	Bédoin	09/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
33	Ghozlan	Camille	Sauveterre	09/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
34	Gineste	Jean-Roger	Rognac	24/06/2022	X		remis le 13/07 à Salon
35	Gucharrousse	Hervé	Bonnieux	24/06/2022	X		remis le 13/07 à Salon
36	Gurdjian	Pierre	Gardanne	24/06/2022	X		remis le 13/07 à Salon
37	Hebert	Patrice	Arles	26/06/2022	X		remis le 13/07 à Salon

RECAPITULATIF DES AVIS ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT L'AERODROME DE SALON EYGUIERES FOURNIS A Mr BANI COMMISSAIRE ENQUETEUR

Nombre d'avis : 83	AVIS CONTRE : 83	AVIS POUR : 0

N° Pages	Nom	Prénom	Localité	Date	Avis Contre	Avis Pour	Observations
38	Hoet	Jean-Claude	Eyguières	29/06/2022	X		remis le 13/07 à Salon
39	Jebali	Fanny	Puyricard	10/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
40	Laugier	Jean-Philippe	Salon de Pce	23/06/2022	X		remis le 13/07 à Salon
41	Mabon	Renée	Istres	07/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
42	Magranville	Guy	La Fare les O.	26/06/2022	X		remis le 13/07 à Salon
43	Magranville	Laurence	La Fare les O.	26/06/2022	X		remis le 13/07 à Salon
44	Majot	Laurent	Sausset les Pins	27/06/2022	X		remis le 13/07 à Salon
45	Malerba	Henri	Sénas	12/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
46	Marchal	Jean-François	Istres	04/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
47	Martinez	D	Vénasque	09/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
48	Matillo	Antoine	La Fare les O.	03/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
49	Matillo-Guyomarc	Cathy	La Fare les O.	07/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
50	Maurer	Jean-Louis	Pélissanne	25/06/2022	X		remis le 13/07 à Salon
51	Maurin	Jean-Claude	Aix en Provence	08/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
52	Meozzi	Steve	Eyguières	28/06/2022	X		remis le 13/07 à Salon
53	Metayer	Michel	Eyguières	27/06/2022	X		remis le 13/07 à Salon
54	Muller	Paul	Berdoues	05/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
55	Nicolsky	Michel	St Etienne Grès	07/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
56	Pardu		Caromb	09/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
57	Pierre	Dominique	Pélissanne	08/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
58	Rocheron	Céline	Salon de Pce	24/06/2022	X		remis le 13/07 à Salon
59	Severy	Paul	Salon de Pce	24/06/2022	X		remis le 13/07 à Salon
60	Splingart	Nicolas	Lançon de Pce	24/06/2022	X		remis le 13/07 à Salon
61	Tabanaud	Guy	Cornillon	30/06/2022	X		remis le 13/07 à Salon
62	Tabas	Michel	Carpentras	09/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
63	Taheri	Setareh	Aix en Provence	04/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
64	Tassan	Daniel	Grans	26/06/2022	X		remis le 13/07 à Salon
65	Varga	Jean-Marie	Bois de la Pierre	08/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
66	Vergne	Manuel	Sausset les Pins	10/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
67	Vial	Fabien	Salon de Pce	10/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
68	Villette	Guy	Pelissanne	05/07/2022	X		remis le 13/07 à Salon
69	Vincent	Marcel	Apt	26/06/2022	X		remis le 13/07 à Salon
70	Vuillecard	François	Arles	24/06/2022	X		remis le 13/07 à Salon
71	Anzalone	Eddi	Aix en Provence	12/07/2022	X		envoi par mail du 16/07
72	Brunner	Coralie	Aix en Provence	12/07/2022	X		envoi par mail du 16/07
73	Carvalho	Thomas	Salon de Pce	12/07/2022	X		envoi par mail du 16/07
74	Chantereau	Claire	Grans	13/07/2022	X		envoi par mail du 16/07
75	Chantereau	Dominique	Grans	13/07/2022	X		envoi par mail du 16/07

RECAPITULATIF DES AVIS ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT L'AERODROME
DE SALON EYGUIERES FOURNIS A Mr BANI COMMISSAIRE ENQUETEUR

Nombre d'avis : 83	AVIS CONTRE : 83	AVIS POUR : 0

N° Pages	Nom	Prénom	Localité	Date	Avis Contre	Avis Pour	Observations
76	Chantereau	Patricia	Grans	13/07/2022	X		envoi par mail du 16/07
77	Chrétien	Aymeric	Chateauneuf Mart.	12/07/2022	X		envoi par mail du 16/07
78	Manceron	Marina	Tarascon	14/07/2022	X		envoi par mail du 16/07
79	Pontier	Vitouein	Lamanon	12/07/2022	X		envoi par mail du 16/07
80	Rouyez	Camille	Aix en Provence	12/07/2022	X		envoi par mail du 16/07
81	Vilette	Antoine	Vitrolles	12/07/2022	X		envoi par mail du 16/07
82	Yver	Raphaël	Aix en Provence	13/07/2022	X		envoi par mail du 16/07
83	Thévenon	Alain	Istres	15/07/2022	X		envoi par mail du 16/07
84							
85							
86							
87							
88							
89							
90							
91							
92							
93							
94							
95							
96							
97							
98							
99							
100							
	83				83	0	

Analyse : pétition de 83 personnes défavorables au projet

⇨ **Mail 102 du 16/07/2022**

Salon de Provence, le 16 juillet 2022

Objet : **Avis défavorable au projet de réhabilitation de l'aérodrome de Salon-Eyguières.**

Bonjour M. Bani,

Je soussigné, M. Richier Paul, résidant à Salon-de-Provence, en qualité de

- pilote privé sur la plateforme de Salon-Eyguières,
- trésorier à l'Aéro-Club Marcel Dassault Provence (ACMDP)
- et ingénieur d'essais sur la base aérienne d'Istres

déclare m'opposer avec conviction au projet concernant la réhabilitation et l'exploitation de l'aérodrome de Salon-Eyguières.

Ma réflexion se porte sur les différents constats suivants :

Aucune prise en compte de l'existant

Ce projet s'est fait sans aucune concertation des usagers actuels de la plateforme. Cela aurait été très utile puisqu'on ne retrouve que très peu de contraintes liées à l'aéronautique dans le dossier du projet de NGE et Rampa rédigé en Octobre 2021. Ce dossier a visiblement été rédigé par des personnes sans compétence en aéronautique. Cette impasse sur le sujet ne sera pas compatible d'une réussite de la réhabilitation de l'aérodrome.

Les usagers existants proposent également une solution de réhabilitation de l'aérodrome. Cette alternative est appelée BALZAC. A mon sens, son étude mériterait d'être approfondie mais au premier ordre elle semble bien plus réaliste et compatible des contraintes aéronautiques.

Une complète mise en péril de l'activité aéronautique

Il existe déjà une grande variété de l'activité aérienne sur ce terrain d'aviation. L'équilibre est établi entre avion monomoteur, planeur, ULM, autogyre, aéromodélisme, paramoteur, voltige 200cv... le rajout artificiel d'activité supplémentaire tel que des bimoteurs (PC12, PC24), du parachutisme ou de la voltige de haut niveau (300cv) va inévitablement perturber cet équilibre. Comment sera géré le traffic aérien sur la plateforme déjà dense avec l'ajout de nouvelles activités ? Comment ces avions s'insèreront dans les espaces aériens autour d'Eyguières, Istres, Aix, Marseille où les contraintes sont déjà plus que nombreuses ? Ces questions rejoignent le point précédent qu'il manque une étude fondamentale de cet aspect.

Face à des structures commerciales, celles qui sont fondées sur le bénévolat comme les aéroclubs ne pourront pas résister à la concurrence et ne pourront pas maintenir leur activité. La fermeture des aéroclubs bénévoles sera une énorme perte en termes de lieu de partage d'une passion et de lieu d'échanges intergénérationnelles pour la région.

Il va sans dire que l'activité aérienne ne pourra être que suspendu pendant les travaux de réaménagement de l'aérodrome. Cette inactivité va dans un premier temps faire fuir les pilotes privés et les aéroclubs vers d'autres lieux. Il sera très difficile de les faire revenir pour contribuer à l'essor de la nouvelle plateforme.

Bien que l'étude montre un respect de l'environnement, cela semble contradictoire

De nombreuses espèces vivent aujourd'hui sur le terrain et ses environs qui sont classé Natura 2000. Les travaux et le « tout béton » prévu par le projet vont inévitablement perturber la biodiversité des lieux. D'ailleurs il semble que le projet ne respecte pas le PLU en en vigueur qui permet cette protection pour les riverains comme la nature.

Le projet prévoit l'installation de panneaux solaires. Magnifique idée pour récolter des fonds pour financer les travaux. En revanche, ces panneaux sont encore plus inesthétiques que l'inesthétisme dénoncé des installations actuelles. Allez voir ceux situés au nord du Talagard le long de l'A7, même si c'est moderne, ce n'est clairement pas « beau ». Aussi, ces panneaux sont bruyants et fera fuir la faune locale. Enfin, ces panneaux seront la source de nombreux reflets. Compte-tenu de l'activité aérienne prévu sur ce terrain et les pistes en croix, cela ne peut être qualifié que de dangereux pour la sécurité des vols.

Une telle reconstruction massive n'est pas compatible d'un respect de l'environnement. Ne saurait-on pas adapter, rénover, entretenir l'existant (les routes, les hangars et les espaces verts) ?

Le projet fait état de l'utilisation du forage existant pour l'alimentation en eau. Ce forage semble très limité pour pouvoir alimenter la totalité des installations du projet. Puiser d'avantage serait un risque écologique évident.

Dernier aspect. L'ajout de nouveaux types d'activité aériennes (bimoteur, voltige 300cv) sera une nouvelle source de nuisance sonore. Les plaintes des riverains sont déjà nombreuses et certaines sont compréhensibles. La zone est entourée de 2 autres bases ariennes (Istres, Salon) également responsable de bruit. Cette situation ne sera qu'empirée.

Les dépenses avancées

Il va sans dire qu'un tel projet nécessite de gros financement. Comme évoqué, l'installation de panneaux photovoltaïques fera surement profiter la mairie de quelques aides financières pour la réalisation du projet. En revanche, en exploitation, ce seront les locaux qui devront payer. L'endettement sera colossal (sur combien d'années ? 20 ou 25 ?) pour les riverains et les usagers.

Les carburants 100LL et SP98 sont aujourd'hui disponibles à des prix négociés très intéressants. Privatiser une station-service ne pourra qu'engendrer une hausse du tarif de l'essence sur la plateforme. Economiquement inintéressant donc.

Liée à une inévitable hausse des loyers pour occuper ces nouveaux hangars, le prix de l'heure de vol pour voler à Eyguières ne pourra que drastiquement augmenter. A tel point qu'encore une fois, par manque d'attractivité, les aéroclubs et autres structures bénévoles ne résisterons pas. Sans eux, ce seront aussi des finances en moins pour soutenir le projet et l'activité en exploitatation.

Des nouvelles installations démesurées et inadaptées

Ne rien garder de l'existant pour vouloir tout reconstruire est une preuve d'ambition. Ce n'est pas l'ambition que je reproche à ce projet mais son manque d'objectif. Quel est le public visé ? N'oublions pas que nos aérodromes voisins comme Avignon ou Le Castellet peine à faire du bénéfice. Leur faire concurrence ne semble pas la plus brillante idée pour espérer rentabiliser un tel projet.

Les installations proposées font état d'ombrières positionnées selon l'axe Est-Ouest. N'est-ce pas une aberration avec le Mistral qui souffle régulièrement dans notre région et qui risquerait de les endommager voire de les détruire avec les aéronefs stationnés en dessous ?

A la vue de l'activité envisagée sur la plateforme, la taille des parkings autos/motos de semblent pas adaptée.

En sommes, bien que des propositions d'amélioration des conditions de la plateforme d'Eyguières pourraient certainement me convaincre, je suis en **total désaccord** avec celles avancées par ce projet.

A disposition pour tout complément d'information,

Mes meilleures salutations,

A Salon de Provence, le 16 Juillet 2022

Paul RICHIER

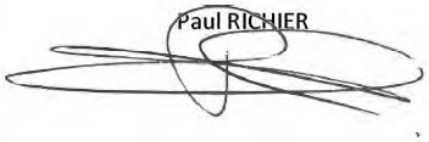

Analyse :

- S'oppose au projet
- Aucune prise en compte de l'existant. Projet alternatif BALZAC
- Financement et fonctionnement futur
- Atteintes environnementales

⇨ **Mail 103 du 16/07/2022**

Monsieur Eric Charles
10 rue Peyregas
13930 AUREILLE

Mairie de Salon-de-Provence
Direction de l'Urbanisme, Rue La Fayette
13300 SALON-DE-PROVENCE

A l'attention de M. le commissaire enquêteur,
M. Gilles BANI

Aureille, le 16 juillet 2022

Objet : enquête publique relative aux projets de modernisation de l'aérodrome d'Eyguières

Monsieur Bani,

Après consultation des pièces disponibles relatives au projet de modernisation des infrastructures aéronautiques de l'aérodrome de Salon-Eyguières, je souhaites vous faire part des remarques suivantes afin de contribuer à l'enquête publique.

Une caractéristique du projet attire particulièrement l'attention : après modernisation, la piste en herbe de 1.200m équipant actuellement le terrain passerait à 2.000m en dur.

A titre de comparaison :
- la piste d'Avignon-Caumont est longue de 1880m ;
- la piste de Hyères Le Palyvestre est longue de 2121m ;
- la piste de Chambery-Aix les bains est longue de 2020m.

Ces plateformes accueillent une activité d'aviation d'affaire et pour certaines une activité saisonnière de transport publique.

Ce changement d'échelle de piste implique nécessairement un changement de nature de l'activité de la plateforme d'Eyguières, ne serait-ce que pour assurer la soutenabilité économique du projet.

Ce changement d'échelle impliquerait de même l'extension des volumes aériens nécessaires à l'exploitation type aviation d'affaire. Hors cela serait très difficile compte tenu des contraintes existantes. En effet, Eyguières est bordé :
- à l'Est par la CTR (Controle Terminal Region) du terrain militaire de Salon de Provence ;
- au Sud par la zone R77B et par la CTR de l'aéroport de Marseille Provence ;
- au Sud-Ouest par la CTR de l'aérodrome militaire d'Istres ;
- au Nord par la CTR de l'aérodrome d'Avignon.

Si bien que le seul accès basse altitude perdurant est le secteur Nord-Ouest, via les Alpilles, secteur toutefois peu propice à des départs et à des arrivées du fait de l'activité vol à voile et parapente sur le relief.
L'analyse conduit aux mêmes conclusions pour ce qui concerne le plan vertical ou pour raccorder le routier basse altitude en IFR.

Une étude de faisabilité avec les services techniques de l'Etat en charge de la gestion des espaces aériens (DGAC, DIRCAM) devrait constituer un préalable pour sécuriser un tel projet.
Défaut de complétude de l'étude de faisabilité au sens de l'exploitation technique de la plateforme et défaut de cohérence d'ensemble du projet sont les principales remarques que je souhaites porter à la connaissance de l'enquête publique.

De plus, notre région est déjà riche d'infrastructures aéronautiques. Qui constituent un patrimoine bien intégré et orienté vers une exploitation graduée :

- exploitation commerciale à Marseille-Provence ;
- aviation d'affaire à Avignon-Caumont ;
- aviation militaire à Istres, formation au vol militaire à Salon de Provence ;
- aviation légère à Salon-Eyguères et à La Fare.

Cette dernière catégorie, aviation légère, est importante pour la Nation. Depuis les années 30, elle constitue le socle sur lequel nos pères ont fait prospérer notre industrie aéronautique et nos capacités aéronautiques civiles et militaires.

Monsieur le commissaire enquêteur, il est peut-être nécessaire d'améliorer les infrastructures de la plateformes d'Eyguières. Il est en revanche inacceptable de procéder au changement de destination de cette plateforme, directement par une hypothétique « montée en gamme » ou indirectement par un échec du projet une fois très engagé.

Respectueusement

Eric CHARLES
Pilote Professionnel (sans lien avec la plateforme d'Eyguières)

Analyse

- S'oppose au projet
- Changement de destination

⇨ **Mail 104 du 16/07/2022**

Réponse à l'enquête publique concernant les projets de modifications de l'aérodrome de Salon-Eyguières par la mairie d'Eyguières et de Salon de Provence

Ce projet industriel, commercial et très coûteux n'est pas adapté à l'esprit de l'aérodrome de Salon Eyguières qui rassemble des passionnés de l'aéronautique populaire, constructeurs amateurs, pilotes d'ULM, école de Vol à Voile, aéromodélisme…

Tous ces clubs associatifs gérés par des bénévoles sont souvent les principales portes d'entrées pour des jeunes peu fortunés afin d'accéder à l'aéronautique professionnelle.

Sans compter l'impact écologique de tels travaux dans une zone hyper sensible.

Tout ceci est assez peu pris en compte dans le projet que le Maire d'Eyguières nous propose pour son aérodrome.

Fait pour servir et valoir ce que de droit
à Cornillon-Confoux le 16 juillet 2022
Olivier LECHEVALIER

Analyse :

- S'oppose au projet
- Préfère la structure associative à la structure commerciale
-

⇨ **Mail 105 du 16/07/2022**

Même lettre type qu'au mail 72 signée par Mme. Julie GIRER d'Eyguières.

Analyse :

- S'oppose au projet
- S'inquiète des manquements supposés de l'étude d'impact ;
- Zone entre les hangars - espèces

⇨ **Mail 106 du 16/07/2022**

Même lettre type qu'au mail 72 signée par M. SAUNIER Florent d'Eyguières.

Analyse :

- S'oppose au projet
- S'inquiète des manquements supposés de l'étude d'impact ;
- Zone entre les hangars - espèces

⇨ **Mail 107 du 16/07/2022**

Bernard GEMMATI

Tél : 0688414187

Email : gemmati.bernard@gmail.com

Pilote avion/ULM

Co-constructeur du hangar 304

****

Monsieur le Commissaire Enquêteur ;

Je souhaite m'exprimer dans la cadre de l'enquête publique portant sur le projet de modernisation et de gestion de l'aérodrome d 'Eyguières.

Ce projet, initié sans consultation des usagers et dans un contexte économique et environnemental vieux de plusieurs années, va créer des dommages environnementaux possiblement irréversibles et injustifiés. Injustifiés, car au cours des 2 dernières années, le contexte économique et environnemental a considérablement évolué.

1 / La pertinence économique du projet était déjà hautement questionnable. La hausse des prix des matières premières et de l'énergie que nous connaissons, impose à minima une nouvelle étude de faisabilité du modèle économique choisi.

2/ Les restrictions de consommations d'énergies envisageables à moyen terme (passe carbone) vont induire une forte réduction de la pratique des activités motorisées.

3/ Le chantier de construction, les hangars réalisés et les infrastructures associées vont avoir un impact durable et probablement irréversible sur la faune et la flore.

Impact sur le site

L'aérodrome a été créé en 1935. Sa configuration actuelle est le résultat d'une adaptation progressive aux besoins des usagers. En particulier les 2eme (1990) et 3eme(2000) rangées ont été réalisées par des particuliers. Ce sont des structures démontables (en général: largeur 12m, longueur entre 12m et 20m, hauteur entre 3m-4m), ne nécessitant pas de profondes fondations. Les hangars sont séparés entre eux par plusieurs mètres. Cela constitue un coupe-feu naturel mais aussi un passage pour les animaux ainsi qu'une zone d'absorption de l'eau de pluie. Certains hangars sont dotés d'un réservoir d'eau de pluie. La configuration actuelle a donc un impact minimal sur l'environnement. Surtout, cet impact a été progressif et a permis à la faune et à la flore de s'adapter.

A contrario le projet prévoit de construire des rangées de hangars quasi continues (longueur environ 300m, largeur environ 25m hauteur environ 12m). La conséquence de ce choix va être la concentration des eaux de pluie collectées associée à une imperméabilisation des sols avec la réalisation de taxiways goudronnés. Ce qui va à son tour nécessiter la création de bassins de rétention (quid des moustiques). Un cercle vicieux est ainsi enclenché.

D'autre part, ces longues rangées de hangars quasiment continues vont représenter un rempart infranchissable pour les petits reptiles et les insectes. L'artificialisation des sols aura aussi un impact très négatif sur la faune et la flore qui vivent en symbiose et ne trouveront plus le biotope nécessaire à leurs développements.

Conclusion

Compte tenu de ce qui est évoqué supra, je suis totalement défavorable au projet de modernisation de l'aérodrome. Mais je suis favorable a une amélioration de l'existant compte tenu des contraintes environnementales à venir

****

En restant à votre disposition pour d'éventuel complément, je vous prie d'agréer Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Evoque la pertinence économique qui n'est pas soumise à enquête.
- Moustiques
- Impact sur l'écologie

⇨ **Mail 108 :**

Mail de Mme FABRE Marie Claude

FABRE Marie-Claude

Voila pourquoi je suis CONTRE ce projet

Remarque préalable: Il a été **très difficile (voire impossible** pour certains documents) de **télécharger les documents** figurant sur le site de la mairie d'Eyguières concernant l'enquête publique sur la réhabilitation de l'aérodrome de Salon-Eyguières. **Le téléchargement échouait et faisait planter mon ordinateur. A de maintes reprises j'ai dû le redémarrer** (plusieurs personnes de ma connaissance ont rencontré les mêmes problème). Depuis il plante régulièrement, même lorsque je ne suis pas sur le site de la mairie. Ces plantages sont-ils liés à un piratage ? Mon ordinateur est-il contaminé et par quel virus ?

Ce dysfonctionnement bafoue le droit pour le public d'accéder à toutes les informations.

Introduction:

Ce projet est inclus dans le Parc Naturel Régional des Alpilles, la zone est classée site Natura 2000 (directive oiseaux en totalité et directive habitats sauf le karting), ZNIEFF de type I, ZNIEFF de type 2, ZICO et pour plus de la moitié en Réserve Naturelle des Coussouls de Crau.

Ce projet de modernisation et rénovation de l'aérodrome d'Eyguières a été conçu sans concertation avec les associations en place, avec un **objectif clairement commercial** : école de voltige, karting, moto, augmentation du trafic aérien. C'est un projet énorme, qui va bien au-delà d'une simple rénovation avec les nuisances qui iront avec: **pollution, GES, nuisances sonores, biodiversité en danger, problématique de l'eau...**

Et pourtant, l'équipe municipale d'Eyguières a signé 14 mesures du pacte pour la Transition dont la mesure 13 (Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de **gaz à effet de serre** et font reculer la **biodiversité)** et la mesure 30 (Co-construire et soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur **accessibilité à la plus grande partie de la population**)

Que lit-on dans le mémoire en réponse à l'avis de la MRAE ?

On peut lire: «A cette base que constitue le réaménagement de l'aérodrome et la zone de sports mécaniques associée, deux opérations «annexes» portées par des Maîtres d'Ouvrage différents ont été intégrées à l'étude:
- Un projet de ferme photovoltaïque au sol dans les délaissés de l'aérodrome
- Un projet de rond-point d'accès communs aux zones aérodromes et sports mécaniques

Ces deux projets ne sont pas aussi avancés et pas encore déposés pour instruction au 19 mai 2022 et ne pouvaient être totalement intégrés aux études d'impact.» "

On sait donc que l'**étude d'impact est loin d'être suffisante !**

Le projet photovoltaïque prévoit la construction d'ombrières photovoltaïques sur parking et une "ferme" photovoltaïque au sol "sur les délaissés" pour lequel les seules informations fournies sont un plan indiquant 3 zones totalisant 14,4 hectares.

Soit une **artificialisation comprise entre 7 000 m2 et 15 hectares.**

- Aérodrome

1) Actuellement 170 aéronefs sont hébergés. Le projet prévoit, une fois terminé, les emplacements pour **250 aéronefs** environ mais on peut lire **«une offre supplémentaire de l'ordre de 20% en stationnement est envisagée»** (voir en bas p 15 mémoire en réponse).

250 + 20% => 300 aéronefs Le nombre peut donc quasiment doubler ! L'accroissement de l'activité **ne sera donc pas modéré contrairement à ce qui est affirmé !**

On peut lire: «Nombre de mouvements aériens estimé à environ 35 000 annuels».
Combien y en a-t-il actuellement ? Ce n'est pas dit !

2) On peut lire: «L'impact environnemental **devrait** encore être réduit par la forte incitation au basculement vers l'aviation décarbonée. Cette évolution **devrait** se ressentir rapidement sur l'aérodrome.»
Que de **conditionnels** dans une étude qui devrait être sérieuse !

3) On peut lire: «Vis en vis de l'environnement, il ne **devrait** donc pas être perçu de changement substantiel sur l'activité aérienne du site» (page 15) (alors que le nombre d'aéronefs peut presque doubler!!!!!)
Encore un **conditionnel** !
Et dans ce cas pourquoi prévoir **218 places de stationnement ?**

4) L'étude d'impact de l'aérodrome indique que les **eaux issues de l'aire de lavage** seront rejetées dans le milieu naturel après leur traitement par un séparateur à hydrocarbures. Compte tenu de la proximité de la nappe de la Crau et de la forte perméabilité des sols, ce n'est pas admissible.

Par ailleurs il est à noter que le règlement du PLU prévoit dans le STECAL Na1, objet de cette demande, que : « - L'emprise au sol totale de l'ensemble des bâtiments sur le secteur ne pourra pas dépasser 20.000 m² ; »
S'il est exact que l'emprise au sol des hangars et bâtiment principal n'excède pas ce plafond (19 734m²), le projet dans son ensemble en considérant les parkings et voieries goudronnées (18 715 m²), leurs ombrières photovoltaïques, les accès et chaussées, les équipements techniques et réseaux représentent donc une surface plus importante, et l'emprise au sol doit être considérée dans sa globalité.

- site sports mécaniques

1)Le projet karting est qualifié de "modernisation du karting". Il comprend en réalité la **création de nouvelles pistes et de nombreux réservoirs de rétention**.
Cet agrandissement et densification de l'usage du sol vont entraîner **l'artificialisation de combien d'hectares** de milieux herbacés ?

(voir capture d'écran)

43 sur 119 — Zoom automatique

Ces structures de rétention se vidangeront en 10 heures environ.

Le plan ci-après définit 24 ouvrages de rétention / infiltration qui seront implantés sur l'ensemble du site. Compte tenu du contexte géologique, pédologique et topographique il a été choisi de réaliser des zones en dépression comme des noues ou des bassins de faible profondeur afin de gérer, au plus près des zones génératrices du ruissellement, la rétention.

Le volume de rétention globale est de 4 172 m³

Si on considère les bassins de rétention, l'emprise au sol augmente beaucoup (voir p 35)

On peut lire: «Dans le présent dossier, les bassins, fossés et noues auront des profondeurs d'environ 30 à 40 cm au maximum et seront toujours secs sauf lors d'évènements pluvieux conséquents.»
Volume de rétention globale: 4 172 m3 => la surface active représente **48 496 m²** sur ce bassin

On peut aussi lire: «Il n'y-a pas de modification des emprises existantes.»
On voit bien que c'est **faux** !

2)On peut lire: «La modernisation de l'espace dédié aux sports mécaniques, à périmètre constant, n'entraine pas de modifications susceptibles d'avoir un impact sur la faune. L'augmentation de la fréquentation du public est considérée comme peu significative.»

On se demande **comment ce projet** (45 millions d'euros, mais les tarifs ont considérablement augmenté depuis) **pourrait être amorti s'il n'y a pas davantage de public.**

D'autant qu'on peut également lire: «Si l'on considère pour la partie **parkings 125 places** avec 1 aller-retour dans la journée et pour la partie circuit 20 véhicules avec **7 sessions par jour** on obtient une estimation du trafic journalier de **390 véhicules/jour** pour une surface "roulante" de 27 660 m².» (page 85)

125 places de parkings et pas de public ?

3)On peut lire: «Le site a vocation à **reprendre une activité soutenue**... Les évolutions techniques, le total respect des normes et la volonté ferme du nouveau projet d'évoluer vers la mobilité verte (électrique et hydrogène), permettra d'assurer un impact inférieur sur l'environnement malgré une activité possiblement en croissance. Le Pôle Pilotes s'engagera auprès des fédérations pour a**tteindre et même dépasser les enjeux de la filière sur la neutralité carbone**.»

Quand ? **En 2050 ??!!** Sérieusement ?

Rien n'est dit sur l'importance du bruit. A savoir: les derniers exploitants (ZF Grand Prix) admettaient en 2020 des motos avec un **bruit de 114 dB** !! (voir lien)

https://www.facebook.com/MasZFGrandPrixSchoolEyguieres/posts/pfbid04FN9PmXmuUkuQSdJ3rCTpdT1SBpQY9pquEtKxkNA7AC8cmsxAVC2ivCifDe1MXnQl

4)On peut lire: «**Depuis la fin l'été 2017, les circuits ne sont plus ouverts** aux pratiquants, et une importante dégradation naturelle est constatée sur l'ensemble de la zone.»

C'est **FAUX** : «le 07/11/2017 le maire Henri Pons a remis les clefs du circuit de karting que possède la commune à Johan Zarco, Laurent Fellon et Gérard Cavaloni avec comme objectif de créer une véritable pôle mécanique provençal.»
Source: https://www.paddock-gp.com/savoir-circuit-mas-zf-grand-prix-de-johann-zarco/

"ZF Grand Prix" a donc occupé le circuit et organisé des roulages de 2017 à 2020

5) On peut lire: «Le **lessivage des pistes lors d'évènement pluvieux ne sera pas à l'origine d'une pollution chronique vers les sols.** En effet, la fréquentation reste très limitée et les différents véhicules utilisés seront vérifiés et entretenus par des mécaniciens.»

Quid des **particules issues des freins ? des pneus ?**

6)La question d'une **éventuelle activité nocturne du karting, et donc de l'éclairage**, n'a pas été clarifiée alors que le projet est au cœur de la réserve nationale des Coussouls de Crau.

Et l'eau ?

On peut lire: «Si la consommation d'eau va forcément évoluer avec la modernisation des installations, les **besoins en consommation restent anecdotiques vis-à-vis de l'ampleur de la nappe de la Crau**.» (page 89)

Sérieusement ? Anecdotique ? Il est annoncé:
- consommation maximale d'environ 4,8 m3 **par jour** au niveau de l'aérodrome. (p 89)
- consommation maximale d'environ 3,3 m3 **/j** au niveau de la zone de sports mécaniques.(p90)

Biodiversité

En ce qui concerne la **flore**, l'étude d'impact est entachée d'un **manquement grave qui jette un doute sur l'ensemble de ses conclusions**. Le **Cléistogène tardif** (espèce à très fort enjeu de conservation) a été «oublié» car les prospections de terrain ont été réalisées en avril, mai et juillet alors que le Cléistogène tardif est une espèce de fin de saison.

Concernant la **faune**, pour la MRAE: «les passages ayant pour objet l'étude des oiseaux ont eu lieu au printemps et en été (2020 et 2021), ce qui ne permet pas d'appréhender les possibles rassemblements post-nuptiaux ou hivernaux d'espèces patrimoniales caractéristiques du coussoul, tels le Faucon crécerellette, l'Oedicnème criard...»

Aucune prospection de l'avifaune n'a été réalisée pour la période allant du 3 décembre au 21 février, que ce soit en 2021 ou en 2022.

La MRAE indique notamment que des espèces protégées et parfois très menacées comme l'**aigle de Bonelli** ou le faucon crécerellette sont susceptibles de fréquenter le site du projet et ses abords pour leur recherche alimentaire. Dans leur mémoire en réponse, les maîtres d'ouvrage le confirment mais ne semblent pas s'en soucier lorsqu'ils évoquent les incidences de leur projet sur la préservation de la faune et des habitats naturels.

De plus, les maîtres d'ouvrage identifient bien une zone de la réserve naturelle nationale des coussouls de Crau comme étant impactée par leurs projets d'aménagements et justifient cela en écrivant cette zone **«semble avoir été intégrée par erreur dans la RNN »**

Voila un arrangement facile avec la réalité !

De plus **le projet ne prévoit aucune mesure de compensation (ERC)**

Les **impacts liés au fonctionnement de l'aérodrome et du karting sont très souvent minorés**. Le projet sous-estime fortement l'importance écologique du site et de ses abords.

.....

Le PNR des Alpilles a émis un avis défavorable car ce projet n'est pas compatible avec les objectifs de charte en cours de validation par l'Etat (et qui entrera en vigueur en 2023) et a écrit:

- Que l'étude d'impact confirme que sur ce projet une demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées sera nécessaire, considérant la présence d'oiseaux et de mammifères bénéficiant de ce statut et que ces dérogations ne peuvent être acceptées par l'Etat que pour des projets répondant à une raison impérative d'intérêt public majeur, la destruction d'espèces protégées étant interdite par la loi.

Question: Y a-t-il une **raison impérative d'intérêt public majeur** dans ce projet ?

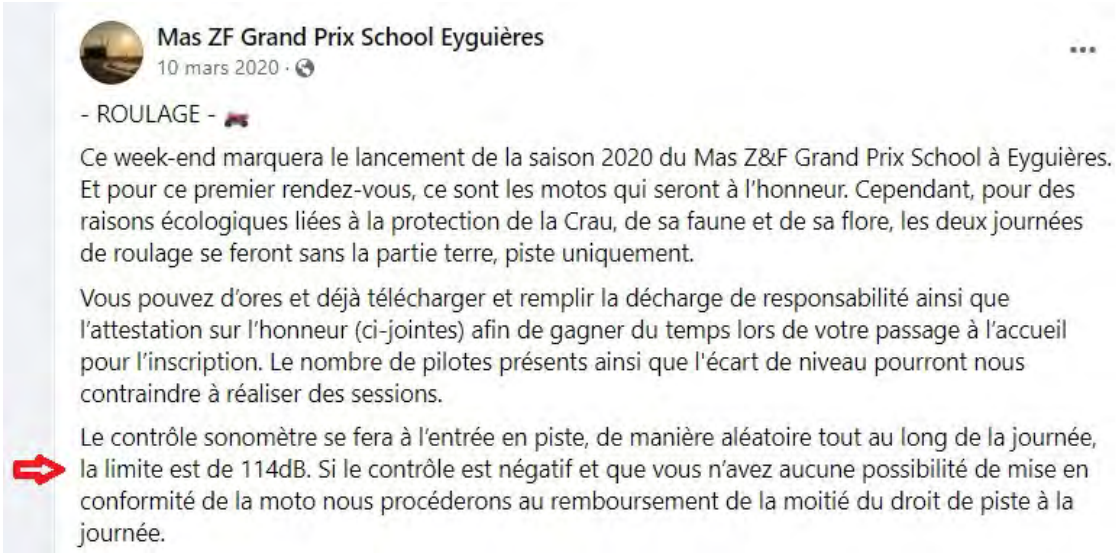

Mas ZF Grand Prix School Eyguières
10 mars 2020 ·

- ROULAGE -

Ce week-end marquera le lancement de la saison 2020 du Mas Z&F Grand Prix School à Eyguières. Et pour ce premier rendez-vous, ce sont les motos qui seront à l'honneur. Cependant, pour des raisons écologiques liées à la protection de la Crau, de sa faune et de sa flore, les deux journées de roulage se feront sans la partie terre, piste uniquement.

Vous pouvez d'ores et déjà télécharger et remplir la décharge de responsabilité ainsi que l'attestation sur l'honneur (ci-jointes) afin de gagner du temps lors de votre passage à l'accueil pour l'inscription. Le nombre de pilotes présents ainsi que l'écart de niveau pourront nous contraindre à réaliser des sessions.

Le contrôle sonomètre se fera à l'entrée en piste, de manière aléatoire tout au long de la journée, la limite est de 114dB. Si le contrôle est négatif et que vous n'avez aucune possibilité de mise en conformité de la moto nous procéderons au remboursement de la moitié du droit de piste à la journée.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales
- Nuisances sonores (bruit de 114 dB)
- Intérêt majeur

⇨ **Mail 109 :**

Bonjour Madame, Monsieur,

Je vous écris pour vous faire part de ma vision correspondant à l'aérodrome d'Eyguieres.

Cet aérodrome est d'une richesse très importante. Elle permet au particulier de venir découvrir l'aéronautique, l'avion, l'ULM, le planeur, le modélisme, de manière très privilégiée à un coût acceptable.

Elle est également un lieu d'échange intergenerationel très important entre les instructeurs et les élèves, sur une base technique très pointue.

Cette collaboration entre tous les acteurs et cette optimisation est le résultat de décennies de travail.

Il serait extrêmement dommage de transformer ce terreau de bénévoles pointus en une entreprise lucrative et déshumanisé comme on en voit beaucoup trop.

Il serait extrêmement dommage de détruire une initiative locale qui a fait ses preuves dans l'objectif de récupérer un impôt ou une taxe.

Les citoyens que nous sommes préférons un model bénévole qui allie aéronautique à un prix modeste, qu'un mode de société à but lucratif qui fera monter les prix et qui déshumanisera le fonctionnement.

Madame, Monsieur, j'espère que vous saurez faire passer l'attente des citoyens devant l'attente des financiers.

Cordialement,

Bérenger Dantès

Analyse :

- S'oppose au projet
- Fonctionnement actuel convient.

⇨ **Mail 110 :**

Mail de M. Maurice Blanc de Fontvieille

M. Maurice Blanc, 26 rue Jules Deye à Fontvieille

à

Monsieur le Commissaire- Enquêteur.

Nous sommes inquiets au sujet du projet de réaménagement de l'aérodrome d'Eyguières et de l'agrandissement du karting,

-en raison de l'importance des constructions : 19 nouveaux hangars, 5 bâtiments d'activité, un bâtiment tertiaire...et pour le karting, outre son extension, la création d'un nouvel axe routier,

-et ce dans un secteur très sensible :

- Dans un lieu à forts enjeux de préservation de la biodiversité,
- Où s'impose la nécessité de protéger la nappe de Crau,
- A cinq kilomètres des contreforts des Alpilles, site inscrit et parc naturel régional.
- Et à proximité des centres- villes de Salon et d'Eyguières.

Certes l'aérodrome existe depuis 1935. Mais, à cette époque, ne se posaient pas les problèmes que nous nous posons à l'heure actuelle et le trafic n'atteignait pas celui qui est projeté.

Le législateur a créé pour les Coussouls de Crau une réserve naturelle nationale. Or, le projet est installé sur une partie de cette réserve comme il concerne aussi les sites Natura 2000 (habitat et oiseaux), la zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique, ZNIEFF, Crau sèche et Crau.
Réservoir de biodiversité, domaine vital de l'aigle de Bonelli, écosystème unique à l'échelle européenne, ce secteur mérite-t-il d'être sacrifié pour des activités non-essentielles ?
Par contre est essentiel le maintien de la biodiversité.
Par contre, est essentielle la protection de la nappe de Crau menacée par des activités dont on veut nous faire croire à l'absence de nocivité.
Par contre aussi, est essentielle la préservation de la santé et de la qualité de vie des habitants des deux localités à proximité qui seraient mises à mal par le bruit en phase de travaux et d'exploitation.
C'est pourquoi, Monsieur la Commissaire- Enquêteur, nous vous demandons de donner un avis défavorable à ce projet.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales

⇨ **Mail 111 :**

Remarque de Lechevalier Olivier de Cornillon-Confoux.

Réponse à l'enquête publique concernant les projets de modifications de l'aérodrome de Salon-Eyguières par la mairie d'Eyguières et de Salon de Provence

Ce projet industriel, commercial et très coûteux n'est pas adapté à l'esprit de l'aérodrome de Salon Eyguières qui rassemble des passionnés de l'aéronautique populaire, constructeurs amateurs, pilotes d'ULM, école de Vol à Voile, aéromodélisme…

Tous ces clubs associatifs gérés par des bénévoles sont souvent les principales portes d'entrées pour des jeunes peu fortunés afin d'accéder à l'aéronautique professionnelle.

Sans compter l'impact écologique de tels travaux dans une zone hyper sensible.

Tout ceci est assez peu pris en compte dans le projet que le Maire d'Eyguières nous propose pour son aérodrome.

Fait pour servir et valoir ce que de droit
à Cornillon-Confoux le 16 juillet 2022
Olivier LECHEVALIER

Analyse :

- S'oppose au projet
- Projet non adapté au site

⇨ **Mail 112 :**

La lettre est une lettre type qui s'oppose au projet, et qui est déjà retranscrite au mail 50 du présent rapport, et à laquelle il est répondu.

Elle est signée par :

Benjamin Taridec de Alleins, Tanesse Romain de Aureille, Thomas Prieur de Salon, Nevischi Dylan de Fos, Ronald Tessier de Salon, Mellot Vincent de Lamanon, Martres René de Cheval Blanc, Olivier Florin de Saint Martin de Crau, Fiquet Alexandre de Lambesc, Jean luc Castel de salon, Damien Beerland de Marseille, Philippe Amiot d'Orgon, Marie Noëlle Amiot d'Orgon, Thévenon Alain de La Fare, Yves Raphaël d'Aix en Provence, Antoine Vilette de Vitrolles, Camille Rouyez d'Aix en Provence, Pontier Vitouen de Lamanon, Manceron Marina de Tarascon, Aymeric Chrétien de Chateauneuf, Chantereau Patricia de Grans, Chantereau Dominique de Grans, Chantereau Claire de Grans, Carvalho Thomas de Salon, Brunner Coralie d'Aix en Provence, Anzalone Eddie d'Aix en Provnce.

Analyse :

Soit 26 personnes.

⇨ **Mail 113 :**

Lettre de M. Franck Villette de Pélissanne.

Enquête Publique

Concernant l'Aérodrome de Salon-Eyguières (LFNE)

Je soussigné Frank VILLETTE, résidant à Pélissanne,

Retraité du privé

Je fréquente cette plateforme en tant que pilote privé et modéliste depuis le milieu des années 1970.

Je déclare m'opposer aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques, pour les motifs suivants :
Ce projet met en danger la pérennité de l'ensemble des clubs de la plateforme, en effet le coût des travaux qui prévoit la démolition complète de bâtiments fonctionnels et la reconstruction à neuf sur des motivations principalement esthétiques et de prestige sera financé principalement par les usagers, membres des clubs ou propriétaires d'aéronefs.

Les loyers seront une charge très importante sur notre activité aéromodéliste déjà difficile à garder à l'équilibre et qui regroupe des passionnés souvent jeunes ou pourvus de moyens financiers très disparates et parfois très limités.
Nous sommes la première marche de la carrière de jeunes passionnés qui commencent par l'aéromodélisme puis pourront devenir pilotes militaires ou civils, ou bien techniciens et ingénieurs de l'aérospatiale. Les exemples sont nombreux de personnes faisant partie des forces vives de la société dont la passion pour l'aviation ou plus simplement le goût de la rigueur et du travail bien fait ont trouvé leur source dans la pratique de l'aéromodélisme.

Notre aérodrome regroupe l'ensemble des activités aéronautiques de loisir qui vivent en symbiose sur un même lieu, permettant aux individus de s'enrichir de la connaissance des autres activités. Cette cohabitation se produit avec la plus grande sécurité grâce la grande compétence des dirigeants des aéroclubs et du club de vol en planeur qui ont ensemble fondé les bases et maintenu avec rigueur l'organisation de l'aérodrome.

L'activité modéliste peut être pratiquée par exemple en toute sécurité grâce à ceux qui par le passé ont conjointement défini l'espace aérien dédié à notre activité et soumis des propositions constructives aux autorités de la sécurité aérienne pour que cette zone figure sur les cartes aéronautiques. Notre club existe depuis plus de 50 ans sans aucun accident majeur.

Depuis l'arrivée de la régie municipale, cette concertation multipolaire n'existe plus.

Notre aérodrome est situé dans un cadre naturel exceptionnel qui a été reconnu par les autorités depuis de nombreuses années par l'installation du Parc naturel des Coussouls de la Crau et des zones Natura 2000.
Depuis les quelque 80 ans qu'existe l'aérodrome, les animaux sauvages semblent bien cohabiter avec nos petites machines volantes, la faune est abondante et reconnue par de nombreuses associations. Je pourrais même dire que sans l'aérodrome, ces hectares de crau sèche (la steppe originale) n'existeraient certainement plus depuis longtemps.

Ces travaux pharaoniques de bétonnage à tout crin vont endetter la commune d'Eyguières pendant plus de 25 ans pour plusieurs dizaines de millions d'euros. Vraisemblablement, suite à la fuite des usagers et la non installation des commerces prévus à cause de loyers pour le moins élevés, les investisseurs n'auront pas le retour espéré pour une base de loisir aéronautique, et vont soit abandonner en plein milieu ce projet mal né, soit changer la destination du terrain, ce qui sera dans

tous les cas une catastrophe écologique et un gâchis immense à la fois pour les usagers et pour les contribuables.

Actuellement la plateforme offre un aspect « vintage » avec ses hangars en demi tonneaux, qui rappellent l'histoire de cet aérodrome depuis les années 1930. Si ils sont tous fonctionnels, certains d'entre eux gagneraient à être repeints, et les propriétaires seraient heureux de pouvoir reprendre leur entretien ce n'était l'état d'incertitude permanente sur l'avenir et l'épée de Damoclès que la Mairie maintient au dessus de leurs têtes depuis maintenant plusieurs années.

Fait à Pélissanne, le 13juillet 2022

Frank VILLETTE

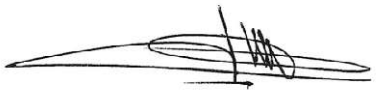

Analyse :

- S'oppose au projet
- Fonctionnement actuel convient
- Atteintes environnementales

⇨ **Mail 114 :**

Lettre de M. Marc Lauer de La Fare.

AERO-CLUB ROSSI-LEVALLOIS
de Salon-Eyguières et sa région
Affilié à la Fédération Française Aéronautique N° 12 013 10031
Declared Training Organization FR.DTO.0625
agréée par la Direction Générale de l'Aviation Civile
Association Loi de 1901

LA FARE LES OLIVIERS, le 13 juillet 2022

Monsieur Marc LAUER
Président de l'ACRL
à
Monsieur Gilles BANI
Commissaire enquêteur
désigné par Décision du Tribunal Administratif de Marseille
N°E22000011/13 du 23/02/2022

ENQUÊTE PUBLIQUE (juin-juillet 2022)
concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)
Arrêté municipal d'Eyguières N°325/2022 du 31/05/2022

Monsieur BANI,

dans le cadre de l'enquête publique citée ci-dessus, je m'adresse à vous en qualité de président de l'Aéro-Club Rossi-Levallois, club historique installé sur la plateforme aéronautique d'Eyguières depuis 1935, membre de la Fédération Française Aéronautique (FFA) depuis 1946, organisme de formation au pilotage d'avions agréé par l'Aviation Civile depuis 1953 et conforme aux dispositions de l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne sous le N° FR.DTO.0625 désormais en vigueur depuis 2019.

A ce titre, il me semble important de vous signaler dès à présent que l'ACRL est un organisme sérieux et reconnu qui ne relève nullement d'une *« utilisation désordonnée de la zone »* objet de votre enquête.

Association Loi de 1901 disposant également de l'agrément sports et loisirs, l'ACRL représente plus de 200 membres, soit 1/5ème des utilisateurs de la plateforme aéronautique de Salon-Eyguières. Tous pilotes, leurs préoccupations sont bien entendues aéronautiques et opérationnelles, mais pas seulement.

Nombreux sont ceux qui se soucient de l'environnement dans lequel ils évoluent et l'ACRL a adopté une charte environnementale (en PJ) visant à porter attention à la biodiversité du terrain lors de la mise en œuvre de nos aéronefs.

Conscient de cette diversité des espèces présentes sur le terrain, l'ACRL a par ailleurs entrepris des **démarches auprès de l'association AéroBiodiversité** visant à faire entrer l'aérodrome d'Eyguières dans le **programme de protection environnementale** qu'elle soutient sur plusieurs aérodromes en partenariat avec la FFA qui avait accepté notre candidature. Avec le concours des associations écologiques locales et des aéroclubs basés, cela aurait permis à la régie municipale, actuel gestionnaire de l'aérodrome, de disposer sans frais d'un recensement des espèces présentes. A notre grande surprise, les conditions de coordination imposées par la régie n'ont pas permis la concrétisation de ce projet qui peut-être, par l'expertise et les conclusions des observateurs de la biodiversité locale, auraient mis à mal les ambitions de *« réaménagement et de modernisation de l'aérodrome de Salon-Eyguières et de la zone dédiée aux sports mécaniques avec création d'un nouvel axe routier desservant les infrastructures »* soumises à votre jugement par la présente enquête publique.

Aérodrome de Salon-Eyguières 13300 SALON de PROVENCE
Tél : 06 79 44 52 53 - Email president@aeroclubrossilevallois.fr

Il faut en effet noter qu'**aucune association écologique locale active sur le terrain de Salon-Eyguières (CEN-PACA[1], LDA[2], PNRA[3] ...) n'a été consultée par le Pôle Pilotes** pour répondre aux interrogations de la MRAe.

D'ailleurs, **il n'est nulle part expliqué ce qu'est ce Pôle Pilotes, pourtant auteur du mémoire en réponse** à la MRAe. Qui le compose ? Comment contacter les auteurs de ce mémoire ?
Rédacteur ? Vérificateur ? Affaire suivie par ?
Aucune page Internet. Aucune référence.
Tout au plus lit-on dans le préambule de l'étude d'impact environnementale d'ARCA2E qu'il s'agit d' *« un lieu de pratique des loisirs et sports "mécaniques" unique appelé "Pole Pilotes" où le grand public pourra trouver des conditions d'accueil optimales pour la pratique de ces activités. »*
Un lieu donc, pas un organisme... en tout cas pas clairement déclaré en tant que tel.

On ne sait donc pas qui est Pôles Pilotes... ni qui répond à la MRAe.
Il s'agit là d'un premier point de vigilance sur l'ensemble de ce dossier qui se veut très professionnel mais dont **les auteurs, inconnus, n'ont assuré aucune concertation, aucune coordination avec les acteurs aéronautiques et écologiques de la plateforme.**

Notez également que ces auteurs inconnus se gardent bien de communiquer toute indication relative au modèle économique envisagé, pourtant primordial dans un projet de cette ampleur pour en garantir non seulement l'exploitation mais aussi la mise en œuvre des mesures écologiques qui y sont décrites. Or donc, l'approche environnementale ne peut être totalement décorrélée de l'approche technico-opérationnelle de ce projet.

C'est pourquoi il me semble utile que vous puissiez juger des impacts environnementaux à la lumière des éléments que je souhaite porter à votre connaissance et qui mettent en exergue les ambitions contradictoires et les méthodes des porteurs du projet objet de la présente enquête publique :

- Tout d'abord, comme pour les associations écologiques, **absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques du terrain,** les porteurs du projet affichant un autoritarisme certain, une volonté de profit au détriment des occupants actuels, y compris animaux et végétaux et, somme toute, une certaine forme de mépris pour les acteurs écologiques et le millier d'usagers du terrain. Comment les dirigeants du Pôle Pilotes pensent-ils *« conserver l'usage d'aviation de loisirs et participer à sa valorisation »* ou encore *« accompagner l'évolution de l'aviation vers de la mobilité décarbonée »* sans coordonner cela avec... les aviateurs ?
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes. Certes les conditions de relogement, l'impact sur les espaces de vie associatifs et privés et sur les conditions d'exploitation des aéronefs ne sont guère des préoccupations purement environnementales néanmoins l'altération des capacités actuellement maîtrisées à moindre coût conduit :
    - à une **mise en péril des activités aéronautiques bénévoles associatives et privées dont celles auprès des jeunes** (partenariat avec collèges et lycées dans le cadre du Brevet d'Initiation Aéronautique délivré par l'Éducation Nationale) **et des personnes en situation de handicap** (Rêves de Gosses).
    - à une **mise en péril des vocations aéronautiques.** Celles des pilotes, des contrôleurs, des ingénieurs et techniciens du monde de l'aviation naissent pour la plupart dans les aéroclubs ; ceux que nous y trouvons aujourd'hui sont **les inventeurs des solutions innovantes de demain,** dans la passion de leur activité aéronautique et le respect de l'environnement.

[1] Conservatoire des Espaces Naturels – Provence-Alpes-Côte d'Azur
[2] Ligue de Défense des Alpilles
[3] Parc Naturel Régional des Alpilles

Aérodrome de Salon-Eyguières 13300 SALON de PROVENCE
Tél : 06 79 44 52 53 - Email president@aeroclubrossilevallois.fr

- Les porteurs du projet se sont donc bien gardés de vous fournir le rapport d'analyse de l'offre finale (en PJ) montrant qu'ils comptent en effet sur une très large participation (49.5%) des usagers de l'aérodrome pour réunir les recettes d'exploitation escomptées. Les grilles tarifaires mentionnées font craindre l'impossibilité pour les usagers de payer de telles sommes et par suite une débâcle du gestionnaire et de la commune **si les objectifs financiers ne sont pas atteints, ce qui impactera immanquablement leur capacité à tenir leurs engagements écologiques**.
- Notez par ailleurs que le montant des investissements envisagés sur les deux années de la phase travaux s'élève à 14 millions d'euros pour une commune dont le budget annuel est de l'ordre de 7 millions d'euros, tout en étant partenaire à hauteur de 46% du capital (et des risques encourus) de la SEMOP.
- **La description des activités aériennes envisagées est volontairement succincte**, laissant croire au maintien de l'activité d'aviation légère supposée décarbonée à terme (mais, je le rappelle, sans avoir associé les acteurs aéronautiques actuels à cette ambition) tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (un biréacteur) et l'avion-parachuteur PC-6. Dans le rapport d'analyse finale que vous cachent les porteurs du projet, il est aussi question de *« l'installation de la 1ère école permanente de voltige »* qui aura par ailleurs la capacité à *« enseigner la voltige synchronisée en parallèle »* avec des avions de 330 cv qui promettent des nuisances sonores extrêmes, bien supérieures à celles de n'importe lequel des 150 aéronefs actuellement présents sur la plateforme.
- Par suite :
    - **Contradiction des ambitions écologiques et commerciales** des porteurs du projet.
    - **Menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme.
    - **Perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- *« Le projet n'envisage pas de modifications des pistes et des aires de circulation… à court terme ! »* (voir p.16 du mémoire). En réalité, **le risque d'une tentative de transformation de l'aérodrome en aéroport** n'est pas nul alors même que cette mutation s'avère totalement inutile compte tenu de la proximité des aéroports d'Avignon et d'Aix-les-Milles qui déjà, bien que disposant de toutes les infrastructures nécessaires, peinent à se développer. Le projet eyguiéren est financièrement précaire et son échec sur le plan de l'exploitation conduirait inévitablement à une **catastrophe écologique alors même que la gestion associative a démontré par le passé son aptitude à préserver l'environnement et la biodiversité** présente sur l'aérodrome de Salon-Eyguières.

Les associations spécialisées qui défendent cette biodiversité vous ont transmis avec précision les espèces animales et végétales menacées. Notre expertise moins affûtée en ce domaine ne nous permet pas d'y apporter d'éléments complémentaires mais nous relevons néanmoins dans le mémoire en réponse des aspects environnementaux et sécuritaires non satisfaisants ou insuffisamment documentés :

- **La capacité d'approvisionnement en eau n'est pas confirmée.** Elle semble basée sur deux modestes forages actuels pour alimenter tout un complexe technico-commercial qui comprendrait une aire de lavage, un ensemble démesuré de hangars et magasins équipés en tout de 43 WC et lavabos… mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie du bâtiment tertiaire. Toutes ces infrastructures vous sont présentées alors même qu'*« un bureau d'études en hydrogéologie va être missionné pour réaliser un passage caméra des deux forages afin de connaitre leurs caractéristiques techniques »*. Celles-ci ne devraient-elles pas déjà être connues ? Qu'en est-il de ce projet si les résultats ne correspondent pas aux attendus ?
  Il y a là un risque potentiel d'**altération de la réserve en eau du site.**
- Par ailleurs, il n'y a **aucune indication sur les besoins en eau du chantier**, pourtant incontournables pour l'élaboration des produits de construction et pour la zone vie des chefs de chantier et ouvriers qui n'est d'ailleurs aucunement présentée dans le mémoire.

Aérodrome de Salon-Eyguières 13300 SALON de PROVENCE
Tél : 06 79 44 52 53 - Email president@aeroclubrossilevallois.fr

- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- **Le projet photovoltaïque n'est que succinctement présenté et n'a pas fait l'objet d'un dépôt de dossier auprès de la MRAe.** Outre la menace qu'il fait peser sur les espèces végétales et animales du site, il présente les inconvénients suivants :
    - Ombrières et segment sol très largement exposés au Mistral et par suite générateurs de **perturbations aérodynamiques.**
    - **Dangereuse proximité du segment photovoltaïque sol avec les pistes :**
        - 15/33 et 09/27 pour avions et planeurs,
        - 15/33 pour ULM, avec par ailleurs suppression de la piste 10/28 ULM qui permet de séparer les flux de trafic par vent d'est ou d'ouest.
    - **Non-respect des dispositions de la Note d'information Technique du 27 juillet 2011** quant au positionnement des panneaux (notamment sur l'axe de la piste 15/33 ULM) et **pas de démonstration d'absence de gêne visuelle.**
- **Absence d'avis de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC)** tant sur le volet photovoltaïque et son impact sur l'activité aérienne que sur le projet aéronautique dans son ensemble, inséré dans un environnement aérien complexe de par la proximité immédiate d'aérodromes civils et militaires (bases aériennes de Salon et Istres, Marseille-Provence, Avignon…).
- **Impacts visuels et paysagers importants** dans la plaine de la Crau, identifiée comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la Réserve Nationale Naturelle des Coussouls de Crau et à l'intérieur des sites Natura 2000 et de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Nous portons enfin à votre connaissance les éléments suivants :

- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (la régie) et à venir (la SEMOP, constituée de sociétés de BTP et de finances).
- Le saviez-vous ? La SEMOP porte le nom de SEZAME : Société d'Exploitation des Zones Aéronautiques et Mécaniques d'Eyguières.
  Mais à nouveau, comme pour le Pôle Pilotes, les porteurs du projet font preuve du plus grand obscurantisme quant à cette entité et à leurs ambitions.
  Qu'est-ce donc que SEZAME ? Quelles sont ses statuts, ses attributions ? Alors même que sa création (Nov 2021[4]) est bien antérieure au mémoire en réponse de Pôle Pilotes, **pourquoi cette société en lien direct avec l'objet de l'enquête publique ne nous est-elle pas présentée ?**
- Nous craignons un **probable intérêt des acteurs BTP de la SEMOP pour la matière première à extraire du sous-sol de la Crau** en phase travaux, d'autant plus si une nouvelle piste devait voir le jour pour couvrir leur inavoué projet de développement aéronautique commercial. Souvenez-vous que ce n'est qu'à court terme que pistes et voies de circulation ne seraient pas modifiées.
- **Fonctionnement et entretien de l'aérodrome nécessitant une masse salariale importante,** contrairement à l'engagement bénévole, solidaire et bienveillant des usagers actuels.
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers et qui vous a été présenté par l'Association des Utilisateurs de la Plateforme Aéronautique de Salon-Eyguières (AUPASE).
  BALZAC, forte d'un dialogue établi de longue date et dépourvue de tout but lucratif, prévoit notamment de **formaliser un partenariat avec les associations de protection de la Nature.**
  Vous en trouverez une présentation succincte en annexe.

[4] https://siret-entreprise.fr/sezame---societe-d%27exploitation-des-zones-aeronautiques-et-mecaniques-d%27eyguieres-909618894.html

Aérodrome de Salon-Eyguières 13300 SALON de PROVENCE
Tél : 06 79 44 52 53 - Email president@aeroclubrossilevallois.fr

Pour toutes les raisons énoncées ci-dessus, tant au nom de l'association que je représente qu'en mon nom, je déclare m'opposer fermement au projet que porte la Mairie d'Eyguières pour le *« réaménagement et la modernisation de l'aérodrome de Salon-Eyguières et de la zone dédiée aux sports mécaniques avec création d'un nouvel axe routier desservant les infrastructures »*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Marc LAUER
Président de l'Aéro-Club Rossi-Levallois

Aérodrome de Salon-Eyguières 13300 SALON de PROVENCE
Tél : 06 79 44 52 53 - Email president@aeroclubrossilevallois.fr

Annexe

BALZAC

Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles – Crau

Une alternative associative et ouverte au dialogue

Ce projet est porté par l'Association des Utilisateurs de la Plateforme Aéronautique de Salon-Eyguières (**AUPASE**) au nom des associations qui la composent et qui représentent toutes les activités aéronautiques associatives et privées pratiquées sur cet aérodrome.

Il a été adressé au Maire d'Eyguières, au Préfet des Bouches-du-Rhône, au Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud-Est (**DSAC-SE**), au Président de la région PACA, à la Présidente du Conseil Général et de la Métropole Aix-Marseille, aux députés des 8ème et 15ème circonscriptions des Bouches-du-Rhône, au Conservatoire d'Espaces Naturels PACA (**CEN-PACA**), à la Ligue de Défense des Alpilles (**LDA**), au Parc Naturel Régional des Alpilles (**PNRA**), à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (**LPO**), à l'Association des Aérodromes Français (**AAF**) et la Fédération Française Aéronautique (**FFA**).

BALZAC est une alternative au projet du maire d'Eyguières, démesuré, à connotation très nettement commerciale et préjudiciable à la pérennité des activités actuelles de la plateforme et à la préservation de la biodiversité du site.

Le projet **BALZAC propose le retour à une gestion associative de la plateforme, par les usagers et pour les usagers**, en s'appuyant sur l'expérience acquise par l'AUPASE de 1993 à 2018 (date de son éviction au profit de la régie) et sur les compétences de ses membres dont plusieurs sont des professionnels dans de nombreux domaines du monde aéronautique militaire et civil.

BALZAC vise à **promouvoir et valoriser l'excellence dans l'aviation sportive et de loisirs** sur l'aérodrome de Salon-Eyguières en assurant la gestion de la partie aéronautique de l'aérodrome, les équipements et installations communes aux usagers autorisés.

Sous forme d'association Loi 1901, BALZAC permet de **structurer la prise de responsabilité** vis-à-vis de la DSAC-SE, de la Mairie d'Eyguières, du CEN-PACA, du PNRA, de la LDA et de la LPO afin de tenir efficacement le rôle d'exploitant de l'aérodrome en délégation duodécennale de la collectivité publique affectataire de ce domaine public aéronautique.

Il est prévu que BALZAC soit composée des 4 structures associatives ayant une habilitation aéronautique de formation sous forme de DTO[5] (ACRL, ACMDP, CVVC et ACLR-Voltige), des structures fédérant les autres activités basées et propose qu'y soient associés à titre consultatif des représentants de la Mairie d'Eyguières et des associations de protection de l'environnement et de la biodiversité que sont le CEN-PACA, la LDA, le PNRA et la LPO.

Les engagements directeurs sont :

- L'adaptabilité ;
- La responsabilité ;
- L'allègement des charges financières de la commune ;
- Le positionnement dans le secteur « Sports et Loisirs », pour garantir l'accès du monde aéronautique au plus grand nombre, notamment aux jeunes et aux personnes en situation de handicap ;
- La sauvegarde du patrimoine environnemental et de la biodiversité de la plateforme ;
- La rédaction d'une charte « de bonne conduite » entre le PNRA, la LDA, le CEN-PACA, la LPO et le propriétaire de la plateforme ;
- L'ouverture vers les communautés des habitants d'Eyguières et du pays Salonais.

[5] Declared Training Organization

Aérodrome de Salon-Eyguières 13300 SALON de PROVENCE
Tél : 06 79 44 52 53 - Email president@aeroclubrossilevallois.fr

CHARTE DU PILOTE

DE

L'AERO-CLUB ROSSI-LEVALLOIS

DE

SALON-EYGUIERES ET SA REGION

Déclaration Préfecture N°976 du 24/10/1935 / Affilié FFA N°12 013 10031

VERSION 1.0
26 juin 2021

Sur une proposition originale de nos amis de l'

Commune d'EYGUIERES

Constitution d'une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) avec attribution d'une délégation de service public portant sur l'aérodrome et la zone dédiée aux sports mécaniques de la commune d'Eyguières

Rapport d'analyse des candidatures et des offres

DOCUMENT PROVISOIRE

Le 09/10/2020

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales (biodiversité, eau)
- Qui est pôle pilote ?
- Gestion de l'eau suspendue à l'avis d'un bureau d'étude technique en hydrogéologie.
- Qu'est ce que SESAME ?
- Document provisoire et charte ne concernant pas le champ de l'enquête

⇨ **Mail 115 :**

Mail de M. Crispin Brown évoquant la pétition en ligne

⇨ **Mail 116 :**

Bonjour,

Je souhaiterai présenter mon soutien pour ces 2 projets créateurs d'emplois, bienvenus dans le contexte actuelle de fermetures d'infrastructures existantes, faute de moyens ou de soutien de la population locale.

La piste de karting est impraticable depuis plusieurs années, les pratiquants doivent se déplacer à minimum 1 h de route pour accéder à un circuit. Il s'agit ici d'un très beau projet de réhabilitation, très attendu des passionnés de sport mécanique!
Au nom de mes amis, j'espère que ce projet ira au bout. Les nuisances du circuit seront très minimes car les maisons sont tenues à bonne distance. Il faut profiter de ce cadre exceptionnel pour développer les sports mécaniques dans la région.
Les circuits actuels sont soumis à des fortes contraintes (voir fermés pour certains d'entre eux) car situés à proximité des habitations. Ici, ce n'est pas le cas, profitons en!

Aidez nous svp à faire revivre ce complexe karting

Merci
Florian Leblanc

Analyse :

- Favorable au projet

II. **Observations portées sur les registres**

1. SALON

a. Registre 1

Remarque 0 :

Une lettre type s'opposant au projet, et déjà scannée à de nombreuses reprises comme au mail 25 par exemple, a été agrafée au registre.

Elle a été signée par :

M. Hardouin Johan, Caphan
M. Taulemesse Hervé d'Alleins
M. AUDOUX Guillaume de Rochefort
M. POLASZYK Fabien de Velaux
Mme NAVARRO Esther d'ISTRES
M. REDY Corentin d'ISTRES
M. BARD Daniel de Fos sur Mer
M. Allan VILLIEN de saint Martin de Crau
M. MARTEL Alain de la Ciotat
M. CHARAIX Alexandre de Salon de Provence

Ces remarques ont été traitées précédemment, car elles ont été envoyées par courriel sur le mail dédié à l'enquête publique.

M. TORNARE Patrick de Lauris a aussi agrafé cette lettre au registre.

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

Remarque 1 :

Lettre agrafée au registre par M. Béranger DANTES :

Sujet : Tr : Aérodrome LFNE
De : Bérenger Dantès <berenger.dantes@protonmail.com>
Date : 20/06/2022, 22:01
Pour : acmdp <acmdp@acmdp.fr>

pour info
Merci pour tout

-------- Message d'origine --------
Le 19 juin 2022 à 21:24, Bérenger Dantès < berenger.dantes@protonmail.com> a écrit :

Bonjour Madame, Monsieur,

Je vous écris pour vous faire part de ma vision correspondant à l'aérodrome d'Eyguieres.
Cet aérodrome est d'une richesse très importante. Elle permet au particulier de venir découvrir l'aéronautique, l'avion, l'ULM, le planeur, le modélisme, de manière très privilégiée à un coût acceptable.
Elle est également un lieu d'échange intergenerationel très important entre les instructeurs et les élèves, sur une base technique très pointue.
Cette collaboration entre tous les acteurs et cette optimisation est le résultat de décennies de travail.

Il serait extrêmement dommage de transformer ce terreau de bénévoles pointus en une entreprise lucrative et déshumanisé comme on en voit beaucoup trop.
Il serait extrêmement dommage de détruire une initiative locale qui a fait ses preuves dans l'objectif de récupérer un impôt ou une taxe.

Les citoyens que nous sommes préférons un model bénévole qui allie aéronautique à un prix modeste, qu'un mode de société à but lucratif qui fera monter les prix et qui déshumanisera le fonctionnement.

Madame, Monsieur, j'espère que vous saurez faire passer l'attente des citoyens devant l'attente des financiers.

Cordialement,

Bérenger Dantès

Analyse :

- S'oppose au projet
- Préfère la structure associative pour gérer le site à la démarche commerciale

Remarque 2 :

Lettre de M. DARAN Julien :

Enquête Publique

Concernant l'Aérodrome de Salon-Eyguières (LFNE)

Je soussigné M. DARAN Julien résidant à Mallemort (13370)

Conducteur de travaux dans le secteur ferroviaire et pilote privé depuis 2014 à l'aéroclub ACMDP sur le terrain de LFNE

Déclare m'opposer aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques pour les motifs suivants :

- Endettement irraisonnable de la commune pour 25 ans pour plusieurs dizaines de millions d'euros
- Impacts visuels et paysagers importants par la construction de bâtiments culminant à 12 mètres de hauteur alors que le secteur de l'aérodrome s'insère dans le secteur de la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages »
- Bétonnage de la Crau au milieu de la « réserve nationale des coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)
- Mise en danger de la biodiversité (outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonellie, Lézard Ocellé)
- Contradiction avec le PLU sur les possibilités de construction
- Mort des aéroclubs et fuite prévisible des avions privés. Ainsi en exemple, l'étude prévoit une augmentation des tarifs d'hébergement pour les planeurs de 1100% et la location d'un hangar à 36000€ par an.
- Risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides
- Ce terrain qui, jusqu'en 2018 était géré par une association de bénévoles entretenait le terrain et donnais satisfaction (Réf : Etude Glide Concept page 9)
- Nuisances sonores extrêmes avec l'arrivée d'une école de voltige équipée de deux « Extra 330 »
- Le non-sens économique du projet alors que tous les aérodromes sont dans la tourmente
- Absence totale de compétences aéronautique des intervenants :

Incomptence de la régie « M. françois André » le conseillé aéronautique a fait preuve d'un grand amateurisme à plusieurs reprises (des Notams érronés et souvent mise en ligne au dernier moment créant un danger potentiel pour les utilisateurs de la plateforme.

- Environnement pléthorique existant avec les aérodromes de : La base de Salon, l'aéroport de Marignane, l'aérodrome d'Aix les milles, l'aéroport d'Avignon, de Nîmes, les aérodromes de Saint Rémy de Provence, d'Istres, de Vinon ...
- Eviter la destruction des hangars sans solution de transition pour les machines
- Perte d'agrément DTO (Declared Training Organisation) si les locaux permettant d'effectuer les cours de formation ne sont pas prévus (ces locaux ne sont pas prévus à l'heure actuelle ce qui signifie arrêt des écoles de pilotage)
- L'ampleur des travaux prévus va immanquablement amener de nombreux jours de fermeture de l'aérodrome

Fait à Mallemort le 23/06/2022

Signature

DARAN Julien

Analyse :

- S’oppose au projet
- Endettement et non sens économique, problèmes de fonctionnement.
- Atteintes à l’environnement.

Remarque 3 :

Lettre signée par M. RENARD Clément :

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné, RENARD Clément, demeurant au 285 Boulevard de Montmajour à Salon de Provence, en ma qualité d'élève pilote

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- **Disparition de l'essence même de ce que représente l'aéronautique de loisir**, ce d'autant plus que cet aérodrome avec son " cachet vintage " a un charme indéniable qui nous ramène au source de l'aviation et cela devrait être protégé. Une restauration des hangars ou des structures est envisageable sans dénaturer cet endroit ainsi que son environnement.
- Me concernant plus personnellement, le projet de la commune d'Eyguières pourrait mettre un terme à ma formation ainsi que probablement à celle de nombreux élèves pilotes.
- **Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées** :
    - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
    - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
    - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
    - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- **Capacité d'approvisionnement en eau non avérée** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les

emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage d'avitaillement.

- Ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbatio aérodynamiques.
- **Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque**, segment sol à proximité immédia des pistes.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unit paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve Nationa Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zon Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à veni (SEMOP).
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZA** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

Fait le 03 Juillet 2022, à Salon de Provence

RONAN

Analyse :

- S'oppose au projet
- Problèmes de fonctionnement.
- Atteintes à l'environnement.

Remarque 4 :

Remarque écrite sur le registre par Jean Louis DUMAS.

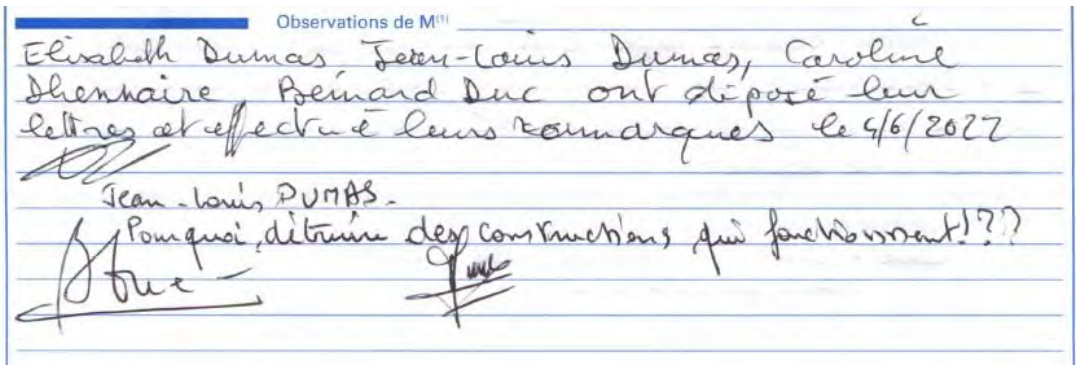
Observations de M(1)

Elisabeth Dumas Jean-Louis Dumas, Caroline Dhennaire Bernard Duc ont déposé leur lettres et effectué leurs remarques le 4/6/2022

Jean-Louis DUMAS.

Pourquoi détruire des constructions qui fonctionnent!??

Analyse :

- Approuve le fonctionnement actuel

Remarque 5 :

Remarque écrite par Mme Guénoelle BOUQUET

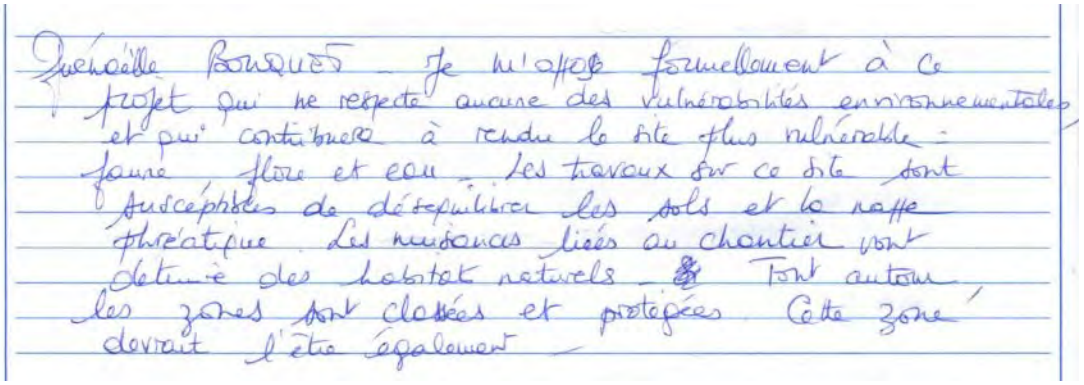
Guénoëlle BOUQUET - Je m'oppose formellement à ce projet qui ne respecte aucune des vulnérabilités environnementales et qui contribuera à rendre le site plus vulnérable : faune flore et eau - Les travaux sur ce site sont susceptibles de déséquilibrer les sols et la nappe phréatique. Les nuisances liées au chantier vont détruire des habitat naturels - & Tout autour les zones sont classées et protégées. Cette zone devrait l'être également -

Analyse :

- S'oppose au projet pour des raisons environnementales.

Remarque 6 :

Remarque écrite par M. Savinien ROULOT

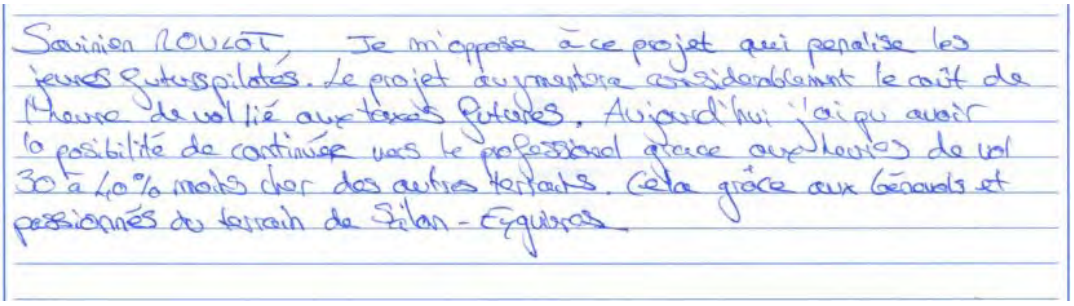
Savinien ROUZOT, Je m'oppose à ce projet qui penalise les jeunes futurs pilotes. Le projet augmentera considérablement le coût de l'heure de vol lié aux taxes futures. Aujourd'hui j'ai pu avoir la possibilité de continuer vers le professionnel grâce aux heures de vol 30 à 40% moins cher des autres forfaits. Cela grâce aux bénévols et passionnés du terrain de Talon - Eyguières.

Analyse :

- S'oppose au projet car il pénalisera les futurs pilotes.

Remarque 7 :

La remarque a été portée au registre par M. CLEMENT Joan

Le site de la mairie d'Eyguieres relatif à l'enquête publique est un site non sécurisé, ce qui est un frein important à la consultation du dossier.

Le dossier de 700pages a été mis en ligne le jour de l'ouverture de l'enquête, il est bien évident que qu'il était impossible de faire une analyse sérieuse le premier jour de l'ouverture de l'enquête.

Le dossier aurait dû être mis en ligne 15 jours avant le début de l'enquête.

Pour cette raison je demande la suspension de l'enquête.

Je tiens à protester sur la manière de présenter ce qui existe sur l'aérodrome.

Le mot réhabilitation a été employé dans l'objectif de faire croire que l'aérodrome est à l'abandon.

Hors il n'en est rien.

Il a été créé en 1935 et géré par des mouvements associatifs responsables et sérieux avec un important travail de bénévolat.

Le secteur où se trouve l'aérodrome est une zone naturelle avec plusieurs couches de protection au niveau national et européen.

Il est évident qu'à l'heure actuelle ce site ne pourrait plus être installé à cet endroit.

L'activité a toutefois été maintenue compte tenue de l'antériorité, c'est donc une tolérance.

La société NGE a remporté « l'appel d'offre » car ils étaient choisis d'avance.

Les exploitant historiques ont été éliminés car ils n'avaient pas le sens des » affaires « mais les soucis de continuer à exploiter honnêtement le site.

Je pense que Cette opération est une vaste escroquerie d'argent public.

Mr clement Jean
40 Av St Veredeme
13430 Eyguieres

Analyse :

- S'oppose au projet
- Souligne les difficultés d'accès au dossier informatique
- Aurait souhaité que le dossier soit disponible avant sur le site internet
- souhaite la suspension de l'enquête
- Pense que le projet est une « vaste escroquerie »

Remarque 8 :

La remarque a été portée au registre par M. Yves CHIROL d'Eyguières

Eyguières, le 13 juin 2022

Monsieur Yves CHIROL
36, avenue Saint Vérédème
13430 Eyguières
Tél. : 06 70 56 48 70
à
Monsieur le commissaire enquêteur

Objet : projet de réhabilitation et de modernisation de l'aérodrome et de la zone dédiée aux sports mécaniques d'Eyguières.

Monsieur le commissaire enquêteur

Habitant de la commune d'Eyguières depuis plus de trente ans je suis particulièrement concerné et sensible au développement harmonieux de ma commune, au respect du bien-être et des intérêts communs à l'ensemble de mes concitoyens.

Ancien officier pilote de l'Armée de l'air, responsable de la gestion de la plateforme aéronautique de la Base aérienne d'Istres de 1999 à 2001, puis agent d'opérations d'une compagnie aérienne locale basée sur l'aérodrome d'Aix les Milles (Twinjet), chargé du suivi des vols et de la formation des équipages, j'ai acquis dans ces différents emplois, à l'occasion de multiple contacts avec les autorités de l'Aviation civile et militaire ainsi qu'avec les municipalités et associations de défense de l'environnement locales une certaine expérience dans les domaines concernés par votre enquête.

Je découvre avec stupeur l'ampleur et l'avancement de ce projet « pharaonique » conduit dans une relative confidentialité sans qu'une enquête publique préalable ait été conduite jusqu'alors.

Compte tenu de la petite expérience dont je me prévaux et des informations dont je dispose, ce projet me paraît entaché de plusieurs points d'achoppement dont je me permets de vous faire part :

- environnement et écologie : le projet paraît peu compatible dans le Parc Naturel Régional des Alpilles et le Parc national des Coussouls de Crau protégeant des espèces végétales et animales endémiques et fragiles du fait des pollutions chimiques et sonores inhérentes et de l'accroissement du trafic au sol et en vol. Un plan d'exposition au bruit (PEB) devra être réalisé et démontrera sans nul doute l'étendue des nuisances peu compatibles occasionnées, en particulier si une école de voltige était développée.
- aéronautique : développer une plateforme d'envergure dans un espace déjà saturé (trajectoires de départs et d'arrivées des aérodromes civiles et militaires voisins) paraît difficile. La Direction Générale de l'Aviation Civile et les plateformes environnantes ont-ils été consultés, ont-ils donné leur aval ?
- économique : la France est l'un de pays comptant le plus de plateformes aéronautiques. La plupart ne sont pas rentables économiquement et ne vivent que de subventions étatiques. Au profit de quelle clientèle ce projet présente-t-il un intérêt ? Quelques compagnies d'avions taxi pour le transport de rares entrepreneurs ou de « People » en mal de discrétion ? Tout cela me paraît difficilement rentabilisable et peut s'avérer un gouffre financier pour la communauté. Un audit financier préalable, objectif et indépendant a-t-il été réalisé ?

Recevez Monsieur l'expression de ma considération espérant que mes remarques feront avancer utilement votre enquête.

Analyse :

- S'oppose au projet

- S'inquiète pour la rentabilité, la saturation aéronautique du site et l'environnement.

Remarque 9 :

Remarque écrite par M GATHER

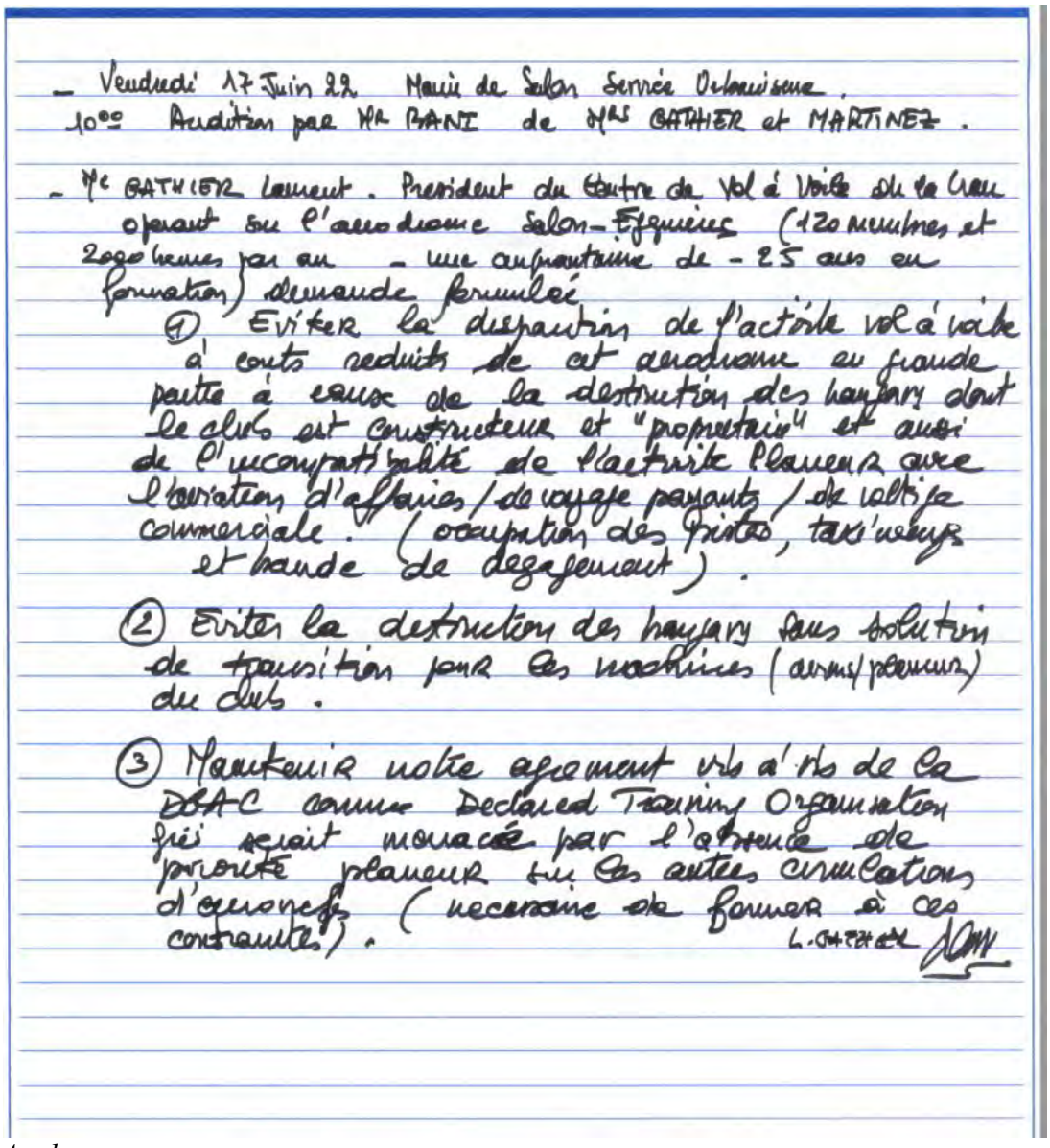

- Vendredi 17 Juin 22. Mairie de Salon Service Urbanisme.
10h00 Audition par Mr RANI de Mrs GATHIER et MARTINEZ.

- Mr GATHIER Laurent. Président du Centre de Vol à Voile du Val de Crau opérant sur l'aérodrome Salon-Eyguières (120 membres et 2000 heures par an - une cinquantaine de - 25 ans en formation) demande formulée

① Eviter la disparition de l'activité vol à voile à coûts réduits de cet aérodrome en grande partie à cause de la destruction des hangars dont le club est constructeur et "propriétaire" et aussi de l'incompatibilité de l'activité planeur avec l'activité d'affaires / de voyage payants / de taxi je commerciale. (occupation des pistes, taxi-ways et bande de dégagement).

② Eviter la destruction des hangars sans solution de transition pour les machines (avions/planeurs) du club.

③ Maintenir notre agrément vis à vis de la DSAC comme Declared Training Organisation qui serait menacé par l'obligation de priorité planeur sur les autres circulations d'aéronefs (nécessaire de former à ces contraintes).

L. GATHIER

Analyse :

- Souhaite le maintien de l'activité de vol à voile
- Eviter la destruction des hangars sans solution de relogement
- Maintenir son agrément vis-à-vis de la DSAC

Remarque 10 :

La remarque est écrite par M. MARTINEZ

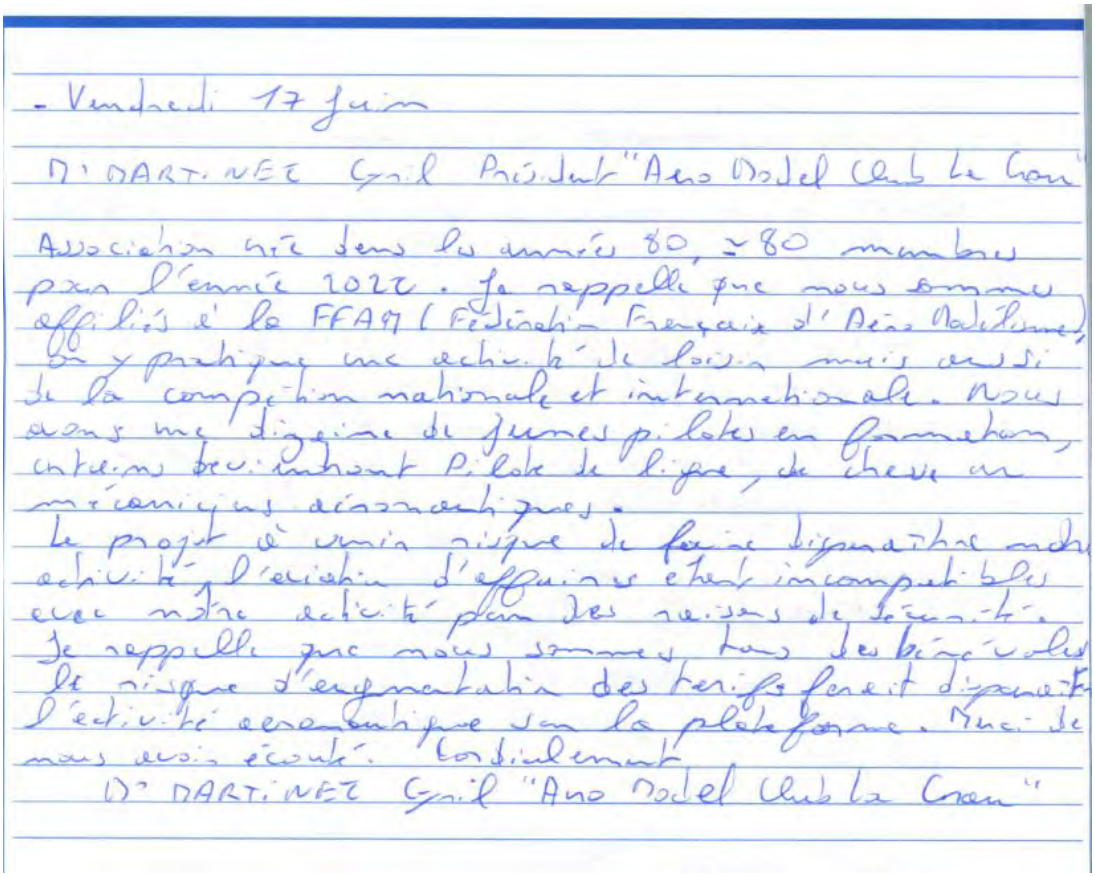

- Vendredi 17 juin

M. MARTINEZ Cyril Président "Aero Model Club La Crau"

Association créée dans les années 80, ≃ 80 membres pour l'année 2022. Je rappelle que nous sommes affiliés à la FFAM (Fédération Française d'Aéro Modélisme), on y pratique une activité de loisir mais aussi de la compétition nationale et internationale. Nous avons une dizaine de jeunes pilotes en formation, certains deviendront Pilote de ligne, de chasse ou mécaniciens aéronautiques.
Le projet à venir risque de faire disparaître notre activité, l'aviation d'affaires étant incompatibles avec notre activité pour des raisons de sécurité.
Je rappelle que nous sommes tous des bénévoles le risque d'augmentation des tarifs ferait disparaître l'activité aéronautique sur la plateforme. Merci de nous avoir écouté. Cordialement

M. MARTINEZ Cyril "Aero Model Club La Crau"

Analyse :

- Souhaite le maintien de l'activité d'aéromodélisme

Remarque 11

Remarque portée au registre par M. VINCENT et une autre personne (illisible)

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques.

Motifs :

- Endettement irraisonnable de la commune pour 25 ans pour plusieurs dizaines de millions d'Euros.
- Impacts visuels et paysagers importants par la construction de bâtiments culminant à 12 mètres de hauteur alors que le secteur de l'aérodrome s'insère dans le secteur de la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages ».
- Bétonnage de la Crau au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF)
- Mise en danger de la biodiversité (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonellie).
- Contradiction avec le P.L.U. sur les possibilités de construction.
- Mort des aéroclubs et fuite prévisible des propriétaires d'appareils privés. Ainsi en exemple l'étude prévoit une augmentation des tarifs d'hébergement pour les planeurs de 1100% et la location d'un hangar à 36.000 € par an.
- Risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- Ce terrain qui, jusqu'en 2018 était géré par une association de bénévoles entretenait le terrain et donnait satisfaction. (Réf : Etude Glide Concept pages 4 et 9 : « ***Eyguières est un vrai modèle*** »)
- Nuisances sonores extrêmes avec l'arrivée d'une école de voltige équipée de deux « Extra 330 ».
- Le non-sens économique du projet où en ce moment les aérodromes sont dans la tourmente.
- Absence totale de compétences aéronautiques des intervenants.
- Environnement pléthorique existant avec les aérodromes de : La base de Salon, l'aéroport de Marignane, l'aérodrome d'Aix les Milles, l'aéroport d'Avignon, de Nîmes, les aérodromes de Saint Rémy de Provence, d'Istres, de Vinon etc.
- Parc photovoltaïque en zone ZNIEFF. Se souvenir des problèmes à la création de la piste 10/28.
- Taxiway 27 supprimé.
- Piste 10/28 supprimée.
- Station d'avitaillement sur la RNNCC.
- Clôture du parc photovoltaïque à 10 m de la piste au QFU 27. La DSAC va être saisie.
- Dans l'annexe VII de la « Convention de mutation » : Diagnostic de l'état de l'aérodrome, **il est stipulé que les hangars de la ligne 3 sont en bon état**. Pourquoi les démolir ?
- Sur les plans, le chemin d'accès au Modèle réduit situé au Nord la plateforme empiète sur la propriété voisine. Souvenons-nous du problème G.M. qui avait osé de faire de même. Menaces de prison et amende !!
- A la page 1 du dossier d'impact, il est fait mention des avions électriques et à l'hydrogène : **Utopie**
- A la page 12 du dossier de réponse à la MRAe, il est mentionné : « *Les hangars n'ont fait l'objet d'aucun contrôle et laissent apparaitre des risques évidents .... »*
  C'est faux. En 2017, un huissier mandaté par la Mairie et un contrôleur « APAVE » sont venus vérifier l'état des hangars et la conformité des installations électriques. Nous n'avons jamais eu les rapports de contrôle de la Mairie.
  En ce qui concerne les câbles électriques « mis à nu » lors de la coupure physique de certains hangars, il en est de même : **C'est FAUX.** Les mauvais payeurs ont ouvert les parties interdites au public des coffrets de distribution.

En conclusion, nous opposons au Projet.

J-C. VINCENT
Pdt Aéroclub

Analyse :

- S'oppose au projet
- S'inquiète de l'endettement, du financement, de l'absence de compétence
- Pointe les problèmes liés à l'environnement.

Remarque 12 :

La remarque est écrite par JP ROEBU

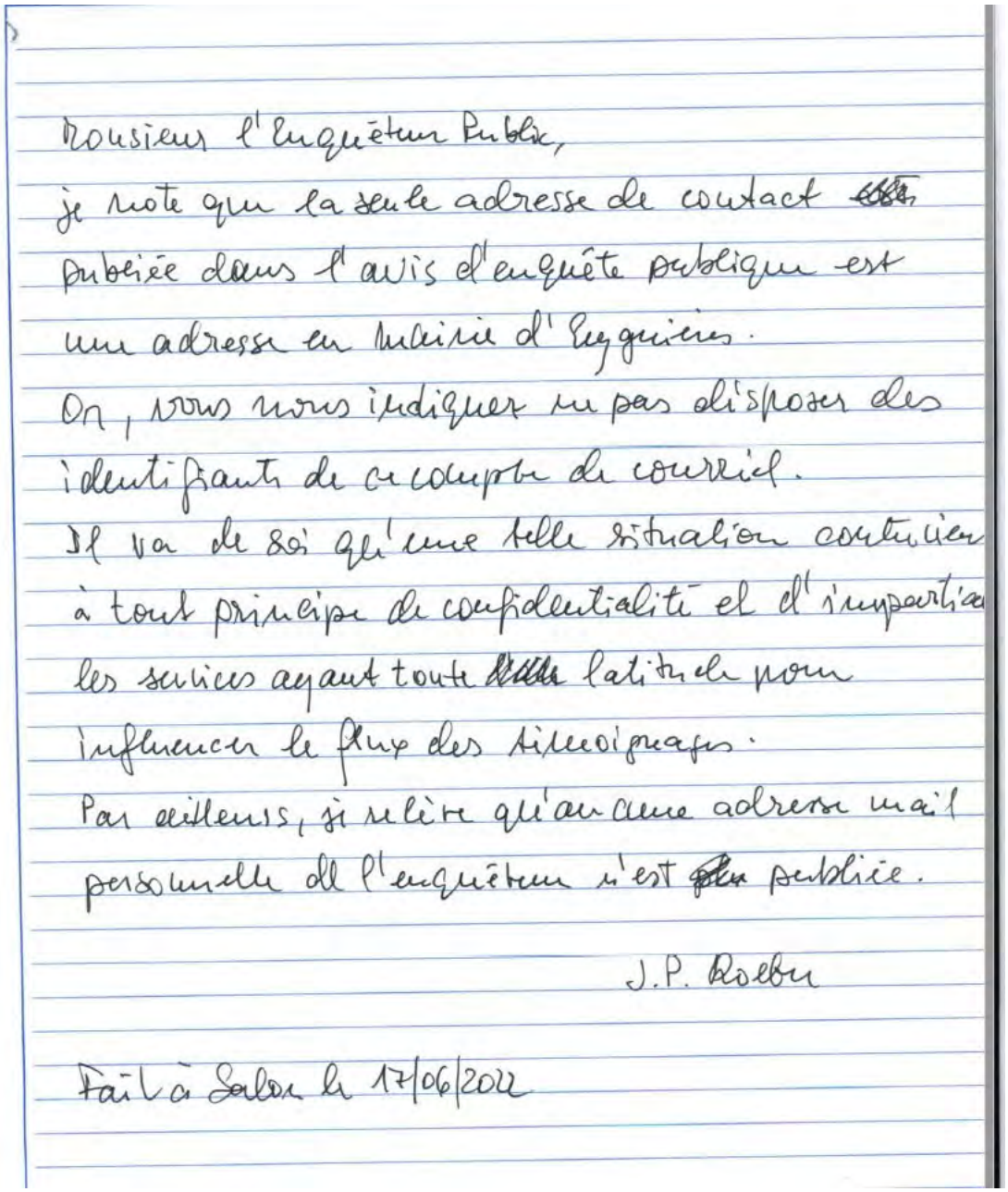

Monsieur l'Enquêteur Public,
je note que la seule adresse de contact publiée dans l'avis d'enquête publique est une adresse en Mairie d'Eyguières.
Or, vous nous indiquez ne pas disposer des identifiants de ce compte de courriel.
Il va de soi qu'une telle situation contrevient à tout principe de confidentialité et d'impartialité les services ayant toute latitude pour influencer le flux des télécopies.
Par ailleurs, je relève qu'aucune adresse mail personnelle de l'enquêteur n'est publiée.

J.P. Roebu

Fait à Salon le 17/06/2022

Analyse :

- S'inquiète de l'adresse mail de l'enquête publique

Remarque 13 :

La remarque a été portée au registre par M. MARQUIS

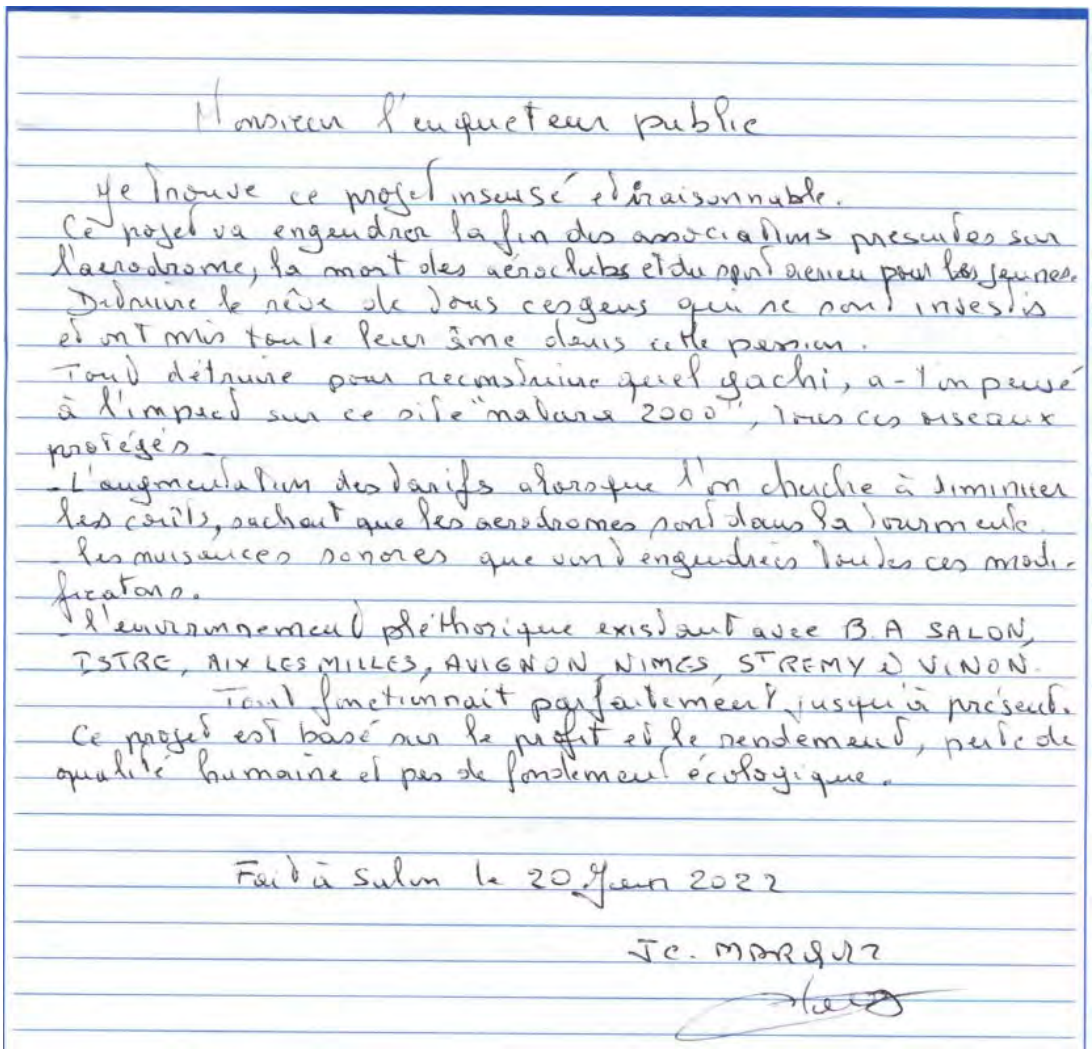

Monsieur l'enquêteur public

Je trouve ce projet insensé et déraisonnable.
Ce projet va engendrer la fin des associations présentes sur l'aérodrome, la mort des aéroclubs et du sport aérien pour les jeunes.
Détruire le rêve de tous ces gens qui se sont investis et ont mis toute leur âme dans cette passion.
Tout détruire pour reconstruire quel gachi, a-t-on pensé à l'impact sur ce site "natura 2000", tous ces oiseaux protégés.
- L'augmentation des tarifs alors que l'on cherche à diminuer les coûts, sachant que les aérodromes sont dans la tourmente.
- les nuisances sonores que vont engendrer toutes ces modifications.
- l'environnement pléthorique existant avec B.A SALON, ISTRE, AIX LES MILLES, AVIGNON NIMES, ST REMY à VINON.
Tout fonctionnait parfaitement jusqu'à présent.
Ce projet est basé sur le profit et le rendement, perte de qualité humaine et pas de fondement écologique.

Fait à Salon le 20 Juin 2022

JC. MARQUET

Analyse :

- S'oppose a projet
- Le trouve insensé en termes de rentabilité

Remarque 14 :

Remarque écrite par M. RICARD

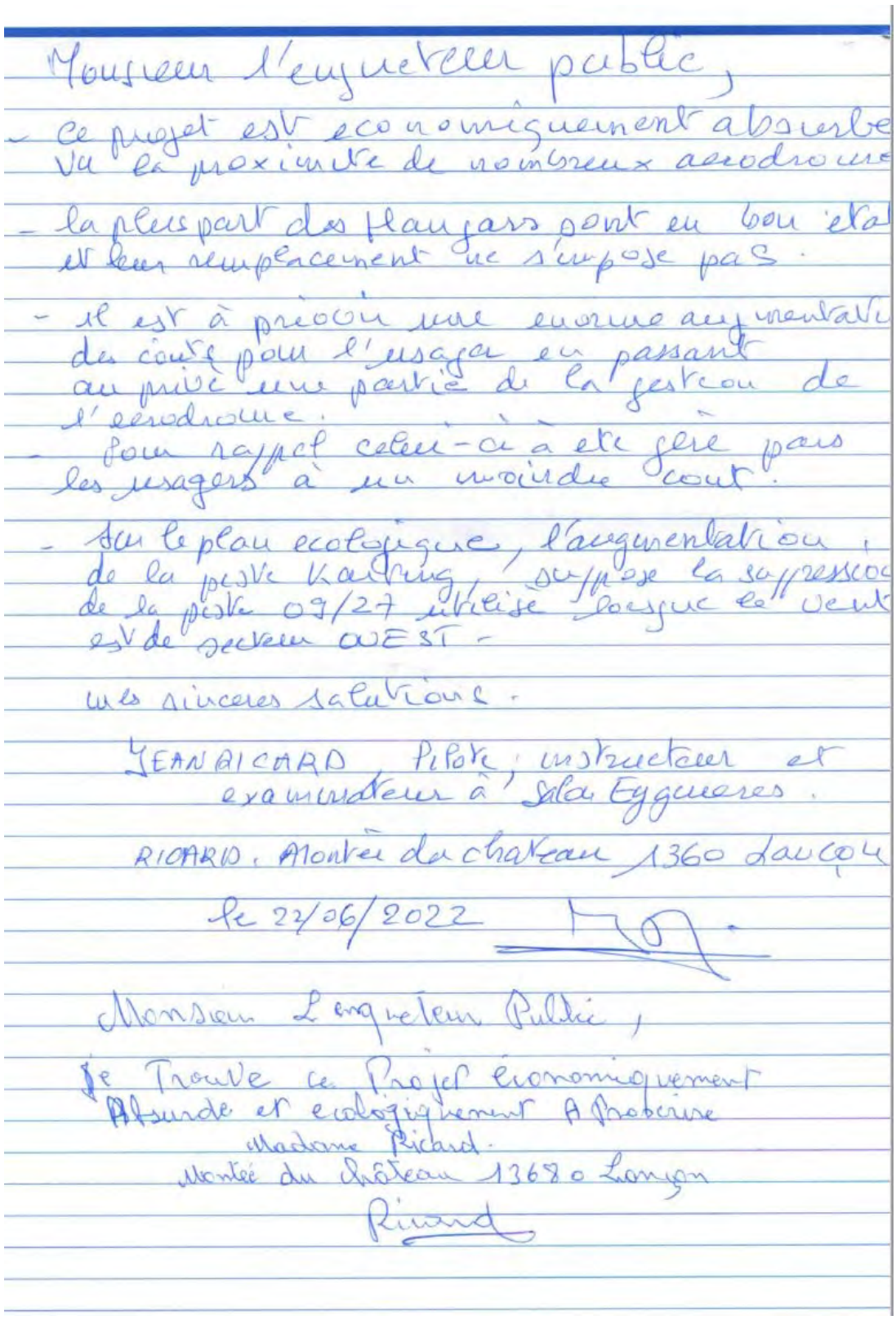

Monsieur l'enquêteur public,

- Ce projet est économiquement absurde vu la proximité de nombreux aérodromes
- la plupart des hangars sont en bon état et leur remplacement ne s'impose pas.
- il est à prévoir une énorme augmentation des coûts pour l'usager en passant au privé une partie de la gestion de l'aérodrome.
- pour rappel celui-ci a été géré pour les usagers à un moindre coût.
- sur le plan écologique, l'augmentation de la piste Kastrup, suppose la suppression de la piste 09/27 utilisée lorsque le vent est de secteur OUEST -

mes sincères salutations.

JEAN RICARD Pilote, instructeur et examinateur à Salon Eyguières.

RICARD. Montée du château 13600 Lançon

le 22/06/2022

Monsieur L'enquêteur Public,

Je Trouve ce Projet économiquement Absurde et écologiquement A Proscrire

Madame Richard.
Montée du Château 13680 Lançon

Richard

Analyse :

- S'oppose au projet
- Projet économiquement « absurde »
- S'inquiète du coût futur pour les usagers

- Si le karting est agrandi, la piste 09/27 utilisée lorsque le vent est de secteur ouest disparaîtra

Remarque 15 :

Remarque de Laurent CAITUCOLI

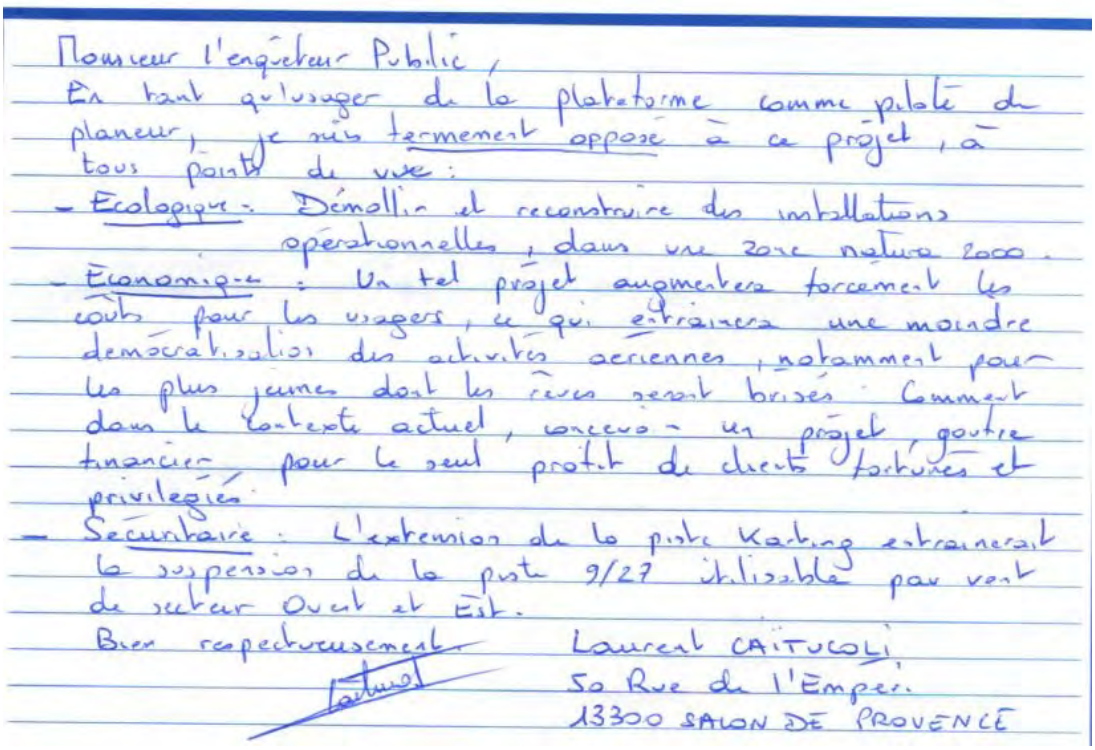

Monsieur l'enquêteur Public,
En tant qu'usager de la plateforme comme pilote de planeur, je suis fermement opposé à ce projet, à tous points de vue :
- Ecologique : Démolir et reconstruire des installations opérationnelles, dans une zone natura 2000.
- Economique : Un tel projet augmentera forcement les coûts pour les usagers, ce qui entrainera une moindre démocratisation des activités aeriennes, notamment pour les plus jeunes dont les rêves seront brisés. Comment dans le contexte actuel, concevoir un projet gouffre financier pour le seul profit de clients fortunés et privilegiés.
- Securitaire : L'extension de la piste Karting entrainerait la suspension de la piste 9/27 utilisable par vent de secteur Ouest et Est.
Bien respectueusement
Laurent CAITUCOLI
50 Rue de l'Empereur
13300 SALON DE PROVENCE

Analyse :

- S'oppose au projet pour des raisons économiques, écologiques et sécuritaires

Remarque 16 :

Remarque écrite par M. Serge VILLEZ

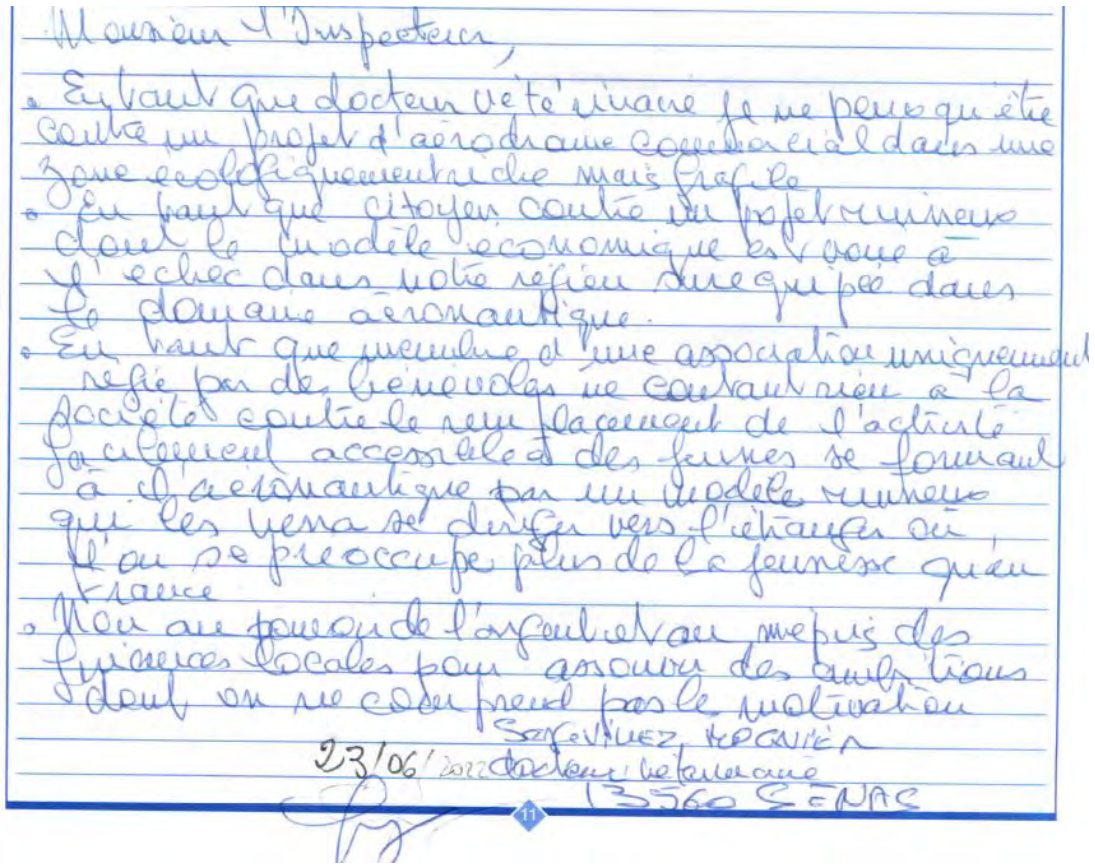

Monsieur l'Inspecteur,

- En tant que docteur vétérinaire je ne peux qu'être contre un projet d'aérodrome commercial dans une zone écologiquement riche mais fragile
- En tant que citoyen contre un projet ruineux dont le modèle économique est voué à l'échec dans notre région surequipée dans le domaine aéronautique.
- En tant que membre d'une association uniquement régie par des bénévoles ne contant rien à la société contre le remplacement de l'activité facilement accessible à des jeunes se formant à l'aéronautique par un modèle ruineux qui les verra se diriger vers l'étranger où l'on se préoccupe plus de la jeunesse qu'en France
- Non au pouvoir de l'argent et au mépris des finances locales pour assouvir des ambitions dont on ne comprend pas la motivation

Sergevillez Mognier
23/06/2022 docteur vétérinaire
13560 SENAS

Analyse :

- S'oppose au projet
- S'oppose au gaspillage
- S'inquiète de l'environnement sans poser de question particulière

Remarque 17 :

M. BERTRAND Pierre a écrit la remarque :

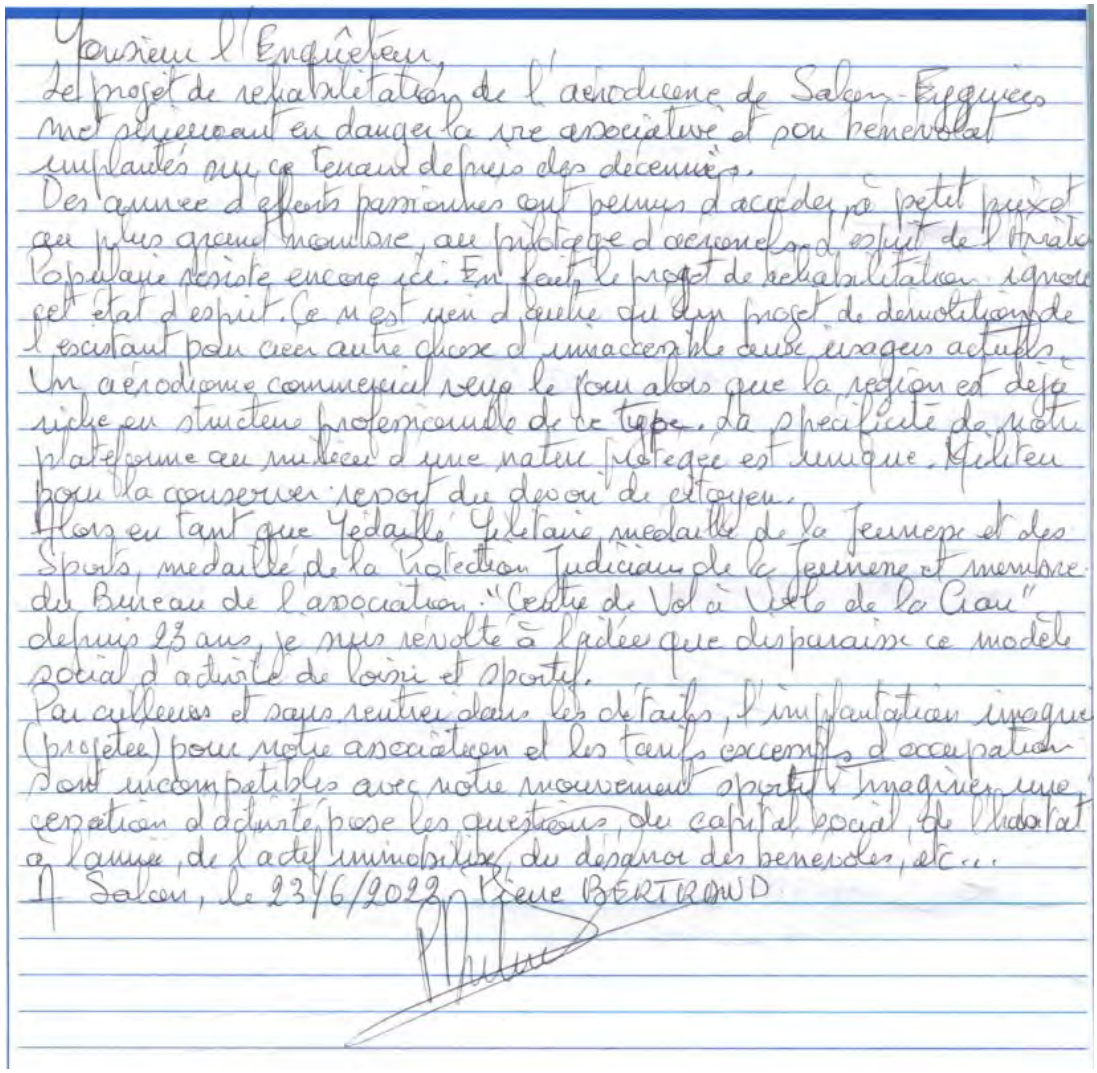

Monsieur l'Enquêteur,
Le projet de réhabilitation de l'aérodrome de Salon-Eyguières met sérieusement en danger la vie associative et son bénévolat implantés sur ce terrain depuis des décennies.
Des années d'efforts passionnés ont permis d'accéder, à petit prix et au plus grand nombre, au pilotage d'aéronefs. L'esprit de l'Aviation Populaire résiste encore ici. En fait, le projet de réhabilitation ignore cet état d'esprit. Ce n'est rien d'autre qu'un projet de démolition de l'existant pour créer autre chose d'inaccessible aux usagers actuels.
Un aérodrome commercial verra le jour alors que la région est déjà riche en structure professionnelle de ce type. La spécificité de notre plateforme au milieu d'une nature protégée est unique. Militer pour la conserver ressort du devoir de citoyen.
Alors en tant que Médaillé Militaire, médaillé de la Jeunesse et des Sports, médaillé de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et membre du Bureau de l'association "Centre de Vol à Voile de la Crau" depuis 23 ans, je suis révolté à l'idée que disparaisse ce modèle social d'activité de loisir et sportif.
Par ailleurs et sans rentrer dans les détails, l'implantation imaginée (projetée) pour notre association et les tarifs excessifs d'occupation sont incompatibles avec notre mouvement sportif. Imaginer une cessation d'activité pose les questions, du capital social, de l'habitat à l'année, de l'actif immobilisé, du désarroi des bénévoles, etc...
A Salon, le 23/6/2022 Pierre BERTRAND

Analyse :

- S'oppose au projet
- Souhaite que l'activité demeure ce qu'elle est et ne soit pas remplacée par un projet commercial

Remarque 18 :

Remarque écrite par M. BERGER Didier

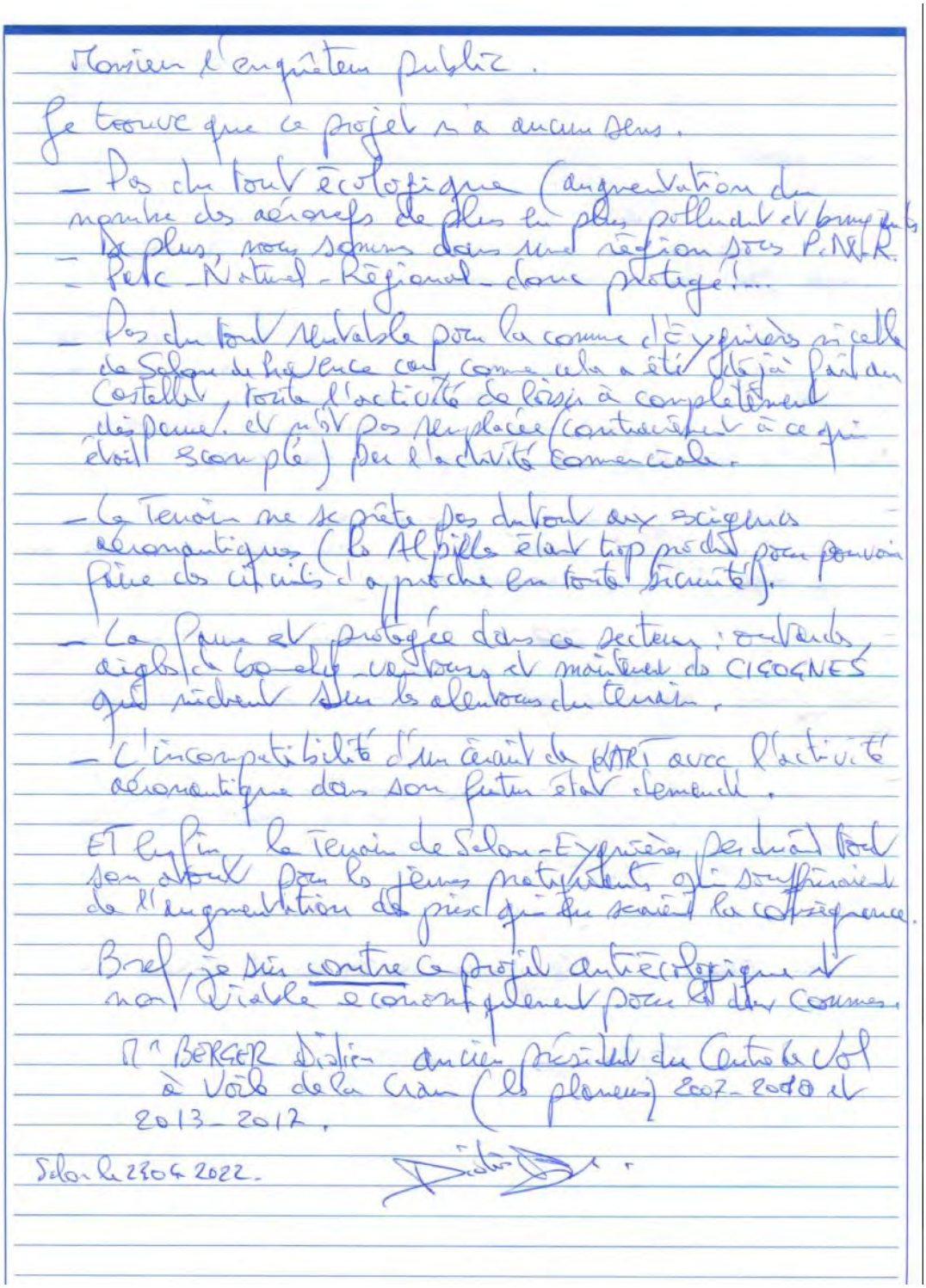

Monsieur l'enquêteur public.

Je trouve que ce projet n'a aucun sens.

- Pas du tout écologique (augmentation du nombre des aéronefs de plus en plus polluant et bruyants
- De plus, nous sommes dans une région sous P.N.R.
- Parc Naturel Régional donc protégé !...
- Pas du tout rentable pour la comme d'Eyguières ni celle de Salon de Provence car, comme cela a été déjà fait au Castellet, toute l'activité de loisir à complètement disparue et n'est pas remplacée (contrairement à ce qui était escomplé) par l'activité commerciale.
- Le terrain ne se prête pas du tout aux exigences aéronautiques (les Alpilles étant trop proche pour pouvoir faire des circuits d'approche en toute sécurité).
- La faune est protégée dans ce secteur : outardes, aigles de bonelli, vautours et maintenant des CIGOGNES qui nichent sur les alentours du terrain.
- L'incompatibilité d'un circuit de KART avec l'activité aéronautique dans son futur état demandé.

Et enfin, le terrain de Salon-Eyguières perdrait tout son atout pour les jeunes pratiquants qui souffriraient de l'augmentation des prix qui en seraient la conséquence.

Bref, je suis contre ce projet antiécologique et non viable économiquement pour les deux communes.

Mr BERGER Didier ancien président du Centre de Vol à Voile de la Crau (les planeurs) 2007-2010 et 2013-2017.

Salon le 23 04 2022.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Projet non écologique
- Non rentable
- Incompatibilité du karting avec activité aéronautique

Remarque 19 :

Remarque écrite par M. Romain GRANET

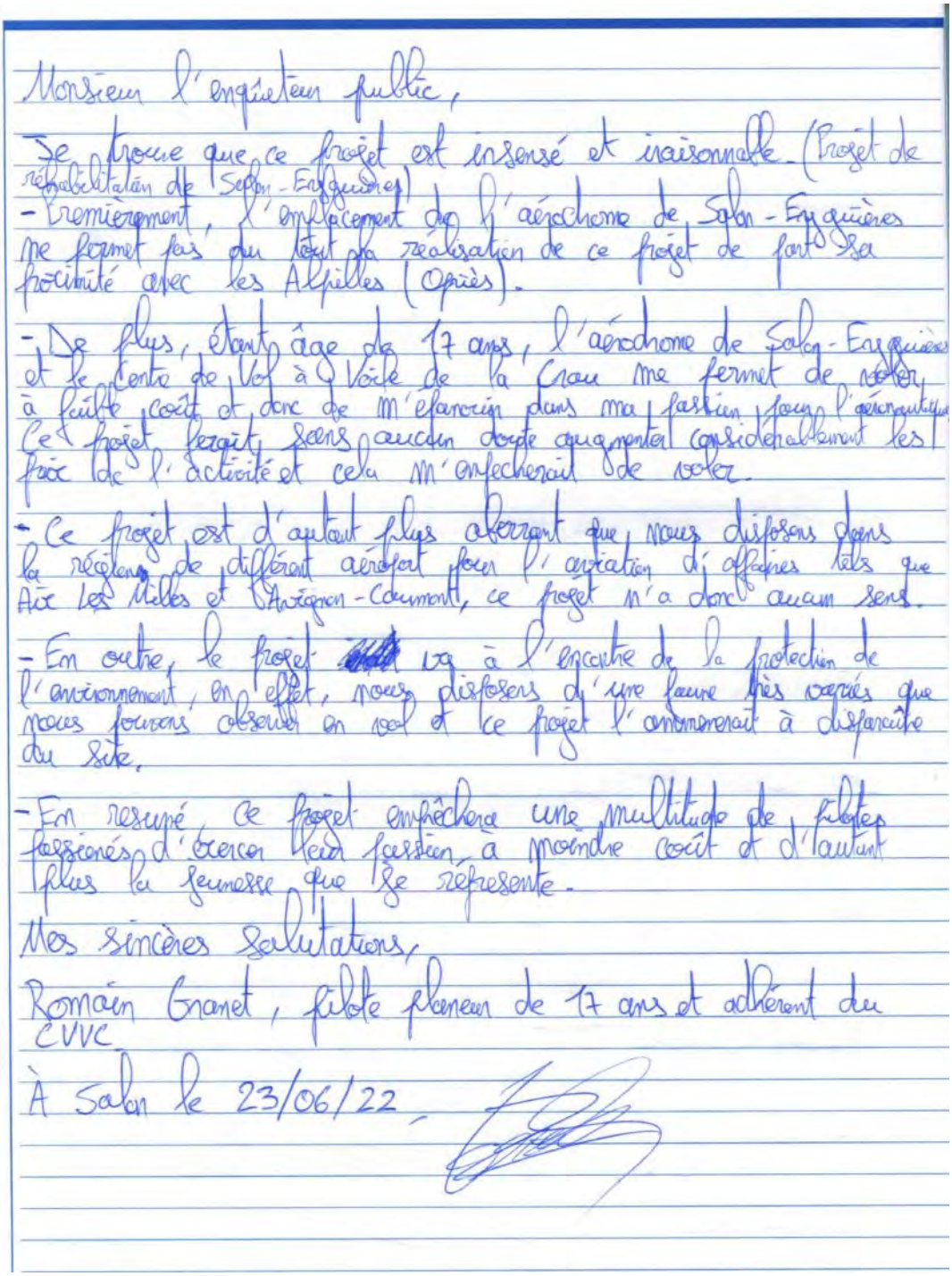

Monsieur l'enquêteur public,

Je trouve que ce projet est insensé et irraisonnable. (Projet de réhabilitation de Salon-Eyguières)

- Premièrement, l'emplacement de l'aérodrome de Salon-Eyguières ne permet pas du tout la réalisation de ce projet de part sa proximité avec les Alpilles (Opiès).

- De plus, étant âgé de 17 ans, l'aérodrome de Salon-Eyguières et le Centre de Vol à Voile de la Crau me permet de voler à faible coût et donc de m'épanouir dans ma passion pour l'aéronautique. Ce projet ferait sans aucun doute augmenter considérablement les prix de l'activité et cela m'empêcherait de voler.

- Ce projet est d'autant plus aberrant que nous disposons dans la région de différent aéroport pour l'aviation d'affaires tels que Aix Les Milles et Avignon-Caumont, ce projet n'a donc aucun sens.

- En outre, le projet va à l'encontre de la protection de l'environnement, en effet, nous disposons d'une faune très variée que nous pouvons observer en vol et ce projet l'amènerait à disparaître du site.

- En resumé, ce projet empêchera une multitude de pilotes passionés d'exercer leur passion, à moindre coût et d'autant plus la jeunesse que je représente.

Mes sincères salutations,

Romain Granet, pilote planeur de 17 ans et adhérent du CVVC

À Salon le 23/06/22.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Nuira aux pilotes
- Nuira à l'environnement

Remarque 20 :

Remarque écrite par M. Maël TRIFFAUT

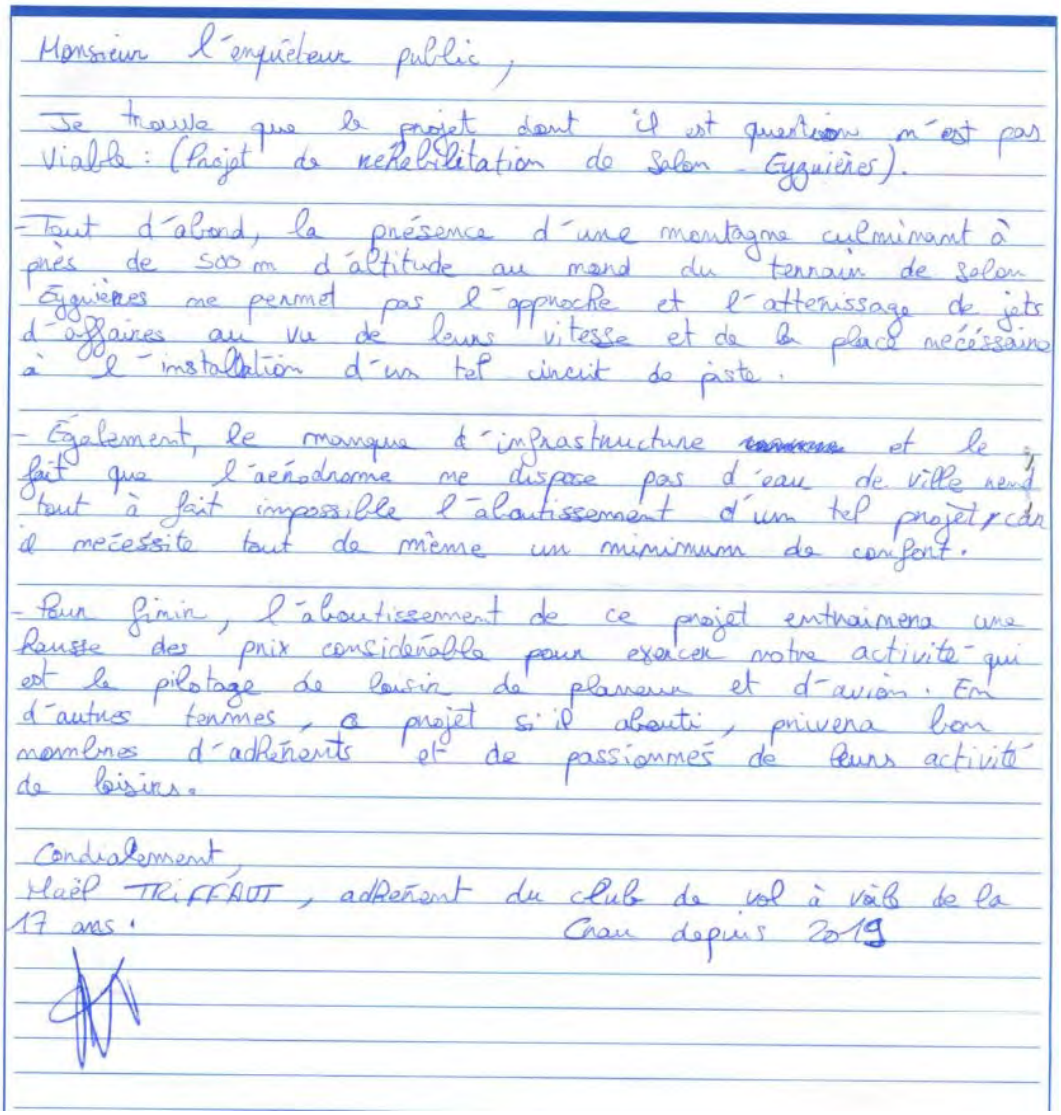

Monsieur l'enquêteur public,

Je trouve que le projet dont il est question n'est pas viable : (Projet de réhabilitation de Salon - Eyguières).

- Tout d'abord, la présence d'une montagne culminant à près de 500 m d'altitude au nord du terrain de Salon Eyguières ne permet pas l'approche et l'atterrissage de jets d'affaires au vu de leurs vitesse et de la place nécessaire à l'installation d'un tel circuit de piste.

- Également, le manque d'infrastructure et le fait que l'aérodrome ne dispose pas d'eau de ville rend tout à fait impossible l'aboutissement d'un tel projet, car il nécessite tout de même un minimum de confort.

- Pour finir, l'aboutissement de ce projet entraînera une hausse des prix considérable pour exercer notre activité qui est le pilotage de loisir de planeur et d'avion. En d'autres termes, ce projet s'il aboutit, privera bon nombres d'adhérents et de passionnés de leurs activité de loisirs.

Cordialement
Maël TRIFFAUT, adhérent du club de vol à voile de la Crau depuis 2019
17 ans.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Projet non viable (montagne, pas d'eau de ville, manque d'infrastructures…)

Remarque 21 :

La remarque a été écrite par M. MAZZETA Serge résidant à Mérindol

ARRIVÉ LE
23 JUIN 2022
SERVICE URBANISME
N° :

T : ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT L'AÉRODROME DE SALON-EYGUIÈRES

Je soussigné Serge MAZZETTA résidant à MÉRINDOL, infirmier libéral exerçant à SENAS, élève pilote, déclare m'opposer au projet de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone de sport mécanique.
Natif de SALON, j'y ai encore ma famille, y vient souvent et apprécie la ville. J'ai toujours aimé l'aviation, de famille modeste, ces activités m'était difficile d'accès.
Aujourd'hui c'est différent, j'exerce enfin ce loisir au sein de l'aéroclub d'Eyguières dans ce cadre naturel et sauvage.
Le projet moderne en base de loisirs ne nous permettra plus de survoler de cours en salle, ou nos vols de loisirs à des prix abordables.

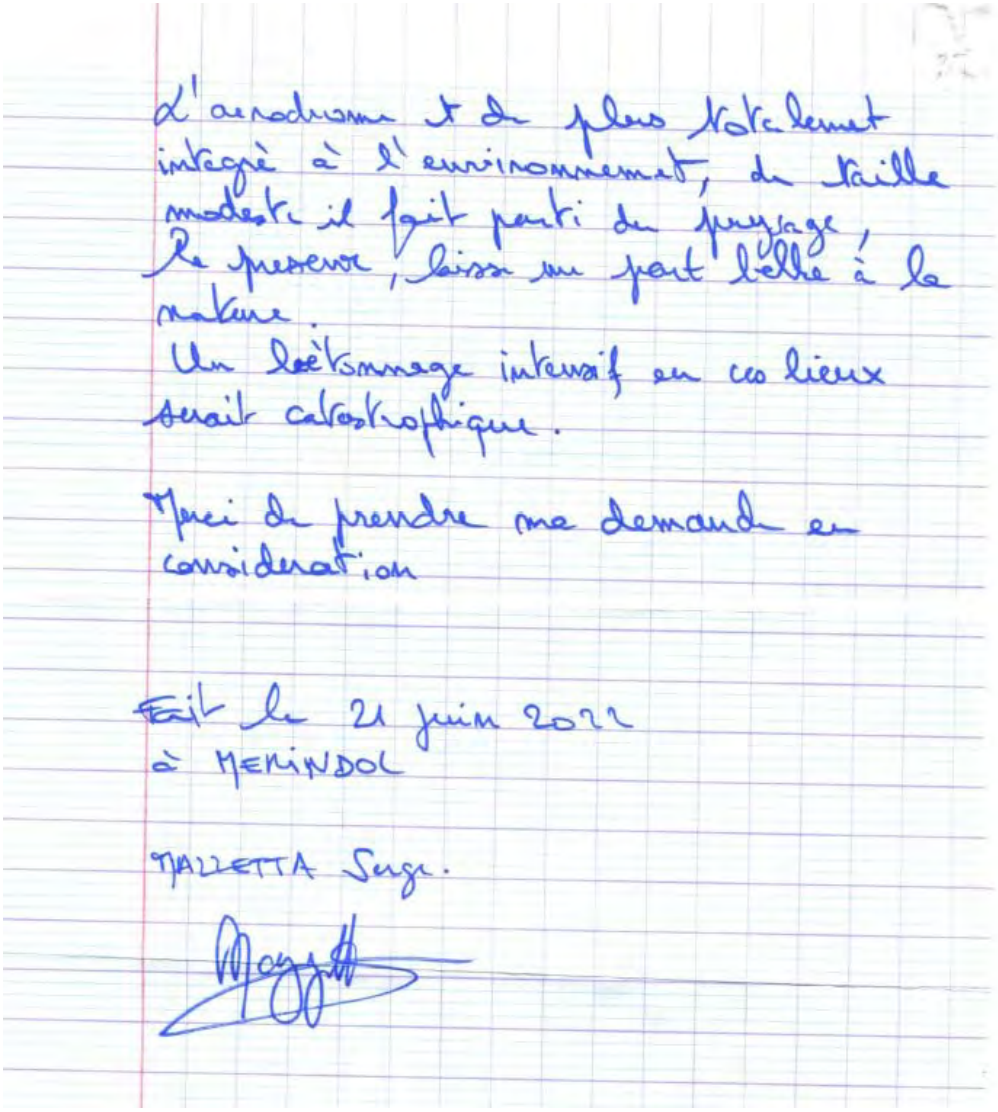
l'aérodrome et de plus harmonieusement intégré à l'environnement, de taille modeste il fait partie du paysage, le préserver, laisse une part belle à la nature.
Un bétonnage intensif en ces lieux serait catastrophique.

Merci de prendre ma demande en considération

Fait le 21 juin 2022
à MERINDOL

MAZZETTA Serge.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Souhaite que l'aérodrome conserve son fonctionnement à moindre coût

Remarque 23 :

Remarque écrite par P. MUR.

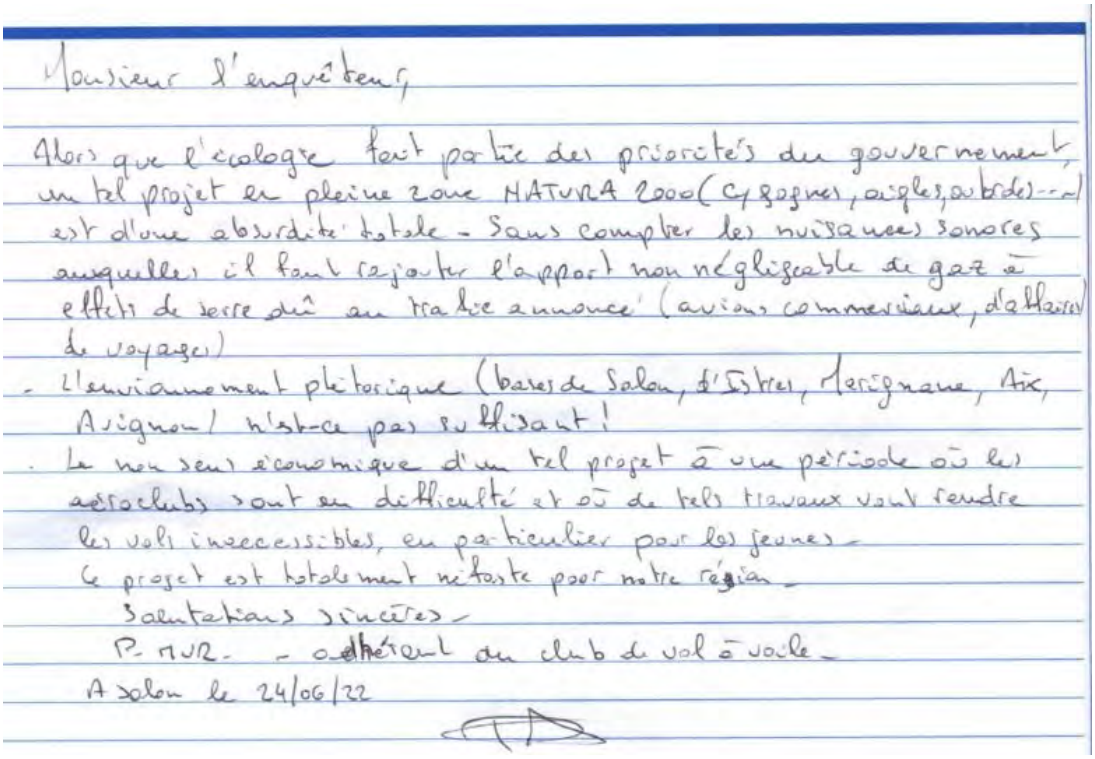

Monsieur l'enquêteur,

Alors que l'écologie fait partie des priorités du gouvernement, un tel projet en pleine zone NATURA 2000 (cigognes, aigles, outardes...) est d'une absurdité totale - Sans compter les nuisances sonores auxquelles il faut rajouter l'apport non négligeable de gaz à effets de serre dû au trafic annoncé (avions commerciaux, d'affaires, de voyages)

- L'environnement pléthorique (bases de Salon, d'Istres, Marignane, Aix, Avignon) n'est-ce pas suffisant !
- Le non sens économique d'un tel projet à une période où les aéroclubs sont en difficulté et où de tels travaux vont rendre les vols inaccessibles, en particulier pour les jeunes -

Ce projet est totalement néfaste pour notre région -

Salutations sincères -

P. MUR - adhérent du club de vol à voile -

A Salon le 24/06/22

Analyse :

- S'oppose au projet
- Non sens économique
- Non sens écologique

Remarque 24 :

Courrier envoyé par M. Michel BRUNET à la commune de Salon et déjà transmis par mail et traité

b. Registre 2

Remarques 1 :

La demande est une lettre type scannée au mail 25 qui s'oppose au projet.

Elle est signée par :

- M. TURCAT Bernard de Pélissanne
- M. LE FLOCH Thibault de Salon de Provence
- Mme MATA Amélie de Salon de Provence
- M. BIDREMAN Jacques de Salon de Provence
- M. LEBAILLY Vincent, Istres
- M. Cimbarret (peu lisible) Olivier de Martigues
- M. KUHNAPFEL Joseph, Salon de Provence
- M. DEPINOY-FLEURY Nicolas, ISTRES

- M. PRIBILSHI Christophe, Martigues
- M. PEZET Stéphane, Saint Mitre
- M. KOZLQWICZ Michel, Saint Martin de Crau
- M. LEBONS Jeremy, Lexington, Etats Unis
- M. GAILLON Patrice, Eyguières
- M. BEYRIE Jean-Luc, Maussane

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

Remarque 2 :

La demande est une lettre type scannée au mail 14 qui s'oppose au projet.

Elle est signée par :

FERRERES May, Salon
Noël TONTIC, Saint Chamas
MAURER Philippe, Pélissanne
BELMONDO Michel, Salon
GIRIEUD Xavier, Bouc Bel Air
DUC Bernard, Aix en Provence
GIRIEUD Renaud, Salon
GIRIEUD Pierre, Eyguières

Analyse :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales
- S'oppose au projet

Remarque 3 :

La remarque a été formulée par a. GLESSON

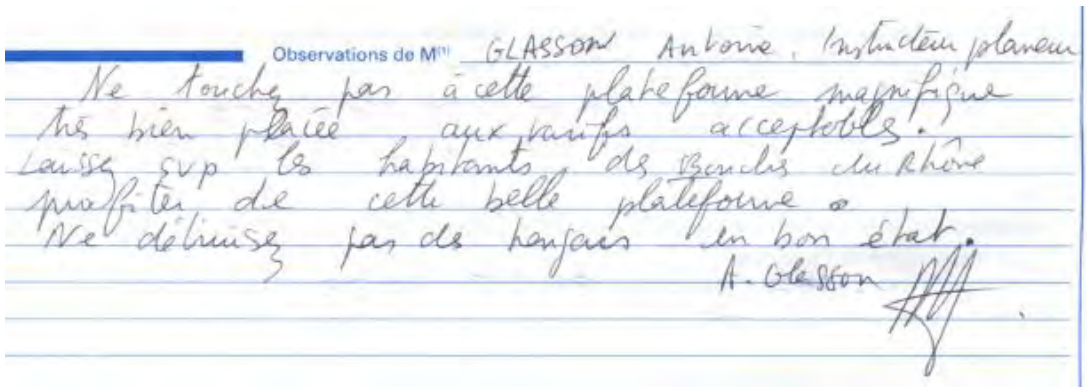

Observations de M(1) GLASSON Antoine, Instructeur planeur

Ne touchez pas à cette plateforme magnifique très bien placée aux tarifs acceptables. Laissez svp les habitants des Bouches du Rhône profiter de cette belle plateforme. Ne détruisez pas des hangars en bon état.

A. Glasson

Analyse :

- s'oppose au projet
- demande à ce que le site ne soit pas détruit

Remarque 4

Remarque formulée par Roger CANON.

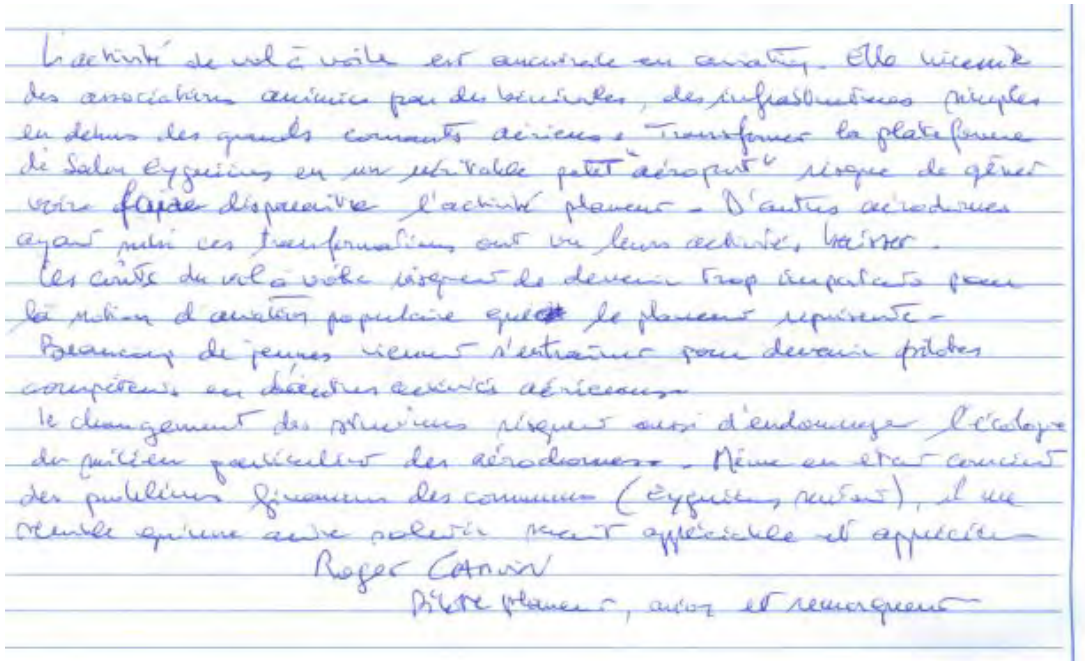

L'activité de vol à voile est ancestrale en aviation. Elle nécessite des associations animées par des bénévoles, des infrastructures simples en dehors des grands courants aériens. Transformer la plateforme de Salon Eyguières en un véritable petit "aéroport" risque de gêner voire faire disparaître l'activité planeur. D'autres aérodromes ayant subi ces transformations ont vu leurs activités baisser.
Les coûts du vol à voile risquent de devenir trop importants pour la notion d'aviation populaire que le planeur représente.
Beaucoup de jeunes viennent s'entraîner pour devenir pilotes compétents en d'autres activités aériennes.
Le changement des structures risquent aussi d'endommager l'écologie du milieu particulier des aérodromes. Même en état conscient des problèmes financiers des communes (Eyguières, surtout), il me semble qu'une autre solution serait appréciable et appréciée.

Roger CANON
Pilote planeur, avion et remorqueur

Analyse :

- s'oppose au projet
- souhaite que le site reste en l'état (fonctionnement et écologie)

Remarque 5 :

Remarque formulée par M. LORENZI Dominique, ISTRES

M Dominique LORENZI
(Propriétaire d'un Planeur LAK 17, 18m)
4B rue des PETOUSES
13800 ISTRES

Désireux de donner mon avis sur les PROJETS de Construction de la Mairie d' EYGUIERES sur l'aérodrome SALON-EYGUIERES je me permets de rédiger le texte suivant et cela :
En tant que **vieil** amoureux des Sports de l' AIR et présent sur le terrain depuis plus de 30 ans!
Et surtout
En tant que :
1°) **CONSTRUCTEUR d'un Hangar et INITIATEUR** , en 1999-2001,de la troisième rangée,après, bien sur, accord de la Mairie (dépose de Permis de construire!!)
Cela à permit la construction d'une vingtaine de nouveaux hangars,à **MOINDRE COUT!**, car Hangars du type Serres de maraîchers !!et donc l'arrivée d'une cinquantaine de nouveaux Aéronefs, faisant le Bonheur de leurs propriétaires !!
En tant que :
2°) **ADHERENT et surtout PARTICIPANT ACTIF du Club de Vol à Voile (CVVC)** qui, entre autre, accueille de jeunes étudiants (es) désireux d'embrasser une carrière liée aux activités Aéronautique,(Armée de L'Air, Société Aérienne,..),
Nos Structures , **largement amorties** !!!nous permettent ,à nous les **Bénévoles** , de les former à **Moindre Frais** et cela dans la plus pure tradition Aéronautique de notre pays ,pionnière dans cette activité, AIRBUS en étant le plus brillant exemple !
Et en fin,en tant que :
3°) **SOCIETAIRE du Site du RSA(Site des Constructeurs Amateurs d'Aéronefs), qui nous permet!'à MOINDRE COUT**,de nous investir dans la construction, personnel, d'un Aéronef, la présence de nos hangars permettant cette construction sans **trop de frais**
De plus :
A) Pendant l'avancée des Bulldozers, ou va être logé la centaine d'Aéronefs étant donné la saturation des hangars des divers terrains environnants ??

B) Ces travaux vont sûrement avoir un impact certain sur la Faune et la Flore car notre terrain permet la présence d'espèces comme les Outardes, la couleuvre de Montpellier,le Lézard vert de Provence , l'aigle de Bonnelli et maintenant le magnifique Vautour fauve que nos activités ne dérange pas,
Et nos sommes, de plus en Zones Protégées !!!
C) **Et surtout** :
Etant donné que les coûts EXORBITANTS du projet vont sûrement avoir un impact sur le Fonctionnement et les Finances des CLUBS, surtout ceux n'utilisant que des Bénévoles,le Club de Vol à Voile, par exemple et donc leur porter un COUT FATAL car ils ne pourront pas supporter les augmentations , à venir, des tarifs:loyers,redevances, taxes,...
Cela les entraînera, tôt ou tard à quitter le Terrain ce qui conduira, certainement à sa FERMETURE !!
Donc , pour toutes ces raisons et j'ajoute , pour l'amour de nos ALPILLES qui ne méritent pas d'être défigurées par d'**improbables constructions**

Je trouve que le projet **PHARONIQUE** de La MAIRIE **est tout à fait CONTRAIRE** aux **INTERÊTS DE NOTRE PLATEFORME,**
Fait à ISTRES le **27/06/2022** **M LORENZI**

Analyse :

- s'oppose au projet
- souhaite que le site reste en l'état (fonctionnement et écologie)

Remarque 6 :

Remarque rédigée par Mme BERTERO ERIKA, d'Eyguières

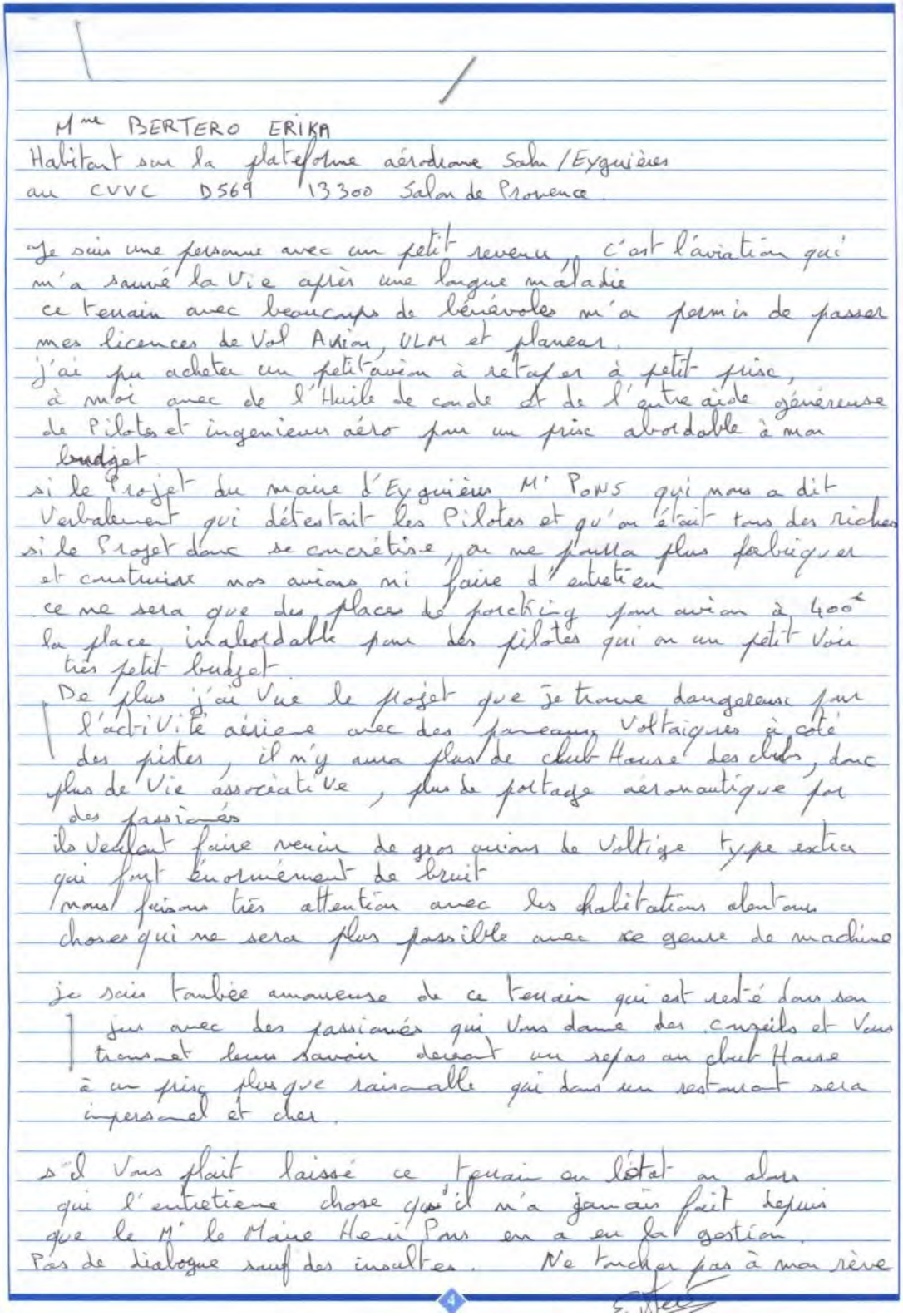

Mme BERTERO ERIKA
Habitant sur la plateforme aérodrome Salon/Eyguières
au CVVC D569 13300 Salon de Provence.

Je suis une personne avec un petit revenu, c'est l'aviation qui m'a sauvé la Vie après une longue maladie
ce terrain avec beaucoups de bénévoles m'a permis de passer mes licences de Vol Adion, ULM et planeur.
j'ai pu acheter un petit avion à retaper à petit prix, à moi avec de l'Huile de coude et de l'autre aide généreuse de Pilotes et ingenieurs aéro pour un prix abordable à mon budget
si le projet du maire d'Eyguières M' PONS qui nous a dit Verbalement qui détestait les Pilotes et qu'on était tous des riches si le Projet donc se concrétise, on ne pourra plus fabriquer et construire nos avions ni faire d'entretien
ce ne sera que des places de parking pour avion à 400€ la place inabordable pour des pilotes qui on un petit Voir très petit budget.
De plus j'ai Vue le projet que je trouve dangereux pour l'activité aérienne avec des panneaux Voltaiques à côté des pistes, il n'y aura plus de club House des clubs, donc plus de Vie associative, plus de partage aéronautique par des passionés
ils Veulent faire venir de gros avions de Voltige type extra qui font énormément de bruit
nous faisons très attention avec les habitations alentours choses qui ne sera plus possible avec ce genre de machine

je suis tombée amoureuse de ce terrain qui est resté dans son jus avec des passionés qui Vous donne des conseils et Vous transmet leurs savoir devant un repas au club House à un prix plus que raisonable qui dans un restaurant sera impersonel et cher.

s'il Vous plait laissé ce terrain en l'état en dans qui l'entretiens chose qu'il n'a jamais fait depuis que le M' le Maire Henri Pons en a eu la gestion.
Pas de dialogue sauf des insultes. Ne touchez pas à mon rêve

4

Analyse :

- s'oppose au projet
- souhaite que le site reste en l'état au niveau de son fonctionnement

Remarque 7 :

La remarque est rédigée par Eddy MORIN, VELAUX

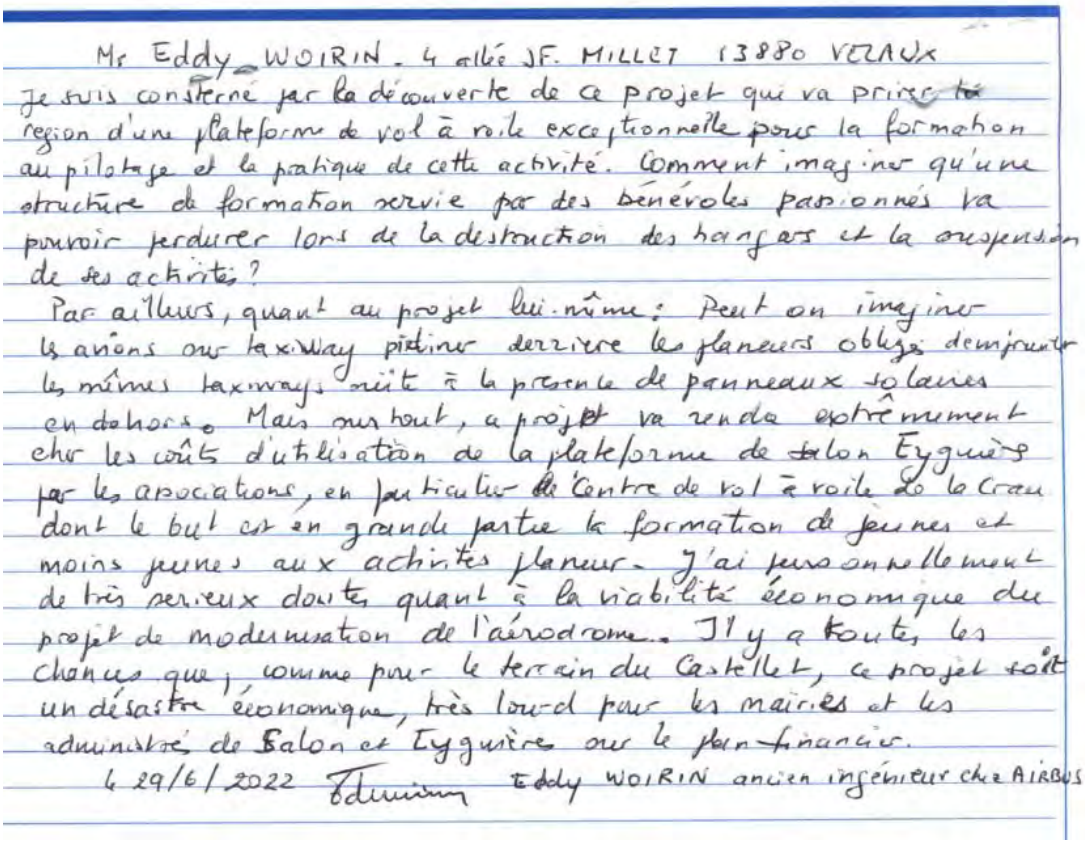

Mr Eddy WOIRIN - 4 allée JF. MILLET 13880 VELAUX

Je suis consterné par la découverte de ce projet qui va priver la région d'une plateforme de vol à voile exceptionnelle pour la formation au pilotage et la pratique de cette activité. Comment imaginer qu'une structure de formation servie par des bénévoles passionnés va pouvoir perdurer lors de la destruction des hangars et la suspension de ses activités ?

Par ailleurs, quant au projet lui-même : Peut on imaginer les avions sur taxiway piétiner derrière les planeurs obligés d'emprunter les mêmes taxiways suite à la présence de panneaux solaires en dehors. Mais surtout, ce projet va rendre extrêmement cher les coûts d'utilisation de la plateforme de Salon Eyguières par les associations, en particulier le Centre de vol à voile de la Crau dont le but est en grande partie la formation de jeunes et moins jeunes aux activités planeur. J'ai personnellement de très sérieux doutes quant à la viabilité économique du projet de modernisation de l'aérodrome. Il y a toutes les chances que, comme pour le terrain du Castellet, ce projet soit un désastre économique, très lourd pour les mairies et les administré de Salon et Eyguières sur le plan financier.

le 29/6/2022 Eddy WOIRIN ancien ingénieur chez AIRBUS

Analyse :

- s'oppose au projet
- s'inquiète du futur fonctionnement du site et de son financement.

Remarque 8 :

Remarque rédigée par M. BARDIELLE Didier, Président du CIQ de la CRAU

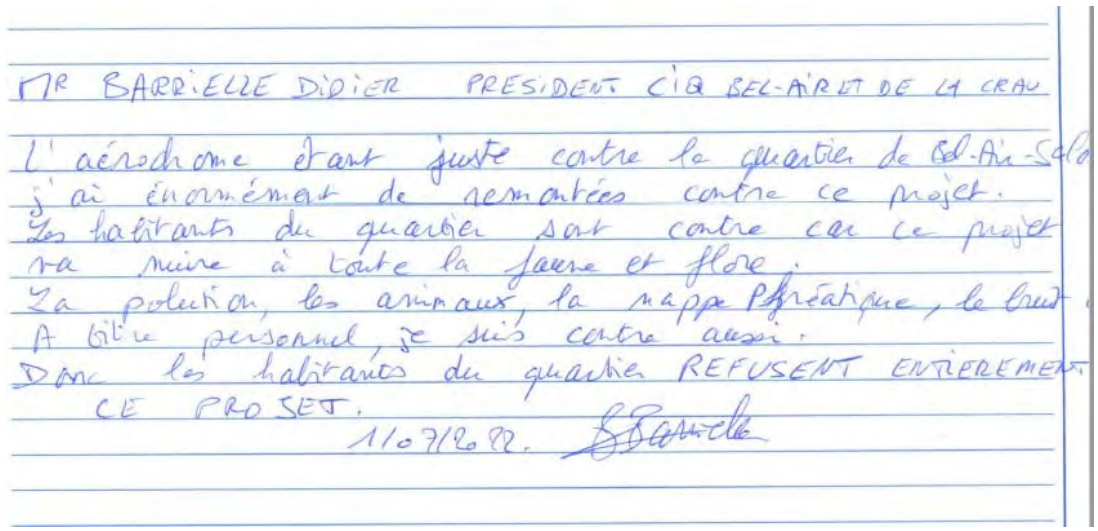
MR BARRIELLE DIDIER PRESIDENT CIQ BEL-AIR ET DE LA CRAU

L'aérodrome étant juste contre le quartier de Bel-Air-Sala j'ai énormément de remontées contre ce projet. Les habitants du quartier sont contre car ce projet va nuire à toute la faune et flore. La pollution, les animaux, la nappe phréatique, le bruit A titre personnel, je suis contre aussi. Donc les habitants du quartier REFUSENT ENTIEREMENT CE PROJET.

11/07/2022.

Analyse :

- s'oppose au projet
- de nombreux habitants du quartier s'opposent au projet
- S'inquiète des questions environnementales

Remarque 9 :

Remarque consignée par Céleste CORNU

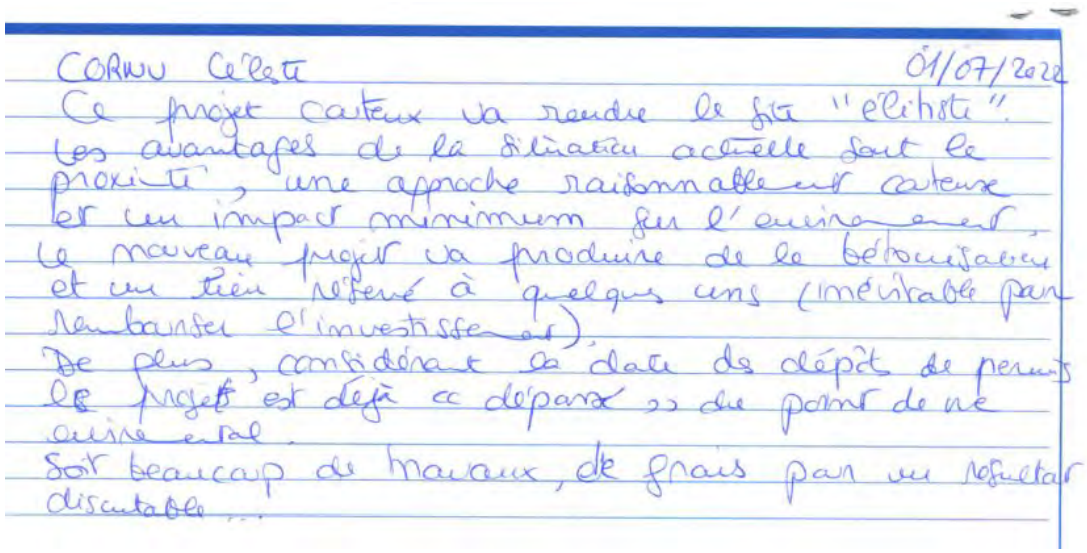
CORNU Céleste 01/07/2022

Ce projet coûteux va rendre le site "élitiste". Les avantages de la situation actuelle sont la proximité, une approche raisonnablement coûteuse et un impact minimum sur l'environnement. Le nouveau projet va produire de la bétonisation et un tiers réservé à quelques uns (inévitable pour rembourser l'investissement).

De plus, considérant la date du dépôt de permis le projet est déjà « dépassé » du point de vue environnemental.

Sont beaucoup de travaux, de frais pour un résultat discutable...

Analyse :

- s'oppose au projet
- souhaite que le site reste en l'état (fonctionnement et environnement)

Remarque 10 :

AVENIR de l'AERODROME DE SALON- EYGUIERES , PROJET « SEMOP »

Manque total de concertation avec les usagers

Quel avenir pour cet investissement colossal

Hébergement des clubs très actifs depuis au moins 1935

Augmentation de la surface couverte

Majorité des hangars en bon état, pour certains, projets d'amélioration en suspens pour cause d'incertitude quant à l'avenir

AOT toujours reconduits sans injonction pour amélioration éventuelle visuelle, technique ou sécuritaire.

Coût des locations prohibitifs

Impact visuel incertain des nouvelles installations, mais très négatif pour la faune et la flore

Pas de contrôle aérien ni service incendie prévus si augmentation trafic comme envisagé pour une aviation commerciale ou d'affaire

Proximité des aéroports de Marignane, Nîmes, Aix et Avignon déjà bien équipés et en recherche de clients...

Nuisances avions plus gros et voltige de haut niveau

Perte de l'aspect «champêtre » et formidable réserve écologique, au profit du béton.

Pourquoi un tel projet pharaonique sans étude de certains impacts réalistes, comme l'approvisionnement en eau domestique et les rejets d'eaux usées...

Alternative projet BALZAC

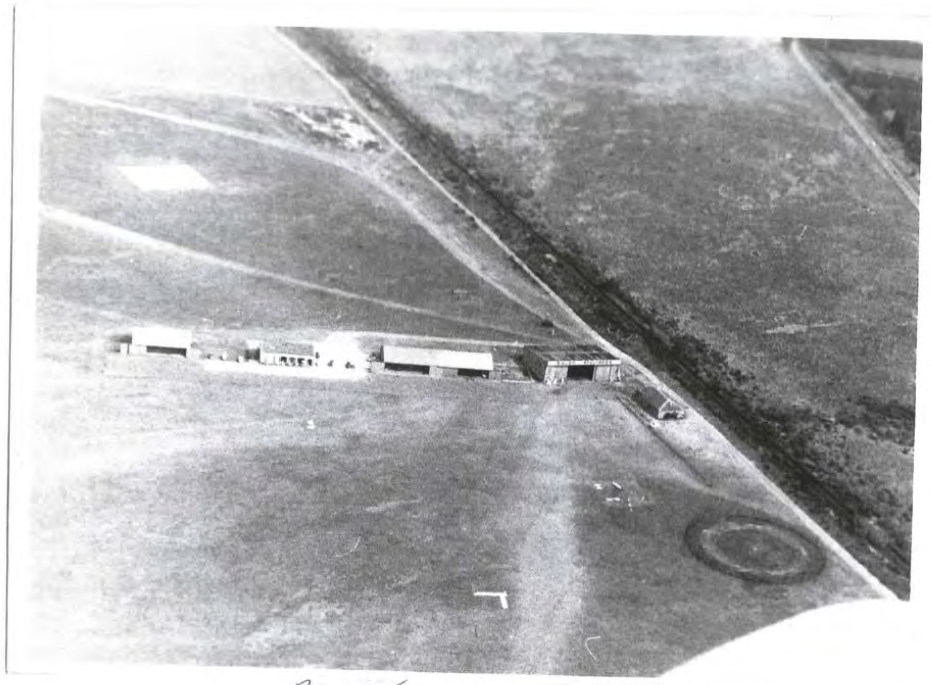

Aerodrome
Salon - Eyguières vers
1965

Analyse :

- s'oppose au projet
- s'inquiète du futur fonctionnement du site et de son financement.
- Atteintes environnementales

Remarque 12 :

La remarque est rédigée par M. CAUCHI Martial, Salon

ENQUÊTE PUBLIQUE
Concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

je soussigné **demeurant 664 Boulevard Winston Churchill 13300 Salon**
Cauchi Martial

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques.

Il est clair que Mr Pons ,maire de la ville d'Eyguières , par son projet utopique et démesuré,ne désire que la disparition à court terme de notre plate-forme aéronautique.
Ainsi la grande diversité des activités liées à tous les types d'appareils basés disparaîtrait.
Les constructeurs amateurs,dont beaucoup de retraités qui apportent leur expérience à de jeunes passionnés devront se résigner à quitter leur hangar.
L'aviation de loisirs a permis à nos pilotes de chasse de l'armée de l'air et à nos pilotes de ligne de faire leurs premières armes au sein d'aéro-clubs comme Rossi -Levallois et du centre de vol à voile de la Crau et de permettre à de grands constructeurs tels que Jean Delemontez et Édouard Joly de créer le fameux Jodel .
De plus en plus d'aérodromes disparaissent depuis qu'ils sont gérés par les mairies , c'est un constat alarmant.
Comme bon nombre de communes corrompues par leur gestionnaire , ce type de projet n'a pas vocation à pérenniser financièrement la ville d'Eyguières .
Pour information , Mr Pons a interdit en 2020 et 2021 aux aéro-clubs de l'aérodrome de participer au forum des associations et mis en place un cordon de policiers municipaux pour en interdire l'accès : volonté délibérée et inacceptable d'un élu de la république.

La pérennité de l'aérodrome , sa sécurité par rapport à la règlementation , l'entretien des pistes et des taxiways se sont fortement dégradés depuis que la mairie en a pris la gestion .
Une gestion qui coûte plus cher aux usagers , la mairie ayant sous-traité les services d'une équipe de gestionnaires rémunérés,dont l'efficacité se fait toujours attendre , cherchez l'erreur !..

Pour information, la mairie d'Eyguières n'a jamais versé un centime d'euro pour l'amélioration des installations de l'aérodrome .
Les pistes en dur ,ULM et avion ont été payées intégralement par les utilisateurs de la plate-forme ,propriétaires d'aéronefs et associations .

Analyse :

- s'oppose au projet
- s'inquiète du futur fonctionnement du site et de son financement.

Remarque 13 :

Courrier pour l'APAISE signée par M. Jean Michel GUEYRAUD et M. Marc MARTIN. Une lettre type traitée plus haut a été jointe.

A . P . A . I . S . E
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES D'AERONEF INDEPENDANTS DE SALON - EYGUIERES
Aérodrome de Salon Eyguières 13430 Salon de Provence
Email : Apaiselfne@gmail.com

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE L'AERODROME DE SALON EYGUIERES
En Mairie de Salon de Provence

Le 04 Juillet 2022.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous avons l'honneur de vous soumettre ci après les remarques que nous formulons sur le projet d'aménagement présenté dans le dossier consultable dans le cadre de l'enquête publique en cours.

RAPPEL DES REGLES REGISSANT LE DOMAINE PUBLIC

L'aérodrome de Salon Eyguières fait partie du domaine public aéronautique : cette affectation résulte non seulement de l'usage constant de la plate-forme depuis sa création mais également de la Loi de 2006 qui a transféré la tutelle domaniale de ce domaine public à la commune d'Eyguières.

En conséquence l'analyse du projet et les critiques formulées doivent se référer aux règles et principes qui régissent le domaine public en général et le domaine public aéronautique en particulier.

Un domaine public est mis à la disposition, en principe gratuitement, du public et des usagers.

La personne publique attributaire du domaine public doit l'entretenir normalement et peut fixer des règles d'utilisation dans le cadre de son pouvoir de police pour assurer la sécurité des usagers, la conservation du domaine et des ouvrages qu'il comporte, et la protection de l'environnement, conformément aux lois en vigueur.

La personne publique attributaire du domaine peut autoriser l'occupation temporaire par des usagers pour y exercer une activité définie et y implanter des ouvrages et équipements nécessaires, moyennant paiement d'une redevance d'occupation qui doit être proportionnelle à l'avantage économique qu'en tire l'occupant autorisé.

Le domaine public n'a pas vocation à procurer des revenus à la personne publique qui le gère.

Le domaine public doit être aménagé et équipé ou modifié dans l'intérêt général, dans celui des usagers, et dans le respect de la sécurité et de l'environnement.

Ces règles marquent nettement, et depuis des siècles, la différence entre un domaine public et une propriété privée.

En conséquence les ouvrages et équipements qui sont ou seront réalisés sur le domaine public aéronautique que constitue l'aérodrome de Salon Eyguières doivent être utiles et proportionnés à l'utilisation prévisible qui en sera faite.

SUR LA PROCEDURE D'APPEL A PROJET D'AMENAGEMENT

Le projet d'aménagement soumis à l'enquête publique résulte d'un appel à projet formulé par la commune d'Eyguières, auquel ont répondu des entreprises régionales de Batiment / Travaux publics.

Il convient de remarquer que la commune d'Eyguières n'a pas formulé dans l'appel à projet publié la moindre prescription quant au programme d'aménagement souhaité, ses éléments, son ampleur et ses modalités.

Ce faisant la commune d'Eyguières n'a pas assumé son rôle de maître d'ouvrage et laissé le champ totalement libre aux entreprises privées qui ont répondu en présentant un projet onéreux et disproportionné.

C'est pourtant une prérogative essentielle d'une collectivité qui fait un appel à projet et qui engage les finances communales que de savoir ce qu'elle veut et de définir au moins sommairement les ouvrages et équipements qu'elle souhaite voir réaliser, ne serait ce que pour en évaluer le coût et la possibilité de le financer.....

En outre, le projet, ne fut ce que dans ses grandes lignes, n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les usagers de l'aérodrome, pourtant concernés au premier chef non seulement en tant que public utilisateur mais surtout en tant qu'occupants assujettis au paiement de redevances d'occupation.

SUR LE SCHEMA JURIDIQUE PREVU POUR L'OPERATION D'AMENAGEMENT

La commune d'Eyguières à créé une Société d'économie mixte à opération unique - SEMOP - dont les entreprises privées qui ont répondu à l'appel et proposé le projet d'aménagement sont associés.

Il y a là un conflit d'intérêt évident.

En effet la SEMOP sera dirigée concrètement par ces entreprises non seulement pendant la phase de travaux mais également pour l'exploitation.

Or ces entreprises privées sont guidés par leur intérêt financier et non par l'intérêt général de réaliser un équipement public utile et de format adapté à l'utilisation qui en sera faite.

En France, de nombreux exemples témoignent du déséquilibre qu'engendre ce schéma, souvent par le biais d'une SEMOP dont la collectivité publique locale a, de fait, perdu le contrôle.

SUR L'AMPLEUR DU PROJET PRESENTE

Le dossier d'enquête publique comporte un document sur la préservation de l'environnement très détaillé et abondant qui formule de nombreuses recommandations ; celles-ci sont intéressantes et doivent être prises en considération mais engendreront un coût d'aménagement élevé.

Association A.P.A.I.S.E
Aérodrome de Salon Eyguières 13430 Salon de Provence Apaiselfne@gmail.com

Il est regrettable de devoir constater l'absence totale dans ce dossier d'étude sur l'activité aéronautique actuelle, ses perspectives d'évolutions techniques et économiques.

L'avis des usagers de l'aérodrome c'est-à-dire les aéro-clubs, les pilotes et propriétaires d'aéronefs qui sont actuellement basés sur l'aérodrome ou l'utilisent dans le cadre de la circulation aérienne publique n'a jamais été sollicité.

On constate que le nombre de places d'appareils sous hangar ou sous ombrière est pratiquement le double de ce qui existe actuellement...
Certes il convient de prévoir une augmentation de capacité mais en respectant les principes d'utilité et d'économie afin de pouvoir fixer des redevances qui seront compatibles avec les moyens des propriétaires et des pilotes d'aviation légère.

Ce ne sera évidemment pas le cas avec ce projet, qui comporte trop de places, à un tarif qui ne peut qu'être très élevé.

On remarque par contre que les bureaux et locaux associatifs sont réduits à la portion congrue.

Sachant qu'il y a actuellement 3 club aéro-clubs et 3 club-houses et pas de locaux dédiés au gestionnaire de la plateforme, il convient a minima de prévoir une surface équivalente, sinon supérieure, pour les clubs-houses, outre les bureaux et locaux techniques éventuels du gestionnaire de l'aérodrome.

SUR LE COUT ET LE FINANCEMENT DU PROJET PRESENTE

En effet au stade de la construction les entreprises ont tendance à majorer l'importance des ouvrages et facturent évidemment le surcoût ainsi engendré.
Pour financer ces ouvrages la SEMOP devra contracter un emprunt garanti par la commune d'Eyguières, emprunt qu'il faudra rembourser....

Aucune données financières ne figurent dans le dossier mais compte tenu des contraintes environnementales et de l'ampleur du projet on peut penser que son coût sera très élevé , donc l'emprunt souscrit comportera des remboursements très lourds.

Les charges de remboursement et de fonctionnement ne seront pas compatibles avec le montant procuré les redevances d'occupation des places d'avion, d'ULMs et de planeurs, lesquelles , rappelons-le, doivent correspondre à l'avantage économique qu'en tirent les occupants propriétaires d'aéronefs.

L'avantage économique doit être évalué en référence aux tarifs généralement pratiqués dans la rég pour l'hébergement sous hangar d'aérodrome de tels appareils d'aviation légère, soit un montant variant entre 100 € et 200 € par mois et par appareil, plusieurs paramétres étant pris en compte pc déterminer le juste prix.

Même si la production et la vente d'électricité photovoltaïque contribue à augmenter les recettes l'aérodrome il est à craindre que l'équilibre d'exploitation ne soit pas atteint sauf à majorer énormément les redevances d'occupation, ce qui sera refusé unanimement par les usagers.

Association A.P.A.I.S.E
Aérodrome de Salon Eyguières 13430 Salon de Provence Apaiselfne@gmail.com

REMARQUES TECHNIQUES PARTICULIERES

- L'implantation de panneaux photovoltaïques à 10 mètres de la bordure des pistes n'est pas conforme aux règles de sécurité.
- Les hangars sont implantés avec des portes côté sud, choix justifié par les vents dominants secteur Nord parfois très violents, mais les parois des hangars coté Nord qui atteignent la hauteur de 9 mètres présentent une surface exposée considérable à la pression du vent.
- Les hangars projetés sont trop hauts pour des avions légers qui dépassent rarement 3 m de hauteur.
- Quant aux ombrières, on peut craindre qu'elles ne supportent pas les rafales.

RESUME

Le projet présenté nous paraît surdimensionné et donc trop onéreux.

L'équilibre d'exploitation sera difficile à atteindre car la charge financière à reporter sur les usagers occupants par les redevances et sur le gestionnaire par les frais de fonctionnement et d'amortissement de la dette seront trop élevés.

Enfin alors que l'environnement fait l'objet d'une étude très détaillée et de prescriptions minutieuses aucune remarque est formulée concernant la destruction totale des installations -hangars et club-houses – existant.

A notre époque où le développement durable est de règle, il est inconcevable de démolir des bâtiments ainsi qu'un grand nombre de hangars qui sont en état d'usage.

En conclusion ce projet reflète clairement l'intérêt des entreprises de BTP associées de la SEMOP qui veulent réaliser des ouvrages trop importants et facturer des montants de travaux le plus élevés possibles, sans tenir compte des besoins réels des usagers, de l'intérêt général, ni de celui de la collectivité publique qui, rappelons- le, est garante des emprunts qui seront contractés.

Ce projet enfreint délibérément le principe d'utilité, de proportionnalité et de pertinence au regard de l'environnement et de l'équilibre financier.

En conséquence nous formulons un avis totalement négatif sur le projet présenté, tel que soumis à l'enquête publique.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos salutations distinguées.

Jean-Michel GUEYRAUD
Avocat ER
Président

Marc MARTIN
Pilote de ligne ER
Vice-président

Association A.P.A.I.S.E
Aérodrome de Salon Eyguières 13430 Salon de Provence Apaiselfne@gmail.com

Analyse :

- s'oppose au projet
- s'inquiète du futur fonctionnement du site et de son financement.
- les risques

Remarque 14 :

Remarque de M. Joël SYLVESTRE, ancien maire d'Eyguières

Joël SYLVESTRE
10 bis Faubourg de l'Hirondelle
Chemin des Bormes
13430 EYGUIERES

A Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant qu'ancien maire d'Eyguières (2001 – 2008) et membre du conseil municipal d'Eyguières pendant une vingtaine d'année (1995 – 2014), je me permets de vous faire part de mon avis et de mes commentaires sur ce projet de création d'aéroport d'affaires en lieu et place de l'aérodrome de loisir sur les communes de Salon-Eyguières.

C'est sous ma mandature que l'aérodrome et le karting ont été intégrés dans le patrimoine communal à la suite des lois de décentralisation du gouvernement Raffarin. Ces deux structures étaient alors gérées par des associations. Pour avoir assisté régulièrement aux assemblées générales organisées annuellement durant mon mandat, la gestion des équipements et celle des finances donnaient entière satisfaction. La volonté de l'Etat via DGAC et celle de la commune étaient de poursuivre ainsi la gestion et préserver l'équilibre entre l'activité aéronautique de loisir, l'activité mécanique et la préservation d'un environnement remarquable à la porte du massif des Alpilles dont son parc naturel régional était en cours de finalisation. La configuration des lieux (massif des Alpilles) et la priorité donnée aux espaces aériens à la base d'Istres et celle de Salon-de-Provence, la zone ZNIEFF du Coussoul de Crau, la nappe phréatique de la Crau qui alimente en eau quantités de communes limitaient tout projet d'extension.
En 2007, il avait été envisagé de créer une caserne de pompiers regroupant les unités d'Eyguières et de Grans à côté de l'aérodrome. La possibilité de faire stationner un hélicoptère pour les secours avec la proximité des structures de sécurité de l'aérodrome était l'un des atouts retenus par le SDIS. Le projet fut rapidement abandonné notamment en raison de l'absence de réseaux et au surcoût généré par ce manque. Il faut aussi savoir que sur Eyguières, des quartiers souhaiteraient être raccordés au réseau d'assainissement. A ce jour, la Métropole a refusé ces extensions, faute de budgets. Comment la structure intercommunale pourrait accepter de financer le coût exorbitant du raccordement aux réseaux, en ces périodes de restrictions budgétaires ?
La zone de protection du Coussoul de Crau et la présence d'une faune et d'une flore remarquable sont à privilégier face à ce projet fumeux et onéreux d'aéroport d'affaires voulu par la municipalité Pons.

La commune a déjà trop dépensé dans cet avant-projet au travers de ce SEMOP : (impôts fonciers à payer suite au déclassement de l'aérodrome – tant que les terrains étaient utilisés pour des activités de loisir, il n'y avait pas d'imposition foncière), coût des procédures judiciaires engagées par les utilisateurs. Les finances malmenées par la gestion Pons depuis 12 ans ne pourront supporter un tel investissement hasardeux. (45 millions d'euros). Les dépenses importantes et certaines sont identifiées. Les recettes demeurent floues et incertaines.

Les entreprises qui sont associées à la municipalité Pons n'ont aucune expérience ni références sérieuses en matière d'aéronautiques. Confier un tel projet à ces structures est déjà contraire au cahier des charges qui avait servi à l'appel à candidature lancé par le maire Pons. Cette absence flagrante d'expériences laisse augurer un risque financier dans la gestion d'un tel aérodrome.
Il faut savoir que l'héliport d'Aubagne a cessé faute d'activités malgré le développement de la zone industrielle autour de Gémenos-Aubagne, l'aérodrome des Milles vivote. Aucune activité économique à proximité de Salon-Eyguières ne justifie la création d'un tel établissement.

Un tel projet est également contraire à la charte du Parc Naturel Régional des Alpilles qui vient juste d'être révisée.

Je suis donc **contre** ce projet qui hypothèque le devenir du village d'Eyguières, la qualité de vie des habitants, les finances de la commune.

Fait à Eyguières, le 4 juillet 2022

Joël SYLVESTRE
Ancien Maire d'Eyguières

Analyse :

- S’oppose au projet
- Il s’agissait d’un équilibre entre activité et zone à protéger
- S’inquiète de l’absence de compétence et des dépenses

Remarque 15 :

Remarque consignée par M. CUTTAT Yves

J'ai l'honneur de m'opposer fortement au projet de SEMOP envisagé sur l'aérodrome de Salon-Eyguières.

Passionné d'aviation depuis mon plus jeune âge, j'ai pu la pratiquer, malgré une origine modeste, grâce aux principes associatifs basés sur le bénévolat et le prix coûtant.

L'aérodrome d'Eyguières a été le siège, depuis des décennies, de la formation ab initio de très nombreux pilotes, d'origine modeste, devenus par la suite professionnels de l'aéronautique, que ce soit ou non en tant que pilotes.

Un exemple, parmi d'autres, en est le leader de la Patrouille de France 2015, Romain Béthoux.

Nul doute que, sans le système associatif, la plupart de ces pilotes n'auraient pas pu, faute de moyens, démarrer leur apprentissage.

Le principe commercial que veut mettre en place la mairie d'Eyguières remplacerait le système associatif en rendant les coûts de vol prohibitifs, tuant dans l'oeuf des vocations prometteuses, et privant la ville d'une activité passionnante et source essentielle de motivation pour les jeunes.

Yves Cuttat

Analyse :

- S’oppose au projet
- s’inquiète du futur fonctionnement du site et de son financement.

Remarque 16 :

Remarque de M. et Mme IAFOLLA

M. et Mme IAFOLLA
7 lotissement Saint Marc
13430 EYGUIERES
06 25 36 01 33

Eyguières, le 3 juillet 2022

Monsieur Gilles BANI
Commissaire enquêteur

Objet : réaménagement et modernisation de l'aérodrome de Salon-Eyguières et de la zone dédiée aux sports mécaniques

Monsieur,

En qualité de citoyens de la commune d'Eyguières, **nous souhaitons manifester, auprès de vous, notre profond désaccord avec les projets de notre maire sur le site de l'aérodrome**, site localisé sur les parcelles 0002 (Section BX) et 0007 (Section DR) et d'une superficie de 206 ha.

Pour nous et après étude, ces projets sont totalement extravagants car ils sont contraires à tout bon sens et relèvent d'une logique qui nous échappe.

Ce que nous en disons sur le fond :

- Ils sont à l'opposé de la volonté affichée par bon nombre de citoyens et d'hommes politiques de réduire les émissions de CO2 et de préserver la biodiversité.
- La Commune fait partie du Parc naturel régional des Alpilles et les projets du maire sont contraires à la Charte du Parc !!
- Ces projets représentent une importante destruction de la Crau et sont situés au milieu de la réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau (RNN152), et à l'intérieur des sites "Natura 2000" et de la "Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique" !!!

Outre ces "aberrations géographiques", ces projets vont provoquer des accroissements de l'activité des sports mécaniques et de l'activité aéronautique, ce qui aura pour conséquences :

- des accroissements des rejets de CO2 et d'autres polluants,
- un accroissement de la pollution sonore et en particulier à cause de l'arrivée d'une école de voltige. Ayant eu des activités professionnelles à proximité de la base aérienne de Salon, je peux attester que les entrainements de l'équipe de voltige, au-dessus de la base aérienne, sont réellement insupportables. Ces agressions sonores sont nuisibles non seulement aux humains mais également à toute la faune dans un rayon de plusieurs kilomètres,
- une dégradation importante du paysage par la construction de bâtiments plus imposants et plus hauts que les actuels alors que le secteur de l'aérodrome s'insère dans le secteur de la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par "l'atlas départemental des paysages". L'implantation au sol des nouvelles constructions (28 000 m²) est 2 fois supérieure à celle des constructions existantes (13 300 m²) !!

Face à toutes ces aberrations, nous avons supposé, dans un premier temps, que ces projets allaient apporter un réel développement économique à la Commune et lui apporter d'importantes ressources.

Mais très rapidement, nous nous sommes rendus compte qu'il n'en était rien !!!!

En faisant des recherches sur Internet et en effectuant un travail journalistique auprès des différents intervenants, il apparait que :

- Les aéroclubs actuels ne sont pas du tout saturés, sans doute par ce que l'offre dans le secteur est abondante.
- L'aérodrome qui a été construit en 1935 est un véritable patrimoine pour la Commune et le Département. Vouloir tout raser est une aberration de plus !
- Les 8 associations, qui actuellement font vivre l'aérodrome, regroupent 1200 usagers et sont très impliquées dans la vie locale.
- En voiture, l'aéroport de Marseille-Marignane n'est qu'à 35 minutes de l'aérodrome d'Eyguières. Cette proximité "immédiate" annihile nécessairement toute tentative de développement commercial et promet au futur aérodrome d'Eyguières des activités commerciales restreintes voire symboliques.
- Alors que le maire d'Eyguières se félicite en permanence de ne pas augmenter les impôts et de ne pas recourir à l'emprunt, ces projets vont générer un niveau d'endettement inédit et totalement déraisonnable ! En effet, l'ordre de grandeur du cout des projets est estimé à plusieurs dizaines de millions d'euros, montant qui correspond à plusieurs fois le budget de la commune (fonctionnement + investissement). D'autre part, ce chiffre de plusieurs dizaines de millions d'euros, même s'il provient de plusieurs sources, nous parait assez faible. En effet, en comparaison, l'école maternelle d'Eyguières, qui va ouvrir ses portes en septembre prochain, aura couté plus de 7 millions d'euros aux contribuables.
- Si on considère que la totalité des toitures des constructions nouvelles (28 000 m²) sera couverte de panneaux solaires, on obtient une puissance crête de l'ordre de 5 000 kWhc. Si la totalité de la production est vendue cela laisse envisager une recette annuelle de quelques centaines de milliers d'euros. Sans être insignifiante, cette recette est bien loin d'être suffisante pour espérer un équilibre financier du projet !! Pour obtenir une rentabilité financière et espérer amortir l'investissement sur 25 ans, il faudrait multiplier au moins par 5 la surface des panneaux solaires !!! **Ce projet se révèle être un gouffre financier !!!!**

Ce que nous en disons sur la forme :

Il n'y a eu aucune communication large de la Commune sur ces projets, ni sur aucun autre projet d'ailleurs. Actuellement se termine, sur la route d'Orgon, l'installation d'un parc photovoltaïque d'assez grande ampleur. J'ai découvert ce parc par hasard car il se voit très peu de la route. J'ai questionné les élus de l'opposition à ce sujet et ils m'ont affirmé qu'eux aussi ont découvert le projet par hasard et qu'au cours des 2 dernières années, le sujet n'a jamais été évoqué en Conseil Municipal !

Ils m'ont également appris que le maire a reçu, du Conseil Municipal, une délégation de signature très vaste et il peut signer certains contrats sans même demander l'avis du Conseil Municipal. D'autre part, il n'existe aucune commission municipale non obligatoire et, de ce fait, les élus de l'opposition n'ont que très peu d'informations.

Tout cela laisse penser qu'il y a une réelle volonté d'éviter la concertation.

En conclusion

En découvrant ces projets, nous sommes allés de stupéfaction en stupéfaction. Aujourd'hui, nous sommes très inquiets de la suite donnée à ces projets car nous n'y avons pas trouvé le moindre élément positif, si ce n'est, peut-être, l'installation de panneaux photovoltaïques mais NON rentables. Notre profond désaccord avec les projets de notre maire, sur le site de l'aérodrome, se justifie donc pleinement : non seulement ces projets sont une aberration écologique mais ils sont également un non-sens économique. Ils sont destructeurs de l'environnement et de la santé financière de la Commune.

En espérant que vous serez sensible à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Monsieur BANI, l'expression de nos salutations distinguées

PS : au stade actuel de notre réflexion, nous nous demandons quelle est la finalité réelle de ces projets et nous avons beaucoup de mal à comprendre l'obstination affichée de notre maire. Pour ses vœux de "bonne année 2022", diffusés sur Internet, il a indiqué : "qu'il était très attaché à ces projets, très importants pour lui" ...

Analyse :

- s'oppose au projet
- rejets en CO2
- bruit
- charte du parc
- parc photovoltaïque
- fonctionnement et financement

Remarque 17 :

Remarque écrite par M. GOMEZ Alain, SALON.

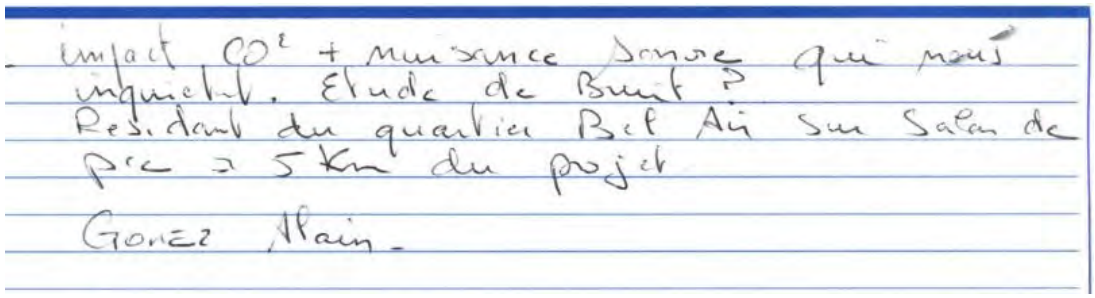
- impact CO^2 + nuisance sonore qui nous inquiète. Etude de Bruit ?
Resident du quartier Bel Air sur Salon de pce = 5 km du projet

Gomez Alain -

Analyse :

- s'inquiète de l'impact du CO2 et du bruit

Remarque 18 :

Remarque écrite par M. SZYNANSKI Michel, Fos

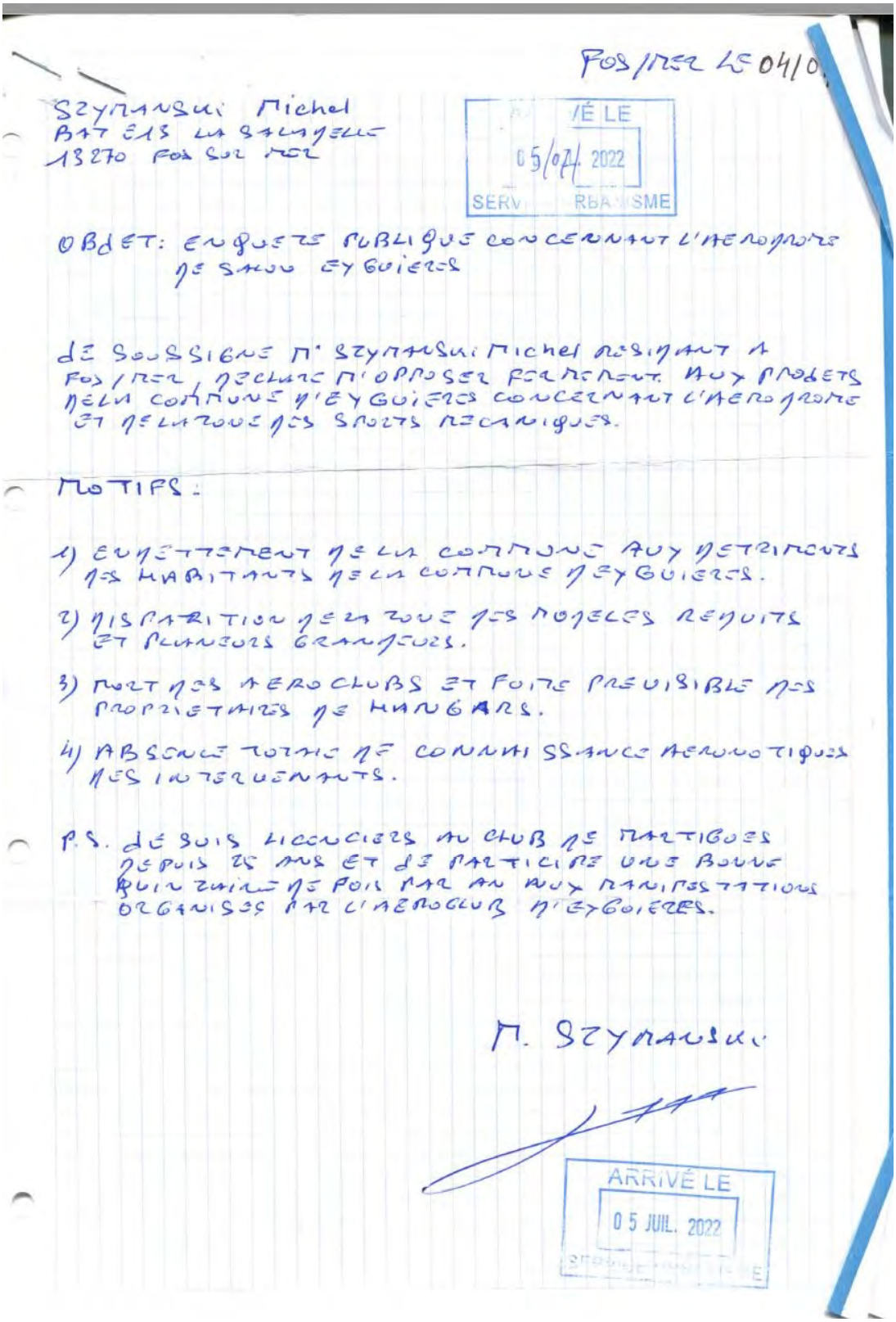

FOS/MER LE 04/0

SZYMANSKI Michel
BAT E13 LA SALADELLE
13270 FOS SUR MER

ARRIVÉ LE
05/07/2022
SERVICE URBANISME

OBJET: ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT L'AERODROME DE SALON EYGUIERES

JE SOUSSIGNE M. SZYMANSKI Michel RESIDANT A FOS/MER, DECLARE M'OPPOSER FERMEMENT AUX PROJETS DE LA COMMUNE D'EYGUIERES CONCERNANT L'AERODROME ET DE LA ZONE DES SPORTS MECANIQUES.

MOTIFS:

1) ENDETTEMENT DE LA COMMUNE AUX DETRIMENTS DES HABITANTS DE LA COMMUNE D'EYGUIERES.

2) DISPARITION DE LA ZONE DES MODELES REDUITS ET PLANEURS GRANDEURS.

3) MORT DES AEROCLUBS ET FUITE PREVISIBLE DES PROPRIETAIRES DE HANGARS.

4) ABSENCE TOTALE DE CONNAISSANCE AERONOTIQUES DES INTERVENANTS.

P.S. JE SUIS LICENCIERS AU CLUB DE MARTIGUES DEPUIS 25 ANS ET JE PARTICIPE UNE BONNE QUINZAINE DE FOIS PAR AN AUX MANIFESTATIONS ORGANISES PAR L'AEROCLUB D'EYGUIERES.

M. SZYMANSKI

ARRIVÉ LE
05 JUIL. 2022
SERVICE URBANISME

Analyse :

- s'oppose au projet

- fonctionnement, endettement et absence de connaissance en aéronautique des porteurs de projet

c. Registre 3

Remarque 1 :

Lettre type scannée à la remarque 2 du registre 1, signée ici par M. VERRIER Eric de Lançon.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Endettement et non sens économique, problèmes de fonctionnement.
- Atteintes à l'environnement.

Remarque 2 :

Lettre type scannée au **mail 16 du 27/06/2022,** et signée ici par M. Gilles MICHEL et M. Xavier MICHEL de Salon.

Analyse :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales
- S'oppose au projet

Remarque 3 :

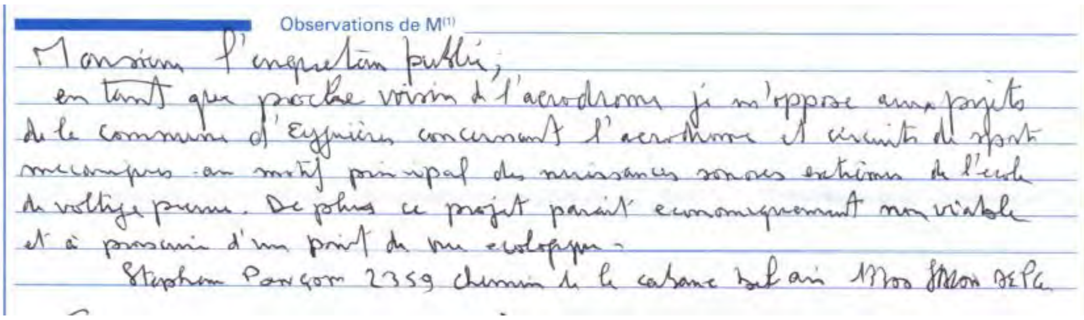
Observations de M(1)
Monsieur l'enquêteur public,
en tant que proche voisin de l'aérodrome je m'oppose aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et circuits de sports mécaniques au motif principal des nuisances sonores extrêmes de l'école de voltige prévue. De plus ce projet paraît économiquement non viable et à proscrire d'un point de vue écologique.
Stephane Parçon 2359 chemin de la cabane [illegible] 13300 Salon de Pce

Analyse :

- S'oppose au projet
- Nuisances sonores principalement

Remarque 4 :

Remarque formulée par M. René CLARET de saint Chamas

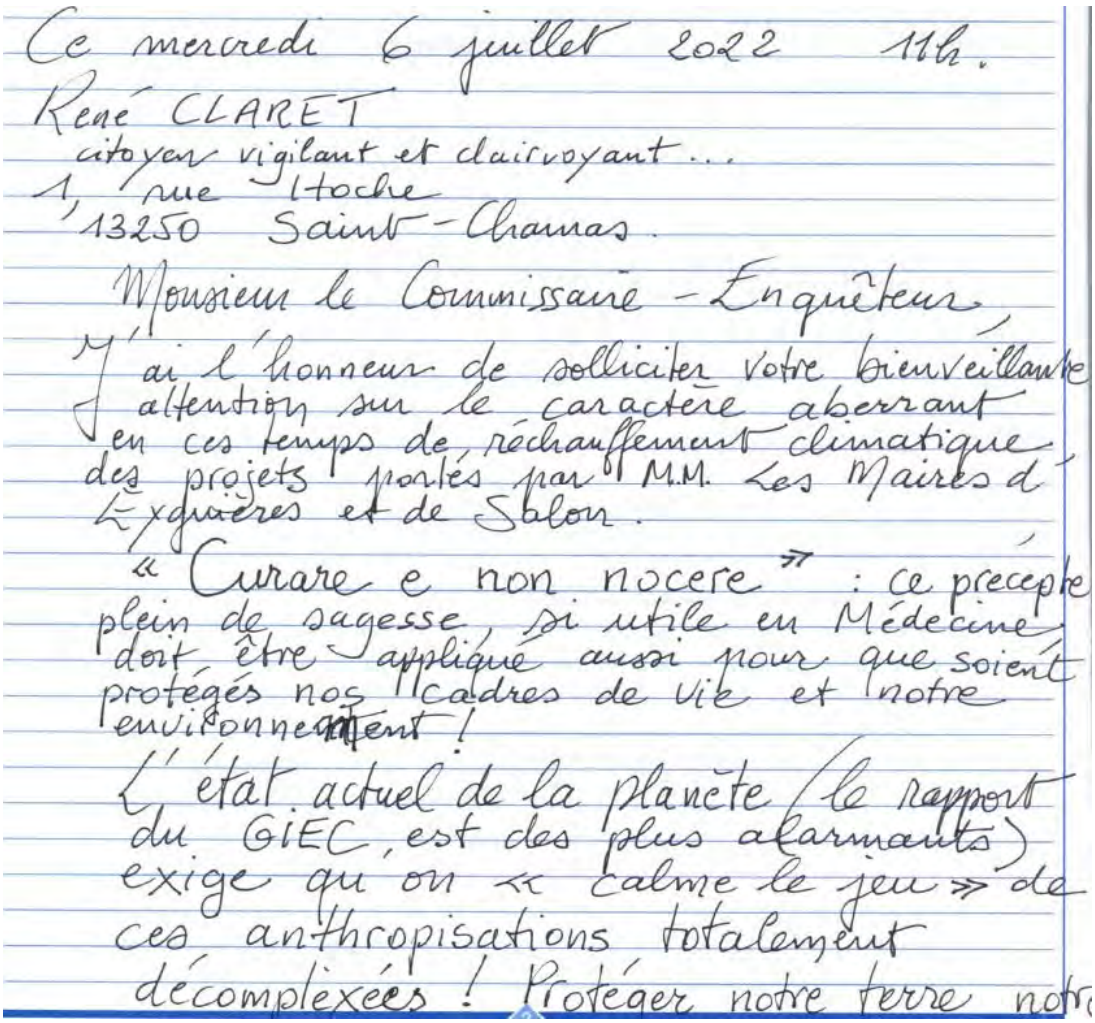

Ce mercredi 6 juillet 2022 11h.

René CLARET
citoyen vigilant et clairvoyant...
1, rue Roche
13250 Saint-Chamas.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

J'ai l'honneur de solliciter votre bienveillante attention sur le caractère aberrant en ces temps de réchauffement climatique, des projets portés par M.M. Les Maires d'Eyguières et de Salon.

« Curare e non nocere » : ce precepte plein de sagesse, si utile en Médecine, doit être appliqué aussi pour que soient protégés nos cadres de vie et notre environnement !

L'état actuel de la planète (le rapport du GIEC, est des plus alarmants) exige qu'on « calme le jeu » de ces anthropisations totalement décomplexées ! Protéger notre terre notre

air et notre eau est la priorité absolue ...

Or ces projets porteraient gravement atteinte à notre air (beaucoup plus de CO_2 dans l'air : avions, karting ...) à notre eau : la nappe phréatique va subir les effets du réchauffement climatique : les surfaces qui l'abritent doivent être totalement protégées et mises à l'abri de tout risque de pollution !

à notre terre : la Crau, unique en France et en Europe (classée par l'Europe comme second site à protéger en Europe ...) Zone de biodiversité d'une richesse inouïe, cette belle étendue de steppe dont la beauté est étourdissante, on viendrait la "pilonner" une fois encore ?

La surface "plancher" des hangars de l'aérodrome serait pratiquement multipliée par deux ?

De qui se moque-t-on ? Cela ressemble à un véritable délire mercantile !

L'intérêt général n'est absolument pas pris en compte dans ces projets ...

Seuls quelques "happy few" danseraient en rond !? Et des relents de spéculation se dégagent de tout cela ...

Dans leurs réponses aux observations et avis de la MRAe les porteurs de ces projets ne sont pas convaincants. TSVP ...

Des impacts très néfastes sont soit "sous-évalués", soit "oubliés"

→ Intensité du bruit causé par les travaux de ~~destruction~~ des hangars existants et pour la construction de nouveaux (2 fois plus importants !)

→ nuisance gravissime non evoquée des VIBRATIONS que causeraient dans le sol ces travaux ... (décaissage etc...) Les reptiles ne sauraient tolérer cela (même hors du périmètre des travaux). Le lézard ocellé est mis en péril. Idem pour l'avifaune si protégée : gangas cata et outardes canepetières.

→ L'impact "écocide" est sous évalué de façon flagrante.

Des territoires de chasse de l'Aigle de Bonelli seraient très impactés.

Dans toute cette zone qui jouxte vers le Sud le Domaine du Merle (Ecole des Bergers) où la Nature est protégée) il faut savoir utiliser le « toucher le plus léger » et des gants de velours !

Des zones Natura 2000 ça se respecte !!!

A trois kilomètres de là à vol d'oiseau, une grande victoire vient d'être remportée

par les protecteurs de la Nature :

Le Mas du Grand Beauchamp mas typique de Crau avec ses belles prairies à l'arrosage depuis 5 siècles (depuis Adam de Craponne) devant "passer à la trappe" à cause d'un projet porté par M. le Maire de GRANS !

Ces trois Commissaires-Enquêteurs, eu égards à l'impact destructeur qu'aurait eu la réalisation de ce projet, ont émis un "AVIS DEFAVORABLE"

Et Monsieur le Préfet a tenu le plus grand compte des conclusions de la Commission d'Enquête.

Mon plus vif souhait Monsieur le Commissaire-Enquêteur est que vous sanctionniez de la même façon le projet « aérodrome et sports mécaniques »

Fait à Salon ce 6 juillet 2022

R. Claret

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteinte à la « planète » (air, eau, terre)
- Bruit
- Vibrations

Remarque 5 :

Remarque écrite par M. MARQUEZ B.

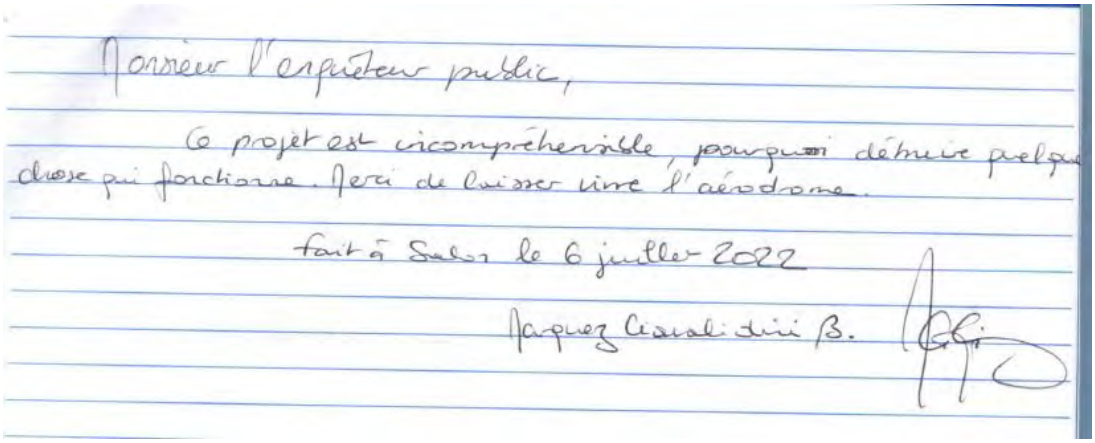

Monsieur l'enquêteur public,

Ce projet est incompréhensible, pourquoi détruire quelque chose qui fonctionne. Merci de laisser vivre l'aérodrome.

Fait à Salon le 6 juillet 2022

Marquez Cisvalidini B.

Analyse :

- s'oppose au projet
- considère que le site fonctionne

Remarque 6 :

Remarque de M. Didier NAL

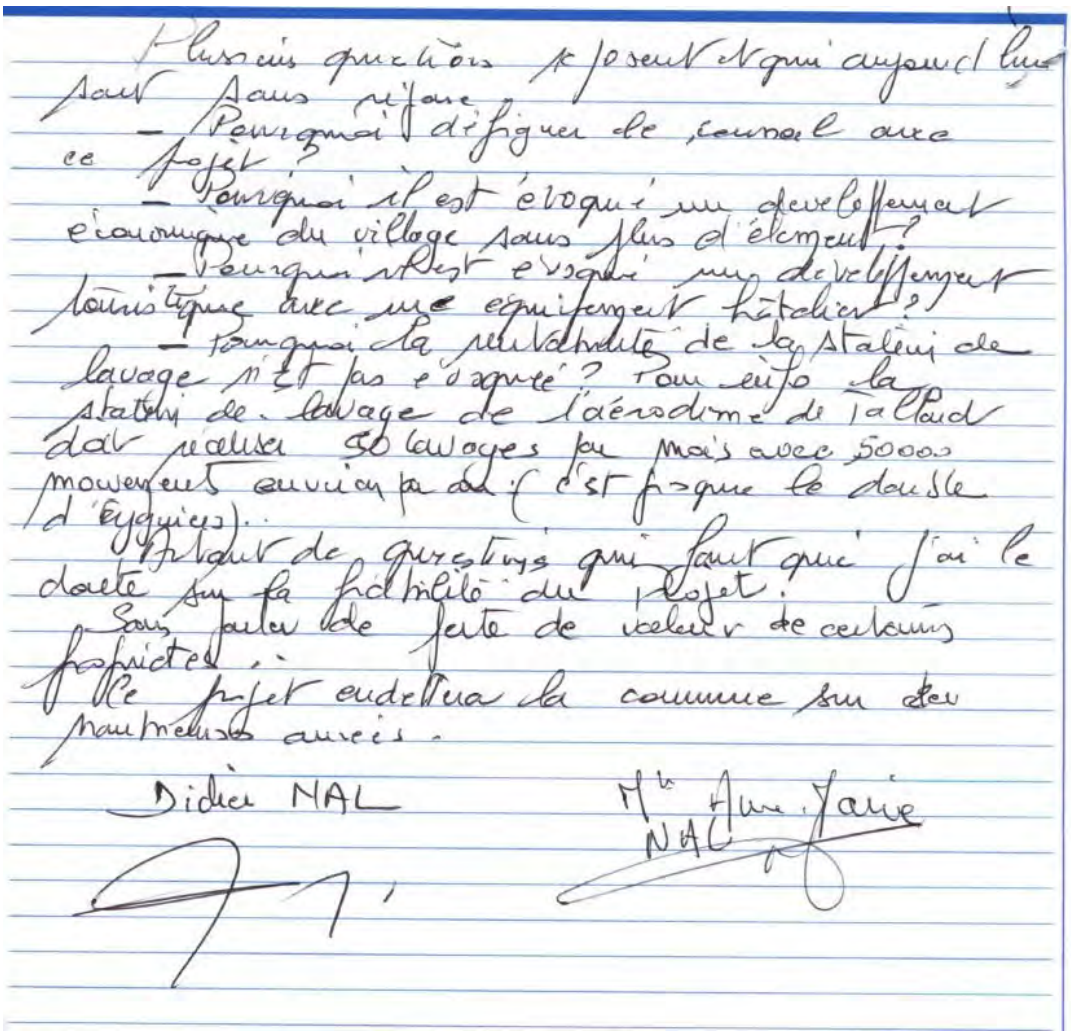
Plusieurs questions se posent et qui aujourd'hui sont sans réponse.
— Pourquoi défigurer le canal avec ce projet ?
— Pourquoi il est évoqué un développement économique du village sans plus d'éléments ?
— Pourquoi n'est évoqué aucun développement touristique avec une équipement hôtelier ?
— Pourquoi la rentabilité de la station de lavage n'est pas évoquée ? Pour info la station de lavage de l'aérodrome de Lalaud doit réaliser 50 lavages par mois avec 5000 mouvements environ par an (c'est presque le double d'Eygalières).
Plusieurs questions qui font que j'ai le doute sur la fiabilité du projet.
Sans parler de perte de valeur de certains propriétés.
Ce projet endettera la commune sur des nombreuses années.
Didier NAL
Mme Anne-Marie NAL

Analyse :

- s'oppose au projet
- développement économique ?
- développement touristique ?
- rentabilité de la station de lavage ?
- endettement de la commune

Remarque 7 :

Lettre type signée par M. MARGUET Sébastien de Salon à laquelle il a ajouté sa propre expérience.

ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : MARGUET SEBASTIEN résidant à : PELISSANNE

Déclare m'opposer au projet de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques.

Motifs :

- **Ayant, à titre personnel, le recul de 20 années à assurer de l'instruction au profit d'une jeune population d'élèves-pilotes, j'ai la conviction que le projet évoqué, s'il venait à être réalisé, mettrait en péril une dynamique de formation bien réelle. Nombreux sont les jeunes qui sont passés par les différentes écoles de pilotage de l'aérodrome de Salon-Eyguières et qui sont plus tard devenus des professionnels du secteur aéronautique, que cela soit en tant que pilotes civils ou militaires, en tant qu'ingénieurs, techniciens, contrôleurs aériens,... L'aviation de loisir doit rester « populaire ».**
- Endettement irraisonnable de la commune pour 25 ans pour plusieurs dizaines de millions d'Euros.
- Impacts visuels et paysagers importants par la construction de bâtiments culminant à 12 mètres de hauteur alors que le secteur de l'aérodrome s'insère dans le secteur de la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages ».
- Bétonnage de la Crau au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF)
- Mise en danger de la biodiversité (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonellie).
- Mort des aéroclubs et fuite prévisible des propriétaires d'appareils privés. Ainsi en exemple l'étude prévoit une augmentation des tarifs d'hébergement pour les planeurs de 1100% et la location d'un hangar à 36.000 € par an.
- Risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- Ce terrain qui, jusqu'en 2018 était géré par une association de bénévoles entretenait le terrain et donnait satisfaction. (Réf : Etude Glide Concept page 9)
- Nuisances sonores extrêmes avec l'arrivée d'une école de voltige équipée de deux « Extra 330 ».
- Le non-sens économique du projet où en ce moment les aérodromes sont dans la tourmente.
- Absence totale de compétences aéronautiques des intervenants.

Analyse :

- s'oppose au projet

- biodiversité
- bruit
- paysages

Remarque 8 :

Remarque écrite par Maxime Lefort de Salon

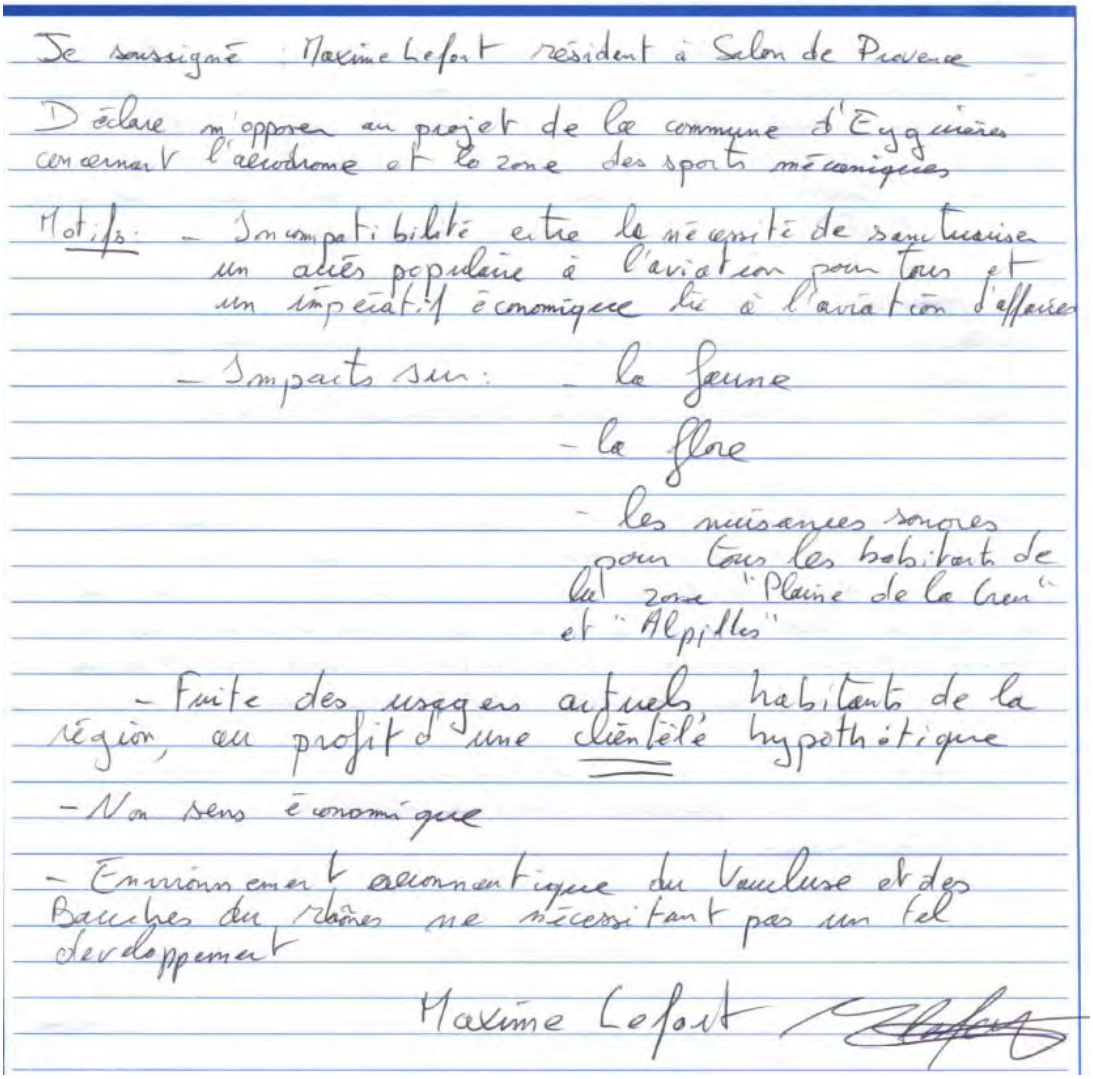

Je soussigné : Maxime Lefort résident à Salon de Provence

Déclare m'opposer au projet de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques

Motifs : - Incompatibilité entre la nécessité de sanctuariser un accès populaire à l'aviation pour tous et un impératif économique lié à l'aviation d'affaires

- Impacts sur : - la faune
- la flore
- les nuisances sonores pour tous les habitants de la zone "Plaine de la Crau" et "Alpilles"

- Fuite des usagers actuels, habitants de la région, au profit d'une clientèle hypothétique

- Non sens économique

- Environnement écologique du Vaucluse et des Bouches du Rhônes ne nécessitant pas un tel développement

Maxime Lefort

Analyse :

- s'oppose au projet
- fonctionnement futur non adapté
- atteintes environnementales

Remarque 9 :

Remarque de M. CATINO Bernard, Eyguières

Je soussigné Bernard Catino
résidant à Eyguières 13430 Hameau des Alpilles.

Ce projet appelle, à mon sens, plusieurs réserves importantes.
1. économiques:
La cible visée par le projet de ré-aménagement de l'aérodrome est l'aviation d'affaires et l'accueil de jets privés de personnes qui ne séjourneront vraisemblablement pas sur le village : impact économique nul pour les commerçants ou hébergeurs du village.

=> projet démesuré / aux finances de la commune et retombées économiques incertaines. Par ailleurs dans un contexte sociétal où l'on essaie de limiter l'impact de l'aviation de transport privée il s'agit d'un projet à contresens de l'histoire.

2. Nuisances pour le village:
sonores (école de voltige - compétitions de motos, trafic aérien)
visuelles dans un site naturel protégé.

3. Ecologique:
Sur site il est prévu restaurant, commerces, infrastructures d'accueil... L'assainissement collectif est impossible compte tenu de la distance vers la station d'épuration et du sens de la pente. L'impact sur la nappe phréatique de fosses septique est à craindre.

Ce projet d'extension de l'aérodrome est contestable du point de vue économique et écologique.

Analyse :

- s'oppose au projet
- nuisances écologiques
- problèmes économiques
- financement
- nuisances pour le village

Remarque 10 :

Lettre signée par M. YVRARD Olivier et Mme BERTHELON Jean Pierre

Monsieur Olivier Yvrard
3 rue peyregas
13930 AUREILLE

Mairie de Salon-de-Provence
Direction de l'Urbanisme, Rue La Fayette
13300 SALON-DE-PROVENCE

Aureille, le 4 juillet 2022

Objet : AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE AERODROME DE SALON-EYGUIERES

Monsieur Banni,

Rarement l'on aura vu autant de d'inepties rassemblées en un seul projet mégalomaniaque,
Alors que l'Europe toute entière décide l'arrêt de la commercialisation des moteurs thermique pour 2035,
Alors que les dérèglements climatiques n'ont jamais été aussi nombreux,
Alors qu'on sensibilise dès leur plus jeune âge les élèves à la préservation des ressources et au développement durable,
Alors que l'on met en place des zones destinées à la préservation des espèces…
La liste pourrait être longue encore si l'on listait toutes les actions mises en œuvre pour préserver les quelques endroits qui n'ont pas été salis, pollués, surexploités au nom de l'emploi ou d'un pseudo développement du tourisme.

Comment peut-on même imaginer, alors que nos Alpilles sont déjà régulièrement survolées par des engins militaires des bases d'Istres ou Salon, des ULM, des avions de tourisme parfois particulièrement bruyants etc… vouloir rajouter une nuisance supplémentaire à 45 millions d'euros, juste par le fait d'un seul homme ? Car c'est bien de cela qu'il s'agit, faire supporter par toute une population intercommunale attachée à son patrimoine environnemental une nuisance **qui ne s'arrêtera pas aux portes d'Eyguières ou Salon de Provence**.

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), Arrêtés de biotope, Zone Natura 2000, PNR des Alpilles, Zones de Protection Spéciale (ZPS), Sites d'Importance Communautaire (SIC), et Zones Spéciales de Conservation (ZSC) si tout cela ne représente que des milliers de pages et ne nous préserve ni du goudronnage, ni du gaspillage d'eau, ni de la pollution des sols, ni de la préservation des espèces…ni du silence et de la quiétude, alors les citoyens, villageois, néo ruraux, appelez les comme vous voulez, ne croiront plus ni en la justice, ni dans les institutions et ne vous étonnez pas ensuite qu'ils se désintéressent des urnes ou bafouent des règles qui, finalement, n'ont l'air de ne s'appliquer qu'aux autres.

Je suis absolument opposé à ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

M. Olivier Yvrard

Analyse :

- s'opposent au projet (deux personnes)
- nuisances environnementales

Remarque 11 :

Lettre signée par Mme. Carole Mexique et Jean-Louis DEPARIS

ARPE
06 JUIL. 2022
SERVICE URBANISME

ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES

Je soussigné : MEXIQUE CAROLE résidant à : 9 avenue St Véran 13430 EYGUIERES

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques.

Pour les motifs suivants :

Comme l'indique le Préfet de Région, les projets se situent :

- dans un secteur présentant des sensibilités environnementales ;
- dans le périmètre du Parc Naturel Régional (PNR) des Alpilles ;
- dans le périmètre de la réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau ;
- à l'intérieur du site Natura 2000 (Directive habitats) FR9301595 « Crau centrale – Crau sèche » ;
- à l'intérieur du site Natura 2000 (Directive oiseaux) FR9310064 « Crau » ;
- dans la Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) type I « Crau sèche » ;
- dans la Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) type II « Crau » ;
- en réservoir de biodiversité faisant l'objet d'une recherche de préservation optimale intégré à la Trame Verte définie par le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) ;
- dans le domaine vital de l'aigle de Bonelli « Les Alpilles », espèce menacée et protégée ;

Ces projets constituent donc une véritable menace pour la faune et la flore

D'autre part, compte tenu de l'ampleur des projets, leur réalisation provoquerait :

- **un accroissement de la pollution et des nuisances sonores.**
- **une importante dégradation du paysage** par la construction de bâtiments culminant à près de 12 mètres de hauteur alors que le secteur de l'aérodrome s'insère dans le secteur de la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages ».
- **la disparition des 8 associations implantées** sur l'aérodrome et qui représentent 1 200 usagers (source Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/A%C3%A9rodrome_de_Salon_-_Eygui%C3%A8res)
- **un dangereux endettement de la commune** pour des décennies et pour plusieurs dizaines de millions d'euros, car ces projets non viables sont un non-sens économique.

Fait le : 05 juillet 2022 à : EYGUIERES

Signature

Analyse :

- s'opposent au projet (deux personnes)
- atteinte à l'environnement

Remarque 12 :

Remarque de M. FABRE Alain

ENQUÊTE PUBLIQUE concernant l'aérodrome de Salon-Eyguières.

Je soussigné FABRE Alain résident à Salon de Provence en qualité de pilote de ligne déclare m'opposer aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.
Motifs:
Absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.
Destruction totale des installations associatives aéronautiques accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars.
Perte des espaces de travail pour les constructeurs amateurs.
Projet démesuré , risque de débâcle du gestionnaire si les hangars restent vides;
Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées laissant croire au maintien de l'activité de loisir tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisé de 330cv (nuisances sonores extrêmes).
Par suite menace de l'équilibre établi qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200cv maxi) et aéromodélisme et perte d'identité « aviation générale » de la plateforme au profit d'une entité résolument commerciale.
Capacité d'approvisionnement en eau non avérée car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos...mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie.
Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux trois lignes actuelles mais représentant néanmoins une augmentation de 50 % des surfaces bâties auxquelles s'ajoute les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
Ombrières très largement exposées au mistral et par la suite génératrices de perturbations aérodynamiques.
Impacts sécuritaire et environnemental du photovoltaïque, segment sol à proximité immédiate des pistes.
Mise en danger de la biodiversité (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
Impact visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifiée comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages » , au milieu de la « Réserve Nationale Naturelle des Cousouls de Crau »et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique , faunistique et floristique ».
Absence quasi totale de compétences aéronautique des intervenants actuels (régie) et à venir (SEMOP).
Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC Aéronautique de Loisir de la Zone Alpilles-Crau proposé par le collectif des usagers.

Fait le : 04 juillet 2022. à : Salon-de-Provence. Signature :

Analyse :

- s'oppose au projet
- pas de concertation
- projet Balzac
- fonctionnement
- atteintes environnementales

Remarque 12 :

Remarque de Mme. Marie Myriam et de M. Marie François

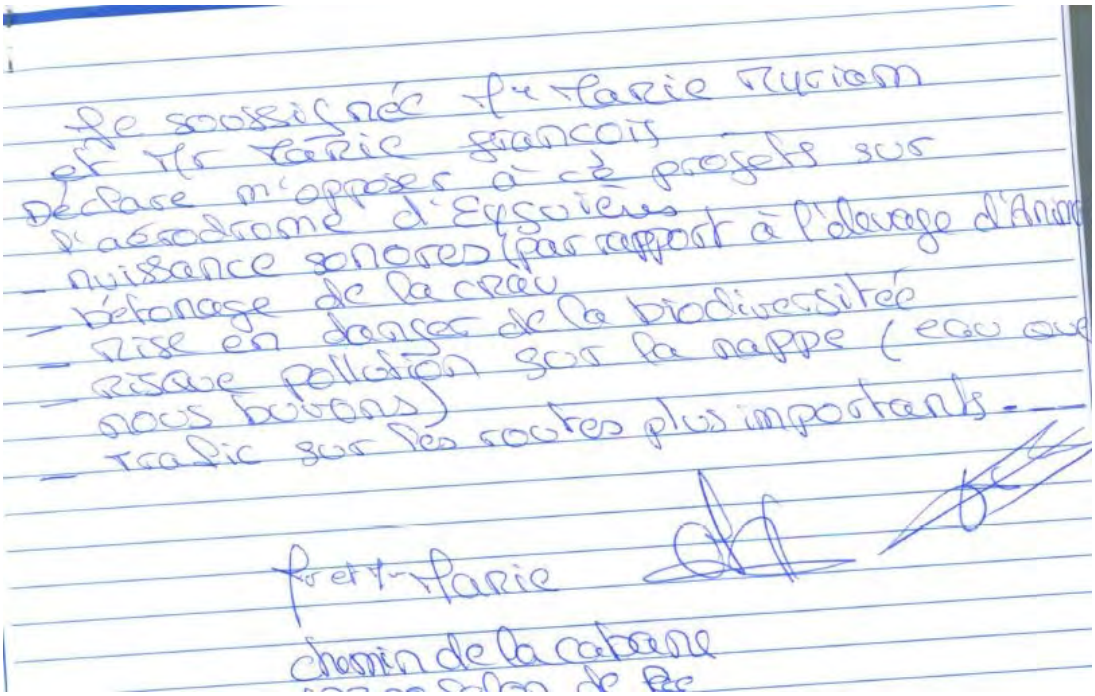

Analyse :

- S'opposent au projet
- Nuisances sonores
- Atteintes environnementales
- circulation

Remarque 13 :

Remarque de M. CLOBELL Nicolas, Eyguières

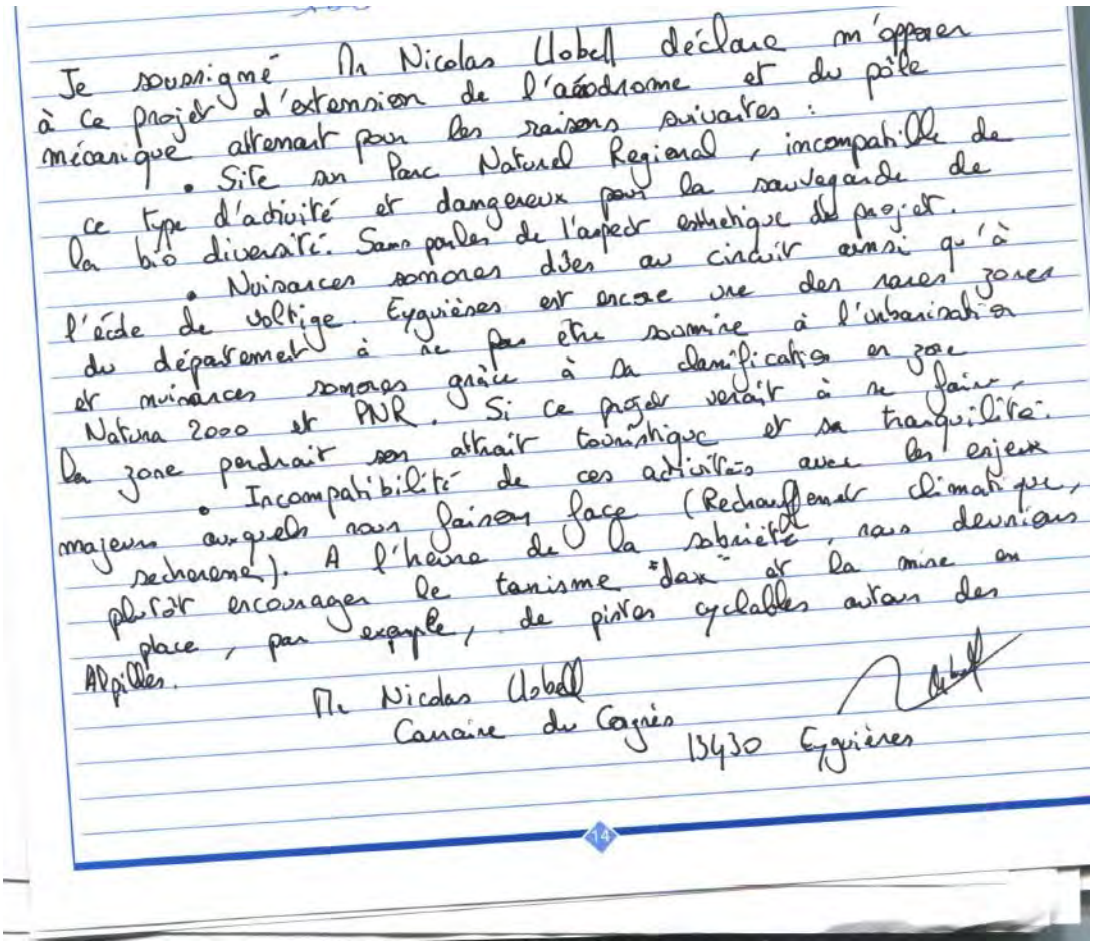
Je soussigné Mr Nicolas Uobell déclare m'opposer à ce projet d'extension de l'aérodrome et du pôle mécanique attenant pour les raisons suivantes :

- Site en Parc Naturel Regional, incompatible de ce type d'activité et dangereux pour la sauvegarde de la bio diversité. Sans parler de l'aspect esthetique du projet.
- Nuisances sonores dues au circuit ainsi qu'à l'école de voltige. Eyguières est encore une des rares zones du département à ne pas être soumise à l'urbanisation et nuisances sonores grâce à sa classification en zone Natura 2000 et PNR. Si ce projet voyait le jour, la zone perdrait son attrait touristique et sa tranquillité.
- Incompatibilité de ces activités avec les enjeux majeurs auxquels nous faisons face (Rechauffement climatique, pollution, recherche). A l'heure de la sobriété, nous devrions plutôt encourager le tourisme doux et la mise en place, par exemple, de pistes cyclables autour des Alpilles.

Mr Nicolas Uobell
Caviaire du Cagnès
13430 Eyguières

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales dans le parc naturel des Alpilles

Remarque 14 :

Remarque de M. SEVESTRE de Fos sur Mer.

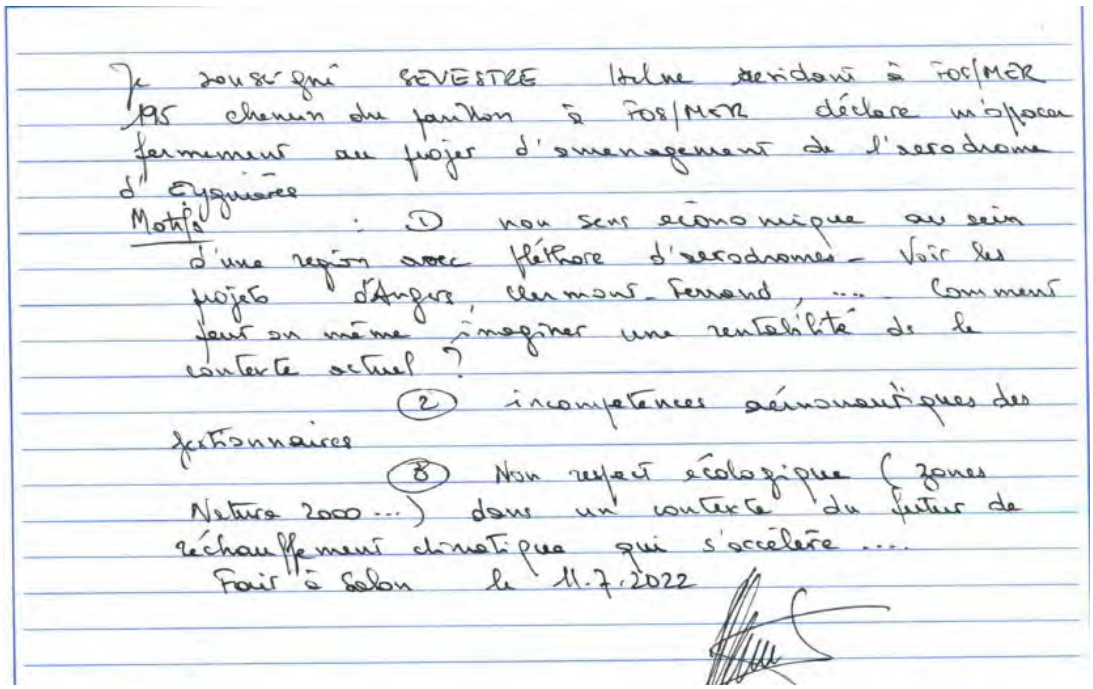

Je soussigné SEVESTRE Helne résidant à FOS/MER 195 chemin du pavillon à FOS/MER déclare m'opposer fermement au projet d'aménagement de l'aérodrome d'Eyguières

Motifs : ① non sens économique au sein d'une région avec pléthore d'aérodromes - Voir les projets d'Angers, Clermont-Ferrand, ... Comment peut on même imaginer une rentabilité ds le contexte actuel ?

② incompétences aéronautiques des fonctionnaires

③ Non respect écologique (zones Natura 2000 ...) dans un contexte du futur de réchauffement climatique qui s'accélère ...

Fait à Salon le 11.7.2022

Analyse :

- S'oppose au projet
- Problèmes économiques, pas de compétences aéronautiques, atteintes environnementales

Remarque 15 :

Remarque de M. PASTREL Hervé Lionel de Fos

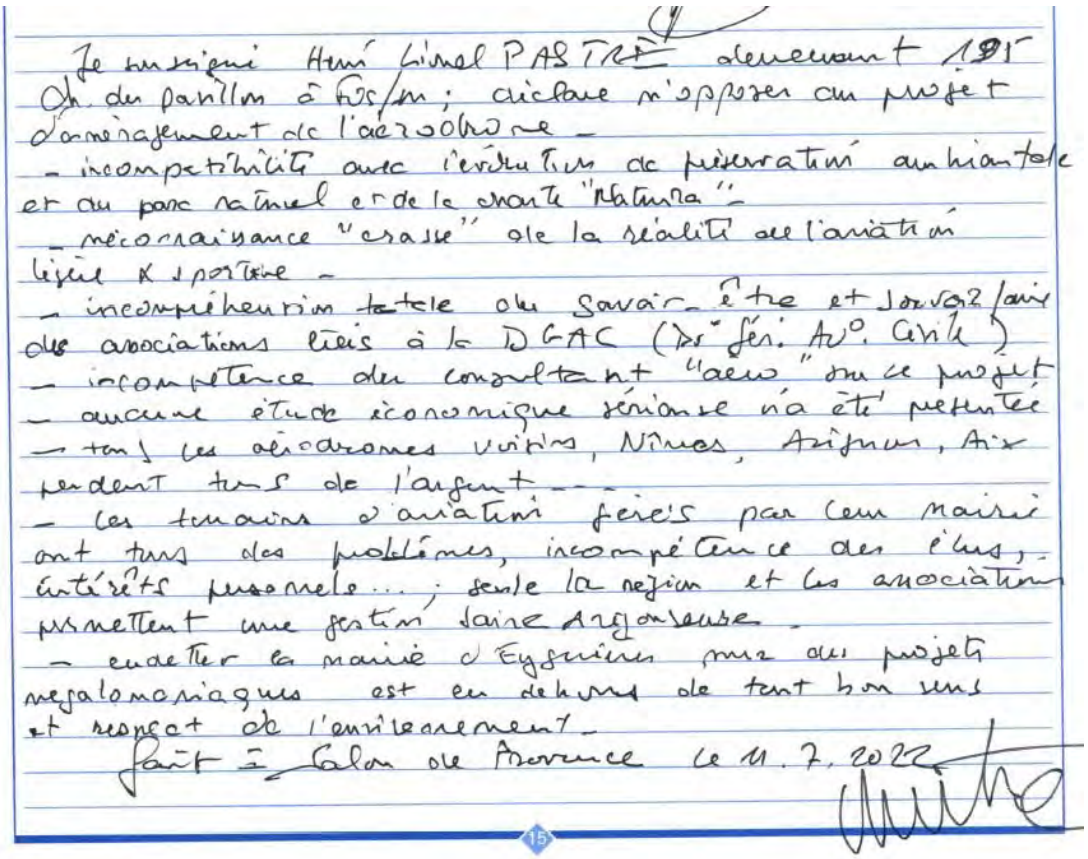

Je soussigné Henri Lionel PASTRE demeurant 195 Ch. du pavillon à Fos/sn ; déclare n'opposer au projet d'aménagement de l'aérodrome –
– incompatibilité avec l'évolution de préservation ambiantale et du parc naturel et de la charte "Natura" –
– méconnaissance "crasse" de la réalité de l'aviation légère & sportive –
– incompréhension totale du savoir-être et souvoir/faire des associations liées à la DGAC (Dr° fér. Av°. Civile)
– incompétence du consultant "aéro" sur ce projet
– aucune étude économique sérieuse n'a été présentée
– tous les aérodromes voisins, Nîmes, Avignon, Aix perdent tous de l'argent ...
– les terrains d'aviation gérés par leur mairie ont tous des problèmes, incompétence des élus, intérêts personnels... ; seule la région et les associations permettent une gestion saine Argonneuse –
– endetter la mairie d'Eyguières sur des projets mégalomaniaques est en dehors de tout bon sens et respect de l'environnement –
fait à Salon de Provence le 11.7.2022

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales
- Incompétence
- financement

Remarque 16 :

Remarque de M.GAFFIOT Philippe

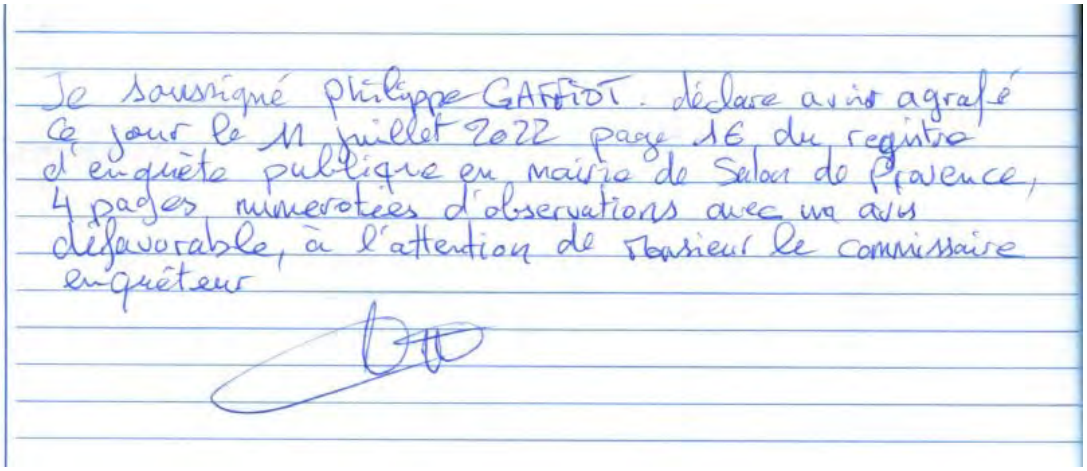

Je soussigné Philippe GAFFIOT. déclare avoir agrafé ce jour le 11 juillet 2022 page 16 du registre d'enquête publique en mairie de Salon de Provence, 4 pages numérotées d'observations avec un avis défavorable, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (4 pages)

Questions et avis sur l'enquête publique
Projet de réhabilitation et d'exploitation de l'aérodrome de Salon-Eyguières et de modernisation du circuit de la zone dédiée aux sports mécaniques, sur les communes d'Eyguières et Salon de Provence (13)

1. **L'exigence de la règlementation**

Le projet s'inscrit dans les textes applicables du décret n° 2001-943 du 08/10/01 version consolidée au 07 mars 2016, portant création de la réserve naturelle des Coussouls de Crau (Bouches-du-Rhône) notamment en ses articles 15 à 17 Chapitre III. Il est important de s'assurer que les préoccupations de protection de l'environnement concernant la parcelle cadastrale n°2 section BX lieudit La Jase Est, soient bien prises en compte par l'exploitant.

I. Etude d'impact aérodrome : dossier E.21-16 P octobre 2021

2. **L'avis d'enquête**

L'arrêté d'ouverture de l'enquête n'est pas validé par l'autorité qui en assume l'élaboration et la responsabilité.

3. **Les pièces jointes**

Les avis des conseils municipaux de la commune d'Eyguières où l'installation projetée doit être implantée et de la commune de Salon de Provence dont une partie du territoire est atteint par l'avis d'enquête publique. (III de l'article R. 512-14 code de l'environnement) ne sont pas disponibles dans les documents mis à disposition du public.

Le permis de démolir qui est une autorisation d'urbanisme à obtenir avant la démolition partielle ou totale d'une construction n'est pas joint au dossier soumis à l'enquête publique.

Le respect des obligations règlementaires ne sont pas toujours catégoriques dans le dossier.

Les insuffisances affectant ce dossier ont pour effet de nuire à l'information complète de la population et de nature même à exercer une influence sur la décision de l'autorité administrative.

4. **L'aspect sur un montage juridique**

Le questionnement suscite une réponse sur les marges d'interprétation pour le présent dossier document de référence qui précise page 29 *« Cette SEMOP est en cours de création, les entreprises constituant le groupement ont donc anticipé en leur nom les démarches administratives et en particulier le dépôt de certains permis »*. Il est noté que les sociétés ont agi avec l'assentiment de la commune d'Eyguières avant même que l'acte ne soit signé.

5. **La loi sur l'eau**

Les textes pages 17 rubrique 2.1.5.0, 134,135 et 332 mettent en évidence la nécessité de faire évoluer la rédaction du dossier afin d'établir une cohérence dans la stratégie du traitement des eaux pluviales. Notamment pour l'eau en excès qui n'est pas absorbée et qui engendre un ruissellement potentiellement chargé en matière en Suspension (MES) ou en hydrocarbures.

La Notice Hydraulique qui forme une composition cohérente et ordonnée dans laquelle le lecteur peut s'informer sur les points essentiels, n'est simplement qu'évoquée page 107 de l'étude.

Le parcours total du traitement des effluents de l'aire de lavage, de l'aire d'avitaillement et des eaux usées n'est pas détaillé. Il est inacceptable que ces travaux nécessités par les opérations prévues ne soient pas analysés.

mation des volumes prélevables sur le puits qui doit être remis aux normes devront être posés de manière pérenne en eau de qualité compatible avec l'usage au regard des futurs soins à des conditions plus appropriées que celles de l'approximation délivrée dans l'étude.

6. **Le bruit**

L'évaluation par modélisation qui est une hypothèse forcément simplificatrice pour anticiper l'avenir ne permet pas d'apprécier la réalité du niveau de l'exposition des populations sur le fonctionnement de l'installation future.

Un avis sur le niveau de performance de la nouvelle installation en service attendu pour les parties modélisées, doit ainsi permettre de justifier du respect de toutes les exigences de la réglementation pour les nuisances sonores issues des mouvements des aéronefs notamment sur le segment de l'aviation d'affaires telle que définie dans l'étude en matière de limitation de l'inconfort pour les utilisateurs et les riverains.

7. **Le chantier**

Le planning prévisionnel d'exécution des aménagements envisagés sur 26 mois qui est un document indispensable pour suivre les différentes étapes du projet, n'est pas présenté dans le dossier d'enquête publique.

Les opérations de démolition et d'aménagement susceptibles d'affecter l'environnement. ne sont pas véritablement étayées sur leur nature, leur consistance et le caractère des zones concernées.

Sur le risque possible de pollution des sols en phase chantier (rupture de circuit hydraulique, renversement accidentel aucune mesure compensatoire n'est prévue. (tableau page 64)

Le Maitre d'ouvrage méprise l'appréciation de règles de sécurité qui préconisent la mise en place d'un certain nombre d'actions à adopter sur le stationnement et le stockage des matériaux hors zones d'écoulement du site, sur l'entretien des engins, la manipulation ou le stockage d'hydrocarbures et de produits toxiques hors sites sensibles ou sur une aire de rétention étanche prévue à cet effet.

8. **Le bilan carbone**

Le bilan énergétique et ses émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du chantier et du cycle de vie du projet, n'est pas identifié dans l'étude.

9. **Le milieu biologique**

Il est constaté quelques difficultés à coordonner les informations sur le périmètre d'intérêt écologique du secteur d'étude entre le texte en III.1.3.5 page 498 et la page 499 de l'étude d'impact sur le suivi des populations de l'Aigle de Bonelli.

Le domaine de l'Aigle de Bonelli recensé dans le rapport de présentation ECO-MED (page 498) pour décrire la réalité, est crucial et d'un intérêt notable pour l'espèce inscrite sur la Liste des espèces protégées de France (catégorie « En danger ») et à la Liste des espèces prioritaires européennes et de plusieurs conventions internationales.

C'est obligatoirement un point essentiel à considérer dans le dossier soumis à l'enquête publique pour la protection de ce rapace qui figure à l'annexe I de la directive n° 79-409/CEE dite directive « Oiseaux » et de l'annexe II de la convention de Berne.

Les différents tableaux des inventaires fondés principalement sur la documentation existante d'organismes ou personnes ressources sur le site ne peut justifier l'absence dans l'étude de conclusions formelles. Les résultats analysés par ECO-MED doivent nécessairement faire l'objet d'un résumé final compréhensible.

10. **Le permis de démolir**

Le dossier annonce brutalement page 379 une phrase qui correspond à telle partie du plan : *« La démolition des hangars sera à la charge des usagers »*.

La conception générale du texte ne permet pas de s'assurer que l'exigence réponde et entre dans un cadre juridique autorisé.

L'autorité administrative doit intervenir très tôt dans l'analyse de ce point de droit. Une recherche en ce sens est justifiée, du fait que les usagers détenteurs de titres de propriété s'opposent au choix du propriétaire d'exiger la démolition des constructions.

Le propriétaire est en droit de conserver la propriété (moyennant indemnisation du tiers constructeur) et d'en solliciter la démolition.

11. L'étude d'impact

La compilation du dossier est assez difficile à appréhender rapidement en raison des redondances dans chaque cahier et de l'accumulation d'études certainement inaccessibles pour le grand public.

Le contenu de l'étude n'est pas proportionné à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, ouvrages et aménagements projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine.

D'une manière générale dans l'organisation du dossier la confusion transparait parfois dans la présentation.

12. Les coûts

L'estimation des investissements a été réalisée sur la base de la demande de permis de construire et cette situation n'impacte certainement pas les résultats des études.

13. Mémoire réponse à l'avis de la MRAe

L'article L122-1 du code de l'environnement fait obligation au porteur de projet d'apporter une réponse écrite à la MRAe.

Les réponses qui pourraient être apportées à ces questions ne correspondent pas toutes aux thèmes examinés dans l'avis de l'Autorité environnementale.

Une série de questions émergent des recommandations de la MRAe et pour lesquelles les réponses ne sont pas évidentes Certaines recommandations telles que les 6 de « *l'Analyse thématique des incidences et prise en compte de l'environnement par le projet* » sont restées sans réponse. Il semblerait que le responsable du projet ait une autre priorité.

II. Etude d'impact circuit des sports mécanique : dossier E.21-16 P octobre 2022

1. L'imperméabilisation des sols

Le traitement de surface de la zone de projet de l'aménagement global du projet est de plus de 26 000 m² qui ne laisse pas ou très peu la possibilité à l'eau de s'infiltrer vers les zones sous-jacentes. Il importe d'exiger du maitre d'ouvrage de promouvoir toutes les solutions qui accroissent le drainage durable et la perméabilité de la surface.

2. L'accès au site

Le dossier par ailleurs en III.4.3 page 119 présente l'accès au site de karting à partir de la RD569 qui sera le même que celui de l'aérodrome. Un rond-point séparera les deux accès.

Ce point illustre parfaitement les réflexions sur la coordination des travaux de raccordement qui correspondent à des phases particulièrement délicates du projet routier, susceptibles d'avoir le plus d'impact sur la circulation des usagers.

3. Le milieu biologique

Les textes en VIII.2.7.1.page 213 et en VIII.2.7.6.page ne peuvent que susciter un questionnement pour désigner les prises de position du bureau ECO-MED à même d'être qualifiées d'anachroniques.

La zone d'étude doit être considérée comme terrain de chasse de l'aigle de Bonelli lors de ses déplacements qui relèvent ordinairement d'un erratisme.

4. Les moyens de lutte externe

L'établissement d'un plan de secours en liaison avec les Services d'Incendie et de Secours qui n'est pas défini dans l'étude, doit être réalisé avant la mise en service de l'installation.

5. Le trafic routier

L'information sur l'évolution des trafics qui se situe à proximité de la RD569 et de la RD72d. fait entièrement abstraction de la mise en service du projet futur.

Cette situation inédite ne peut être satisfaisante pour l'information du public.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, j'émets un **AVIS DEFAVORABLE** sur le projet de réhabilitation et d'exploitation de l'aérodrome de Salon-Eyguières et de modernisation du circuit de la zone dédiée aux sports mécaniques, sur les communes d'Eyguières et Salon de Provence (13)

Philippe GAFFIOT
Salon de Provence le 09 juillet 2022

Analyse :

- s'oppose au projet
- problèmes administratifs selon l'administré
- Etude hydraulique non précise
- Nuisances sonores
- Les nuisances du chantier
- Le bilan carbone
- Le milieu biologique
- Démolition
- Etude d'impact confuse
- Pas de réponse à l'avis de la MRAE
- Le trafic routier

Remarque 17 :

Remarque de M. SOPHOCLE Robert

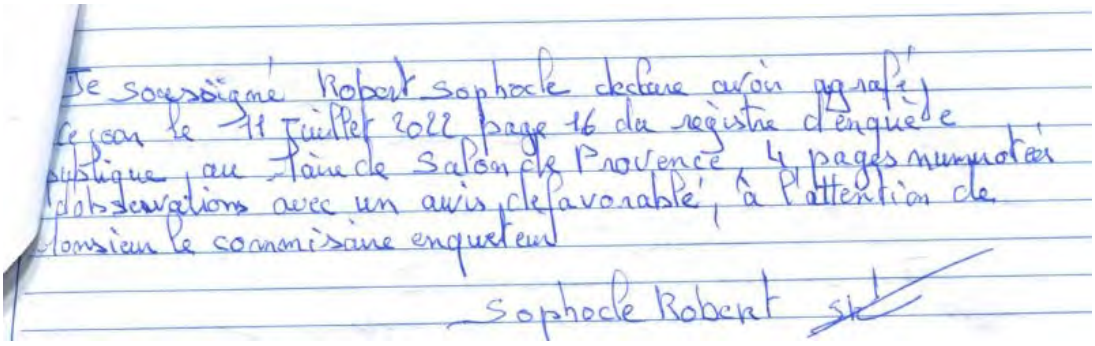
Je soussigné Robert Sophocle déclare avoir apposé ce jour le 11 juillet 2022 page 16 du registre d'enquête publique au Tribunal de Salon de Provence 4 pages numérotées d'observations avec un avis défavorable, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur

Sophocle Robert

Association
« La Défense de la Crau Verte »
www.crauverte.fr

Salon de Provence, le 10 juillet 2022

M. SCHONEK François
370 Chemin de la Cabane
13300 Salon de Provence
Président de l'association
Tel : 06 75 65 47 71
schonek@wanadoo.fr

A

Monsieur le Commissaire enquêteur
Mairie de salon de Provence
Place de l'hôtel de ville
13300 Salon de Provence

Objet : Aérodrome de Salon – Eyguières – Projet d'agrandissement
Copie : M. Georges Mercier, Melle Catherine Ponçon (Membres du bureau de l'association)

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis président de l'association de Défense de la Crau Verte, créée il y a plus de 20 ans pour défendre la vocation agricole de la zone Crau Nord ainsi que l'environnement. Je joins à mon courrier la Charte pour la Défense de la Crau Verte (créée et votée en juillet 2002) qui décrit notre vocation et nos objectifs. Vous constaterez que l'objet de votre enquête concerne bien l'objet de notre association.

Nous avons pris connaissance du projet proposé par la Mairie d'Eyguières. Nous entendons bien les arguments avancés à savoir le développement économique et la vie locale dans la zone de Salon et Eyguières.

Nous avons pourtant 2 axes d'arguments qui justifient notre **opposition** au projet :

Sur le plan écologique : Les terres de la Crau concernées par le projet sont en zone Natura 2000 pour la défense de l'habitat et pour la défense des oiseaux. Nous avons le privilège d'accueillir dans cette zone des rapaces protégés (Aigles, faucons, milans) ainsi que de nombreuses autres espèces d'oiseaux. La construction de bâtiments, l'agrandissement de l'aérodrome générant une augmentation du trafic aérien dans cette zone ne sont pas compatibles avec l'esprit d'une réserve animale ou zone de protection de l'environnement. De plus le parc naturel régional des Alpilles est à proximité immédiate du terrain concerné.
J'insiste ici sur la contradiction qui ressort du projet de la mairie d'Eyguières : **Il appartient au pouvoir public de défendre coûte que coûte des zones qui sont des joyaux Européens** et non de développer un aérodrome dont les intérêts politiques sont discutables.

Sur le plan politique : Nous sommes tous concernés par le développement économique et par la création d'emplois. Nous soutenons les initiatives pouvant aider nos entreprises **mais dans le respect des valeurs qui fondent notre société moderne : Environnement et préservation du patrimoine.** Il ne suffit pas de décréter qu'une activité va se développer pour rentabiliser un

Association
« La Défense de la Crau Verte »
www.crauverte.fr

projet de 15 M€. De nombreux exemples en France montrent que la construction d'un aérodrome et d'infrastructures associées ne créent pas d'activités pérennes.
Le résultat est toujours le même : Bâtiments vides, surdimensionnés, laissés à l'abandon après une période d'essai plus ou moins longue. Le contribuable paie et l'environnement est saccagé.
A l'heure où nous prenons tous conscience de la nécessité **du développement durable et de la défense du patrimoine culturel et environnemental**, un tel projet ne peut être justifié.

Compte tenu de ces éléments, vous comprendrez M. le commissaire enquêteur que l'association de Défense de la Crau Verte **s'oppose au projet** concernant l'aérodrome de Salon Eyguières.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions, Monsieur le commissaire enquêteur, de recevoir l'assurance de nos salutations distinguées.

François Schonek
Président d'association

Charte
pour
« La Défense de la Crau Verte »

La charte défendue par tous les membres de l'association de « Défense de la Crau Verte » s'appuie sur 3 objectifs :

1 Le maintien de la vocation agricole de la zone « Crau Nord » de Salon de Provence

Ce maintien implique de fait :

- ✓ Aucune implantation industrielle dans la zone au nord de la R.N. 113
- ✓ Pas d'installation routière ou autoroutière coupant ou réduisant la zone
- ✓ Sauvegarde de la zone agricole en tant que zone à fourrage (A.O.C.), zone fruitière, zone maraîchère et zone d'élevage (parcours des ovins)

2 Le développement d'une politique agricole et de tourisme rural de la commune mettant à profit les particularités de la « Crau irriguée »

Ce projet implique :

2.1 Le développement d'une politique agricole

- ✓ Mise en place d'une aide à l'implantation de jeunes agriculteurs
- ✓ Limitation importante de l'implantation d'habitations afin de favoriser la politique prédéfinie
- ✓ Etablissement d'un nouveau P.O.S. tenant compte des objectifs indiqués

2.2 Le développement d'une politique de tourisme rural

- ✓ Relance des activités de l'hippodrome
- ✓ Aide à l'implantation de logis à la ferme, gîtes ruraux et chambres d'hôtes

Juillet 2002

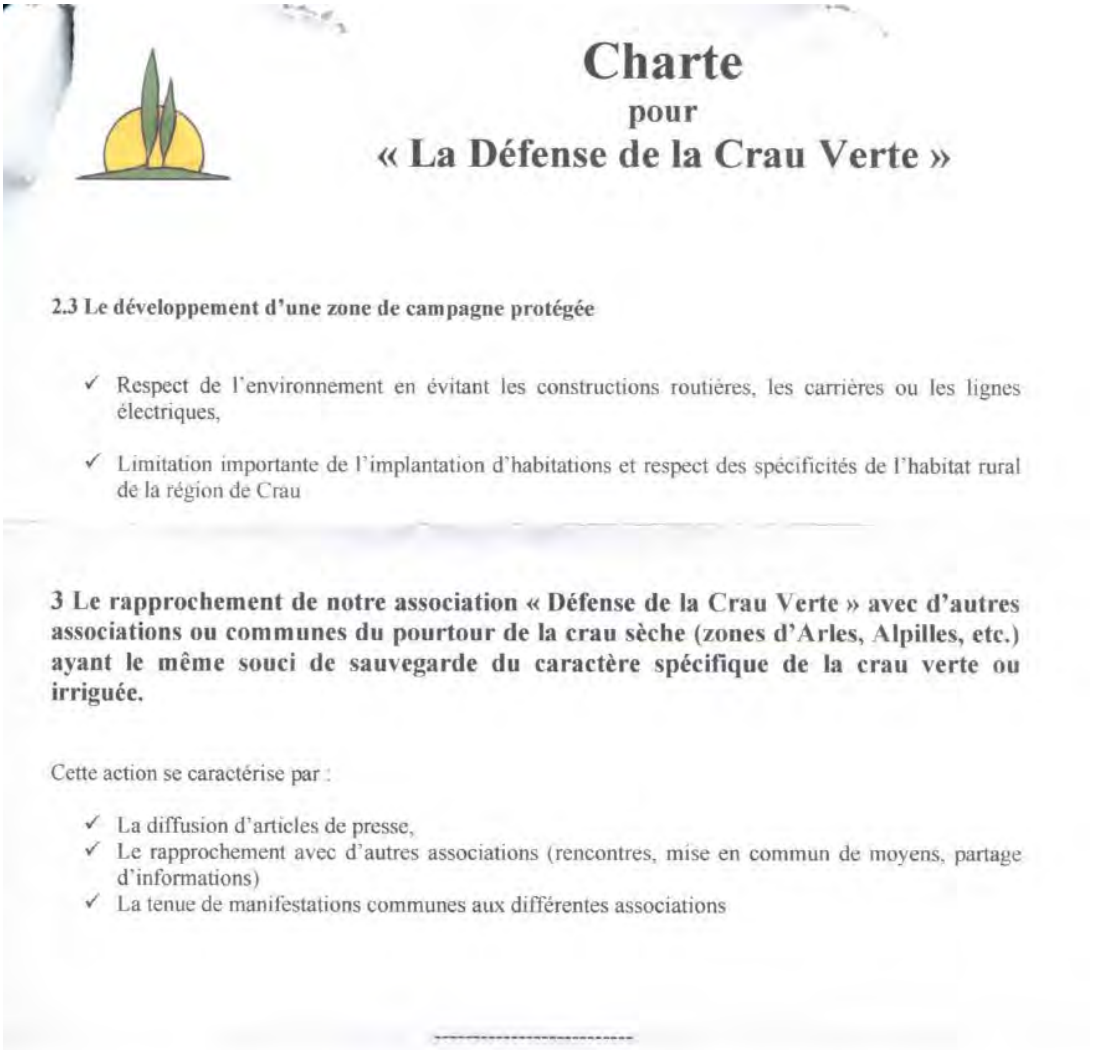

Charte
pour
« La Défense de la Crau Verte »

2.3 Le développement d'une zone de campagne protégée

- ✓ Respect de l'environnement en évitant les constructions routières, les carrières ou les lignes électriques,
- ✓ Limitation importante de l'implantation d'habitations et respect des spécificités de l'habitat rural de la région de Crau

3 Le rapprochement de notre association « Défense de la Crau Verte » avec d'autres associations ou communes du pourtour de la crau sèche (zones d'Arles, Alpilles, etc.) ayant le même souci de sauvegarde du caractère spécifique de la crau verte ou irriguée.

Cette action se caractérise par :

- ✓ La diffusion d'articles de presse,
- ✓ Le rapprochement avec d'autres associations (rencontres, mise en commun de moyens, partage d'informations)
- ✓ La tenue de manifestations communes aux différentes associations

---

Analyse :

- S'oppose au projet
- Défense de l'agriculture et de l'environnement
- Atteintes environnementales et non adaptation du projet au site
- Inquiétudes sur le financement

Remarque 18 :

Remarque de M. HOUERROUS Pierre

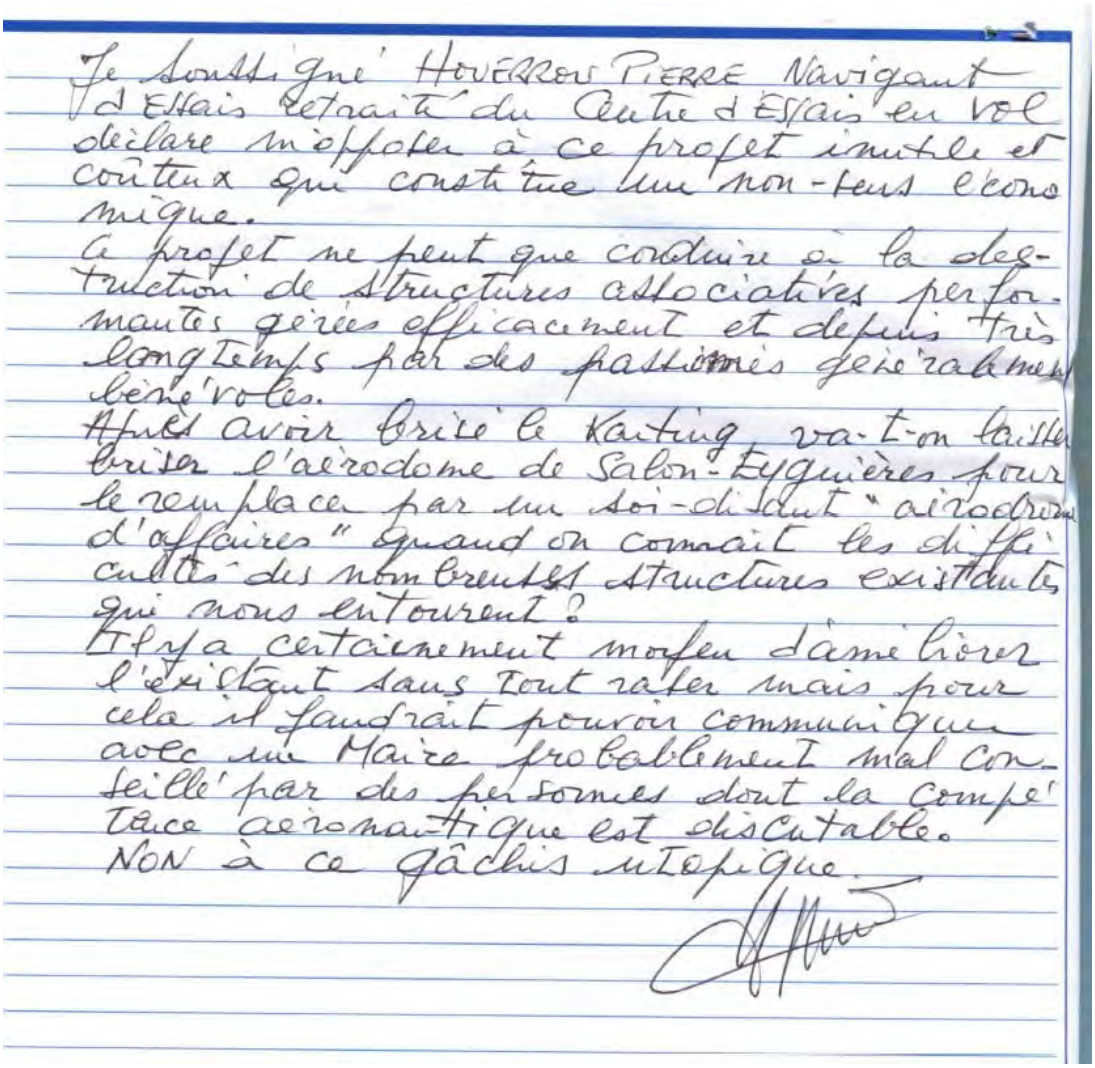

Je soussigné HOUERROU PIERRE Navigant d'Essais retraité du Centre d'Essais en vol déclare m'opposer à ce projet inutile et coûteux qui constitue un non-sens économique.
Ce projet ne peut que conduire à la destruction de structures associatives performantes gérées efficacement et depuis très longtemps par des passionnés généralement bénévoles.
Après avoir brisé le Karting, va-t-on laisser briser l'aérodome de Salon-Eyguières pour le remplacer par un soi-disant "aérodrome d'affaires" quand on connait les difficultés des nombreuses structures existantes qui nous entourent ?
Il y a certainement moyen d'améliorer l'existant sans tout raser mais pour cela il faudrait pouvoir communiquer avec un Maire probablement mal conseillé par des personnes dont la compétence aéronautique est discutable.
NON à ce gâchis utopique.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Non sens économique
- Regrette la destruction du tissu associatif et de son fonctionnement
- Préfèrerait un consensus

Remarque 19 :

Remarque de Mme Emmanuelle GUERIN de Bouc Bel Air

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Etant éleveur ovins sur Bel-Air, je m'oppose fortement au projet de l'Aérodrome.
Comme il est dit sur internet, ce nouveau projet est fait pour le plaisir de gens "fortunés".
Mais le bien être animal, ON EN PARLE ?!!

Ayant environ 2000 bêtes qui pâturent tout prêt de l'aérodrome, je ne pense pas que les émissions sonores seront bien pour elles.
N'étant pas habituées à celà, si celles-ci décident de sortir des filets et cause un accident sur la route - Qui sera le responsable ?
LES PILOTES !!!

Et au niveau environnement, celà ne leur fait rien de détruire la Crau ? Celle-ci étant protégée il est même inconcevable que ce projet soit dans les papiers !!

Fait à Salon de Provence
le 12 Juillet 2022.

GUERIN Emmanuelle

Analyse :

- s'oppose au projet
- éleveur ovin inquiet pour ses bêtes
- nuisances sonores
- destruction de la Crau

Remarque 20 :

Remarque de M. MARQUIS Christian pour le collectif Cistude de Saint Chamas

Observations du Collectif Cistude dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de réhabilitation et d'exploitation de l'aérodrome de Salon-Eyguières et de modernisation du circuit de la zone dédiée aux sports mécaniques, sur les communes d'Eyguières et Salon-de-Provence.

Salon-de-Provence, le 11 juillet 2022

1. Flore

En ce qui concerne la flore, l'étude d'impact est entachée d'un manquement grave qui jette un doute sur l'ensemble de ses conclusions.

Seules deux espèces végétales à enjeu modéré (non protégées) ont été recensées, le Taéniathérum tête-de-méduse (*Taeniatherum caput-medusae*) et la Vélézia raide (*Dianthus nudiflorus*). Selon l'étude, aucune espèce à enjeu très fort ou fort n'a été contactée ni n'est jugée fortement potentielle (page 203).

Pourtant, un atelier scientifique de la Société Linnéenne de Provence qui s'est déroulé le 11 octobre 2014 sur le site même de l'aérodrome a permis de découvrir cinq stations de l'espèce Cléistogène tardif (*Kengia serotina, ex Cleistogena serotina)*, protégée en région PACA (arrêté du 9 mai 2014), dont on craignait qu'elle n'ait disparu du département.
Sur l'extrait du Bulletin de la Société Linnéenne (tome 66, 2015, pages 26 et 27), ces cinq stations sont cartographiées et il est précisé qu'elles ont été reportées par la Société Linnéenne dans la base de données Silene du Conservatoire botanique méditerranéen de Porquerolles. Outre l'extrait ci-dessous, l'intégralité de l'article précité est joint à la présente contribution.

Figure 1. Extrait du Bulletin de la Société Linnéenne de Provence, Tome 66 -2015, page 27. Les emplacements des cinq stations de *Cleistogenes serotina* (points rouges sur la carte) situées dans l'enceinte de l'aérodrome, ont été reportés dans la base de données Silene.

A la page 487 du document EIE-aerodrome_Eyguieres_VF_NGE1, sont listées les ressources bibliographiques ayant « constitué la base de travail de l'étude d'impact ». La base de données Silene (http.silene.eu) y est mentionnée comme ayant été consultée pour dresser « la liste des espèces patrimoniales à proximité de la zone d'étude ». **Pourquoi l'étude d'impact environnemental ne mentionne-t-elle pas la présence, attestée dans Silene, de plusieurs stations de cette espèce très rare et protégée, sur le site même de l'aérodrome ?**

Dans le cadre de l'étude d'impact, huit prospections de terrain ont été réalisées en avril, mai, juillet 2020 et juillet 2021. Le choix des dates est justifié en ces termes à la page 522 : « les dates de prospections ont été favorables pour l'observation d'un maximum d'espèces pour la flore vasculaire, notamment les espèces à enjeux (rares et/ou protégées) ».
Comme son nom l'indique, le Cléistogène tardif est une espèce de fin de saison (août à octobre). Aucune prospection n'a été réalisée en fin d'été et en automne, seule période au cours de laquelle il est possible de contacter cette espèce à très fort enjeu de conservation, alors qu'une recherche ciblée s'imposait.
L'étude d'impact environnemental ne s'est donc pas donné les moyens de retrouver une plante protégée pourtant dûment mentionnée dans la base Silene et probablement présente sur le site.
Ce fait ôte toute crédibilité à l'évaluation des impacts bruts du projet sur la flore abusivement jugés « très faibles » alors qu'au moins une espèce protégée, parmi les plus rares de la Crau, n'a pas été inventoriée.

2. Avifaune hivernale

Dans son avis, la MRAE émet des réserves importantes concernant l'évaluation de l'impact du projet sur l'avifaune. Pour la MRAE, « les passages ayant pour objet l'étude des oiseaux ont eu lieu au printemps et en été (2020 et 2021), ce qui ne permet pas d'appréhender les possibles rassemblements post-nuptiaux ou hivernaux d'espèces patrimoniales caractéristiques du coussoul, tels le Faucon crécerellette, l'Oedicnème criard, le Pluvier cendré, le Ganga cata, l'Outarde canepetière ou l'Alouette calandre. Cet aspect, qui concerne des espèces pouvant périodiquement stationner sur les portions de coussoul présentes sur l'aire d'étude prospectée, n'a ainsi pas été pris en considération, compte tenu des dates de passage indiquées pour l'avifaune » (Page 13).

Dans leur mémoire en réponse, les maîtres d'ouvrage affirment que trois prospections automnales supplémentaires ont été réalisées les 26 octobre, 17 novembre et 03 décembre 2021. Toutefois les données éventuellement collectées lors de ces nouvelles prospections ne sont pas communiquées ce qui ôte tout intérêt à ce complément d'information. En l'état, seules les prospections printanières et estivales peuvent donc être prises en compte, exactement comme dans le document initial.

En outre, il faut souligner que ces nouvelles prospections automnales, dont on ne connaît pas les résultats, ne répondent de toute façon pas à la demande de la MRAE concernant

la mise en œuvre de prospections hivernales, essentielles en Crau pour repérer les grandes concentrations d'oiseaux potentiellement présentes sur le site.
La construction du tableau 1., page 59 du mémoire en réponse, est tendancieuse, notamment par le choix des couleurs, de nature à induire en erreur le lecteur. Sur ce tableau, une prospection journalière est assimilée à un mois plein. Ainsi, pour une seule prospection le 3 décembre 2022, tout le mois de décembre est considéré comme un mois avec inventaire. Il en est de même pour le mois de février avec une seule prospection le 21 février 2021.
L'examen attentif des dates permet de constater qu'en réalité aucune prospection de l'avifaune n'a été réalisée pour la période allant du 3 décembre au 21 février, que ce soit en 2021 ou en 2022. Cette période correspond justement à celle pour laquelle la MRAE s'inquiète de l'absence de données.

La réserve formulée par la MRAE, loin d'être levée par la réponse des maîtres d'ouvrages, en est au contraire largement confortée.

3. Fonctionnalités écologiques

Toujours en ce qui concerne l'avifaune, la MRAE recommande d'approfondir la réflexion sur les fonctionnalités écologiques que le site de l'aérodrome et ses abords sont susceptibles d'assurer.
La MRAE indique notamment que des espèces protégées et parfois très menacées comme l'aigle de Bonelli ou le faucon crécerellette, bien que non contactées lors des prospections, sont susceptibles de fréquenter le site du projet et ses abords pour leur recherche alimentaire (avis MRAE, page 14).

Dans leur mémoire en réponse, les maîtres d'ouvrage confirment le fait que « les espèces d'affinités steppiques exploitent également les coussouls périphériques de l'aérodrome ». Ils ajoutent que l'aérodrome est bien « situé au sein d'une matrice d'habitats cravens qui permettent aux espèces d'affinités steppiques d'y assurer l'ensemble de leurs cycles biologiques ».

Ce constat ne conduit pourtant pas les maîtres d'ouvrage à « intégrer cette dimension à l'examen des incidences du projet sur la préservation de la faune et des habitats naturels » contrairement à la demande formulée explicitement par la MRAE.

4. Criquet de Crau

La MRAE considère que la prise en considération du criquet de Crau, espèce endémique en danger d'extinction et particulièrement difficile à contacter, aurait nécessité la mise en place de prospections ciblées spécifiques. La MRAE recommande donc « d'inclure au volet naturaliste de l'état initial une étude sur le Criquet de Crau ».

Dans leur mémoire en réponse, les maîtres d'ouvrage répondent en deux temps à la demande légitime de la MRAE.

- Le premier argument est spécieux. Les maîtres d'ouvrage s'appuient sur le fait que l'aérodrome est situé à 4 km de la population de criquets de Crau la plus proche (population n°4) pour en déduire l'absence de cette espèce. Or c'est justement le morcellement des populations de criquets de Crau en îlots éloignés les uns des autres et disjoints qui rend cette espèce si vulnérable. Un simple coup d'œil sur la carte produite par les maîtres d'ouvrage (page 54 du mémoire en réponse) permet de constater immédiatement que la distance maximale entre deux populations de criquets de Crau (distance entre les populations n°2 et n°3) est largement supérieure à la distance entre la population n°4 et le site concerné par le projet. **Contrairement aux dires des maîtres d'ouvrage, la carte démontre que le criquet de Crau est potentiellement présent sur le site du projet conformément aux craintes exprimées par la MRAE.**

- Dans un deuxième temps, les maîtres d'ouvrage reprennent **sans apporter d'éléments nouveaux** les conclusions des prospections entomologiques non spécifiques déjà fournies.

Les réponses des maîtres d'ouvrage ne répondent donc pas à la demande de la MRAE concernant le criquet de Crau.

5. Évitement de la réserve nationale des Coussouls de Crau

La MRAE préconise la prise en compte précise du périmètre de la réserve naturelle des Coussouls de Crau, afin d'être en mesure de l'éviter ou, le cas échéant, d'identifier clairement les aménagements projetés qui l'interceptent. La MRAE souligne qu'« en cas d'impacts directs sur la réserve naturelle nationale, une demande d'autorisation de travaux modifiant l'état ou l'aspect de la réserve est à déposer auprès du préfet de département, conformément à l'article L332-9 du code de l'environnement ».

Les maîtres d'ouvrage, dans leur mémoire en réponse, identifient bien une zone de la réserve nationale impactée par les aménagements. Ils justifient cet empiétement sur la réserve par un argument singulier. Pour les maîtres d'ouvrage, cette zone « semble avoir été intégrée *par erreur* dans la RNN » (page 50). Les maîtres d'ouvrage, fort de cet *a priori*, s'estiment ainsi dispensés de la demande d'autorisation à la préfecture.
Cette posture est évidemment irrecevable tant sur le plan éthique que juridique.

Les maîtres d'ouvrage ne sont nullement compétents pour décider que tel ou tel secteur est intégré à la réserve nationale « par erreur ». La demande d'autorisation de travaux modifiant l'état ou l'aspect de la réserve est un impératif légal incontournable.

6. Augmentation du trafic aérien et augmentation de la fréquentation du public

La MRAE recommande de compléter l'évaluation des impacts bruts du projet sur les milieux naturels et la biodiversité en ce qui concerne la phase d'exploitation, par la prise en considération des nuisances sur la faune liées à l'éventuelle augmentation du trafic aérien et de la fréquentation du site que la modernisation de l'aérodrome et la modernisation et l'agrandissement du circuit dédié aux sports mécaniques sont susceptibles d'engendrer.

Dans le mémoire en réponse produit par les maîtres d'ouvrage, l'augmentation du trafic aérien et l'augmentation de la fréquentation du public sont considérées comme « peu significatives ». Pourtant, à la page 23, les maîtres d'ouvrages font état de 250 aéronefs en stationnement contre 170 actuellement, soit une **augmentation de 47 %**.
D'autre part, la fréquentation prévisionnelle du karting, actuellement nulle, n'est pas quantifiée.

page 15

7. Séquence ERC

- La mesure R2 consiste en une mise en défens des secteurs à enjeu notable situés à proximité immédiate des emprises du chantier. **Le fait que le Cléistogène tardif, espèce protégée à très fort enjeu dont la présence est mentionnée au sein même du site, n'ait pas été inventorié lors de l'étude d'impact rend illusoire l'efficacité de cette mesure.**

- La MRAE considère que la mesure R2 devrait être spatialisée sur une carte présentant notamment les espaces à enjeux de conservation qui seront effectivement préservés (évitement). **La carte des zones d'évitement, aussi bien en phase travaux qu'en phase exploitation, n'est pas produite dans le mémoire en réponse des maîtres d'ouvrage.**

- La mesure R3 consiste en une limitation de l'éclairage nocturne.
Pour la MRAE, « Compte tenu de la localisation de l'aérodrome aux abords immédiats du coussoul, l'éventualité d'une simple limitation de l'éclairage nocturne n'est pas suffisante pour répondre aux dérangements potentiels sur les espèces lucifuges. La question d'une éventuelle activité nocturne du karting est à clarifier et, le cas échéant, à évaluer dans le cadre de l'approfondissement nécessaire de la réflexion relative aux nuisances liées à l'éclairage ».
Les maîtres d'ouvrage n'apportent aucun élément nouveau de nature à lever les inquiétudes de la MRAE pourtant légitimes étant donnée l'emplacement du site au cœur de la réserve nationale des Coussouls de Crau.

- Le projet ne prévoit évidemment **aucune mesure ERC concernant l'espèce Cléistogène tardif** qui, bien que probablement présente, n'a pas été recherchée (cf. 1.).

- Le projet ne prévoit **aucune mesure ERC concernant la portion de la réserve naturelle nationale impactée par le projet** (cf. 5.).

8. Quantification des impacts résiduels

La MRAE considère que le niveau d'impacts résiduels attribué à chaque espèce pour laquelle des impacts bruts avaient initialement été relevés n'est que peu argumenté, compte tenu du caractère insuffisamment précis des mesures de réduction proposées, qui ne sont pas vraiment adaptées aux spécificités du secteur étudié, et de l'absence d'indicateurs de suivi ou d'informations précises concernant le protocole de mise en œuvre (avis MRAE, page 17).
A titre d'exemple, la MRAE évoque notamment le cas précis de la quantification de l'impact sur le lézard ocellé.
En conséquence, la MRAE recommande d'engager une démarche de quantification plus précise et davantage argumentée des impacts résiduels du projet après application des mesures de réduction proposées.

La réponse des maîtres d'ouvrage tient en une ligne : « Les impacts résiduels ne sont précisés que dans le cadre de la modification de l'accès, qui a fait l'objet d'une modification de tracé depuis la remise de l'étude d'impact initiale ».

Hormis la modification de l'accès au parking, les maîtres d'ouvrage n'apportent donc aucun élément nouveau permettant de quantifier les impacts résiduels de l'ensemble du projet, contrairement à la recommandation de la MRAE.

9. Incidences Natura 2000

Pour la MRAE, les impacts liés au fonctionnement de l'aérodrome en phase d'exploitation, notamment du fait de la circulation potentiellement accrue des appareils aériens, sont à examiner dans le cadre de l'analyse des incidences Natura 2000, étant donné que cet aspect du projet est susceptible d'engendrer des nuisances sur la faune, en particulier sur plusieurs espèces d'oiseaux protégées. L'insuffisance des mesures proposées dans le cadre du déploiement de la séquence ERC ne permet pas de s'assurer que les conclusions d'incidences non notables sur le réseau Natura 2000 local sont réalistes, eu égard en particulier aux impacts potentiels du projet sur plusieurs espèces protégées.
En conséquence, la MRAE recommande de réévaluer les incidences Natura 2000 du projet, en phase travaux et en phase exploitation, en tenant compte des insuffisances relevées dans le volet naturaliste de l'étude d'impact.

De nouveau, hormis la modification de l'accès, les maîtres d'ouvrage évacuent en une phrase les recommandations de la MRAE : « Les analyses et conclusions sur les autres aspects de l'étude demeurent inchangés, notamment au regard des réponses apportées dans le présent mémoire » (page 78). Or, dans ce même mémoire, les maîtres d'ouvrage sont conduits à reconnaître l'extrême importance des fonctionnalités du site du projet et de ses abords immédiats (cf. 3.), éléments majeurs de la classification Natura 2000.

Les maîtres d'ouvrage ne fournissent aucun élément nouveau permettant d'évaluer le niveau des incidences Natura 2000 afin d'en programmer l'éventuelle compensation. Les insuffisances relevées par la MRAE dans le volet naturaliste de l'étude d'impact persistent.

Conclusion

Le site concerné par le projet s'intègre dans une zone particulièrement sensible du point de vue écologique et sous le coup de multiples statuts de protection : ZNIEFF de type I et de type II , réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau, Natura 2000 au titre de la directive habitats et de la directive oiseaux, Parc naturel régional des Alpilles, domaine vital « Les Alpilles » de l'Aigle de Bonelli, espèce menacée et protégée faisant l'objet d'un plan national d'actions.

Le projet sous-estime fortement l'importance écologique du site et de ses abords.

En ce qui concerne la flore, l'étude d'impact environnemental est entachée d'une omission majeure qui en rend caduque les conclusions (cf. 1.).

D'autre part, après lecture attentive de l'avis émis par la MRAE et du mémoire en réponse des maîtres d'ouvrage, la prise en compte des recommandations de la MRAE par les maîtres d'ouvrage apparaît superficielle, partielle, souvent inexistante (cf. 2. à 9.).

En conséquence, le collectif Cistude émet un avis défavorable à la réalisation de ce projet.

Collectif Cistude
7 B Place du 8 Mai 1945
13250 SAINT-CHAMAS

Christian Marquis, coprésident

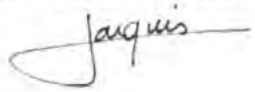

qui lui donne son aspect hérissé. C'est une plante en expansion, en France.

Au départ de la chênaie pubescente piquetée de *Pinus halepensis* subsp. *halepensis*, s'étend une zone marneuse jouxtant un petit cours d'eau temporaire bordé de nombreux pieds de *Deschampsia media*. Plusieurs plantes liées à ce milieu l'accompagnent : *Plantago maritima* subsp. *serpentina*, *Onobrychis saxatilis*, *Prunella vulgaris*, *Leontodon hirtus*, *Blackstonia perfoliata*, *Aphyllantes monspeliensis*.

Nous notons encore *Populus alba*, *Rosmarinus officinalis*, *Poa compressa*, *Ononis natrix* subsp. *natrix*, *Ononis spinosa*, *Echium vulgare*, *Odontites luteus*, *Cirsium vulgare*, *Hypericum perforatum*, *Teucrium polium* subsp. *polium*, *Bothriochloa ischaemum* (*Dichanthium ischaemenum*), *Erigeron canadensis*, *Scabiosa triandra*, *Verbena officinalis*, *Galium pusillum*, *Asperula cynanchica*, *Picris hieracioides*, *Centaurea paniculata*, *Agrimonia eupatoria*, *Achillea millefolium*, *Cornus sanguinea*, *Eryngium campestre*, *Lotus corniculatus* (f. poilue), *Daucus carota*, *Brachypodium phoenicoides*, *Cirsium ferox*, *Phalaris arundinacea*, *Helianthemum italicum* (*Helianthemum oelandicum* subsp. *italicum*), *Coronilla minima* subsp. *lotoides*, *Genista pilosa*.

Quelques plantes attirent notre attention : ***Cirsium acaulon***, rare dans les Bouches-du-Rhône (il ne devient assez fréquent qu'à partir de l'étage supraméditerranéen) et deux *Seseli* intéressants à comparer car poussant parfois non loin l'un de l'autre : *Seseli galloprovinciale* et *Seseli longifolium* qui est plus élevé que le premier avec des feuilles fines et longues. Il est ici représenté par la sous-espèce *longifolium* caractérisée par le faible nombre d'ombelles (moins de 6). *S. galloprovinciale*, plus glauque, présente des segments foliaires carénés (vs plats chez *S. longifolium*). Ils sont inféodés, tous deux, aux rochers, pelouses rocailleuses.

Ajoutons aussi : *Linum suffruticosum* subsp. *appressum*, *Coris monspeliensis*, *Odontites viscosus*, *Campanula glomerata*, *Buxus sempervirens*, *Sideritis provincialis*, *Rubia peregrina* subsp. *peregrina*, *Rhaponticum coniferum*, *Teucrium montanum*, *Ononis minutissima*, *Dianthus balbisii*.

Nicole nous signale ***Polycnemum majus*** qui pousse dans le chemin. C'est une petite plante à floraison tardive (pas très spectaculaire) aux feuilles fines et étroites, imbriquées. Elle passe donc facilement inaperçue. Elle aime les sols lourds et les lieux piétinés.

Pour terminer la liste du matin, avant le pique-nique :

Brachypodium retusum, *Rubia peregrina* subsp. *peregrina*, *Chaenorrhinum minus*, *Argyrolobium zanonii*, *Pilosella officinarum*, *Verbascum thapsus*, *Achillea nobilis*, *Verbascum sinuatum*, *Lavandula angustifolia*, *Fumana procumbens*, *Rhamnus cathartica*, *Centaurea aspera*, *Linum narbonense*, *Rubus canescens*, *Plantago sempervirens*, *Cistus albidus*, *Osyris alba*.

Danièle HAMARD

L'après-midi, en l'absence de Danièle HAMARD, **Catherine GARRIC** et **Sylvaine FERRANDEZ** dressent la liste suivante :

Teucrium chamaedrys, *Euphorbia spinosa*, *Scrophularia lucida*, *Sideritis provincialis*, *Lactuca perennis*, *Antirrhinum majus* subsp. *latifolia*, *Diplotaxis tenuifolia*, *Genista cinerea*, *Silene latifolia*, *Medicago lupulina*, *Jasminum fruticans*, *Pseudoturritis turrita*, *Ruscus aculeatus*, *Clinopodium nepeta*, *Acer monspessulanum*, *Ligustrum vulgare*, *Asparagus acutifolius*, *Asplenium ceterach*, *Asplenium fontanum*, *Asplenium trichomanes*, *Polypodium cambricum*, *Ajuga chamaepitys*, *Inula conyza*, *Picnomon acarna*, *Cistus albidus*, *Amelanchier ovalis*, *Pyrus spinosa*, *Bituminaria bituminosa*, *Erodium cicutarium*, *Achillea nobilis*, *Marrubium vulgare*, *Heliotropium europaeum*, *Carthamus lanatus*, *Osyris alba*, *Buxus sempervirens*, *Fumana ericifolia* (*Fumana ericoides* subsp. *italica*).

Cleistogenes serotina en Crau à Eyguières et Grans (13) : 11 octobre 2014

Cette sortie, sous la direction de Daniel PAVON, a été l'occasion d'observer, en plaine de Crau sèche, une espèce de graminée tardive, protégée en région PACA : ***Cleistogenes serotina*** (L.) Keng [≡ *Kengia serotina* (L.) Paker].

La Crau à Eyguières

Les mentions de cette espèce dans le département ont été pendant longtemps rares et anciennes. Ainsi, dans le catalogue des plantes de MOLINIER (1981), on peut lire à propos de cette espèce *« propre aux coteaux rocailleux du Midi (H. Coste, P. Fournier). Marseille (Gr. et Godr.) et surtout en Crau ; Salon, Miramas, Istres, le long des canaux d'arrosage (Cast.). Nous n'avons vu en Crau, dans ce type de station, que le Molinia caerulea (M. et T.), il est vrai représenté parfois par une forme robuste à panicule ample très ouverte (ssp. altissima = M. littoralis Host) avec laquelle il peut y avoir confusion ».*

Il faudra attendre le travail de CHABERT (1995) pour que cette espèce soit à nouveau confirmée dans les Bouches-du-Rhône.

Cartes de répartion locale de *Cleistogenes serotina*.

Cleistogenes serotina

Nous avons donc prospecté sur les communes de Grans et d'Eyguières, aux lieu-dit respectifs de Beauchamp–La Poitevine et de l'aérodrome afin de « pointer » les populations et d'alimenter la base de données SILENE (http://flore.silene.eu). La plante était très abondante sur le premier secteur (plusieurs centaines d'individus bien fleuris !), un peu moins vers l'aérodrome (voir cartes ci-contre).

BIBLIOGRAPHIE

CHABERT J.-P., 1995. — Herborisations dans les Bouches-du-Rhône. *Le Monde des Plantes*, **454**: 24–26.

MOLINIER R. [coll. MARTIN P.], 1981. — *Catalogue des plantes vasculaires des Bouches-du-Rhône*. Mus. Hist. natur. Marseille édit., 56 + 375 p.

Daniel PAVON

La montagne d'Artigues (83) : 25 octobre 2014

Rendez-vous à 10 h 00 sur la place de la commune d'Artigues (83), une place ombragée par quelques platanes et qui se révèle assez restreinte pour le nombre de voitures utilisées par les participants, une vingtaine de personnes. C'est un petit village d'environ 200 personnes, noyé dans la verdure qui baigne toute cette région.

Le groupe se met en chemin en empruntant la petite route de Saint-Maximin qui monte dans la forêt essentiellement dominée par le chêne pubescent et le pin. Dans le village, formant des haies non taillées, *Broussonetia papyrifera,* et, en bordure des maisons, *Mirabilis jalapa,* la belle de nuit, un *Oxalis* sp. non fleuri, *Calamintha nepeta* (à moins que ce ne soit *ascendens*), *Erigeron canadensis* ou bien *O. sumatrensis*, *Parietaria judaica, Diplotaxis erucoides, Amaranthus deflexus, Amaranthus retroflexus, Chenopodium album, Digitaria sanguinalis, Cynodon dactylon, Poa compressa, Setaria viridis, Catapodium rigidum.*

Au début de la côte, en bordure de la forêt, *Euonymus europaeus, Cornus sanguinea, Corylus avellana, Clinopodium vulgare, Plantago media* abondant, *Plantago*

Analyse :

- S'oppose au projet
- L'étude a oublié le Cleistogène serotina, espèce à enjeu et vue par la société Linéenne
- Pas d'intérêt sur la réponse stipulant que des visites en hiver ont été réalisées sans plus de détail

- Pas d'examen des espèces d'affinités steppiques et intégration aux incidences du projet sur la préservation de ces espèces (demande MRAE)
- Pas d'étude assez pointue sur le criquet de la Crau, juste des arguments
- La demande d'autorisation de travaux modifiant l'état ou l'aspect de la réserve est un impératif légal
- Augmentation importante du trafic, donc significatif contrairement à ce qu'annonce le maître d'ouvrage
- ERC ne concerne pas le Cléistogène tardif pourtant présent. La carte des zones d'évitement phase travaux et exploitation n'est pas fournie. Il n'y a pas d'éléments dans le mémoire en réponse permettant de lever l'inquiétude de la MRAE

d. Registre 4

Remarque 1 :

Il s'agit d'une lettre type déjà présentée au mail 25 et signée par les 20 personnes suivantes :

M. FALCO Alexandre d'ISTRES, Mme ROUTHIEAU Floriane de Salon, M. EL HANNASSI Sehaïle de Miramas, M. INGHILTERRA Jérôme de Besançon, M. Bruno FORPY d'ISTRES, Mme RICCI Agnès d'ISTRES, M. Stéphane RICCI d'ISTRES, M. MARTINO Richard de Salon, Mme BARONNIER Cassandre de Saint Chamas, Mme BARONNIER Corinne de Saint Chamas, Mme BARONNIER Virgile de Saint Chamas, M. BARONNIER Nicolas de Saint Chamas, M. THEODORE Laurent de Saint Martin de Crau, M. GORSSE Alexandre d'ISTRES, M. GAUTIER AXEL de Salon, M. ZEYER Ludovic de Martigues, M. GAVALOA Florent de Marseille, Mme CORNU Annick de Salon, M. CORNU Jean-Jacques de Salon et M. BIENVENU Jean d'Aix en Provence.

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

Remarque 2 :

Lettre type reportée au mail 13, et reçu sur le mail de l'enquête publique, signée par deux personnes :

Mme GUILLAUME Améline de Brest et M. ALLEMAND Nicolas d'Aix en Provence.

Analyse :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales
- S'oppose au projet

Remarque 3 :

La remarque est une lettre type signée et scannée à la remarque 2 du registre 1 de Salon par 9 personnes :

Mme Chantal ARCAS d'EYGUIERES, M. BENSA Jean-marie de Pélissanne, Mme BENSA Sophie de Pélissanne, M. FACQUEUR Christian de Pélissanne, Mme

FLANDIN Michèle de Vitrolles, M. GIAVELLI JP de Salon, PRIMAULT Ft de Salon, M. PRIMAULT Michel de Salon et Mme DONNAT Nathalie de Salon.

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

Remarque 4 :

Il s'agit d'une lettre type déjà réécrite au mail 66 du présent rapport. Elle est signée par Mme TAVERNE Dominique de Salon et M. TAVERNE Christian de Salon.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Remet en cause l'étude d'impact
- Remet en cause les réponses du maître d'ouvrage à la MRAE
- Pose le problème du devenir des zones situées entre les hangars où il y aurait pourtant des enjeux

Remarque 5 :

Pétition contre le projet signée par 84 personnes. Le lieu de résidence des signataires n'est pas identifié.

Enquête Publique relative au projet de travaux demandés par la Mairie d'Eyguières sur l'aérodrome de Salon-Eyguieres
Consultation des utilisateurs sous forme de sondage mis en place entre le dimanche 19 juin et le mardi 12 Juillet

Nota : Pour une contribution plus complète n'hésitez pas à remplir le registre d'enquêtes en mairies de Salon et Eyguieres

Date de contribution	Nom Prénom	Compétences Professionnelles	Rôle sur LFNE ex: pilote, instructeur, sympathisant,...	Etes vous demandeur des travaux ? OUI/NON	Etes vous favorable aux démolitions des hangars ? OUI/NON	Signature	Observations (succinctes sinon voir Nota)
09/07	BARBIER Matti	Etudiant	Pilote	NON	NON	[signature]	Travaux inutiles
09/07	DORIDANT Gueble	/	Visiteur	NON	NON	[signature]	Inutile
10/07	BARBIER Valerie	Chef Montage Audiovisuel	Mere de Pilote	NON	NON	[signature]	Non à la destruction de l'aerodrome
10/07	BARBIER LIONEL	Cadre Audiovisuel	Pere de Pilote	NON	NON	[signature]	
12/07	CANTE Remy	retraité	Pilote	NON	NON	[signature]	Travaux inutiles.
13/07	RAYNAL BERNARD	RETRAIT	PILOTE PROPRIETAIRE	NON	NON	[signature]	Travaux inutiles inadaptés aux besoins constants
				Bilan	Bilan	Votants	Feuillert n° 7

Enquête Publique relative au projet de travaux demandés par la Mairie d'Eyguières sur l'aérodrome de Salon-Eyguieres
Consultation des utilisateurs sous forme de sondage mis en place entre le dimanche 19 juin et le mardi 12 Juillet

Nota : Pour une contribution plus complète n'hésitez pas à remplir le registre d'enquêtes en mairies de Salon et Eyguieres

Date de contribution	Nom Prénom	Compétences Professionnelles	Rôle sur LFNE ex: pilote, instructeur, sympathisant,...	Etes vous demandeur des travaux ? OUI/NON	Etes vous favorable aux démolitions des hangars ? OUI/NON	Signature	Observations (succinctes sinon voir Nota)
22/06	GIRARD ROMAIN	PILOTE	PILOTE	NON	NON	[signature]	
29/06	DORIDANT Denis	Étudiant	PILOTE	NON	NON	[signature]	
29/06	VIALANEIX Sebastien	~~Prétraiteur~~ Ingénieur	Instructeur	NON	NON	[signature]	
29/06	TOURJET	Retraité	Sympathisant	NON	NON	[signature]	
30/6/22	CAUCHI Martial	Retraite AIRBUS	Pilote Propriétaire	NON	NON	[signature]	Revenir à une gestion associative
1/7/22	MANENT	Pilote		NON	NON	[signature]	
1/7/22	G. LAURENT	Pilote controleur PEN	Pilote	non	non	[signature]	
2/7/22	T. Pedelabarbe	Etudiant		non	non	[signature]	
2/7/22	VINCENT J.C	Ancien Pilote	Premier Au Pas Sympathisant	NON	NON	[signature]	
2/7/22	PACQUETEAU Val	Etudiant	Elève pilote	NON	NON	[signature]	
2/7/22	PACQUETEAU NC	Infirmière	Parents d'élève pilote	NON	NON	[signature]	
2/7/22	PACQUETEAU JP	Retraité	Grand Père de l'élève Pilote	NON	NON	[signature]	
2/07/22	TOUSSAINT	Etudiant	Pilote	Non	Non	[signature]	
				Bilan	Bilan	Votants	Feuillert n° 6

Enquête Publique relative au projet de travaux demandés par la Mairie d'Eyguières sur l'aérodrome de Salon-Eyguieres
Consultation des utilisateurs sous forme de sondage mis en place entre le dimanche 19 juin et le mardi 12 Juillet

Nota : Pour une contribution plus complète n'hésitez pas à remplir le registre d'enquêtes en mairies de Salon et Eyguieres

Date de contribution	Nom Prénom	Compétences Professionnelles	Rôle sur LFNE ex: pilote, instructeur, sympathisant,...	Etes vous demandeur des travaux ? OUI/NON	Etes vous favorable aux démolitions des hangars ? OUI/NON	Signature	Observations (succinctes sinon voir Nota)
24/06	TRIFFAUT Maël	Etudiant	Pilote	NON	NON	[signature]	laissez le loisir aux passionnés.
24/06	BERGER DIDIER	Ex pilote de classe Armée de l'Air.	Pilote	NON	NON	[signature]	pas l'aviation commerciale ! ...
25/06	Catelan Mireille	Vélivole	Pilote	NON	NON	[signature]	stop aux grandeurs démesurées
25/06	DUMAND Patrick	Vélivole	Pilote	NON	NON	[signature]	Ne pas tous casser pour du commercial.
25/06	MANENT Joseph	Pilote	Remorq	NON	NON	[signature]	NON au nouveau PERSEPOLIS
25/06	MORIZÉ Christian	Pilote/vélivole	Pilote	NON	NON	[signature]	Non à la destruction de l'aérodrome
25/06	PERNIN Nathan	étudiant/élève-pilote	élève-pilote	NON	NON	[signature]	non à la destruction de l'aérodrome
25/06	BLANC Claude	pilote Instructeur FI - FE avion + planeur	avion + planeur	NON	NON	[signature]	non à la destruction aérodrome
25/06	RICOU Evelyne	pilote avion + planeur	pilote + remorqueur	NON	NON	[signature]	ne pas détruire l'existant
28/06	SOULATRE Victor	étudiant	élève pilote	NON	NON	[signature]	on vole très bien comme ça !
29/6	CAMOIN Roger	Pilote planeur + Remorqueur		NON	NON	[signature]	laisser les moyens de voler pour tous
29/6	GUEYRAUD J. Michel	Avocat	Pilote/Propriétaire	~~OUI~~	NON	[signature]	Non au projet actuel
29/06	RABENCRO FABRICE	PILOTE DE LIGNE	PILOTE	NON	NON	[signature]	
				Bilan	Bilan	Votants	Feuillert n° 3

Enquête Publique relative au projet de travaux demandés par la Mairie d'Eyguières sur l'aérodrome de Salon-Eyguieres
Consultation des utilisateurs sous forme de sondage mis en place entre le dimanche 19 juin et le mardi 12 Juillet

Nota : Pour une contribution plus complète n'hésitez pas à remplir le registre d'enquêtes en mairies de Salon et Eyguieres

Date de contribution	Nom Prénom	Compétences Professionnelles	Rôle sur LFNE ex: pilote, instructeur, sympathisant,...	Etes vous demandeur des travaux ? OUI/NON	Etes vous favorable aux démolitions des hangars ? OUI/NON	Signature	Observations (succinctes sinon voir Nota)
21/06	HAUTEFEUILLE Benjamin	Chauffeur	élève pilote Planeur	NON	NON	[signature]	Laisser l'aérodrome dans l'état.
21/06	GRIMBERT Jordan	Acheteur	Sympathisant	NON	NON	[signature]	C'est un bon lieu, il faut le laisser tel qu'il est
22/06	VILLEZ-ROGNIER Serge	VETERINAIRE	Secrétaire	NON !	NON !	[signature]	
22/06	AVRIL Maurice	Retraité	Pilote	NON	NON	[signature]	Si réalisation projet impact éco, et social catastrophique
22/06	BERTERO Stéphanie	Chef d'entreprise	Mère de pilote	NON	NON	[signature]	Laisser l'aérodrome tel quel !!!
22/06	CAPEL FRANCK	inspecteur qualité AIRBUS	Sympathisant	NON	NON	[signature]	NE PAS y toucher
23/06	CARLOUCE Pierre-Antoine	Etudiant	Elève pilote	NON	NON	[signature]	
23/06	WOIRIN Eddy	Ingé Retraité	Elève pilote	NON	NON	[signature]	projet absurde
23/06	LORENZI	Honneur RETRAITÉ E.N.	PILOTE	NON	NON	[signature]	Projet INUTILE et contre-productif pour le TERRAIN !
23/06	DELUZURIEUX Alain	Retraité E.N.	Pilote	NON	NON	[signature]	Les clubs ne résisteraient pas à un arrêt prolongé dû aux travaux.
23/06	JUSZCZAK JERZY	Consultant IT	élève pilote	NON	NON	[signature]	disparition d'activités loisir sur le site
24/06	DELIGNY Alain	Retraité E.N	Instructeur	NON	NON	[signature]	Au moment où il faut faire des ECONOMIES ! Absurde
24/06	GRANET Romain	Etudiant	Pilote	Non	Non	[signature]	Absurde
				Bilan	Bilan	Votants	Feuillert n° 2

Enquête Publique relative au projet de travaux demandés par la Mairie d'Eyguières sur l'aérodrome de Salon-Eyguieres
Consultation des utilisateurs sous forme de sondage mis en place entre le dimanche 19 juin et le mardi 12 Juillet

Nota : Pour une contribution plus complète n'hésitez pas à remplir le registre d'enquêtes en mairies de Salon et Eyguieres

Date de contribution	Nom Prénom	Compétences Professionnelles	Rôle sur LFNE ex: pilote, instructeur, sympathisant,...	Etes vous demandeur des travaux ? OUI/NON	Etes vous favorable aux démolitions des hangars ? OUI/NON	Signature	Observations (succinctes sinon voir Nota)
23/6	Giffel Anne	IDEL	Visiteur Regulier	NON	NON	[illegible]	Tel quel.
23/06	RAVAIN Christine	Directrice Restaurant	Visiteur	NON	NON	[illegible]	Pas de changement
23/06	JULY Nanes	Lingerie	Visite	NON	NON	[illegible]	Que rien ne change
24/06	Poulard Romane	caisse	visiteur	non	non	Poulard	ne rien changer.
24/06	RIVIERA Mandy	Serveuse	Amis pilote	non	non	RIVIERA	Reste tel quel
24/06	BRUNA Sylvie	Serveuse	Visite.	NON	NON	[illegible]	pas de changement
24/06	Capel Marion	Etudiant	Neveu de pilote	Non	Non	[illegible]	Je veux pas que ça change
24/06	Cialec Cécile	IDEL	visiteur	NON	non	[illegible]	Pas de changement
27/06	RIGAT MAGGI	CONSEILLERE	SYMPATISANT	NON	NON	[illegible]	PAS DE CHANGEMENT
28/06	Perez Amandine	Coiffeuse	Sympathisant	NON	NON	[illegible]	Pas de changement
28/06	Ferreira Martins Aurelie	Assistante Commercial	Visiteur	NON	NON.	[illegible]	Pas de changement
28/06	CORSOLETTI Mallaurie	Hotesse de l'AIR	sympathisant	NON	NON	[illegible]	que rien ne change
28/06	GALLEGO Loriane	accueil parc historique	Sympathisant	NON	NON	GALLEGO	ne rien changé
28/06	Gallego Chantal	Fonctionnaire	visiteur	Bilan Non	Bilan Non	Votants [illegible]	reste tel quel. Feuillert n° 5

Enquête Publique relative au projet de travaux demandés par la Mairie d'Eyguières sur l'aérodrome de Salon-Eyguieres
Consultation des utilisateurs sous forme de sondage mis en place entre le dimanche 19 juin et le mardi 12 Juillet

Nota : Pour une contribution plus complète n'hésitez pas à remplir le registre d'enquêtes en mairies de Salon et Eyguieres

Date de contribution	Nom Prénom	Compétences Professionnelles	Rôle sur LFNE ex: pilote, instructeur, sympathisant,...	Etes vous demandeur des travaux ? OUI/NON	Etes vous favorable aux démolitions des hangars ? OUI/NON	Signature	Observations (succinctes sinon voir Nota)
19/6/22	GATHIER Laurent	Ingenieur Aero	Pilote	NON	NON	[illegible]	
20/6/22	BERTRAND Pierre	Trésorier	Pilote	NON	NON	[illegible]	OK-mairies
20/06/22	Sophie de Robert	Mecano aero	Pilote	NON	NON	[illegible]	
20/06/22	GLASSON Antoine		Pilote	NON	NON	[illegible]	
20/06/22	Glasson Marc		sympathisant	Non	Non	[illegible]	
20/06/22	HOVERRAS Pierre	INSTRUCTEUR	PILOTE	NON	NON	[illegible]	projet absurde et destructeur de clubs
20/6/22	RICARD Jean	FI - FE instructeur	Pilote	NON	NON	[illegible]	
20/06/22	PASCUTTO [illegible]	mécano aéro	pilote	NON	NON	[illegible]	
20/06/22	MARQUEZ		pilote	Non	Non	[illegible]	ok mairies Salon Eyguieres
20/06/22	Beltero Erika		Pilote Habitant	NON	NON	[illegible]	
21/6/22	GUERRAND Bernard	Ingé en retraite	Pilote	NON	NON	[illegible]	
21/6/22	GATHIER Catherine	Ingenieur Aero	Sympathisante	NON	NON	[illegible]	
21/06/22	LAVIELLE chantal	Directeur Société	Parent d'élève pilote	NON	NON	[illegible]	
				Bilan	Bilan	Votants	Feuillert n° 1

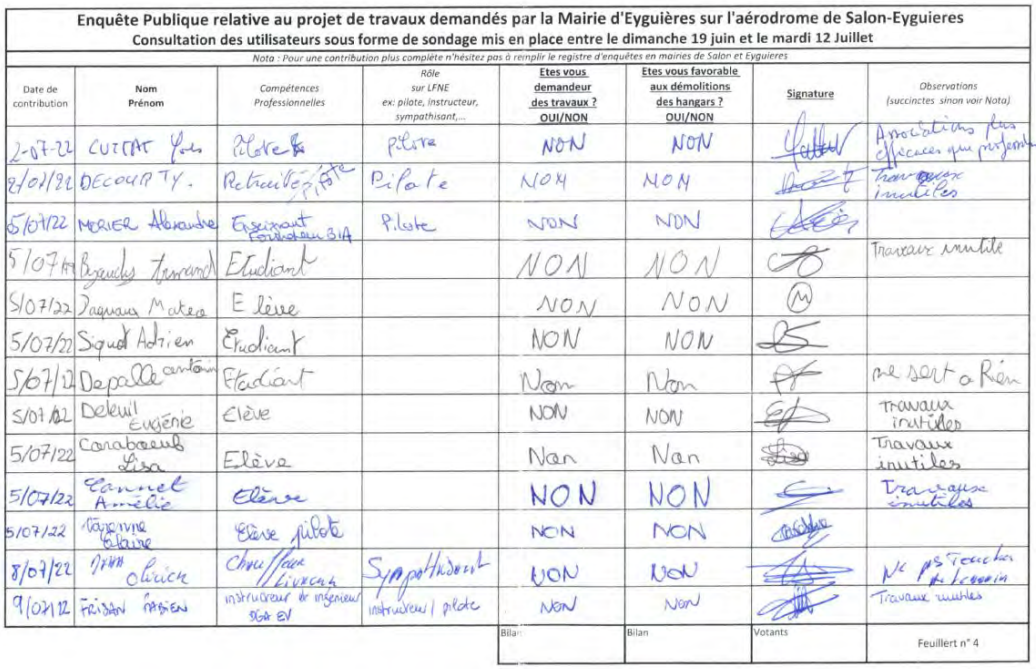

Enquête Publique relative au projet de travaux demandés par la Mairie d'Eyguières sur l'aérodrome de Salon-Eyguieres
Consultation des utilisateurs sous forme de sondage mis en place entre le dimanche 19 juin et le mardi 12 Juillet

Nota : Pour une contribution plus complète n'hésitez pas à remplir le registre d'enquêtes en mairies de Salon et Eyguieres

Date de contribution	Nom Prénom	Compétences Professionnelles	Rôle sur LFNE ex: pilote, instructeur, sympathisant,...	Etes vous demandeur des travaux ? OUI/NON	Etes vous favorable aux démolitions des hangars ? OUI/NON	Signature	Observations (succinctes sinon voir Nota)
2-07-22	CUTTAT Yves	Pilote	pilote	NON	NON	[signature]	Associations plus efficaces que professionnels
2/07/22	DECOURTY.	Retraité pilote	Pilote	NON	NON	[signature]	Travaux inutiles
5/07/22	MERIER Alexandre	Enseignant Fondateur BIA	Pilote	NON	NON	[signature]	
5/07/22	Bizaudy Armand	Etudiant		NON	NON	[signature]	Travaux inutile
5/07/22	Jaquaux Matéo	Elève		NON	NON	[signature]	
5/07/22	Siquot Adrien	Etudiant		NON	NON	[signature]	
5/07/22	Depalle Antoine	Etudiant		Non	Non	[signature]	ne sert a Rien
5/07/22	Deleuil Eugénie	Elève		NON	NON	[signature]	Travaux inutiles
5/07/22	Carabœuf Lisa	Elève		Non	Non	[signature]	Travaux inutiles
5/07/22	Cannet Amélie	Elève		NON	NON	[signature]	Travaux inutiles
5/07/22	Varenne Elaine	Elève pilote		NON	NON	[signature]	
8/07/22	[illegible] Olivier	Chauffeur Livreur	Sympathisant	NON	NON	[signature]	Ne pas toucher au terrain
9/07/22	FRISAN FABIEN	instructeur et ingénieur DGA EV	instructeur / pilote	NON	NON	[signature]	Travaux inutiles
				Bilan	Bilan	Votants	Feuillert n° 4

Remarque 6 :

Remarque écrite par M. Jean Louis DUMAS de salon

ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Avis de Jean-Louis DUMAS

PRESIDENT DE L'ACMDP

(AéroClub, Marcel Dassault Provence)

Adresse : 117 Chemin du Cèdre, Pont de Rhaud, 13250 CORNILLON CONFOUX

Portable : 06 80 58 29 40

Mail : ejldumas@gmail.com

EXPERIENCE AERONAUTIQUE

- Pilote d'Essais, Pilote de Ligne, Instructeur Professionnel ® au sein de la société DASSAULT AVIATION pendant 26 ans. Essais en Vols ISTRES (1991-2017)
- Président de l'ACMDP (Aéroclub Marcel Dassault Provence) depuis 2017.
- Chef pilote ACMDP entre 2007 et 2017.
- Instructeur et examinateur « avion » depuis 1998.
- 14347 heures de vol dont 9700 heures en essais.
- Détenteur des médailles de la Légion d'honneur et de l'aéronautique.
- Propriétaire du hangar 311 sur l'aérodrome LFNE.
- Pilote à Eyguières depuis 1991.

Jean-Louis DUMAS

Je déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- Pourquoi détruire l'existant ?
- Impacts visuels et paysagers importants par la construction de bâtiments n'ayant pas la forme de hangars.
- Bétonnage de la Crau :
    - Au milieu de la « Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau »
    - A l'intérieur des sites « Natura 2000 »
    - De la « Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique ». (ZNIEFF)
- Endettement de la commune
- Risque de faillite du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides pour cause de tarifs excessifs.
- Perte de convivialité pour les constructeurs amateurs
- Nuisances sonores : école de voltige équipée de deux « Extra 330 ».
- Cohabitation difficile d'avions n'ayant pas les mêmes caractéristiques : (vitesse, envergure, forte motorisation, masse, etc).
- Le coût de la piste risque d'être très élevé (force portante à dimensionner pour les avions lourds)
- Compétences aéronautiques limitées des intervenants au projet. Il y a des risques d'avoir des définitions et des choix techniques « non satisfaisants ».
- Il y a beaucoup d'aérodromes dans le secteur : Salon de Provence, Marignane, Aix les Milles, Avignon, Nîmes, Saint Rémy de Provence, Istres, Vinon, etc. La circulation aérienne est parfois difficile à ce jour, alors, n'en rajoutons pas avec un nouvel aéroport ayant des avions « rapides ».
- Ce projet met en danger la pérennité des aéroclubs car la location des locaux sera très onéreuse. Les risques que certaines vocations aéronautiques ne se réalisent pas est important !

- Pour garder l'agrément « ECOLE » de formation DGAC « Declared Training Organisation », il est nécessaire de disposer de salles de cours et de préparation des vols. Ceci n'est pas prévu dans les plans du projet.
- Augmentation des nuisances pour les riverains qui vont occasionner des plaintes et éventuellement des problèmes de santé.
- Le terrain a été qualifié de «désorganisé» et d'inesthétique. Certes, quelques améliorations seraient utiles :
    - Réfection de quelques hangars peu entretenus
    - Des arbres à couper et à planter, des haies à tailler
- Nota : les lignes de hangars tonneaux sont fonctionnelles, leur prix abordable. Il y en a tout autour de la planète et leur efficacité n'est plus à démontrer. **Pourquoi faut-il changer ce qui fonctionne depuis des décennies ?**
- L'alimentation en eau semble mal dimensionnée dans le projet
- Ombrières par temps de MISTRAL : ce type de protection n'est pas adapté. Les avions vont être soumis à rude épreuve : poussière, graviers,...
- Panneaux photovoltaïques proches des pistes=danger
- Biodiversité : tous ces animaux (Outardes, Lièvres, Lézard Ocellé, Aigle de Bonelli, Œdicnème criard, Cigognes) vivent en bonne intelligence avec les avions sur le terrain. Les pilotes du club ACMDP respectent une charte pour protéger la biodiversité. Un bétonnage supplémentaire ne peut être favorable à la biodiversité. C'est pour la protéger qu'a été créée la « réserve nationale des coussouls de Crau ».

Fait le: 27 juin 2022 à : Salon de Provence

Signature :

Jean-Louis DUMAS

Analyse :

- S'oppose au projet
- Souligne les problèmes de fonctionnement et d'investissement
- Risques
- Biodiversité

Remarque 7 :

Remarque de M. Denis TRIVIER

Monsieur le Commissaire enquêteur

Je vous transmets par courrier mes remarques sur l'enquête publique concernant l'Aérodrome de Salon- Eyguières, l'adresse de la messagerie donnée dans l'avis d'enquête n'étant pas accessible.

Avec mes salutations.

Denis TRIVIER

D. Trivier

ARRIVE LE
15 JUIL. 2022
SERVICE URBANISME

---

ivier@wanadoo.fr

oyé: denis.trivier@wanadoo.fr
mercredi 13 juillet 2022 13:50
: 'enquetes-publiques@mairie-eyguières.fr'
Objet: Enquête publique Salon Eyguières

Monsieur le Commissaire enquêteur
Je suis fermement opposé au projet de réaménagement de l'Aérodrome de Salon-Eyguières.
La démolition des installations actuelles et leur remplacement par des constructions démesurées vont fortement dégrader l'exercice de nos activités (tarifs en particulier) et nuire gravement à l'équilibre qui s'est installé au cours du temps entre nos activités, l'environnement naturel et la population, des Alpilles à la Plaine de la Crau.
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Denis TRIVIER, résidant à Cabriès, pilote privé depuis 50 ans et voltigeur sur le terrain d'Eyguières.

---

ier@wanadoo.fr

Administrateur système
yé: 'enquetes-publiques@mairie-eyguières.fr'
t: mercredi 13 juillet 2022 13:50
Non remis : Enquête publique Salon Eyguières

Certains des destinataires ou tous les destinataires n'ont pas reçu votre message.

Objet : Enquête publique Salon Eyguières
Date : 13/07/2022 13:50

Impossible de contacter le(s) destinataire(s) suivant(s) :

'enquetes-publiques@mairie-eyguières.fr' le 13/07/2022 13:50
Erreur serveur : '550 5.1.1 BasFocc1Ea3C5 Adresse d au moins un destinataire invalide. Invalid recipient. OFR202_418 [418]'

Analyse :

- S’oppose au projet
- Changement de fonctionnement nuira à l’activité
- Dit que le mail est inaccessible.

Remarque 8 :

Remarque de M. Toussaint Matteo

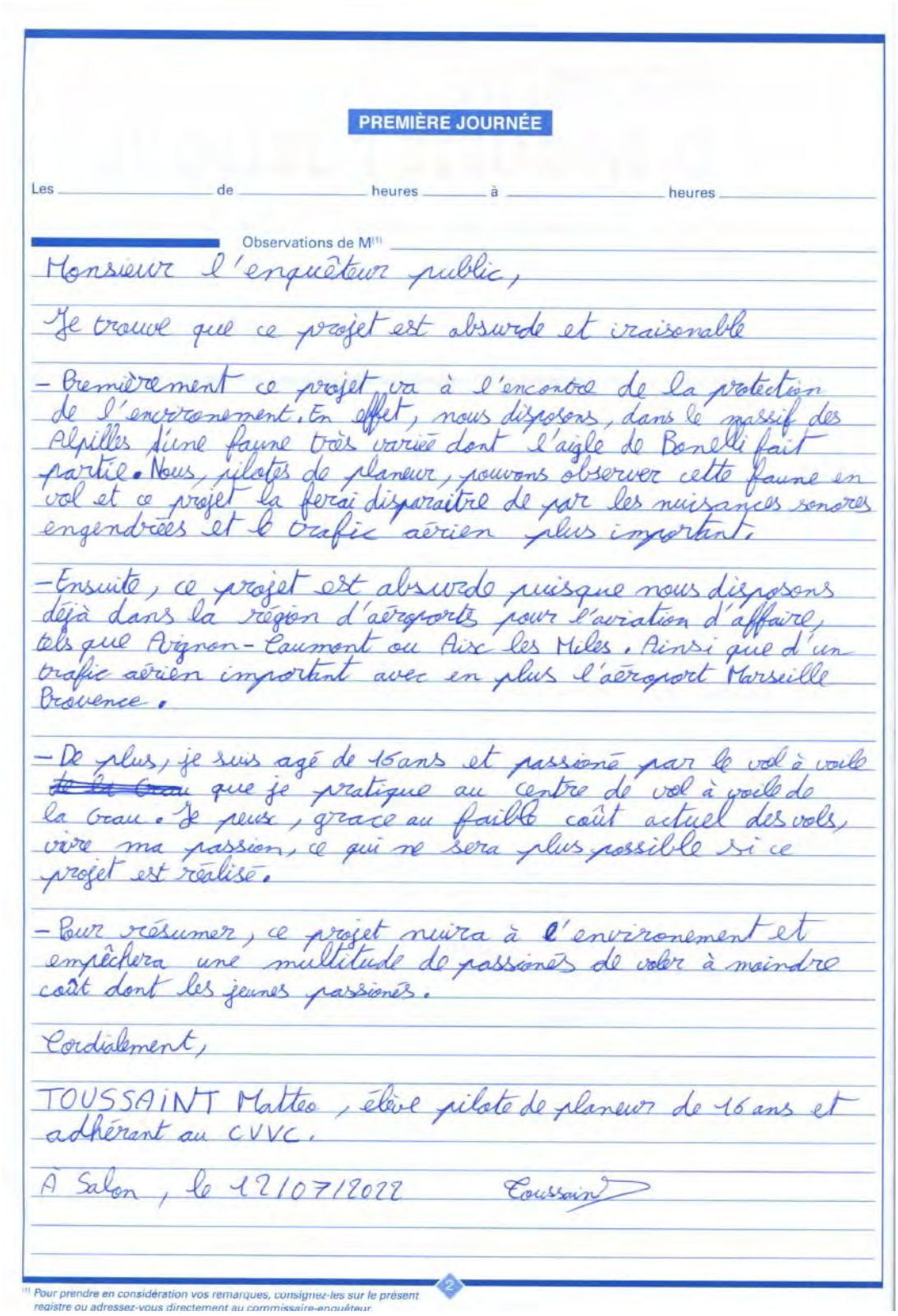

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M[1]

Monsieur l'enquêteur public,

Je trouve que ce projet est absurde et irraisonable

- Premièrement ce projet va à l'encontre de la protection de l'environement. En effet, nous disposons, dans le massif des Alpilles d'une faune très variée dont l'aigle de Bonelli fait partie. Nous, pilotes de planeur, pouvons observer cette faune en vol et ce projet la ferai disparaitre de par les nuisances sonores engendrées et le trafic aérien plus important.

- Ensuite, ce projet est absurde puisque nous disposons déjà dans la région d'aéroports pour l'aviation d'affaire, tels que Avignon-Caumont ou Aix les Milles. Ainsi que d'un trafic aérien important avec en plus l'aéroport Marseille Provence.

- De plus, je suis agé de 16 ans et passioné par le vol à voile ~~de la Crau~~ que je pratique au centre de vol à voile de la Crau. Je peux, grace au faible coût actuel des vols, vivre ma passion, ce qui ne sera plus possible si ce projet est réalisé.

- Pour résumer, ce projet nuira à l'environement et empêchera une multitude de passionés de voler à moindre coût dont les jeunes passionés.

Cordialement,

TOUSSAINT Matteo, élève pilote de planeur de 16 ans et adhérant au CVVC.

A Salon, le 12/07/2022 Toussaint

2

[1] Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales
- Le fonctionnement actuel sera remis en cause

Remarque 9 :

Lettre signée par Mme CHEVALIER Florence d'Eyguières.

I

ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES

Je soussigné : Florence CHEVALIER résidant à : EYGUIÈRES

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques.

Pour les motifs suivants :

Comme l'indique le Préfet de Région, les projets se situent :

- dans un secteur présentant des sensibilités environnementales ;
- dans le périmètre du Parc Naturel Régional (PNR) des Alpilles ;
- dans le périmètre de la réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau ;
- à l'intérieur du site Natura 2000 (Directive habitats) FR9301595 « Crau centrale – Crau sèche » ;
- à l'intérieur du site Natura 2000 (Directive oiseaux) FR9310064 « Crau » ;
- dans la Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) type I « Crau sèche » ;
- dans la Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) type II « Crau » ;
- en réservoir de biodiversité faisant l'objet d'une recherche de préservation optimale intégré à la Trame Verte définie par le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) ;
- dans le domaine vital de l'aigle de Bonelli « Les Alpilles », espèce menacée et protégée ;

Ces projets constituent donc une véritable menace pour la faune et la flore

D'autre part, compte tenu de l'ampleur des projets, leur réalisation provoquerait :

- **un accroissement de la pollution et des nuisances sonores.**
- **une importante dégradation du paysage** par la construction de bâtiments culminant à près de 12 mètres de hauteur alors que le secteur de l'aérodrome s'insère dans le secteur de la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages ».
- **la disparition des 8 associations implantées** sur l'aérodrome et qui représentent 1 200 usagers (source Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/A%C3%A9rodrome_de_Salon_-_Eygui%C3%A8res)
- **un dangereux endettement de la commune** pour des décennies et pour plusieurs dizaines de millions d'euros, car ces projets non viables sont un non-sens économique.

Fait le : 04/07/2022 à : Eyguières

Signature

ARRIVÉ LE 11 JUIL. 2022 SERVICE URBANISME N°

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales
- Endettement de la commune

Remarque 10 :

Même lettre qu'à la remarque 9 signée par M. THETIOT Yves d'Eyguières.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales
- Endettement de la commune

Remarque 11 :

Il s'agit d'une lettre type déjà reportée dans le présent rapport au mail 66 du présent rapport. Elle est signée par M. Jérôme PETIT de GRANS.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Remet en cause l'étude d'impact
- Remet en cause les réponses du maître d'ouvrage à la MRAE
- Pose le problème du devenir des zones situées entre les hangars où il y aurait pourtant des enjeux
-

Remarque 12 :

Remarque de C. MERILLOU de Eyguières et riverain.

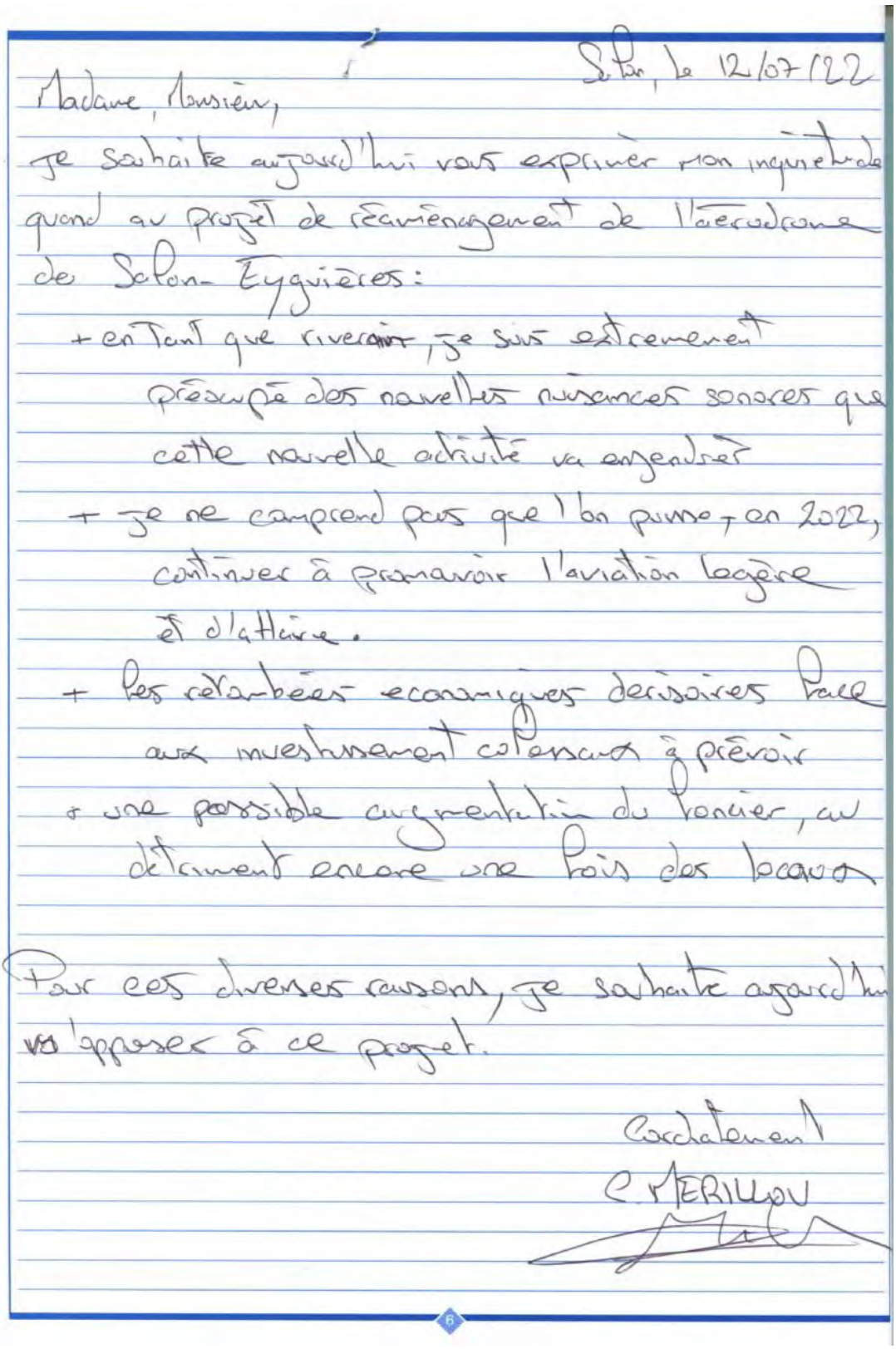

Salon, le 12/07/22

Madame, Monsieur,

Je souhaite aujourd'hui vous exprimer mon inquiétude quand au projet de réaménagement de l'aérodrome de Salon-Eyguières :

+ en tant que riverain, je suis extrêmement préoccupé des nouvelles nuisances sonores que cette nouvelle activité va engendrer
+ je ne comprend pas que l'on puisse, en 2022, continuer à promouvoir l'aviation légère et d'affaire.
+ les retombées économiques dérisoires face aux investissement colossaux à prévoir
+ une possible augmentation du foncier, au détriment encore une fois des locaux

Pour ces diverses raisons, je souhaite aujourd'hui m'opposer à ce projet.

Cordialement

C. MERILLOU

Analyse :

- S'oppose au projet
- Nuisances sonores
- Investissement, endettement

Remarque 13 :

Lettre agrafée par Mme FABRE Marie Claude de Saint Chamas. Cette remarque est traitée au mail 108.

Remarque 14 :

Remarque de M. Bougeard (?)

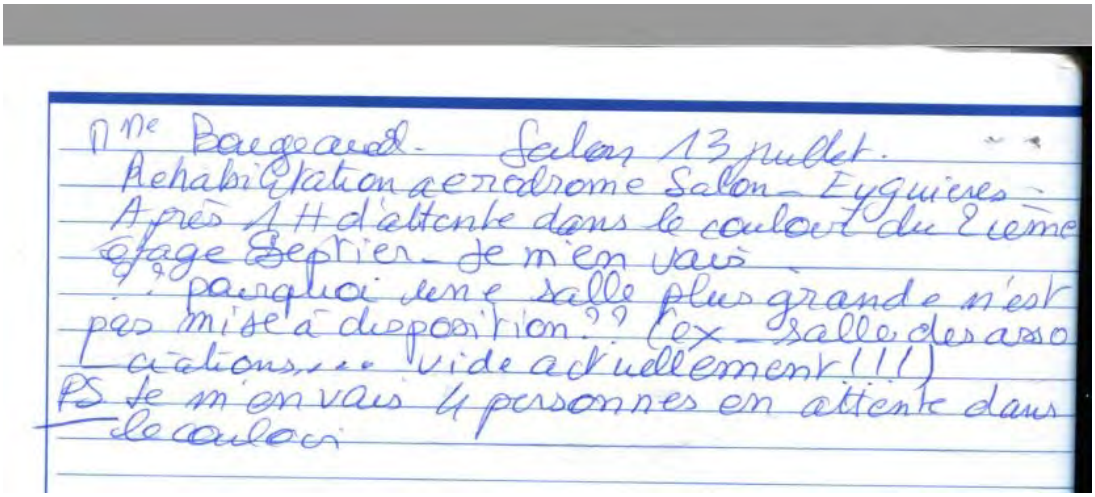
Mme Bougeard - Salon 13 juillet.
Réhabilitation aérodrome Salon - Eyguières -
Après 1 H d'attente dans le couloir du 2ième
étage Septier - je m'en vais
- pourquoi une salle plus grande n'est
pas mise à disposition ?? (ex - salle des asso
ciations ... vide actuellement !!!)
PS je m'en vais 4 personnes en attente dans
le couloir

- n'a pas souhaité attendre

Remarque 15 :

Remarque de Mme Tarrelle Nathalie

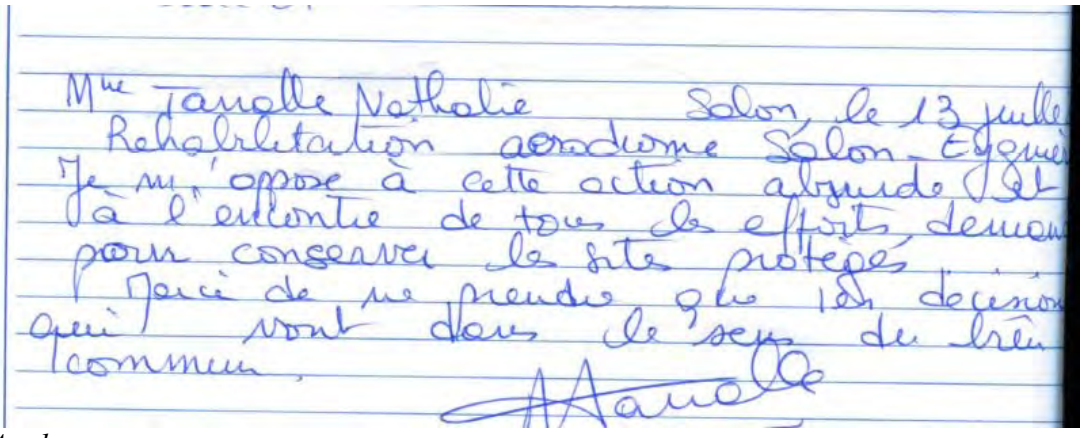
Mme Tarrelle Nathalie Salon, le 13 juille
Réhabilitation aérodrome Salon - Eyguiè
Je m'oppose à cette action absurde et
à l'encontre de tous les efforts demon
pour conserver les sites protégés.
Merci de me prendre en
qui vont dans le sens du bien
commun.

Analyse :

- s'oppose au projet à cause des impacts sur l'environnement

Remarque 16 :

Remarque de M. Philippe CHARLENT

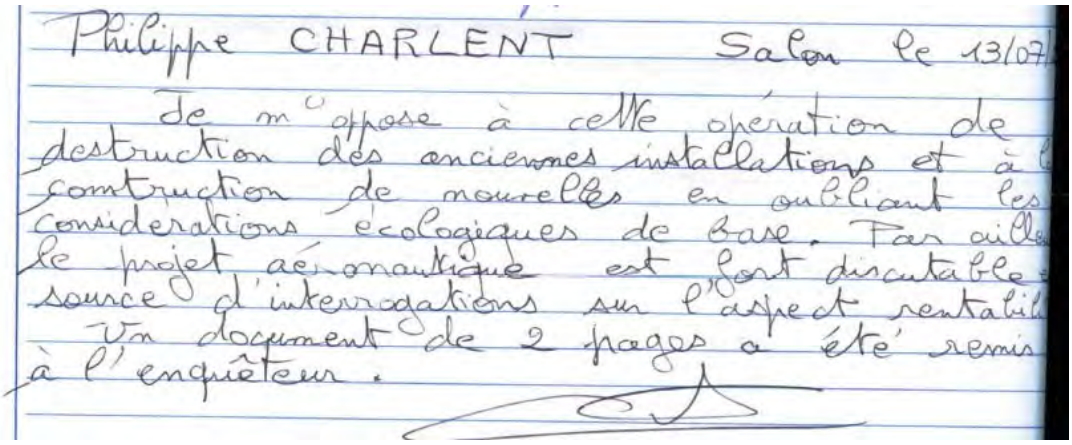
Philippe CHARLENT Salon le 13/07
Je m'oppose à cette opération de destruction des anciennes installations et à la construction de nouvelles en oubliant les considérations écologiques de base. Par ailleurs le projet aéronautique est fort discutable et source d'interrogations sur l'aspect rentabilité.
Un document de 2 pages a été remis à l'enquêteur.

Analyse :

- s'oppose au projet à cause des impacts sur l'environnement

Remarque 17 :

Remarque de M. BENISTY Daniel

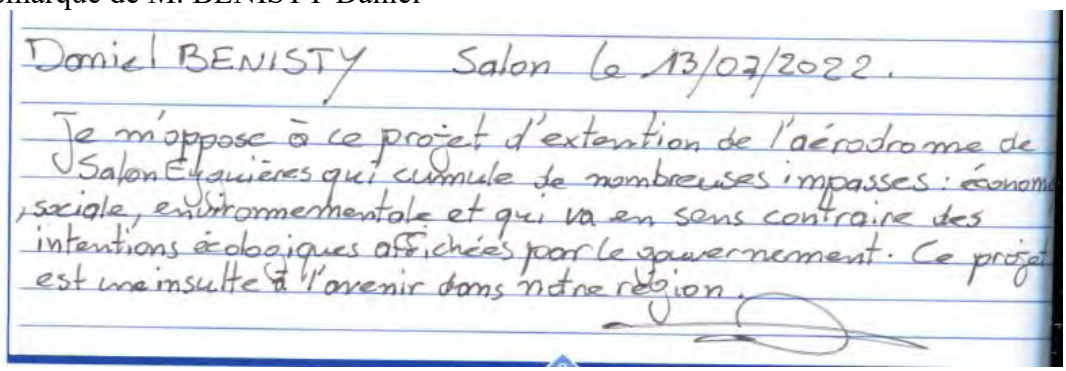
Daniel BENISTY Salon le 13/07/2022.
Je m'oppose à ce projet d'extention de l'aérodrome de Salon Eyguières qui cumule de nombreuses impasses : économique, sociale, environnementale et qui va en sens contraire des intentions écologiques affichées par le gouvernement. Ce projet est une insulte à l'avenir dans notre région.

Analyse :

- s'oppose au projet à cause des impacts sur l'environnement et l'impasse économique

Remarque 18 :

Remarque de M. FAURE Serge

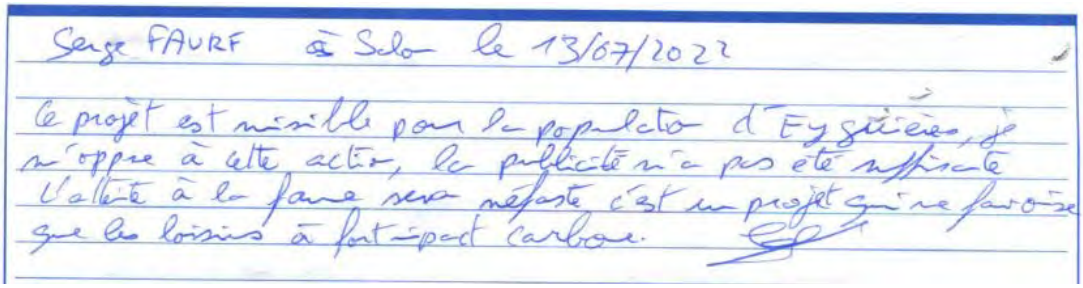
Serge FAURE à Salon le 13/07/2022
Ce projet est nuisible pour la population d'Eyguières, je m'oppose à cette action, la publicité n'a pas été suffisante l'activité à la base sera néfaste c'est un projet qui ne favorise que les loisirs à fort impact carbone.

Analyse :

- s’oppose au projet
- néfaste pour la population et l’environnement
- publicité insuffisante
-

Remarque 19 :

Remarque de M et Mme BORG d’Eyguières

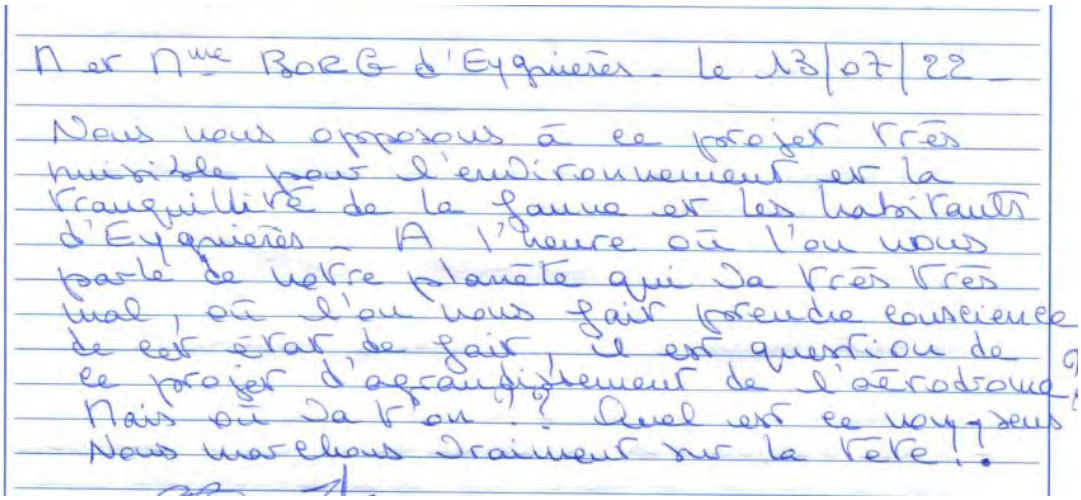

M et Mme BORG d'Eyguières - le 13/07/22 -

Nous nous opposons à ce projet très nuisible pour l'environnement et la tranquillité de la faune et les habitants d'Eyguières - A l'heure où l'on nous parle de notre planète qui va très très mal, où l'on nous fait prendre conscience de cet état de fait, il est question de ce projet d'agrandissement de l'aérodrome ? Mais où va t'on ?? Quel est ce non-sens ? Nous marchons vraiment sur la tête !!

Analyse :

- s’opposent au projet à cause de l’impact sur l’environnement

Remarque 20 :

Remarque de Yvon GACHET

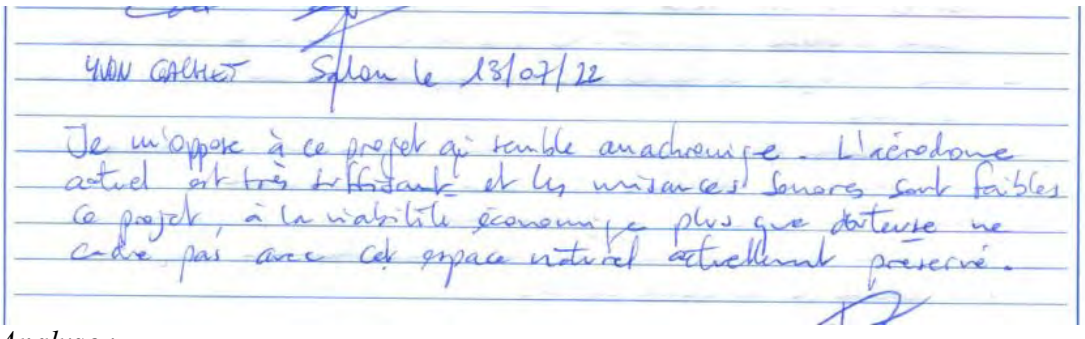

YVON GACHET Salon le 13/07/22

Je m'oppose à ce projet qui semble anachronique. L'aérodrome actuel est très suffisant et les nuisances sonores sont faibles ce projet, à la viabilité économique plus que douteuse ne cadre pas avec cet espace naturel actuellement préservé.

Analyse :

- s’oppose au projet à cause de l’impact environnemental
- viabilité économique douteuse

Remarque 21 :

Remarque de Mme Elisabeth Santiago

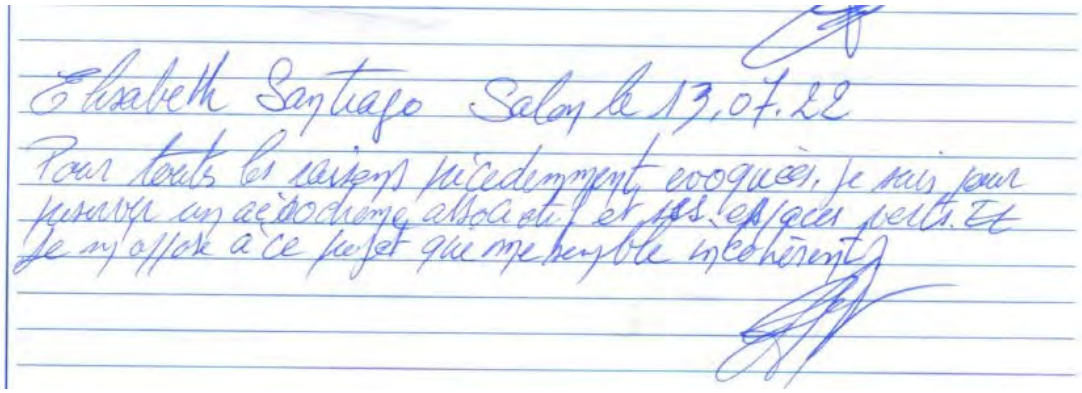
Elisabeth Santiago Salon le 13.07.22
Pour toutes les raisons précédemment evoquées. Je suis pour pouvoir un aérodrome associatif et ses espaces verts. Et je m'oppose à ce projet qui me semble incohérent.

Analyse :

- s'oppose au projet

Remarque 22 :

Remarque de Mme Colette et Mr. Mario Mariani

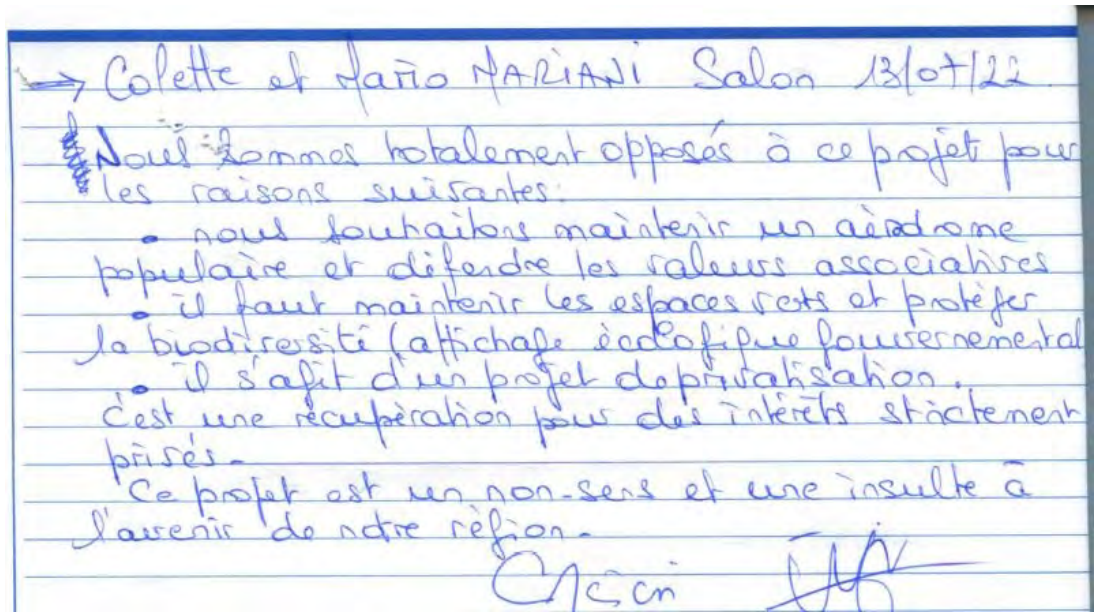
Colette et Mario MARIANI Salon 13/07/22
Nous sommes totalement opposés à ce projet pour les raisons suivantes :
- nous souhaitons maintenir un aérodrome populaire et défendre les valeurs associatives
- il faut maintenir les espaces verts et protéger la biodiversité (affichage écologique gouvernemental)
- il s'agit d'un projet de privatisation. C'est une récupération pour des intérêts strictement privés.

Ce projet est un non-sens et une insulte à l'avenir de notre région.

Analyse :

- s'opposent au projet (deux personnes)
- intérêts privés
- protection de la biodiversité

Remarque 23 :

Remarque de Mme AVOT Virginie

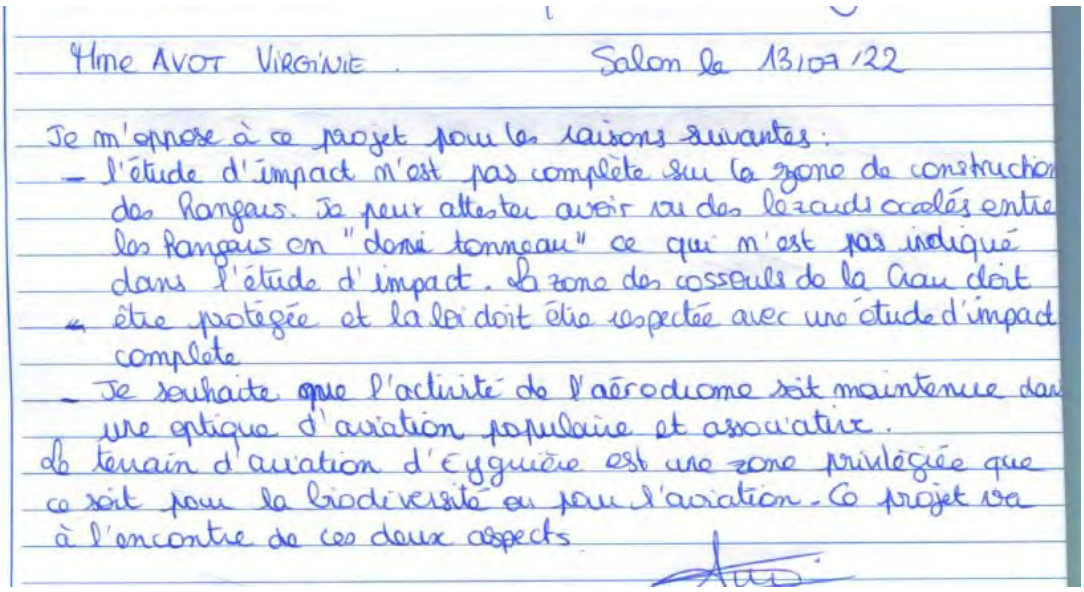

Mme AVOT VIRGINIE. Salon le 13/07/22

Je m'oppose à ce projet pour les raisons suivantes :
- l'étude d'impact n'est pas complète sur la zone de construction des hangars. Je peux attester avoir vu des lézards ocellés entre les hangars en "demi tonneau" ce qui n'est pas indiqué dans l'étude d'impact. La zone des cossouls de la Crau doit être protégée et la loi doit être respectée avec une étude d'impact complète
- Je souhaite que l'activité de l'aérodrome soit maintenue dans une optique d'aviation populaire et associative.

Le terrain d'aviation d'Eyguière est une zone privilégiée que ce soit pour la biodiversité ou pour l'aviation. Ce projet va à l'encontre de ces deux aspects

Analyse :

- s'oppose au projet
- affirme avoir vu des lézards ocellés au niveau des hangars
- étude incomplète
- activité de l'aérodrome à maintenir

Remarque 24 :

Remarque de Mme Hélène TAGLIONI

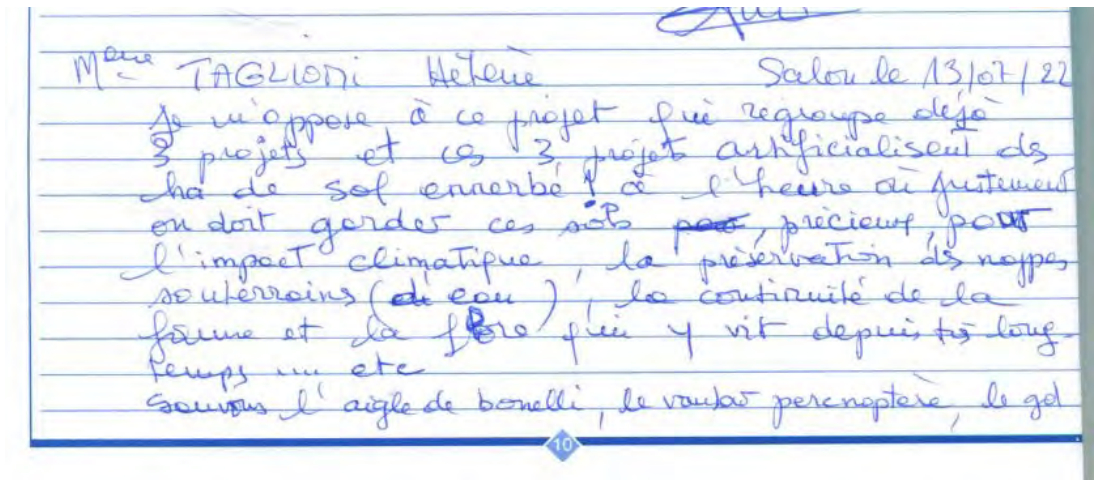

Mme TAGLIONI Hélène Salon le 13/07/22

Je m'oppose à ce projet qui regroupe déjà 3 projets et ces 3 projets artificialisent des ha de sol enherbé ! à l'heure où justement on doit garder ces sols ~~pour~~, précieux, pour l'impact climatique, la préservation des nappes souterrains (d'eau), la continuité de la faune et la flore qui y vit depuis très longtemps ... etc

Sauvons l'aigle de bonelli, le vautour percnoptère, le gd

10

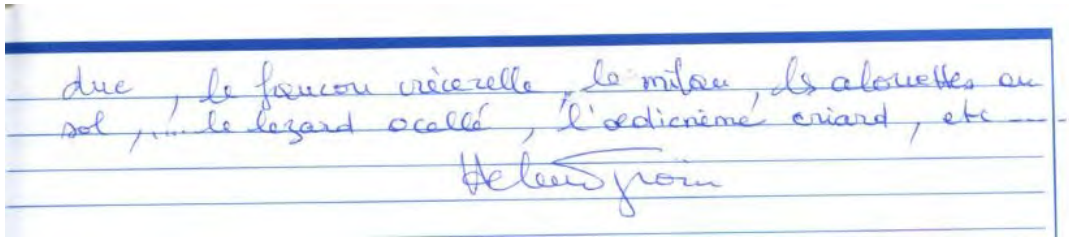

duc, le faucon crécerelle, le milan, les alouettes au sol, ... le lezard ocellé, l'oedicnème criard, etc ...

Helène Groin

Analyse :

- s'oppose au projet
- préservation de la nappe
- Continuité de la faune
-

Remarque 25 :

Remarque de Mme TROUILLARD Céline

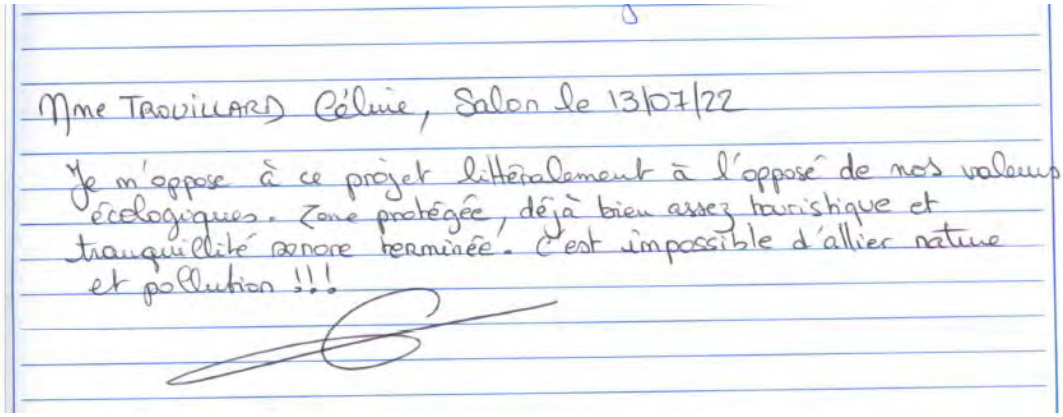
Mme TROUILLARD Céline, Salon le 13/07/22

Je m'oppose à ce projet littéralement à l'opposé de nos valeurs écologiques. Zone protégée, déjà bien assez touristique et tranquillité sonore terminée. C'est impossible d'allier nature et pollution !!!

Analyse :

- S'oppose au projet à cause de l'impact sur l'environnement
-

Remarque 26 :

Remarque de Mme CANETTO Mélanie

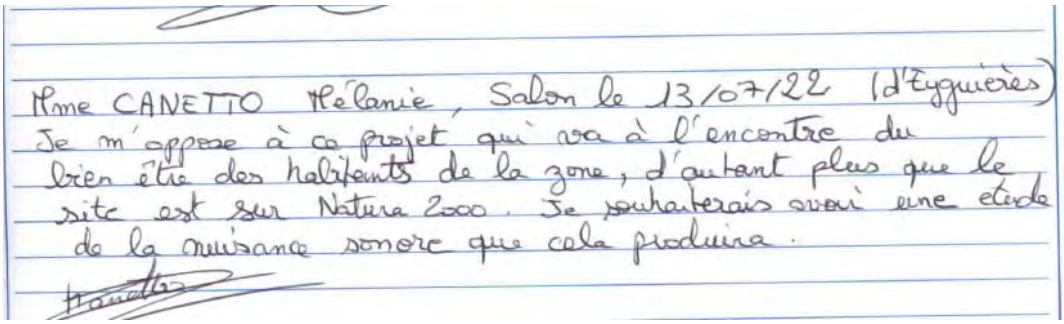
Mme CANETTO Mélanie, Salon le 13/07/22 (d'Eyguières)

Je m'oppose à ce projet qui va à l'encontre du bien être des habitants de la zone, d'autant plus que le site est sur Natura 2000. Je souhaiterais avoir une étude de la nuisance sonore que cela produira.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Souhaite qu'une étude de bruit soit réalisée

Remarque 27 :

Remarque de M. RAYNAL Bernard

RAYNAL Bernard Salon le 13/07/22 Usager
Je formule un avis Totalement Negatif sur le projet proposé
Arguments développés sur 5 pages accrochés

Enquête Publique sur le projet d'amenagement de l'aerodrome de Salon - Eyguières

Le 13.07.2022

Monsieur Le Commissaire Enquêteur -

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-après les remarques que je formule sur le projet d'amenagement présenté dans le cadre de l'Enquête Publique en cours -

1- Rappel -

L'aérodrome de Salon Eyguières fait partie du domaine public aeronautique - La Tutelle domaniale à été transferé par la Loi de 2006 à la Commune d'Eyguières -

Les règles régissant le domaine public et le domaine public aeronautique plus precisement devant les références

Un domaine public est mis à la disposition, en principe gratuitement du public et des usagers.

Le Domaine Public n'a pas vocation à procurer des revenus à la personne publique qui le gère -

Le Domaine Public doit etre aménagé et modifié dans l'intérêt général, dans celui des usagers, et dans le respect de la Sécurité et de l'Environnement -

Ces règles marquent la difference entre domaine Public et propriété privée - En conséquence, les ouvrages et equipements erigés sur le domaine public de l'aerodrome doivent être utiles et proportionnés à l'utilisation

2- Sur la procedure d'appel à projet d'aménagement

Ce projet d'amenagement resulte d'un appel à projet formulé par la commune d'Eyguières, auquel ont repondu des entreprises régionales de Batiment et Travaux Publics -

La commune d'Eyguières n'a pas formulé dans l'appel à Projet publié la moindre prescription quant au programme d'amenagement souhaité, ses elements, son ampleur et modalités

Ainsi La commune d'Eyguières n'a pas assumé son rôle de maitre d'ouvrage et a laissé le champ Totalement libre aux Entreprises privées - Celles-ci ont repondu en presentant un projet onereux disproportionné et mal adapté

Ce rôle de Maître d'ouvrage l'engage dans ses finances communal - les consequences financières sur la commune seront abyssales -

De plus, aucune concertation avec les usagers de l'aerodrome pourtant concernés n'a été effectuée -

3 - Sur le Schema juridique prévu pour l'opération d'aménagement

La commune d'Eyguières a créé une Société d'économie Mixte à Opération unique - SEMOP dont les entreprises privées qui ont répondu à l'appel et proposé le projet d'aménagement sont associées

Il y a un conflit d'interet evident -

La SEMOP sera dirigée concrètement par ces entreprises non seulement pendant la phase des Travaux mais également pour l'exploitation.

Leur interet financier passera en premier laissant l'interet général à la Traîne,

De nombreux exemples, en France, Temoignent du desequilibre qu'engendre ce schéma - la communauté aéronautique locale est abasourdie par ce fait,

La collectivité locale, a souvent de fait perdu le contrôle de la situation -

4 - Sur l'ampleur du projet présenté

des documents présentés sur la preservation de l'Environnement sont très détaillés et le dossier d'enquête formule des recommandations

En contrepartie des recommandations des coûts d'aménagements élevés

Il n'y a pas d'etude sur l'activité aéronautique actuelle et ses perspectives -

Est-ce intentionnel? Est-ce une totale méconnaissance des besoins réels -

La situation économique des aérodromes voisins (Avignon - Aix-les Milles) n'est pas brillante -

Se pourvoyer dans un tel projet amènera des déficits -

L'intention de la commune n'est elle pas de changer de type d'Aviation - de légère à Aviation d'affaires? Dans ce cas, d'autres problèmes seront développés plus loin -

L'avis des usagers actuels (aéro-clubs, pilotes et propriétaires d'aéronefs n'a jamais été sollicités

Le projet présente un nombre de places sous hangar et/ou couvertes double par rapport à l'actuel -

La prévision d'une augmentation de capacité est louable sous réserve de respecter les principes d'utilité et d'économie afin de pouvoir fixer des redevances compatibles avec les moyens des propriétaires et pilotes actuels.

Ces usagers sont, pour l'immense majorité, issus de cadre moyens, ouvriers et retraités -

Nombreux d'entre eux abandonneront les activités en cas de fortes augmentation de charges -

Quant à la quantité de bureaux administratifs, club house, bureau Opération, celle-ci est très importante et inadaptée à l'utilité - à l'utilisation prévue -

5 — Coût et financement du projet présenté

En général, les entreprises grossissent les factures et les besoins des constructions (quand elles sont adaptées !! soit ci dessus)

Pour financer ces ouvrages, la SEMOP devra contracter un emprunt, GARANTI PAR LA COMMUNE D'EYGUIERES, emprunt qu'elle devra rembourser.

AUCUNE DONNEE FINANCIERE NE FIGURE DANS LE DOSSIER -

Avec des contraintes environnementales, de l'ampleur du projet, son coût sera très élevé, et l'emprunt resultant amenera des remboursements très lourds.

Les charges de remboursement et de fonctionnement ne seront pas compatibles avec le montant procuré des redevances d'occupation de places d'aéronefs, lesquelles doivent correspondre à l'avantage économique qu'en tirent les occupants propriétaires d'aéronefs

Même si la production et la vente d'électricité photovoltaïque constitue à augmenter les recettes de la SEMOP, il est à craindre que l'équilibre d'exploitation ne sera pas atteint SAUF à majorer énormément les redevances d'occupation.

Cette augmentation sera unanimement refusé par les usagers

6- Remarques Techniques particulières.

- l'implantation de panneaux photovoltaïque à proximité immédiate des voies Techniques de l'aérodrome n'est pas compatible avec le PLAN de MASSE, documents aéronautique déterminant les servitudes aéronautiques.

- Le côté Nord des Hangar offre une surface au vent très importante.-
Je doute que les calculs de référence de résistance sur aérodrome soient adaptés aux valeurs neuves La résistance des hangars actuels demi-tonneau est bien moindre (qualité aérologique du profil).

Ce fait entrainera un surcoût conséquent quant à la construction de bâtiment
Cette hauteur de hangars est trop importante pour nos petits avions.
MAIS EST CE LA POPULATION D'AVIONS RECHERCHEE

Si le changement projeté va vers l'aviation d'affaires, Alors de très lourds investissements (aujourd'hui plus important) concerneront les voies de circulation, les pistes, les dégagements demandés par le PLAN de MASSE.

Les bassins de retention obligatoires, la réfection de Tout le Génie Civil de l'aérodrome amèneront beaucoup de difficultés (je pense impossible) avec la proximité immédiate de NATURA200, du parc Régional et autres besoins écologiques.

Il faut remarquer que la faune actuelle cohabite avec les structures actuelles.
Hibou dans les hangars, lézards verts
Qu'en sera T'il avec le bouleversement prévu -

Resumé

Projet surdimensionné et trop onereux ---
Equilibre d'exploitation difficile à atteindre
Les charges financieres a venir sur les usagers occupants actuels seront trop importante
Les charges financiere (sur le gestionnaire) seront trop elevées et amenerons à plus ou moins long terme à une cessation ---- à moins de renfort de la Commune?

CONCLUSION

Ce projet reflète clairement l'interet des entrepreneurs BTP associés de la SEMOP
Celles-ci veulent realiser des travaux trop importants (pharaoniques!) sans tenir compte des besoins des usagers, de l'interet général, ni celui de la collectivité publique, garante des emprunts contractés
Ce projet enfreint délibérement
- le principe d'utilité, de proportionnalité, de pertinence au regard de l'environnement et d'equilibre financier.
- des regles techniques propres à la reglementation aeronautique.

Je formule un avis totalement negatif sur le projet proposé

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur mes sincères salutation

B. Raynal 15 chm de OUILLOUS LAMBESC
usager

Analyse :

- S'oppose au projet
- Projet commercial sur le domaine public
- La procédure d'appel d'offre est sujette à question
- Pas de perspectives ou étude sur la dimension aéronautique
- Endettement, financement
- Risque sur les panneaux photovoltaïque

Remarque 28 :

Remarque de la famille HUERTAS, GUESCH, MARCHAND

Famille HUERTAS. MARCHAND. GUASCH.
Mas Beauséjour en craux. Chemin chante perdrix.
① Nous sommes contre le projet, pour les nuisances
sonores et la pollution qu'il va en déduire.
② Atteinte à l'environnement dans une période d'impé-
-rieuse nécessité de sobriété énergétique. Dans une
zone natura 2000, mise en danger de la biodiversité
et des ressources en eau bien trop modestes pour
un tel projet.
③ Vu l'espace aérien déjà saturé et suffisant pour
les besoins : aéroports civils (Avignon déjà en perte
de vitesse, Marignane, Nîmes) et bases militaires
(Salon, Istres). 5 aéroports + celui d'Eyguières
et Aix les Milles. Soit 7 sur un rayon de 35 km.
Ne risque-t-il pas d'avoir des accidents par saturation
du trafic
• D'une manière générale d'une cherté de la vie
quotidienne, de la transition énergétique de l'endette-
-ment des collectivités, un tel projet commercial
est en total décalage avec l'évolution de notre
société. Sans parler de l'impact sur la nappe
phréatique. C'est une zone soumise à l'égout avec
une nappe de plus en plus fragile par le manque
d'eau récurrent dans la région. (prairies asséchées
par le manque d'eau du barrage de Serre-Ponçon.)
Pour toutes ces raisons nous sommes contre

Analyse :

- S'oppose au projet
- Impact sur l'environnement
- Endettement et fonctionnement futur

Remarque 29 :

Remarque portée par M. MARQUIS

Christian Marquis
7 Bis Place du 8 Mai 1945
13250 SAINT-CHAMAS

Saint-Chamas, le 10/07/2022

Observations dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de réhabilitation et d'exploitation de l'aérodrome de Salon-Eyguières et de modernisation du circuit de la zone dédiée aux sports mécaniques, sur les communes d'Eyguières et Salon-de-Provence.

Madame la Commissaire enquêtrice, Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je tiens à porter à votre connaissance les faits suivants.

Le téléchargement des documents constituant le dossier de l'enquête publique sur le site de la mairie d'Eyguières s'est révélé très difficile.
Alors que mon ordinateur est parfaitement fonctionnel, cette opération m'a occupé **plusieurs heures tant les téléchargements étaient lents**. A plusieurs reprises mon ordinateur a bugué. Plusieurs personnes de ma connaissance ont subi les mêmes désagréments ce qui a conduit certaines d'entre elles à renoncer à contribuer à l'enquête publique.

En outre, **ce site n'est pas sécurisé**, ce qui est inadmissible pour le support officiel d'une enquête publique (cf. capture d'écran ci-dessous).

Par quels malwares les ordinateurs des contributeurs à l'enquête publique courent-ils le risque d'être contaminés ?

Ce dysfonctionnement met gravement en cause la loyauté de l'enquête publique et ne respecte pas le droit pour le public d'accéder aux informations pertinentes permettant sa participation effective (Code de l'environnement - Livre Ier - Titre II - Article L120-1 - II – 1er).

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en ma considération.

Christian Marquis

Analyse :

- Très grande difficulté à télécharger les dossiers
- Site non sécurisé

Remarque 30 :

Il s'agit d'une lettre type déjà présentée au mail 25 et signée par les 5 personnes suivantes :

Mme COFFIN Brigitte d'Aix en Provence, Mme JEBALI Fanny de Puyricard, M. DUVERNET René de Le ROVE, M. VIAL Fabien de salon et M. VERGNE Manuel de SAUSSET.

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales.

Remarque 31 :

Remarque de M. CHAUSSE Christophe de Pélissanne

Christophe CHAUSSE

560 chemin du plan de Clavel

13330 PELISSANNE

Christophe.chausse@wanadoo.fr

0619493867

ARRIVÉ LE
12 JUIL. 2022
SERVICE URBANISME
N°

A l'attention de Monsieur Gilles BANI
Commissaire enquêteur

Mairie de SALON-DE-PROVENCE

Direction de l'urbanisme

Rue La Fayette 13300 SALON-DE-PROVENCE

Objet : projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques

Pélissanne Le 4 Juillet 2022

Cher Monsieur,

1975 année où j'ai foulé et découvert cette splendide plateforme : LFNE.

« Fais de ta vie un rêve et d'un rêve, une réalité. »

L'aéronautique de loisir (grâce notamment au bénévolat) est le véritable tremplin professionnel pour nos jeunes pleins de rêves.

Cadre sup dirigeant dans l'industrie de la sécurité et du bâtiment, passionné et volant en avion, planeur, ULM, instructeur, ayant vécu dans divers régions j'ai eu la chance de voler sur de nombreux terrains (et participé activement à leurs vies). Malgré des divergences entre les divers protagonistes de chacun des terrains, j'ai constaté un dialogue ouvert entre les parties (Propriétaires, ligues environnementales, parcs naturels, exploitants, utilisateurs) afin de faire évoluer et développer les activités , les besoins de chaque partie celles de loisir incluses.

« Ce que d'autres ont réussi, on peut toujours le réussir. »

Le bénévolat reste un modèle économique d'exception (exception à la française que de nombreux pays nous envient)... Ne brisez pas cette dynamique !

Dynamiser la zone des « sports mécaniques » et plus particulièrement de l'aéronautique a du sens si et seulement le bassin s'y prête, si le projet est réellement viable !.

Malheureusement, le projet imposé par la commune d'Eyguieres est incompréhensible, démesuré, inadapté.

1) Projet pharaonique onéreux : tenter de faire venir des avions privés de grosse taille (avions visés par ce projet de plus de 4 tonnes) va nécessiter des lourds et long travaux d'infrastructures ; de pistes et de personnels (agents de sol, agents AFIS,..). Or dans la région nombreuses sont ces plateformes constatant que ce pan de leur activités reste faible et seul non rentable (Aix, Avignon, Nîmes en sont trois beaux exemples). Viabilité économique ?
   L'aérodrome durant les long travaux (plusieurs années) restera fermé ; l'érosion des membres actuels serait inéluctable vers la dizaine de terrains voisins. Quelles seraient les rentrées d'argent ? Quel serait le futur de cette aviation de loisir? Faire drastiquement monter les redevances et locations, la voie de la facilité se trame inéluctablement. Ce projet implique forcément un endettement très lourd et très long de la commune ; en a-t-elle seulement les moyens ? les citoyens sont-ils conscients et informés de l'utilisation de leurs impôts croissants futurs pour plus de 25ans ?

2) Conflit d'intérêt ? Nommé une entreprise générale réalisant les travaux sans véritable appel d'offre public complet consultable, sachant que cette même entreprise exploite des carrières (et en tire les bénéfices), et sachant que le sous-sol de la CRAU (sous l'aérodrome est « riche » de matériaux nobles =>quid du réel projet ? quelle sont les clause de non exploitation des sous-sol - ou autorisations ? montant reversé à la commune pour exploitation des sous-sol ? voici un autre volet très opaque qu'il est nécessaire de bien comprendre.

3) Les études présentées sont très incomplètes :
   Sol et sous-sol ? tous les impacts environnementaux et nuisances, parc naturel,... ?
   Ombrières solaires et parkings (impacts vent sur les ombrières et sur le matériel dessous avec notamment les effet venturi, impact coût et gain pour la commune et les usagers).
   Le dossier manque de transparence et d'études. De plus le projet ne respecte les règles et PLU de la commune. Enfin le projet supprime l'axe de piste 10/28 primordial (avec un seul axe la plateforme sera dangereuse et donc inexploitable 1/3 du temps (ce qui ne va pas dans le sens des recettes).

4) Le pôle entreprises : sur toute plateforme telle que voulue par la commune , il y a pour équilibrer l'équation financière un pôle entreprise lié à l'aéronautique rien d'envergure n'est envisagé car irréalisable pour ce projet. ;; encore une zone bien sombre !

5) Hangars actuels et infrastructures publiques:
   Hangars : ils ont le mérite d'exister, tous assurés, la majeure partie des hangars est entretenue plusieurs fois par an par leurs utilisateurs. Si une minorité ne respectait pas les « critères » minimum charge à l'exploitant SEMOP / Commune de signaler et mettre en demeure leur(s) responsable(s) (comme le font bien d'autres communes sur d'autres terrains en France).
   Devoir du propriétaire : Le propriétaire gestionnaire ne doit 'il pas entretenir tout l'espace ce qui n'est actuellement pas le cas (tonte faite sur qu'une partie des espaces, entretien des pistes sommaires (herbes sur le bitume, caillou trop présent autant de dangers, l'aviation privée et commerciale ne pourrait valider cette prise de risque) et bâtiments tombent en décrépitude (IE WC de la première rangée).

6) Bilan : un projet qui ne présente sous aucun aspect un sens économique, respectueux de environnement, respectueux des humains et vertueux, qui n'est en rien bienveillant pour les utilisateurs actuels : « l'avion populaire » celle du peuple , du loisir.

Place au dialogue, à l'échange, à l'intérêt collectif, aux respects individuels !

Je déclare m'opposer fermement aux projets actuels de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques.

« Si tu veux construire un bateau, ne rassemble pas tes hommes et femmes pour leur donner des ordres, pour expliquer chaque détail, pour leur dire où trouver chaque chose... Si tu veux construire un bateau, fais naître dans le coeur de tes hommes et femmes le désir de la mer. »

Bien cordialement

Christophe Chausse

Analyse :

- S'oppose au projet
- Préfère un projet basé sur le bénévolat
- Non sens économique
- Etudes incomplètes
- Problèmes au niveau de l'environnement et de l'urbanisme
- Endettement et fonctionnement

Remarque 32 :

Remarque de M. Julien NOBLECOURT de LAURIS

Julien NOBLECOURT
379G chemin de l'escudier
84360 LAURIS
06.81.99.90.42
Julien.Noblecourt@gmail.com

ARRIVÉ LE
12 JUIL. 2022
SERVICE URBANISME
N°

Lauris, le 07 juillet 2022.

Mr Gilles BANI
Commissaire enquêteur

Objet : enquête publique ayant pour objet le réaménagement de l'aérodrome de Salon Eyguières.
Copie e-mail : enquetes-publiques@mairie-eyguieres.fr / acmdp@acmdp.fr / secretaire@aupase.fr

Monsieur,

Le projet élaboré par les sociétés Rampa et NGE pour la modernisation de l'aérodrome de Salon Eyguières ne me semble pas être en conformité avec les différents règlements aéronautiques Français et Européens. Cette non-conformité pourrait empêcher la réalisation du projet.

C'est pourquoi je souhaite qu'une étude plus exhaustive du projet sur le plan de servitudes aéronautiques soit menée avant le début de tout travaux de démolition.

En effet sur les plans mis à disposition la clôture entourant les panneaux solaires est située à 10m du bord de piste et cela me semble être en contradiction avec le le guide technique d'élaborations des servitudes techniques publié par la direction générale de l'aviation civile.

Cela pose également un problème de sécurité aérienne en cas de sortie de piste. Je vous invite à consulter l'analyse du BEA sur les sorties de piste en aviation générale en 2006, notamment la partie 1.3 renseignements sur l'aménagement des abords de pistes :
« L'aménagement des abords des pistes est régi par l'arrêté du 14 mars 2007 relatif aux Conditions d'Homologation et aux procédures d'Exploitation des Aérodromes (CHEA).

La « bande de piste » est définie comme une aire dans laquelle est comprise la piste ainsi (...) et qui est destinée :

- à réduire les risques de dommages matériels dans le cas où un avion sortirait de piste ;
- à assurer la protection des avions qui survolent cette aire au cours des opérations de décollage ou d'atterrissage. »

Monsieur, avant d'avancer plus en avant dans ce projet coûteux il serait intéressant d'être certain qu'il est en conformité avec les règlements par lesquels il est concerné.

A titre d'information je vous joins en annexe la liste des règlements qui pourraient avoir un impact sur le projet.

Je me tiens à votre disposition pour tout entretien que jugeriez nécessaire et je vous prie d'agréer, Monsieur, mes respectueuses et sincères salutations.

Julien NOBLECOURT.
Pilote professionnel depuis de 2005, pilote de ligne en activité, instructeur avion à l'ACMDP.

Annexe

- règlement Européen CS-ADR-DSN

- guide technique d'élaborations de servitudes techniques publié par la direction générale de l'aviation civile.

- l'arrêté du 14 mars 2007 relatif aux Conditions d'Homologation et aux procédures d'Exploitation des Aérodromes (CHEA).

-Le Code de l'Aviation Civile (CAC) et le code des transports (CT) fixent les dispositions réglementaires pour l'établissement, l'instruction et l'approbation des PSA.

Code des transports – Partie législative – Sixième partie : Aviation Civile – Livre III : les aérodromes
Titre V: sujétions aux abords des aérodromes (art. L6350-1)
Chapitre II: Installations soumises à autorisation spéciale (art. L6352-1)
Chapitre III: Procédures relatives aux extensions et aux créations d'aérodromes (art. L6353-1 et L6353-2)
Chapitre Ier: Servitudes aéronautiques
Section 1: Définition et portée (art. L6351-1)
Section 2: Servitudes aéronautiques de dégagement (art. L6351-2 à L6351-5) Section 3: Servitudes aéronautiques de balisage (art. L6351-6 à L6351-9)
Titre VII: Mesures de police et infractions pénales Chapitre II: Dispositions pénales
Section 1: Constatation des infractions (art. L6372-3)
Section 2: Sanctions – Sous-section 2: servitudes aéronautiques (art. L6372-8 à L6372-10)
Code de l'aviation civile – Partie réglementaire (Décrets en Conseil d'État) – Livre II : Aérodromes
Titre IV: Servitudes aéronautiques
Chapitre Ier: Dispositions générales (art. R241-3)
Chapitre II: Servitudes aéronautiques de dégagement (art. R242-1 à R242-2) Chapitre IV: Dispositions particulières à certaines installations (art. R244-1) Chapitre V: Terrains réservés (art. R245-2)
Titre VIII: Dispositions pénales
Chapitre Ier: Servitudes aéronautiques (art. R281-1 à R281-3)
Code de l'aviation civile – Partie réglementaire (Décrets simples) – Livre II : Aérodromes Titre IV: Servitudes aéronautiques
Chapitre Ier: Dispositions générales. (art. D241-4) Chapitre II: Servitudes aéronautiques de dégagement.
Section 1: Établissement et approbation du plan de dégagement (art. D242-1 à D242-5) Section 2: Application du plan de dégagement (art. D242-6 à D242-14)
Chapitre III: Servitudes aéronautiques de balisage. (art. D243-1 à D243-8)
Chapitre IV: Dispositions particulières à certaines installations. (art. D244-2 à D244-4) Chapitre V: Terrains réservés (art. D245-1 à D245-3)

Analyse :

- S'oppose au projet
- Risque

Remarque 33 :

Remarque de Mme DHENNAIN Caroline

Caroline DHENNAIN

379G chemin de l'Escudier
84360 LAURIS
06.22.65.54.48

ARRIVÉ LE
12 JUIL. 2022
SERVICE URBANISME
N°

Lauris, le 7 juillet 2022

A l'attention de Mr Bani,

Monsieur,

Contrôleuse aérienne à l'aéroport de Marseille Provence, et pilote privée, je m'oppose aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome, car j'ai de réelles inquétudes en ce qui concerne la sécurité des vols :

- Le **projet photovoltaïque n'est qu'évoqué** (et non présenté) dans cette enquête publique, il apparait seulement sur certains plans de l'aérodrome. D'après les documents fournis, il est indiqué que les revenus perçus par la ferme photovoltaïque font partie intégrante du projet. **Une étude a-t-elle été réalisée concernant l'implantation des panneaux solaires du point de vue aéronautique ?** Il ne me semble pas l'avoir vue dans les documents fournis. Il est écrit que la clôture, et les panneaux photovoltaïques, seront situés à **une distance de 10m du bord des pistes**. En tant que professionnelle de l'aéronautique, et pilote privée, je crains qu'il ne sera pas autorisé la présence de tels obstacles dans les servitudes de piste, imaginez les conséquences en cas de sortie de piste (événement se produisant de temps en temps). Aussi, il n'est fait mention nulle part **d'une étude de sécurité faite par l'aviation civile (il s'agit de l'aménagement d'un aérodrome, qui plus est ouvert à la circulation aérienne publique**). Cette étude a-t-elle été faite ?

- La présence de ce type d'obstacles au bord des pistes, dans une région ventée comme la nôtre, n'est pas anodine. **Les effets aérodynamiques créés par les panneaux, et subis par les aéronefs, à faible altitude, sont un danger supplémentaire causés leur présence proche des pistes**. A nouveau je vous pose la question : **une étude a-t-elle été menée du point de vue aéronautique pour définir l'implantation de ces panneaux photovoltaïques ?** Peut-être faudrait-il verrouiller le projet ferme photovoltaïque avant de se lancer dans la démollition et construction des nouveaux hangars...

- Concernant l'aménagement de la partie hangars, **un plan de circulation côté avion a-t-il été réalisé ?** Peut-on se croiser en avion sur les voies de circulation devant les hangars ? Y aura-t-il une sorte de giratoire afin de pouvoir circuler indépendamment des départs/arrivées d'autres aéronefs ? Je n'ai trouvé aucune mesure de distance entre les différentes rangées de hangars/ombrières ? Je peux simplement constater que sur le plan, il semble y avoir moins de place entre les différentes rangées de hangar qu'actuellement (sachant qu'un avion léger a une envergure dépassant les 8m). Je n'imagine simplement pas, de retour de vol, devoir attendre 5 à 10min qu'un avion bloquant toute l'allée ait terminé sa procédure de mise en route et de vérifications pour pouvoir rejoindre mon hangar (sachant qu'il est prévu d'héberger 250 machines sur le terrain, pour 3 rangées de hangar..).

De plus, je suis opposée aux projets pour toutes les raisons suivantes :

- Il est très regrettable **qu'aucune concertation n'ait été faite avec les usagers de l'aérodrome**, et que les aspects aéronautiques du dossier n'aient pas du tout été pris en compte (on parle bien de l'aménagement d'un aérodrome).
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
    - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
    - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
    - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
    - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et par un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau et à l'intérieur des sites Natura 2000 et de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).

Monsieur, je souhaite que ce projet soit suspendu et qu'un vrai plan de vol soit élaboré pour l'aérodrome de Salon Eyguières, un projet élaboré en commun avec les utilisateurs, les spécialistes et la mairie, contraire au passage en force que tente la municipalité actuellement et qui sera, j'en suis certaine, mauvaise pour l'aérodrome.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Caroline Dhennain

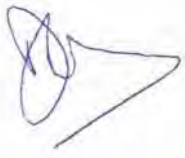

Analyse :

- S'oppose au projet
- Parc photovoltaïque non détaillé
- Problème de fonctionnement futur
- Destruction des installations existantes
- Menaces sur la biodiversité

e. Registre 5

Remarque 1 :

Il s'agit d'une lettre type déjà présentée au mail 25 et signée par M. DUFOUR Gilles de Salon de Provence

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

Remarque 2 :

Remarque d'Alexandra et Nicolas Veil d'Eyguières

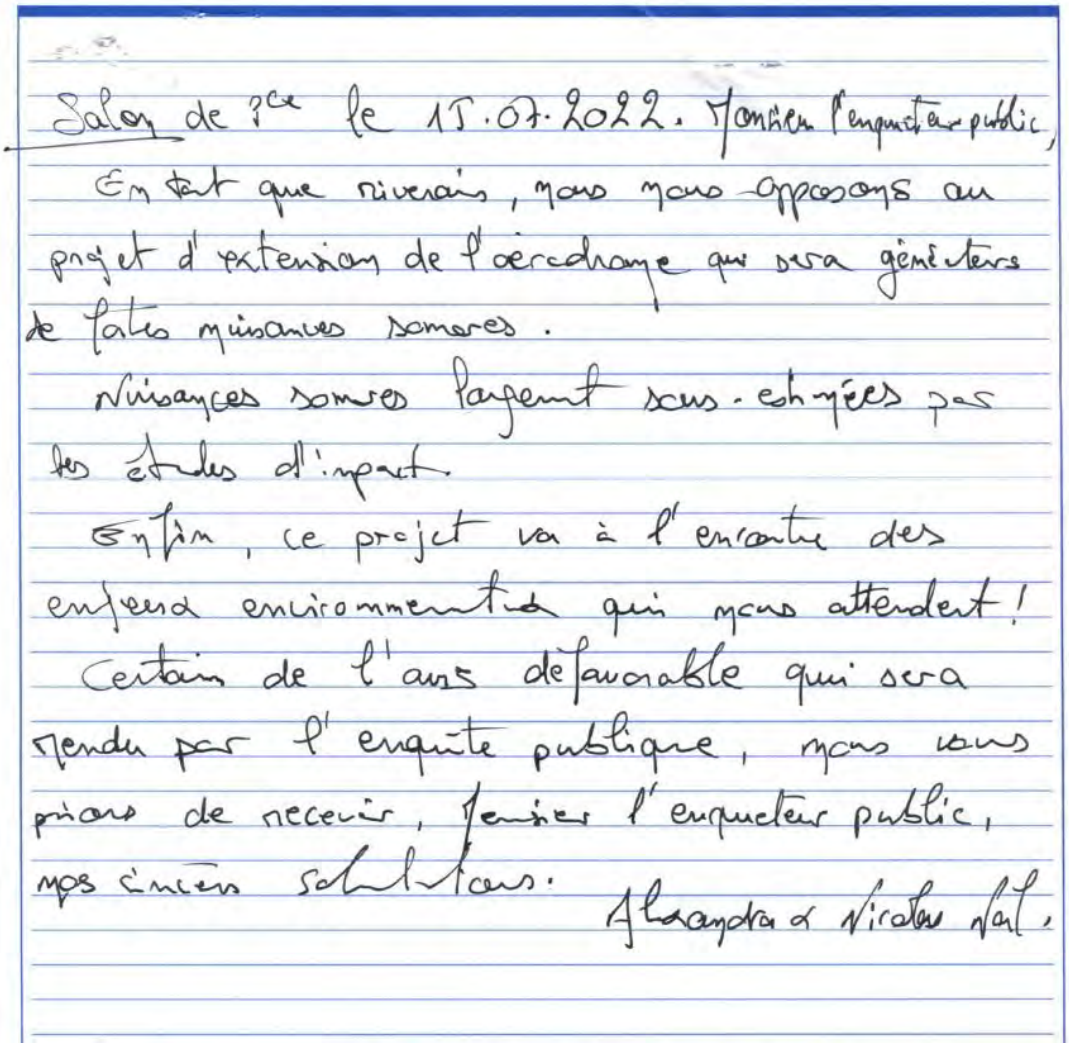

Salon de Pce le 15.07.2022. Monsieur l'enquêteur public,

En tant que riverains, nous nous opposons au projet d'extension de l'aérodrome qui sera générateur de fortes nuisances sonores.

Nuisances sonores largement sous-estimées par les études d'impact.

Enfin, ce projet va à l'encontre des enjeux environnementaux qui nous attendent!

Certains de l'avis défavorable qui sera rendu par l'enquête publique, nous vous prions de recevoir, Monsieur l'enquêteur public, nos sincères salutations.

Alexandra et Nicolas Veil.

Analyse :

- s’oppose au projet
- pas d’estimation du bruit
- atteintes environnementales

Remarque 3 :

Remarque rédigée sous forme de lettre par un collectif de riverain non identifié.

Collectif des riverains de l'Aérodrome d'Eyguieres – Salon
stop.projet@gmail.com

A l'attention de l'enquêteur public
Salon de Provence, le 15 juillet 2022

Objet : Avis d'enquête publique relatif au projet de réaménagement et de modernisation de l'aérodrome de Salon-Eyguieres et de la zone dédiée aux sports mécaniques

Cher Monsieur,

Dans la continuité de l'avis d'enquête publique cité en objet et en tant que riverains immédiats, nous nous intéressons de près au projet et ses futures nuisances sonores.

I. Analyse des documents de l'enquête publique

Voici un extrait des études d'impact présentent dans l'enquête publique reprenant la conclusion des études menées sur « l'ambiance sonore » pour :

L'Aérodrome : ***Le niveau d'enjeux lié aux émissions sonores est fort***. *Toutefois, du fait de la localisation de la zone d'étude dans un environnement peu influencé par les activités anthropiques et avoisinant les infrastructures routières, les contraintes liées au niveau sonore actuel s'appliquant au projet sont considérées comme faibles.*[1]

Karting : ***Le niveau d'enjeux lié aux émissions sonores est fort***. *La zone d'étude est localisée dans un environnement peu influencé par les activités anthropiques et les infrastructures routières. Toutefois la remise en activité du site sports mécaniques induira des émissions sonores. Les contraintes liées au niveau sonore actuel s'appliquant au projet sont considérées comme modérées.*[2]

Comment considérer que les impacts de ces activités **fortement génératrices de nuisances** puissent être considérées comme « faibles à modérées » ?
En tant que riverains immédiats de la zone, nous ne comprenons pas ces conclusions qui nous semblent hâtives et sans aucune étude réelle et sérieuse.

A la lecture du mémoire de présentation, nous comprenons une prise de position du rédacteur en faveur du projet avec un manque manifeste d'objectivité[3].

En effet, cette méthode nous laisse perplexe et sème le doute sur la **sincérité** du mémoire de réponse.

En analysant en profondeur l'ensemble des documents, nous comprenons que l'objectif principal du projet serait la modernisation des infrastructures en les rendant plus vertueuses et respectueuses de l'environnement tant dans la gestion de la faune et de la flore que dans l'empreinte carbone des activités, sans densifier le flux[4] et en utilisant des engins électriques et/ou hydrogène[5].

Ce descriptif ne nous apporte que peu de réponse à une question fondamentale :

Pourquoi déployer **autant de moyens**, mobiliser des entreprises d'envergures internationales et **des investissements importants** sur un projet qui ne répond pas directement à un besoin des habitants de la zone ni à une consolidation d'une activité existante mais **vient créer un besoin artificiel** et **générer de fortes nuisances sonores ?**

[1] Page 323 de l'étude d'impact du projet de réhabilitation et d'exploitation de l'aérodrome de Salon-Ey gulères
[2] Page 319 de l'étude d'impact projet de modernisation du circuit de la zone dédiée aux sports mécaniques
[3] Pages 10, 11, 12, 13, 18, 19 et notamment 21 du mémoire de réponse du 19.05.2022
[4] Page 12 du mémoire de réponse du 19.05.2022
[5] Pages 14 & 23 du mémoire de réponse du 19.05.2022

Collectif des riverains de l'Aérodrome d'Eyguieres – Salon
stop.projet@gmail.com

II. Zones d'ombres autour du projet

Cette première lecture amène donc de sérieuses interrogations sur le dessein réel de la mairie concernant ce projet, au-delà des considérations exposées dans les documents publics.

Pour répondre à cette interrogation, certains éléments, à peine dissimulés dans l'enquête publique, confortent notre analyse et pose les bases du réel projet de la mairie d'Eyguieres : **Transformer la zone pour accueillir de nouvelles activités comme des activités de voltige et la création d'une base de loisirs autours des sports mécaniques.**

Pour étayer ces propos, nous retrouvons, de manière sporadique dans le mémoire, de vagues éléments de présentation des futures activités génératrices **de fortes émissions sonores.**

Nous pouvons remarquer que le mot « voltige[6] », est présent deux fois en 119 pages et seulement **une fois**[7] dans l'étude d'impact du projet de l'aérodrome en 695 pages. Terme utilisé pour assoir la volonté de continuer cette activité alors que cette dernière a disparu du site depuis de nombreuses années.

En ce qui concerne les activités de sports mécaniques la confusion règne.
En quelques phrases[8], le mémoire apporte une contradiction par la mise en avant des kartings électriques sur une piste, puis quelques lignes en aval, il est exposé l'utilisation de véhicules thermiques sur d'autres circuits.

En synthèse, et à ce stade de l'étude documentaire, nous n'avons aucune indication précise sur l'intensité de activités précitées et des impacts à savoir :

- Les activités déployées sur la zone : Loisir et/ou compétitions ?
- Les jours d'utilisation des infrastructures (aérodrome & zone des sports mécaniques) ;
- **Le temps de vol en statique** au-dessus de l'aérodrome pour les activités de voltige et l'impact de ces vols statiques;
- **Le réel impact environnemental et la quantification des nuisances sonores de ces activités**.

Face à ces contradictions et zones d'ombres, sous couvert d'investissements massifs nécessitant une recherche naturelle de profitabilité, la réponse doit légitimement se trouver ailleurs et notamment dans le **fort développement économique** de la zone par la diversification et **l'intensification des activités et des flux**.

Le développement économique, qui est, dans les documents communiqués dans l'enquête publique est **largement sous-estimé et donc soulève le point de la sous-estimation de l'impact environnemental du projet.**
Cette sous-estimation pose une nouvelle fois le **problème de sincérité** des documents communiqués **par la mairie d'Eyguieres** à destination de l'enquête publique.

III. Analyse de documents extra-enquête publique

Après investigation, les ambitions et la clé du projet semblent se trouver dans deux documents non communiqués dans l'enquête publique et rédigés par la ville d'Eyguières :

L'étude du rapport d'analyse des candidatures et des offres pour la Constitution d'une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) avec attribution d'une délégation de service public portant sur l'aérodrome et la zone dédiée aux sports mécaniques de la commune d'Eyguières & *ébauche du Contrat de concession* (joints au présent document).

---

[6] Pages 12 du mémoire de réponse du 19.05.2022
[7] Page 291 de l'étude d'impact pour le projet de réhabilitation et d'exploitation de l'aérodrome de Salon-Eyguieres
[8] Page 92 du mémoire de réponse du 19.05.2022

Collectif des riverains de l'Aérodrome d'Eyguieres – Salon
stop.projet@gmail.com

Il ressort de l'analyse de ces documents des points marquants, voire édifiants.

Nous comprenons aisément à la lecture du rapport[9] [10] et de l'ébauche du contrat de concession[11] que les ambitions sont :

- D'accueillir une **école voltige permanente**,
- De mettre en gestion l'ancien karting par une entité spécialisée dans l'exploitation « **base de loisirs / zones ludiques et touristiques** » ;
- D'installer des écoles permanentes de sports mécaniques et de location d'engins (de voltige, pilotage de karting et pilotage de motos).

Toutes ces activités, **complétement oubliées dans les études d'impacts**, vont considérablement augmenter **les nuisances sonores tant en semaine par l'entrainement des sportifs que les week-ends par les activités de loisirs et de compétitions mais aussi par la densification des flux aériens**[12]**.**

Pour compléter les propos et assoir avec précision les ambitions réelles de l'appel d'offres initialement lancé par la mairie d'Eyguières, nous vous proposons un extrait dudit rapport[9] en **Annexe A.**

IV. Conclusion

Une trop grande distorsion existe entre les éléments présentés dans l'enquête publique et la réalité décrite dans les documents produits par la ville d'Eyguières hors enquête publique.

Cette sous-estimation influence largement l'enquête publique à ne pas traiter **les nuisances sonores** et pose sérieusement la question de la **sincérité** des études réalisées et notamment les impacts des actions suivantes :

- La création d'une école permanente de voltige;
- L'autorisation d'entrainements de voltige quotidien ;
- L'accroissement des flux aériens[10] pour diminuer les coûts d'exploitation et augmenter les recettes ;
- L'ouverture possible l'aviation dite « d'affaires »[11] ;
- La création d'une base de loisir autour des sports mécaniques avec notamment l'investissement dans des kart thermiques[12] destiné à la location 7j/7 ou l'allongement de 70% de la piste « compétition » actuelle[12] sur la zone sports mécaniques ;

Tous ces éléments permettent de mettre en lumière les zones d'ombres relevées en première lecture de l'enquête publique ainsi que la **sous-estimation** de certaines activités et les **nuisances sonores consécutives**.

Face à ces éléments, et sans apport d'éclaircissements sérieux par la mairie d'Eyguières sur la teneur réelle du projet et ses impacts, **nous sommes fermement opposés à ce projet** qui touchera directement notre qualité de vie par les **fortes nuisances sonores** et l'intensification des activités décrites ci-dessus.

[9] Pages 26, 27 & 28 du Rapport provisoire d'analyse des candidatures et des offres à l'appel d'offres pour constitution de la SEMOP du 09.10.2020
[10] Page 33 du Rapport provisoire d'analyse des candidatures et des offres à l'appel d'offres pour constitution de la SEMOP du 09.10.2020
[11] Article 9, paragraphe 2, page 5 de l'ébauche du Contrat de concession entre la ville d'Eyguieres et la SEMOP
[12] Page 34 du Rapport provisoire d'analyse des candidatures et des offres à l'appel d'offres pour constitution de la SEMOP du 09.10.2020

Collectif des riverains de l'Aérodrome d'Eyguieres – Salon
stop.projet@gmail.com

Annexe A – Pages 26, 27 & 28 du Rapport provisoire d'analyse des candidatures et des offres à l'appel d'offres pour constitution de la SEMOP du 09.10.2020

« *Il s'agissait donc pour le candidat de proposer des activités et des actions permettant non seulement de fidéliser les usagers actuels du site, mais également de développer des activités et des actions en direction d'autres publics.*

A. *Zone sports mécaniques*

Il était demandé au candidat de proposer :
Des activités cohérentes avec le positionnement de l'équipement sur un secteur de développement loisirs des services annexes aux activités de la zone.

L'offre répond à ces demandes par :
- *Formation à destination des jeunes :*
  - *L'école de Moto*
    - *Public visé : Jeunes pilotes*
    - *Descriptif sommaire de l'activité et de sa mise en œuvre : Il s'agit d'action de formation à destination de jeunes pilotes qui seront encadrés par le pilote de moto Johann ZARCO*
  - *L'école de karting*
    - *Public visé : Pas de précision à ce sujet*
    - *Descriptif sommaire de l'activité et de sa mise en œuvre : Marion PLANTEVIN encadrera cette école. L'école de formation fonctionnera la semaine du* ***lundi au vendredi****.*

- ***Location d'engins et pratique sur pistes*** :
  - *Location de karting (piste dédiée à cette activité) activité exploitée en collaboration avec ALPHA KARTING qui va fournir des karts et l'accompagnement du personnel d'exploitation. Les équipes de ALPHA vont assurer la formation, l'entretien des karts et leur bon fonctionnement*
  - *Public visé :*
    - *Grand public : public très large de 3 ans à 99 ans, avec des modèles pouvant convenir à des personnes à mobilité réduite*
    - *Groupe : réservation pour les groupes ciblés en semaine, mise en place d'actions en direction des comités d'entreprises*
    - *Descriptif sommaire de l'activité et de sa mise en œuvre :* ***Activité de location grand public les samedis, dimanches et jours fériés*** *(fermeture de l'activité de mi-décembre à mi-janvier). Proposition à la location d'une large gamme de karts, adaptés à différents publics*

- *Location de piste de compétition*
  - *Public visé : Les licenciés avec leurs* ***motos jusqu'à 600cc et les karts 2 temps jusqu'à 175cc***
  - ***Descriptif sommaire de l'activité et de sa mise en œuvre : La piste pourra être louée pour des évènements sportifs*** *de type entrainement moto, mais également pour organiser des initiations à la prévention routière, 2 ou 4 roues*
  - *Les journées d'ouvertures sont identiques à la piste de location, avec alternance possible du roulage moto/kart*

B. *Zone aérodrome*

Il était demandé au candidat de :

- *Réunir les conditions pour l'exploitation de l'aérodrome et qu'il propose une offre de places de hangar qualitative et homogène ;*

- *Proposer le développement d'activités en cohérence avec l'orientation loisir grand public de l'aérodrome et dans une perspective d'attirer un nombre important de pilotes loisir ;*
- *Proposer des services connexes aux activités proposées, dans un objectif de développement d'un site multiservice.*

L'offre répond à ces demandes par :

- *Activités principales du site :*
  - *Location de hangars à destination des clubs et des pilotes particuliers*
    - *Montée en gamme des équipements avec la réalisation d'un programme de démolition/reconstruction des hangars afin de disposer de bâtiments fonctionnels et adaptés à leur usage*

- *Développement loisir :*
  - *Ecole de voltige*
    - *Public visé : public jeune, population locale, nationale voire internationale*
    - *Descriptif sommaire de l'activité et de sa mise en œuvre : Installation de la 1ère* ***école permanente de voltige****. Cette activité s'appuiera sur les compétences et le statut de flight instructor de Mélanie Astles et de Pierre Varloteaux, ce dernier pouvant également enseigner la voltige synchronisée en parallèle*

  - *Ecole UPRT*
    - *Public visé : Tout public*
    - *Descriptif sommaire de l'activité et de sa mise e œuvre : Cours théorique et 5 heures de vol sur avion biplace de voltige*

  - *Les aéroclubs ont vocation à continuer et à développer leur activité grâce au développement de la plateforme :*
    - *Aviation légère*
    - *ULM*
    - *Vol à Voile*

- *Les activités envisagées pour l'avenir :*
  - *L'avion électrique*
  - *Voiture volante*

- *Services connexes :*
  - *L'avitaillement :*
    - *Public visé : Les pilotes*
    - *Descriptif sommaire du service : Service accessible 24h/24 – 7j/7, avec la proposition de deux sortes de carburant*

  - *Un atelier de maintenance aéronautique agréé au niveau PART 145 :*
    - *Un scénario d'accompagnement à la création d'une structure a été étudié : création de l'activité avec un mécanicien militaire en train de passer sa licence PART 66 qui connaît très bien les avions de voltige, et souhaite à court terme quitter l'ARMEE de l'AIR »*

Eyguières

Commune d'EYGUIERES

Constitution d'une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) avec attribution d'une délégation de service public portant sur l'aérodrome et la zone dédiée aux sports mécaniques de la commune d'Eyguières

Rapport d'analyse des candidatures et des offres

DOCUMENT PROVISOIRE

Le 09/10/2020

Contrat de concession

Entre

La commune d'Eyguières autorité délégante, représentée par son Maire, Monsieur Henri PONS dûment habilité à l'effet de signer les présentes par délibération du conseil municipal n XXX du XXX,

Ci-après dénommée « la Commune » ou « le Délégant », d'une part ;

Et

La société XXX, société d'économie mixte à opération unique, au capital de XXX euros, enregistrée au RCS de XXX sous le numéro XXX représentée par XXX et dont le siège social est sis XXX,

Ci-après dénommée « le Délégataire », d'autre part ;

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Par délibérations du 13 décembre 2017 et du 16 juillet 2018, le conseil municipal de la commune d'Eyguières a approuvé le principe du recours à une délégation de service public pour l'aménagement, l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'aérodrome comprenant une zone dédiée aux sports mécaniques, propriété de la commune d'Eyguières.

Aux termes de la procédure prévue aux articles L1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à l'article L1121-3 du Code de la commande publique et conformément à la troisième partie de ce Code, et par délibération en date du XXX , le conseil municipal de la commune d'Eyguières a approuvé le présent contrat confiant cette délégation de service public à la société XXX et a autorisé Monsieur le Maire à le signer.

Analyse :

- s'oppose au projet
- nuisances sonores
- analyse de documents

Remarque : seule la page de garde a été reproduite pour les documents ne concernant pas l'enquête publique.

2. Registres Eyguières

a. Registre 1

<u>Remarque 1 :</u>

Remarque de Yves BOUCHER de AUREILLE

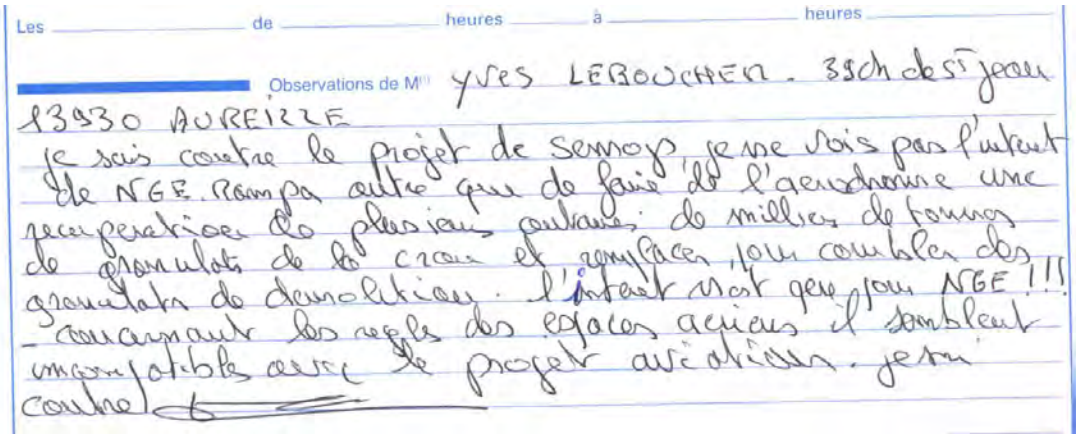
Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M(1) yves LEBOUCHER. 39ch de St Jean 13930 AUREILLE

je suis contre le projet de Semop, je ne vois pas l'intérêt de NGE. Rampa autre que de faire de l'aérodrome une récupération de plusieurs centaines de milliers de tonnes de granulats de la crau et remplacer pour combler des granulats de démolition. l'intérêt n'est que pour NGE !!! concernant les règles des espaces aériens il semblent incompatibles avec le projet aviation. je suis contre

<u>Analyse :</u>

- S'oppose au projet
- Récupération de granulats
- Fonctionnement futur inadéquat

<u>Remarque 2 :</u>

Remarque de M. BARBIER Gérard d'Eyguières

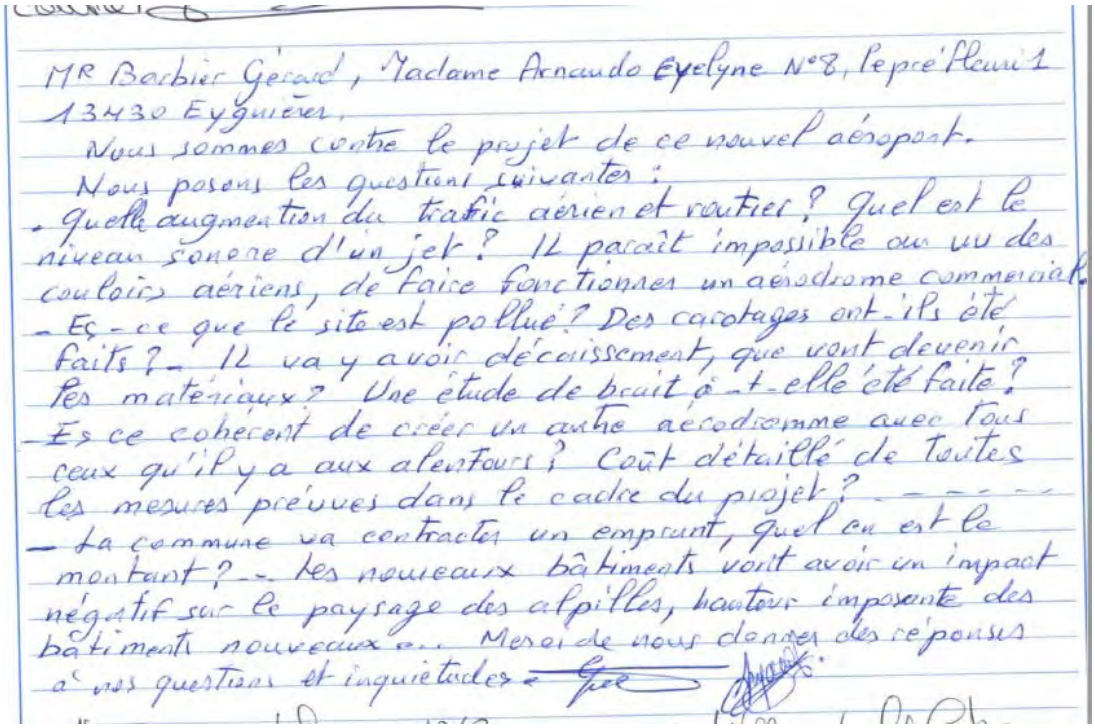

Mr Barbier Gérard, Madame Arnaudo Evelyne N°8, le pré fleuri 1
13430 Eyguières.
Nous sommes contre le projet de ce nouvel aéroport.
Nous posons les questions suivantes :
- Quelle augmentation du trafic aérien et routier ? Quel est le niveau sonore d'un jet ? Il paraît impossible au vu des couloirs aériens, de faire fonctionner un aérodrome commercial.
- Es-ce que le site est pollué ? Des carotages ont-ils été faits ? - Il va y avoir décaissement, que vont devenir les matériaux ? Une étude de bruit a-t-elle été faite ?
- Es ce cohérent de créer un autre aérodromme avec tous ceux qu'il y a aux alentours ? Coût détaillé de toutes les mesures prévues dans le cadre du projet ? - - - -
- La commune va contracter un emprunt, quel en est le montant ? - Les nouveaux bâtiments vont avoir un impact négatif sur le paysage des alpilles, hauteur imposante des bâtiments nouveaux... Merci de nous donner des réponses à nos questions et inquiétudes.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Nuisances sonores
- Devenir des matériaux liés au décaissement ?
- Endettement, financement

Remarque 3 :

Mme Frotriard Hélène (nom peu lisible) d'Eyguières

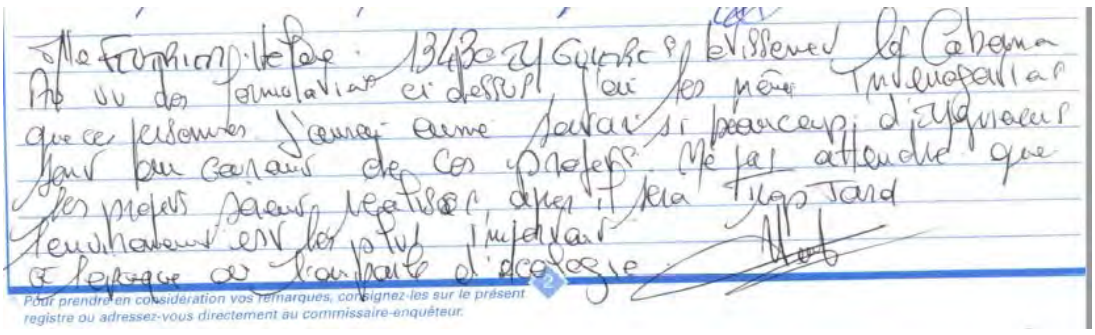

Mme Frotriard Hélène 13430 Eyguières, Lévissement la Cabanna
Au vu des formulations ci-dessus, j'ai les mêmes interrogations que ces personnes. J'aurai aimé savoir si beaucoup d'Eyguières sont au courant de ces projets. Me pas attendre que les projets soient réalisés, après il sera trop tard
L'environnement est le plus important
à l'époque où l'on parle d'écologie

Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Se demande si beaucoup de personnes sont informées de l'enquête sur Eyguières

Remarque 4 :

Remarque de M. BAGNOL Jean Marie de Venelles

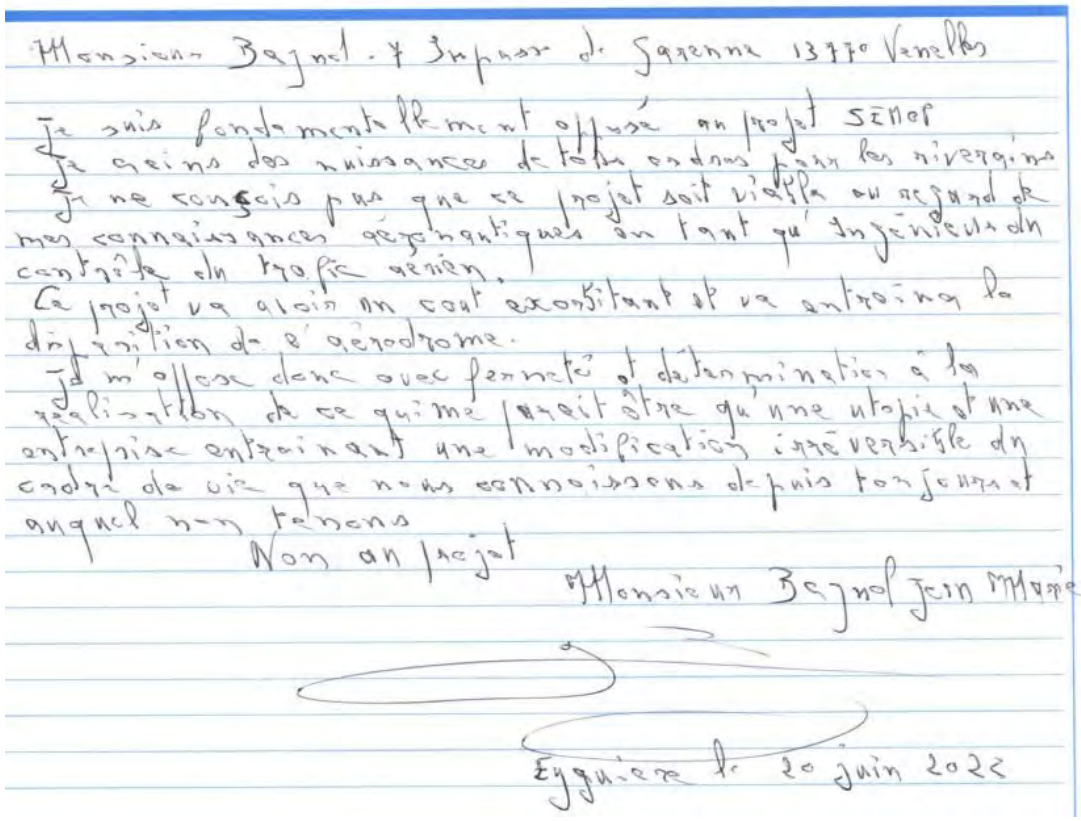

Monsieur Bagnol 7 Impasse de Sarenne 13770 Venelles

Je suis fondamentalement opposé au projet SEMOP
Je crains des nuisances de toutes sortes pour les riverains
Je ne connais pas que ce projet soit viable au regard de mes connaissances géographiques en tant qu'ingénieur du contrôle du trafic aérien.
Ce projet va alors un coût exorbitant et va entraîner la disparition de l'aérodrome.
Je m'oppose donc avec fermeté et détermination à la réalisation de ce qui me paraît être qu'une utopie et une entreprise entraînant une modification irréversible du cadre de vie que nous connaissons depuis toujours et auquel nous tenons
Non au projet

Monsieur Bagnol Jean Marie

Eyguières le 20 juin 2022

Analyse :

- S'oppose au projet
- Nuisances
- Financement

Remarque 5 :

Remarque de M. Jean Claude MARQUEZ de Grans

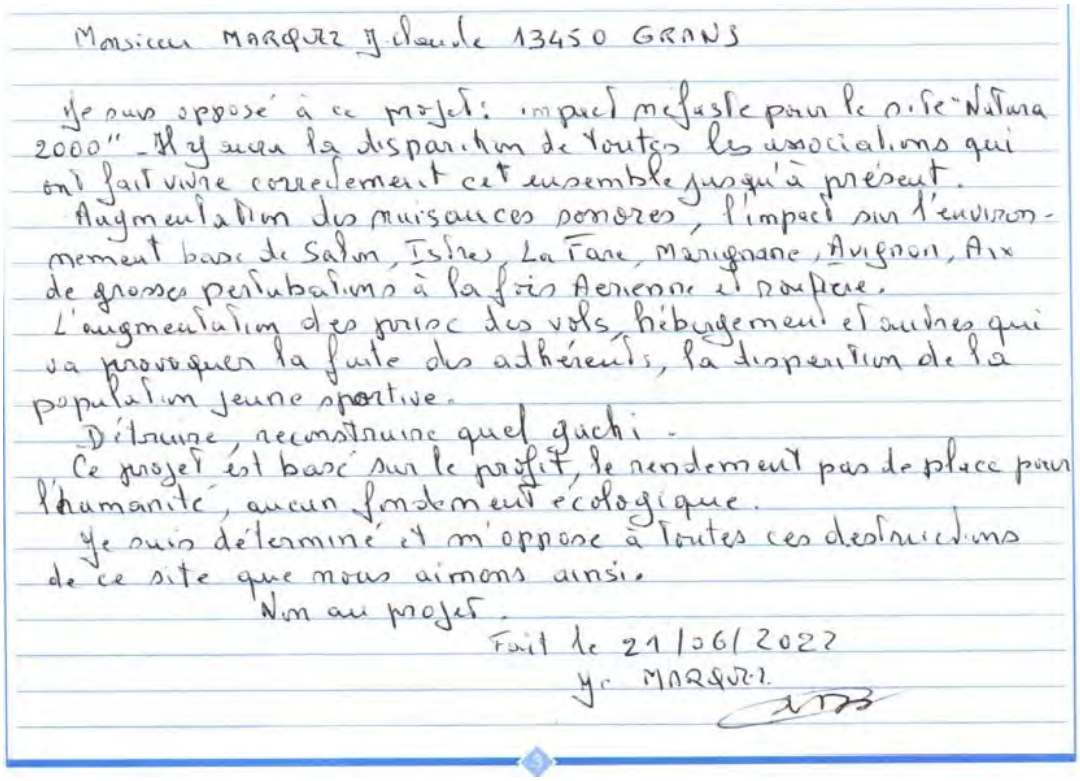

Monsieur MARQUEZ Yolande 13450 GRANS

Je suis opposé à ce projet: impact néfaste pour le site "Natura 2000" - Il y aura la disparition de toutes les associations qui ont fait vivre correctement cet ensemble jusqu'à présent.
Augmentation des nuisances sonores, l'impact sur l'environnement base de Salon, Istres, La Fare, Marignane, Avignon, Aix de grosses perturbations à la fois Aérienne et routière.
L'augmentation des prix des vols, hébergement et autres qui va provoquer la fuite des adhérents, la disparition de la population jeune sportive.
Détruire, reconstruire quel gachi -
Ce projet est basé sur le profit, le rendement pas de place pour l'humanité, aucun fondement écologique.
Je suis déterminé et m'oppose à toutes ces destructions de ce site que nous aimons ainsi.
Non au projet.

Fait le 21/06/2022
Yc MARQUEZ.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Disparition des associations, fonctionnement futur

Remarque 6 :

Remarque de M. Bertrand Pierre

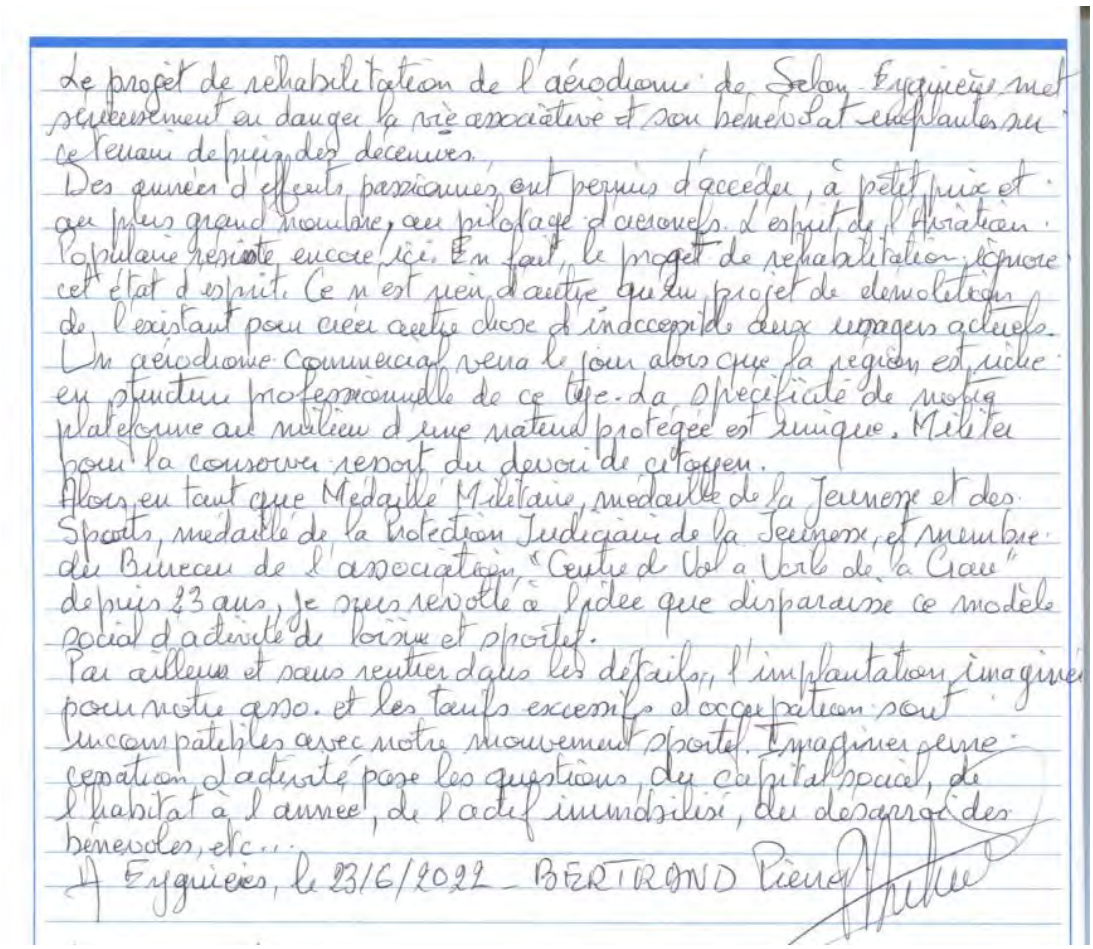

Le projet de réhabilitation de l'aérodrome de Selon Eyguières met sérieusement en danger la vie associative et son bénévolat exemplaires sur ce terrain depuis des décennies.
Des années d'efforts passionnés ont permis d'accéder, à petit prix et au plus grand nombre, au pilotage d'aéronefs, d'esprit de l'aviation populaire résiste encore ici. En fait, le projet de réhabilitation ignore cet état d'esprit. Ce n'est rien d'autre qu'un projet de démolition de l'existant pour créer cette chose d'inacceptable aux usagers actuels. Un aérodrome commercial verra le jour alors que la région est riche en structure professionnelle de ce type. La spécificité de notre plateforme au milieu d'une nature protégée est unique. Militer pour la conserver relève du devoir de citoyen.
Alors, en tant que Médaillé Militaire, médaillé de la Jeunesse et des Sports, médaillé de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, et membre du Bureau de l'association "Centre de Vol à Voile de la Crau" depuis 23 ans, je suis révolté à l'idée que disparaisse ce modèle social d'activité de loisir et sportif.
Par ailleurs et sans rentrer dans les détails, l'implantation imaginée pour notre asso. et les taux excessifs d'occupation sont incompatibles avec notre mouvement sportif. Imaginer pérenniser cette activité pose les questions du capital social, de l'habitat à l'année, de l'actif immobilisé, du désarroi des bénévoles, etc...
A Eyguières, le 23/6/2022 - BERTRAND Pierre

Analyse :

- S'oppose au projet
- Fonctionnement futur non adéquat, préfère le fonctionnement actuel

Remarque 7 :

Remarque de M. Serge (illisible- MOGNIET) vétérinaire

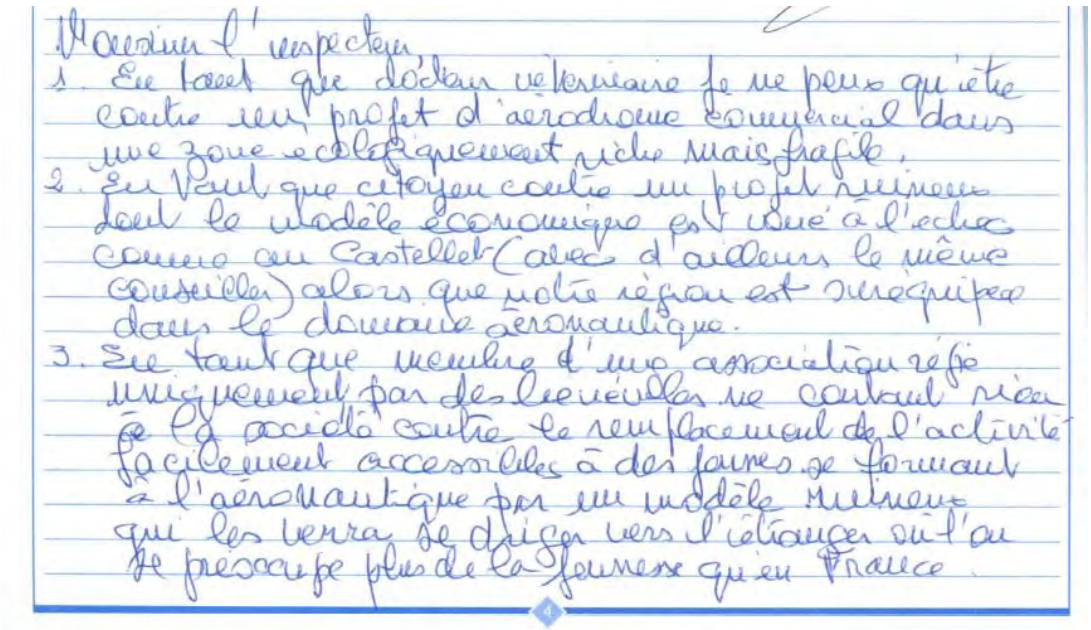

Monsieur l'inspecteur,
1. En tant que docteur vétérinaire je ne peux qu'être contre un projet d'aérodrome commercial dans une zone écologiquement riche mais fragile.
2. En tant que citoyen contre un projet ruineux dont le modèle économique est voué à l'échec comme au Castellet (avec d'ailleurs le même conseiller) alors que notre région est surequipée dans le domaine aéronautique.
3. En tant que membre d'une association régie uniquement par des bénévoles ne contant rien à la société contre le remplacement de l'activité facilement accessibles à des jeunes se formant à l'aéronautique par un modèle ruineux qui les verra se diriger vers l'étranger où l'on se préoccupe plus de la jeunesse qu'en France.

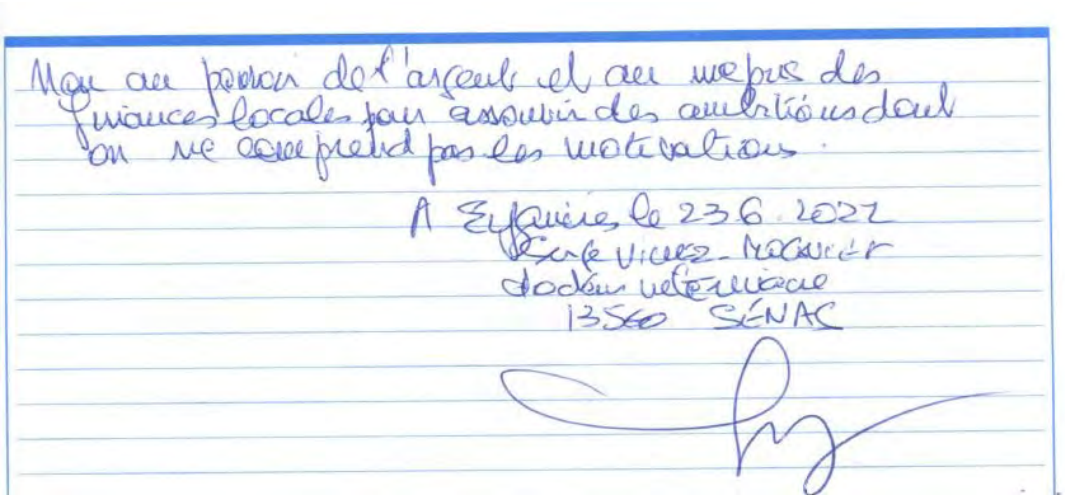

Non au pouvoir de l'argent et au mépris des finances locales pour assouvir des ambitions dont on ne comprend pas les motivations.

A Eyguières le 23.6.2022
Serge Vilmez-Mocquier
docteur vétérinaire
13560 SÉNAS

Analyse :

- S'oppose au projet
- Fonctionnement actuel convient mieux qu'un fonctionnement futur coûteux

Remarque 8 :

Remarque de M. F. FARRET

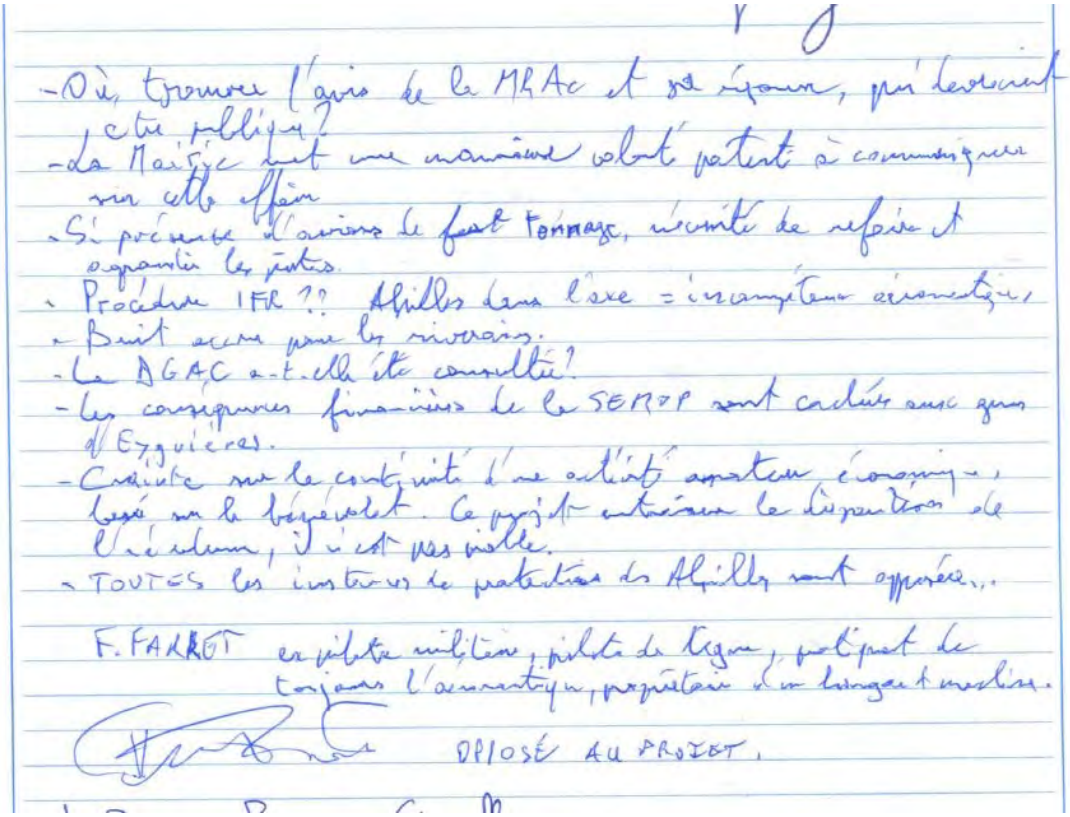

Analyse :

- S'oppose au projet
- N'a pas trouvé l'avis de la MRAE et la réponse
- Mauvaise communication
- Incompétence aéronautique
- Consultation DGAC
- Financement, endettement, fonctionnement

Remarque 9 :

Remarque de M. De REGIBUS Pierre et Graziella

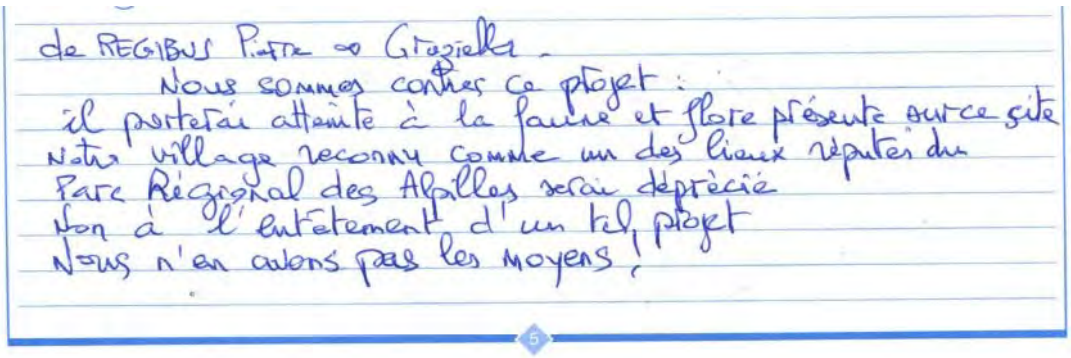
de REGIBUS Pierre et Graziella.
Nous sommes contres ce projet :
il porterai atteinte à la faune et flore présente autour site
Notre village reconnu comme un des lieux réputés du
Parc Régional des Alpilles serai déprécié
Non à l'entêtement d'un tel projet
Nous n'en avons pas les moyens !

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales

Remarques 10 :

Remarque de M. JUSISZAIL Jerzy

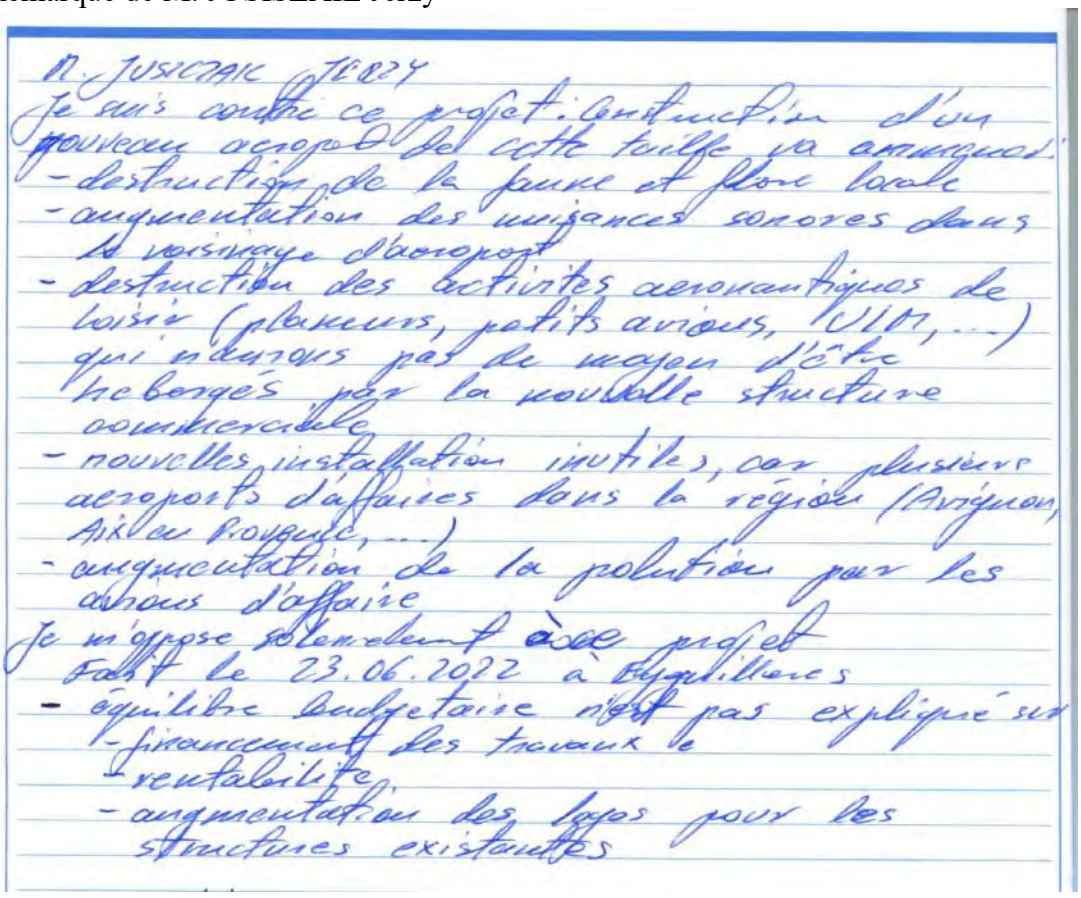
M. JUSISZAIL Jerzy
Je suis contre ce projet. Construction d'un
nouveau aéroport dans cette taille va amener:
- destruction de la faune et flore locale
- augmentation des nuisances sonores dans
le voisinage d'aéroport
- destruction des activités aéronautiques de
loisir (planeurs, petits avions, ULM, ...)
qui n'auront pas de moyen d'être
hebergés par la nouvelle structure
commerciale
- nouvelles installation inutiles, car plusieurs
aéroports d'affaires dans la région (Avignon,
Aix en Provence, ...)
- augmentation de la pollution par les
avions d'affaire
Je m'oppose solemnellement à ce projet
Fait le 23.06.2022 à Eyguilleres
- équilibre budgetaire n'est pas expliqué sur
- financement des travaux le
rentabilité
- augmentation des taxes pour les
structures existantes

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales
- Destruction de l'activité en place
- Endettement et financement

Remarque 11 :

Remarque de M. Jean-Michel MAS

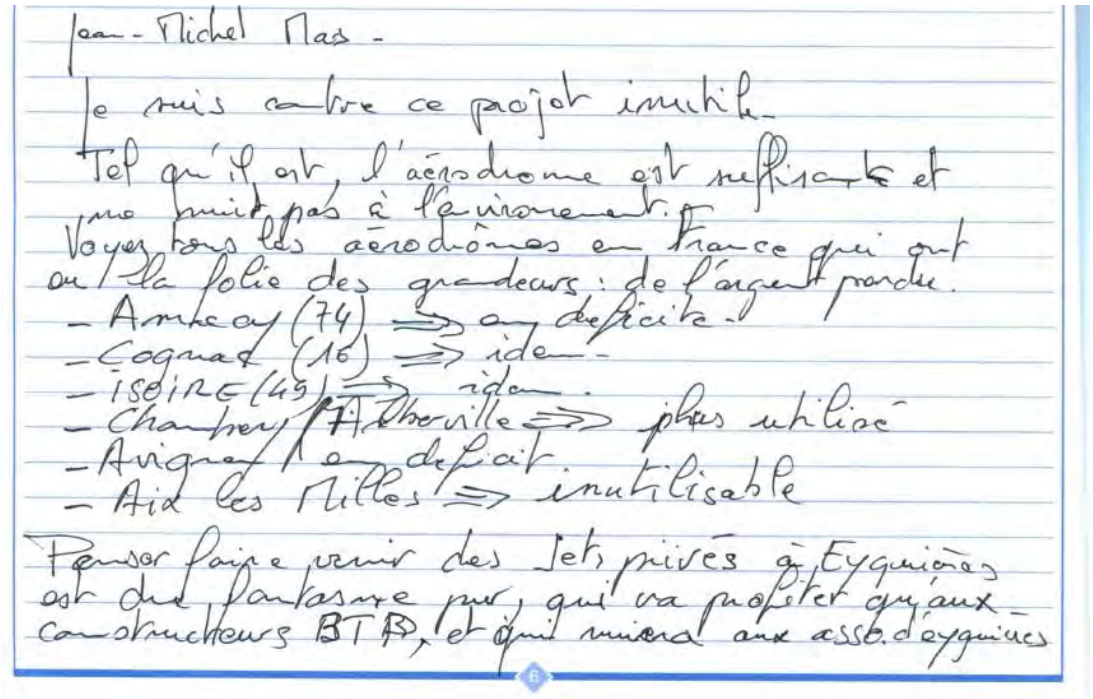
Jean-Michel Mas -

Je suis contre ce projet inutile.

Tel qu'il est, l'aérodrome est sufficient et ne nuit pas à l'environnement.

Voyez tous les aérodromes en France qui ont eu la folie des grandeurs : de l'argent perdu.

- Annecy (74) ⇒ en déficit.
- Cognac (16) ⇒ idem -
- ISOIRE (49) ⇒ idem.
- Chambery / Aix les Bains ⇒ plus utilisé
- Avignon ⇒ en déficit
- Aix les Milles ⇒ inutilisable

Penser faire venir des Jet privés à Eyguières est une fantasme pur, qui va profiter qu'aux constructeurs BTP, et qui mènera aux assos d'eyguières

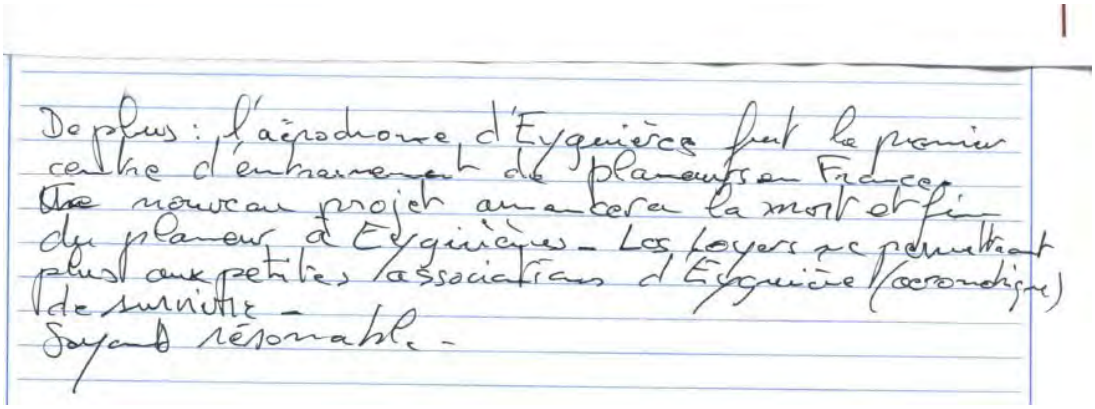
De plus : l'aérodrome d'Eyguières fut le premier centre d'entrainement de planeurs en France. Ce nouveau projet amènera la mort et fin du planeur à Eyguières - Les loyers ne permettant plus aux petites associations d'Eyguières (aéromodisme) de survivre -

Soyons réasonable -

Analyse :

- S'oppose au projet
- Fonctionnement actuel convient

Remarque 12 :

Remarque de M. DELIGNY Alain

DELIGNY Alain : Instructeur planeur au CVVC
Mail : dlyalain@free.fr
Destination : Enquête publique de Monsieur le Maire

Instructeur au Club de Vol à Voile de la Crau à Eyguières depuis 1990, j'ai participé bénévolement à la construction de l'atelier d'entretien de la flotte de nos planeurs et au hangar ouest abritant une partie de nos aéronefs. Notre enseignement, dans les installations actuelles, a permis à nos nombreux stagiaires d'obtenir le brevet de pilote de planeur ouvrant sur des débouchés professionnels aussi bien dans le civil que dans le militaire (Pilote, steward, chef d'escale, mécanicien...).

A ce titre, je m'interroge sur la nécessité de construire de nouveaux hangars, fort couteux, qui seraient à même d'alourdir la facturation des vols.
D'autre part la destruction du Club House et de l'atelier d'entretien et de réparation des machines, seraient hautement préjudiciable au travail collectif quotidien assuré par nos équipes de bénévoles.
Enfin si toutefois le projet proposé était conduit à son terme (Contrairement à ce que nous avons pu observer sur le projet de transformation Karting laissé à l'abandon depuis plusieurs années...), qu'adviendrait-il de la formation de nos élèves pendant la longue durée des travaux ?

En espérant que ces questions auront été débattues avant toute entreprise de votre part, je reste à votre disposition, sachant que je ne suis pas demandeur des travaux prévus pour l'aérodrome d'Eguières.

Le 24-06-2022

Analyse :

- Remarques sur le fonctionnement futur

Remarque 13 :

Remarque anonyme.

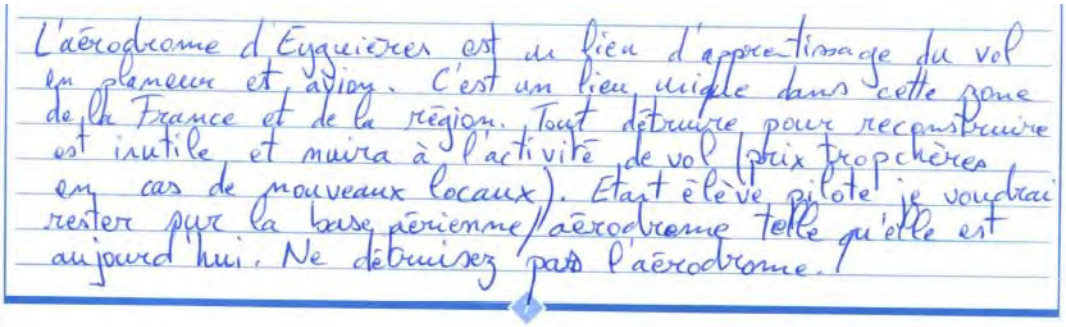
L'aérodrome d'Eyguières est un lieu d'apprentissage du vol en planeur et avion. C'est un lieu unique dans cette zone de la France et de la région. Tout détruire pour reconstruire est inutile et nuira à l'activité de vol (prix trop chères en cas de nouveaux locaux). Etant élève pilote je voudrai rester sur la base aérienne/aérodrome telle qu'elle est aujourd'hui. Ne détruisez pas l'aérodrome.

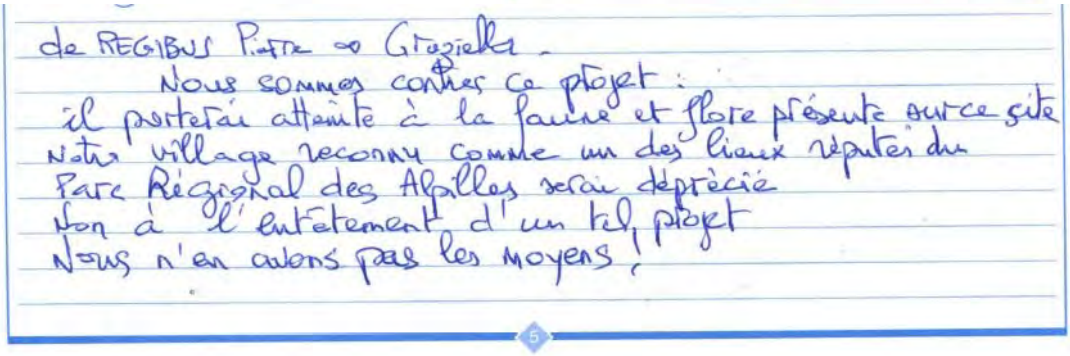
de REGIBUS Patte ∞ Graziella
Nous sommes contres ce projet :
il porterai atteinte à la faune et flore présente autour site
Notre village reconnu comme un des lieux réputés du
Parc Régional des Alpilles serai déprécié
Non à l'entêtement d'un tel projet
Nous n'en avons pas les moyens !

Analyse :

- S'oppose au projet
- Veut conserver le fonctionnement actuel

Remarque 14 :

Remarque de Mme SAVORNO Maïté

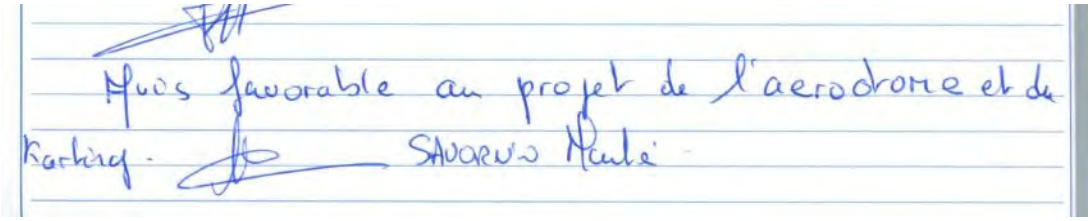

Analyse :

- Favorable au projet

Remarque 15 :

Remarque anonyme

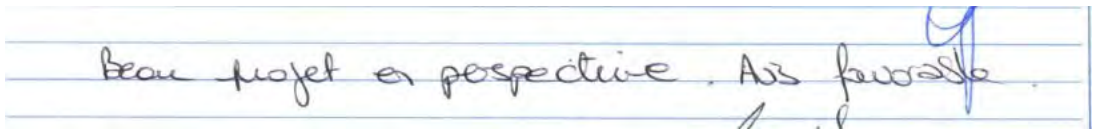

Analyse :

- Favorable au projet

Remarque 16 :

Remarque de M. MORIZE Christian

Bonjour

Je suis contre ce projet aberrant et irréalisable car les intervenants n'ont pas mesuré toutes les conséquences qu'apporteraient la piste écologique en zone Natura 2000 sur les espèces qui peuplent cet environnement, ni sur les nuisances sonores qu'apporteront des avions gros porteurs privés et à une époque où les aérodromes sont dans la tourmente et en bisbille avec les associations de riverains. C'est un non sens économique des projets ou ces travaux rendront les vols d'associations financièrement inaccessibles

Il faut souligner l'absence totale des compétences aéronautiques des intervenants qui ignorent totalement les contraintes de circulation aériennes, circuits décollages approches atterrissages d'un terrain commercial et les aérodromes qui entourent celui d'eyguières, les zones d'istres, salon, avignon, cap les milles, marseille, la Fare. Le terrain d'eyguières limité par les Opies ne permettra pas des mouvements aériens en toute sécurité selon l'aviation civile. Par ailleurs le budget semble pharaonique et le modèle économique inadapté à un aérodrome dédié à l'aviation générale (échec du castellet).

en résumé, destruction et reconstruction à neuf des hangars champs photovoltaïques, route d'accès, circuit de kart, bâtis disproportionnés par rapport à l'activité réelle supposée. Il rentrait certainement perte de la formation aérienne de jeunes pilotes et disparition des associations de formation (loyers, taxes, heures de vol prohibitives) Investissement lourd et quels retours? Quels profits pour la mairie? Christian MORIZE pilote

Analyse :

- s'oppose au projet
- préfère le fonctionnement actuel au fonctionnement futur
- s'inquiète de l'endettement

Remarque 17 :

Remarque de M. CAMOIN Roger

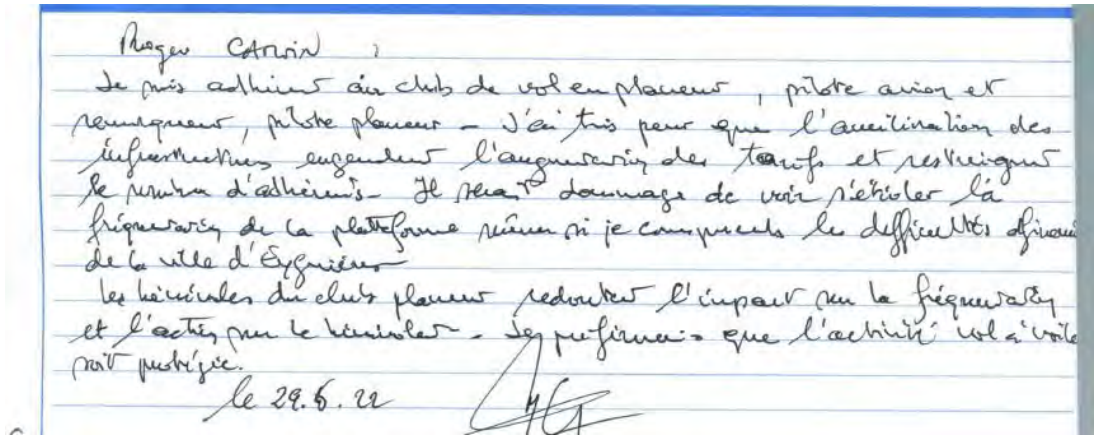
Roger CAMOIN :
Je suis adhérent du club de vol en planeur, pilote avion et remorqueur, pilote planeur – J'ai très peur que l'amélioration des infrastructures engendrent l'augmentation des tarifs et restreignent le nombre d'adhérents – Il serait dommage de voir s'étioler la fréquentation de la plateforme même si je comprends les difficultés financières de la ville d'Eygurande.
Les bénévoles du club planeur réduisent l'impact sur la fréquentation et l'activité pour le bénéfice – Je préconise que l'activité vol à voile soit protégée.
le 29.6.22

Analyse :

- s'inquiète de voir les prix augmenter significativement

Remarque 18 :

Remarque de M. CLARET René

Le 30 juin 2022

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

HORREUR ET CONSTERNATION !

Que dire d'autre quand on imagine l'impact qu'auraient de tels projets sur « notre Crau » ?

La Crau unique en Provence unique en France, unique en Europe !!

Cette Crau qui fut classée " Second site à protéger en Europe " par la Communauté Européenne parce qu'elle est le seul delta fossile d'Europe !

Non seulement elle est d'une beauté étincelante (Elle a séduit nos plus grands poètes et écrivains de Frédéric Mistral à Max-Philippe Delavouët, en passant par Jean Giono, Marie Mauron, etc...)

--- mais elle est aussi un haut lieu de richesse en biodiversité. Une zone unique en France pour ses trésors faunistiques et floristiques ...

Elle abrite une nappe phréatique

absolument vitale pour toutes les populations qui vivent entre Salon - Arles - Fos et Martigues !

Et on voudrait par des travaux, dont l'impact destructeur est facilement imaginable, ruiner tout cela ?

Bon sens et sagesse obligent à traiter ces lieux avec le plus grand respect !

Le récent rapport du GIEC est des plus alarmants : on doit en tenir le plus grand compte ... Dans les discours les plus officiels - et au plus haut niveau de l'Etat - on plaide pour une VRAIE TRANSITION ECOLOGIQUE. Les projets portés par les Maires d'Eyguières et de Salon-de-Provence tournent le dos, et même pire, FOULENT AUX PIEDS ces choix de protection de nos cadres de vie.

Lâcher dans notre Crau bulldozers, Scrapers et niveleuses serait un crime contre Nature : un écocide flagrant.

LE "STATU QUO" seul est acceptable !

Le respect total des lieux : rien d'autre !

Fait à Eyguières ce 30 juin 2022

René Claret

Oui, en revanche, à un PARC RÉGIONAL CRAU-ALPILLE

Analyse :

- s'oppose au projet
- écocide
- GIEC
- Atteintes environnementales

Remarque 19 :

Remarque signée. Le rédacteur n'a pas écrit son nom

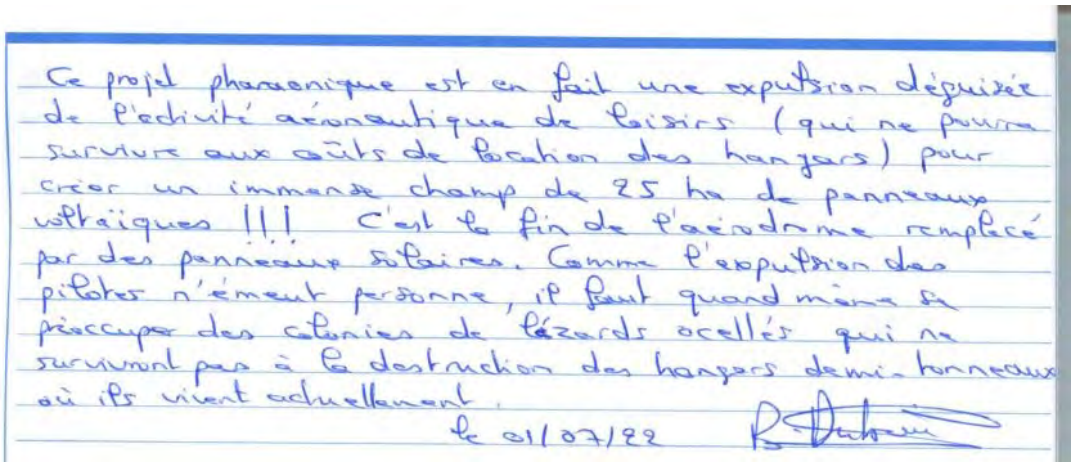
Ce projet photovoltaïque est en fait une expulsion déguisée de l'activité aéronautique de loisirs (qui ne pourra survivre aux coûts de location des hangars) pour créer un immense champ de 25 ha de panneaux voltaïques !!! C'est la fin de l'aérodrome remplacé par des panneaux solaires. Comme l'expulsion des pilotes n'émeut personne, il faut quand même se préoccuper des colonies de lézards ocellés qui ne survivront pas à la destruction des hangars demi-tonneaux où ils vivent actuellement.

le 01/07/22

Analyse :

- S'oppose au projet
- Les lézards ocellés ne survivront pas à la destruction des hangars

Remarque 20 :

Remarque de m. ABRIBAT Jean

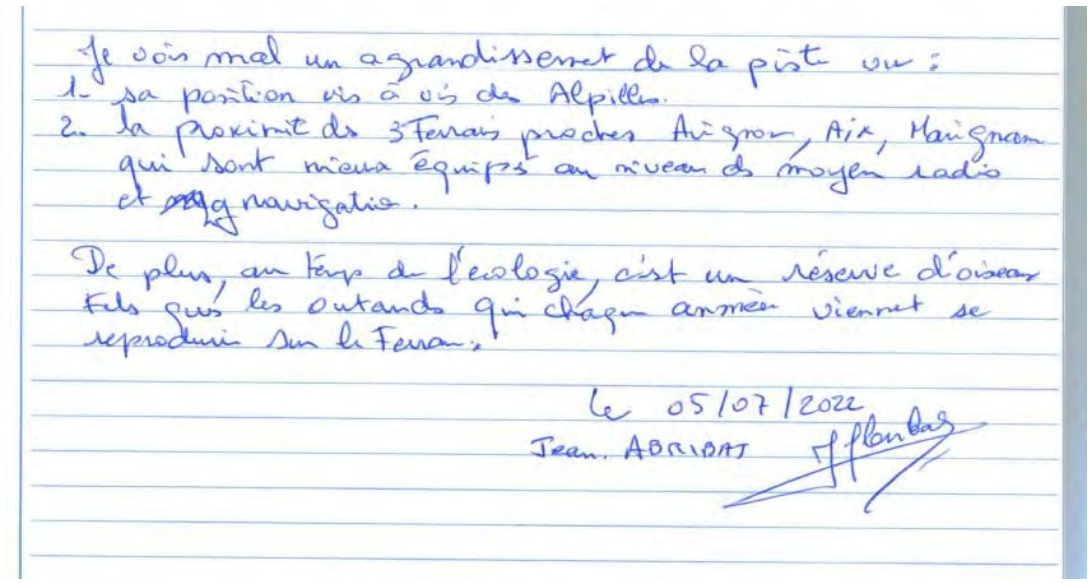

Je vois mal un agrandissement de la piste vu :
1. sa position vis à vis des Alpilles.
2. la proximité des 3 Ferrais proches Avignon, Aix, Marignan qui sont mieux équipés au niveau des moyen radio et ~~mg~~ navigation.

De plus, au temps de l'écologie, c'est un réserve d'oiseaux tels que les outards qui chaque année viennent se reproduire sur le Ferrar.

Le 05/07/2022
Jean. ABRIBAT

Analyse :

- Ne pense pas que la piste puisse être agrandie
- Proximité de pôles aéronautique plus importants
- Atteintes environnementales

Remarque 21 :

Remarque anonyme

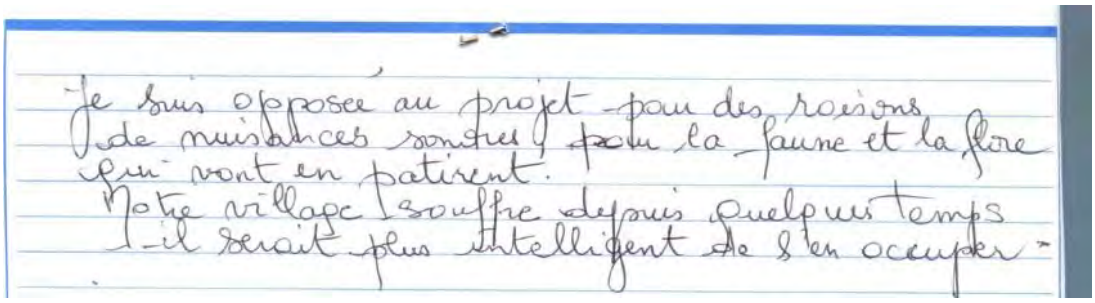

Je suis opposée au projet pour des raisons de nuisances sonores, pour la faune et la flore qui vont en patirent.
Notre village souffre depuis quelques temps
il serait plus intelligent de s'en occuper.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales
- Souhaite que l'on s'occupe du village

Remarque 22 :

Remarque anonyme

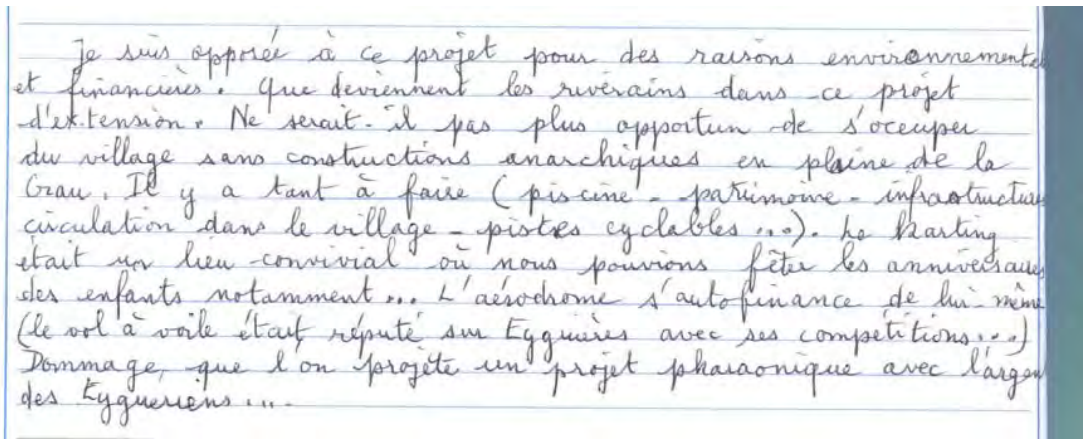
Je suis opposée à ce projet pour des raisons environnementales et financières. Que deviennent les riverains dans ce projet d'extension. Ne serait-il pas plus opportun de s'occuper du village sans constructions anarchiques en plaine de la Grau. Il y a tant à faire (piscine - patrimoine - infrastructure circulation dans le village - pistes cyclables ...). Le Karting était un lieu convivial où nous pouvions fêter les anniversaires des enfants notamment ... L'aérodrome s'autofinance de lui-même (le vol à voile était réputé sur Eyguières avec ses compétitions ...) Dommage que l'on projète un projet pharaonique avec l'argent des Eyguiérens ...

Analyse :

- S'oppose au projet
- Souhaite que le site reste en l'état

Remarque 23 :

Remarque anonyme

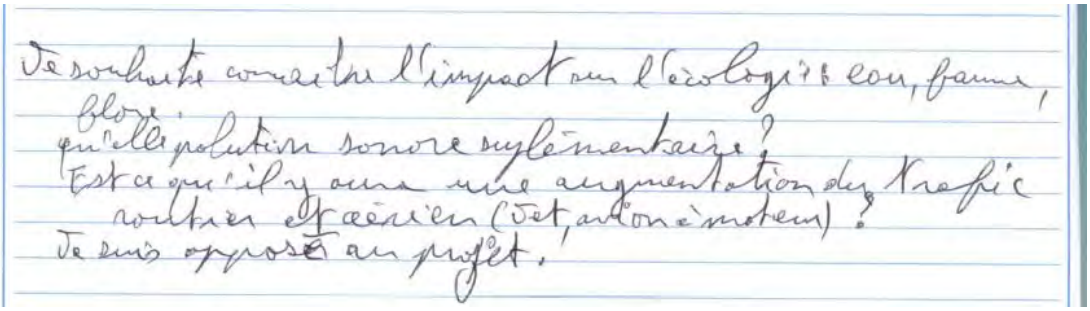
Je souhaite connaître l'impact sur l'écologie : eau, faune, flore.
Qu'elle pollution sonore supplémentaire ?
Est-ce qu'il y aura une augmentation du trafic routier et aérien (ULM, avion à moteur) ?
Je suis opposée au projet.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Bruit
- Augmentation du trafic

Remarque 24 :

Remarque anonyme

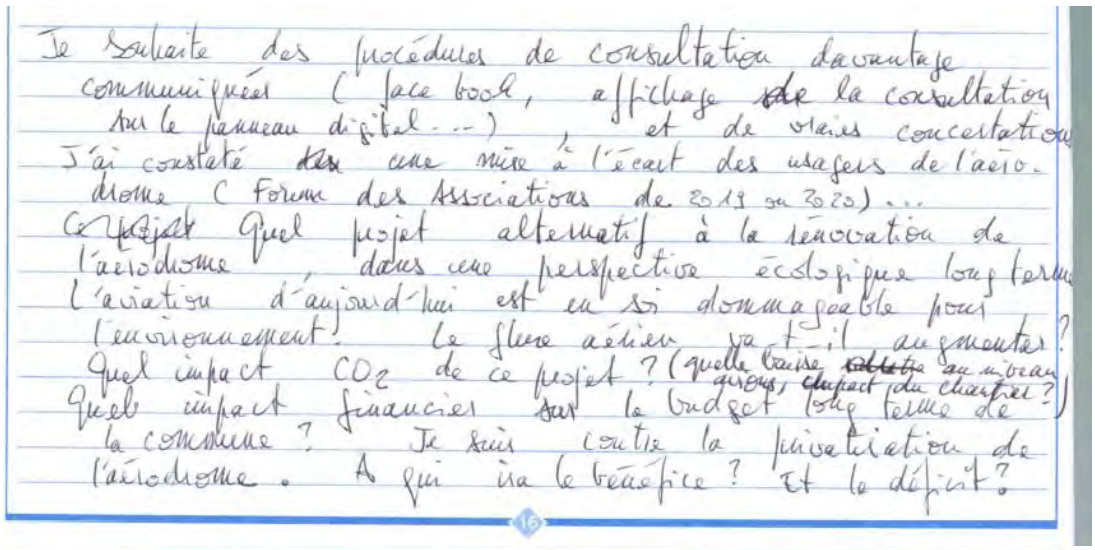

Je souhaite des procédures de consultation davantage communiquées (face book, affichage ~~de~~ la consultation sur le panneau digital...), et de vraies concertations. J'ai constaté ~~des~~ une mise à l'écart des usagers de l'aérodrome (Forum des Associations de 2019 ou 2020)...
~~Ce projet~~ Quel projet alternatif à la rénovation de l'aérodrome, dans une perspective écologique long terme. L'aviation d'aujourd'hui est en soi dommageable pour l'environnement. Le flux aérien va-t-il augmenter ? Quel impact CO_2 de ce projet ? (quelle baisse ~~[illegible]~~ au niveau avions, impact du chantier ?) Quel impact financier sur le budget long terme de la commune ? Je suis contre la privatisation de l'aérodrome. A qui ira le bénéfice ? Et le déficit ?

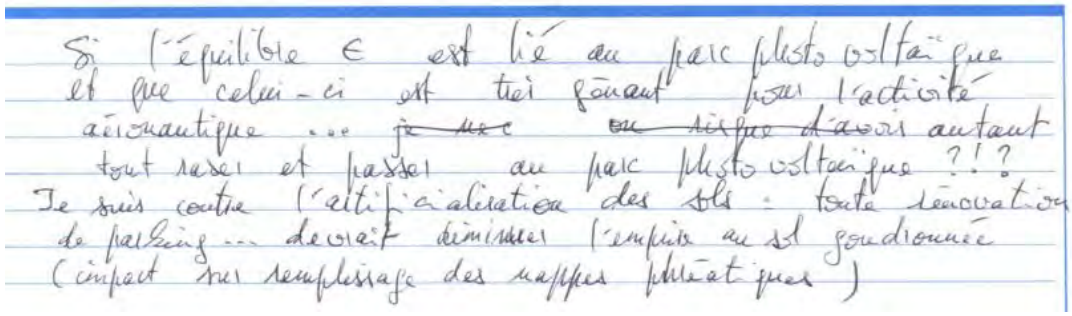

Si l'équilibre ∈ est lié au parc photovoltaïque et que celui-ci est très gênant pour l'activité aéronautique ... ~~je ne~~ ~~on risque d'avoir~~ autant tout raser et passer au parc photovoltaïque ?!?
Je suis contre l'artificialisation des sols : toute rénovation de parking... devrait diminuer l'empire au sol goudronnée (impact sur remplissage des nappes phréatiques)

Analyse :

- Impact environnement, financier
- L'équilibre budgétaire est-il possible sans le photovoltaïque ?

Remarque 25 :

Remarque anonyme d'Aureille

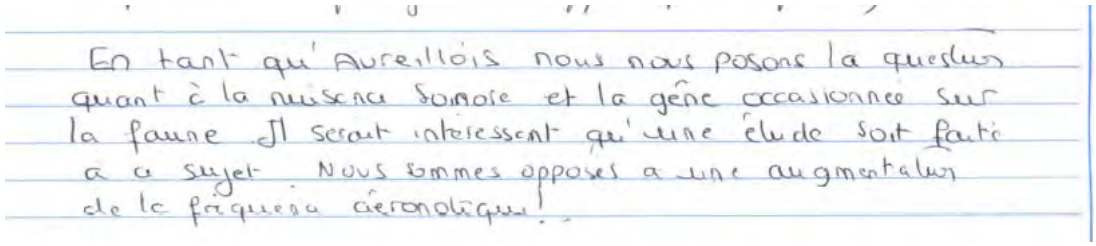

En tant qu'Aureillois nous nous posons la question quant à la nuisance sonore et la gêne occasionnée sur la faune. Il serait intéressant qu'une étude soit faite à ce sujet. Nous sommes opposés à une augmentation de la fréquence aéronotique !

Analyse :

- S'oppose au projet
- Souhaite une étude sur l'impact du bruit sur la faune

Remarque 26 :

Remarque de M. Alain Thomas. Il s'agit d'une lettre type reprise au mail 25 du présent rapport.

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

Remarque 27 :

Remarque de m. Didier ILCINKAS qui reprend la lettre type recopiée au mail 25 et ajoute des arguments économiques.

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

Remarque 28 :

Remarque anonyme d'Eyguières

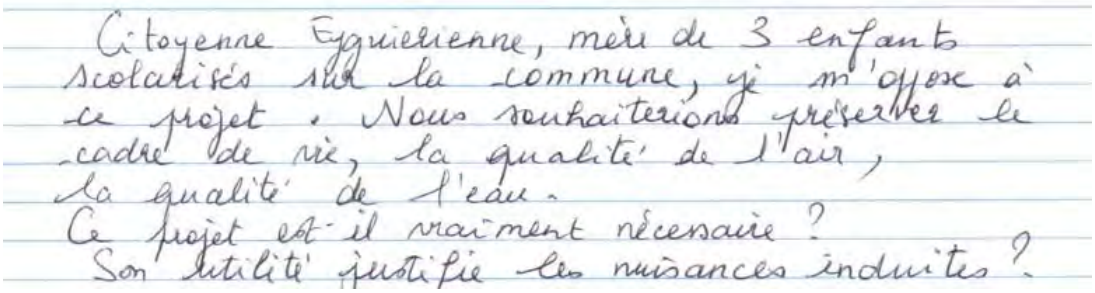
Citoyenne Eyguierienne, mère de 3 enfants scolarisés sur la commune, je m'oppose à ce projet. Nous souhaiterions préserver le cadre de vie, la qualité de l'air, la qualité de l'eau.
Ce projet est-il vraiment nécessaire ?
Son utilité justifie-t-elle les nuisances induites ?

Analyse :

- S'oppose au projet
- Détérioration du cadre de vie

Remarque 29 :

Remarque anonyme d'Eyguières

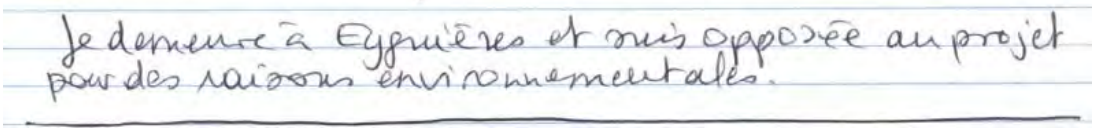
Je demeure à Eyguières et suis opposée au projet pour des raisons environnementales.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales

Remarque 30 :

Remarque de M. Eddy WOIRIN

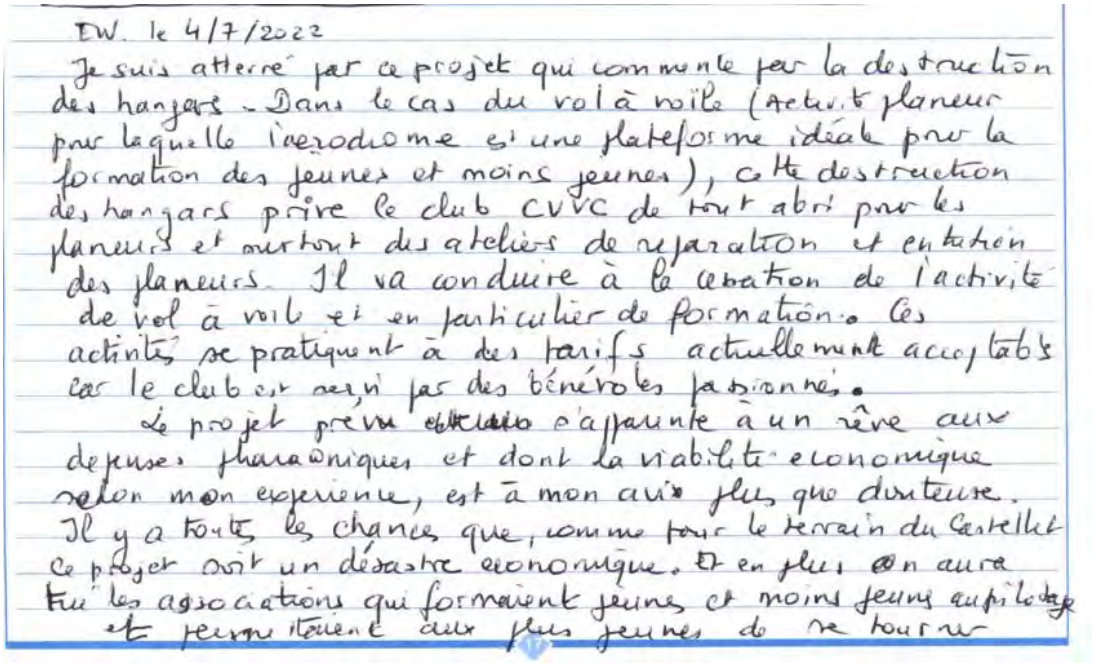
EW. le 4/7/2022
Je suis atterré par ce projet qui commence par la destruction des hangars. Dans le cas du vol à voile (Activité planeur pour laquelle l'aérodrome est une plateforme idéale pour la formation des jeunes et moins jeunes), cette destruction des hangars prive le club CVVC de tout abri pour les planeurs et surtout des ateliers de réparation et entretien des planeurs. Il va conduire à la cessation de l'activité de vol à voile et en particulier de formation. Ces activités se pratiquent à des tarifs actuellement acceptables car le club est assuré par des bénévoles passionnés.
Le projet prévu s'apparente à un rêve aux dépenses pharaoniques et dont la viabilité économique selon mon expérience, est à mon avis plus que douteuse. Il y a toutes les chances que, comme pour le terrain du Castellet ce projet soit un désastre économique. Et en plus on aura tué les associations qui formaient jeunes et moins jeunes aux pilotages et permettaient aux plus jeunes de se tourner

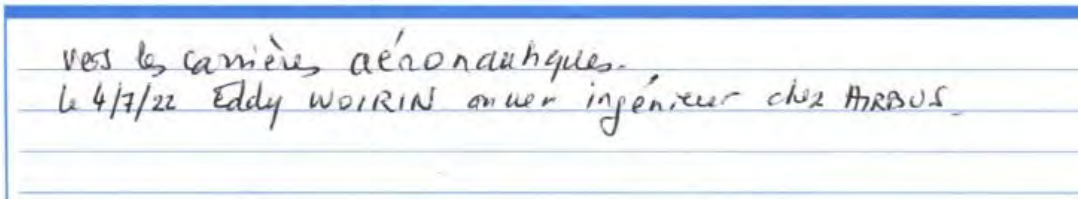
vers les carrières aéronautiques.
Le 4/7/22 Eddy WOIRIN ancien ingénieur chez AIRBUS

Analyse :

- S'oppose au projet
- Veut conserver le fonctionnement actuel
- Futur projet non pérenne économiquement

Remarque 31 :

Remarque de M. Montagnier Christian

vos les carrières aéronautiques.
Le 4/7/22 Eddy WOLRIN ancien ingénieur chez AIRBUS

Christian Montagnier
Tél : 07 81 562 316
Christian.montagnier@yahoo.fr
Pilote ULM adhérent à l'aéroclub Nostradamus et FFPLUM
Président de l'association : « HANGAR 213 / LFNE qui possède le hangar 213.
Président de l'aéroclub Nostradamus pendant 11 ans de 1999 à 2009.

1) Impact sur la nature

L'aérodrome est installé sur les Coussouls de Crau qui est un espace naturel sensible façonné par une nature libre et le pâturage des moutons pendant des siècles. Cet espace accueille une flore et une faune spécifique et riche.
L'aérodrome s'est construit lentement au fil des décennies sans perturber lourdement l'écosystème. La faune et la flore se sont adaptées aux bruits des avions en tout genre, vous faites plus de mal en traversant les inter-pistes à pied que vos aéronefs qui prennent toujours le même itinéraire avec des bruits bien repérables.
La construction du projet pharaonique prévue par la municipalité impacterait très lourdement cet espace naturel.
De nombreuses espèces pour la plupart protégées: lézards ocellés, crapauds, grenouilles, lapins, mulots, couleuvres, Outardes canepetières, insectes etc... ; voir photo prise à quelques mètres d'un hangar.

2) <u>Tentation sous-jacente.</u>

La phrase qui suit n'est pas une accusation, ni une diffamation. C'est juste l'évocation d'une tentation que n'aurait pas une entreprise sans vocation spécifique de construction chargée d'organiser le projet.

L'entreprise pressentie pour mener à bien le projet pourrait avoir dans le futur la tentation d'extraire du sous-sol de l'aérodrome les agrégats si difficiles à obtenir à notre époque. En effet dans les temps reculés la plaine de l'aérodrome était le lit de la Durance, rivière qui a déposé des alluvions en tout

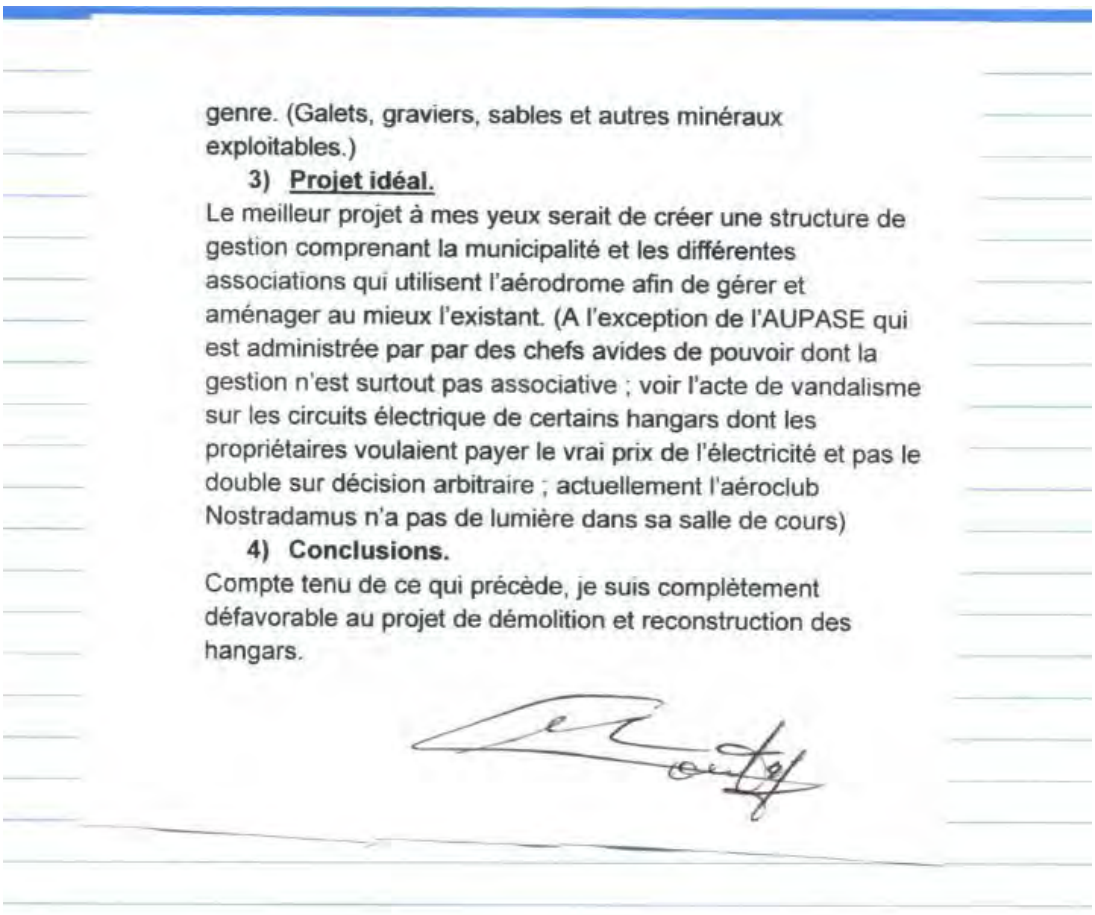

genre. (Galets, graviers, sables et autres minéraux exploitables.)

3) **Projet idéal.**

Le meilleur projet à mes yeux serait de créer une structure de gestion comprenant la municipalité et les différentes associations qui utilisent l'aérodrome afin de gérer et aménager au mieux l'existant. (A l'exception de l'AUPASE qui est administrée par par des chefs avides de pouvoir dont la gestion n'est surtout pas associative ; voir l'acte de vandalisme sur les circuits électrique de certains hangars dont les propriétaires voulaient payer le vrai prix de l'électricité et pas le double sur décision arbitraire ; actuellement l'aéroclub Nostradamus n'a pas de lumière dans sa salle de cours)

4) **Conclusions.**

Compte tenu de ce qui précède, je suis complètement défavorable au projet de démolition et reconstruction des hangars.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Affirme avoir trouvé des espèces à enjeu non recensées dans l'étude au niveau des hangars. Diffuse des photos.
- Soupçonne une volonté d'exploiter le sous-sol de la zone

Remarque 32 :

Remarque de M. Gilbert VERNA d'Eyguières

ENQUETE PUBLIQUE SUR L'AERODROME DE SALON EYGUIERES

L'aérodrome de Salon-Eyguières dans sa forme actuelle constitue une richesse rare et exceptionnelle, en France et en Europe, en regroupant en un même lieu la quasi-totalité des activités aéronautiques, non commerciales.

Outre son caractère historique, il est, à travers ses nombreuses associations et par l'action de ses bénévoles, le siège de l'éveil des vocations à la portée de toutes et tous, et est un des creusets de l'excellence aéronautique française, civile, militaire, industrielle, et commerciale.

Le remplacer par une structure froide, sans caractère humain et social, irait à l'encontre du développement de la filière aéronautique, très présente par ailleurs dans le département, et auquel il contribue.

Il y a autour de Salon-Eyguières bon nombre d'aérodromes équipés pour accueillir des activités commerciales, aviation d'affaires, lignes régulières, travail aérien.

En créer un de plus serait inutile et doublement dangereux, avec l'échec commercial et financier d'un tel projet, et la disparition d'une exception française, plurielle, compétente et dynamique.

Gilbert Verna – Eyguières

Technicien aéronautique (retraité)

Pilote privé avion et planeur (brevet d'initiation aéronautique 1972 Aéro Club d'Apt)

Juge national de voltige aérienne

A Eyguières le 6/7/2022

- S'oppose au projet
- S'inquiète du fonctionnement futur et du financement
-

Remarque 33 :

Remarque de M. René CLARET

René Claret page 1

Citoyen vigilant et clairvoyant

en liaison avec MNLE 13 (mouvement national de défense pour l'environnement)
et de nombreux autres Collectifs
et Associations de Lutte pour
l'Environnement...

Je reprends la plume dans ce cahier car je pense qu'il ne faudrait pas regarder ces 2 projets ("Karting" et "aérodrome") par le petit bout de la lorgnette

LA COUPE EST PLEINE !

Plus que pleine : elle déborde ! Et cela fait longtemps déjà qu'elle déborde !

Dans tout "Ouest Provence" les citoyens sont saturés, excédés au plus haut point. A coup d'industries de toutes sortes et de commerce en tout genre on a fait de leur cadre de vie un vaste périmètre où il ne fait plus du tout bon vivre !

En 50 ans à peine tout, Ouest-Provence est devenu ZONE SINISTREE : le taux de cancers est le plus élevé de toute la Région PACA !

Et sans cesse on voudrait ajouter du sinistre au sinistre ... Vouloir faire grossir encore la zone industrialo-portuaire de Fos est criminel pour les populations.

Vouloir élargir encore la plate-forme logistique CLÉSUD qui a déjà fait passer

à la trappe 800 hectares de terres agricoles et espaces naturels et où 3000 poids-lourds arrivent et repartent chaque jour est aberrant et relève de l'hérésie.

Et voilà que maintenant, à seulement 3 kms de là, les Maires de Salon et d'Eyguières, désirent eux aussi participer à l'aggravation du désastre ...

Encore un peu plus de CO_2 dans notre air avec un "Karting plus performant" et plus d'aéronefs dans notre ciel ! Comme si la proximité de la Base Aérienne d'Istres (dont on veut faire une sorte de Roissy-Charles De Gaulle des Armées) et celle de Salon ne suffisaient pas !

Notre Crau est un site étourdissant de beauté ; un patrimoine naturel et culturel unique en France et en Europe ; un sanctuaire de biodiversité ... Elle abrite une nappe phréatique vitale pour des centaines de milliers d'habitants d'Arles à Salon jusqu'à Martigues et Fos ...

Et on voudrait, à nouveau, pilonner tout cela ? On doit faire cesser les massacres ! Le contexte climatique, qui est des plus préoccupants, exige qu'on mette des bémols partout ! Il faut savoir se fixer des limites !

Il y va de la santé du bien-être, de la survie des populations qui se trouvent à l'Ouest de l'Etang de Berre.

Il me tient à cœur de donner cet exemple tristement significatif pour Ouest Provence et qui nous est fourni par la Décharge d'Ordures Ménagères d'Entressen : une montagne de déchets venus de la Ville de Marseille par trains entiers, chaque jour pendant près d'un siècle ! Oui la Crau a généreusement servi pendant un siècle de grand dépotoir à ciel ouvert...

Dès que cette décharge a été fermée, il y a quelques années à peine, où a-t-on bâti un incinérateur régional ? A Fos-sur-Mer ! c'est à dire à quelques kilomètres à peine de la décharge d'Entressen.

On voudrait pousser les populations à l'insurrection, qu'on ne s'y prendrait pas mieux !!!

Car ce volet "ordures" n'est en fait qu'une goutte d'eau dans cet océan de pollutions et de nuisances infligées sans cesse aux habitants de Ouest Provence, prisonniers dans un chancre de grande morbidité et que certains « décideurs » voudraient encore voir grossir.

Des citoyens lucides disent "NON !" aux sur-équipements destructeurs, aux projets mégalomanes, aux appétits financiers démesurés et autres boulimies de toutes sortes !

page 4

Sagesse et bon sens avant toute chose ! Ces lieux uniques, comme ces vastes étendues de Crau sèche, sont notre patrimoine ! Ils exigent qu'on révise « à la baisse » les activités de divertissement et tous les projets de « sur-équipement » Une sorte de STATU QUO mais revu et corrigé à la baisse. Or avec le "KARTING nouveau", et l'"aérodrome nouveau" c'est l'inverse démesuré qu'on nous propose !

L'intérêt général est bafoué par ces projets. Les citoyens d'Ouest-Provence ont pleinement le droit de s'insurger contre tout ce qui détériore leur cadre de vie et qui porte atteinte à la biodiversité. Ils ont suffisamment donné !

Non seulement ils ont le droit absolu de s'insurger mais ils en ont aussi le devoir impérieux. Pour eux-mêmes d'abord mais aussi pour les générations qui nous suivront...

Elles nous en seront, à coup sûr, reconnaissantes.

Fait à Exquières
ce vendredi 8 juillet 2022

R. Claer

Analyse :

- S'oppose au projet

- CO2
- Ouest Provence pollué
- Accumulation de projets polluants dans la région

Remarque 34 :

Remarque de Mme Béatrice DUBREUIL d'Eyguières

REPONSE A L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE LA COMMUNE D'EYGUIERES CONCERNANT L'AERODROME DE SALON EYGUIERES

Je soussignée, Béatrice DUBREUIL, résidant Avenue Cohen à EYGUIERES :

- J'habite à EYGUIERES depuis 17 ans.
- Je vole sur le terrain de SALON EYGUIERES (LFNE) depuis 34 ans, durant lesquels j'ai été membre de plusieurs associations Loi 1901 (le club Vol à Voile, 2 aéroclubs avion, le club ULM), j'ai de plus été propriétaire d'un ULM basé à LFNE durant 10 ans de 2007 à 2016.
- Je fais régulièrement des randonnées dans les ALPILLES depuis 34 ans également.

A ces 3 titres, je suis 3 fois totalement opposée au projet concernant l'aérodrome d'Eyguières, pour les raisons suivantes :

- **En tant qu'habitant d'Eyguières, ce projet est totalement déraisonnable et très risqué pour la commune d'Eyguières**, dont le budget annuel n'est que de 6 à 7 M€/an. Il prévoit d'investir au moins 10 M€ d'argent public dans une SEMOP : subventions ou emprunts de la commune, peu importe, ce sont nos impôts et des dettes qu'il faudra rembourser pour **un projet qui va devenir un gouffre financier pour la commune**. Dès aujourd'hui, il est certain que la rentabilité est totalement impossible :
  - l'activité aéronautique associative va s'effondrer à cause des taxes prohibitives, les pilotes cesseront leur activité ou partiront avec leurs clubs et leurs avions, les hangars resteront vides.
  - les 25 ha de panneaux voltaïques et leur loyer juteux sont une pure utopie dans une Réserve Naturelle, ils ne verront heureusement jamais le jour.

- **En tant que pilote sur la plateforme depuis 34 ans, il est évident que je cesserai mon activité à cause des coûts comme beaucoup d'autres pilotes.** Les taxes impacteront de façon rédhibitoire le prix d'une heure de vol en club, et le coût sera multiplié par 3 ou 4 pour les privés (Pour information, je payais pour mon ULM 100 €/mois pour la location d'une place dans un hangar situé en 3ème ligne et 130 €/an pour la participation aux frais d'entretien de la plateforme par l'AUPASE). Durant plusieurs décennies, la gestion associative par les usagers a permis, grâce au bénévolat des membres, de réduire les coûts au minimum, ce qui a notamment permis à des jeunes de débuter une future carrière aéronautique et à des « Papis » pilotes de construire leur avion CNRA sur le terrain. Des club-houses, une population de passionnés passant

tout leur temps libre ou leur retraite sur le terrain, et aussi une vie associative avec de la convivialité, des pots, repas ou grillades ensemble... Je n'ose même pas essayer d'imaginer ce qu'on a prévu pour nous sous les ombrières, sans jamais nous avoir consultés, ni même s'être intéressé à notre activité...

- **Enfin un champ de 25 ha de panneaux solaires sur les bâtiments et au sol, c'est réellement effrayant pour la Réserve Naturelle des Alpilles, alors que les hangars demi-tonneaux étaient parfaitement intégrés dans leur environnement depuis plus de 50 ans.** Une catastrophe pour l'environnement, la faune, la flore et les passionnés de nature.

En résumé, ce projet complètement démesuré est un non-sens, il serait un désastre financier et environnemental, ainsi que pour l'aviation de loisir, il doit rester dans ses cartons.

Fait à Eyguières, le 26 juin 2022

Analyse :

- S'oppose au projet
- Préfère le fonctionnement présent du site plutôt que celui du futur projet
- Contre le projet photovoltaïque
- Financement et endettement

Remarque 35 :

Il s'agit d'une lettre type déjà présentée au mail 25 et signé par M. GAUTIER Guérard de la Roquebrussanne à laquelle il a été rajouté deux arguments sur la viabilité commerciale et la viabilité technique (proximité des autres bases)

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales
- Viabilité technique

b. Registre 2

Remarque 1 :

Il s'agit d'une lettre type reprise au mail 25 du présent rapport signée par :

M. Michel Thierry d'Eyguières, Mme GRINDORGE Ginette d'Eyguières, M. GALAS Bernard d'Aureille, M. FORNO Daniel d'Aureille et M. MOURET Bastien d'Aureille.

Analyse :

La demande est une lettre type qui s'oppose au projet.

Elle souligne :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement
- Bétonnage et atteintes environnementales

Remarque 2 :

Il s'agit d'une lettre type reprise au mail 14 du présent rapport signée par 18 personnes :

Association flore et vie d'Eyguières, M. Claude SIMEON d'Eyguières, Mme BOUCHER Françoise d'Eyguières, M. BERRIET Hervé d'Eyguières, M. GUIBERT Martine d'Eyguières, Mme FRATINO Elisabeth d'Eyguières, M. FRATINO Fabrice d'Eyguières, Mme FRATINO Virginie d'Eyguières, M. FRATINO Michel d'Eyguières, Mme FRATINO Bérénice d'Eyguières, M. BONZI Jean Marie d'Eyguières, Mme BONZI Laurine d'Eyguières, M. BONZI Emile d'Eyguières, M. GUIBERT Jean Pierre d'Eyguières, M. BONHOMME Yves d'Eyguières, Mme BONZI Martine d'Eyguières, M. Bonnomme Pierre d'Eyguières, Mme MIGOUT Sylvie d'Eyguières.

Analyse :

- Non sens économique et problèmes de fonctionnement :
- Bétonnage et atteintes environnementales
- S'oppose au projet

Remarque 3 :

Courrier de 27 pages de la ligue de défense des Alpilles agrafé au registre :

Pages de 1 à 27

LIGUE DE DEFENSE DES ALPILLES
Maison des associations
79 cours H. Bellon – 13990 FONTVIEILLE
Adresse postale : 2 impasse casse-bois -13930 AUREILLE
Site : wp.liguealpilles.marsnet.org
Courriel Secretariat.lda@orange.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Fontvieille,
Le 7 juillet 2022

Objet : Aérodrome, Karting d'Eyguières-Salon
Enquête publique, avis LDA

Vous trouverez en annexe les observations de La ligue de défense des Alpilles (LDA) qui considère que le projet ne correspond pas à une réhabilitation mais à une création de site commercial touristique qui ne dit pas son nom. Il est démesuré 46% de surface construite supplémentaire qui fait fi des prescriptions et règlements des codes : de l'environnement, de l'urbanisme, du SRADDET, du PLU, des chartes du PNRA et de la réserve nationale des coussouls de Crau qui tous préconisent une extension modérée des constructions existantes, et interdisent les photovoltaïques au sol dans les zones naturelles classées N .
Aucune étude ne montre la fréquentation future générée par les deux projets, il en découle que les impacts sont renvoyés à l'existant et minorés au plan faunistique et floristique : oiseaux des Alpilles, coussoul de Crau.
L'impact sur la population humaine n'est même pas abordé or un aérodrome dans les phases d'envol et d'atterrissage d'appareils aura un impact en décibels suffisamment perturbant pour devoir être quantifié, étudié, et figurer dans ce dossier d'enquête.
Le site n'est pas relié aux réseaux d'eau potable, il dépend des forages.
La mise aux normes des réseaux d'eau potable est une condition sine qua non dans le règlement du PLU pour accorder un permis.
L'absence de prospective ne permet pas d'estimer l'assainissement des eaux usées qui n'est pas suffisamment pris en compte.
Le survol des avions, ULM, les compétitions de karts et motos généreront une pollution sonore et atmosphérique qui sera insupportable pour les habitants d'Eyguières et alentour.
La sur fréquentation constituera une nuisance considérable pour les riverains, et provoquera un afflux de personnes dans la réserve naturelle.
Les infrastructures comptent notamment un nouvel accès routier et la création d'un rondpoint.
En résumé : L'aérodrome Salon- Eyguières n'aura plus rien à voir avec l'aéronautique de loisirs, qui était sa vocation. La gestion réalisée par des associations loi 1901 qui ont été évincées a été remplacée par deux grands groupes de travaux publics à but lucratif. Ils n'auront qu'un seul objectif, augmenter la fréquentation pour faire des profits.

1

L'investissement évalué à 45 millions d'euros affectera durablement le budget communal. Ce projet est sans commune mesure dans le périmètre du site naturel protégé du parc naturel régional des Alpilles.
Le ballet des jets privés et des hélicoptères sur un secteur très prisé par une population fortunée compromet non seulement la tranquillité de ses habitants mais également l'identité rurale de l'est des Alpilles.
Conclusion : L'analyse globale du dossier soumis à enquête publique montre un empressement injustifié de la dépose des dossiers de permis construire. La gestion par la SEMOPE n'est pas officielle, les études de l'accès, de la centrale photovoltaïque, ne sont pas validées. Ils auraient dû être intégrés à l'étude impact.
La mise aux normes des réseaux d'eau potable est une condition sine qua non dans le règlement du PLU pour accorder un permis. A tout le moins un comité de suivi s'imposera.
Les avis de la métropole, du conseil général, du SCOT et du PNRA ne sont pas dans le dossier soumis à l'enquête.
Monsieur le commissaire enquêteur, la LDA, considérant les arguments ci-dessus ainsi que ceux développés dans l'annexe jointe **considère ce projet préjudiciable à la population de ce secteur ainsi qu'à son environnement naturel, faunistique, floristique.**

Pour le Conseil d'administration de la LDA et sa présidente,
La Secrétaire

C. MICHEL

2

LIGUE DE DEFENSE DES ALPILLES
Maison des associations
79 cours H. Bellon – 13990 FONTVIEILLE
Adresse postale : 2 impasse casse-bois – 13930 AUREILLE
Site : wp.liguealpilles.marsnet.org
Courriel Secretariat.lda@orange.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Objet : Aérodrome Karting

Enquête publique, avis LDA

Aérodrome Karting Enquête publique

ANNEXE : en vert les observations de la ligue de défense des Alpilles concernant le document d'enquête.

Préambule :
Le PLU est en France le principal document de planification de l'urbanisme à l'échelle communale. Il permet entre autre d'**établir les orientations d'aménagement du territoire communal** et de **définir les différents zonages de la commune** : zones urbaines, zones à urbaniser, zones agricoles ainsi que les zones naturelles et forestières etc…
Le diagnostic territorial visant les milieux naturels doit notamment permettre l'intégration des enjeux écologiques dans les plans et programmes de la commune.
En effet, au même titre que les enjeux d'aménagement urbain, de gestion des flux, de préservation et valorisation des enjeux paysagers, la prise en compte des fonctions naturelles de certains types d'occupation du sol vise trois objectifs :
Préserver les milieux naturels les plus riches,
Assurer à la faune la possibilité de se déplacer à différentes échelles (dans le temps et dans l'espace), notamment en empruntant des espaces qualifiés de corridors écologiques ;
Permettre à la flore de coloniser les espaces favorables, en particulier en évitant les isolats.
L'**aménagement équilibré** (article L121-1 du code de l'urbanisme) **du territoire communal** s'appuie notamment sur la définition géographique et la caractérisation de ses structures naturelles ou semi-naturelles ce qui permet de **porter à la connaissance des élus les éléments prépondérants du patrimoine naturel communal**, (PNRA, site inscrits, DPA, RNN, etc..) et d'autre part **d'évaluer les impacts de l'urbanisation** sur les zones concernées par des milieux naturels et agricoles.
L'état initial de l'environnement naturel constitué d'une synthèse bibliographique associée à une analyse du territoire communal d'Eyguières mettant en valeur les différents enjeux (fonctionnalité écologique, espèces remarquables, Natura 2000, etc..) ;
Une évaluation environnementale permettant de préciser les impacts du changement notable d'affectation de certaines parcelles
D'évaluer les **risques d'incidences sur les objectifs Natura 2000.**
L'**occupation du sol et de la biodiversité** sont très fréquemment construites à partir :

1

Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme] n'est pas dans le dossier d'enquête !
La demande de permis traite uniquement des dispositions concernant les coques commerciales,
Les aménagements sont hors-mission et feront l'objet d'autorisation de travaux spécifiques. Il en découle que la période de travaux durera beaucoup plus longtemps et n'est pas prise en compte dans l'étude d'impact.
La hauteur maxi 11,50 m soit environ 1,50 m au-dessus de l'existant (impact visuel prévisible).
L'établissement sera accessible depuis la voirie publique d'accès au parc de stationnement extérieur de l'Aérodrome. Le rond-point envisagé, qui est en cours d'étude n'a pas été pris en compte dans l'étude globale.
Clôtures
Composées de panneaux Aquilon 55 médium maille 0 5mm, hauteur 2m avec un poteau tous les 2,5 m extérieure est située le long de la route d'accès depuis la RD569 et jusqu'à l'angle du chemin de la ferme, elle comprend 3 portails. La couleur n'est pas définie et sera au standard du fabricant. Les portails d'accès sont métalliques et dans la teinte retenue pour les clôtures. Les clôtures intérieures sont identiques.
Impact visuel sur le paysage !

PLU D'Eyguières extrait du Réglement zone N clôtures

Réseaux
Les réseaux sont organisés dans des tranchées communes qui comprennent l'alimentation en électricité, en eau et télécommunication des hangars et du bâtiment ERP, ainsi que les commerces.
Le réseau de production électrique des toitures et ombrières photovoltaïque utilisera en partie les tranchées communes.
LDA rappelle que dans les sites RNN et Natura 2000 les câbles doivent être enterrés.
L'alimentation en eau potable utilise un forage existant qui sera mis aux normes, la désinfection par U.V. assurera la qualité de l'eau pour la distribution du bâtiment ERP.
Il n'y a aucune information sur le forage, profondeur, qualité, consommation actuelle, consommation future estimée. Rappel 365 personnes possibles sur le site + l'alimentation des hangars qui seront alimentés en eau brute par le même puit, sans traitement.

Le règlement du PLU stipule:

Dans les secteurs Na1 et Na2, aucune nouvelle autorisation de construction ou d'occupation du sol ne pourra être délivrée tant que n'aura pas eu lieu la mise en conformité du ou des forages d'eau potable qui desservent la zone.

LDA : condition sine qua non pour accorder un permis

Les eaux pluviales provenant des toitures sont en partie récupérées dans des réservoirs, au pied des descentes d'eau, pour être réutilisées à des fins domestiques.
Les eaux des plateformes étanches, aires de lavage, aire devant la première ligne de hangars et aire d'avitaillement sont traitées (Séparateur d'hydrocarbures) avant rejet.
Les eaux usées sont collectées par un réseau gravitaire et des fosses septique + champ d'épandage. Le **projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif il doit fournir une attestation de conformité** du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]
Localisation du projet :
• dans le périmètre du Parc Naturel Régional (PNR) des Alpilles ;
• aux abords de zones agricoles et de zones d'urbanisation diffuses ;
• dans un secteur présentant des sensibilités environnementales ;

3

• dans le périmètre de la réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau ;
• à l'intérieur du site Natura 2000 (Directive habitats) FR9301595 « Crau centrale – Crau sèche » ;
• à l'intérieur du site Natura 2000 (Directive oiseaux) FR9310064 « Crau » ;
• dans la Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) type I « Crau sèche » ;
• dans la Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) type II « Crau » ;
• en réservoir de biodiversité faisant l'objet d'une recherche de préservation optimale intégrée à la Trame Verte définie par le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) ;
• dans le domaine vital de l'aigle de Bonelli « Les Alpilles », espèce menacée et protégée ;
• en zone d'aléa retrait et gonflement des argiles ;
LDA : sous prétexte que le projet se réalise en lieu et place de l'aérodrome existant les études d'impacts potentiels du projet sur la biodiversité, les habitats naturels et les continuités écologiques ont été sous-estimés, compte tenu des sensibilités écologiques qui caractérisent ce secteur et de la présence de plusieurs espèces protégées, identifiées voir la charte du PNRA, SCOT Agglopole Provence, et PLU.
Pour les mêmes raisons le diagnostic écologique sur le site du projet et à ses abords ainsi que l'évaluation appropriée des incidences Natura 2000 du projet ont été bradées;

Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]
Les modalités d'insertion paysagère du projet méritent d'être précisément examinées, compte tenu notamment des visibilités potentielles depuis la RD 569 vers le massif des Alpilles et depuis le massif des Alpilles et la Tour des Opies, qui surplombent le secteur du projet à proximité du site inscrit et de la DPA.
L'aérodrome n'est actuellement pas raccordé au réseau public de distribution d'eau potable
Aucune information actuelle sur les volumes des prélèvements d'eau. Absence d'informations concernant la capacité d'accueil de l'aérodrome et l'importance de la flotte aérienne qui sera susceptible d'utiliser les infrastructures à l'issue de ces nouveaux aménagements.
Les mesures mises en œuvre afin de limiter les risques de pollutions accidentelles liés notamment à la présence de cuves d'hydrocarbures et de zones de lavage méritent d'être approfondies.
L'éclairage engendre des nuisances sur la faune présente aux abords du site du projet et n'est pas explicité (projet d'atterrissage de nuit ?)
La puissance des ombrières et leurs caractéristiques techniques :
Le code de l'environnement impose de prendre en compte les incidences cumulatives des aménagements prévus avec d'autres projets qui concernent le secteur, notamment :
Un projet de modernisation du circuit de la zone dédiée aux sports mécaniques, qui jouxte le périmètre de l'aérodrome, ainsi que d'autres projets photovoltaïques présents dans le secteur au nord d'Eyguières 10 hectares en cours d'installation, Sénas 10 hectares, permis accordé. Lamanon projet, Miramas extension clésud, la jasse…
La durée importante de la phase de travaux, estimée à plus de deux ans auxquels il faut ajouter les travaux d'aménagement des coques commerciales ; considérant les impacts du projet sur l'environnement, les mesures précises d'évitement, de réduction et les compensations des impacts du projet, ces points méritent d'être formulés à la hauteur des enjeux ;

Documents du permis de démolir/construire sont cochés. (les lignes en vert)

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)
Quel que soit le secteur de la commune
☐ Lotissement
☐ Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
☐ Terrain de camping

4

☐ Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
☐ Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
☐ Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
☐ Aménagement d'un golf
☐ Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs ; Contenance (nombre d'unités) : 200
☐ Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
° Superficie (en m2) :6500
° Profondeur (pour les affouillements) :
° Hauteur (pour les exhaussements) :2,50 m
☐ Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
☐ Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles
Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques1 :
☐ Création d'une voie
☐ Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
☐ Création d'un espace public
Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle 1 :
☐ Création d'un espace public
LDA les points de couleur verte ne sont pas renseignés !
LDA : Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. Contenance (nombre d'unités) : 200 « ça doit être une erreur »

Stationnement
Nombre de places de stationnement
Avant réalisation du projet : 200 Après réalisation du projet :200
LDA les places de stationnement sont sous- estimées les locaux tertiaires pouvant recevoir 360 personnes.

Le Karting
Le karting a été rénové et mise aux normes par la société SAS ZF Grand Prix (Article ci-dessous)

5

Johann Zarco s'entraînera sur la piste d'Eyguières

MOTOGP Le circuit Mistral sera exploité par l'école ZF Grand Prix

Obtenir sa propre piste, c'est fantastique. D'autant que je m'y suis longtemps entraîné, avant même de connaître Laurent Fellon." Johann Zarco, le pilote français actuellement 6 du championnat de MotoGP et meilleur rookie, ne cachait pas son enthousiasme hier soir.

Le maire d'Eyguières, Henri Pons, a symboliquement remis les clés du circuit Mistral à l'école ZF Grand Prix ainsi qu'à Gérard Cavalloni, champion du monde de karting en 2015. Ensemble, ils vont exploiter le site proche de l'aérodrome.

Pour le pilote vauclusien, "*cette structure arrive à point nommé*". Mis en confiance par une première saison réussie en MotoGP, il souhaite encore progresser. "*Il existe des possibilités de victoires et même de titre en MotoGP. Je veux m'entraîner plus régulièrement, mettre du qualitatif et faire monter mon niveau pour aller chercher Marquez et les autres pilotes*", lance-t-il aux quelque 300 personnes présentes, qui applaudissent à tout rompre cette ambition affichée.

Un terrain de jeu, un peu à l'image du Ranch (toutes proportions gardées) de Valentino Rossi, situé à environ une demi-heure de route du Pontet où il vit.

Comme à son habitude, Johann Zarco ne pense pas qu'à lui. "*Il faut que la moto grandisse. On a des passionnés, mais on a besoin de redonner le goût de cette discipline aux jeunes.*" Le pilote du Team Monster Yamaha Tech3 estime qu'en "*France, avec les lois, les réglementations*", le sport moto n'a pas la place qu'il mérite. "*Avec cette structure, on veut montrer que même si c'est compliqué, on peut y arriver et donner une chance aux jeunes.*" Comme c'est le cas en Espagne ou en Italie.

Le pilote installé au Pontet espère encore progresser, avec ce formidable terrain de jeu situé à une demi-heure de chez lui et faire encore grandir le sport moto. (PHOTO SERGE GUERRAULT)

> "Faire monter mon niveau pour aller chercher Marquez et les autres pilotes"

Pour l'école ZF Grand Prix, qu'il a créée avec Laurent Fellon et qui accueille désormais une quarantaine de jeunes pilotes dès 6 ans, l'exploitation du circuit Mistral "*va aider, notamment sur la logistique*". L'école allait de circuit en circuit dans le Vaucluse, le Gard, l'Hérault. Les équipements (combinaisons, motos…) seront centralisés à Eyguières. "*Il faut faire des travaux, mais j'espère qu'on pourra commencer dès le mois de mars*", envisage Laurent Fellon. L'installation dans les Bouches-du-Rhône pourrait être la première pierre d'un édifice bien plus vaste. "*On a un vrai projet de développement*, assure Johann Zarco. *D'abord en créant une vraie structure moto qui tient la route. Et plus tard, un sport-étude, même si c'est dans 10 ans.*"

Amandine BARTHÉLÉMY

6

Les travaux de remise en état ont été réalisés dans des conditions inadmissibles sans que le maire INTERVIENNE ! Les photos ci-dessous se passent de commentaire.

7

Les travaux sont terminés

8

9

Johann Zarco à Eyguières, ça patine

Le Régional / 18/12/

CIRCUIT DU MISTRAL. *Annoncée en grandes pompes il y a un an, l'exploitation du circuit du Mistral par la société du pilote moto Johann Zarco et son manager Laurent Fellon n'a toujours pas débutée. Pourquoi ? Mystère.*

UN PROJET QUI FAISAIT SALIVER et qui le fait encore. Mais force est de constater qu'un an après son annonce, l'exploitation du circuit du Mistral, qui était à vocation karting jusqu'en été 2017, par Johann Zarco, son mentor Laurent Fellon, et l'Eyguièren Gérard Cavalloni, n'est toujours pas effective.

Pour mémoire, c'est le 7 novembre 2017 qu'une réception était organisée au Grenier de l'Alcazar d'Eyguières. Soirée lors de laquelle le maire Henri Pons annonçait en grandes pompes que la star des pilotes moto français Johann Zarco, originaire d'Avignon, avait obtenu l'exploitation du circuit (créé et exploité jusqu'alors par la famille Clareton) avec son manager Laurent Fellon sous l'égide de la société Z&F Grand Prix. L'Eyguièren Gérard Cavalloni était partie prenante aussi de l'affaire pour installer un complexe dédié aux sports mécaniques. D'un côté une activité moto avec l'installation de l'école de pilotage Z&F Grand Prix, créée depuis 2014 et qui n'avait pas de base fixe depuis son origine. De l'autre une activité karting dont doit s'occuper Gérard Cavalloni, ancien champion du monde vétérans de kart.

Le problème, c'est que le site, appelé Mas ZF Grand Prix School, n'est toujours pas ouvert et que peu d'informations filtrent. Devant l'entrée de site, aucun panneau ni annonce, juste une barrière baissée signifiant le début d'une propriété privée.

Johann Zarco et Z&F Grand Prix sont contraints d'accueillir leur école sur d'autres sites

L'entrée du complexe est barrée, dans l'attente

DÉJÀ DEUX REPORTS D'OUVERTURE

En novembre 2017, il était envisagé une ouverture au grand public pour le printemps 2018. Z&F Grand Prix le confirmait d'ailleurs par communiqué le 16 novembre 2017 : «Depuis l'annonce de la remise des clés du Circuit d'Eyguières (13) à Johann Zarco et Laurent Fellon (Z&F Grand Prix) le mardi 7 novembre dernier, vous avez été nombreux à souhaiter en savoir un peu plus sur l'ouverture prochaine et sur les activités du 'Mas ZF Grand Prix School Eyguières' et nous vous en remercions. Comme nous vous l'avons annoncé, le 'Mas ZF Grand Prix School Eyguières' ouvrira ses portes en mai 2018 et accueillera des roulages Moto, Karting et Supermotard.»

Mais depuis, l'ouverture a été repoussée deux fois. Ainsi, sur son facebook, ZF Grand Prix indiquait le 16 juillet dernier : «C'est avec une grande déception que nous nous voyons obligés d'annuler le week-end du 21-22 juillet ainsi que du 18-19 août sur le circuit du Mas ZF Grand Prix School à Eyguières. Ce circuit et ce projet en général que nous menons par passion est fait pour que tous les passionnés de sports mécaniques et notamment nos jeunes élèves de l'école puissent bénéficier des meilleures conditions possibles pour exercer ces magnifiques sports. Malheureusement les travaux touchent à leurs fins mais nous sommes toujours dans l'attente des homologations des pistes ainsi que des autorisations nécessaires à l'accueil de public. Le circuit du Mas ZF Grand Prix School devrait ouvrir en septembre, ce qui nous permettra de rattraper ces roulages.»

Mais rebelote le 17 octobre dernier avec cette communication : «C'est une nouvelle fois avec une immense déception que Z&F Grand Prix School doit se résoudre à annuler son week-end de roulage du 27 et 28 octobre sur le circuit du Mas Z&F Grand Prix, privant au passage temporairement nos élèves de leur session des prix. Nous mettons tout en œuvre, tous les jours avec tout notre cœur pour faire en sorte que ce lieu de partage et de passion ouvre au plus vite. Z&F Grand Prix School tient à présenter ses excuses pour cette annonce tardive, mais nous avons voulu y croire jusqu'au dernier moment. Malheureusement, le problème reste le même et n'est plus dans nos mains. Nous attendons toujours l'autorisation d'ouverture et de réception au public.» Pas d'autre indication pour le moment. Z&F Grand Prix a été contacté mais n'a pas répondu à nos sollicitations. De même pour le maire d'Eyguières Henri Pons. Dommage de ne pas en savoir plus pour un projet ambitieux et séduisant animé d'une authentique star du sport moto. Johann Zarco a en effet encore terminé à la 6ème place du championnat du monde Moto GP. L'an prochain, il fera partie du team KTM Red Bull Factory Racing, qui n'a pour seul objectif la conquête de la couronne mondiale.

Et puis rappelons ce que disait le maire Henri Pons le 7 novembre 2017 : «C'est un important virage pour la commune. C'est un coup d'éclat qui va nous faire gagner 15 ans en notoriété. Car on vise derrière des retombées avec Johann comme locomotive.» Pourquoi pas. Mais quand ? La question reste entière.

ALEXANDRE VALLIS

Contrairement à ce qui est écrit dans les dossiers circuit à l'arrêt ~~depuis 2017~~ 03/2019

L' OUVERTURE DU CIRCUIT, le 02/03/2019

Tout a été refait, c'est parti !!! première manifestation

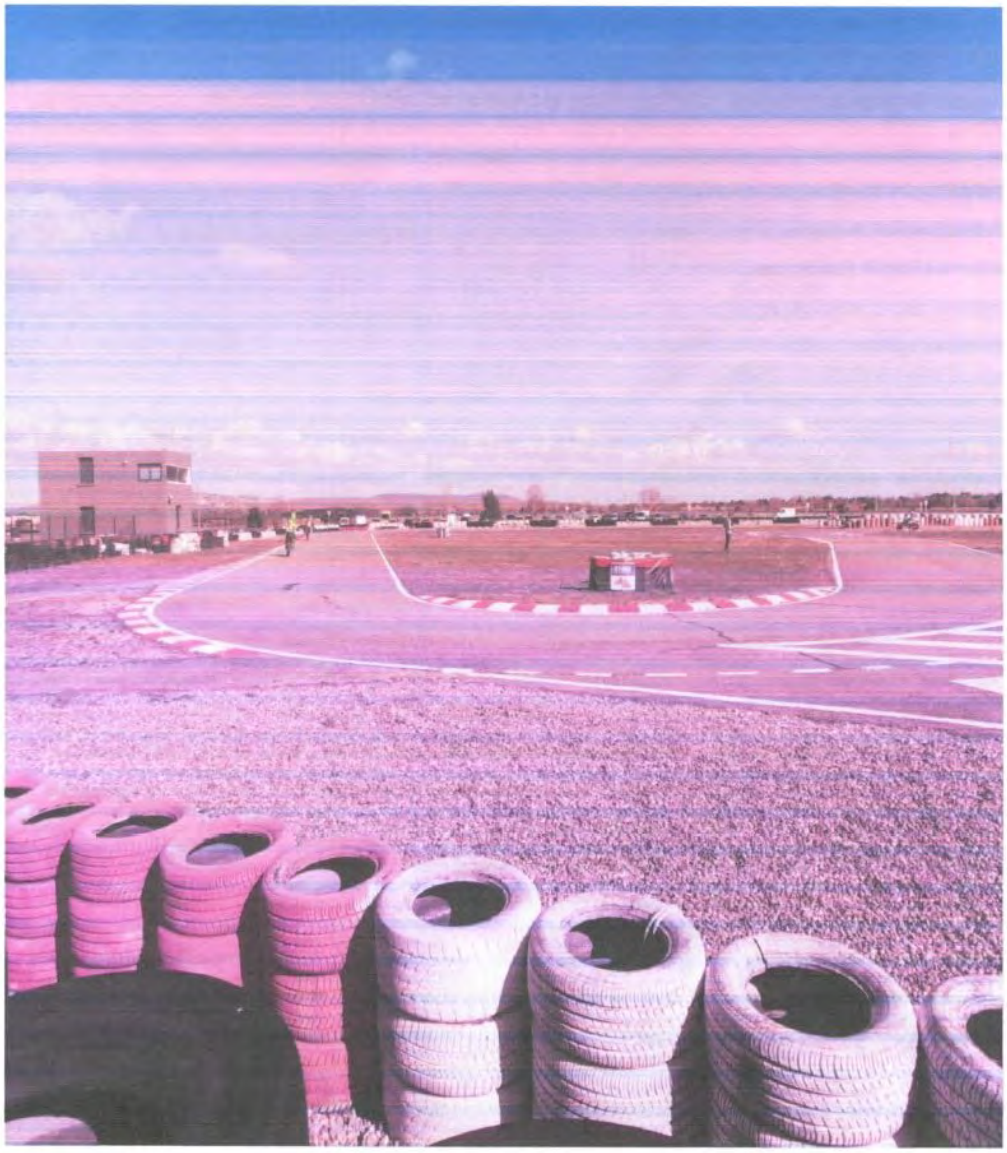

Les adhérents de la LDA qui ont assisté aux épreuves, nous ont signalé l'incroyable poussière générée et le Bruit insupportable sans équipement adéquat.

11

Dans l'étude d'impact relative au circuit dédié aux sports mécaniques, la présentation indique que le terrain de karting, inauguré en 1989 et dont l'exploitation a été suspendue en 2019, se compose de :
• deux circuits de karting, l'un occupant une surface de 10 000 m² et l'autre occupant une surface de 7 000 m²
• diverses constructions : un bâtiment accueil d'une surface de 420 m², un local d'une surface de 50 m² et des garages d'une surface de 330 m² au total ;
• une aire de stationnement pour les véhicules, d'une capacité d'environ 200 places.
En revanche, cette étude ne fournit pas d'informations relatives aux modalités d'exploitation du site avant sa fermeture au public en 2019 en particulier en ce qui concerne le niveau de fréquentation qui y était enregistré ; cela est indispensable afin d'appréhender les enjeux qui ont motivé la démarche de modernisation des installations, réalisée par SAS ZF Grand prix avant leur éviction.

Les travaux d'agrandissement et l'élargissement de la grande piste de karting nécessitent de créer des structures de chaussées et des bordures de type vibreurs plats.

Tout a été rénové en 2017-2019. Le circuit a été homologué voir photo course ci-supra.
Quelle utilisation future justifie ces nouveaux travaux ?
La nouvelle piste recevra un nouveau tapis en enrobé BBSG de 6cm.
La piste de location dans la partie Nord-Est du projet, n'est pas modifiée.
Cette opération comprend également la réfection de la voie d'accès depuis le RD569, la création d'un rond-point (à l'étude) et l'amenée du réseau EDF dans la zone Na2.
LDA Rappel : en zone Natura 2000 les câbles doivent être enterrés
Les bâtiments existants sont conservés et non modifiés.
Un merlon en terre d'une hauteur de 2.50m est prévu au Nord et à l'Ouest, dans les emprises du projet, avec une haie de type Laurier palme, en crête des talus à 3/2.
Le dispositif de sécurité est constitué principalement de grillages type FIA, hauteur 2.70m, de murs béton et mur de pneus, ainsi que de mains courantes.
LDA Ces clôtures sont incompatibles avec le règlement du PLU en zone N

PLU D'Eyguières extrait du Règlement zone N
11.4 : Les clôtures
Conformément aux prescriptions du PPRI, les clôtures en zone inondable sont réglementées. Dans tous les cas, les clôtures ne doivent pas gêner la visibilité à l'approche des carrefours ou dans les voies courbes.
- soit d'une haie végétale doublée d'un grillage de 1,80 m de hauteur maximum (ce type de clôture est recommandé)
- soit d'un mur d'une hauteur comprise entre 0,80 et 1,20 mètre avec un couronnement éventuellement surmonté d'un grillage ou d'une grille. La hauteur totale de la clôture ne peut excéder 1,80 mètre.
Condition de réalisation des murs de clôture :
Ils doivent s'harmoniser avec la construction principale au niveau type et couleur de l'enduit et doivent être exécutés en maçonnerie de même nature que celle employée pour la construction des façades de l'habitation correspondante.
sont interdits les murs de clôture en brique ou parpaings non enduits ou non crépis
Les panneaux ajourés en bois ou béton moulé sont interdits.
2- En limite séparative un mur plein d'une hauteur maximale de 1,80 mètre est autorisé en plus des deux autres types de clôtures cités ci-dessus.
3- Les clôtures formant une limite avec une zone naturelle N ou agricole A du Plan Local d'Urbanisme devront obligatoirement être constituées d'un grillage sans mur bahut doublé d'une haie végétale d'essences locales variées.
4- Au sein des secteurs de risque de stagnation des eaux pluviales et d'écoulement des eaux pluviales (tel que figurant au sein de l'étude hydraulique), les clôtures doivent, outre les dispositions ci-dessus, assurer une transparence hydraulique permettant l'écoulement des eaux pluviales.
5- Dans les secteurs à risque d'inondation du PPRN, les clôtures doivent respecter les prescriptions particulières du règlement du PPRN figurant en annexe au PLU.

- pour la libre circulation de la faune.
- pour la circulation des eaux
- **Pour l'impact visuel incompatible avec l'intégration paysagère.**
- Avec le règlement des clôtures de la zone N

Soumission à étude d'impact au titre de l'évaluation environnementale

Le projet de réhabilitation et d'exploitation de l'aérodrome de Salon-Eyguières et de modernisation de la zone dédiée aux sports mécaniques (circuit de karting), compte-tenu de sa nature, de son importance, de sa localisation et de ses incidences potentielles sur l'environnement, est soumis à étude d'impact conformément aux articles L122-1 et R122-2 du code de l'environnement.

Le périmètre de projet considéré par l'étude d'impact en y intégrant l'ensemble des opérations qui concernent le site de l'aérodrome de Salon-Eyguières, à savoir le réaménagement de l'aérodrome, la modernisation de la zone dédiée aux sports mécaniques (karting) et la création d'une centrale photovoltaïque au sol, sans oublier la création de la route d'accès et du rond-point. La création du nouvel accès routier, qui « *va impacter 0,5 ha d'habitat en bon état de conservation (coussouls natif et originel), comprenant la surface de la route et du fossé afférent permettant de collecter les eaux de surface* ».

Sur ce point, alors que les impacts bruts sont initialement qualifiés de très forts rien ne justifie dans l'etude d'impact la nécessité de cette route.

Il est en effet probable que les nuisances liées au chantier (bases de vie, éclairage, bruit, poussières, vibrations…) ne se limiteront pas strictement à l'emprise des aménagements prévus, mais déborderont au moins partiellement sur les terrains avoisinants.

Par rapport aux espaces qui seront ouverts au public en période d'exploitation, les espaces à enjeux de conservation qui seront effectivement préservés (évitement) **ne sont pas à la hauteur des enjeux au regard des sensibilités écologiques très fortes relevées dans le secteur.**

Quant à la mesure R3, relative à l'adaptation de l'éclairage, elle suscite des réserves sur son caractère proportionné aux enjeux écologiques. Compte tenu de la localisation de l'aérodrome et du Karting aux abords immédiats du coussoul, l'eventualité d'une simple limitation de l'éclairage nocturne n'est pas suffisante pour répondre aux dérangements potentiels sur les espèces lucifuges.

La question d'une éventuelle activité nocturne du karting est à clarifier et, le cas échéant, à évaluer dans le cadre de l'approfondissement nécessaire de la réflexion relative aux nuisances liées à l'éclairage.

Évaluation des incidences Natura 2000

Le site de projet est concerné par la présence de deux sites Natura 2000 : le site FR9301595 « Crau centrale – Crau sèche » (Directive habitats) et le site FR9310064 « Crau » (Directive oiseaux). Une évaluation des incidences Natura 2000 du projet est jointe en annexe des études d'impact. Elle intègre, en plus des deux sites Natura 2000 que le projet intercepte directement, la prise en considération de deux sites avoisinants : le site FR9301594 « Les Alpilles » (Directive habitats) et le site FR9312013 « Les Alpilles » (Directive oiseaux).

Cette évaluation s'appuie pour une large part sur les volets naturalistes des études d'impact, complétés par une analyse des liens fonctionnels entre le secteur de projet et les sites Natura 2000. Afin d'atténuer les incidences sur certaines espèces à enjeux inscrites aux formulaires standards de données de ces sites, des recommandations sont formulées ; il s'agit des trois mesures de réduction proposées par l'étude d'impact analysées précédemment.

Paysage

Le site de l'aérodrome de Salon-Eyguières s'insère dans le secteur de la plaine de la Crau, identifié comme l'unité paysagère par l'Atlas départemental des paysages. Au sein de cette entité, l'ensemble formé par les coussouls de Crau est considéré comme un secteur à enjeux paysagers prioritaires, sensible du fait de son caractère ouvert. Par ailleurs, le projet est implanté à environ 4,5 kilomètres au sud des contreforts du massif des Alpilles, dont l'ensemble constitue un site inscrit faisant partie de la DPA; le sommet de la tour des Opies, fréquenté par les randonneurs, offre une vue dominante sur la plaine de la Crau

13

Ressource en eau

Risques de pollution de l'eau de la nappe

Les risques éventuels de pollution de l'eau, en phase de travaux et en phase d'exploitation, sont décrits dans les paragraphes « *Effets sur la qualité des eaux souterraines* » et « *Effets sur la qualité des eaux superficielles* ». En phase de travaux, les effets potentiels identifiés sont liés aux risques de mise en suspension de particules fines et aux risques de pollution accidentelle, résultant notamment des possibilités de fuites du fait de la présence des engins de chantier. En phase d'exploitation, les risques principaux concernent, pour la partie aérodrome, les eaux issues de l'aire de lavage ainsi que le risque de déversement lié au remplissage de la station d'avitaillement ou à la fuite de réservoir d'un véhicule ou d'un avion ; pour la partie circuit karting une éventuelle fuite de réservoir d'un véhicule ou un accident sur les pistes et des pollutions occasionnées par les particules fines générées par l'usure des pneus et du freinage.

Ces aspects sont pris en considération, dans le cadre de la définition des diverses mesures permettant d'atténuer les impacts potentiels du projet sur l'environnement, avec la mise en place de dispositifs techniques adaptés permettant de limiter les risques de pollution accidentelle liés au chantier en phase de travaux. En phase d'exploitation, seules sont évoquées l'utilisation de kits anti-pollution et la dépollution des eaux de ruissellement grâce à la décantation assurée par les ouvrages de rétention mis en place dans le cadre de la gestion des eaux pluviales.

Dans le dossier de l'aérodrome, le risque de pollution en phase d'exploitation est simplement mentionné, mais n'est pas évalué ni quantifié précisément. Ainsi, aucun volume n'est indiqué concernant les eaux usées issues de l'aire de lavage, aussi, il n'est pas possible de déterminer si les mesures proposées sont correctement dimensionnées. En particulier, l'étude d'impact de l'aérodrome indique que les eaux issues de l'aire de lavage seront rejetées dans le milieu naturel après leur traitement par un séparateur à hydrocarbures. Or, ce point mérite de faire l'objet d'une réflexion supplémentaire, compte tenu de la proximité de la nappe de la Crau et de la forte perméabilité des sols dans le secteur.

2.3.2. Eau potable

Les études d'impact indiquent que le site de l'aérodrome n'est pas relié au réseau public de distribution d'eau potable et sera réalisée par le biais d'un forage existant, présent sur site, et qui fera l'objet d'une remise aux normes.

LDA rappelle que l'utilisation de ce forage à des fins sanitaires et alimentaires doit faire l'objet d'une étude de faisabilité synchronisée avec les besoins futurs, suivie d'une demande d'autorisation préfectorale conformément à l'article L1312-7 du code de la santé publique, et invite le maître d'ouvrage à engager une régularisation de l'ouvrage, dans le cas où ce cadre réglementaire n'aurait pas été respecté.

L'usage de produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien des végétaux qui composeront les espaces verts est également envisagé. Or, cette hypothèse mérite d'être questionnée, compte tenu là encore des risques de pollution des eaux liés à la proximité de la nappe de la Crau et du fait de la forte perméabilité du sol dans le secteur. **l'usage de produits phytosanitaires est à proscrire.**

IMPACT SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN

Aucune habitation ne se situe dans la zone d'étude immédiate et l'habitation la plus proche se situe à environ 500 m à vol d'oiseau du périmètre du site.

Le projet se situe sur le secteur de l'aérodrome et Du Karting et ne concerne pas de terrains à urbaniser. De ce fait, il ne constitue pas un obstacle au développement de la commune en termes de croissance urbaine et de logements.

La LDA considère ces arguments insuffisants. Le bruit, la pollution de l'air, la poussière dépassent le cadre des 500 m et c'est déjà une véritable calamité pour les habitants sud est d'Eyguières et le quartier Bel Air de Salon, sans oublier les survols d'Aureille et de Sénas.

EFFETS SUR LES RESEAUX
INCIDENCES EN PHASE TRAVAUX
L'aménagement du site prévoit le raccordement aux réseaux. Concernant le réseau électrique, le point de raccordement le plus proche est situé au niveau de la RD569 à environ 400 m de l'accès actuel au site. Sur cette partie le raccordement se fera par tranchées et ensuite il sera aérien
LDA rappelle dans les zones Natura 2000 les réseaux électriques doivent être enterrés

EFFETS SUR L'AMBIANCE SONORE
INCIDENCES EN PHASE TRAVAUX
En phase chantier, les impacts sonores seront surtout liés au trafic de poids lourds qui desservent la zone de projet. En outre, des émissions sonores seront liées aux travaux de terrassement et de réalisation des différents aménagements ainsi qu'à l'acheminement des équipements de loisirs. Dans ce contexte, les nuisances sonores seront notamment liées au passage des poids lourds sur la RD569, et la RD113. Il est cependant à noter que le trafic induit par la phase chantier sera négligeable au vu du trafic actuellement supporté par la RD569 (plus de 6 000 véhicules/jour).
De plus, les nuisances générées par la phase chantier seront très faibles et limitées dans le temps. Les travaux seront en effet réalisés les jours et heures ouvrés uniquement et ne dureront que quelques mois. A ce titre, l'impact des travaux sur l'ambiance sonore est considéré comme faible (impact négatif, direct et temporaire).
INCIDENCES EN PHASE EXPLOITATION
L'aménagement du site de sport mécanique afin d'accueillir des activités de loisirs et de formation sera à l'origine d'une augmentation du fond sonore au sein du secteur. Cependant, la volonté de l'exploitant d'investir dès l'ouverture dans une flotte uniquement électrique permet d'assurer une réduction des nuisances par rapport aux périodes d'exploitation précédentes.
La mise en place d'un panel de mesures définies dans le cadre de la procédure d'homologation FFSA permettra de diminuer l'impact sonore du site. Toutefois, ces émissions se limitent principalement à la journée. L'impact en phase exploitation est considéré comme modéré.

EFFETS SUR LA QUALITE DE L'AIR
INCIDENCES EN PHASE TRAVAUX
Les engins de chantier fonctionnant au fioul, ils seront à l'origine d'émissions gazeuses atmosphériques. Toutefois, ces émissions sont négligeables en comparaison de celles induites par le trafic routier actuellement supporté par la RD569. L'impact des travaux sur la qualité de l'air est considéré comme non significatif (impact négatif, direct et temporaire).
INCIDENCES EN PHASE EXPLOITATION
Le trafic induit par l'activité du site (flux des usagers et approvisionnement) sera sans commune mesure avec le trafic supporté par la RD569. Ainsi, les émissions gazeuses liées à ce trafic seront négligeables au regard des émissions liées au trafic supporté par la RD569.
LDA L'étude n'est pas là pour dire que la RD569 pollue, mais quelles mesures sont envisagées par le prestataire pour réduire au maximum les émissions gazeuses atmosphériques et sonores générées par l'activité du site (flux des usagers et approvisionnement, les compétitions) !

Xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Cependant l'utilisation de kart électrique envisagée dans le cadre du projet d'aménagement du site ne dégagerait pas de pollution de l'air mais aura un impact positif. Les karts électriques remplaceront un certain nombre de kart à essence et la piste de location ne fonctionnera qu'avec des karts électriques.
L'impact du projet sur la qualité de l'air est faible (impact négatif, indirect et permanent).

15

INCIDENCES EN PHASE EXPLOITATION

Le site des sports mécaniques n'étant ouvert qu'en journée, il ne nécessite pas d'éclairage particulier. Cependant la piste principale sera équipée d'un éclairage LED faible intensité pour l'utilisation occasionnelle en soirée.

Les installations photovoltaïques en ombrières génèrent des effets optiques (miroitements et reflets) par la réflexion des rayons solaires sur les modules et les structures. Cet effet reste très localisé dans l'espace et dans le temps puisqu'il dépend de la position du soleil et du récepteur. Pour un point déterminé, cet effet de reflet sera limité à quelques minutes par jour.

EFFETS SUR LA CONSOMMATION ENERGETIQUE ET L'UTILISATION RATIONNELLE DES ENERGIES

INCIDENCES EN PHASE TRAVAUX

Pour la réalisation des travaux d'aménagement, la seule source d'énergie utilisée par les engins de chantier sera le carburant (GNR et gasoil). Les engins seront régulièrement entretenus. Cet entretien permet de limiter les inconvénients liés :

- aux gaz de combustion, de manière à présenter des valeurs inférieures aux normes maximales requises ;
- aux consommations de carburant ;
- aux consommations de lubrifiants (huiles et graisses) qui en sont diminuées, ainsi que la production de déchets (huiles usagées).

L'impact des travaux sur la consommation énergétique et l'utilisation rationnelle des énergies est non significatif (impact négatif, direct et temporaire).

INCIDENCES EN PHASE EXPLOITATION

Pour le fonctionnement du site, les karts et motos consommeront de l'essence et du bioéthanol. Cependant, la volonté de l'exploitant d'investir dès l'ouverture dans une flotte uniquement électrique permet de réduire cette consommation. La production de l'énergie verte envisagée dans le secteur de l'aérodrome permettra le développement de l'usage de véhicules et karts électriques. Les impacts du projet sont faibles (négatif, direct et permanent), le projet constituant en soi une mesure grâce à la mise en place de panneaux photovoltaïques, et à l'usage et la transition vers des karts, autos et motos électriques.

LDA sous réserve que les panneaux photovoltaïques soient autorisés ce qui est loin d'être acquis, vu l'impact très fort sur des espèces d'oiseaux à protéger (Aigle de Bonelli par exemple)

TENDANCES EVOLUTIVES DU FAIT DU PROJET

La zone d'aménagement concernée par le projet de modernisation du circuit de sports mécaniques se situent intégralement dans l'enceinte clôturée du secteur de l'aérodrome. Le terrain ayant d'ores et déjà été exploité par le passé, l'aménagement du site sur cette zone n'est pas de nature à modifier significativement les tendances évolutives du site. En effet, les modifications concerneront essentiellement la zone artificialisée du site (zone limitée autour des bâtiments existants), la grande piste de karting et l'accès au site. Considérant la localisation des zones d'aménagement et les modalités d'aménagement du site, l'environnement naturel du site ne sera que très peu modifié du fait du projet et n'engendrera pas de modification notable du milieu.

LDA : Piste doublée, Merlon de 2,50m, giratoire sur la 569, route accès interne, sont des aménagements déjà conséquents !

I. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION URBAINE

I.2. DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

LDA la DTA a été remplacé par le SRADDET validé le 26 juin 2019

Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a rendu son arrêté portant approbation du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires le 15 octobre 2019. Le SRADDET est désormais pleinement applicable et opposable aux documents de planification territoriaux infrarégionaux.

Le premier SRADDET de France adopté en Région Sud

Le 26 juin 2019, l'Assemblée régionale a voté le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), qui déploie la stratégie de la Région Sud pour 2030 et 2050, pour l'avenir de nos territoires. L'objectif de ce plan ambitieux est de bâtir un nouveau modèle d'aménagement du territoire en coordonnant l'action régionale dans 11 domaines définis par la loi.

II.3. MILIEUX NATURELS

ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS)

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des outils de protection des espaces naturels d'intérêt écologique ou paysager, fragiles ou menacés. Ils ont pour objectif :
- de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ;
- d'être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Les territoires d'Eyguières et de Salon-de-Provence ne compte aucun Espaces Naturels Sensibles.

Code de l'environnement Article L332-15 **Sur le territoire d'une réserve naturelle, il est fait obligation d'enfouissement des réseaux électriques ou téléphoniques ou, pour les lignes électriques d'une tension inférieure à 19 000 volts, d'utilisation de techniques de réseaux torsadés en façade d'habitation, lors de la création de lignes électriques nouvelles ou de réseaux téléphoniques nouveaux.**

IV. MODALITE DE SUIVI DES MESURES

IV.1. SUIVI DES MESURES GENERALES

Le suivi des mesures sera réalisé par le gestionnaire du site.

IV.2. ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DES MESURES EN FAVEUR DU MILIEU NATUREL

Le dispositif de suivis et d'évaluation a donc plusieurs objectifs :
- vérifier la bonne application et conduite des mesures proposées ;
- vérifier la pertinence et l'efficacité des mesures mises en place ;
- proposer « en cours de route » des adaptations éventuelles des mesures au cas par cas ;
- composer avec les changements et les circonstances imprévues (aléas climatiques, incendies, etc.) ;
- garantir auprès des services de l'Etat et autres acteurs locaux la qualité et le succès des mesures programmées ;
- réaliser un bilan pour un retour d'expériences et une diffusion restreinte des résultats aux différents acteurs.

LDA : La création d'un comité de suivi s'impose.

ACCOMPAGNEMENT, CONTROLES ET EVALUATIONS DES MESURES

III.1. CONTENU DE L'ETUDE D'IMPACT

Le contenu des études d'impact est défini à l'article R.122-5 du Code de l'Environnement. Il doit être proportionné à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à

17

l'importance et la nature des travaux, installations, ouvrages, ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage projeté et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine.

VI. EFFETS DU PROJET SUR LE MILIEU NATUREL
VI.1. DESCRIPTION DES EFFETS PRESSENTIS

Les effets essentiellement négatifs prévisibles du projet peuvent être regroupés en plusieurs catégories :
- Destruction d'habitats naturels,
- Altération/dégradation d'habitats naturels,
- Destruction d'habitats d'espèces,
- Altération/dégradation d'habitats d'espèces,
- Destruction d'individus,
- Dérangement d'individus,
- Perturbation des milieux et de leurs fonctionnalités écologiques.

Ces effets se traduisent par des impacts, plus ou moins accentués suivant l'habitat ou l'espèce considérés, et seront présentés en détail par la suite, pour chaque compartiment biologique à l'analyse.

La prise en compte de ces périmètres est essentielle afin de d'éviter tout projet ou changement d'affectation du sol qui pourrait être de nature à nuire à leur intégrité (exemple : urbanisation d'un habitat naturel servant à la reproduction d'une espèce remarquable), voire à en détériorer leurs fonctions (exemple : isolement d'un espace naturel au sein d'un espace urbanisé).

Aussi, il est indispensable de dépasser la prise en compte des seuls périmètres réglementaires et d'inventaires, en restituant à l'échelle communale tous les espaces remarquables afin d'intégrer cet enjeu et ce patrimoine au projet d'aménagement de la commune.

La Crau est la seule zone méditerranéenne française présentant des biotopes steppiques. La composition floristique y est très particulière et est comparable aux formations visibles dans les montagnes d'Espagne ou d'Afrique du nord. On y retrouve de **nombreuses espèces rares des milieux secs** comme *Asphodelus ayardi* ou *Helianthemum marifolium*. Les coussouls de Crau abritent une faune particulière, notamment en ce qui concerne l'avifaune et l'entomofaune. Il s'agit en effet du **seul site français de reproduction du Ganga cata** (*Pterocles alchata*). Pour ne citer qu'une seule autre espèce, la **Crau représente le seul site abritant le Criquet rhodanien** (*Prionotropis hystrix rhodania*), **endémique de cette steppe**.

Les Réserves Naturelles Nationales ont une portée **réglementaire** et une **servitude d'utilité publique**. Celles-ci garantissent la **protection des espèces et des milieux naturels** : "Les territoires classés en réserve naturelle ne peuvent être ni **détruits ni modifiés dans leur état ou dans leur aspect**, sauf autorisation spéciale du préfet, ou dans certains cas, du ministre chargé de la protection de la nature" (source : ATEN). Les documents d'urbanisme doivent ainsi être compatibles avec le code de l'environnement (Articles L. 332-1 à 27) et le code rural (Articles R. 242-1 à 49) **interdisant les activités nuisibles à la protection de la nature. Toute modification d'un site RNN est soumise à autorisation de l'Etat.**

Le classement des réserves naturelles nationales en zone N dans le PLU d Eyguières est ainsi une évidence.

Sites Natura 2000 & documents d'urbanisme

Bien qu'**un site Natura 2000 n'entraîne ni servitude d'utilité publique ni interdiction particulière** (rien n'y est interdit a priori), **des précautions doivent être prises** afin de préserver les milieux pour lesquels il a été désigné.

De façon générale, il est **souhaitable qu'un site Natura 2000 fasse l'objet d'un zonage et d'un règlement appropriés (zone naturelle ou agricole)** afin de maintenir la nature et la qualité des milieux.

PNRA Le PLU de la commune d'Eyguières devra intégrer les différentes prescriptions et grandes orientation formulées dans la charte du PNR des Alpilles.

Par ailleurs, afin de mieux prendre en compte l'avis des PNR, l'article L.333-1 du code de l'environnement, sixième alinéa, indique que les documents de planification sont soumis pour avis à l'organisme de gestion du parc naturel régional. **LDA l'avis du PNRA ne figure pas dans les document soumis à l'enquête publique.**

19

ecoter PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'EYGUIERES (13)
VOLET MILIEUX NATURELS DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Etat initial de l'environnement naturel
Synthèse des espaces remarquables du territoire communal

Sigles

Légende

Limites administratives
Commune d'Eyguières

Niveau d'importance des espaces remarquables
Très fort (classement en zone N obligatoire)
Fort (classement en zone N fortement recommandé)
Modéré (secteurs à retirer des zones U, classement en zone N recommandé)
Faible (absence d'espace remarquable, mise à part le PNR des Alpilles)

0 m 500 m 1000 m

20

Extrait des Articles du décret de création de la réserve naturelle

Art. 16. 3 Autorisation de travaux d'entretien des installations existantes, notamment les lignes électriques et Téléphoniques, les captages d'eau et leurs annexes, les canalisations souterraines et leurs annexes OUI Sauf grands travaux

Art. 16. 4 Autorisation de travaux d'entretien des terrains affectés aux activités aéronautiques. OUI Sauf grands travaux

Art. 17 Autorisation d'activités commerciales liées à la gestion, à l'animation et à la découverte de la réserve naturelle NON

Art. 18 Réglementation de la circulation et du stationnement des personnes, notamment lors de la pratique d'activités touristiques de découverte et de sensibilisation OUI

Art. 21.9 Dérogation à l'interdiction de circulation et au stationnement sur les voies non ouvertes à la circulation publique OUI

Art. 30.1 Contenu du code de bonne conduite (survols à basse hauteur de la réserve) signé entre le préfet et les représentants des usagers de l'aérodrome de Salon-Eyguières, y compris ceux de l'aéromodélisme OUI

La préservation des espèces d'intérêt patrimonial passe en premier lieu par la conservation de leur habitat. On retrouvera donc ici les mêmes facteurs que ceux évoqués plus haut pour la conservation des habitats naturels. Il faut retenir en particulier :

- La réduction et la fragmentation des surfaces de coussoul. Plusieurs espèces inféodées au coussoul ont vu leurs effectifs chuter en même temps que leur habitat se réduisait.

A noter que le Code de l'Environnement requiert l'enfouissement de toute nouvelle ligne électrique ou téléphonique en réserve naturelle, sauf dérogation spécifique (Art L 332-15).

L'aéromodélisme et les activités aéronautiques

Une partie de la plate-forme de l'aérodrome de Salon-Eyguières a été classée en réserve, notamment en raison de l'intérêt du site pour la nidification et l'hivernage des Outardes canepetières. L'aérodrome est le siège d'activités aéronautiques de loisirs développées et variées : avions légers, vol à voile, ULM, paramoteurs et aéromodélisme.

Les bâtiments et hangars, ainsi que les deux pistes d'envol et les taxiways sont situés hors réserve. Par contre, les pistes d'aéromodélisme et diverses pistes d'accès sont situées en réserve.

Les structures sont regroupées au sein de l'Association des Usagers de la Plate-forme de l'Aérodrome de Salon-Eyguières (AUPASE), qui gère le site.

L'aérodrome de Salon-Eyguières est autorisé à accueillir des manifestations sportives aériennes et les activités d'aéromodélisme (Art. 19 du décret de création de la réserve). Le décret précise néanmoins (Art. 30) que « Afin de minimiser l'impact sur l'avifaune des survols à basse hauteur de la réserve, en période et sur les sites d'hivernage :

1. Un code de bonne conduite est signé, après avis du comité consultatif, entre le préfet et les représentants des usagers de l'aérodrome de Salon-Eyguières, y compris ceux de l'aéromodélisme ;

2. Les autorisations préfectorales relatives aux manifestations aériennes comportent des dispositions spécifiques en tant que de besoin. » Les outardes peuvent être présentes en très grand nombre sur l'aérodrome en toutes saisons, y compris sur les pistes (enherbées) utilisées en hiver comme site d'alimentation et en période de reproduction comme site de parade pour les mâles chanteurs. Les collisions avec les aéronefs n'étaient pas rares au début des années 2000 (1à 2 par an), mais seraient aujourd'hui moins fréquentes selon les utilisateurs.

. Vue aérienne de l'aérodrome de Salon-Eyguières.
A.3.4.5.3

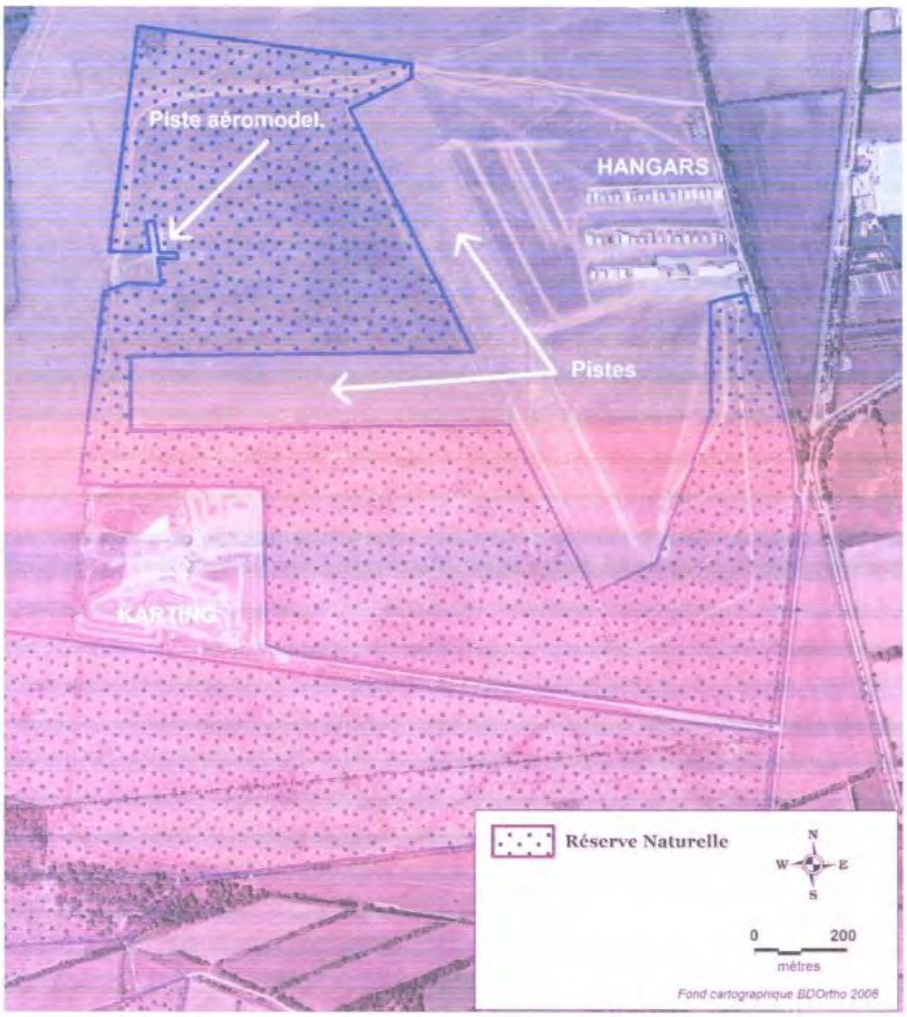

L'évaluation des incidences Natura 2000 n'apporte pas d'autres éléments que ceux développés par l'étude d'impact en elle-même. Tel que cela a déjà été relevé, les impacts liés au fonctionnement de l'aérodrome en phase d'exploitation, notamment du fait de la circulation potentiellement accrue des appareils aériens, sont à examiner dans le cadre de l'analyse des incidences Natura 2000, étant donné que cet aspect du projet est susceptible d'engendrer des nuisances sur la faune, en particulier sur plusieurs espèces d'oiseaux protégées.

22

L'insuffisance des mesures proposées dans le cadre du déploiement de la séquence ERC ne permet pas de s'assurer que les conclusions d'incidences non notables sur le réseau Natura 2000 local sont réalistes, eu égard en particulier aux impacts potentiels du projet sur plusieurs espèces protégées inscrites aux formulaires standards de données des sites concernés.

Section 1 : Sites Natura 2000

Article L414-1 En savoir plus sur cet article...

Modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 162

I.- Les zones spéciales de conservation sont des sites marins et terrestres à protéger comprenant :

-soit des habitats naturels menacés de disparition ou réduits à de faibles dimensions ou offrant des exemples remarquables des caractéristiques propres aux régions alpine, atlantique, continentale et méditerranéenne ;

-soit des habitats abritant des espèces de faune ou de flore sauvages rares ou vulnérables ou menacées de disparition ;

-soit des espèces de faune ou de flore sauvages dignes d'une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat ou des effets de leur exploitation sur leur état de conservation ;

II.- Les zones de protection spéciale sont :

-soit des sites marins et terrestres particulièrement appropriés à la survie et à la reproduction des espèces d'oiseaux sauvages figurant sur une liste arrêtée dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;

-soit des sites marins et terrestres qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais, au cours de leur migration, à des espèces d'oiseaux autres que celles figurant sur la liste susmentionnée.

III.- Avant la notification à la Commission européenne de la proposition d'inscription d'une zone spéciale de conservation ou avant la décision de désigner une zone de protection spéciale, le projet de périmètre de la zone est soumis à la consultation des organes délibérants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés. L'autorité administrative ne peut s'écarter des avis motivés rendus à l'issue de cette consultation que par une décision motivée.

IV.- Les sites désignés comme zones spéciales de conservation et zones de protection spéciale par décision de l'autorité administrative concourent, sous l'appellation commune de " sites Natura 2000 ", à la formation du réseau écologique européen Natura 2000.

V.- Les sites Natura 2000 font l'objet de mesures destinées à conserver ou à rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié leur délimitation. Les sites Natura 2000 font également l'objet de mesures de prévention appropriées pour éviter la détérioration de ces mêmes habitats naturels et les perturbations de nature à affecter de façon significative ces mêmes espèces.

Ces mesures sont définies en concertation notamment avec les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés ainsi qu'avec des représentants de propriétaires, exploitants et utilisateurs des terrains et espaces inclus dans le site.

23

Elles tiennent compte des exigences économiques, sociales, culturelles et de défense, ainsi que des particularités régionales et locales. Elles sont adaptées aux menaces spécifiques qui pèsent sur ces habitats naturels et sur ces espèces. Elles ne conduisent pas à interdire les activités humaines dès lors qu'elles n'ont pas d'effets significatifs sur le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable de ces habitats naturels et de ces espèces.

Les mesures sont prises dans le cadre des contrats ou des chartes prévus à l'article L. 414-3 ou en application des dispositions législatives ou réglementaires, notamment de celles relatives aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins, aux réserves naturelles, aux biotopes ou aux sites classés.

I. – Pour chaque site Natura 2000, un document d'objectifs définit les orientations de gestion, les mesures prévues à l'article L. 414-1, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement.

PLU Règlement zone N
A ces conditions, sont également autorisées :

Dans les **secteurs Npa et Na** uniquement :

-l'aménagement et l'extension limitée à 20 % de la surface de plancher des bâtiments à usage d'activités existants à la date d'approbation du PLU ;

-les annexes – non accolées – aux constructions existantes à usage d'activités, sous réserve que ces annexes soient implantées à proximité immédiate de la construction principale dont elles dépendent. La superficie des annexes détachées du bâtiment initial est limitée à 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol ;

Dans le **secteur Na1** uniquement :

-Les constructions à usage d'activités économiques liées et compatible avec les besoins de la circulation aérienne publique, l'animation ou le développement des activités aéroportuaires et les activités de loisirs liées au fonctionnement de l'aérodrome,

- L'emprise au sol totale de l'ensemble des bâtiments sur le secteur ne pourra pas dépasser 20.000 m² ;

Dans le **secteur Na2** uniquement :

- Les constructions à usage d'activités de sport et de loisirs ;

- L'emprise au sol totale de l'ensemble des bâtiments sur le secteur ne pourra pas dépasser 2.000 m².

ARTICLE N 4 – DESSERTE PAR LES RESEAUX

EAU POTABLE

Toute occupation ou utilisation du sol qui requiert une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public d'alimentation en eau potable.

Pour la Ligue de Défenses des Alpilles, le 07/07/2022

Son Conseil d'administration, sa Présidente, la Secrétaire,

Sigles

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AE : Autorité Environnementale
AMO : Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage
APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
AVP : Avant-Projet
BASOL : Base de données sur les sites et sols pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif
BD ALTI : Base de Données ALTI métriques numériques de l'IGN
BD Carto : Base de Données Cartographiques de l'IGN
BD Ortho : Base de Données Ortho photographiques de l'IGN
BD Topo : Base de Données Topographiques de l'IGN
BDNT : Base de Données Nationale des Territoires
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CBN : Conservatoire Botanique National
CDNPS : Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
CdL : Conservatoire du Littoral
CE : Commission Européenne
CEN : Conservatoire des Espaces Naturels
CD : Conseil Départemental
CGDD : Commissariat Général au Développement Durable
CGEDD : Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
CNPN : Conseil National de la Protection de la Nature
CNRS : Centre National de Recherche Scientifique
CRE : Comité Régional pour l'Environnement
CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DDEP : Dossier de Dérogation Espèces Protégées
DDT : Direction Départementale des Territoires
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DFCI : Défense de la Forêt Contre les Incendies
DOCOB : Document d'Objectifs
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DTA : Directive Territoriale d'Aménagement
DUP : Déclaration d'Utilité Publique
EBC : Espace Boisé Classé
EIE : Etude d'Impact sur l'Environnement

EnR : Energies Renouvelables

ENS : Espace Naturel Sensible
ERCA : Eviter/Réduire/Compenser/Accompagner
FSD : Formulaire Standard de Données
GCP : Groupe Chiroptères de Provence
HQE : Haute Qualité Environnementale
IBD : Indice biologique diatomique
IBGN : Indice biologique Global Normalisé
ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
INRA : Institut National de Recherche Agronomique
INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel
IRSTEA : Institut de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture
JO : Journal officiel
LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
MAB : Man And Biosphere
MAE : Mesures agro-environnementales
MAET : Mesures Agroenvironnementales territorialisées
MEA : Masse d'Eau Artificielle
MES : Matières En Suspension
MISE : Mission Inter-Services de l'Eau
MOA : Maître d'ouvrage
MOE : Maître d'oeuvre
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle
MRAe : Mission Régionale d'Autorité environnementale
MW : Mégawatt
OLD : Obligation Légale de Débroussaillement
OFB : Office Français de la Biodiversité
ONEM : Observatoire Naturaliste des Ecosystèmes Méditerranéens
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF : Office National des Forêts
OPIE : Office Pour les Insectes et leur Environnement
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAPI : Plan d'Actions et de Prévention des Inondations
PC : Permis de Construire
PLAGEPOMI : Plan de Gestion des Poissons Migrateurs
PLU : Plan Local d'Urbanisme

PN : Parc National
PNA : Plan National d'Actions
PNR : Parc Naturel Régional
POS : Plan d'Occupation des Sols
PPR : Plan de Prévention des Risques
PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation
PPRIF : Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt
PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels
pSIC : proposition de Site d'Importance Communautaire
RAMSAR : Convention sur les espaces humides

R&D : Recherche et Développement
REX : Retour d'Expérience
RNN : Réserve Naturelle Nationale
RNR : Réserve Naturelle Régionale
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCAP : Stratégie de Création d'Aires Protégées
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIC : Site d'Importance Communautaire
SIE : Système d'information sur l'eau
SIG : Système d'Information Géographique
SFEPM : Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
STEP : Station d'Epuration
STRANAPOMI : Stratégie Nationale Poissons Migrateurs
TVB : Trame Verte et Bleue
UE : Union Européenne
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPS : Zone de Protection Spéciale
ZSC : Zone Spéciale de Conservation
ZSGE : Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau

la Secrétaire.
C. MICHEL

27

Analyse :

- S’oppose au projet
- Le projet n’est pas une réhabilitation mais la création d’un espace commercial
- Pas d’étude d’impact sur l’humain comme les nuisances sonores et les pollutions
- Forages, or le PLU demande une mise aux normes du réseau d’eau potable pour construire
- Pas d’étude de l’assainissement
- Pas d’étude de l’impact sur le trafic routier
- Regrette que le parc photovoltaïque ne soit pas intégré à l’enquête publique
- selon le PLU aucun permis ne peut être accordé sans mise aux normes du réseau d’eau potable – pas d’information sur le forage (profondeur, qualité, consommation actuelle et future)
- Le pétitionnaire doit fournir une attestation de conformité de collecte eaux pluviales eaux usées pour obtenir un permis (art R 431 – 16 du code de l’urbanisme)
- 200 places de parking, cela est insuffisant car le site peut recevoir 360 personnes rien qu’au niveau des locaux tertiaires
- Les clôtures du karting sont incompatibles avec le PLU et le PPRI
- Quid de l’activité nocturnes du karting
- Il est signalé l’utilisation de produits phytosanitaires pour l’entretien des espaces verts. Or cela est à proscrire car il peut y avoir pollution de la nappe
- en Natura 2000 les réseaux électriques doivent être enterrés
- Il n’y a pas de précision sur la pollution en phase exploitation, il est juste avancé que la route voisine pollue davantage
- La route d’accès, le rond-point extérieur, le merlon de 2,5 m, des hangars beaucoup plus important, un restaurant…. : les aménagements sont conséquents et il ne s’agit donc pas d’une rénovation
- Souhaite un comité de suivi pour la protection des espèces
- L’avis du PNRA ne figure pas dans le dossier soumis à l’enquête

Remarque 4 :

Remarque de M. ROUSSET Alain d’Eyguières

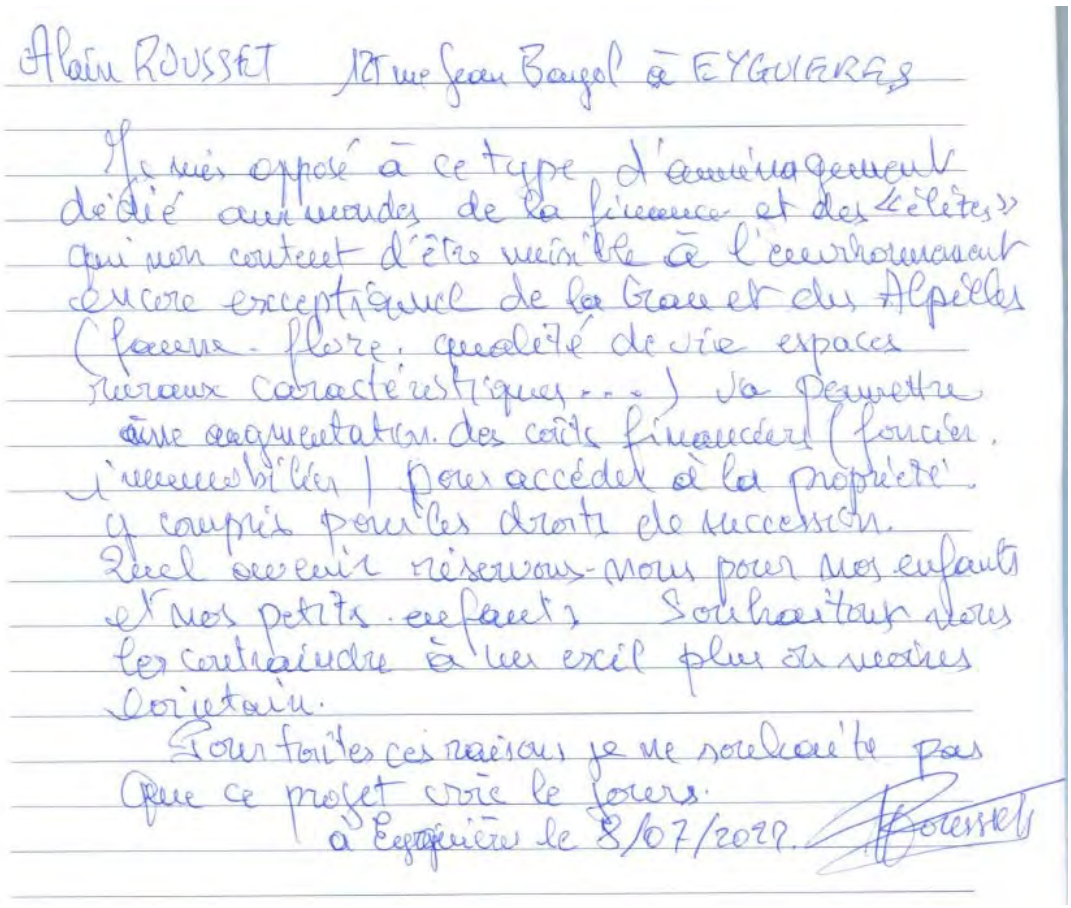
Alain ROUSSET 10 rue Jean Bagal à EYGUIERES

Je suis opposé à ce type d'aménagement dédié aux modes de la finance et des "élites" qui non content d'être nuisible à l'environnement encore exceptionnel de la Crau et des Alpilles (faune - flore, qualité de vie espaces naturels caractéristiques ...) va permettre une augmentation des coûts financiers (foncier, immobilier) pour accéder à la propriété y compris pour les droits de succession.
Quel avenir réservons-nous pour nos enfants et nos petits enfants ? Souhaitons nous les contraindre à un exil plus ou moins lointain.
Pour toutes ces raisons je ne souhaite pas que ce projet voie le jour.
à Eyguières le 8/07/2022.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Nuisible à l'environnement
- Coûts financiers augmentés
- Exil des enfants du fait de pollution

Remarque 5 :

Remarque de Manon CARNAVALE et FUNENO Jacques d'Eyguières

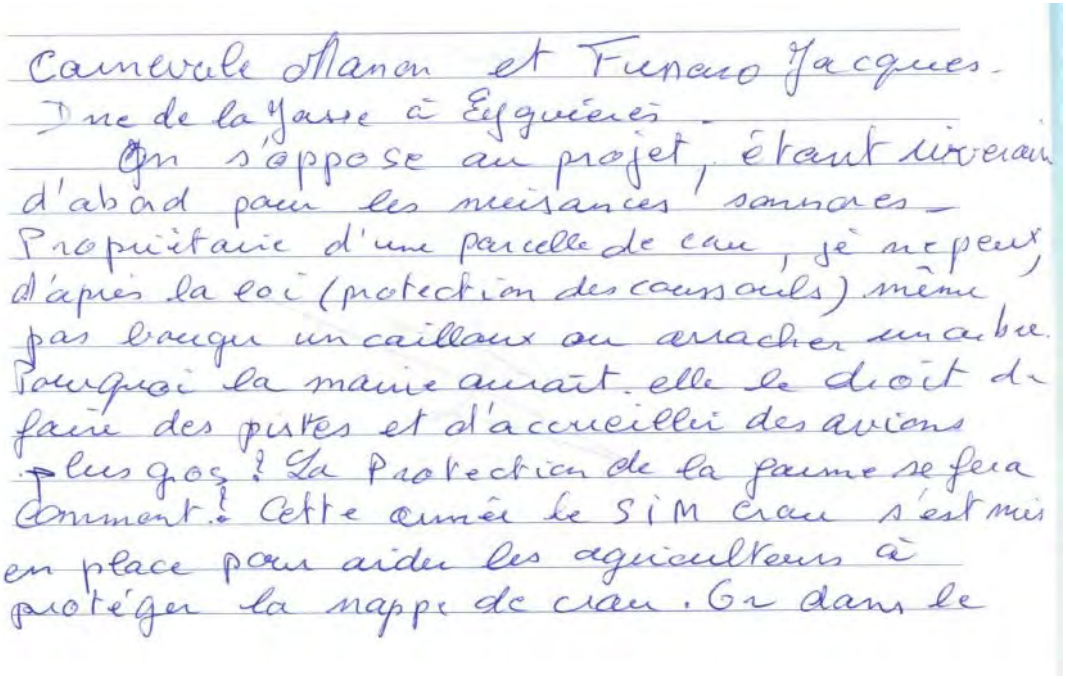

Carnevale Manon et Funaro Jacques.
Dne de la Jasse à Eyguières.
On s'oppose au projet, étant riverain d'abord pour les nuisances sonores. Propriétaire d'une parcelle de cau, je ne peux, d'après la loi (protection des coussoulx) même pas bouger un cailloux ou arracher un arbre. Pourquoi la mairie aurait-elle le droit de faire des pistes et d'accueillir des avions plus gros ? La Protection de la faune se fera comment ? Cette année le SIM Crau s'est mis en place pour aider les agriculteurs à protéger la nappe de crau. Or dans le

Analyse :

- S'oppose au projet
- Nuisances sonores
- Nappe de la Crau

Remarque 6 :

Remarque anonyme

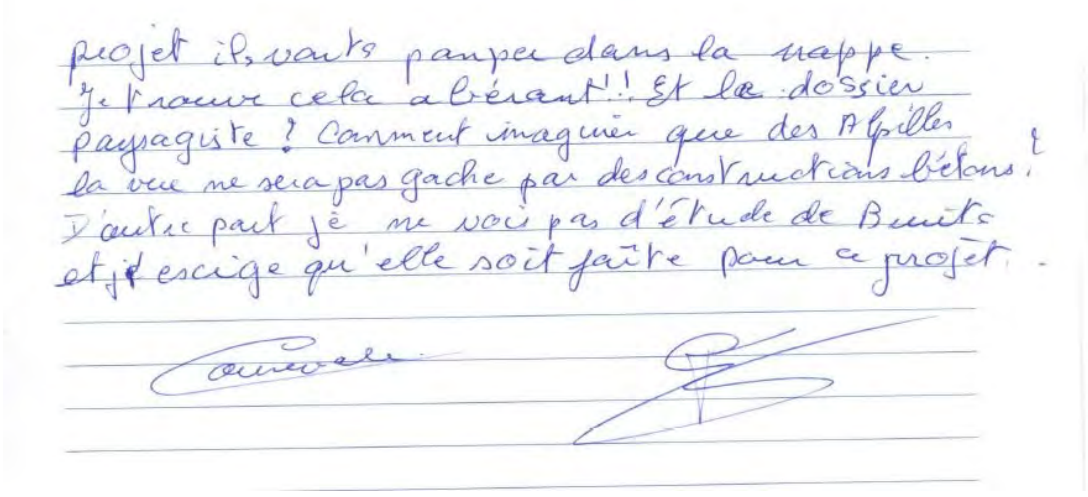

projet ils vont pomper dans la nappe. Je trouve cela aberant !! Et le dossier paysagiste ? Comment imaginer que des Alpilles la vue ne sera pas gache par des constructions bétons ? D'autre part je ne vois pas d'étude de Bruits et j'exige qu'elle soit faite pour ce projet.

Carnevale

Analyse :

- S'oppose au projet
- Pompage de la nappe
- Atteintes paysagères
- Exige une étude de bruit

Remarque 7 :

Remarque de M. BERRIET Hervé d'Eyguières

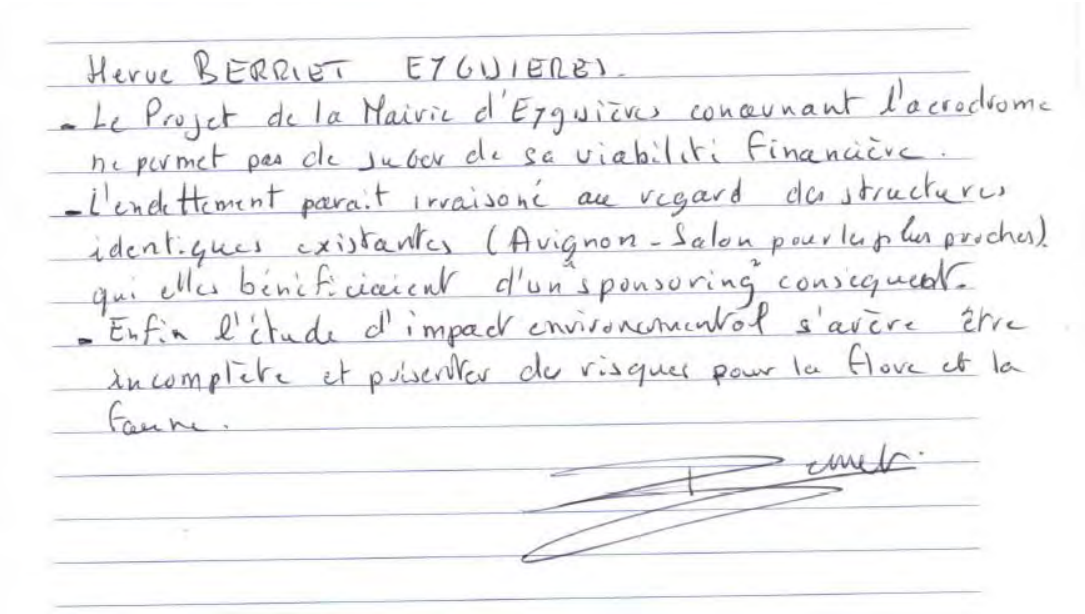
Hervé BERRIET EYGUIERES.
- Le Projet de la Mairie d'Eyguières concernant l'aérodrome ne permet pas de juger de sa viabilité financière.
- l'endettement paraît irraisonné au regard des structures identiques existantes (Avignon - Salon pour les plus proches) qui elles bénéficient d'un sponsoring conséquent.
- Enfin l'étude d'impact environnementale s'avère être incomplète et présenter des risques pour la flore et la faune.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Pas de viabilité financière
- Endettement irraisonné
- Etude d'impact incomplète

Remarque 8 :

Remarque de M. Daniel PETIT d'Eyguières

Daniel PETIT
EYGUIERES et
UTILISATEUR Aérodrome

ZONE NA 1

: BIODIVERSITE

Plus de **120 arbres** (de 1 à 10m) ont poussé sur l'aérodrome en une vingtaine d'années, la **FLORE** a gardé son aspect de **CRAU**, (chardons, diverses plantes et fleurs. Des passages entre les hangars permettent une circulation de la **FAUNE** (vipère de Montpelier, lézard vert, lapin lièvre perdrix rouge, oiseaux et bien d'autres espèces y trouvent des abris)

Il est certain que la transformation de ce site impactera sur la BIODIVERSITE, pour plusieurs années, voir même de sa disparition totale.

LES EAUX :

EAUX CLAIRES : Comment le restaurant et les sanitaires dans les hangars (S'ils sont prévus) seront alimentés, en eau de la ville ? ou par forage, une station de pompage est t'elle prévue ainsi qu'une station de traitement ?

EAUX USEES : On parle de fosse septique où est-elle prévue ???? Sa capacité ???, les différents raccordements ???

Aujourd'hui, les fosses septiques ne sont plus tolérées, il est privilégié un raccordement au tout à l'égout, une station d'épuration est –elle prévue. Un épandage naturel dans la Crau ?

Des études ont –elles étés menées dans ce sens ?

LE PERMIS DE DEMOLIR EST UNE CHOSE, LE PERMIS DE RECONSTRUIRE EN EST UNE AUTRE

Les HANGARS :

EYGUIERES est classé en zone sismique 4/5

DEMOLIR : La coupe des arbres ? Une replantation est t'elle prévue ? La disparition de surface herbeuse, **au profit du béton ?** La disparition (peut-être) du sol de Crau, au profit de matériaux de démolition dans les fondations et sur toute la surface des hangars 20 000m2

RECONSTRUIRE : des structures de 11 m de hauteur (voir PHOTOS AVANT ET SUPPOSITION APRES) pour des avions d'une hauteur maximal de 4 m ?

Du photovoltaïque, sur des hangars proches des pistes ? A t'il été menée une étude et soumise aux autorités aéronautiques compétentes et à l'EDF ?

Les Hangars seront –ils sécurisés ? « Systèmes d'INCENDIES, PORTES DE SECOURS »

des hangars collectifs, des sanitaires sont-ils prévus, ainsi que des vestiaires ?

Beaucoup d'incertitude plane sur ce projet. Sans parler de l'aspect financier qui sera supporté par les habitants de la commune d'EYGUERES en cas d'échec.

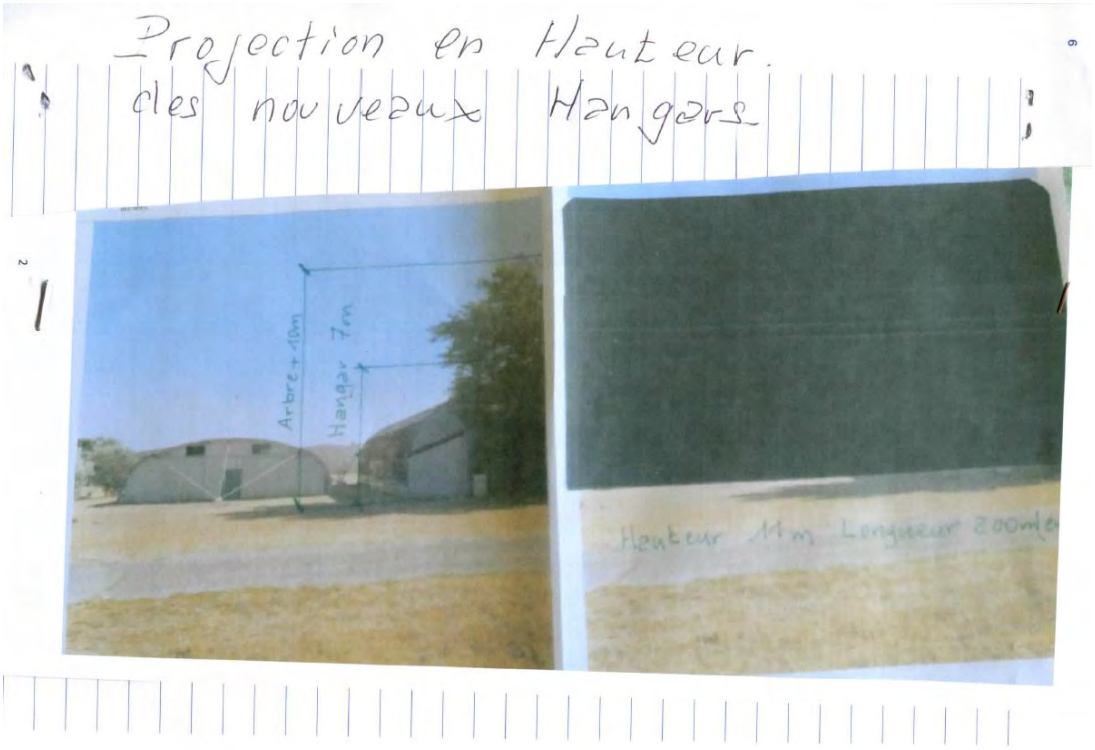

Analyse :

- S'oppose au projet
- Impact sur la biodiversité
- Demande des éclaircissements sur le traitement des eaux
- Incertitudes sur le fonctionnement futur (hangars de 11 m pour des avions de 4 m, sanitaires pour les hangars collectifs, systèmes d'incendie et de secours des hangars…).
- Absence d'avis de la DGAC

Réponse 9 :

Remarque de M. CATALAN Bernard d'Orgon

M. CATHELAN Bernard
678, Chemin du Plan
13750 Plan d'Orgon
Tel : 04 90 73 40 77

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Monsieur Gilles BANI
Mairie d'Eyguières
Service Urbanisme
Rue du Couvent
13430 EYGUIERES

Objet : Aérodrome de Salon Eyguières et zone dédiée aux sports mécaniques et nouvel axe routier

Lettre remise en mains propres le 8 Juillet 2022

Monsieur,

A la lecture des documents, concernant le projet cité en objet, plusieurs questions se posent :

Le coeur du sujet :
Comment peut-on concilier rentabilité sans compromettre l'équilibre environnemental ?

Même si le projet déposé tente de prendre en compte cet aspect au demeurant primordial, l'analyse de celui-ci met en évidence de très importants manquements et questionnements.

1 : Est-ce qu'il y a dans le dossier une réponse écrite concernant les recommandations de la MRAE ?
Si oui, elle doit être jointe au dossier d'enquête d'utilité publique.

2 : Est-ce qu'une étude de la fréquentation (humaine, véhicules ....) future générée par les deux projets a été faite ?
Si aucune étude n'a été faite dans ce sens, comment peut-on quantifier l'apport en eau potable publique ainsi que la mise aux normes du réseau eaux usées qui est obligatoire suivant le PLU de la commune pour des projets de cette importance ?
Sur le site actuel, les réseaux sont autonomes et non raccordés au réseau public ce qui est une obligation.

3 : Est-ce qu'une étude phonique ou impact en décibels sur les phases d'envol et d'atterrissage des appareils a été réalisée? Si oui, quel impact sur les riverains d'une part, et d'autre part, sur l'environnement de la réserve naturelle du Coussoul de Crau ?
Enfin, comment peut-on prévoir un projet de 50 % plus important que le site actuel sans générer des nuisances sur le périmètre de la réserve naturelle ? Pourquoi d'une part, protéger suivant des règles environnementales strictes si d'autre part, on pratique une politique expansive et ce, uniquement à des fins lucratives ?

4 : Ya t il mentionné, dans le dossier d'installation classée concernant les hangars et les ateliers, les volumes des rejets concernant la maintenance aéronautique ?

5 : Comment une société en cours de création peut elle déposer un permis de construire de cette ampleur ?

6 : Le projet global est estimé à 45 millions d'euros. Un plan de financement public (communes, métropole, département, région) est indispensable à la réalisation de ce projet mais aucun avis ni plan de financement ne sont émis par les financeurs publics ni sur l'impact financier pour les contribuables.

7 : A noter également que le SCOT du Pays d'Arles et le Parc Naturel Régional des Alpilles n'ont pas donné leur avis sur ce projet alors que ces structures sont très concernés.

Dans l'attente de vos réponses, recevez Monsieur mes sincères salutations,

Bernard Cathelan

Analyse :

- S'oppose au projet
- Y a-t-il une réponse à la MRAE ?
- Etude de la consommation en eau et de la fréquentation ?
- Etude phonique ?
- Etude des rejets concernant la maintenance aéronautique ?
- Pas d'avis du PNRA et du Scot Pays d'Arles

Remarque 10 :

Remarque de M. MICHAUD Christian et Mme MICHAUD Danièle.

Je soussigné RICHAUD Christiane et Daniele déclarons nous opposer aux projets aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques.
- Endettement irraisonnable de la commune.
- Impacts visuels et paysagers importants
- Impacts acoustiques importants pour le village et ses environs.
- Impacts sur le milieu "Reserve Naturelle de la Crau".
- Impact sur la biodiversité.
- Nuisances sonores très importantes ainsi que l'accroissement du Trafic qui générera une pollution supplémentaire
- Risque de pollution de la nappe phréatique.
- Accès routier non adéquat.
- Informations non diffusées par la Mairie

Fait le 8 juillet 2022 à Eyguières.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Endettement
- Manque d'information
- Impact sur l'environnement

Remarque 11 :

Remarque de M. et Mme. HUGUES d'Eyguières

10

Eyguières le 8/07/2022

M et Mme Hughes résidents d'Eyguières, nous nous opposons au projet de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone de sport mécaniques - pour les motifs suivants :

- Endettement insoutenable de la commune pour 25 ans
- Impact visuel et paysager important
- Bétonnage de la Crau au milieu de la « Reserve Naturelle de Canal de Crau, "Natura 2000" et ZNIEFF.
- Mise en danger de la biodiversité
- Nuisance Sonore : Voltige

Ce projet est avant tout un désastre écologique majeur, nous y sommes fermement opposés. Alors nous sommes installés à Eyguières il y a 15 ans afin d'offrir un cadre de vie agréable à nos très enfants, aujourd'hui, ce cadre de vie est menacé par ce projet.

Analyse :

- S'opposent au projet
- Endettement, bétonnage
- Impact environnemental

Remarque 12 :

M. et Mme CHENELAT d'Eyguières

Eyguières le 8/07/2022

M^r et Mme CHENEVAT résident à Eyguières et membre de l'AUPASE. nous nous opposons fermement au projet de restructuration de l'aérodrome. le pole fonctionne à l'équilibre grace au mode associatif. la Rénovation va générer des coûts qui vont se répercuter sur le seul local, le coût de heure de vol sans compter les impacts sur la nature : évacuation eaux d'eau, augmentation du trafic (étude sonore inexistante). l'aérodrome fonctionne parfaitement dans l'état. Cette évolution signera la fin de l'aérodrome et des côuts pharaoniques pour le habitant

Analyse :

- S'opposent au projet
- Fonctionnement actuel convient

Remarque 13 :

Remarque de M. MICHEL Roland d'Aureille

11

Mr Roland MICHEL demeurant à Aureille
Je déclare être totalement contre le projet d'aerodrome d'Eyguières –
Projet mis en place rapidement, sans tenir compte du INRA et de la métropole (Rien dans le dossier) –
Nous sommes sur une zone Natura 2000 (Zone protégée), directives habitats, et directive oiseaux –
De plus vu l'ampleur du projet, il y a un risque sur les habitats naturels, ainsi que sur le risque de pollution de la nappe phréatique –
Les nuisances sonores dû aux avions, hélicoptères et accès aux véhicules terrestres –

Fait à Eyguières le 08 juillet 2022
R. Michel –

Analyse :

- S'oppose au projet
- Impact sur l'environnement

Remarque 14 :

Remarque de Mme Michel Christiane d'Aureille

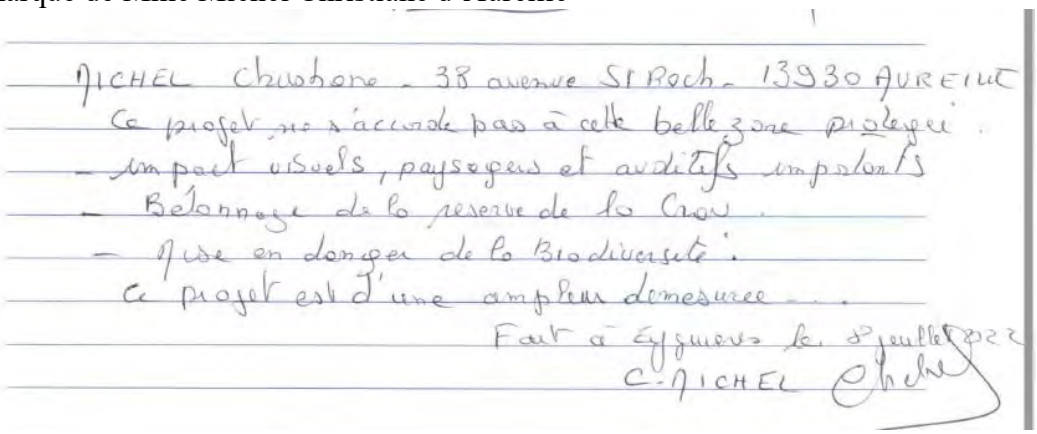
MICHEL Christiane - 38 avenue St Roch - 13930 AUREILLE
Ce projet ne s'accorde pas à cette belle zone protégée.
- Impact visuels, paysagers et auditifs importants
- Bétonnage de la réserve de la Crau.
- Mise en danger de la Biodiversité.
Ce projet est d'une ampleur démesurée....
Fait à Eyguières le 8 juillet 2022
C. MICHEL

Analyse :

- S'oppose au projet
- Impact sur l'environnement

Remarque 15 :

Remarque anonyme

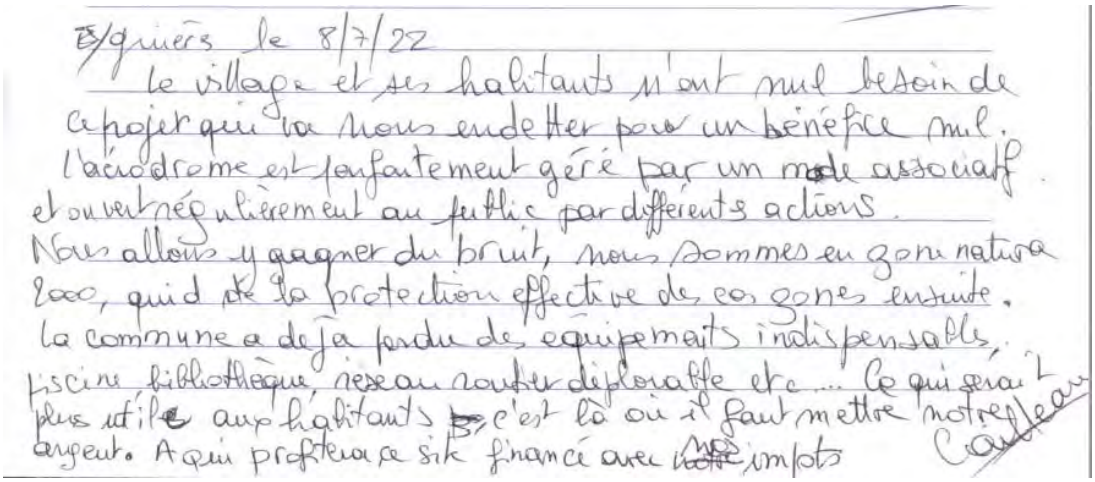
Eyguières le 8/7/22
Le village et ses habitants n'ont nul besoin de ce projet qui va nous endetter pour un bénéfice nul.
L'aérodrome est parfaitement géré par un mode associatif et ouvert régulièrement au public par différents actions.
Nous allons y gagner du bruit, nous sommes en zone natura 2000, quid de la protection effective de ces zones ensuite.
La commune a déjà perdu des équipements indispensables, piscine bibliothèque, réseau routier déplorable etc... Ce qui serait plus utile aux habitants c'est là où il faut mettre notre argent. A qui profitera ce site financé avec nos impôts
Caillear

Analyse :

- S'oppose au projet
- Impact environnemental
- fonctionnement actuel convient

Remarque 16 :

Remarque de l'association Flore et vie.

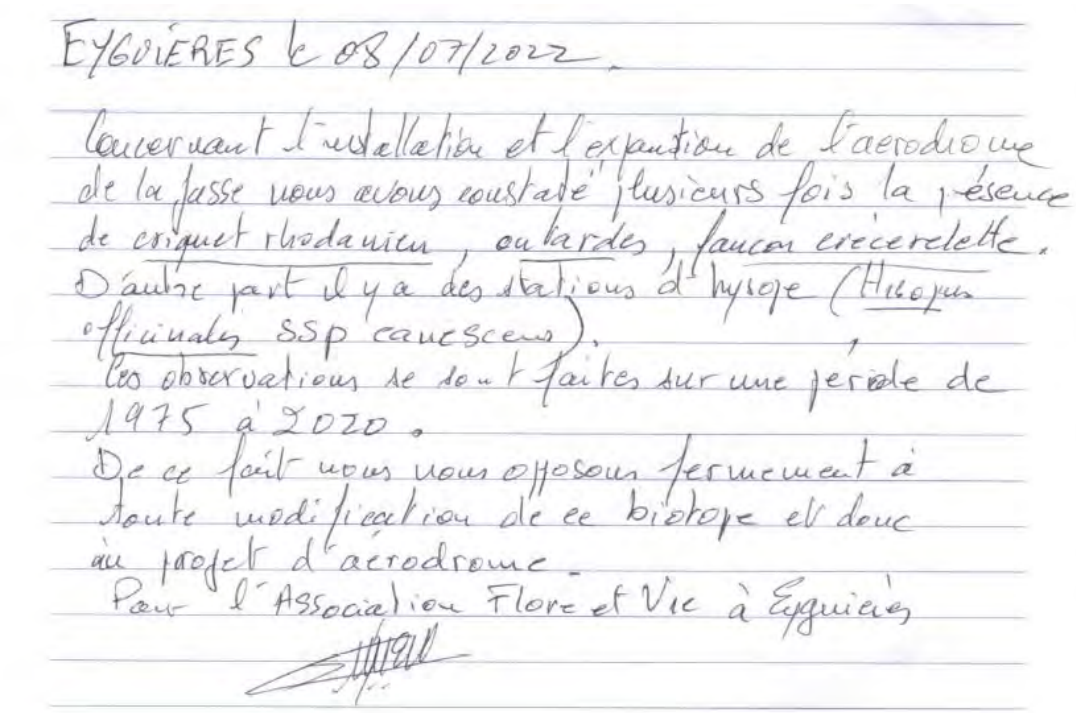

EYGUIÈRES le 08/07/2022.

Concernant l'installation et l'expantion de l'aerodrome de la fasse nous avons constaté plusieurs fois la présence de criquet rhodanien, outarde, faucon crecerelette.
D'autre part il y a des stations d'hysope (Hyssopus officinalis SSp canescens).
Les observations se sont faites sur une période de 1975 à 2020.
De ce fait nous nous opposons fermement à toute modification de ce biotope et donc au projet d'aerodrome.
Pour l'Association Flore et Vie à Eyguières

Analyse :

- s'oppose au projet
- signale la présence d'espèces

Remarque 17 :

Remarque de M. Claude SIMEON

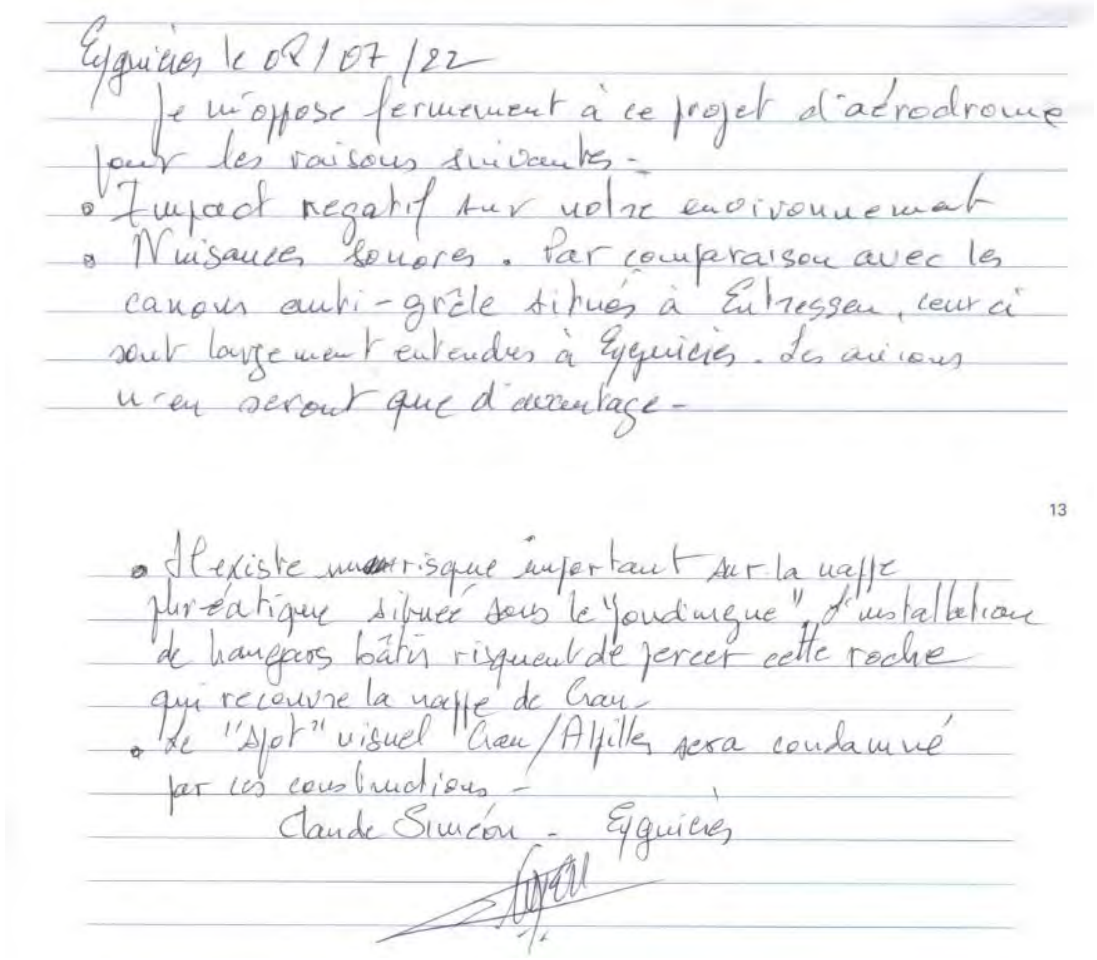

Eyguières le 08/07/22

Je m'oppose fermement à ce projet d'aérodrome pour les raisons suivantes :

- Impact négatif sur notre environnement
- Nuisances sonores. Par comparaison avec les canons anti-grêle situés à Eyragues, leur écho sont largement entendus à Eyguières. Les avions n'en seront que d'avantage.

13

- Il existe un risque important sur la nappe phréatique située sous le "soubassement" d'installation de hangars bâtis risquent de percer cette roche qui recouvre la nappe de Crau.
- Le "spot" visuel Crau/Alpilles sera condamné par les constructions.

Claude Simeon - Eyguières

Analyse :

- s'oppose au projet
- impact sur l'environnement
- risque important sur la nappe
- atteintes paysagères des constructions

Remarque 18 :

Remarque de M. INGUIMBERT Bernard d'Eyguières

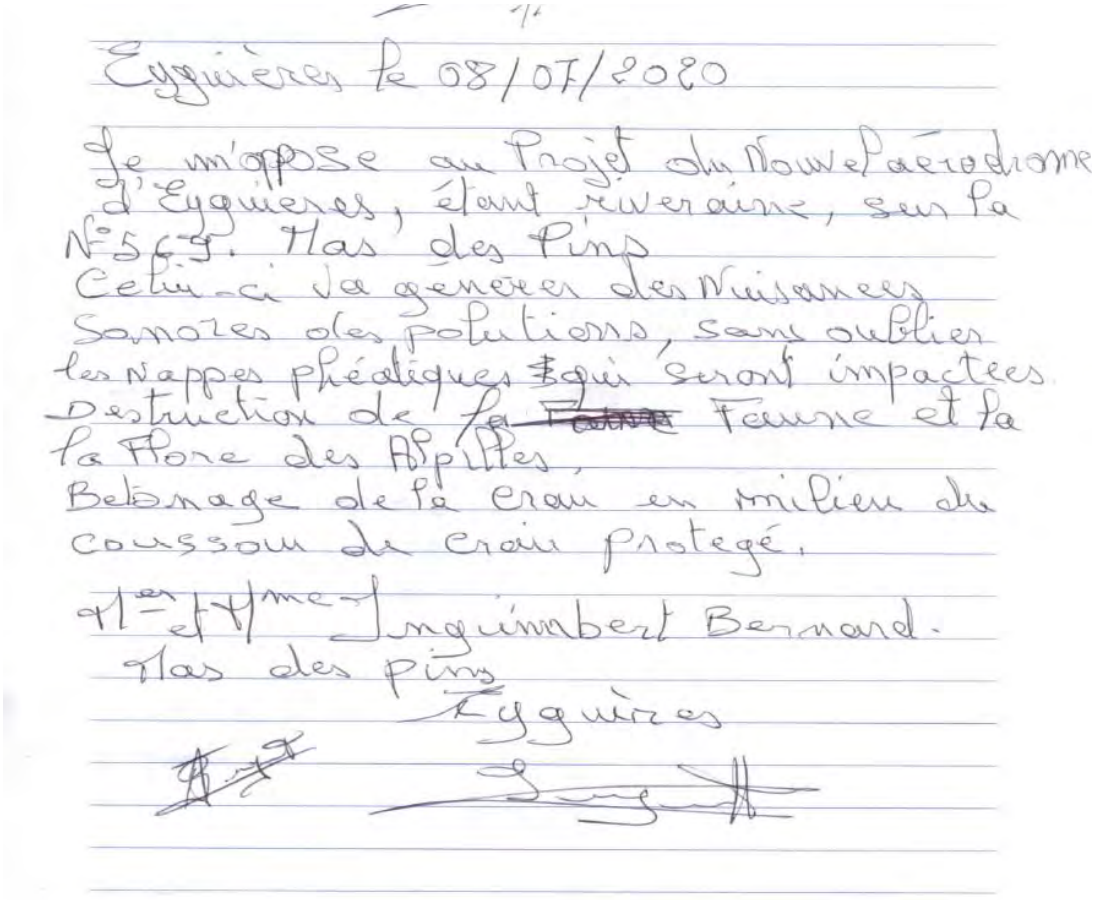

Eyguières le 08/07/2020

Je m'oppose au Projet du Nouvel aérodrome d'Eyguières, étant riveraine, sur la N°565. Mas des Pins
Celui-ci va générer des Nuisances Sonores des pollutions, sans oublier les Nappes phréatiques qui seront impactées Destruction de la ~~Faune~~ Faune et la la Flore des Alpilles,
Bétonage de la crau en milieu du coussoul de crau protegé.
Mr et Mme Inguimbert Bernard.
Mas des pins
Eyguières

Analyse :

- s'oppose au projet
- nuisances sonores
- impact sur l'environnement : nappes phréatiques et coussoul

Remarque 19 :

Remarque de M. GARCIN P. , médecin examinateur de l'aviation civile

Medecin aéronautique à Salon, je viens
temoigner du ressenti de nombreux pilotes
venant au titre de visite de renouvellement
d'aptitude :
Inquiétude sur l'avenir et le devenir de
ce Terrain d'aviation légère -
Le format actuel convient à la plupart
des utilisateurs de ce terrain = Velivoles,
UCM iste, propriétaires et constructeurs
amateurs d'aeronefs -
Ce projet de Transformation est deraison
nable aux yeux de la plupart des pilotes.
Le 8/07/2022
P. GARCIN
Medecin examinateur Aviation
Civile - 13300 SALON

Analyse :

- médecin de l'aviation civile venant témoigner du mal-être de nombreux pilotes du fait de la transformation de l'aérodrome

Remarque 20 :

Remarque de Mme BERNARD Solange d'Eyguières

Je ne veux pas que l'aerodrome s'agrandisse
Qu'il ~~rep~~ reste pour les familles
Je veux qu'il reste comme il reste
8.7.2022
BERNARD Solange
Avenue de la Gare
Eyguières

Analyse :

- s'oppose au projet

Remarque 21 :

Remarque de M. FAURE André

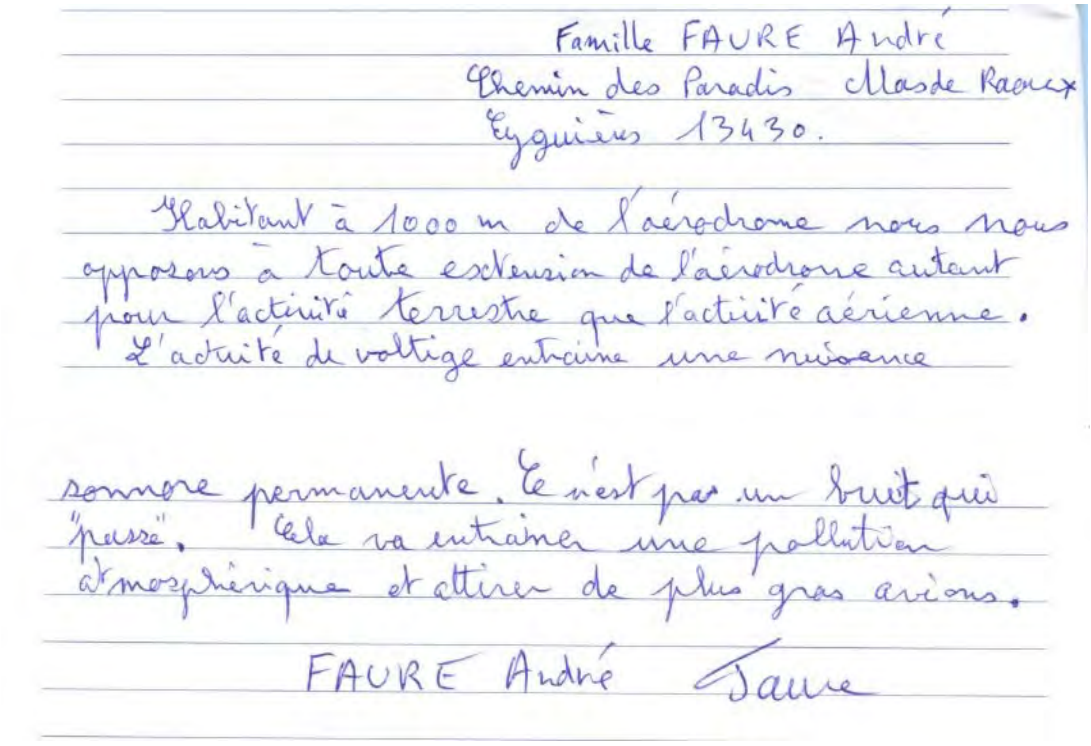

Famille FAURE André
Chemin des Paradis Mas de Raoux
Eyguières 13430.

Habitant à 1000 m de l'aérodrome nous nous opposons à toute extension de l'aérodrome autant pour l'activité terrestre que l'activité aérienne.
L'activité de voltige entraîne une nuisance sonnore permanente. Ce n'est pas un bruit qui "passe". Cela va entraîner une pollution atmosphérique et attirer de plus gros avions.

FAURE André

Analyse :

- s'oppose au projet
- nuisance sonore
- pollution

Remarque 22 :

M. DE GILLAGOZ Joël et Mme DEGILLAGOZ Sylvie

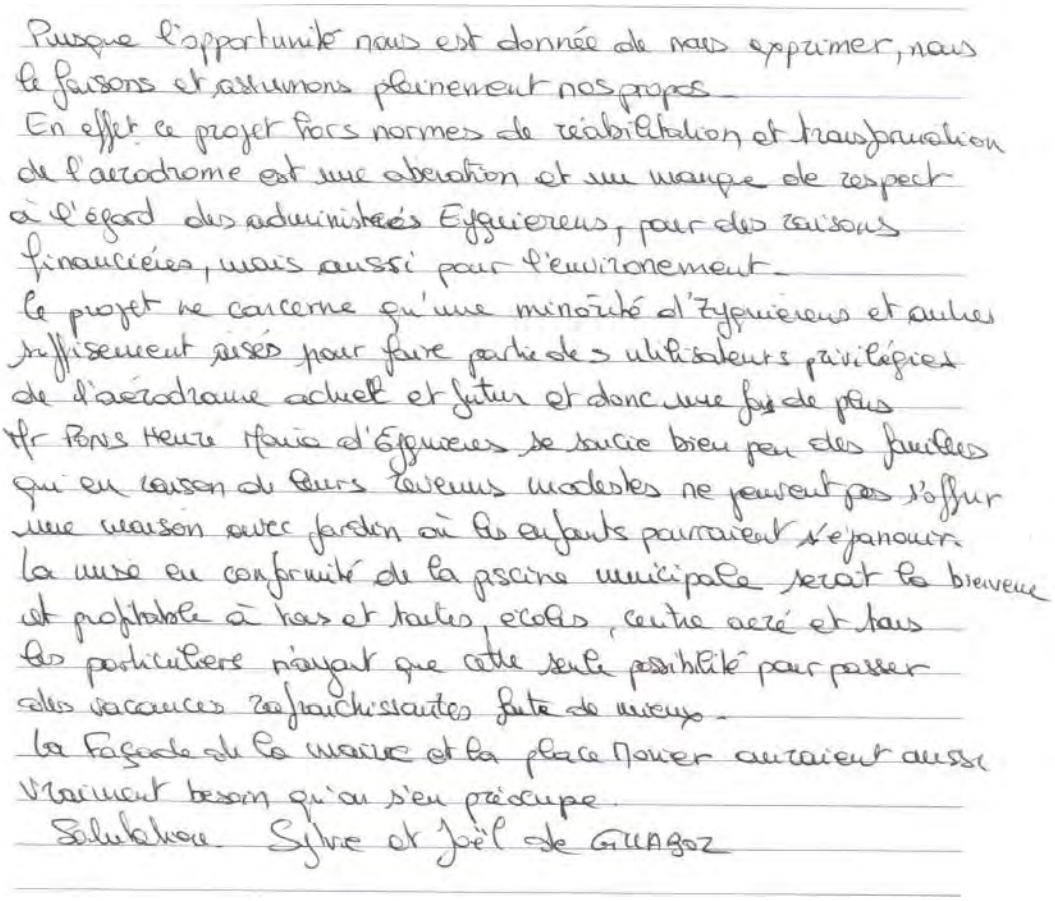
Puisque l'opportunité nous est donnée de nous exprimer, nous le faisons et assumons pleinement nos propos.
En effet ce projet hors normes de réhabilitation et transformation de l'aérodrome est une aberration et un manque de respect à l'égard des administrés Eyguiérens, pour des raisons financières, mais aussi pour l'environement.
Ce projet ne concerne qu'une minorité d'Eyguiérens et aurtes suffisemment aisés pour faire partie des utilisateurs privilégiés de l'aérodrome actuel et futur et donc une fois de plus Mr Pons Heure Maire d'Eyguieres se soucie bien peu des familles qui en raison de leurs revenus modestes ne peuvent pas s'offrir une maison avec jardin où les enfants pourraient s'épanouir.
La mise en conformité de la piscine municipale serait la bienvenue et profitable à tous et toutes, écoles, centre aéré et tous les particuliers n'ayant que cette seule possibilité pour passer des vacances rafraichissantes faute de mieux.
La façade de la mairie et la place Nouer auraient aussi vraiment besoin qu'on s'en préoccupe.
Salutations Sylvie et Joël de GUAGOZ

Analyse :

- s'oppose au projet
- préfèrerait que l'investissement sur d'autres projets dans la commune

Remarque 23 :

Remarque de M. Crispin BROWN de Cornillon-Confoux

Eur Ing Crispin Brown CEng, FIET, BSc
2303 Route de Pont de Rhaud, F-13250 Cornillon-Confoux

Projet de réaménagement et de modernisation de l'aérodrome de Salon-Eyguières et de la zone dédiée aux sports mécaniques avec création d'un nouvel axe routier desservant les infrastructures

Crispin Brown

- Ingénieur Conseil dans le domaine de l'industrie aéronautique, gestion d'aéroports et développement durable.
- Membre actif de la FFA (Fédération Française Aéronautique), de la EAA (Expérimental Aircraft Association), IAC (International Aerobatics Club) et dans la communauté Sustainable Aviation.
- Pilote, constructeur amateur d'avion (CNSK) et conseilleur technique d'aéronef électrique - Hangar 316. – contribuable de Eyguières

****

Je présent mes observations qui motive un avis négatif à la délivrance de ces permis de démolition et construction associés au projet de réaménagement et de modernisation de l'aérodrome de Salon-Eyguieres.

L'enquête publique concerne le « projet de réaménagement et modernisation de l'aérodrome de Salon-Eyguieres et de la zone dédiée aux sports mécaniques avec création d'un nouvel axe routier desservant les infrastructures » (aussi appelé « Réhabilitation et d'exploitation de l'aérodrome de Salon Eyguieres » dans des documents présentés)

Selon les documents

- "Le projet a pour objectif de mettre fin à une utilisation désordonnée de la zone"
- "Les objectifs d'aménagement de l'aérodrome d'Eyguières portent sur le pari du développement d'une économie locale, indépendante et misant sur le tourisme".
- "L'adjonction de capacités de production d'énergie verte (photovoltaïque) permet de donner les moyens à l'exploitant d'accompagner ..... l'impact financier des investissements "

Si les documents sont présentés de façon morcelés, le projet ne peut qu'être **évalué de façon globale** ; y compris les hangars et bâtiments tertiaires, de routes et voiries, **les parcs photovoltaïques, les pistes et taxiways**, etc. (PNRA, CEN-PACA, MRAe)

Les documents de l'enquête ne présentent pas les études d'impacts ou les détails techniques des parcs photovoltaïques ni les pistes et taxiways impliqués dans leur projet. Sans ces éléments et les analyses des interactions entre ces éléments, les permis de démolition et construction doivent être refusés.

Le projet prétend d'assurer:

- "La préservation de la biodiversité et des milieux naturels"
- "L'intégration paysagère"
- "L' imperméabilisation"

Je me rejoins au **CEN-PACA** dans leur évaluation que

«... la présentation des impacts des aménagements sur la faune protégée en phase travaux et en phase exploitation souffre d'une trop grande imprécision, qui la rend peu convaincante....."

Le projet prétend d'intégrer l'approche de défense environnementale « ERC » (Éviter, Réduire, Compenser).

« La démarche « Éviter, réduire, compenser » concerne l'ensemble des thématiques de l'environnement, et notamment les milieux naturels »

Les éléments « Éviter » sur le plan environnemental du projet finale sont quasiment inexistant malgré l'affirmation :

« Après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction, **les impacts résiduels du projet *sont considérés comme nuls*, non significatifs ou faibles** pour l'ensemble des thématiques environnementales, tant en phase travaux qu'en phase exploitation »

Aucun effort « Éviter » est présenté sur l'ensemble des demandes de démolition et construction. Si l'objectif et de « réaménager et moderniser » ce principe exige une variante de base ou **la destruction de l'existant est évitée**.

Le projet prévoit de démolir tous les hangars existants et les remplacer avec «une ensemble visuellement épuré » de bâtiments, grises, de 300 m de long et 11.5 m de haut en augmentant l'emprise aux sols de 48%.

Dans l'existant, les hangars sont implantés de façon de laisser une espace d'environ 100 m2 entre chaque hangar afin **de protéger les divers espèces présente** et de permettre **infiltration d'eau** des toits des hangars directement dans le sol. (le même espacement protège également la *propagation d'un éventuel incendie* entre les hangars et laisse un *passage d'évacuation d'urgence* entre le taxiway et l'accès derrière les hangars où se trouvent les citernes a incendié)

Cette **implantation actuelle des hangars** existants, d'hauteur de moins de 10m et des couleurs proches des fonds de vues, **assurant l'intégration paysagère et chromatique**. Par contre face à la demande de construite ces blockhaus, le projet prévoit simplement de cacher les bâtiments, sujet de ces permis, par de la végétation suffisamment haute !

Observations pour l'enquête publique sur le « projet de réaménagement et de modernisation de l'aérodrome de Salon-Eyguières et de la zone dédiée aux sports mécaniques avec création d'un nouvel axe routier desservant les infrastructures »

Pour satisfaire l'objectif affiché, **la variante qui consiste à une remise en état des hangars doit être exigé**, variante qui **évitera la destruction des milieux vital pour la fauve et faune** au tour des hangars mais qui n'empêchera pas d'autres améliorations souhaitables

Dans leur rapport le **MRAe** a conclu

« ... Les mesures de réduction proposées apparaissent notablement insuffisantes compte tenu des sensibilités écologiques présentes ... »

Le projet propose de modifier la position d'au moins une des rangées des hangars et de modifier l'espacement entre rangées pour les taxiways. Cette approche entrainera un **énorme terrassement des surfaces**, non-seulement pour la démolition de l'existant mais aussi pour la construction de ces bâtiments de 300 m de long.

Pour répondre a des inquiétudes environnementales, ils proposent des utiliser le « PERFO matting » pour les taxiways . Cette solution est **totalement inadaptée**. Les consignes d'installation de PERFO disent :

« The PERFO matting must be completely compacted into the ground for correct installation... .... Installation should only take place when the ground is soft enough to ensure the sections can be compacted into the surface easily and completely. Installing in either dry or very wet or muddy conditions should be avoided «

Ceci demandera encore **un terrassement gigantesque** avec encore la destruction des surfaces actuellement propice à l'habitat de la faune et fauve. (en plus, sans plan de circulation des avions sur ces taxiways, il semble évident que *les taxiways proposés sont inutilisables et ne correspondent pas aux normes d'exploitation ACN 1-A*)

****

La lecture des analyses du MRAe, PNRA et CEN-PACA, tous reconnus comptants, démontre la nécessité de rejeter ces permis. Le plus de 11,000 signataires de la pétition sur le projet globale qui ont pris le temps de s'exprimer sur l'avenir de l'aérodrome démontre la nécessité de reformuler un projet respectueux de l'environnent et attractif aux usagers et visiteurs dans notre belle région

En conclusion, bien si la réhabilitation et modernisation de l'aérodrome de Salon-Eyguieres est parfaitement souhaitable et faisable, le projet présenté ne peut pas être accordé par des motifs de manque d'étude d'impact de l'ensemble, de la destruction grave prévu de milieu environnementale et la non-conformité aux normes des caractéristiques des aérodromes civils.

Crispin Brown 8 juillet 2022

Analyse :

- s'oppose au projet
- pas de détail du parc photovoltaïque : projet morcelé
- mesures d'évitement succinctes
- atteintes paysagères
- terrassements importants : destruction d'espèces

Remarque 24 :

Remarque de M. Claude Morin d'Aix en Provence

ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à l'Aérodrome de SALON EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné Jean- Claude MAURIN Résident : 635 Chemin du Serre
13290 Aix en Provence.
Contribuable à EYGUIÈRES .
Expert prés le Tribunal Administratif de Marseille pour Contentieux Nuisances Aéroport de MARSEILLE - PROVENCE / Commune de St VICTORET . (71-73)

Déclare m'opposer vigoureusement aux projets de la Commune d' Eyguières concernant l'Aérodrome et la zone des Sports Mécaniques.

L'AUPASE gestionnaire historique de la plateforme aéronautique d' EYGUIERES a donné pleinement satisfaction à l immense majorité des usagers et n'a pas obéré les Finances Communales, car gérée par des bénévoles et financée par ses utilisateurs.

Les motifs s'appuient sur les différents aspects suivants:

A- ECONOMIE et FINANCES LOCALES:

- coût élevé de la destruction du bâti existant (gaspillage éhonté alors que des objectifs de recyclage sont généralisés)
- une dépense pharaonique de construction de bâtiments de grande hauteur et avec un coût de plusieurs dizaines de millions d'Euros)
- [redacted] gestion de la nouvelle structure qui disposera d' un personnel pléthorique et dispendieux et dont la compétence reste à valider

Le projet de la Mairie mettrait donc sur le plan économique et financier la Commune dans une situation périlleuse.

De plus les personnes et les associations qui ont investi depuis fort longtemps (avec une AOT), verraient leur investissement réduit à néant. Ceci constitue un élément préjudiciel notoire .

De manière plus générale, le contexte lié aux crises COVID, aux tensions internationales , à la crise de l' Energie, à la crise du pouvoir d'achat et au dérèglement climatique, fragilisent gravement l 'Economie des Plateformes Aéronautiques, ce qui donne peu de chance au projet d' aboutir faute de la clientèle indispensable à la viabilité économique du Projet.

Il parait illusoire de rajouter, voire de rivaliser économiquement les nombreux Aérodromes situés à proximité de Salon Eyguières (Aéroport de MARSEILLE -PROVENCE à Marignane, Base de SALON, Aix - Les Milles, Avignon, Nîmes, La Fare , St Rémy de Provence, Base d 'Istres, Vinon,....).

Le risque de faillite du gestionnaire et d' endettement de la collectivité est réel

Il résulte de ces éléments que la faisabilité économique du projet n 'existe pas et que le risque de surendettement se traduira immanquablement par une hausse de la fiscalité locale que le contribuable local devra subir sans contrepartie.
Il convient donc de donner, là aussi, un avis négatif.

B - ENVIRONNEMENT / ECOLOGIE :

Dans un contexte de prise en compte croissante de la Protection de l ' Environnement, il parait difficilement concevable et admissible :

1 - de construire des bâtiments de plus de 12 métres de hauteur créant une nuisance visuelle alors qu' une charte protège le paysage (Cf: Atlas Département des Paysages)
2 - de réaliser un bétonnage en plein milieu:
a - de la « *Réserve Nationale Naturelle des Cossouls de Crau* «
b - des sites « *Natura 2000* »
c - de la « *Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique* » *ZNIEFF.*
3 - de menacer la Biodiversité et mettre en danger de disparition de différentes espèces: *Aigle de Bonelli, Outardes, Ganta Cata, Vautours ...*
4 - d' accueillir dans ces bâtiments des machines dont les nuisances sonores sont extrêmes notamment pour la voltige des « EXTRA 330 » et risquant de nécessiter une redéfinition des Courbes Ipsopsophiques sur le territoire Communal.
5 - de consommer beaucoup plus de carburant par des des machines plus polluantes (CO_2).
5 - de générer localement un surplus de trafic automobile .

La prise en compte des éléments Environnementaux sus - énoncés, conduit a un rejet du projet. Il serait une aberration pour tous, eu égard aux nuisances durables prévisibles sur l' Environnement.

C - AERONAUTIQUE et SOCIAL:

Le site de l 'aérodrome restait un lieu où la convivialité prévalait et où toutes les couches sociales cohabitaient, animées par la passion commune de voler et de partager les rêves.

Le terrain jouait un rôle essentiel pour donner envie aux jeunes générations de s' intéresser à l aviation et d'en faire une activité- passion voire un métier .

Le rêve de voler s'est démocratisé par l apparition durable sur EYGUIERES de l' ULM qui a permis des vols moins coûteux , car moins gourmands en énergie. (15 litres/ Heure au lieu de 50 litres /H) Le Projet va donc à contre sens .

Par ailleurs, si la spoliation des propriétaires de hangar devait de faire il y aurait un fort sentiment d'injustice dans une société de plus en plus fracturée.

Contrairement à certaines affirmations , ce ne sont pas des nantis qui fréquentent la plateforme mais des passionnés souvent modestes qui sacrifient temps et argent pour satisfaire l 'accomplissement d'un rêve.

Les nantis se trouveront plutôt dans la clientèle attendue de la voltige haut de gamme et de celle des jets d'affaire..

L'augmentation hyperbolique des futurs tarifs (36 000 € pour louer un hangar) entrainera donc :

1 - la fermeture de toutes les structures associatives de type aéro -clubs, tant utiles sur le plan de la formation notamment des jeunes

2 - le départ des propriétaires des machines basées .

Certains seront contraints de renoncer à l activité aéro.

3 le risque réel de voir des hangars vides ou utilisés incomplètement.

La probabilité de cessation de toute Activité Aéronautique à EYGUIERES est réelle. Cela n' est pas acceptable.

CONCLUSION: Le projet:

1- serait une catastrophe économique et présenterait un trop grand risque dans son contexte actuel défavorable. Son budget est démesuré par rapport à la taille d'EYGUIERES,

2- aurait de graves impacts négatifs sur l'Environnement alors que celui-ci fait l'objet de procédures de Protections Nationales,

3- aboutirait à une régression, voire une disparition de l'activité aéronautique locale dans toutes ses composantes .

4- socialement, au-delà du ressentiment des propriétaires des hangars, détruirait les liens entre des gens de milieux différents partageant la passion de l' Aviation.

Mon avis est donc complètement NEGATIF eu égard à ce projet Communal d'un autre temps.

Etabli à Aix en Provence le 8 Juillet 2022:

Jean- Claude MAURIN
Médaille d'Or du Tourisme, attribuée par Mme Christine LAGARDE
Ministre de l' Economie.

Analyse :

- s'oppose au projet
- coût élevé de la transformation du site
- pas de viabilité économique
- atteintes environnementales
- disparition de l'activité aéronautique locale

Remarque 25 :

Remarque du comité du foin de Crau

COMITE DU FOIN DE CRAU

Monsieur Gilles BANI
Commissaire enquêteur
Hôtel de Ville
Rue du Couvent
13430 EYGUIERES

Salon de Provence, le 8 juillet 2022

Objet : Enquête publique sur la modernisation de l'aérodrome et la piste de Karting d'Eyguières.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Par la présente, nous souhaitons attirer votre attention, sur les nuisances importantes que vont occasionner les travaux d'extension de l'aérodrome d'Eyguières et l'extension de la piste de karting.

D'une part, l'impact sur l'environnement en zone de coussoul de Crau, habitat d'intérêt prioritaire au titre de la directive Européenne Natura 2000. En effet, nos producteurs et nos éleveurs sont soumis à des restrictions très strictes pour respecter cette réglementation Européenne et par l'intermédiaire de de bonnes pratiques environnementales, ils contribuent au maintien de cet espace naturel unique. Ils ne comprendraient pas qu'il y ait deux poids et deux mesures avec ce qu'on leur impose et la destruction irréversible d'une partie de cet espace protégé pour faire atterrir des jets privés.

D'autre part, le Comité du Foin de Crau est installé au Domaine du Merle depuis 2018 et œuvre avec d'autres organismes à créer un pôle technique et une vitrine de l'agriculture méditerranéenne et cravenne en recevant des chercheurs, des étudiants et des spécialistes venus de toute la France voire de l'étranger pour étudier nos pratiques mais aussi du grand public qui s'intéresse à l'agroécologie et à notre système d'irrigation gravitaire.

La proximité immédiate de ces nouvelles installations occasionnerait de graves nuisances sonores mais aussi une pollution accrue avec des rejets de kérozène sans parler des risques importants d'accident du fait que les bâtiments du Merle qui accueillent aussi des étudiants sont quasiment dans l'axe de la piste d'atterrissage.

Ce projet est en contradiction totale avec les enjeux et les objectifs de protection de ce territoire si exceptionnel que nous avons mis en place depuis plus de 30 ans.

En espérant que vous prendrez en compte notre sollicitation, nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Les membres du bureau du Comité du Foin de Crau

Domaine du Merle – Route d'Arles - RD 113 – 13300 SALON DE PROVENCE
Tél : 04.90.17.06.60 / e-mail : comite@foindecrau.com / site : www.foindecrau.com
SIRET : 393 985 668 00028 APE : 9499Z

Analyse :

- s'oppose au projet
- atteintes environnementales
- nuisances sonores et pollutions

Remarque 26 :

Remarque de l'institut Agro

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

L'INSTITUT agro
Domaine et centre de formation du Merle

Monsieur Gilles BANI,,Commissaire-enquêteur

Salon de Provence le 7 juillet 2022

L'Institut Agro est propriétaire du Domaine du Merle, domaine agricole de 400 ha dont le siège se situe sur la commune de Salon de Provence, et les terrains exploités répartis sur Salon, Eyguières et Grans.

Les missions de l'Institut Agro, définies par ses ministères de tutelle sont les suivantes : conduire les transitions agroécologiques, alimentaires, numériques et climatiques.

Le domaine du Merle, est un lieu emblématique de l'élevage ovin en PACA. L'Institut Agro Montpelllier se doit d'y maintenir et développer, l'élevage ovin craven, la formation et la recherche sur les ovins.

Le domaine accueille depuis de nombreuses années, en partenariat avec les instituts de recherche nationaux (INRAE, IRSTEA, IDELE) des expérimentations en lien avec la production ovine et la production fourragère emblématique : foin de Crau AOP.

Il accueille également la plus ancienne et réputée école de bergers transhumants.

Par ailleurs le domaine du Merle accueille dans ses locaux plusieurs organismes et associations en lien direct avec ses activités et l'agriculture cravenne :

- La Maison de la Transhumance
- Le Comité du Foin de Crau
- La Fédération Départementale des Structures Hydrauliques des Bouches du Rhône

Afin de mieux vous faire comprendre les impacts que ce projet aurait pour le Merle et ses activités, voici quelques chiffres éloquents :

- 2.6 km de limites communes entre le Merle et la zone d'étude rapprochée
- 1.5 km de limites communes entre le Merle et la zone d'étude immédiate
- Près de 100 ha de terrains du Merle dans le périmètre de la zone immédiate, dont habitation et bergeries.

Rien que l'importance de ces chiffres peuvent faire comprendre que le Domaine du Merle sera significativement impacté.

L'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
Domaine et Centre de Formation du Merle
Route d'Arles, 13300 Salon-de-Provence – France • Tél. : +33 (0)4 90 17 01 50 • merle-contact@supagro.fr
www.montpellier-supagro.fr

Après avoir pris connaissance du projet d'aménagement et de l'étude d'impact concernant l'aérodrome Salon-Eyguières et le karting, et compte tenu des nombreuses omissions, erreurs et autres imprécisions, nous émettons un avis défavorable au projet pour les raisons suivantes :

- Impact sur les activités et emplois, l'Etude d'Impact (EI) indique Modéré +, hors elle ne tient aucunement compte des multiples activités se déroulant sur le domaine du Merle (16 personnes sont employées sur le site) et 20 stagiaires bergers sont formés et hébergés sur le site. Toutes ces activités seront perturbées pendant les travaux et l'exploitation, il y a donc là un impact Direct et Négatif.

- Impact sur les activités touristiques, l'EI indique Modéré +. Cela révèle une totale méconnaissance des activités se déroulant au Merle.
  En effet la Maison de la Transhumance et le CPIE du pays d'Arles accompagnent de nombreux visiteurs sur les terrains du domaine et donc en zone d'étude rapprochée, toutes ces visites seront impactées par l'activité, d'autant plus si elle se développe.
  D'autre part la Maison de la Transhumance a obtenu la création d'un GR (GR69) qui passe dans la zone d'activité rapprochée (2km impactés)
  Enfin, le Domaine du Merle accueille chaque année, en collaboration avec le Département des Bouches du Rhône, Aix Marseille Provence Métropole, le Pays d'Arles et la Chambre d'Agriculture 13, le Salon des Agricultures de Provence. Ce salon accueille 60 000 personnes sur 3 jours, son parking principal (à moins de 200 m du site étudié) est dans la zone d'activité rapprochée, et la zone du salon est contigüe. L'impact du projet est donc Fort et Négatif.

- Impact sur le paysage et les perceptions visuelles, l'EI indique faible et Direct. C'est faire abstraction une fois encore des activités se déroulant au Domaine du Merle et notamment la perception qu'en auront les nombreux visiteurs du site et usagers du GR. L'impact sera Direct Fort et Négatif.

- Impact sur l'ambiance sonore, l'EI indique faible et Direct. Cela s'appelle se moquer du monde. Le Domaine et les structures hébergées subissent déjà actuellement des nuisances sonores loin d'être faibles. Ces nuisances sonores seront évidemment exacerbées lors de la phase travaux, mais bien davantage encore lors de la phase d'exploitation car les avions annoncés seront sensiblement plus bruyants et vraisemblablement plus nombreux. Quant au karting, inactif depuis plusieurs années, si son activité devait reprendre cela nous apportera de nouveau une forte pollution sonore, nous sommes sous le vent dominant et entendons très nettement les bruits de moteur. Je précise que parmi les activités de recherche se déroulant au domaine du Merle, il y a des études de comportement animal en extérieur (5 Masters et 3 thèses de doctorat ces dernières années en partenariat avec l'Université de Toulouse et le CNRS), toutes ces études sont perturbées par les activités du karting et de l'aérodrome. L'impact du projet est donc là encore Fort et Négatif

- Impact sur la qualité de l'air, l'EI dit nul pendant les travaux. De nombreux travaux de génie civil seront menés, hors il est évident que ce type de travaux en Crau Sèche génère de très importants vols de poussière, encore une fois, étant sous le vent

L'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
Domaine et Centre de Formation du Merle
Route d'Arles, 13300 Salon-de-Provence – France • Tél. : +33 (0)4 90 17 01 50 • merle-contact@supagro.fr
www.montpellier-supagro.fr

dominant, le domaine du Merle aurait à en subir d'importants désagréments. L'impact sera donc Fort et Négatif.

- Impact sur la modification d'écoulement des eaux et sur les usages des cours d'eau, l'EI ne mentionne pas que les nouveaux accès créés couperont un important fossé d'écoulement des eaux pluviales et excédents d'irrigation d'Eyguières. Ignorer ce fossé conséquent (jusqu'à 500 litres par seconde) provoquera des inondations sur la RD 569 et une gêne importante pour les irrigants usagers (dont le domaine du Merle) en lien avec ce fossé. L'impact sera donc Fort.

- Impact sur les activités agricoles, l'EI indique neutre. Elle « oublie » d'indiquer que la majorité des terrains sont pâturés par un éleveur ovin et que les travaux et aménagements ainsi que le développement de l'activité auront forcément un impact sur le pâturage. L'impact sera donc Modéré à Fort.

- Impact sur l'habitat et la population, l'EI (p°66) indique neutre en précisant que l'habitation la plus proche se situe à environ 500 m à vol d'oiseau du périmètre du site, c'est un mensonge grossier. C'est tout d'abord ignorer les voisins les plus proches avec la chèvrerie des Opies. En ce qui concerne le domaine du Merle c'est également mensonger car le domaine du Merle possède une habitation et une bergerie à 370m du périmètre du site, qui plus est dans l'axe de la piste principale. Les habitants de cette maison subissent donc déjà toute l'année les passages d'avions modérément bruyant, il serait inacceptable que les nuisances s'accentuent.
  Au-delà de ces nuisances sonores pour les habitants il y a un risque accru avec le développement du trafic, cf photo ci-dessous d'un avion crashé au domaine du Merle en novembre 2013 à quelques dizaines de mètres seulement d'une habitation.

Pour toutes ces raisons le **domaine du Merle émet un avis fortement défavorable au projet** qui sur un plan plus général, citoyen et responsable va complètement à l'encontre du devoir de l'Homme : limitation du réchauffement climatique et maintien de la biodiversité.

En espérant que ces éléments vous servent pour vos conclusions,
Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire-enquêteur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Pierre-Marie BOUQUET

Directeur du Domaine et du Centre de Formation du Merle

L'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
Domaine et Centre de Formation du Merle
Route d'Arles, 13300 Salon-de-Provence – France • Tél. : +33 (0)4 90 17 01 50 • merle-contact@supagro.fr
www.montpellier-supagro.fr

Analyse :

- s'oppose au projet
- Domaine du Merle directement impacté par le projet
- Activités du Merle impactées pendant les travaux (pertes d'emploi)

- Impact sur l'activité touristique (or l'étude ne l'aborde pas). Il est précisé l'accueil de personnes toute l'année et 60 000 sur trois jours lors du salon des agricultures de Provence.
- Impact paysager vu du Merle
- Nuisances sonores
- Pollutions
- Modification des écoulements engendrant des inondations sur le domaine du Merle (RD 569, 500 l/s)
- Impact sur le pâturage
- Mensonge sur la distance à la première habitation qui n'est pas à 500 mètres comme le signale l'EI (bergerie des Opies et bergerie du domaine du Merle à moins de 500 m).
- Risque de chute d'avion (photo d'un avion ayant chuté au sol)

c. Registre 3

Remarque 1 :

Remarque de Mme SEVESTRE Hélène de Fos sur Mer

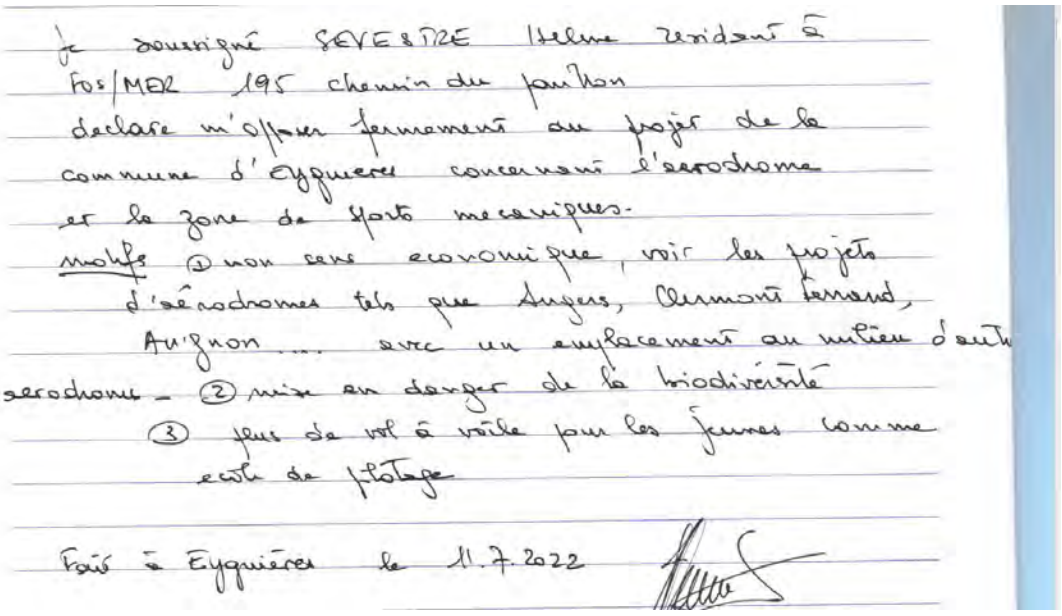

Je soussigné SEVESTRE Hélène résidant à Fos/MER 195 chemin du jonchon déclare m'opposer fermement au projet de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone de Vols mécaniques.
motifs ① non sens économique, voir les projets d'aérodromes tels que Angers, Clermont Ferrand, Avignon ... avec un emplacement au milieu d'aucun aérodrome - ② mise en danger de la biodiversité ③ lieu de vol à voile pour les jeunes comme école de pilotage

Fait à Eyguières le 11.7.2022

Analyse :

- S'oppose au projet
- Motif économique et fonctionnement futur
- Atteintes environnementales

Remarque 2 :

Remarque de M. PASTRE Lionel Henri de Fos sur mer

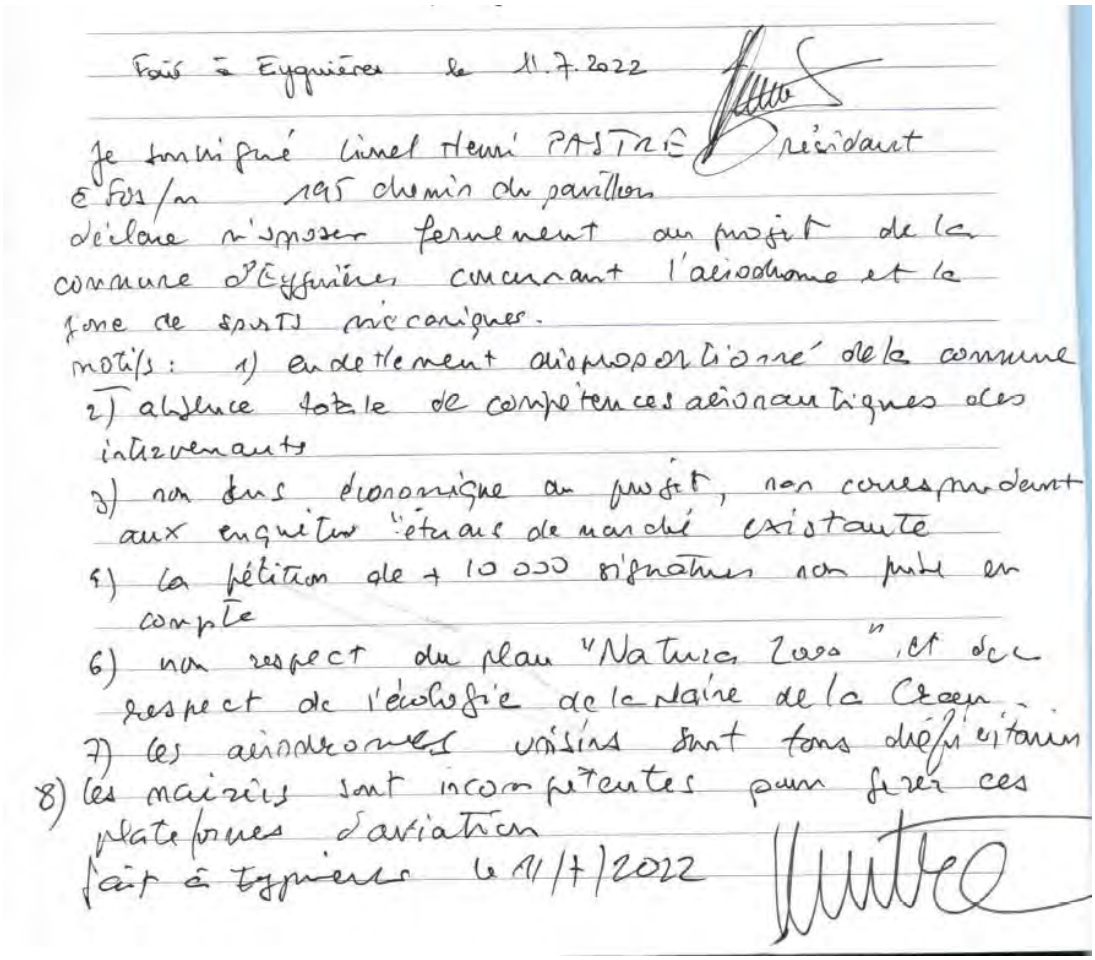

Fait à Eyguières le 11.7.2022

Je soussigné Lionel Henri PASTRE résidant
à Fos/m 195 chemin du pavillon
déclare m'opposer fermement au projet de la
commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la
zone de sports mécaniques.
motifs : 1) endettement disproportionné de la commune
2) absence totale de compétences aéronautiques des
intervenants
3) non dits économique du projet, non correspondant
aux enquêtes réalisés de marché existante
4) la pétition de + 10 000 signatures non prise en
compte
6) non respect du plan "Natura 2000" et de
respect de l'écologie de la Nature de la Crau.
7) les aérodromes voisins sont tous déficitaires
8) les maires sont incompétentes pour fixer ces
plateformes d'aviation
fait à Eyguières le 11/7/2022

Analyse :

- S'oppose au projet
- Endettement, viabilité économique, non prise en compte d'une pétition de plus de 10 000 personnes
- Atteintes environnementales

Remarque 3 :

Remarque de Corinne CANTE d'Eyguières

Je soussigné CANTE Corinne résidant à Eyguières
65 Impasse de la Haie déclare m'opposer fermement
au projet de la commune d'Eyguières concernant
l'aérodrome et la zone de sports mécaniques.
Motifs : Des impacts sur la biodiversité sont prévisibles.
Des nuisances pour la flore et la faune, des nuisances sonores,
plus demouvements aéronautiques, perturberaient tous les
volatiles qui sont dans la zone des Alpilles pourtant depuis
plusieurs années, nous avons remarqué que les oiseaux migrateurs
séjournent de + en + souvent dans cet axe.
Habitante d'Eyguières depuis 30 ans, défendons notre patrimoine
naturel, Faut-il sacrifier encore et encore des espèces protégées.
Respectons la nature, protégeons-la.
Fait à Eyguières le 11/07/22

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales

Remarque 4 :

Remarque de CANTE Rémy d'Eyguières

Je soussigné CANTE Remy résidant à Eygurices 65 Impasse de la Mare déclare m'opposer fermement au projet de la commune d'Eygurices concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques pour les raisons suivantes

- Ecologiques : mise en péril de la faune et de la flore endémique ou migratoire. Ce ne sont pas les tentatives de rendre le projet plus vert qui rassurent, car peu contraignantes.
- Economiques : pour rendre le projet plus vert il est prévu dans le dossier aérodrome qu'il n'y aura qu'une petite augmentation de la flotte, quand on regarde les chiffres c'est +50% d'avions. Le dossier prétend par ailleurs que l'augmentation de la flotte n'entraine pas une augmentation d'activité équivalente. Je l'aurai cru facilement dans le cadre d'une structure autre que SEMOP. Une telle structure se doit de générer du bénéfice (donc de dividende) pour la partie privée, donc se doit d'avoir le maximum d'activité.
- Enfin et surtout le projet ne présente qu'~~à~~ un

4

placard publicitaire sans réelle étude et présente bien d'un projet concret, cherche à rassurer en prétextant qu'il ne s'agira pas d'aviation commerciale, car les pistes sont limitées à ST7. Pourtant beaucoup d'avions inférieurs à la masse de ST7 sont des avions commerciaux.

Donc soit l'activité de l'aérodrome augmente et en parallèle les nuisances, soit elle progresse comme le présente le projet que faiblement, et dans ce cas l'avenir économique sera désastreux, et ce n'est pas la partie privée qui remboursera la dette

- Plus de concertation et d'explications claires, précises et étayées aurait peut être aider à faire disparaître cette défiance que je manifeste face à ce projet.

Fait à Eygurices - le 11/07/22

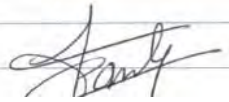

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteinte environnementale et nuisances
- Viabilité économique

Remarque 5 :

Remarque de M. NOGUIER Gérard d'EYGALIERES

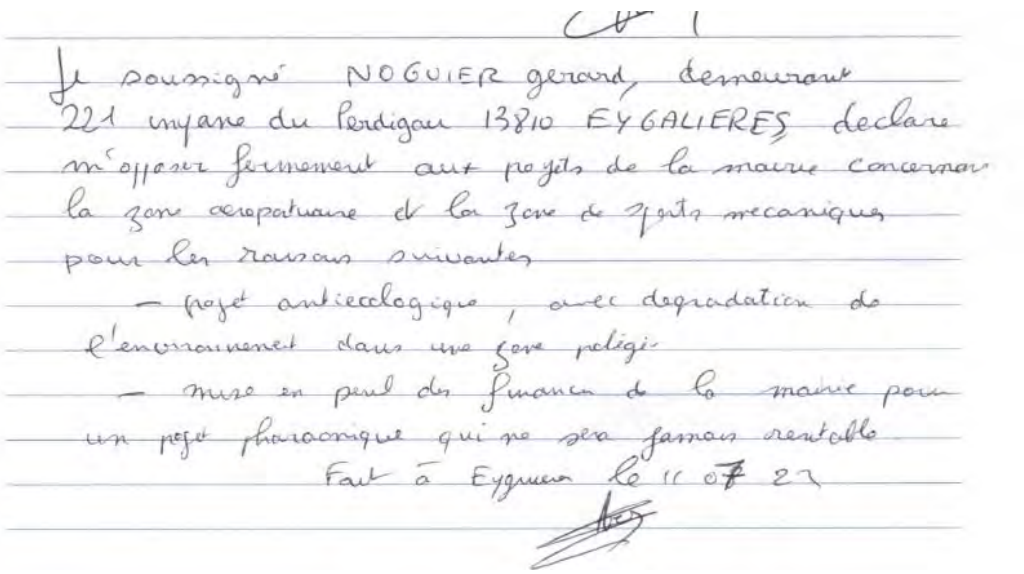

Je soussigné NOGUIER gerard, demeurant 221 impasse du Perdigan 13810 EYGALIERES declare m'opposer fermement aux projets de la mairie concernant la zone aeropatuaire et la zone de parcs mecaniques pour les raisons suivantes

— projet antiecologique, avec degradation de l'environnement dans une zone protegé

— mise en peril des finances de la mairie pour un projet pharaonique qui ne sera jamais rentable

Fait à Eygalieres le 11 07 21

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales
- Viabilité économique, endettement

Remarque 6 :

Remarque de Mme RUISON Yolande d'Eyguières.

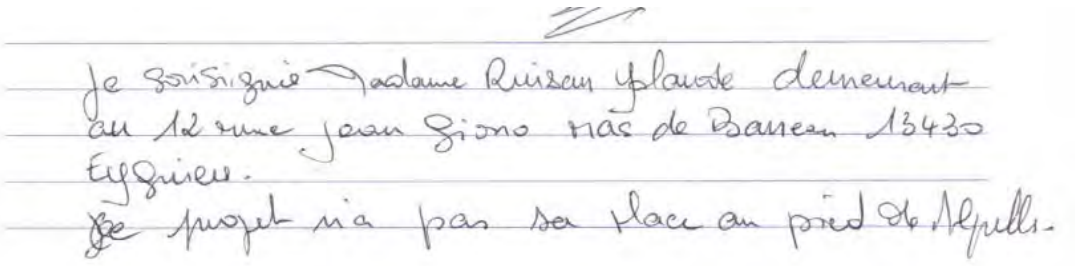

Je soussignée Madame Ruison Yolande demeurant au 12 rue Jean Giono mas de Barren 13430 Eyguieres.

Le projet n'a pas sa place au pied de Alpilles.

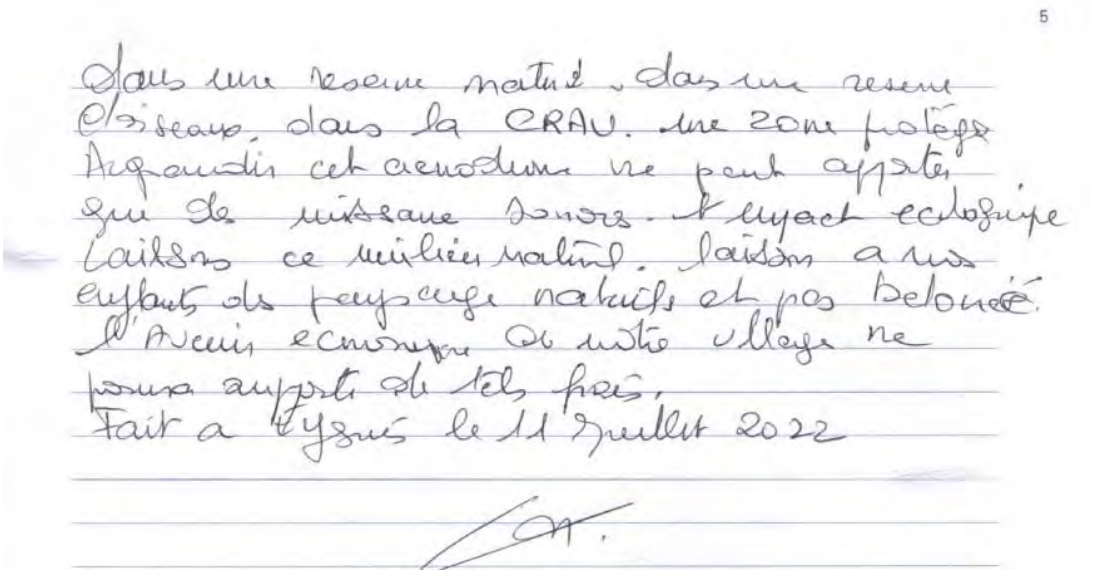

dans une réserve naturel, dans une réserve d'oiseaux, dans la CRAU. une zone protégé. Agrandir cet aérodrome ne peut apporter que de nuisance sonore. L'impact écologique laissons ce milieu naturel. laissons à nos enfants des paysages naturels et pas bétonné. L'avenir économique de notre village ne pourra apporté de tels frais.
Fait à Eyguières le 11 Juillet 2022

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales
- Viabilité économique

Remarque 7 :

Remarque de M. et Mme. MIE Gérard d'Eyguières.

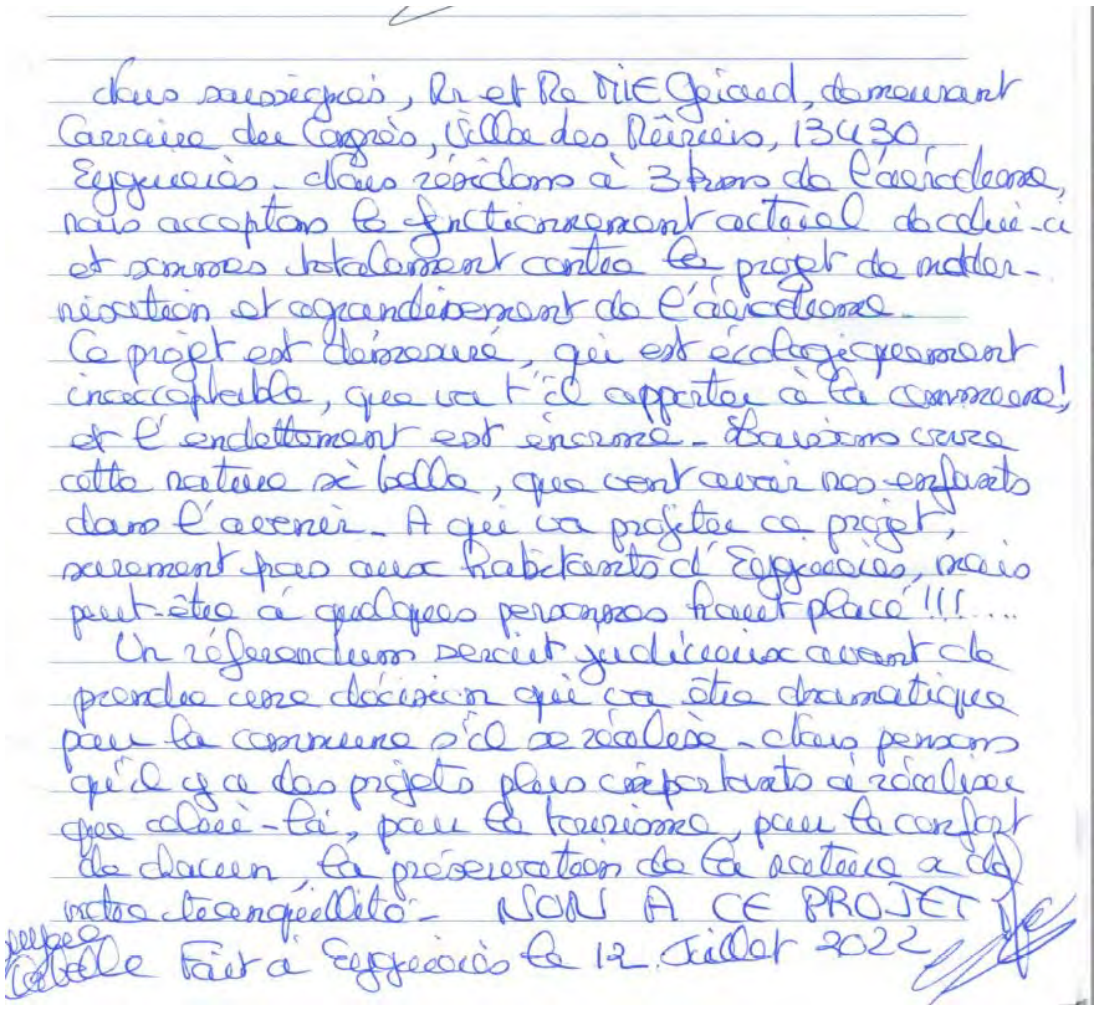

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales
- Il y a d'autres priorités dans le village

Remarque 8 :

Remarque de JC BOHEME d'Eyguières

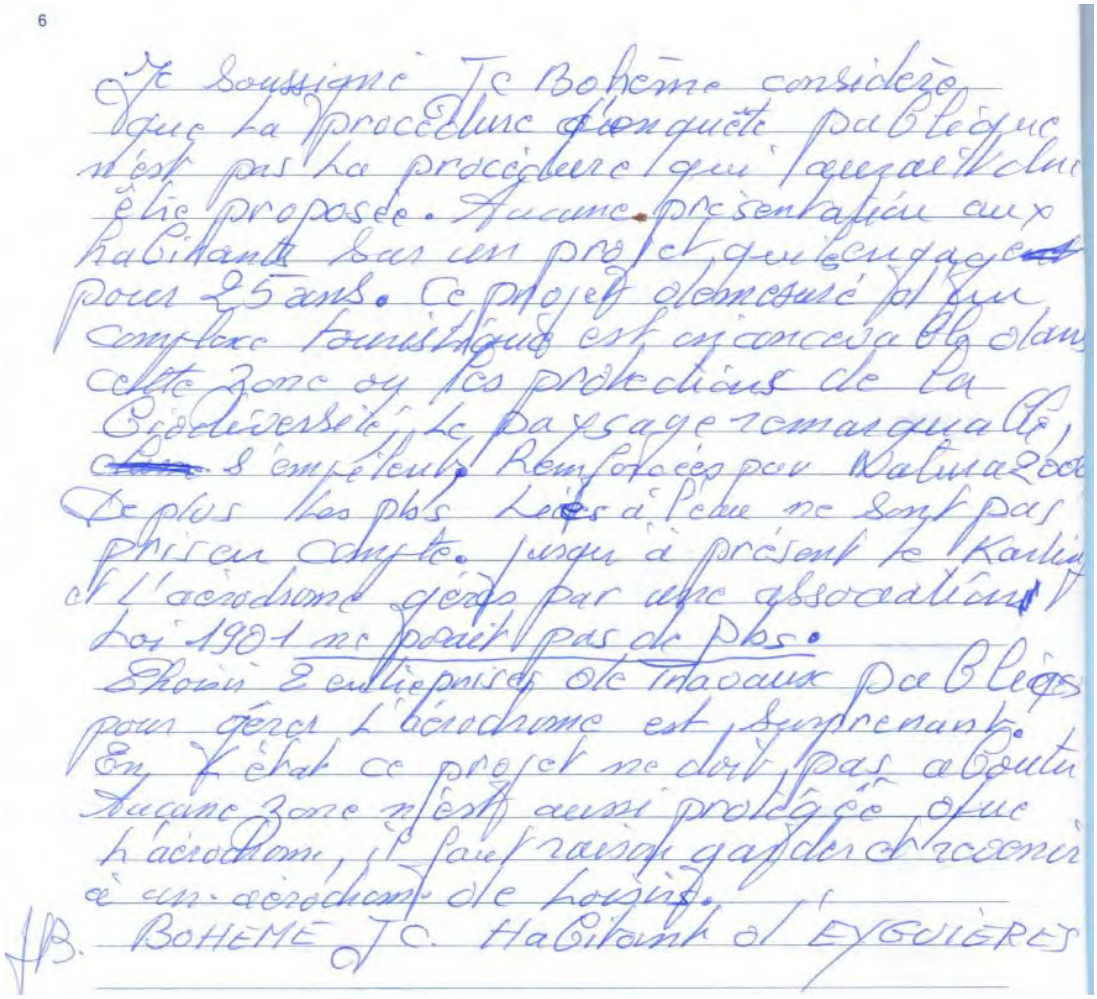

6

Je soussigné Jc Bohème considère que la procédure d'enquête publique n'est pas la procédure qui aurait dû être proposée. Aucune présentation aux habitants sur un projet qui engage pour 25 ans. Ce projet démesuré d'un complexe touristique est inconcevable dans cette zone où les protections de la biodiversité, le paysage remarquable, s'empêtent. Renforcées par Natura 2000. De plus les pbs liés à l'eau ne sont pas pris en compte. Jusqu'à présent le Karting et l'aérodrome gérés par une association Loi 1901 ne posait pas de pbs.
Choisir 2 entreprises de travaux publics pour gérer l'aérodrome est surprenant. En l'état ce projet ne doit pas aboutir. Aucune zone n'est aussi protégée que l'aérodrome, il faut raison garder et revenir à un aérodrome de loisirs.

JB. BOHEME JC. Habitant d'EYGUIÈRES

Analyse :

- S'oppose au projet
- Souhaite une autre procédure pour discuter du projet
- Atteintes environnementales

Remarque 9 :

Remarque anonyme

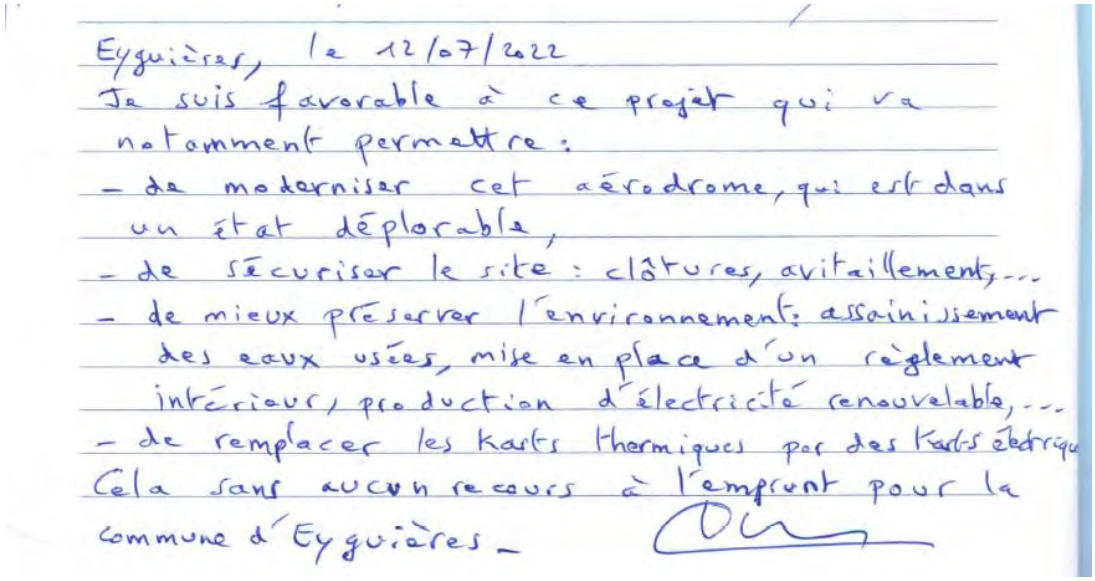
Eyguières, le 12/07/2022
Je suis favorable à ce projet qui va notamment permettre :
- de moderniser cet aérodrome, qui est dans un état déplorable,
- de sécuriser le site : clôtures, avitaillement,...
- de mieux préserver l'environnement : assainissement des eaux usées, mise en place d'un règlement intérieur, production d'électricité renouvelable,...
- de remplacer les karts thermiques par des karts électriq
Cela sans aucun recours à l'emprunt pour la commune d'Eyguières.

Analyse :

- Favorable au projet
- Meilleure protection environnementale, sécuriser le site, modernisation
- Pas d'emprunt

Remarque 10 :

Remarque de M. et Mme. BONDONANO Didier

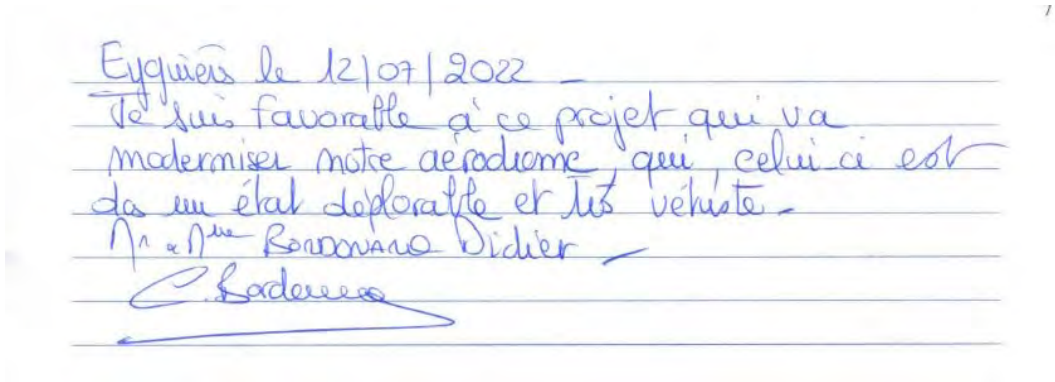
Eyguières le 12/07/2022
Je suis favorable à ce projet qui va moderniser notre aérodrome, qui celui-ci est dans un état déplorable et les véhicule.
M. et Mme Bondonano Didier

Analyse :

- Favorable au projet
- modernisation

Remarque 11 :

Remarque de Mme PORTUESI Charlène

Eyguières le 12 Juillet 2022.

Je soussignée Madame PORTUESI Charlène être favorable au projet par la modernisation de notre aérodrome d'Eyguières Salon.
Portuesi Charlène

Analyse :

- favorable au projet
- modernisation souhaitée
-

Remarque 12 :

Remarque de M. Henri PONS.

Eyguières le 12/07/2022. Henri PONS.

Je suis très très favorable à la réhabilitation d'un site [illegible] par les usagers [illegible] de certains dirigeants ;
Il faut rendre cet aérodrome à un fonctionnement JURIDIQUE strict. Et environnement [illegible] parfait qui est loin d'être le cas actuellement.

Analyse :

- favorable au projet
- réhabilitation du site
- fonctionnement juridique actuel et environnement à revoir

Remarque 13 :

Remarque de M. VERRIER

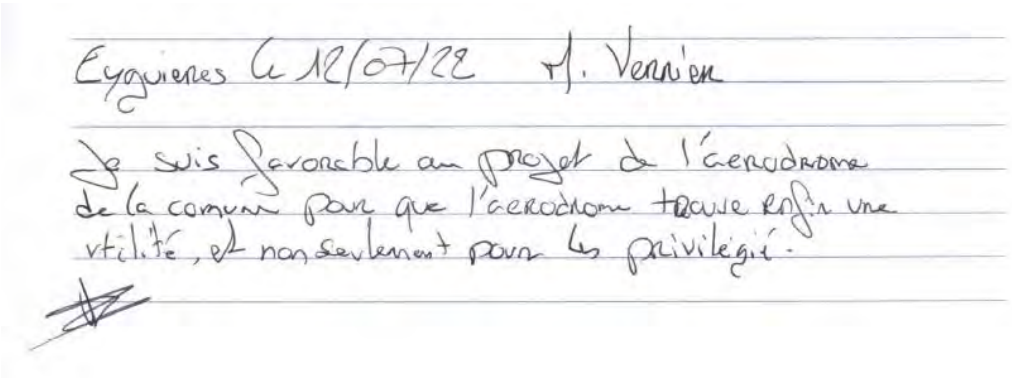
Eyguières le 12/07/22 M. Vernier

Je suis favorable au projet de l'aérodrome de la commune pour que l'aérodrome trouve enfin une utilité, et non seulement pour les privilégié.

Analyse :

- favorable au projet
- aérodrome ouvert à tout monde

Remarque 14 :

Remarque anonyme.

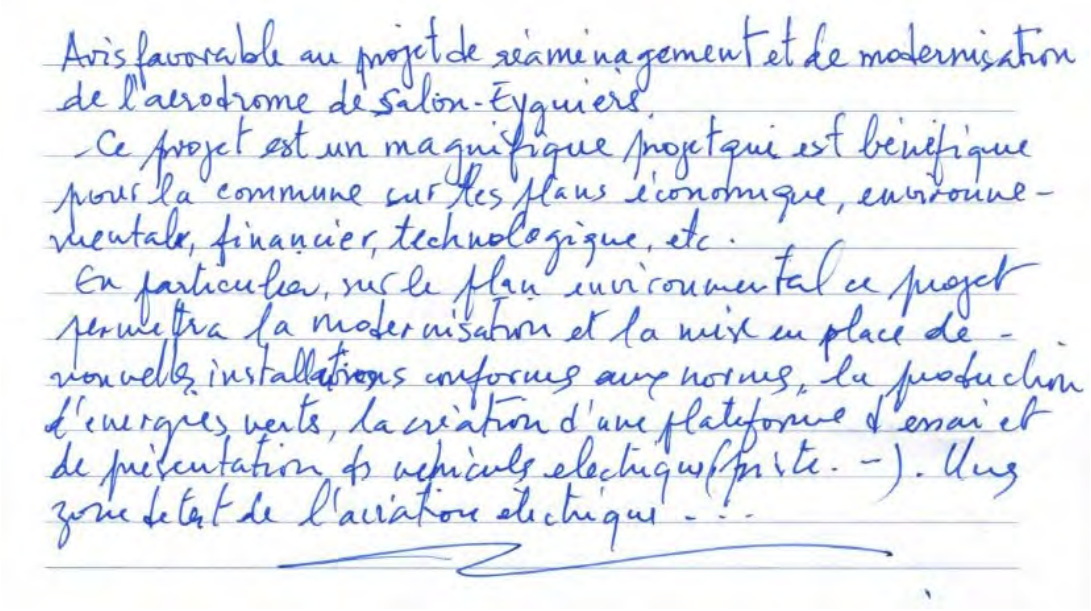
Avis favorable au projet de réaménagement et de modernisation de l'aérodrome de Salon-Eyguières.
Ce projet est un magnifique projet qui est bénéfique pour la commune sur les plans économique, environnemental, financier, technologique, etc.
En particulier, sur le plan environnemental ce projet permettra la modernisation et la mise en place de nouvelles installations conformes aux normes, la production d'énergies vertes, la création d'une plateforme d'essai et de présentation de véhicules électriques (piste. -). Une zone test de l'aviation électrique ...

Analyse :

- favorable au projet
- projet bénéfique à la commune et à l'environnement

Remarque 15 :

Remarque de Mme HOUZJEL Mélissa

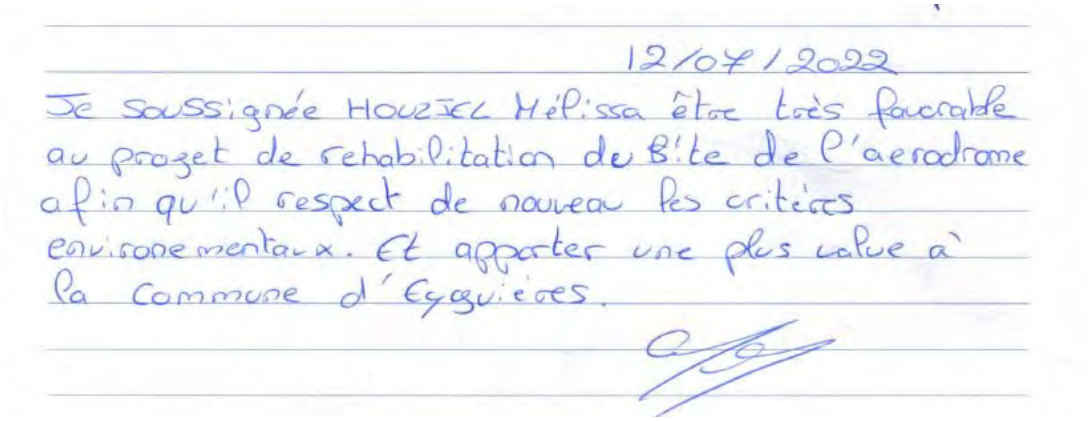
12/07/2022
Je soussignée Houeix Mélissa être très favorable au projet de réhabilitation du site de l'aérodrome afin qu'il respect de nouveau les critères environnementaux. Et apporter une plus value à la Commune d'Egyvières.

Analyse :

- favorable au projet
- Respect des critères environnementaux du projet

Remarque 16 :

Remarque de Mme Alexandra BARBERIS

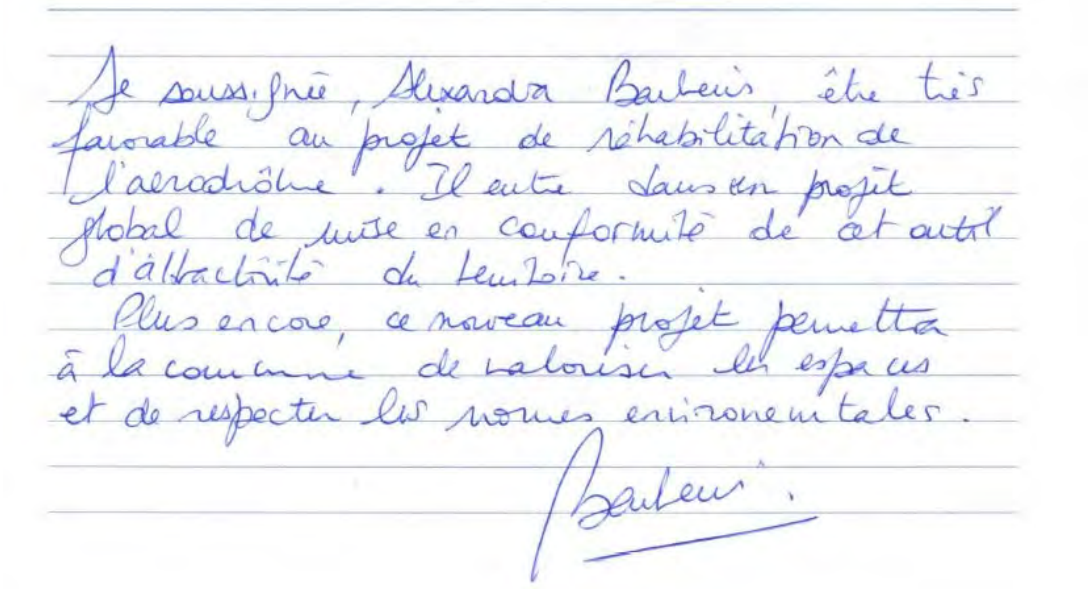
Je soussignée, Alexandra Barberis être très favorable au projet de réhabilitation de l'aérodrome. Il entre dans un projet global de mise en conformité de cet outil d'attractivité du territoire.
Plus encore, ce nouveau projet permettra à la commune de valoriser les espaces et de respecter les normes environnementales.
Barberis.

Analyse :

- favorable au projet
- respect de l'environnement
- réhabilitation de l'aérodrome

Remarque 17 :

Remarque de M. Thibaud PERRARD

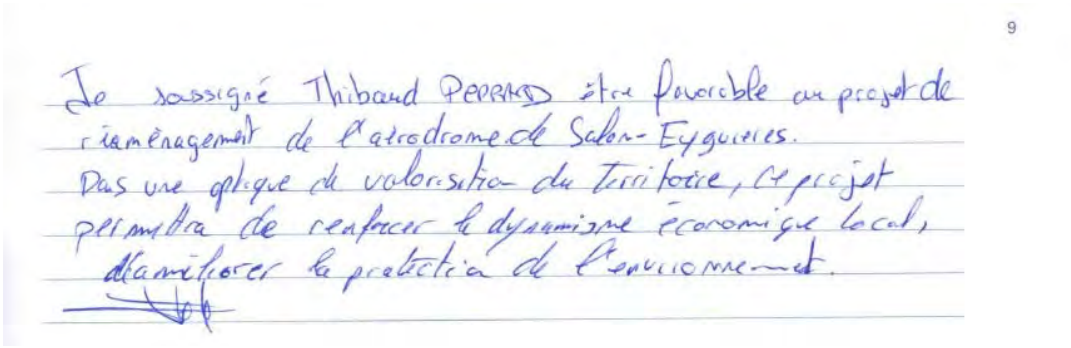
Je soussigné Thibaud PERRARD être favorable au projet de réaménagement de l'aérodrome de Salon-Eyguières.
Dans une optique de valorisation du territoire, ce projet permettra de renforcer le dynamisme économique local, d'améliorer la protection de l'environnement.

Analyse :

- favorable au projet
- développement économique et protection de l'environnement

Remarque 18 :

Remarque de C. POURCHI.

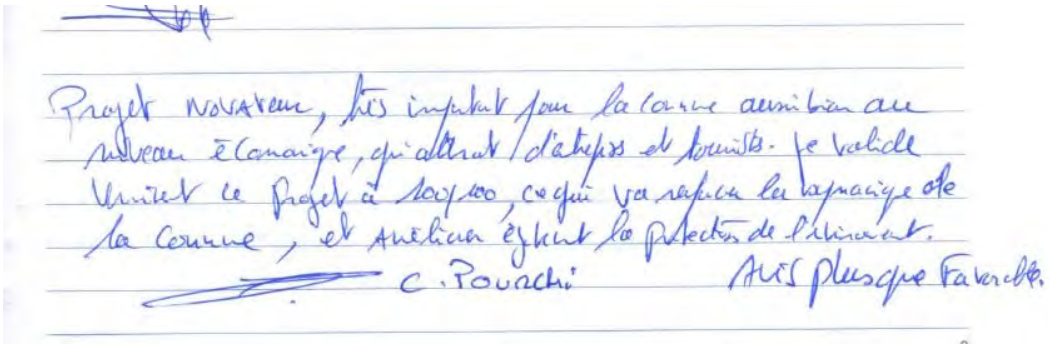
Projet novateur, très important pour la commune aussi bien au niveau économique, qu'attractif d'activités et touristes. Je valide unanimement le projet à 100%, ce qui va relancer la dynamique de la commune, et améliorer également la protection de l'environnement.
C. Pourchi
Avis plus que favorable.

Analyse :

- favorable au projet
- développement économique et protection de l'environnement

Remarque 19 :

Remarque de Mme Nathalie LEVERD d'Eyguières

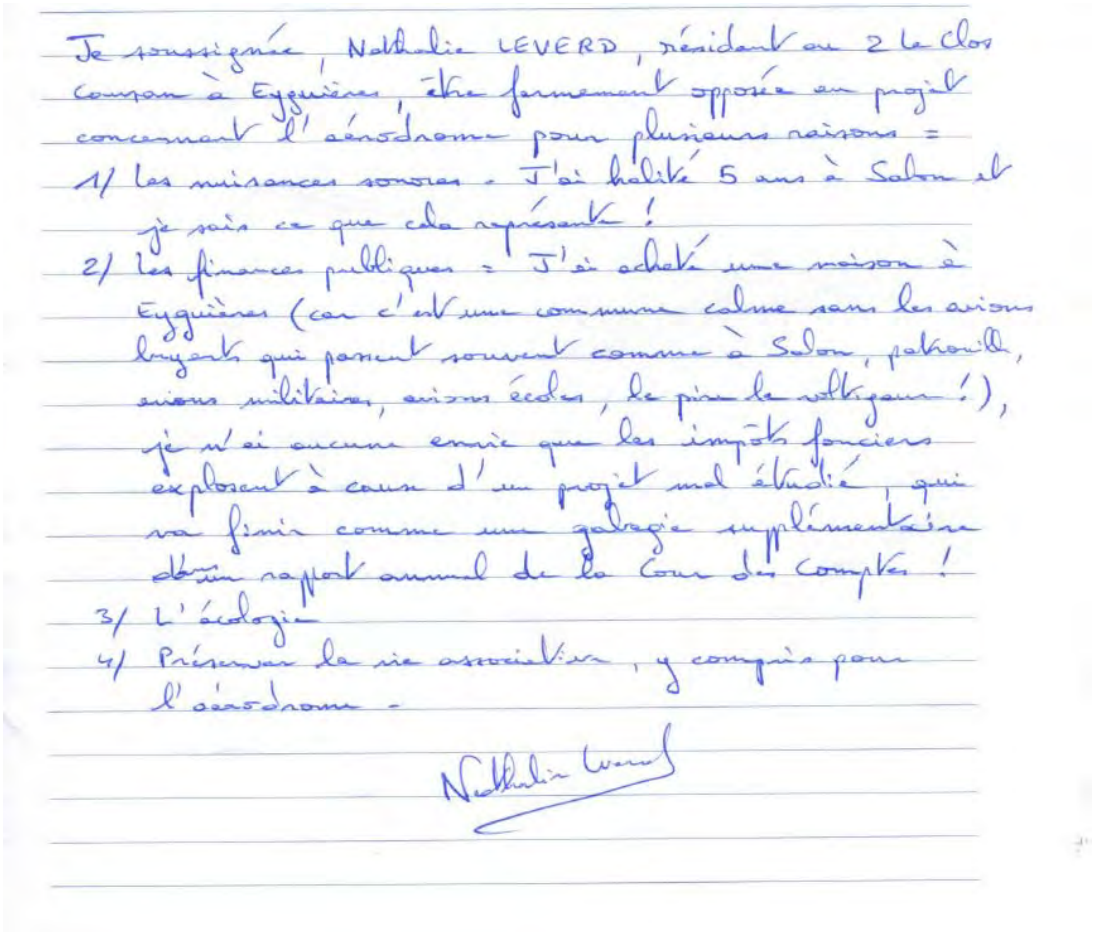

Je soussignée, Nathalie LEVERD, résidant au 2 le clos Compan à Eyguières, être fermement opposée au projet concernant l'aérodrome pour plusieurs raisons :

1/ les nuisances sonores - J'ai habité 5 ans à Salon et je sais ce que cela représente !

2/ les finances publiques - J'ai acheté une maison à Eyguières (car c'est une commune calme sans les avions bruyants qui passent souvent comme à Salon, patrouille, avions militaires, avions écoles, le pire le volkigeur !), je n'ai aucune envie que les impôts fonciers explosent à cause d'un projet mal étudié, qui va finir comme une galaxie supplémentaire dans un rapport annuel de la Cour des comptes !

3/ L'écologie

4/ Préserver la vie associative, y compris pour l'aérodrome -

Nathalie Leverd

Analyse :

- s'oppose au projet
- nuisance sonore
- financement, endettement, fonctionnement

Remarque 20 :

Remarque de Mme Séverine MONTVORO

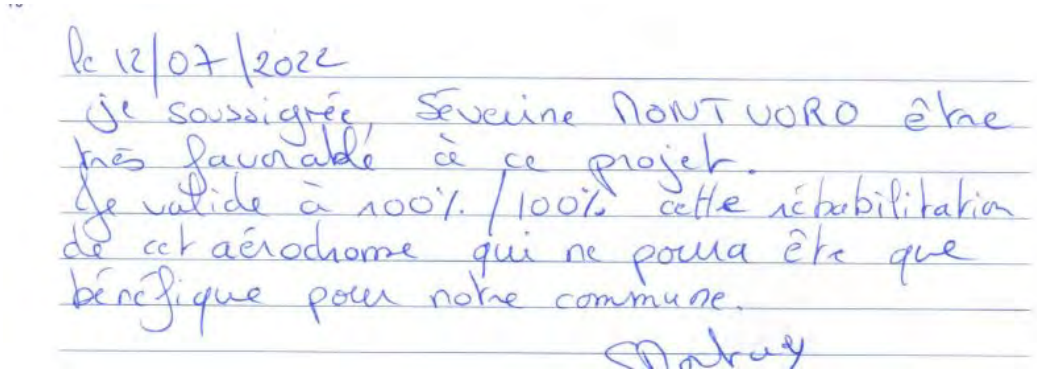

le 12/07/2022

Je soussignée, Séverine MONTVORO être très favorable à ce projet.

Je valide à 100% / 100% cette réhabilitation de cet aérodrome qui ne pourra être que bénéfique pour notre commune.

Montvoro

Analyse :

- favorable au projet

Remarque 21 :

Remarque de Mme POZZI Sandrine

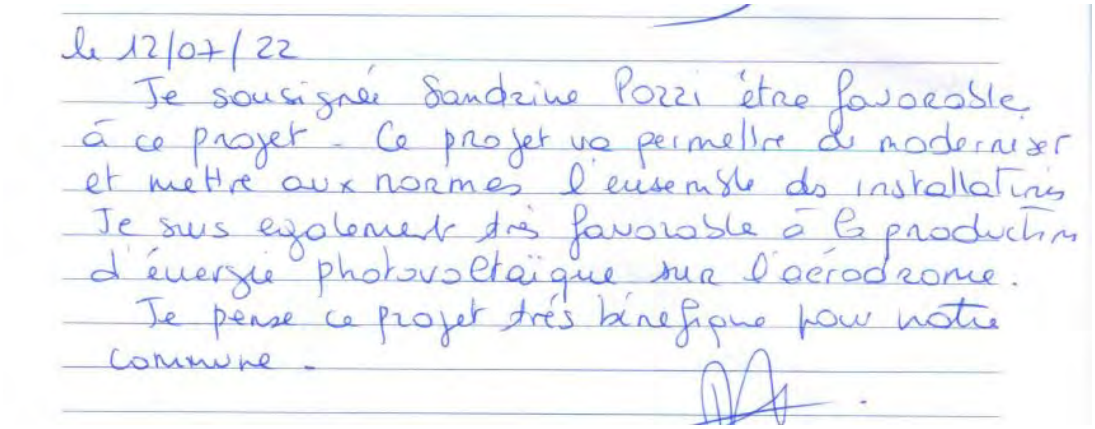
le 12/07/22
Je soussignée Sandrine Pozzi être favorable à ce projet. Ce projet va permettre de moderniser et mettre aux normes l'ensemble des installations. Je suis également très favorable à la production d'énergie photovoltaïque sur l'aérodrome.
Je pense ce projet très bénéfique pour notre commune.

Analyse :

- favorable au projet
- modernisation et production d'électricité sur site

Remarque 22 :

Remarque de Mme Veigrid Lysiane

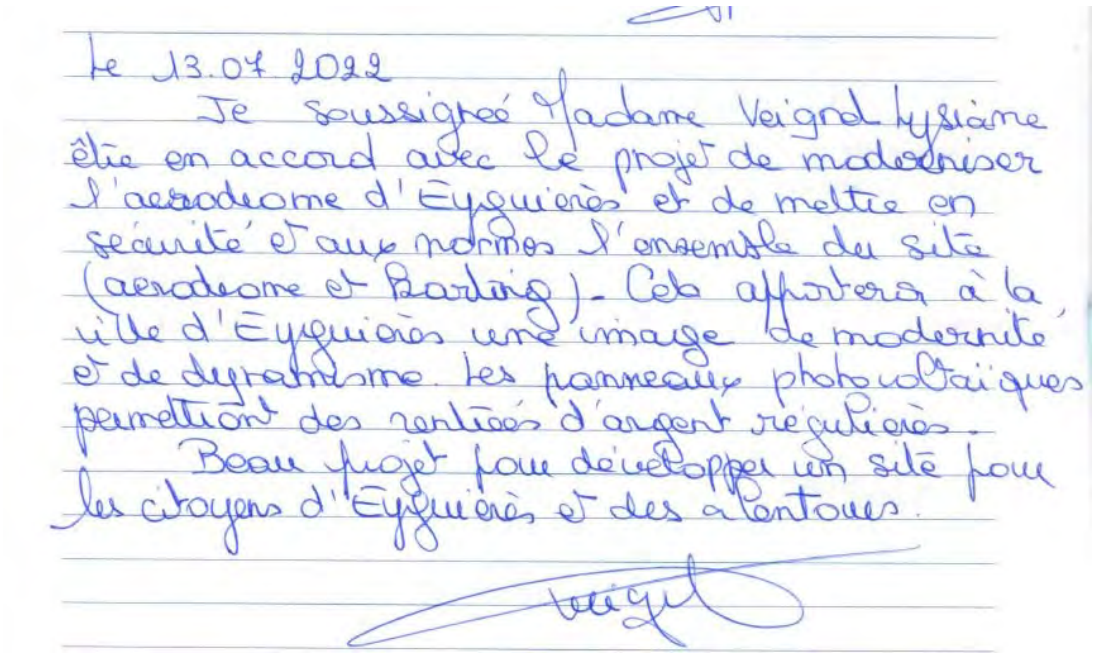
Le 13.07.2022
Je soussigné Madame Veigrid Lysiane être en accord avec le projet de moderniser l'aérodrome d'Eyguières et de mettre en sécurité et aux normes l'ensemble du site (aérodrome et Parking). Cela apportera à la ville d'Eyguières une image de modernité et de dynamisme. Les panneaux photovoltaïques permettront des rentrées d'argent régulières.
Beau projet pour développer un site pour les citoyens d'Eyguières et des alentours.
Veigrid

Analyse :

- favorable au projet
- modernité, dynamisme, panneaux photovoltaïques

Remarque 23 :

Remarque de M. TROUESSIN Jean-Luc

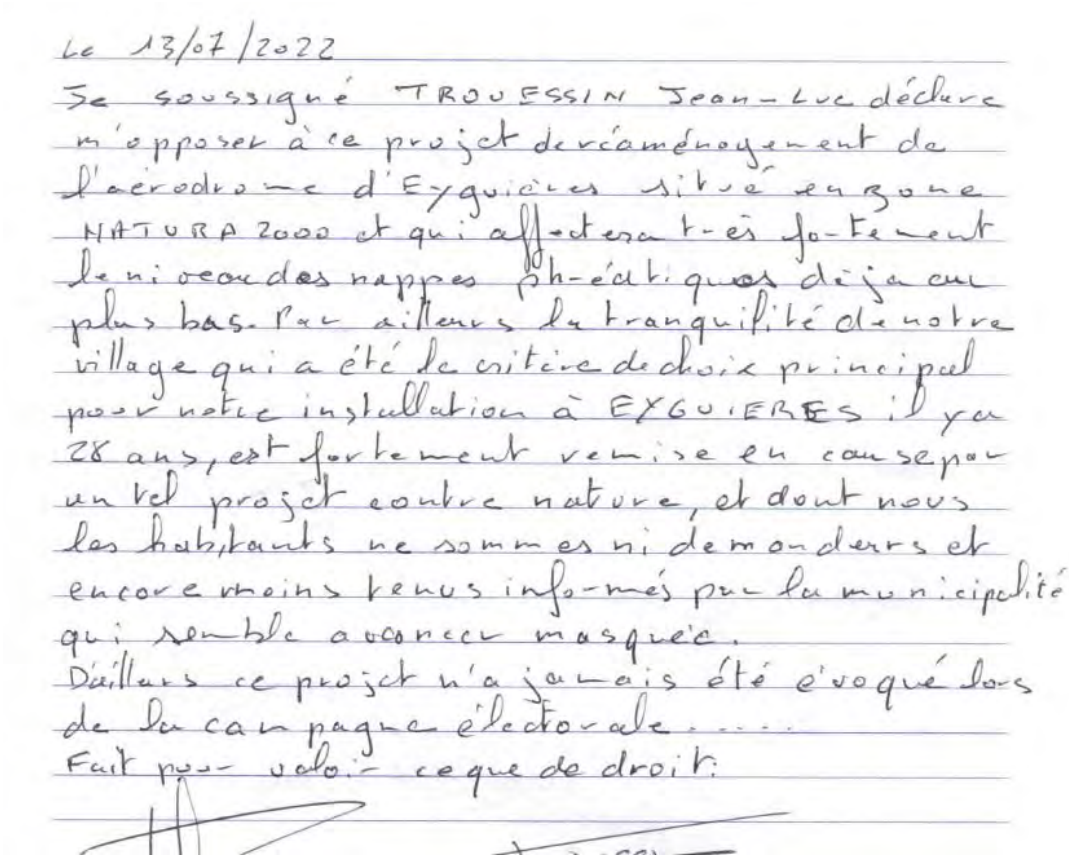

Le 13/07/2022
Je soussigné TROUESSIN Jean-Luc déclare m'opposer à ce projet de réaménagement de l'aérodrome d'Eyguières situé en zone NATURA 2000 et qui affectera très fortement le niveau des nappes phréatiques déjà au plus bas. Par ailleurs la tranquilité de notre village qui a été le critère de choix principal pour notre installation à EYGUIERES il y a 28 ans, est fortement remise en cause par un tel projet contre nature, et dont nous les habitants ne sommes ni demandeurs et encore moins tenus informés par la municipalité qui semble avancer masquée.
D'ailleurs ce projet n'a jamais été évoqué lors de la campagne électorale.....
Fait pour valoir ce que de droit.

Analyse :

- s'oppose au projet
- inquiet du niveau des nappes
- nuisances

Remarque 24 :

Remarque de Mme BOMPARD Patricia

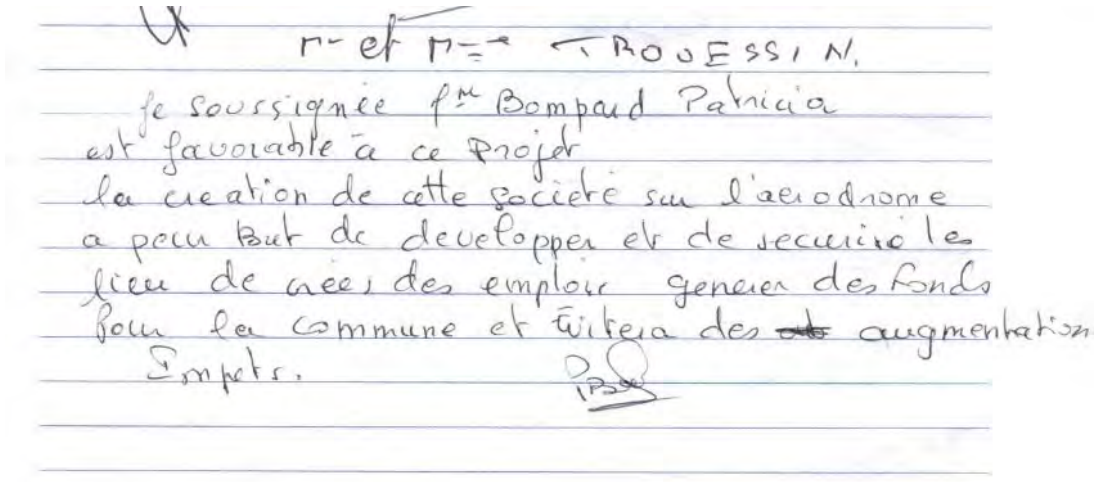

Mr et Mme TROUESSIN.

Je soussignée Mme Bompard Patricia
est favorable à ce Projet
la creation de cette société sur l'aerodrome
a pour But de developper et de securiser les
lieu de crées des emplois generer des fonds
pour la commune et Evitera des ~~ot~~ augmentation
Impots.

Analyse :

- favorable au projet
- développement du site
- sécurisation
- fonds pour la commune

Remarque 25 :

Remarque de M. Pierre HEVERROU

Je soussigné Pierre HOUERROU déclare m'opposer à ce projet démesuré, inutile et coûteux qui constitue un non-sens économique.
Cette utopie ne peut que conduire à la destruction de structures associatives performantes gérées efficacement et depuis très longtemps par des passionnés généralement bénévoles.
Après avoir brisé le Karting, va-t-on laisser briser l'aérodrome de Salon-Eyguières pour le remplacer par un soi-disant "aérodrome d'affaires" quand on connait les difficultés des structures de ce type qui nous entourent.
Le club de Planeurs pourrait disparaître, activité pourtant écologique qui sera amenée dans un avenir très proche à devenir encore plus écologique avec l'emploi de planeurs électriques autonomes.
Il est prévu paraît-il de placer les Planeurs entre deux rangées de hangars, mais comment manoeuvrer au sol dans ces conditions des Planeurs de 20 mètres d'envergure voire plus?
Les Planeurs devraient être placés, comme c'est le cas actuellement, dans la première rangée de hangars face à un environnement dégagé.
D'autre part, comment amener la piste des Planeurs en empruntant les taxiways de avions sans risquer la catastrophe?
Que ferons nous de nos machines pendant les travaux?
Ces questions ne peuvent que conduire à la fin de l'activité Planeurs et au remplacement de cette activité écologique par une activité

bruyante et polluante.
Le terrain d'Aix les Milles et la ville d'Aix en Provence sont plus attractifs pour les activités d'affaires que la ville d'Eyguières.
Il serait certainement moyen d'aménager l'existant mais, pour cela il aurait fallu pouvoir communiquer avec des personnes dont la compétence aéronautique est discutable.
NON à ce gâchis utopique qui pourrait coûter très cher aux habitants d'Eyguières dans espoir de bénéfice économique prévisible.

Analyse :

- s'oppose au projet
- non sens économique
- souhaite conserver la structure associative actuelle
- inquiétude sur le devenir de la zone : fonctionnement
- endettement

Remarque 26 :

Remarque de Mme MARCHAND Danielle et LOUIS Christianne

La Semop est une excellente idée pour le développement économique de la Commune d'Eyguières
Cela permettra de favoriser le Tourisme et une rentrée d'argent pour bien d'autres projets, pour l'avenir de notre Village
Danielle Marchand
Christiane Louis.

Analyse :

- favorables au projet
- développement économique, tourisme

Remarque 27 :

Remarque de Mme ACHARD Sophie

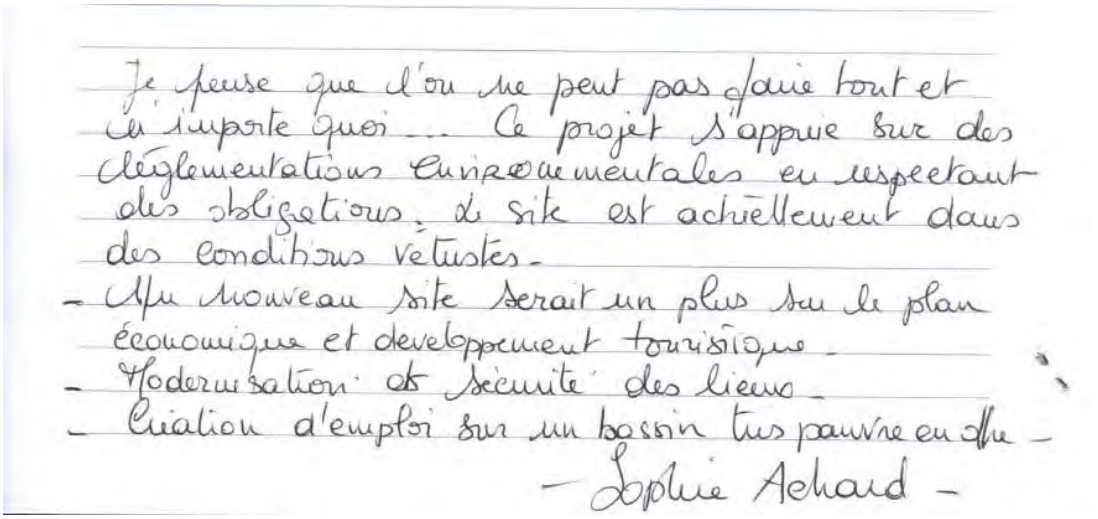
Je pense que l'on ne peut pas faire tout et
en importe quoi ... Ce projet s'appuie sur des
réglementations environnementales en respectant
des obligations. Le site est actuellement dans
des conditions vétustes.
- Un nouveau site serait un plus sur le plan
économique et développement touristique.
- Modernisation et sécurité des lieux.
- Création d'emploi sur un bassin très pauvre en offre.
- Sophie Achard -

Analyse :

- favorable au projet
- modernisation du site vétuste
- développement économique, emplois

2. Registres Eyguières

d. Registre 4

Remarque 1 :

Pétition en ligne signée par 1576 personnes + document provisoire et contrat de concession déjà présenté dans le présent rapport :

PETITION EN LIGNE

La commune d'Eyguières a le projet "d'aménager et de moderniser l'aérodrome Eyguières-Salon". L'enquête publique a lieu du 16 juin au 16 juillet 2022.

Un tel projet de développement du trafic aérien, des sports aériens et des sports mécaniques, n'a pas sa place au cœur de la Crau sèche, alors même que l'aérodrome :

- est entouré par la Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau
- se situe dans le Parc naturel régional des Alpilles
- est au coeur d'une Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive Oiseaux
- se situe dans un site classé Natura 2000 au titre de la Directive Habitat

Le projet prévoit :

- Ecole de voltige avec entraînement 5 j/7 (ambition d'accueillir la plus grande école de voltige française)
- Ecole & compétitions karting + moto 7 j/7 (ambition d'accueillir une école et des compétitions de "super-motard")
- Augmentation du trafic aérien et du tourisme d'affaires 7 j/7

NON à ce projet qui générera nuisances sonores et pollution en continu, et qui va à l'encontre des enjeux environnementaux et climatiques d'aujourd'hui !

Pétition en ligne sous le lien : https://www.change.org/p/non-au-nouveau-projet-de-l-a%C3%A9rodrome-eygui%C3%A8res-salon

Page 1 sur 5

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales
- Plus de 200 personnes d'Eyguières ont signé la pétition

Remarques 2 :

Remarque de M. Jacques Vézilier d'Eyguières

Eléments de réponse à l'enquête publique du 16 juillet 2022 concernant le projet de construction et de réhabilitation de l'aérodrome et d'aménagement du karting

Le Maire d'Eyguières a pris sans consultation de la population la décision de créer une SEMOP couvrant 3 pans d'activité la réalisation et l'exploitation de l'aérodrome d'Eyguières, l'exploitation après amélioration du circuit de Karting et enfin la réalisation d'une ferme photovoltaïque.
L'absence de réelle consultation devrait conduire à un avis défavorable quant au développement de ces réalisations.

Les 3 opérations sont regroupées au sein d'un projet économique SEMOP pour lequel la commune engage des fonds public pour ue longue période avec des risques réels d'échec économique. De nombreux aérodromes ou aéroports font face en ce moment à une conjoncture défavorable.
Engagement financier de la commune très risqué et pénalisant dans la gestion quotidienne alors que le projet est quelque peu utopique sur le plan économique et sur le plan aéronautique compte-tenu des nomreux aérodromes et aéroports civils et militaires existants à proximité.

Dans l'enquête publique on ne demande de donner un avis que sur deux des réalisations et qui plus est de façon indépendante. Il est portant évident que pendant les chantiers puis au cours de l'exploitation ce sont les 3 pôles d'activité qui amèneront des nuisances et que le cumul des 3 ne fera qu'augmenter les gênes et pollutions.
Il faudrait une étude d'impact unique pour l'ensemble des 3 réalisations pendant leurs chantiers d'aménagement puis au cours de leur exploitation. Aucune description des chantiers n'est fournie pas plus que des activités envisagées (durée journalières, diurnes ou nocturnes, niveau sonore prévu).

Implanté à 4km du centre d'Eyguières et 6 km de Salon le site est très proche de différentes exploitations agricoles dont certaines habritent des élevages.
Les nuisances sonores sont à craindre. On parle de la création d'une **école de voltige aérienne. Si ceci est vrai les nuisances sont à étudier (campeurs, moutons, chèvres et poules devraient apprécier !!!)**

L'intégration paysagère a-t'elle été étudiée ?

- 13300 m² de bâtiments bas de démolis pour construction de près de 20000m2 de bâtiments dont certains très hauts.
- la piste principale du karting passe de 10000 m² à 23000 m², les lapins apprécieront. Mais quel est le nombre d'heures d'utilisation hebdomadaire d'envisagé. Cette donnée est importante pour évaluer les nuisances.
- la construction d'u paddock au bord de cette piste est évoquée ainsi que des abris motos et des aires de stationnement voitures il serait intéressant de connaître la surface totale qui est bétonnée.
- un bâtiment à usage de commerces et restauration va être construit, si une activité nocturne est envisagée la nuisance pour la faune sera réelle.
- les plans mis à notre disposition mettent en évidence de nombreuses anceintes grillagées. Ces dernières ne faciliteront pas les déplacements et des animaux.

Les remarques et questions qui viennent d'être évoquées devraient faire l'objet d'un paragraphe dans l'étude des nuisances.

La situation géographique des ces réalisations amène différentes questions :

- Si les centres des villes d'Eyguières et de Salon sont distants de 4 et 6 kilomètres la nuisance pour les exploitations agricoles voisines est à craindre,
- Le site est implanté en pleine zone Natura 2000 (directive Oiseaux),
- Fait partie du périmètre du Parc Naturel Régional des Alpilles,
- La zone concernée s'intègre dans la plaine de la Crau qui présente des sensibilités écologiques avérées liées à la présence de milieux naturels remarquables (coussouls de Crau) et les espèces inféodées qu'ils habritent,
- La réserve nationale des Coussouls de Crau est la seule zone steppique qui subsiste en Europe

Sous prétexte économique doit-on mettre en péril ces richesses naturelles ? Une analyse approfondie de ces sujets s'impose. Elle doit s'inscrire dans une démarche « éviter, réduire et compenser » et se traduire par un évitement des espaces à forts enjeux de conservation. - La réserve nationale des Coussouls de Crau est la seule zone steppique qui subsiste en Europe doit-on lui nuire ?

Il est à noter que les utilisations des deux plateformes sont très différentes :

- **Le karting est fermé depuis 2017. La faune et la faune ont repris possession du lieu. Les humains ne déplorent pas cette fermeture.**
- **L'aérodrome vit avec la présence de plusieurs aéroclubs dont les membres craignent de ne plus pouvoir accéder à leurs activités du fait de cette nouvelle installation dimensionnée pour accueillir une population de voyageurs aux ressources d'un autre calibre.**

Jacques Vézilier

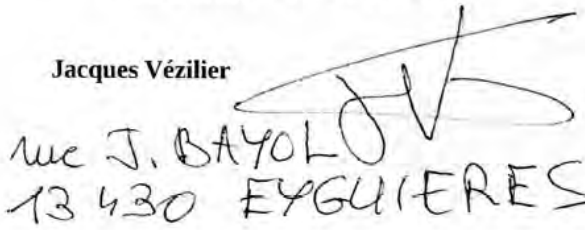

Analyse :

- S'oppose au projet
- Pas de consultation
- Projet risqué économiquement
- Etude d'impact unique pour les trois projets
- Pas de description du chantier
- Nuisances sonores non évaluées
- Etude paysagère mal étudiée

Remarque 3 :

Remarque de Mme Christine Vézilier d'Eyguières

Enquête Publique 16 juillet 2022
Développement et modernisation Karting et Aérodrome Eyguières

Questions, remarques et avis
1 - Pour le Circuit, et les équipements dédiés aux sports mécaniques
QUESTIONS :
quels autres sports mécaniques autres que le Karting seront développés ?
Préciser le terme de "modernisation du karting" et comment celà se traduira t il ?
Sur quelles périodes de fonctionnement ? (diurne, nocturne, saisons, journalier ?...)
Le site sera t il éclairé la nuit en permanence, ? ponctuellement (quand) ?
Combien d'évènements annuels (évaluation quantitative d'accueil du public)
Evaluation de l'impact des nuisances sonores, lumineuses et des fortes fréquentations de public sur la végétation, la reproduction et le maintien de l'avifaune, faune spécifique en réserve Nationale de Crau, Natura 2000 (sur le site et en périphérie) qui sont à préserver
nombre de places de stationnement prévues ? revêtement ?
Augmentation des pistes : quel revêtement ? sont elles prises en compte dans la superficie constructible au sol et mesure de l'incidence qui est à craindre dans l'augmentation de l'imperméabilisation de ce secteur (impact sur la nappe de Crau) ?
Signalétique et publicité (pré-enseignes, enseignes...) à préciser dans le cadre de la Loi
Toutes ces questions génèrent une vive inquiétude quant à la réalisation du projet, qui reste de toutes les manières inapproprié, voir dévastateur pour ce site et qui ne correspond pas à un besoin local

REMARQUES :
Le Karting au milieu des Coussouls du merle de la Réserve Naturelle de Crau est identifié par l'Etat comme un secteur (ilot) de rupture des connexions écologiques et ces dernières sont à restaurer.
C est un site statégique dans une optique de reconnexion écologique des milieux steppiques alentours
Cet équipement qui ne fonctionne plus depuis 2017 a perdu son public. La nature y reprend sa place. Est-ce qu'une mesure de l'évolution de la faune, flore après ces 5 ans de non activité humaine a été faite ? Quelle est t elle ?
L'intérêt de ne pas réactiver, développer d'activité incompatible avec cet environnement dont la valeur environnementale est reconnue au plan européen (dernière steppe européenne semi-arride), permettrait à ce mitage d'activité de disparaitre et de sauvegarder le peu qui reste de cette Crau . Acte historique

2 - pour le projet de démollition, reconstruction, extension de l'aérodrome :

QUESTIONS :
Démollition des hangars : durée, mesure des incidences, incidences sur l'environnement pour ce site Natura 2000 et ceux en périphérie.
Même question pour la période de construction, et d'exploitation
Le périodes de nidification, migration de l'avifaune, faune, ont elles été bien prises en compte ?
Construction de 19 nouveaux hangars plus hauts que ceux existants : quelle hauteur ? ils représenteront une rupture paysagère de la plaine de la Crau jusqu'aux Opies
comme Las Vegas dans le désert de Mojave

5 bâtiments d'activités commerciales : quelles types d'activités ? pourquoi dans la Crau
1 batiment d'activité tertiaire (restaurant) : périodes d'ouverture, capacité d'accueil
Eclairage de l'ensemble du secteur : ponctuel, permanent ? en demandant que la qualité d'obscurité remarquable de la nuit sur ce site soit maintenue
Mesure de l'impact sur l'environnement
Signalétique et publicité des batiments,de l'équipement, le plus sobre possible, à préciser dans le cadre du respect de la Loi
ombrières photovoltaiques : projet imprécis qui ne permettra pas la circulation des animaux
Alimentation en eau, remise aux normes du forage....inquiétudes : quelle profondeur ? quels volumes supplémentaires consommés ?
Quel traitement des eaux usées ?
la nappe de crau reconnue vulnérable est à préserver
Modernisation et développement de l'activité aéronautique : quelles activités sont prévues (voltige, planeur, avions de tourisme...) ces imprécisions masquent des nuisances induites quels types d'avions ?
quel trafic aérien ?
Evaluation des incidences sonores à craindre pour les communes environnantes, a t elle été faite ? quelle est elle ?
Evénènements prévus : lesquels, fréquence, périodes ?
le montage de gestion économique fait craindre un objectif de rentabilité et une augmentation des évènements
Nombre de places de stationnement prévues maximum ? dont l'augmentation est à craindre, revêtement ? évaluation de l'imperméabilisation des sols,
de l'impact des nuisances sonores régulières et ponctuelles lors d'évènements sur la faune, avifaune du site et des sites périphériques de la réserve de Crau (Zone protégée directive oiseaux)et du Parc des Alpilles, impact sur la végétation
Augmentation superficie des pistes : de combien ? sont elles bien prises en compte dans l'augmentation déjà conséquente des surfaces plancher ?
Quel en est l'impact écologique ? et sur l'imperméabilisation du sol ? mesures

Comme pour le Karting, ce projet de développement , imprécis peut être volontairement, génère beaucoup d'inquiétudes et laisse présager plus d'inconvénients, de nuisances que d'intérêts pour la population et cet 'environnement naturel qui est notre vraie richesse

3 - Projet de centrale photovoltaïque cloturée de 14 ha :
quelle articulation et approche globale pour ces 3 projets sur un même site ?
quelle compatibilité avec l'activité aéronautique ? les clotures ne seront elles pas des entraves,obstacles pour les avions comme pour la circulation de la Faune ?
Comment évoluera la végétation sous ces panneaux ? culture de l'endive ? le rosé des prés avant, y poussait....

SEMOP : société commerciale de gestion des équipements
46 % du capital, des risques commerciaux sont à assurer par des deniers publics de la collectivité locale, des eyguiérens
Ce projet est en inadéquation avec les besoins des habitants de notre commune et avec ce site naturel protégé qui est à sauvegarder et non pas à détruire.

Christine Vezilier
Rue J-Bayol
13430
Eyguières

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales : biodiversité, eau, bruit

Remarque 4 :

Remarque anonyme.

AVIS - ENQUETE PUBLIQUE PROJET DE REAMENAGEMENT ET DE MODERNISATION DE L'AERODROME SALON EYGUIERES ET DE LA ZONE DEDIEE AU SPORTS MECANIQUES AVEC CREATION D'UN NOUVEL AXE ROUTIER DESSERVANT LES INFRASTRUCTURES.

Nous sommes contre ce projet de privatisation de l'aérodrome et de sa transformation en plateforme commerciale dont nous avons eu connaissance par hasard. En effet, la Mairie n'a pas ou très peu communiqué sur ce projet auprès des habitants. Les procédures démocratiques, juridiques et réglementaires n'ont selon nous pas été respectées.

L'étude imprécise comporte des lacunes et semble être partiale (en faveur du projet) et le développement de nouvelles activités font craindre une détérioration de l'environnement. (Nouvelles pistes de karting, construction de hangars d'avion et d'un établissement recevant du public, abritant également un restaurant et des espaces commerciaux sur une surface de 19.934 m2...)

Aucune étude d'impact du bruit pour les riverains (auparavant, il y avait des entrainements de voltige très ponctuels d'un ou deux avions entrainant forcément du bruit. Que dire des nuisances sonores générées par une école de voltige avec des entrainements 5 jours sur 7, une école de karting avec des compétitions et des motos 7 jours sur 7 ou bien des avions d'affaires... ?)

Ces nouvelles activités vont forcément impacter négativement la faune. Des espèces, dont certaines ne sont pas citées dans l'étude, seront de fait dérangées voire menacées.
Eyguières est située dans le Parc Naturel Régional des Alpilles qui est un site protégé. La zone est classée pour plus de la moitié en Réserve Naturelle des Coussouls de Crau, ainsi que site Natura 2000 (directive oiseaux en totalité et directive habitats en partie).
Si ce projet voyait le jour, cela entrainerait la destruction des habitats, des territoires de chasse et de reproduction pour les espèces suivantes :
Aigle de Bonelli - Vautour percnoptère - Grand-duc d'Europe - Circaète Jean-le-Blanc - Faucon crécerellette - Milan noir - Rollier d'Europe - Alouette lulu - Minioptères de Schreibers – Grand rhinolophe - Petit murin - Grand murin - Murin à oreilles échancrées - Outarde canepetière - Ganga cata - Lézard ocellé - Oedicnème criard - Bupreste de Crau...

Le développement de cette plateforme et son changement d'affectation vont entrainer une menace pour la nappe phréatique car l'eau va y être puisée directement (lavage des avions, toilettes utilisateurs...) et une pollution, à court terme, est à craindre. A l'ère d'un changement climatique entrainant canicule et sécheresse des sols, il n'y a aucun doute sur l'impact néfaste de l'utilisation de cette nappe et de la mauvaise gestion des ressources naturelles (avec ce projet, ce serait selon plus de 100 000m2 d'artificialisation des sols projet photovoltaïque compris...)

Enfin, un projet démesuré financièrement. Qui devra en subir le coût ?

Nous ne voulons pas de ce projet qui est un non-sens écologique et qui va à l'encontre des enjeux environnementaux et climatiques sur lesquels tout le monde est appelé aujourd'hui à se mobiliser.

Eyguières, le 16/07/22

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales – nuisances pour les riverains
- Coût du projet

Remarque 5 :

Remarque du pacte pour la transition en Pays Salonais

PACTE pour la TRANSITION en Pays Salonais

Observations du Pacte pour la Transition en Pays Salonais dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de réhabilitation et d'exploitation de l'aérodrome de Salon-Eyguières et de modernisation du circuit de la zone dédiée aux sports mécaniques, sur les communes d'Eyguières et Salon de Provence

Le Pacte pour la Transition : un socle local et national pour la transition

Le Pacte pour la Transition (https://www.pacte-transition.org/#welcome) est un collectif national d'une soixantaine d'associations et institutions qui a élaboré 32 mesures concrètes pour construire des communes plus écologiques, plus solidaires et plus démocratiques. Ces mesures ont été proposées aux candidats aux élections municipales de 2020.
Le Pacte pour la Transition en Pays Salonais, s'est constitué en 2019, pour porter ce pacte auprès des candidats du Pays Salonais. C'est un collectif associatif et citoyen qui regroupe des citoyens et plusieurs associations :

- A Salon de Provence : Pays Salonais en Transition, Aprovel, Mopsa la Roue, Welcome
- A Alleins : Le Cade
- A Mallemort : Mallemort en transition, La parole aux citoyens, Pacte Mallemortais
- A Grans : Grans en transition et le Grenier Alternatif
- A Miramas : Miramas en transition
- A Sénas : ASDE (association sénasienne de défense de l'environnement)
- A Eyguières : Prends, Donne, Recycle
- A Saint Chamas : les 8 vies

9 communes, lors des dernières élections communales, se sont engagées sur 3 principes et au minimum 10 mesures du pacte avec un niveau d'engagement de 1 à 3 : Salon de Provence, Miramas, Saint Chamas, Eyguières, Mallemort, Sénas, Aurons, Alleins et Grans.
Cet engagement porte, entre autres, sur les principes et mesures :

Principe B : Co-construction des politiques locales.

Principe C : Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale.

Mesure 08 : Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), brunes (sol) et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant.

Mesure 10 : Protéger la ressource en eau en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun.

Mesure 13 : Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité.

Pour mémoire M. Henri PONS, maire d'Eyguières, candidat à sa réélection en janvier 2020 et au nom de ses colistiers a signé ce pacte en s'engageant sur 14 mesures dont la mesures 13 citée ci-dessus: https://drive.google.com/file/d/1F4TpLmDEs6jLAed5VDmlcH5RavUDvWqN/view

A lecture des différents documents : avis de la MRAe, études d'impact et mémoire en réponse à l'avis de la MRAe, le collectif du Pacte pour la Transition en Pays Salonais souhaite intervenir sur différents points qui semblent ne pas avoir trouvé de réponses suffisantes.

I - Étude du projet dans son ensemble :

Une activité de loisirs et de formation pour les sports mécaniques et aéronautiques :

Nous sommes étonnés de constater que les maîtres d'ouvrage du projet : RAMPA pour l'aérodrome et NGE pour le circuit, n'ont pas de compétences particulières ni dans le domaine de l'aéronautique ni dans le domaine des sports mécaniques. Comme il est précisé, les activités aéronautiques et des sports mécaniques seront donc confiées à des prestataires sans qu'il soit possible actuellement d'avoir des certitudes sur le contenu exact de ces activités et sur les règles de fonctionnement. Ces dernières ne sont pas définies dans les documents de ces deux permis de construire et de modification.

Sur la vision globale du projet, la MRAe « recommande d'intégrer, dans l'étude d'impact unique qui s'impose, une présentation plus précise des caractéristiques et des fonctionnements, actuel et envisagé, du site de l'aérodrome (fréquentation de l'aérodrome, mouvements, évènements, utilisation de la piste d'aéromodélisme, modalités d'utilisation du circuit de karting et niveau de fréquentation...) ».

En réponse à l'avis délibéré de la MRAe, les pétitionnaires indiquent :
Pour le site de l'aérodrome :
- Le projet prévoit, une fois terminé, les emplacements pour 250 aéronefs environ. L'accroissement de l'activité sera donc modéré.
- Si l'on considère que les clubs représentent une grande part des mouvements quotidiens, l'évolution des mouvements ne devrait pas être proportionnelle au nombre d'aéronefs. Il semble en effet peu probable la multiplication sur un même site des aéroclubs.
- Il est très difficile d'estimer l'attractivité de ces nouveaux aménagements sur la fréquentation future de l'aérodrome. L'activité est directement proportionnelle aux nombres d'avions basés sur site : une offre supplémentaire de l'ordre de 20% en stationnement est envisagée mais la taille des aéronefs qui pourront utiliser les pistes ne sera pas modifiée (pas d'évolution sur les pistes existantes).

La réponse des pétitionnaires est éloquente : si l'activité ne semble pas tellement augmentée, nous posons la question : pourquoi investir autant dans la démolition de l'existant (quid du permis de démolir ? qui ne semble pas évoqué) et dans la construction de nouveaux hangars. La sincérité des écrits peut être mise en doute sachant que l'objectif de la SEMOP et de ses actionnaires majoritaires est bien d'investir en espérant un retour financier conséquent.

En réponse à l'avis délibéré de la MRAe, les pétitionnaires indiquent les éléments suivants :

Pour le site des sports mécaniques :

« A noter que pour des raisons de sécurité, 25 véhicules (karts ou motos en fonction) au maximum sont autorisés à circuler en même temps sur le circuit principal.

Sur le circuit secondaire réservé aux karts électriques, le nombre de karts est limité à 15 (l'autre moitié de la flotte étant en charge en parallèle).
Le nombre total de véhicules évoluant en même temps sur le site n'évoluera donc pas vis-à-vis des exploitations antérieures.
Outre ses facilités d'accès et son environnement exceptionnel, le site a des qualités intrinsèques reconnues, permettant l'émergence de jeunes pilotes ou l'entrainement de pilotes de niveau mondial.

Le site a vocation à reprendre une activité soutenue, possédant des conditions exceptionnelles pour la pratique des sports mécaniques.
Cependant les évolutions techniques, le total respect des normes et la volonté ferme du nouveau projet d'évoluer vers la mobilité verte (électrique et hydrogène), permettra d'assurer un impact inférieur sur l'environnement malgré une activité possiblement en croissance.
Plus particulièrement, le Pôle Pilotes s'engagera auprès des fédérations pour atteindre et même dépasser les enjeux de la filière sur la neutralité carbone. »

La réponse des porteurs de projets est empreinte d'incohérences. A la fois les porteurs de projets sont capables de reconnaître qu'ils ne connaissent pas l'affluence antérieure mais ils affirment que l'exploitation sera à l'identique. Ils ajoutent que le site permettra l'émergence de jeunes pilotes et que le site a vocation à reprendre une activité soutenue. Il est facile de conclure que le nombre de véhicules présents en même temps sur les pistes n'augmentera pas mais il est aussi possible d'entrevoir que le nombre de jours et de plages horaires de fréquentation pourrait augmenter de façon importante en comparaison de l'utilisation antérieure.

Le porteur de projet fait là encore preuve d'insincérité dans ses intentions de développement de l'activité des sports mécaniques.

Quel intérêt économique ?

Tel que présenté dans l'étude d'impact, l'accroissement des activités aéronautiques et karting serait modéré. Cette affirmation permet notamment de justifier un faible impact environnemental du projet.
Toutefois, si l'accroissement d'activité est faible, on se demande alors quel peut véritablement être l'intérêt économique du projet ? Aucune étude de marché ne vient véritablement confirmer cet aspect.
De ce point de vue, le seul intérêt économique avéré du projet, serait la production photovoltaïque (6,65 MWc au total) Or l'aménagement du parc photovoltaïque au sol n'est pas inclus dans le dossier.

Absence d'une vision globale du projet intégrant le parc photovoltaïque

La MRAe demande une étude d'impact unique qui porterait sur les trois volets de ce projet : la construction de la zone aéronautique, la modification de la zone des sports mécaniques et la création d'un parc photovoltaïque.

Nous relevons d'une part que la direction générale de l'aviation civile n'a pas été sollicitée pour rendre un avis. Rien n'est dit sur la capacité de proposer des panneaux photovoltaïques près d'un aérodrome. Comme le dossier semble à dessein, avoir été scindé en plusieurs parties, difficile aussi de concevoir un parc photovoltaïque installé sur les délaissés en proximité des pistes. De façon classique les aérodromes sont de vastes espaces plats avec aucun équipement en proximité ayant pour vocation unique : le décollage et l'atterrissage d'aéronefs dans les meilleures conditions de sécurité en cas de problèmes mécaniques ou météorologiques.

Nous relevons d'autre part, dans le cadre du Plan National d'Actions Aigle de Bonelli 2014-2023, il est clairement indiqué dans l'action 2.2 Prévenir et limiter l'impact des parcs éoliens et photovoltaïques industriels « d'éviter l'implantation de parcs industriels dans les zones de référence de l'Aigle de Bonelli ». Or le projet se situe dans le domaine vital d'un couple d'Aigles de Bonelli, et va donc à l'encontre de l'absolu évitement préconisé par le ministère en charge de la protection de la nature.

En regard de ces deux contraintes, l'obtention du permis de construire d'un parc photovoltaïque semble compromise.

Les pétitionnaires clament vouloir gagner du temps pour aller plus vite dans le développement de leur projet. Ce qui questionne très clairement la sincérité des intentions de ce vaste projet. Pourquoi aller vite dans un projet de construction de cette zone si on n'a pas l'assurance de pouvoir le faire fonctionner... On peut tout aussi bien questionner le modèle de rentabilité économique qu'espèrent les pétitionnaires si la DGAC donnait un avis négatif. Le bon sens dirait « faire passer la charrue devant les bœufs » sauf à imaginer que ce projet de développement d'une zone de loisir se transforme en une nouvelle zone d'activités commerciales – avec à la clé 2000 M² de bureaux et d'entreprises. Le fait que ce ne soit pas la SEMOP qui porte ces deux permis de construire peut laisser à penser une autre destination de ce lieu dédié à la vie associative... et situé au cœur d'un écosystème aussi remarquable que fragile. Bien sûr, ce point n'est étayé par aucun fait mais la façon de faire et le process employé n'inspirent pas une confiance illimitée dans les intentions du pétitionnaire.

II - Une caution verte avec des véhicules et avions électriques et un parc photovoltaïque

L'utilisation des véhicules électriques (karts, motos, avions) évoqués apparaît comme un moyen détourné de faire accepter le projet. Si l'enjeu écologique était l'entrée majeure du projet -et il est loin de l'être -, la présentation des activités aurait été mise en avant dès le début et ne serait pas apparue en fin de document sur ce mémoire en réponse aux remarques de l'avis délibéré de la MRAe. Aujourd'hui, aucune assurance ni intentions fermes de la part des porteurs de projet d'interdire l'utilisation de véhicules thermiques ne sont clairement mentionnées dans cette réponse. Il convient également de signaler que le développement d'aéronefs électriques (et pile à combustible hydrogène) en est au stade embryonnaire et que rien ne permet aujourd'hui de préciser un calendrier réaliste pour une aviation complètement décarbonée.

Serions-nous dans une tentative grossière de « green washing » ? Les sports mécaniques sont et seront pour encore longtemps créateurs de gaz à effet de serre et, *a minima*, il faudra attendre 2035-2040 pour complètement assurer la transition des moteurs thermiques vers des motorisations totalement électriques – contraintes qui seront exercées par la réglementation européenne et leur traduction dans le droit français.

Encore une fois la réponse des pétitionnaires peine vraiment à convaincre…

A l'heure des économies d'énergie et de demandes de la part des industriels producteurs d'énergie (déclaration de Total énergie, Engie, EDF en juillet 2022) de réduire la consommation énergétique (électrique, gazière et pétrolière) – appelant de fait à la sobriété énergétique, ce type d'activité de loisir va clairement à contre-sens de ce qu'il convient de développer. Le porteur de projet peut se prévaloir d'une autonomie d'énergie électrique verte avec l'installation de panneaux photovoltaïques – ce qui est une bonne chose en soi mais qui est loin d'être obtenue comme nous l'avons signalé précédemment. Néanmoins, le projet ne donne aucune indication claire sur la production électrique ni sur son utilisation à des fins locales. On reste dans le flou et, une fois de plus, dans le slogan plutôt que dans un argumentaire étayé.

En conclusion pour cette partie, nous affirmons que ce projet est un non-sens au regard du réchauffement climatique et de l'absolue nécessité d'une diminution drastique de la consommation d'énergies fossiles.

III- Problématique de la gestion de l'eau

La MRAe recommande d'approfondir la présentation et l'analyse des enjeux liés à la gestion de l'eau, à l'imperméabilisation et au risque d'inondation, ainsi qu'aux éventuelles incidences du projet sur ces thématiques. La MRAe recommande de s'assurer du bien-fondé de l'utilisation du forage existant sur le site à des fins sanitaires et alimentaires et d'établir une évaluation de la consommation d'eau supplémentaire que le projet est susceptible d'engendrer.

La MRAe recommande d'évaluer plus précisément les risques de pollution de la ressource en eau en phase d'exploitation liés en particulier à l'aire de lavage, à la station d'avitaillement, aux éventuelles fuites de réservoir d'un véhicule ou d'un avion et au fonctionnement des pistes de karting dans le cadre de leur réouverture au public et, le cas échéant, de définir des mesures proportionnées aux enjeux identifiés. La MRAe recommande également de tenir compte des risques de pollution des eaux en cas d'usage de produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien des espaces verts et de proposer des mesures adaptées.

L'eau potable issue de la nappe phréatique et l'eau d'irrigation :

Réponse du pétitionnaire : Il est évidemment prévu dans le cadre du projet, la régularisation des ouvrages existants, en l'absence de réseau d'adduction d'eau potable (AEP) à proximité.

Il est notoire que ces pompages étaient utilisés par les anciens occupants et que ceux-ci seront remis aux normes, pour leur utilisation future, conformément aux exigences du règlement de consultation de l'appel d'offre.

Procédure d'autorisation préfectorale conformément à l'article L1312-7 du code de la santé publique :

Les maitres d'ouvrage sont entrés en contact avec l'ARS afin de connaitre l'ensemble des pièces à fournir pour l'élaboration de cette demande d'autorisation. Un bureau d'études en hydrogéologie va être missionné pour réaliser un passage caméra des deux forages afin de connaitre leurs caractéristiques techniques et des essais de pompage vont également être effectués afin de définir précisément leurs capacités hydrogéologiques (coefficient d'emmagasinement et transmissivité, débit maximal d'exploitation, …).

En parallèle un laboratoire agréé va être missionné pour effectuer des prélèvements et des analyses de l'eau brute des forages (analyse de première adduction *cf.* annexe 1 de l'arrêté du 20 juin 2007).

Si la consommation d'eau va forcément évoluer avec la modernisation des installations, les besoins en consommation restent anecdotiques vis-à-vis de l'ampleur de la nappe de la Crau.

A la légitime question de la MRAe, les pétitionnaires se réfugient une fois de plus derrière une augmentation anecdotique des besoins et des études à venir (qui auraient dues être faites précédemment). A ce titre plusieurs remarques s'imposent : si les analyses ne vont pas dans le sens du maintien de l'existant ou bien que les forages existants soient incapables de monter en charge pour subvenir au besoin en eau pour l'exploitation du site. Qu'est ce qui est prévu ? de nouveaux forages ? une adduction d'eau du village vers le site ?

Comme les données chiffrées de personnes accueillies sur site ne sont pas communiquées avec précision en fonction du temps et des activités (qui peuvent être festives et amener beaucoup de monde) sans jauge déterminée, comment savoir quels débit et consommation d'eau seront mobilisés ?

Rappelons que l'étude de faisabilité concernant l'alimentation d'eau par forage à des fins alimentaires et sanitaires doit être synchronisée avec les besoins futurs et doit être suivie d'une autorisation préfectorale.

N'oublions pas l'actuelle problématique de la raréfaction de l'eau : - 60% d'eau cette année d'entrée d'eau dans le lac de Serre-Ponçon qui alimente la nappe phréatique par la pratique de l'irrigation par submersion des prairies de la plaine de Crau. A noter que sur ce bassin et dans le cadre de concertation entre usagers, EDF a dû baisser sa production d'énergie de 60%. Dans la même temporalité, nos agriculteurs locaux ont vu leur approvisionnement en eau diminuer de 34% et avec le constat de la raréfaction de l'eau dans de nombreux puits. De même, les activités de sports nautiques vont être fortement diminuées voir interdites sur le lac de Serre-Ponçon cet été. A signaler aussi les activités nautiques dans le Verdon ne pourront pas se dérouler par manque d'eau et plus généralement tous les cours d'eau de notre région sont à un étiage en cote d'alerte ou dans un seuil d'urgence forte : tous ces phénomènes entrainant des conflits d'usage entrainant *de facto* l'abandon des activités de loisirs.

Voir communiqué de la préfecture des Hautes Alpes sur la sécheresse : http://www.hautes-alpes.gouv.fr/IMG/pdf/2022.06_07_vigilance_secheresse.pdf
Voir le communiqué d'EDF sur la situation sur la situations des lacs en région Provence – Alpes -Côte d'Azur
https://www.edf.fr/hydraulique-durance-verdon/point-sur-la-situation-des-lacs-en-region-sud-paca

Pouvons-nous sérieusement envisager d'augmenter la consommation de l'eau de la nappe phréatique pour des loisirs de sports mécaniques et aéronautiques au détriment des agriculteurs, de l'accessibilité à l'eau de nombreux habitants ou de la production d'énergie.

Le traitement des eaux usées et le risque de pollution

Le risque de pollution en phase d'exploitation de l'aérodrome n'est pas évalué ni quantifié correctement. L'évaluation des volumes d'eau provenant de l'aire de lavage des avions n'étant pas mentionnée, il n'est pas possible de savoir si les mesures prévues de traitement des eaux usées sont correctement dimensionnées. En effet, les eaux usées provenant du lavage des avions sont rejetées dans le milieu naturel après un traitement par séparateur des hydrocarbures.

Nous nous interrogeons sur l'efficacité d'un tel système et de son bon dimensionnement. Pourquoi ne pas avoir privilégié un système en circuit fermé. Des solutions existent ! Pourquoi n'ont elles pas été mobilisées pour limiter la consommation d'eau ?

Le risque de pollution peut également provenir du site d'avitaillement où rien n'est indiqué quant aux mesures mises en place pour pallier une pollution accidentelle de la nappe phréatique.

En tout cas et de façon générale, le dossier peine à convaincre par le manque de sérieux des réponses apportées à la MRAe.

IV- LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

La biodiversité

La totalité des textes de lois qui concerne cet espace naturel, classé Natura 2000, insiste sur l'obligation de le préserver et d'y contrôler toutes les activités humaines qui pourraient lui nuire afin de protéger la flore et la faune.

Pour exemple :

PERIMETRES D'INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL : PLU Eyguieres

Numéro FR 930020454 libellé « Crau sèche »

La Crau est la seule zone méditerranéenne française présentant des biotopes steppiques. La composition floristique y est très particulière et est comparable aux formations visibles dans les montagnes d'Espagne ou d'Afrique du nord. On y retrouve de nombreuses espèces rares des milieux secs comme Asphodelus ayardi ou Helianthemum marifolium. Les coussouls de Crau abritent une faune particulière, notamment en ce qui concerne l'avifaune et l'entomofaune. Il s'agit en effet du seul site français de reproduction du Ganga cata (Pterocles alchata). Pour ne citer qu'une seule autre espèce, la Crau représente le seul site abritant le Criquet rhodanien (Prionotropis hystrix rhodania), endémique de cette steppe. La portion de la commune d'Eyguières comprise dans la ZNIEFF présente les mêmes formations steppiques de pelouses rases. A proximité d'un aérodrome et assez isolée d'autres formations du même type, cette zone peut constituer un refuge important pour les espèces citées précédemment. Elle fait partie de la Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau.

Rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme 07/07/2017
EYGUIERES W:\PLU\2015\515114-EYGUIERES_PLU\DOSSIER\Approbation\515114_1_Rp-Approbation.doc, page 140

La Crau sèche, au sud ouest de la commune : Ce secteur est relié au reste de la réserve naturelle nationale des Coussouls s'étendant au sud du territoire communal. La route D569 se dirigeant vers Martigues à l'est constitue une importante barrière à cet espace naturel. De même, les différentes activités humaines développées sur le secteur diminuent la surface de cet espace naturel remarquable et induit d'importantes perturbations: bruits, circulation d'avions et autres véhicules, etc.
La préservation de cet espace est primordiale. Les activités humaines développées sur le Coussoul doivent être contrôlées pour limiter leur impact mais également maintenues pour préserver les milieux (pastoralisme en particulier).

Le projet de réhabilitation et d'exploitation de l'aérodrome et de modernisation du circuit de la zone dédiée aux sports mécaniques ne décrit pas suffisamment précisément les futures activités, ni les horaires d'ouverture des deux zones d'exploitation (possibilité d'ouverture en nocturne des sites), ni le nombre estimé de personnes accueillies sur le site lors l'exploitation quotidienne mais aussi lors les grandes manifestations.
L'étude d'impact, qui se réfère à l'activité actuelle (avec un arrêt de l'exploitation de la zone des sports mécaniques depuis quelques années), sans toutes ces précisions, est donc largement sous-estimée.
Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation ne sont pas à la hauteur des enjeux et des mises en œuvre. Quels sont les espaces dédiés au public, comment sont-ils délimités ? Quelles sont les mesures de protections des zones de Coussouls lors des manifestations de forte affluence ?

L'étude d'impact met en évidence la présence d'espèces protégées et remarquables à proximité immédiate des installations, sur les zones aménagées (Bupreste de Crau (pp51-52), du Lézard ocellé (p54) ou de l'Oedicnème criard (p55), l'outarde canepetière et également sur les espaces dégradés de la zone de circuits, faisant ainsi de ces endroits des zones à protéger, ne permettant pas de les modifier.

L'augmentation et la densification des surfaces construites sur la partie de l'aérodrome, la construction d'un nouveau circuit et d'une voie d'accès vont nécessairement impacter les espèces végétales et animales et détruire en partie leur habitat.

La préservation de ces espèces étant primordiale, il est clair que l'augmentation de l'activité du site entrainera *de facto* un impact significatif sur la biodiversité remarquable et unique du site. A l'heure de l'érosion de la biodiversité mondiale, les activités humaines doivent se limiter fortement et principalement sur les lieux fragiles. Le risque est de continuer à détruire... Il est donc urgent d'arrêter ce projet.

Les pollutions :

De nouveau, l'étude d'impact évalue un niveau d'impact faible des nuisances sonores et de pollution atmosphérique.

Nuisances sonores

Pour les pétitionnaires, l'augmentation de la fréquentation du public est considérée comme peu significative. Dès l'ouverture de la petite piste, l'utilisation de karts électriques va limiter les nuisances sonores et le dérangement de la faune. Sur la nouvelle piste principale, l'évolution vers des véhicules électriques devrait également contribuer à réduire dans le temps l'impact des activités sur leur environnement.
Le pôle des sports mécaniques est un centre de loisirs et formations, il n'est pas prévu d'organiser des compétitions avec beaucoup de public.

Si cela est vrai on peut se questionner sur cette demande de permis visant la partie de modification des pistes des circuits qui semble inutile sur cette partie. Les circuits ayant été homologués par le passé.

Et que dire du projet d'implantation d'une école de voltige dont le niveau sonore est une nuisance inadmissible pour les riverains vivant à proximité. Rappelons pour mémoire que les activités « voltige » de la base aérienne de Salon-de-Provence sont dénoncées en permanence depuis de nombreuses années... Plusieurs autres pétitions dénoncent de manière récurrente cela. Est-ce donc raisonnable de créer une deuxième école de voltige ?

Une étude d'impact plus sérieuse s'impose pour évaluer l'ambiance sonore d'un véritable site dédié aux sports mécaniques en fonctionnement (équivalent en taille) avec des karts, motos et autres avions de voltige en motorisation thermique. Nous continuons à penser que le tout électrique est une utopie à court et moyen terme et un leurre et que la mention « à l'avenir » nécessite d'être argumentée ...

Sur la qualité de l'air

Dans l'étude d'impact, il est mentionné :
Phase exploitation : Le trafic induit par l'activité du site (flux des usagers et approvisionnement) sera sans commune mesure avec le trafic supporté par la RD569.

Comment peut-on se permettre un tel commentaire dans une étude d'impact qui se doit d'être sérieuse. Nous avons besoin de savoir précisément si la qualité de l'air sera impactée et de combien. Il n'est pas possible d'éluder le sujet d'un revers de main sous prétexte qu'il existe dans l'environnement proche une source de pollution soi-disant plus importante- ce qui reste à démontrer. Combien de véhicules (nombre et typologie) emprunte la voie RD569 par jour ?

L'étude d'impact semble aussi méconnaitre les effets à long terme de la pollution et les effets de seuils où la linéarité « réaction versus dose » est absurde. La problématique de l'accumulation des pollutions et des seuils de tolérance ne sont évalués. Si les indices de qualité de l'air existent et les seuils réglementaires existent ce n'est pas pour rien !

Nous demandons donc une étude précise sur la production des gaz à effet de serre et sur la production de particules fines issue de l'usure des pneus des karts et motos sur les circuits.

Sur la pollution lumineuse

Dans l'étude d'impact :

Phase exploitation : Dans le cadre du projet, il est prévu la mise en place d'un éclairage diffus et limité spatialement. Utilisation de lumières diffuses orientées vers le sol et règles d'extinction automatiques.
Les pétitionnaires mentionnent l'organisation de manifestations nocturnes occasionnellement.

La pollution lumineuse est également traitée avec beaucoup de légèreté dans l'étude d'impact alors qu'elle est particulièrement nuisible à la biodiversité. Nous demandons l'interdiction stricte de toutes manifestations nocturnes pour la préservation des espèces animales.

V – Sur la légalité d'un tel projet

Il est utile de mentionner ici la récente jurisprudence de la Cour d'Appel Administrative de Nancy qui a annulé l'autorisation de destruction d'espèces et d'habitats protégés pour l'aménagement d'une zone d'activités sur l'ancien aéroport militaire de Lure-Malbouhans (CAA Nancy, 3ième chambre, 08/02/2022, 18NC02361).

A cette occasion, le juge a notamment rappelé les points suivants :

- un projet de travaux, d'aménagement ou de construction d'une personne publique ou privée susceptible d'affecter la conservation d'espèces animales ou végétales protégées et de leurs habitats ne peut être autorisé, à titre dérogatoire, sur le fondement du c du 4° du I de l'article L. 411-2 du code de l'environnement que s'il répond, par sa nature et compte tenu des intérêts économiques et sociaux en jeu, tels que notamment le projet urbain dans lequel il s'inscrit, à une raison impérative **d'intérêt public majeur**.

- la réalisation d'un projet doit être d'une **importance telle** qu'il puisse être mis en balance avec l'objectif de conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages poursuivi par la législation, justifiant ainsi qu'il y soit dérogé

En comparaison avec le projet de Lure-Malbouhans, **le projet de réhabilitation et d'exploitation** de l'aérodrome d'Eyguières **peut difficilement se considérer comme un projet d'intérêt public majeur**. Son faible apport économique et social ne saurait justifier la remise en cause de l'objectif de conservation d'espèces ou d'habitats qui font la richesse et la spécificité de la réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau.

VI - CONCLUSION

Ce projet parcellaire (puisqu'il ne comprend pas la construction du parc photovoltaïque) est très insatisfaisant car il concerne une coque commerciale sans définir précisément les activités, alors que ces dernières sont indispensables pour évaluer les répercussions environnementales, les potentiels risques et les façons de les maitriser, les réduire et les compenser.

Pour une meilleure acceptation de ce type d'activités de loisir, dans le contexte actuel de réchauffement climatique, les porteurs de projet veulent nous faire croire à la possibilité du tout électrique et à la production d'énergie verte alors qu'il faudra attendre plusieurs années pour l'avènement du tout électrique des véhicules et aéronefs et que la construction du parc photovoltaïque avec les contraintes de cette zone est hypothétique.

L'étude d'impact est très insuffisante car elle ne porte pas sur la véritable activité du futur site et ne porte pas non plus sur la totalité du projet.

Force est de constater que ce projet dans sa totalité va impacter définitivement la biodiversité et la vie des riverains, générer des nuisances sonores et des pollutions atmosphériques. Il risque également de polluer la nappe phréatique mais aussi de participer à la raréfaction de l'eau.
Il est inconcevable, en état actuel de l'environnement de cette zone et de la planète, d'envisager le développement de tel projet de loisir de sports mécaniques et aéronautiques qui ne bénéficient pas en plus à l'ensemble de la population locale, comme le stipule la mesure 13 du Pacte pour la Transition.

Mesure 13 : Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité.

Par conséquent, le collectif Pacte Salonais en Transition ainsi que l'ensemble des collectifs et associations engagés pour la transition (Salon de Provence, Miramas, Saint Chamas, Eyguières, Mallemort, Sénas, Aurons, Alleins, Grans) émettent un avis défavorable sur le projet le projet de réhabilitation et d'exploitation de l'aérodrome de Salon-Eyguières et de modernisation du circuit de la zone dédiée aux sports mécaniques, sur les communes d'Eyguières et Salon de Provence, tel qu'il a été conçu et présenté.

A ce titre, nous interpellons M. Henri Pons, maire d'Eyguieres qui doit *in fine* accorder ou non ce permis de construire en l'invitant à respecter son engagement sur cette mesure qu'il a librement choisie, au nom de son équipe durant sa mandature.

M. le Maire, exercez votre capacité de dire non à ce projet qui contrevient à vos engagements.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Pas de compétence en aéronautique du pétitionnaire
- Difficile de connaître l'activité future

- S’interroge sur l’intérêt économique
- Absence d’étude sur le parc photovoltaïque
- Atteintes environnementales (gestion de l’eau, bruit, faune/flore, pollutions)
- Demande au maire d’Eyguières de respecter la mesure 13

Remarque 6 :

La remarque est une lettre type qui s’oppose au projet, et qui est déjà retranscrite au mail 25 du présent rapport, et à laquelle il y est répondu.

La lettre est signée par Mme. NOVAK Christelle d’Eyguières et M. VESNA Benoît d’Eyguières.

Remarque 7 :

La remarque est une lettre type qui s’oppose au projet, qui est déjà retranscrite au mail 66 du présent rapport, et à laquelle il y est répondu.

Elle est signée par 9 personnes.

La lettre est signée par Mme Nathalie TARALLE de Pélissanne, Mme. HUGUET Lucie de Salon de Provence, M. Frédéric BOURGEOIS de Salon de Provence, M. Jérôme PETIT de Grans, Mme Roselyne SYBILLE de Lamanon, M. Fernand HERMET de Saint Martin de Crau, Mme RENARD Catherine de Salon de Provence, M. PARRAIN Jean-Luc de Salon et de Mme GUENAELLE BOUQUET de Salon.

Remarque 8 :

La remarque est une lettre type qui s’oppose au projet, et qui est déjà retranscrite au mail 13 du présent rapport, et à laquelle il y est répondu.

La lettre est signée par M. GUIBERT Romain d’Eyguières et Mme Morgane AUY d’Eyguières

Remarque 9 :

Remarque de M. FONTAT Alexandre.

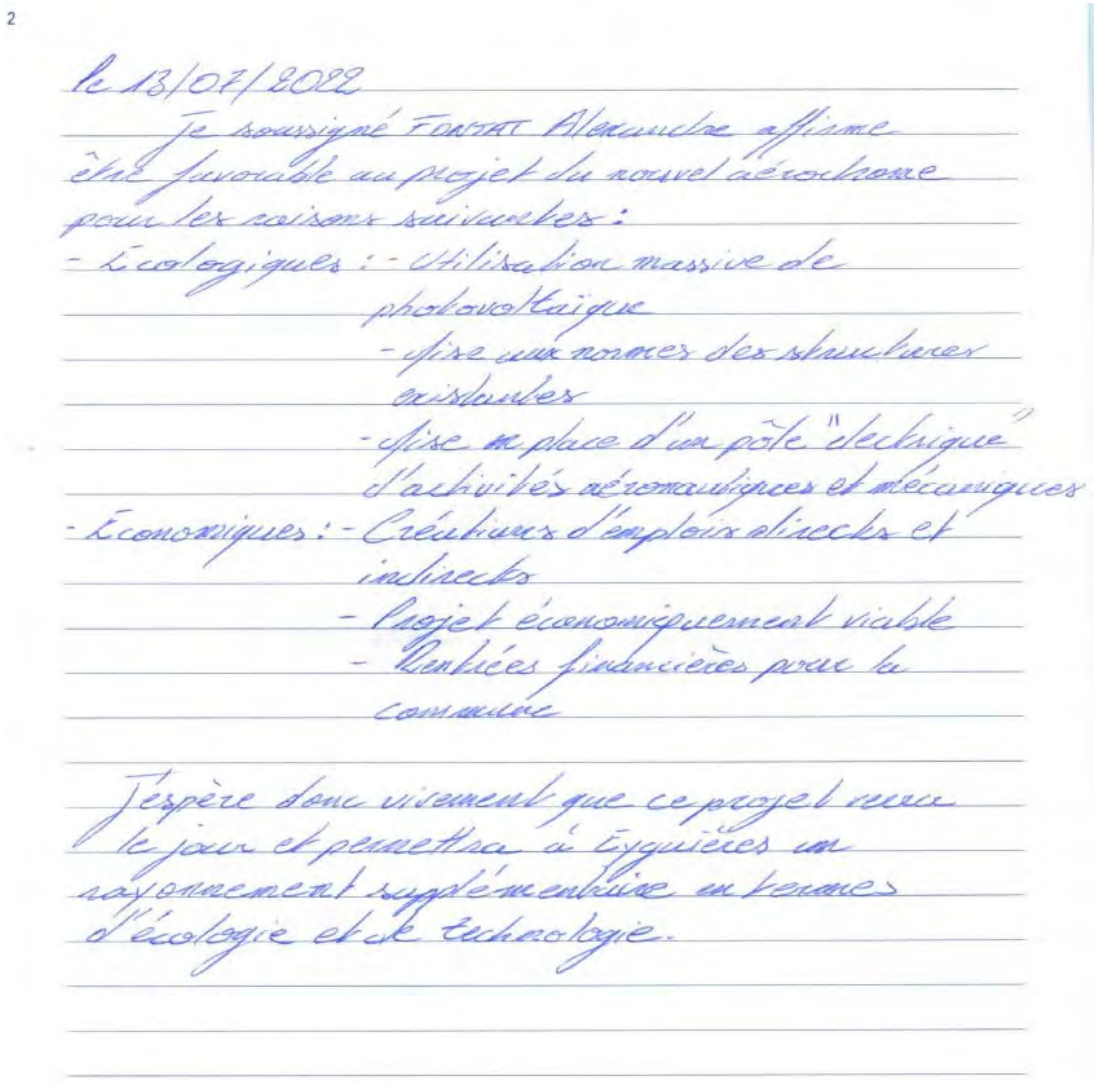

2

le 13/07/2022

Je soussigné FOUTAT Alexandre affirme être favorable au projet du nouvel aérodrome pour les raisons suivantes :

- Ecologiques : - Utilisation massive de photovoltaïque
  - Mise aux normes des structures existantes
  - Mise en place d'un pôle "électrique" d'activités aéronautiques et mécaniques
- Economiques : - Créations d'emplois directs et indirects
  - Projet économiquement viable
  - Rentrées financières pour la commune

J'espère donc vivement que ce projet verra le jour et permettra à Eyguières un rayonnement supplémentaire en termes d'écologie et de technologie.

Analyse :

- Favorable au projet
- Protection de l'environnement
- Développement économique et rentrées financières pour la commune

Remarque 10 :

Remarque de M. Jacques MASSIAS d'Eyguières.

13/07/22 Jacques Massias

Contrairement à l'enthousiaste M. Fontat je me vois contrain d'émettre des réserves :

Habitant Avenue de la gare, depuis 42 ans, j'ai subi, ainsi que mes voisins les plus proches dont les maisons sont tout loin de l'aérodrome, les inconvénients modérés de l'activité aérienne. Notamment le bruit lancinant de la voltige.

Mais la lecture du projet important de rénovation me laisse craindre une augmentation très grave des pollutions sonore, de l'eau en rappel dont nous nous servons au quotidien, de l'air du fait des moteurs, et l'accroissement de la circulation déjà forte sur la 569. Nous habitants quartier Sud n'avons jamais obtenu le tout à l'égout, ni même l'eau de la ville pour ma part. Est-il juste de nous infliger de nouveaux problèmes susceptibles de nuire à notre vie quotidienne et à la valeur de notre bien ?

Je demande instamment une étude exhaustive de ce dossier dans l'intérêt des habitants, et non celui des loisirs assez périmés à notre époque de restrictions.

Monsieur le commissaire enquêteur, j'espère que vous voudrez bien tenir compte de ces remarques et vous remercie.

Tel 06 43 04 88 46

4

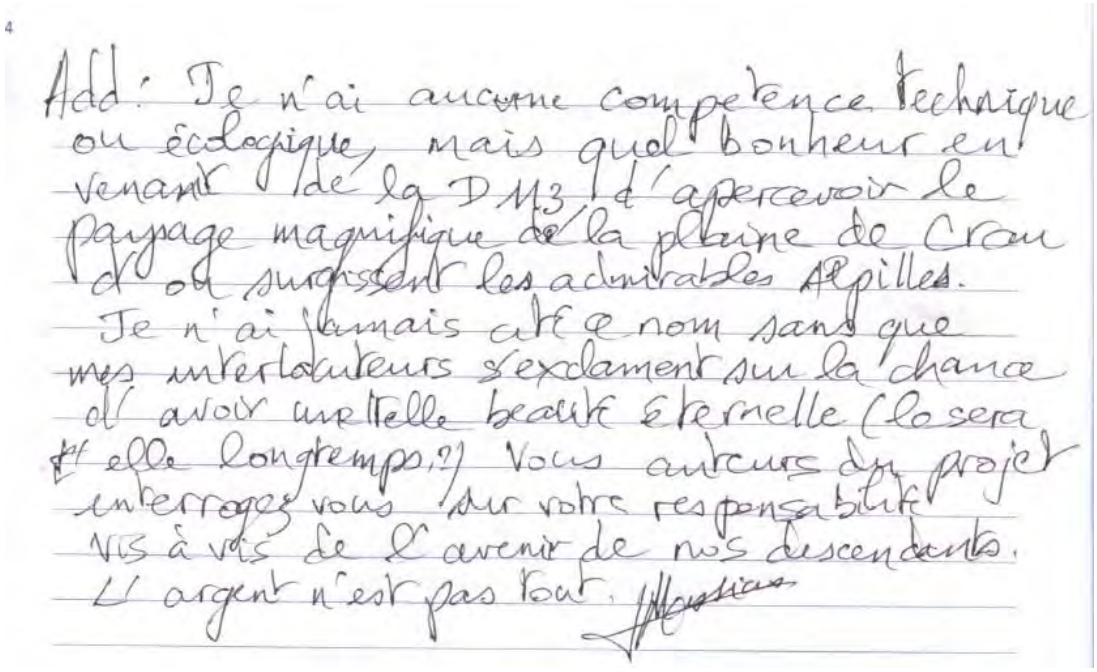

Add : Je n'ai aucune compétence technique ou écologique, mais quel bonheur en venant de la D 113, d'apercevoir le paysage magnifique de la plaine de Crau d'où surgissent les admirables Alpilles.
Je n'ai jamais cité ce nom sans que mes interlocuteurs s'exclament sur la chance d'avoir une telle beauté éternelle (le sera t-elle longtemps ?) Vous auteurs du projet interrogez vous sur votre responsabilité vis à vis de l'avenir de nos descendants.
L'argent n'est pas tout. [signature]

Analyse :

- S'oppose au projet
- Nuisances sonores
- Pollutions
- Accroissement de la circulation
- Atteintes aux paysages

Remarque 11 :
Remarque anonyme.

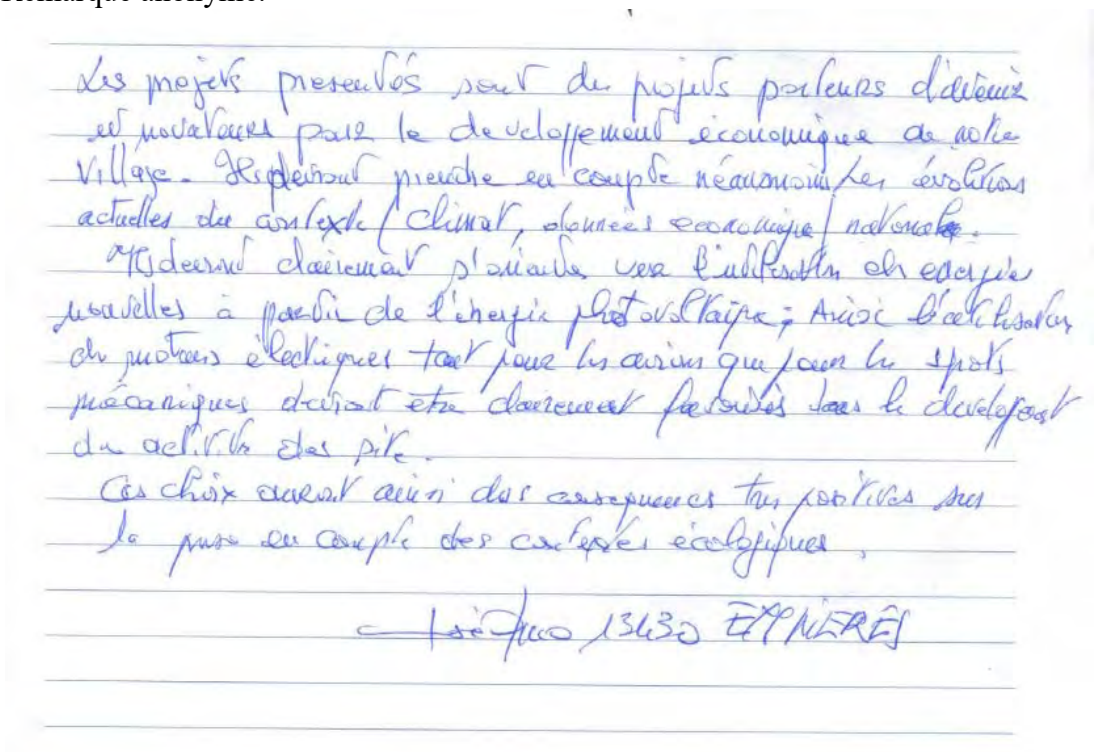

Les projets présentés sont des projets porteurs d'avenir et novateurs pour le développement économique de notre village. Ils devront prendre en compte néanmoins les évolutions actuelles du contexte (climat, données économique) nationale.
Ils devront clairement s'orienter vers l'utilisation des énergies nouvelles à partir de l'énergie photovoltaïque ; Ainsi l'utilisation des moteurs électriques tant pour les avions que pour les sports mécaniques devront être clairement favorisés dans le développement des activités des site.
Ces choix auront ainsi des conséquences très positives sur la prise en compte des contextes écologiques.

[signature] 13430 EYMÉRÈS

Analyse :

- Favorable au projet
- Projet positif pour l'environnement

Remarque 12 :

Remarque de M. Romain GRAMET : même lettre qu'à la remarque 19 du registre 1 de Salon.

Remarque 13 :

Remarque de M. AGU Gérard.

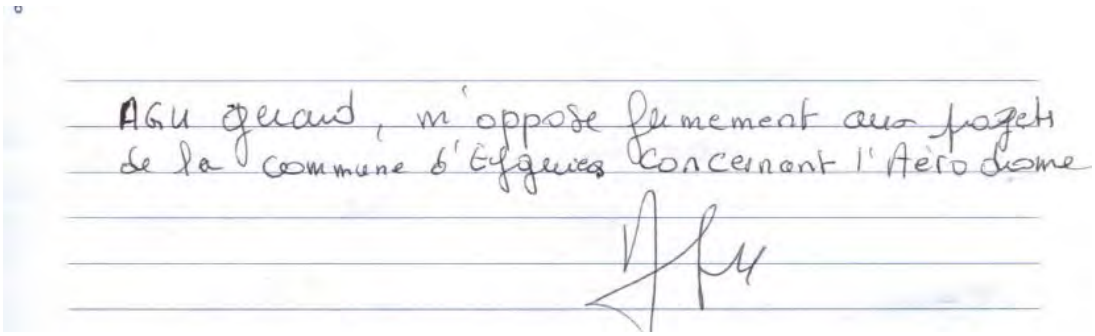
AGU gerard, m'oppose fermement aux projets de la commune d'Eyguieres concernant l'Aérodrome

Analyse :

- S'oppose au projet
- A joint la lettre type reportée au mail 25

Remarque 14 :

Remarque de M. BERTRAND Dominique et Mme TRUBLET Nathalie

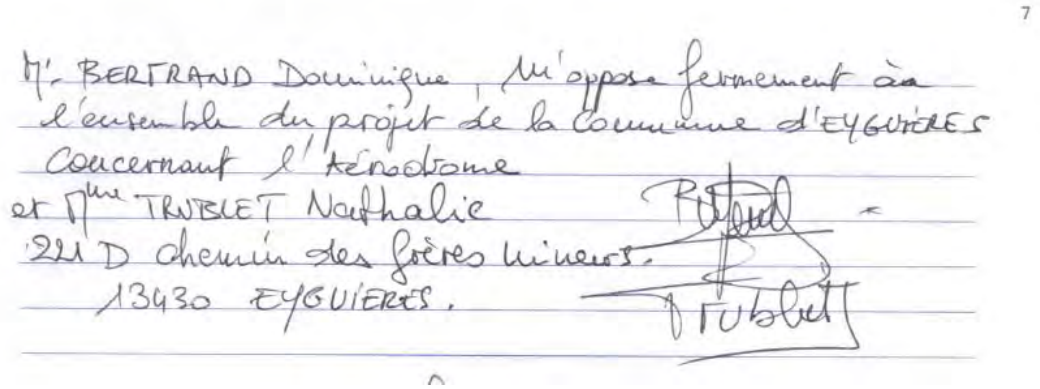
7

M. BERTRAND Dominique, m'oppose fermement à l'ensemble du projet de la Commune d'EYGUIÈRES Concernant l'Aérodrome

et Mme TRUBLET Nathalie

221 D chemin des frères Mineurs.

13430 EYGUIÈRES.

Analyse :

- S'opposent au projet

Remarque 15 :

Remarque de M. SAVOURE Jean-Paul.

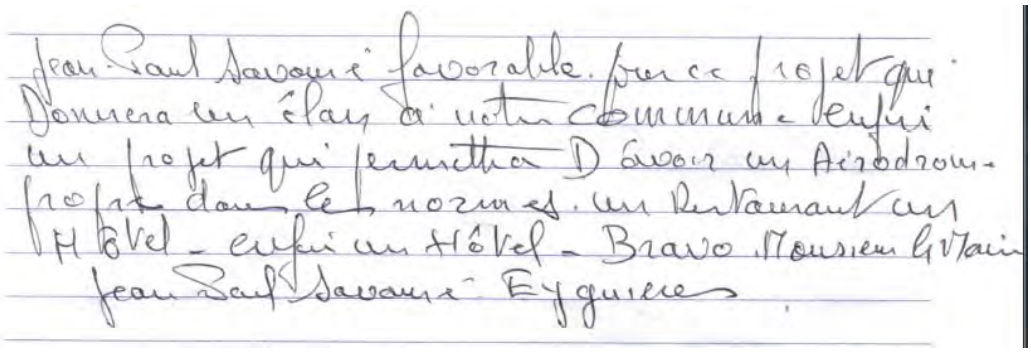
Jean Paul Savoure favorable pour ce projet qui donnera un éclat à notre commune enfin un projet qui permettra d'avoir un Aérodrome propre dans les normes un Restaurant un Hôtel enfin un Hôtel - Bravo Monsieur le Maire Jean Paul Savoure Eyguieres

Analyse :

- Favorable au projet
- Restaurant et hôtel
- Aérodrome propre

Remarque 16 :

Remarque de M. Patrick Guy

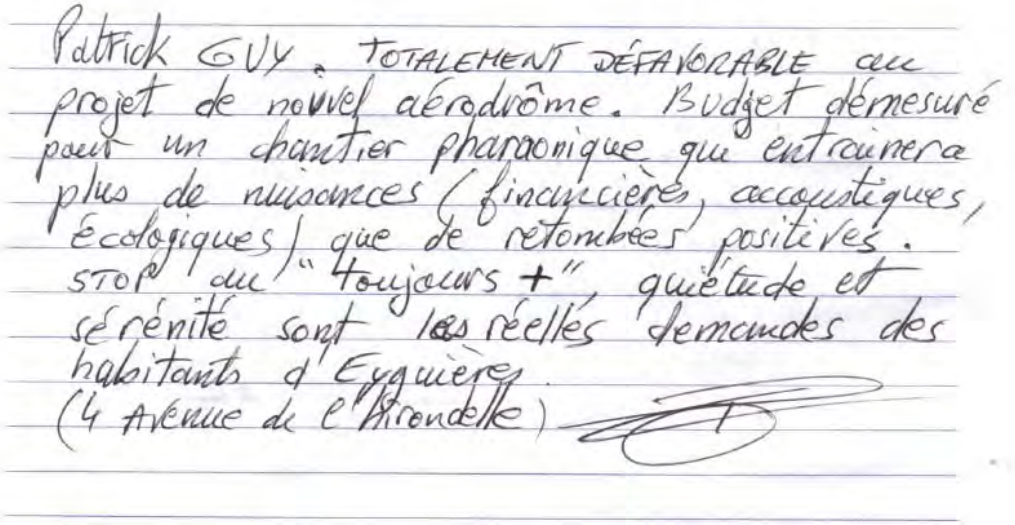
Patrick GUY. TOTALEMENT DÉFAVORABLE au projet de nouvel aérodrôme. Budget démesuré pour un chantier pharaonique qui entrainera plus de nuisances (financières, accoustiques, écologiques) que de retombées positives. STOP au "toujours +", quiétude et sérénité sont les réelles demandes des habitants d'Eyguières. (4 Avenue de l'Hirondelle)

Analyse :

- S'oppose au projet
- Budget démesuré
- Atteintes environnementales et nuisances sonores

Remarque 17 :

Remarque de M. COLIN Charles

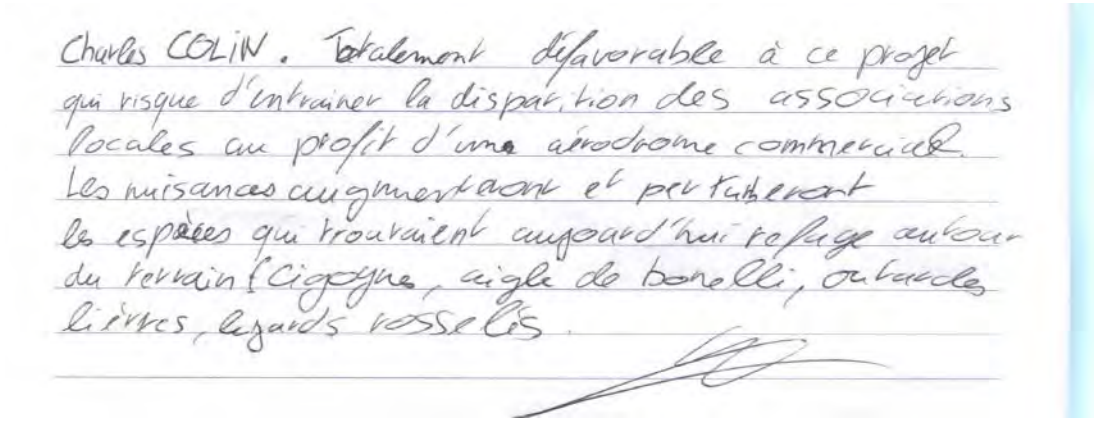
Charles COLIN. Totalement défavorable à ce projet qui risque d'entrainer la disparition des associations locales au profit d'une aérodrome commercial. Les nuisances augmentaient et perturberont les espèces qui trouvaient aujourd'hui refuge autour du terrain (Cigogne, aigle de bonelli, outardes, lièvres, lezards vosselés.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Disparition du tissu associatif
- Nuisances

Remarque 18 :

Remarque de M. SOUBRE Clément.

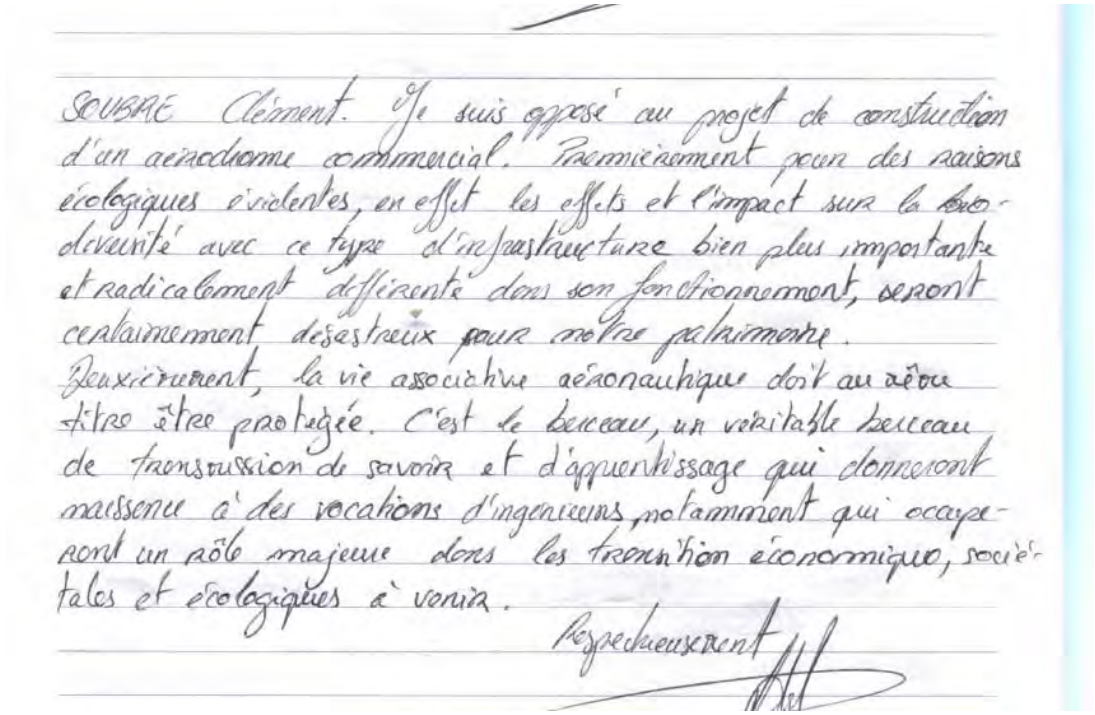
SOUBRE Clément. Je suis opposé au projet de construction d'un aérodrome commercial. Premièrement pour des raisons écologiques évidentes, en effet les effets et l'impact sur la biodiversité avec ce type d'infrastructure bien plus importante et radicalement différente dans son fonctionnement, seront certainement désastreux pour notre patrimoine.
Deuxièmement, la vie associative aéronautique doit au même titre être protégée. C'est le berceau, un véritable berceau de transmission de savoirs et d'apprentissage qui donneront naissance à des vocations d'ingénieurs, notamment qui occuperont un rôle majeure dans les transition économique, sociétales et écologiques à venir.
Respectueusement

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales
- Disparition de la vie associative

Remarque 19 :

Remarque de M. CHRISTAU Laurent

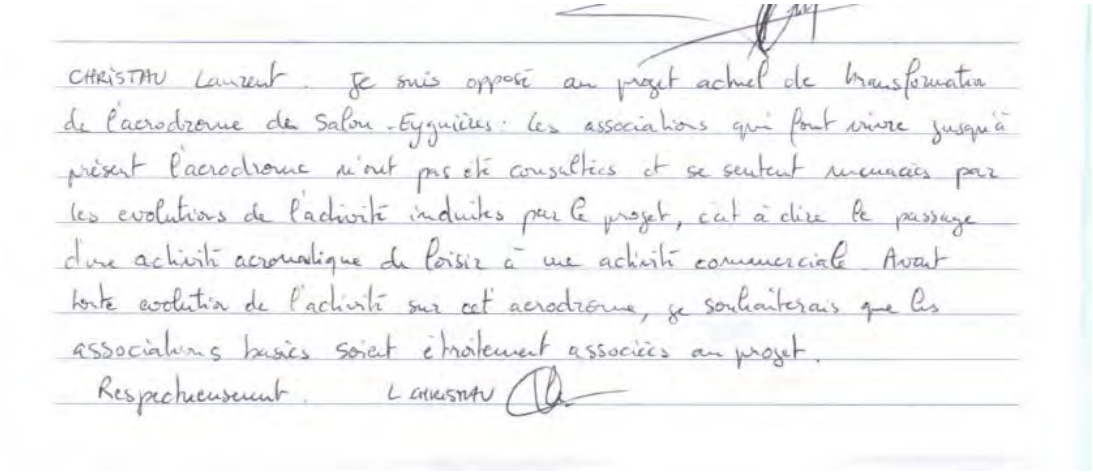
CHRISTAU Laurent. Je suis opposé au projet actuel de transformation de l'aérodrome de Salon-Eyguières. Les associations qui font vivre jusqu'à présent l'aérodrome n'ont pas été consultées et se sentent menacés par les évolutions de l'activité induites par le projet, c'est à dire le passage d'une activité aéronautique de loisir à une activité commerciale. Avant toute évolution de l'activité sur cet aérodrome, je souhaiterais que les associations locales soient étroitement associées au projet.
Respectueusement. L. CHRISTAU

Analyse :

- S'oppose au projet
- Souhaite que les associations soient associées au projet

Remarque 20 :

Remarque de Mme. Aline ARGIOLAS

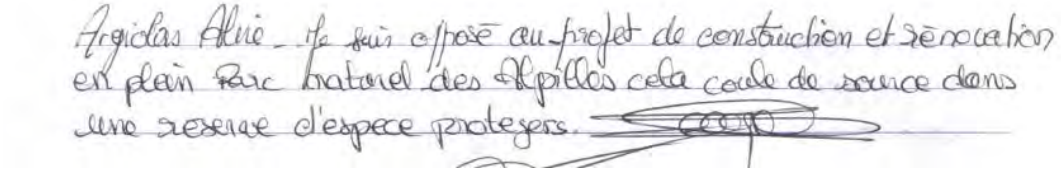
Argiolas Aline. Je suis opposé au projet de construction et rénovation en plein Parc National des Alpilles cela coule de source dans une réserve d'espèce protégées.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales

Remarque 21 :

Remarque de M. IRANZO Michel

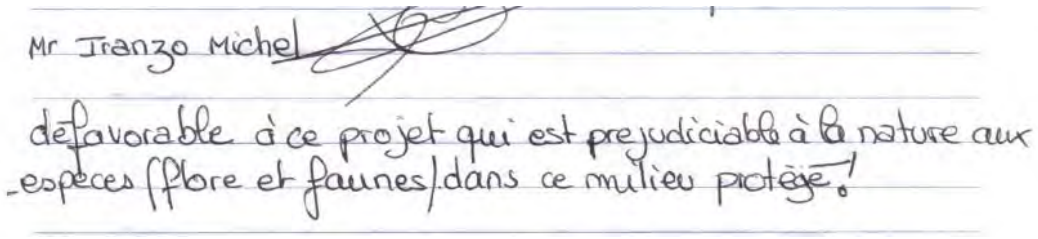
Mr Tranzo Michel

défavorable à ce projet qui est préjudiciable à la nature aux espèces (flore et faunes) dans ce milieu protégé.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales

Remarque 22 :

Remarque de Mme FAVARO Patricia

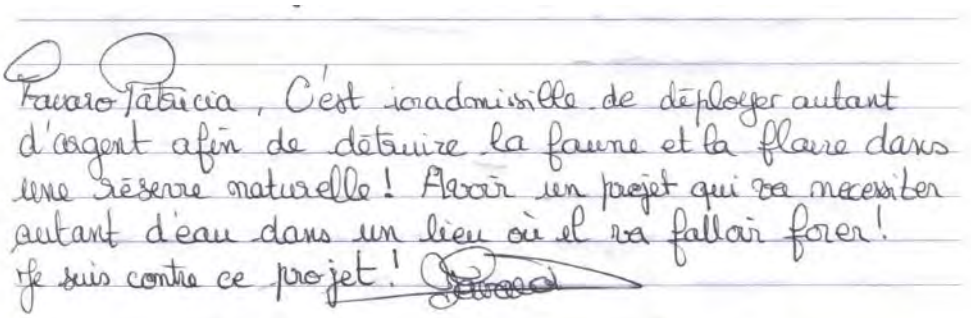
Favaro Patricia, C'est inadmissible de déployer autant d'argent afin de détruire la faune et la flore dans une réserve naturelle ! Avoir un projet qui va nécessiter autant d'eau dans un lieu où il va falloir forer ! Je suis contre ce projet !

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales

Remarque 23 :

Remarque de Mme Parrapa Sabrina

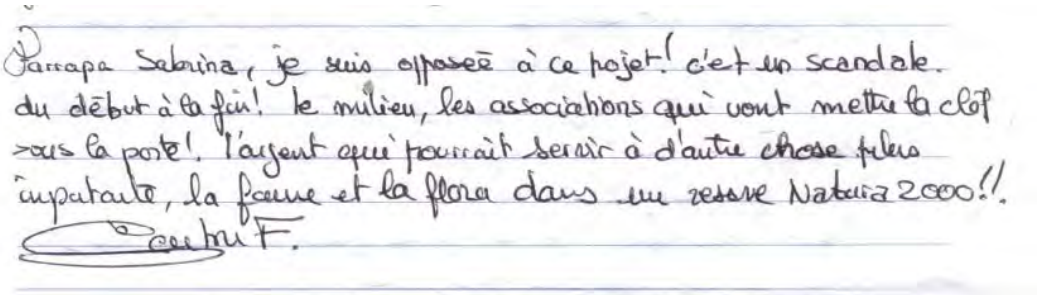
Parrapa Sabrina, je suis opposée à ce projet ! c'est un scandale du début à la fin ! le milieu, les associations qui vont mettre la clef sous la porte ! l'argent qui pourrait servir à d'autre chose plus importante, la faune et la flore dans une zone Natura 2000 !!

Cordialement.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales
- Disparition du tissu associatif

Remarque 24 :

Remarque de M. Laurent Boyer

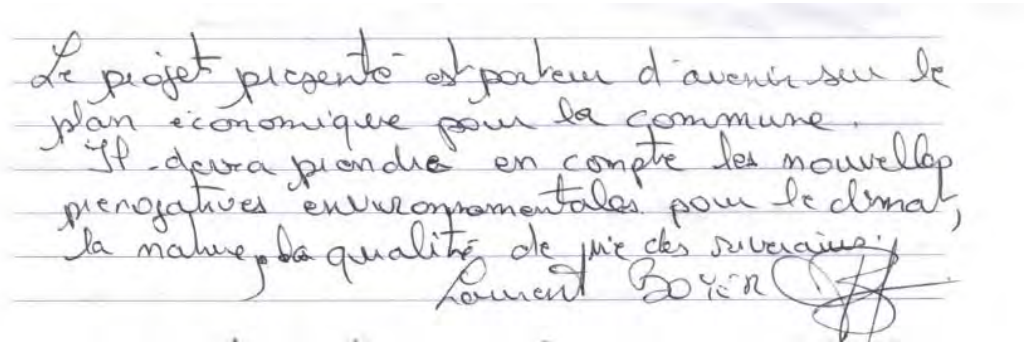

Analyse :

- Favorable au projet
- Protection de l'environnement

Remarque 25 :

Remarque de M. Georges Bouquet

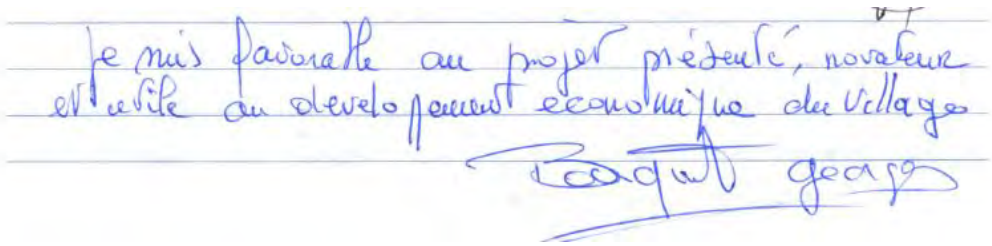

Analyse :

- Favorable au projet
- Développement économique

Remarque 26 :

Remarque de M. BABIC Yves d'Eyguières

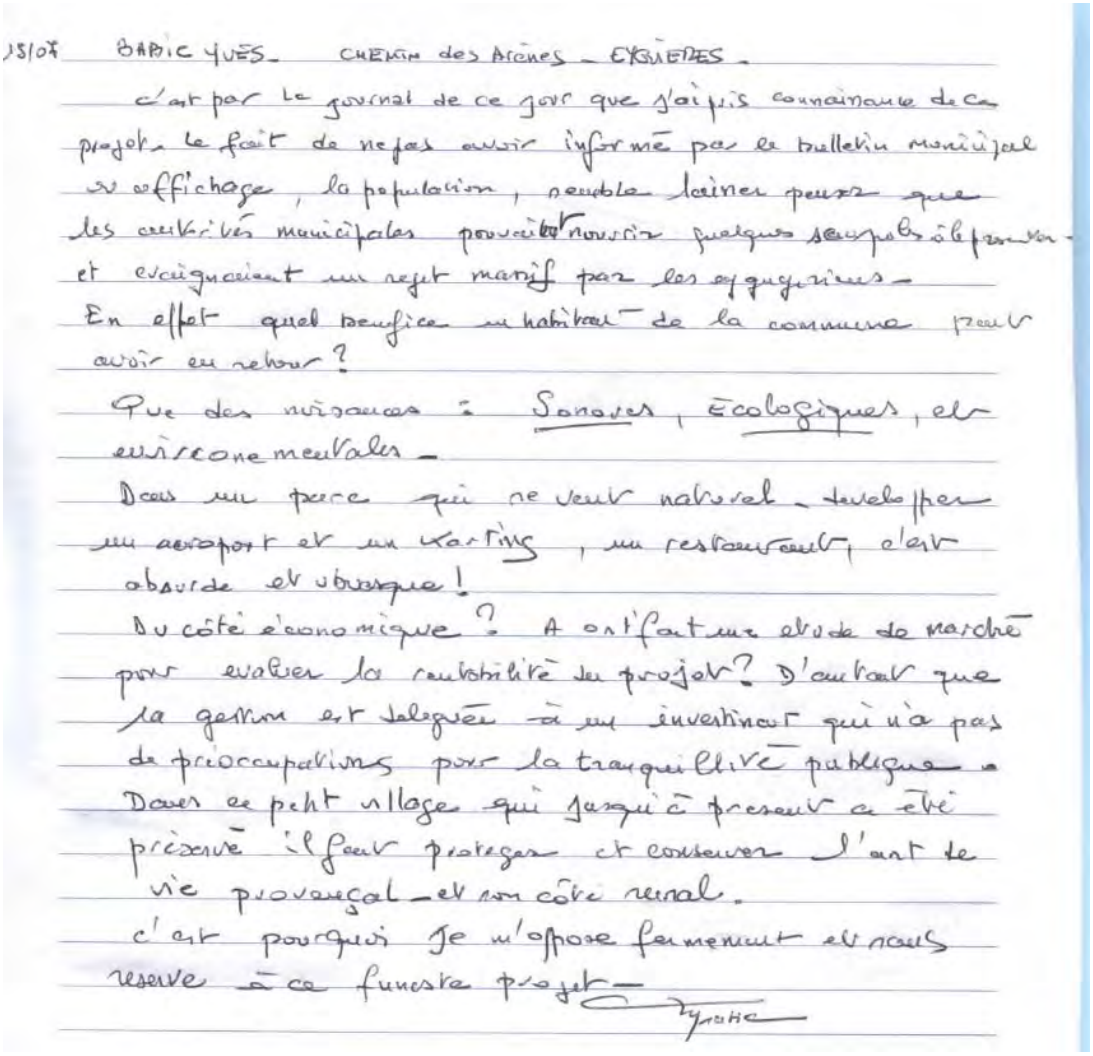

15/07 BABIC YVES – CHEMIN des Arènes – EYGUIÈRES –

c'est par le journal de ce jour que j'ai pris connaissance de ce projet. Le fait de ne pas avoir informé par le bulletin municipal ou affichage, la population, semble laisser penser que les autorités municipales pouvaient nourrir quelques scrupules à le prévoir et craignaient un rejet massif par les eyguyériens –

En effet quel bénéfice un habitant de la commune peut avoir en retour ?

Que des nuisances : Sonores, Écologiques, et environnementales –

Dans un parc qui se veut naturel – développer un aéroport et un karting, un restaurant, c'est absurde et ubuesque !

Du côté économique ? A ont fait une étude de marché pour évaluer la rentabilité du projet ? D'autant que la gestion est déléguée à un investisseur qui n'a pas de préoccupations pour la tranquillité publique.

Dans ce petit village qui jusqu'à présent a été préservé il faut protéger et conserver l'art de vie provençal – et son côté rural.

c'est pourquoi je m'oppose fermement et nous réserve à ce funeste projet –

Yvette

Analyse :

- S'oppose au projet
- Viabilité économique non démontrée
- Atteintes environnementales

Remarque 27 :

Remarque de Mme Elodie PORACCHIA

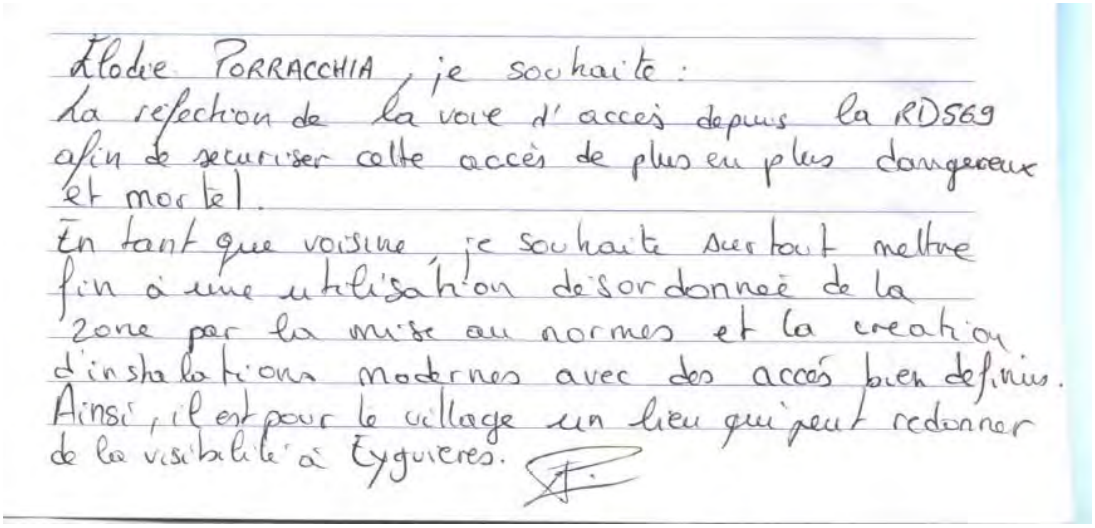
Elodie PORRACCHIA, je souhaite :
la réfection de la voie d'accès depuis la RD569 afin de sécuriser cette accès de plus en plus dangereux et mortel.
En tant que voisine, je souhaite surtout mettre fin à une utilisation désordonnée de la zone par la mise aux normes et la création d'installations modernes avec des accès bien définis.
Ainsi, il est pour le village un lieu qui peut redonner de la visibilité à Eyguières.

Analyse :

- Favorable au projet
- Sécurisation de la RD569
- En tant que riverain souhaite la mise aux normes des lieux

Remarque 28 :

Remarque de Mme PROUST IMBERT Emilie de Salon

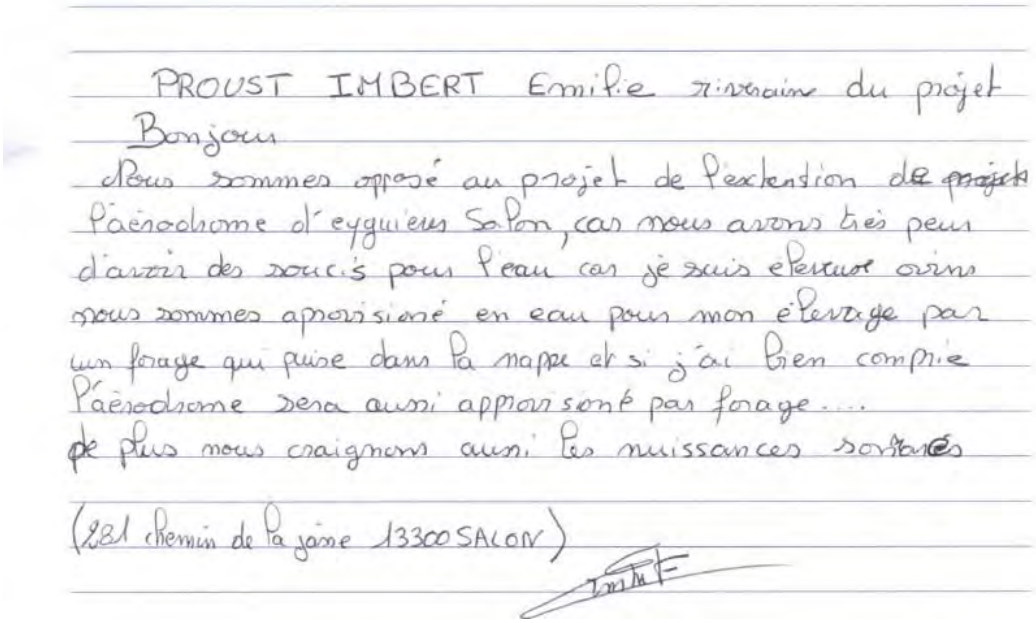

PROUST IMBERT Emilie riverain du projet

Bonjour

Nous sommes opposé au projet de l'extension de ~~projet~~ l'aérodrome d'eyguieres Salon, car nous avons très peur d'avoir des soucis pour l'eau car je suis éleveur ovins nous sommes approvisionné en eau pour mon élevage par un forage qui puise dans la nappe et si j'ai bien compris l'aérodrome sera aussi approvisionné par forage....
de plus nous craignons aussi les nuissances sonores

(281 chemin de la jasse 13300 SALON)

Analyse :

- S'oppose au projet
- S'inquiète de l'approvisionnement en eau pour l'élevage
- Nuisance sonore

Remarque 29 :

Remarque de M. et Mme Jean-Jacques Cornu et Annick.

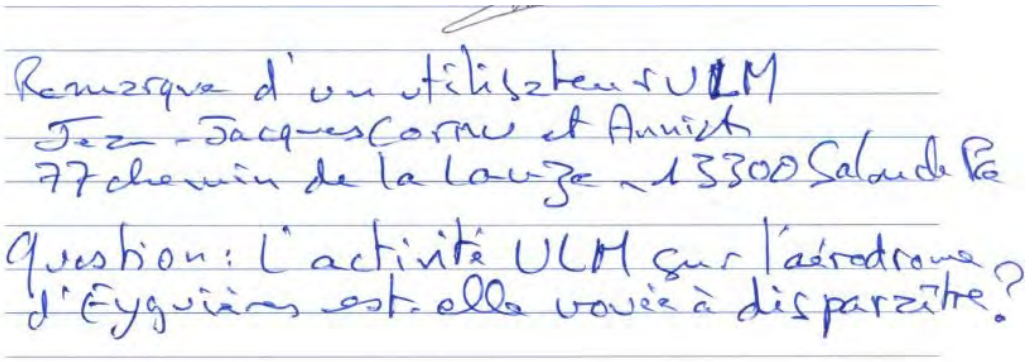

Remarque d'un utilisateur ULM
Jean-Jacques Cornu et Annick
77 chemin de la Lauze 13300 Salon de Pc

Question : L'activité ULM sur l'aérodrome d'Eyguières est-elle vouée à disparaître ?

Analyse :

- Disparition de l'activité ULM ?

Remarque 30 :

Remarque de M. MAROUSEZ Jean Serge d'Eyguières

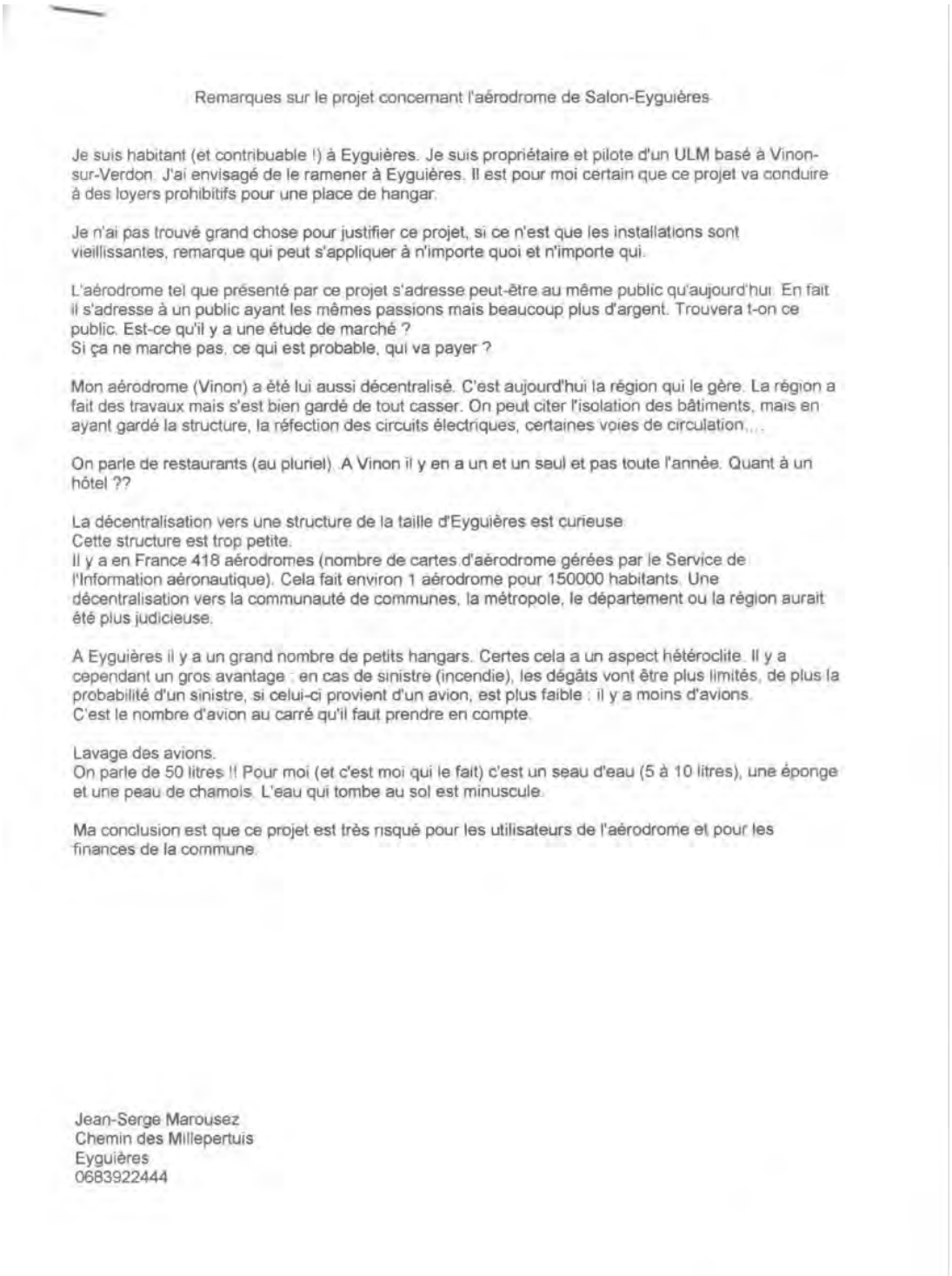

Remarques sur le projet concernant l'aérodrome de Salon-Eyguières

Je suis habitant (et contribuable !) à Eyguières. Je suis propriétaire et pilote d'un ULM basé à Vinon-sur-Verdon. J'ai envisagé de le ramener à Eyguières. Il est pour moi certain que ce projet va conduire à des loyers prohibitifs pour une place de hangar.

Je n'ai pas trouvé grand chose pour justifier ce projet, si ce n'est que les installations sont vieillissantes, remarque qui peut s'appliquer à n'importe quoi et n'importe qui.

L'aérodrome tel que présenté par ce projet s'adresse peut-être au même public qu'aujourd'hui. En fait il s'adresse à un public ayant les mêmes passions mais beaucoup plus d'argent. Trouvera t-on ce public. Est-ce qu'il y a une étude de marché ?
Si ça ne marche pas, ce qui est probable, qui va payer ?

Mon aérodrome (Vinon) a été lui aussi décentralisé. C'est aujourd'hui la région qui le gère. La région a fait des travaux mais s'est bien gardé de tout casser. On peut citer l'isolation des bâtiments, mais en ayant gardé la structure, la réfection des circuits électriques, certaines voies de circulation,...

On parle de restaurants (au pluriel). A Vinon il y en a un et un seul et pas toute l'année. Quant à un hôtel ??

La décentralisation vers une structure de la taille d'Eyguières est curieuse.
Cette structure est trop petite.
Il y a en France 418 aérodromes (nombre de cartes d'aérodrome gérées par le Service de l'Information aéronautique). Cela fait environ 1 aérodrome pour 150000 habitants. Une décentralisation vers la communauté de communes, la métropole, le département ou la région aurait été plus judicieuse.

A Eyguières il y a un grand nombre de petits hangars. Certes cela a un aspect hétéroclite. Il y a cependant un gros avantage : en cas de sinistre (incendie), les dégâts vont être plus limités, de plus la probabilité d'un sinistre, si celui-ci provient d'un avion, est plus faible : il y a moins d'avions.
C'est le nombre d'avion au carré qu'il faut prendre en compte.

Lavage des avions.
On parle de 50 litres !! Pour moi (et c'est moi qui le fait) c'est un seau d'eau (5 à 10 litres), une éponge et une peau de chamois. L'eau qui tombe au sol est minuscule.

Ma conclusion est que ce projet est très risqué pour les utilisateurs de l'aérodrome et pour les finances de la commune.

Jean-Serge Marousez
Chemin des Millepertuis
Eyguières
0683922444

Analyse :

- S'oppose au projet
- Projet risqué pour les associations et les finances de la commune

Remarque 31 :

Remarque de Mme Christelle MALZEVILLE

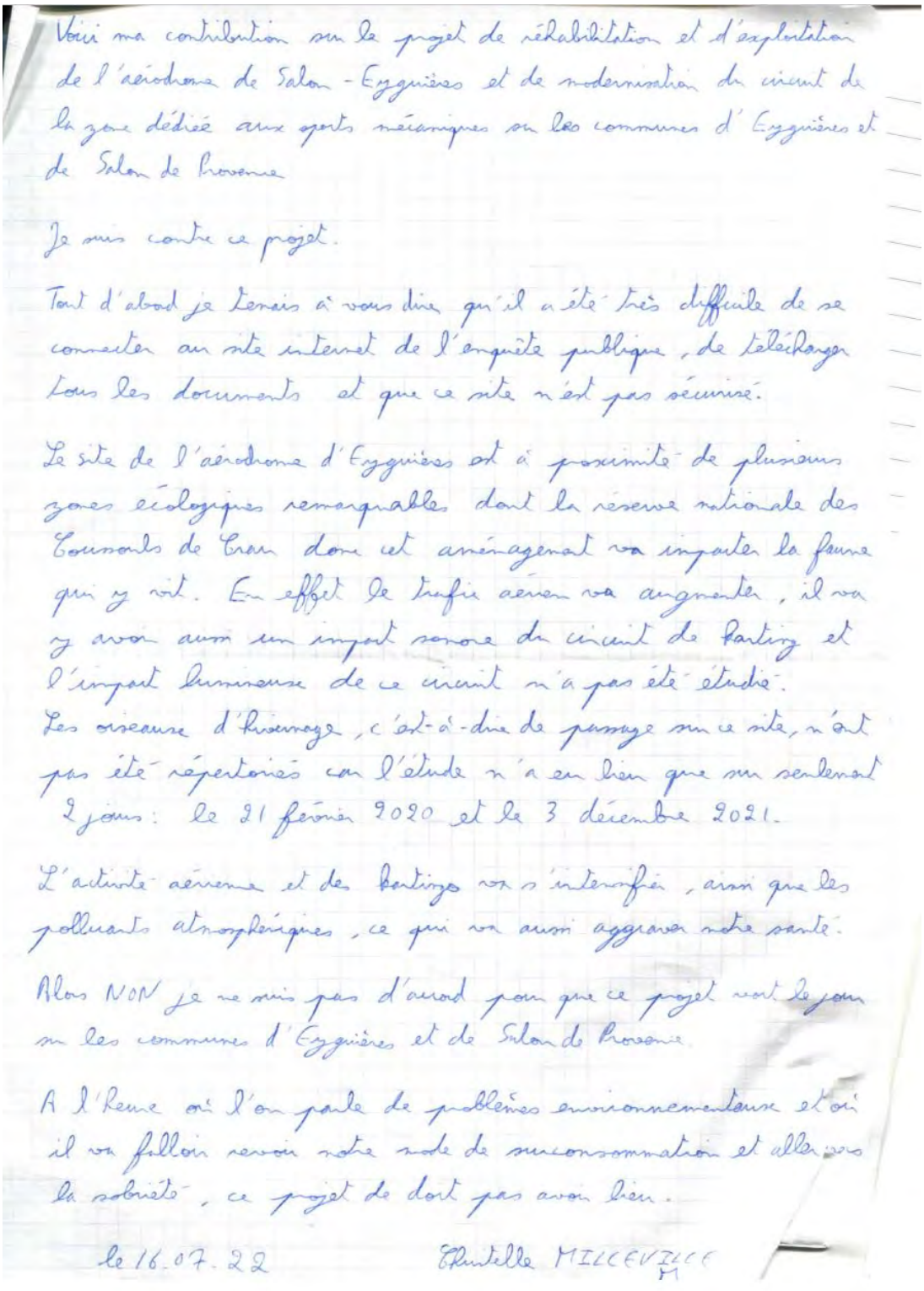

Voici ma contribution sur le projet de réhabilitation et d'exploitation de l'aérodrome de Salon - Eyguières et de modernisation du circuit de la zone dédiée aux sports mécaniques sur les communes d'Eyguières et de Salon de Provence

Je suis contre ce projet.

Tout d'abord je tenais à vous dire qu'il a été très difficile de se connecter au site internet de l'enquête publique, de télécharger tous les documents et que ce site n'est pas sécurisé.

Le site de l'aérodrome d'Eyguières est à proximité de plusieurs zones écologiques remarquables dont la réserve nationale des Coussouls de Crau donc cet aménagement va impacter la faune qui y vit. En effet le trafic aérien va augmenter, il va y avoir aussi un impact sonore du circuit de karting et l'impact lumineux de ce circuit n'a pas été étudié.
Les oiseaux d'hivernage, c'est-à-dire de passage sur ce site, n'ont pas été répertoriés car l'étude n'a eu lieu que sur seulement 2 jours : le 21 février 2020 et le 3 décembre 2021.

L'activité aérienne et de karting va s'intensifier, ainsi que les polluants atmosphériques, ce qui va aussi aggraver notre santé.

Alors NON je ne suis pas d'accord pour que ce projet voit le jour sur les communes d'Eyguières et de Salon de Provence

A l'heure où l'on parle de problèmes environnementaux et où il va falloir revoir notre mode de surconsommation et aller vers la sobriété, ce projet ne doit pas avoir lieu.

le 16.07.22 Christelle MALZEVILLE

Analyse :

- S’oppose au projet
- Connexion au site internet très difficile
- Augmentation du trafic
- Nuisances sonores
- Etude faune/flore insuffisante

Remarque 32 :

Remarque de Mme. PATRICIA M.

---------- Forwarded message ---------
De : **patricia m** <pm13300@live.fr>
Date: ven. 15 juil. 2022 à 15:14
Subject: Re : argumentaire contre le projet d'extension de l'aérodrome
To: Pacte Transition <pactetransition.payssalonais@gmail.com>

Bonjour
Juste pour signaler que je me suis présentée au septier pour la réunion .
Impossible d y participer pas de place dans la ridicule pièce de réunion .
Il n y avait pas que moi qui voulait y participer.
Je voulais vous l écrire pour que vous le sachiez ...si la mairie n aurait pas fait son travail de perroquet
Patricia

- N’a pas pu rencontrer le commissaire enquêteur

Remarque 33 :

Lettre type s’opposant au projet signée par MME MIMRAN Hélène de Salon et ROUY M/ Claude de GRANS

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : MIMRAN Hélène résidant à : Salon-de-Provence
En qualité de :

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome pour les motifs suivants :

1- **Enjeux écologiques** (réf avis critique de la MRAe n° 2022APPACA4/3060 et 3061) :

Le site de l'aérodrome de Salon-Eyguières s'intègre dans la plaine de la Crau et présente des sensibilités écologiques avérées liées à la présence de milieux naturels remarquables, les Coussouls de Crau, et d'espèces inféodées.

Le projet ne prend pas en compte les enjeux relatifs à l'imperméabilisation des sols et à la gestion de l'eau, du fait de l'absence d'éléments précis concernant les modalités de gestion des eaux pluviales (imperméabilisation supplémentaire engendrée par la création des nouveaux bâtiments). Imprécision sur les modalités de gestion des eaux usées (actuellement fosse septique), issues notamment des zones de lavage et sous-évaluation des volumes des prélèvements d'eau nécessaires en phase d'exploitation (actuellement non raccordé au réseau public de distribution d'eau potable). Avec les problématiques à venir de l'augmentation des sécheresses et la nécessité absolue d'une gestion parcimonieuse des nappes phréatiques.

Absence d'informations relatives à la capacité d'accueil de l'aérodrome, et à l'importance de la flotte aérienne qui sera susceptible d'utiliser les infrastructures à l'issue de ces nouveaux aménagements, qui, par conséquence, générera une **augmentation notable de la pollution en GES**. De même, la **pollution lumineuse** peut potentiellement engendrer des nuisances sur la faune présente aux abords du site du projet, le tout avec une **pollution sonore** avec l'augmentation du trafic dû à une activité à vocation commerciale, la pratique de la voltige et des sports mécaniques. Enfin, **mise en danger de la biodiversité** (dont potentiellement plusieurs espèces protégées) et la préservation des habitats naturels et des continuités écologiques .

On peut se poser clairement la question de **l'impact sécuritaire et environnemental du photovoltaïque** à proximité immédiate des pistes dans un projet qui sert à donner à se donner une légitimité environnementale plus que douteuse. La question de l'insertion paysagère du projet en bords de route et aux abords du village est à adresser compte tenu notamment de la platitude de la zone et des visibilités potentielles depuis le massif des Alpilles et la Tour des Opiès, qui surplombent le secteur du projet.

2- Fragilisation du système associatif actuel accompagné d'un déni démocratique par :

- l'**absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs.

- la **destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes avec la **mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées** par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.

3- Incrédulité sur la finalité aéronautique et économique du projet.

Ce projet est un contre sens aéronautique avec la volonté de développer une activité aéronautique commerciale enchâssée au milieu des zones de contrôle militaire de Salon et d'Istres et à moins de 30 km des aérodromes d'Avignon et Aix les Milles qui sont déjà bien équipés en infrastructures d'accueil de passagers et ateliers de maintenance aéronautique.

le montage financier est éludé et laisse planer un fort doute sur sa rentabilité et sa pérennité avec, à terme, une fragilisation des ressources de la commune et donc, de ses habitants et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune.

Fait le : Salon à : 14/07/2022 Signature

Analyse :

- Atteintes à la biodiversité

Remarque 34 :

Remarque d'un collectif de riverains

Collectif des riverains de l'Aérodrome d'Eyguieres – Salon
stop.projet@gmail.com

A l'attention de l'enquêteur public
Salon de Provence, le 15 juillet 2022

Objet : Avis d'enquête publique relatif au projet de réaménagement et de modernisation de l'aérodrome de Salon-Eyguieres et de la zone dédiée aux sports mécaniques

Cher Monsieur,

Dans la continuité de l'avis d'enquête publique cité en objet et en tant que riverains immédiats, nous nous intéressons de près au projet et ses futures nuisances sonores.

I. Analyse des documents de l'enquête publique

Voici un extrait des études d'impact présentent dans l'enquête publique reprenant la conclusion des études menées sur « l'ambiance sonore » pour :

L'Aérodrome : ***Le niveau d'enjeux lié aux émissions sonores est fort***. *Toutefois, du fait de la localisation de la zone d'étude dans un environnement peu influencé par les activités anthropiques et avoisinant les infrastructures routières, les contraintes liées au niveau sonore actuel s'appliquant au projet sont considérées comme faibles.*[1]

Karting : ***Le niveau d'enjeux lié aux émissions sonores est fort***. *La zone d'étude est localisée dans un environnement peu influencé par les activités anthropiques et les infrastructures routières. Toutefois la remise en activité du site sports mécaniques induira des émissions sonores. Les contraintes liées au niveau sonore actuel s'appliquant au projet sont considérées comme modérées.*[2]

Comment considérer que les impacts de ces activités **fortement génératrices de nuisances** puissent être considérées comme « faibles à modérées » ?
En tant que riverains immédiats de la zone, nous ne comprenons pas ces conclusions qui nous semblent hâtives et sans aucune étude réelle et sérieuse.

A la lecture du mémoire de présentation, nous comprenons une prise de position du rédacteur en faveur du projet avec un manque manifeste d'objectivité[3].

En effet, cette méthode nous laisse perplexe et sème le doute sur la **sincérité** du mémoire de réponse.

En analysant en profondeur l'ensemble des documents, nous comprenons que l'objectif principal du projet serait la modernisation des infrastructures en les rendant plus vertueuses et respectueuses de l'environnement tant dans la gestion de la faune et de la flore que dans l'empreinte carbone des activités, sans densifier le flux[4] et en utilisant des engins électriques et/ou hydrogène[5].

Ce descriptif ne nous apporte que peu de réponse à une question fondamentale :

Pourquoi déployer **autant de moyens**, mobiliser des entreprises d'envergures internationales et **des investissements importants** sur un projet qui ne répond pas directement à un besoin des habitants de la zone ni à une consolidation d'une activité existante mais **vient créer un besoin artificiel** et **générer de fortes nuisances sonores ?**

[1] Page 323 de l'étude d'impact du projet de réhabilitation et d'exploitation de l'aérodrome de Salon-Eyguieres
[2] Page 319 de l'étude d'impact projet de modernisation du circuit de la zone dédiée aux sports mécaniques
[3] Pages 10, 11, 12, 13, 18, 19 et notamment 21 du mémoire de réponse du 19.05.2022
[4] Page 12 du mémoire de réponse du 19.05.2022
[5] Pages 14 & 23 du mémoire de réponse du 19.05.2022

Collectif des riverains de l'Aérodrome d'Eyguieres – Salon
stop.projet@gmail.com

II. Zones d'ombres autour du projet

Cette première lecture amène donc de sérieuses interrogations sur le dessein réel de la mairie concernant ce projet, au-delà des considérations exposées dans les documents publics.

Pour répondre à cette interrogation, certains éléments, à peine dissimulés dans l'enquête publique, confortent notre analyse et pose les bases du réel projet de la mairie d'Eyguieres : **Transformer la zone pour accueillir de nouvelles activités comme des activités de voltige et la création d'une base de loisirs autours des sports mécaniques.**

Pour étayer ces propos, nous retrouvons, de manière sporadique dans le mémoire, de vagues éléments de présentation des futures activités génératrices **de fortes émissions sonores.**

Nous pouvons remarquer que le mot « voltige[6] », est présent deux fois en 119 pages et seulement **une fois**[7] dans l'étude d'impact du projet de l'aérodrome en 695 pages. Terme utilisé pour assoir la volonté de continuer cette activité alors que cette dernière a disparu du site depuis de nombreuses années.

En ce qui concerne les activités de sports mécaniques la confusion règne.
En quelques phrases[8], le mémoire apporte une contradiction par la mise en avant des kartings électriques sur une piste, puis quelques lignes en aval, il est exposé l'utilisation de véhicules thermiques sur d'autres circuits.

En synthèse, et à ce stade de l'étude documentaire, nous n'avons aucune indication précise sur l'intensité de activités précitées et des impacts à savoir :

- Les activités déployées sur la zone : Loisir et/ou compétitions ?
- Les jours d'utilisation des infrastructures (aérodrome & zone des sports mécaniques) ;
- **Le temps de vol en statique** au-dessus de l'aérodrome pour les activités de voltige et l'impact de ces vols statiques ;
- **Le réel impact environnemental et la quantification des nuisances sonores de ces activités**.

Face à ces contradictions et zones d'ombres, sous couvert d'investissements massifs nécessitant une recherche naturelle de profitabilité, la réponse doit légitiment se trouver ailleurs et notamment dans le **fort développement économique** de la zone par la diversification et **l'intensification des activités et des flux**.

Le développement économique, qui est, dans les documents communiqués dans l'enquête publique est **largement sous-estimé et donc soulève le point de la sous-estimation de l'impact environnemental du projet.**
Cette sous-estimation pose une nouvelle fois le **problème de sincérité** des documents communiqués **par la mairie d'Eyguieres** à destination de l'enquête publique.

III. Analyse de documents extra-enquête publique

Après investigation, les ambitions et la clé du projet semblent se trouver dans deux documents non communiqués dans l'enquête publique et rédigés par la ville d'Eyguières :

L'étude du rapport d'analyse des candidatures et des offres pour la Constitution d'une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) avec attribution d'une délégation de service public portant sur l'aérodrome et la zone dédiée aux sports mécaniques de la commune d'Eyguières & *ébauche du Contrat de concession* (joints au présent document).

[6] Pages 12 du mémoire de réponse du 19.05.2022
[7] Page 291 de l'étude d'impact pour le projet de réhabilitation et d'exploitation de l'aérodrome de Salon-Eyguieres
[8] Page 92 du mémoire de réponse du 19.05.2022

Il ressort de l'analyse de ces documents des points marquants, voire édifiants.

Nous comprenons aisément à la lecture du rapport[9] [10] et de l'ébauche du contrat de concession[11] que les ambitions sont :

- D'accueillir une **école voltige permanente**,
- De mettre en gestion l'ancien karting par une entité spécialisée dans l'exploitation « **base de loisirs / zones ludiques et touristiques** » ;
- D'installer des écoles permanentes de sports mécaniques et de location d'engins (de voltige, pilotage de karting et pilotage de motos).

Toutes ces activités, **complétement oubliées dans les études d'impacts**, vont considérablement augmenter **les nuisances sonores tant en semaine par l'entrainement des sportifs que les week-ends par les activités de loisirs et de compétitions mais aussi par la densification des flux aériens**[12].

Pour compléter les propos et assoir avec précision les ambitions réelles de l'appel d'offres initialement lancé par la mairie d'Eyguières, nous vous proposons un extrait dudit rapport[9] en **Annexe A**.

IV. Conclusion

Une trop grande distorsion existe entre les éléments présentés dans l'enquête publique et la réalité décrite dans les documents produits par la ville d'Eyguières hors enquête publique.

Cette sous-estimation influence largement l'enquête publique à ne pas traiter **les nuisances sonores** et pose sérieusement la question de la **sincérité** des études réalisées et notamment les impacts des actions suivantes :

- La création d'une école permanente de voltige;
- L'autorisation d'entrainements de voltige quotidien ;
- L'accroissement des flux aériens[10] pour diminuer les coûts d'exploitation et augmenter les recettes ;
- L'ouverture possible l'aviation dite « d'affaires »[11] ;
- La création d'une base de loisir autour des sports mécaniques avec notamment l'investissement dans des kart thermiques[12] destiné à la location 7j/7 ou l'allongement de 70% de la piste « compétition » actuelle[12] sur la zone sports mécaniques ;

Tous ces éléments permettent de mettre en lumière les zones d'ombres relevées en première lecture de l'enquête publique ainsi que la **sous-estimation** de certaines activités et les **nuisances sonores consécutives**.

Face à ces éléments, et sans apport d'éclaircissements sérieux par la mairie d'Eyguières sur la teneur réelle du projet et ses impacts, **nous sommes fermement opposés à ce projet** qui touchera directement notre qualité de vie par les **fortes nuisances sonores** et l'intensification des activités décrites ci-dessus.

[9] Pages 26, 27 & 28 du Rapport provisoire d'analyse des candidatures et des offres à l'appel d'offres pour constitution de la SEMOP du 09.10.2020
[10] Page 33 du Rapport provisoire d'analyse des candidatures et des offres à l'appel d'offres pour constitution de la SEMOP du 09.10.2020
[11] Article 9, paragraphe 2, page 5 de l'ébauche du Contrat de concession entre la ville d'Eyguieres et la SEMOP
[12] Page 34 du Rapport provisoire d'analyse des candidatures et des offres à l'appel d'offres pour constitution de la SEMOP du 09.10.2020

Collectif des riverains de l'Aérodrome d'Eyguieres – Salon
stop.projet@gmail.com

Annexe A – Pages 26, 27 & 28 du Rapport provisoire d'analyse des candidatures et des offres à l'appel d'offres pour constitution de la SEMOP du 09.10.2020

« *Il s'agissait donc pour le candidat de proposer des activités et des actions permettant non seulement de fidéliser les usagers actuels du site, mais également de développer des activités et des actions en direction d'autres publics.*

A. *Zone sports mécaniques*

Il était demandé au candidat de proposer :
Des activités cohérentes avec le positionnement de l'équipement sur un secteur de développement loisirs des services annexes aux activités de la zone.

L'offre répond à ces demandes par :

- *Formation à destination des jeunes :*
  - *L'école de Moto*
    - *Public visé : Jeunes pilotes*
    - *Descriptif sommaire de l'activité et de sa mise en œuvre : Il s'agit d'action de formation à destination de jeunes pilotes qui seront encadrés par le pilote de moto Johann ZARCO*
  - *L'école de karting*
    - *Public visé : Pas de précision à ce sujet*
    - *Descriptif sommaire de l'activité et de sa mise en œuvre : Marion PLANTEVIN encadrera cette école. L'école de formation fonctionnera la semaine du* ***lundi au vendredi****.*

- ***Location d'engins et pratique sur pistes*** :
  - *Location de karting (piste dédiée à cette activité) activité exploitée en collaboration avec ALPHA KARTING qui va fournir des karts et l'accompagnement du personnel d'exploitation. Les équipes de ALPHA vont assurer la formation, l'entretien des karts et leur bon fonctionnement*
  - *Public visé :*
    - *Grand public : public très large de 3 ans à 99 ans, avec des modèles pouvant convenir à des personnes à mobilité réduite*
    - *Groupe : réservation pour les groupes ciblés en semaine, mise en place d'actions en direction des comités d'entreprises*
    - *Descriptif sommaire de l'activité et de sa mise en œuvre :* ***Activité de location grand public les samedis, dimanches et jours fériés*** *(fermeture de l'activité de mi-décembre à mi-janvier). Proposition à la location d'une large gamme de karts, adaptés à différents publics*

- *Location de piste de compétition*
  - *Public visé : Les licenciés avec leurs* ***motos jusqu'à 600cc et les karts 2 temps jusqu'à 175cc***
  - ***Descriptif sommaire de l'activité et de sa mise en œuvre : La piste pourra être louée pour des évènements sportifs*** *de type entrainement moto, mais également pour organiser des initiations à la prévention routière, 2 ou 4 roues*
  - *Les journées d'ouvertures sont identiques à la piste de location, avec alternance possible du roulage moto/kart*

B. *Zone aérodrome*

Il était demandé au candidat de :

- *Réunir les conditions pour l'exploitation de l'aérodrome et qu'il propose une offre de places de hangar qualitative et homogène ;*

- *Proposer le développement d'activités en cohérence avec l'orientation loisir grand public de l'aérodrome et dans une perspective d'attirer un nombre important de pilotes loisir ;*
- *Proposer des services connexes aux activités proposées, dans un objectif de développement d'un site multiservice.*

L'offre répond à ces demandes par :

- *Activités principales du site :*
  - *Location de hangars à destination des clubs et des pilotes particuliers*
    - *Montée en gamme des équipements avec la réalisation d'un programme de démolition/reconstruction des hangars afin de disposer de bâtiments fonctionnels et adaptés à leur usage*

- *Développement loisir :*
  - *Ecole de voltige*
    - *Public visé : public jeune, population locale, nationale voire internationale*
    - *Descriptif sommaire de l'activité et de sa mise en œuvre : Installation de la 1ère **école permanente de voltige**. Cette activité s'appuiera sur les compétences et le statut de flight instructor de Mélanie Astles et de Pierre Varloteaux, ce dernier pouvant également enseigner la voltige synchronisée en parallèle*

  - *Ecole UPRT*
    - *Public visé : Tout public*
    - *Descriptif sommaire de l'activité et de sa mise e œuvre : Cours théorique et 5 heures de vol sur avion biplace de voltige*

  - *Les aéroclubs ont vocation à continuer et à développer leur activité grâce au développement de la plateforme :*
    - *Aviation légère*
    - *ULM*
    - *Vol à Voile*

- *Les activités envisagées pour l'avenir :*
  - *L'avion électrique*
  - *Voiture volante*

- *Services connexes :*
  - *L'avitaillement :*
    - *Public visé : Les pilotes*
    - *Descriptif sommaire du service : Service accessible 24h/24 – 7j/7, avec la proposition de deux sortes de carburant*

  - *Un atelier de maintenance aéronautique agréé au niveau PART 145 :*
    - *Un scénario d'accompagnement à la création d'une structure a été étudié : création de l'activité avec un mécanicien militaire en train de passer sa licence PART 66 qui connaît très bien les avions de voltige, et souhaite à court terme quitter l'ARMEE de l'AIR »*

Analyse :

- S'oppose au projet
- Nuisances sonores
- Aucune étude de bruit
- Candidature – appel d'offre

Remarque 35 :

Document non identifié concernant les panneaux photovoltaïques et la DGAC.

e. Registre 5

Remarque 1 :

Remarque de M. MASSIAS J.

(suite au dos de la feuille) « diverses probables, la diminution de la valeur des biens. Notre inquiétude est à prendre en compte SVP »

Remarque 2 :

Remarque de M. VIMSON d'Eyguières

En qualité de résident sur le territoire d'Eyguières je m'oppose à la pérennité du projet dont l'enquête publique actuelle veut évaluer la pertinence.

- En effet le territoire d'Eyguières, Istres, Salon, Miramas Lançon ne manque d'aucune plate forme à même de recevoir toute activité aérienne
- la zone de l'aérodrome d'Eyguières est un espace naturel ouvert dont tout citoyen a besoin. Il n'est pas acceptable d'y bâtir des infrastructures pérennes
- la viabilité économique du projet n'est en aucun cas démontrée et la prise en charge par une commune de la taille d'Eyguières ne pourra qu'exposer ses habitants à des augmentation d'impôts et taxes locales dont le poids ne sera pas supportable.
- les nuisances provoquées par le projet en terme d'activité aérienne / voltige bruyante, accélérations ne sont pas acceptables.
- l'intérêt aéronautique de disposer d'une piste Nord face aux Alpilles est nul vu les minimas d'approche IMC qui en découleront et qui seront extrêmement élevés donc pénalisants.

E. VIMSON [signature]

Le 16/07/22

Analyse :

- S'oppose au projet
- Pas de viabilité économique
- Nuisances sonores

Remarque 3 :

Remarque de l'association ANTEA

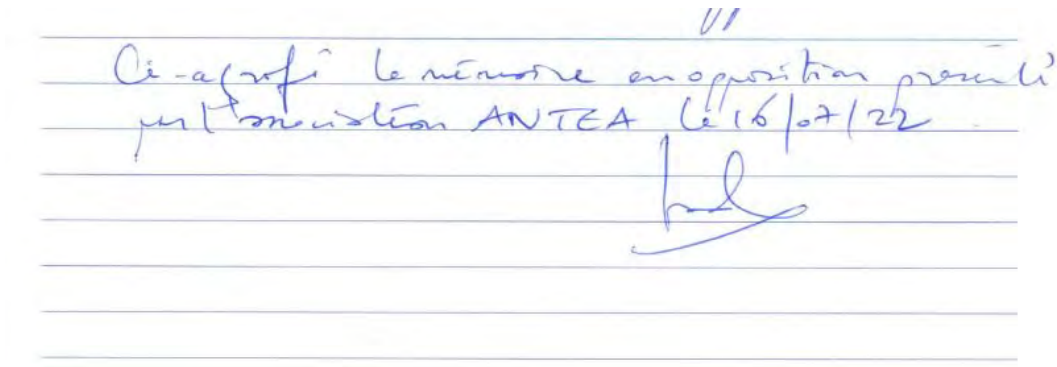

La remarque a été envoyée par mail et il a été répondu.

Remarque 4 :

Il s'agit d'une lettre type déjà réécrite au mail 66 du présent rapport. Elle est signée par Mme DEFRANCE Nelly d'Eyguières.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Remet en cause l'étude d'impact
- Remet en cause les réponses du maître d'ouvrage à la MRAE
- Pose le problème du devenir des zones situées entre les hangars où il y aurait pourtant des enjeux

Remarque 5 :

Remarque de M. et Mme SOUCHON d'Eyguières

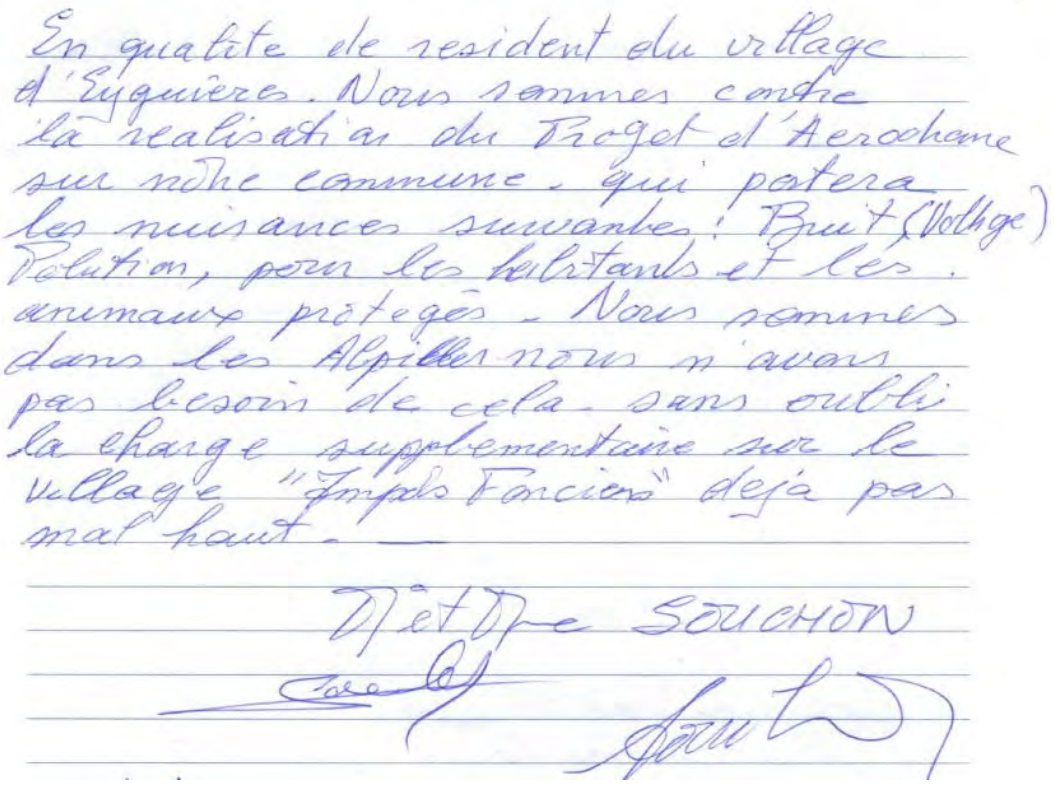

En qualité de résident du village d'Eyguières. Nous sommes contre la réalisation du Projet d'Aérodrome sur notre commune, qui portera les nuisances suivantes : Bruit (Village) Pollution, pour les habitants et les animaux protégés. Nous sommes dans les Alpilles nous n'avons pas besoin de cela. Sans oublié la charge supplémentaire sur le village "Impôts Fonciers" déjà pas mal haut.

Mr et Mme SOUCHON

Analyse :

- S'opposent au projet
- Nuisances

Remarque 6 :

Remarque de M. Platon

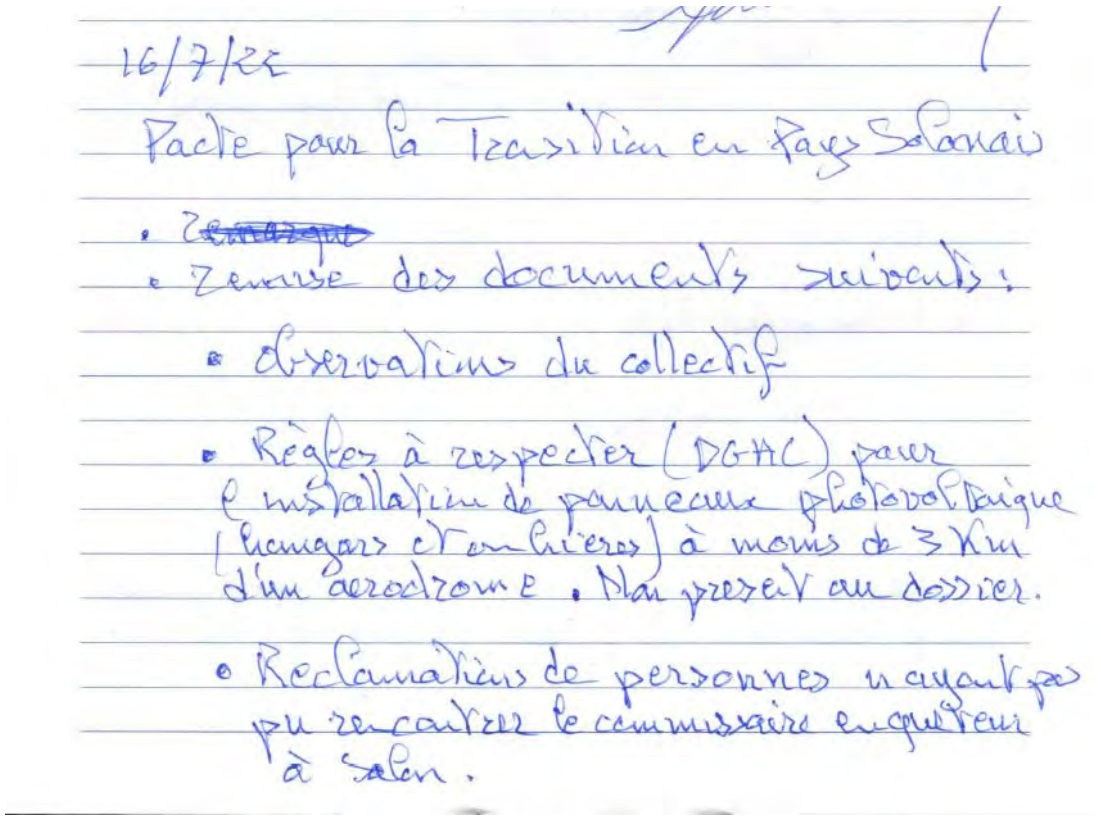
16/7/22

Pacte pour la Transition en Pays Solonais

- Remise des documents suivants :
  - observations du collectif
  - Règles à respecter (DGAC) pour l'installation de panneaux photovoltaïque (hangars et ombrières) à moins de 3 Km d'un aérodrome. Plan présenté au dossier.
  - Réclamations de personnes n'ayant pas pu rencontrer le commissaire enquêteur à Salon.

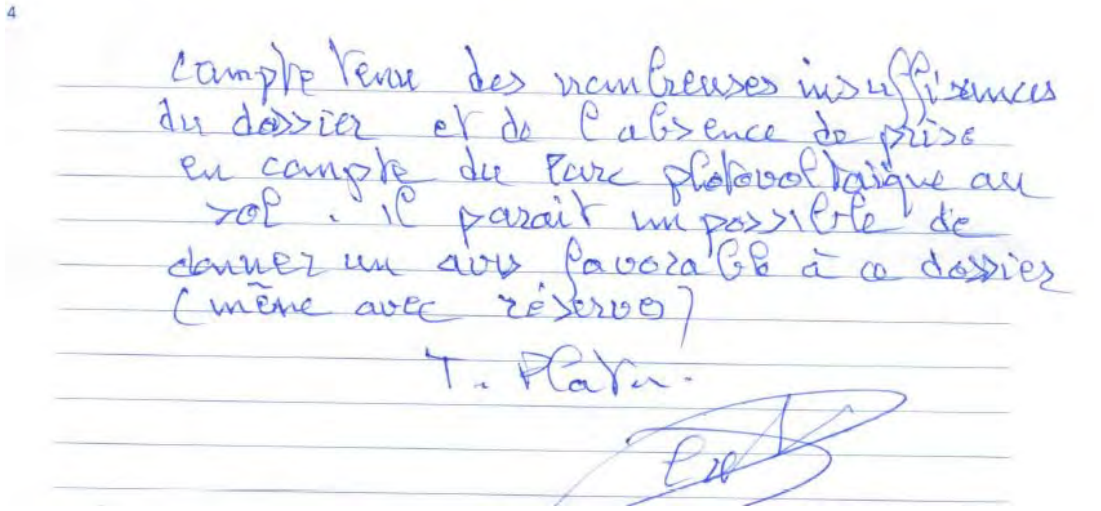
4

Compte tenu des nombreuses insuffisances du dossier et de l'absence de prise en compte du parc photovoltaïque au sol, il paraît impossible de donner un avis favorable à ce dossier (même avec réserves)

T. Plan.

La remarque est traitée dans le registre précédent à la remarque 5. Le document était dans le registre précédent.

Remarque 7 :

Remarque anonyme.

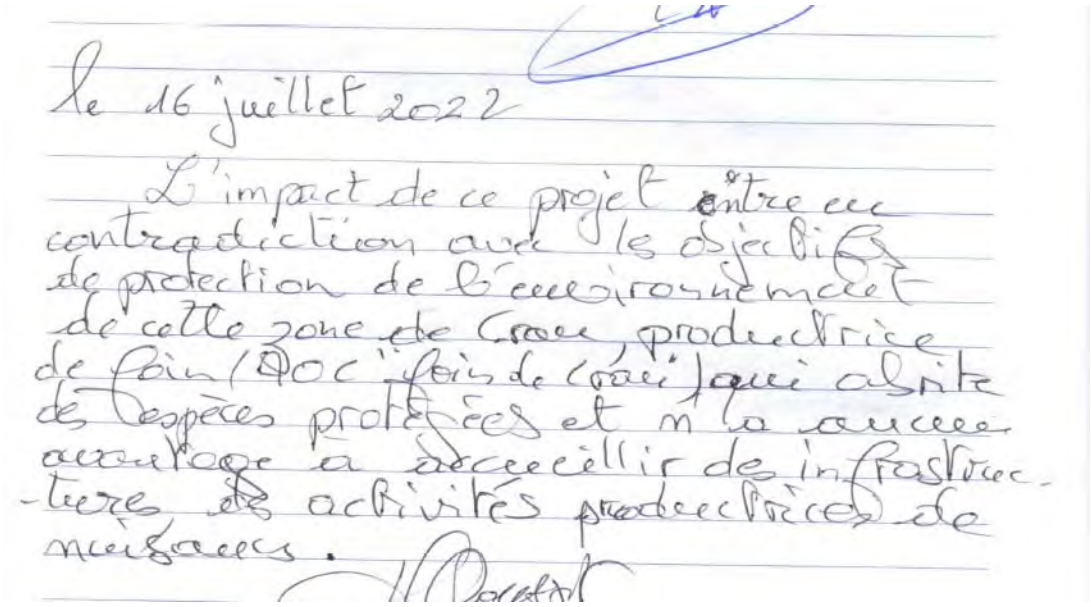
le 16 juillet 2022

L'impact de ce projet entre en contradiction avec les objectifs de protection de l'environnement de cette zone de Crau, productrice de foin (AOC foin de Crau) qui abrite des espèces protégées et n'a aucun aménagé à accueillir des infrastructures et activités productrices de nuisances.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Projet en contradiction avec le site

Remarque 8 :

Remarque anonyme.

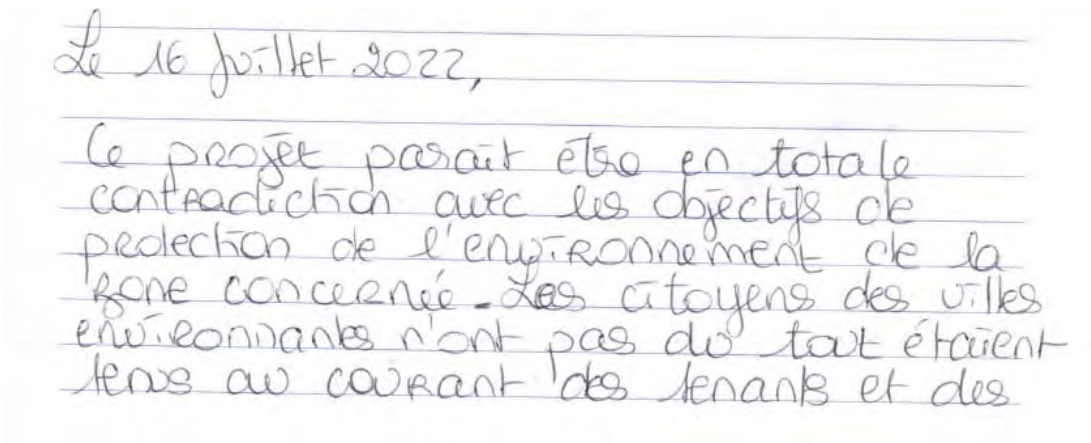
Le 16 juillet 2022,

Ce projet paraît être en totale contradiction avec les objectifs de protection de l'environnement de la zone concernée. Les citoyens des villes environnantes n'ont pas du tout étaient tenus au courant des tenants et des

aboutissants de ce projet d'étude ne
semble pas tenir compte de l'impact
d'un tel changement au niveau de la
faune et de la flore. De plus nous
n'avons aucune information sur les
futures nuisances engendrées par
l'activité du site.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales
- Nuisances

Remarque 9 :

Remarque de Mme Nicole MORTAIN d'Eyguières

le 16 juillet 2022.

Nicole MORTAIN
MK depuis 35 ans au village.

Mais où est le petit village que j'ai connu mais défendu.
où est la piscine pour tous.
où est le silence dans le village avec des avions.
où va t on ?
un monde de béton dans la ... Monsieur de Vaux
va se réveiller et on va réagir
où sont nos oiseaux que l'on observe au pied des
des alpilles ::
Non et non le village n'attend pas un Karting.
pas, peut-être certains ??

Analyse :

- S'oppose au projet

Remarque 10 :

Remarque de M. Jean-Yves FRANCART

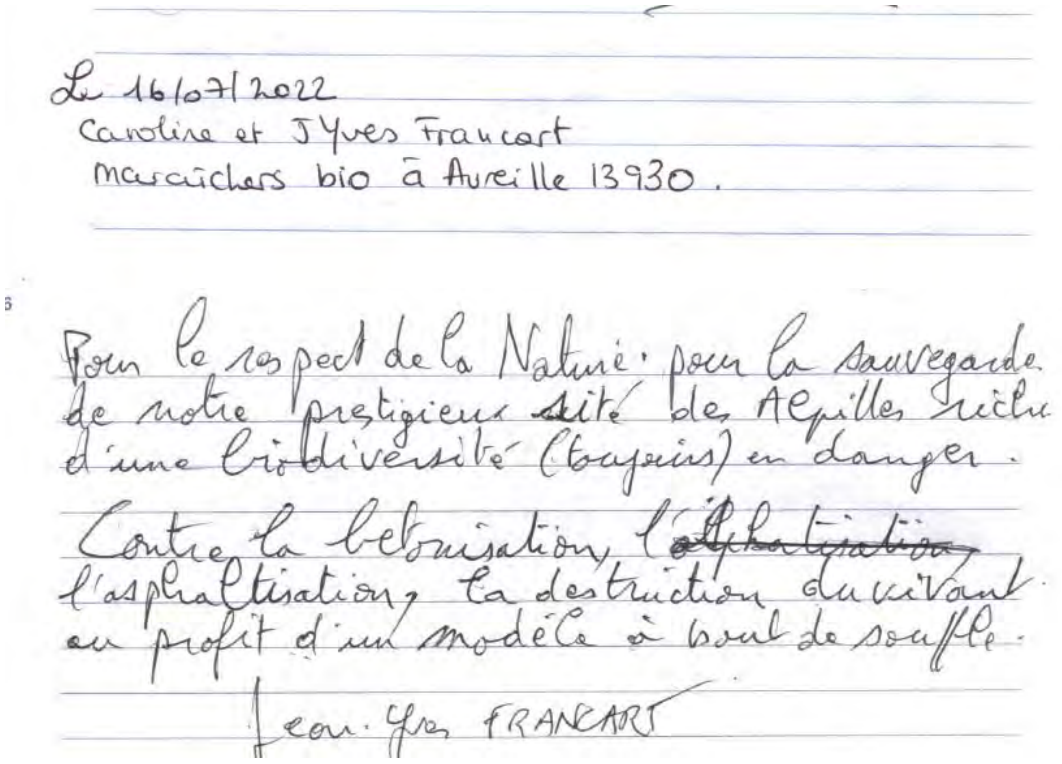

Le 16/07/2022
Caroline et Jyves Francart
maraîchers bio à Aureille 13930.

Pour le respect de la Nature, pour la sauvegarde de notre prestigieux site des Alpilles riche d'une biodiversité (loups) en danger.
Contre la bétonisation, l'~~artificialisation~~ l'asphaltisation, la destruction du vivant au profit d'un modèle à bout de souffle.
Jean-Yves FRANCART

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales

Remarque 11 :

Remarque de Mme Caroline FRANCART

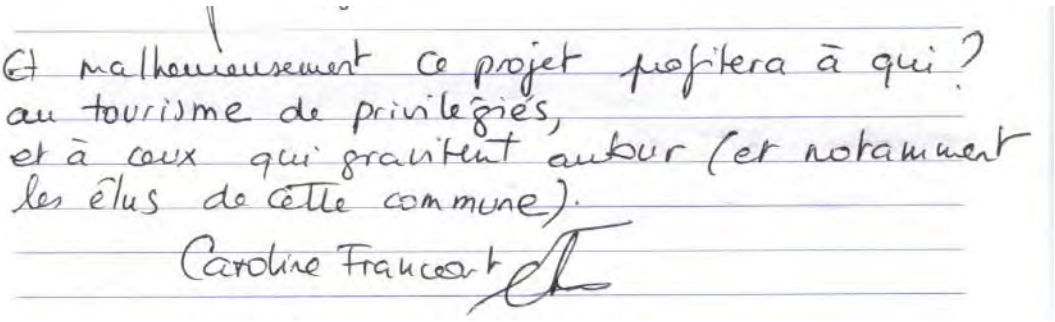

Et malheureusement ce projet profitera à qui ?
au tourisme de privilégiés,
et à ceux qui gravitent autour (et notamment les élus de cette commune).
Caroline Francart

Analyse :

- S'oppose au projet

Remarque 12 :

Remarque de M. Serge RONNIER

Je suis vétérinaire et suis malade à l'idée
que la faune locale va fuir une zone
d'aérodrome commercial.
Hier encore j'ai volé en planeur avec un
véritable "troupeau de cigognes" que vont-
elles devenir ?
Quel désastre !!!
Serge VIGUEZ-ROCNIER
vétérinaire

Analyse :

- S'oppose au projet

Remarque 13 :

Remarque de GAVARA José.

GAVARA José
Je voudrais simplement exposer quelques éléments pour
affirmer mon opposition à un projet qui me semble farfelu :
- d'un strict point de vue technique comment transformer
un terrain d'aviation de loisirs en un terrain susceptible
d'accueillir des jets légers alors que l'on se trouve au cœur de

la Crau espace particulier (géomorphologie) et protégé ??
- d'un strict point de vue de l'usage que va devenir cet
espace quand on voit les transformations envisagées (nouveaux
hangars, restaurant de luxe etc...) alors que les aérodromes
plus puissants (Avignon, Aix les Milles) se trouvent confrontés
à d'énormes difficultés financières
- enfin la création d'une SEM OP (qui engage la ville à
de gros efforts financiers n'est pas du tout rassurante (qui
va payer si le projet aboutit à un échec ?
Un peu de cohérence politique et financière s'imposent face
à ce qui me semble un désastre annoncé

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales
- Conteste la SEMOP qui engage la ville

Remarque 14 :

Remarque de Mme Martine GAUDRY

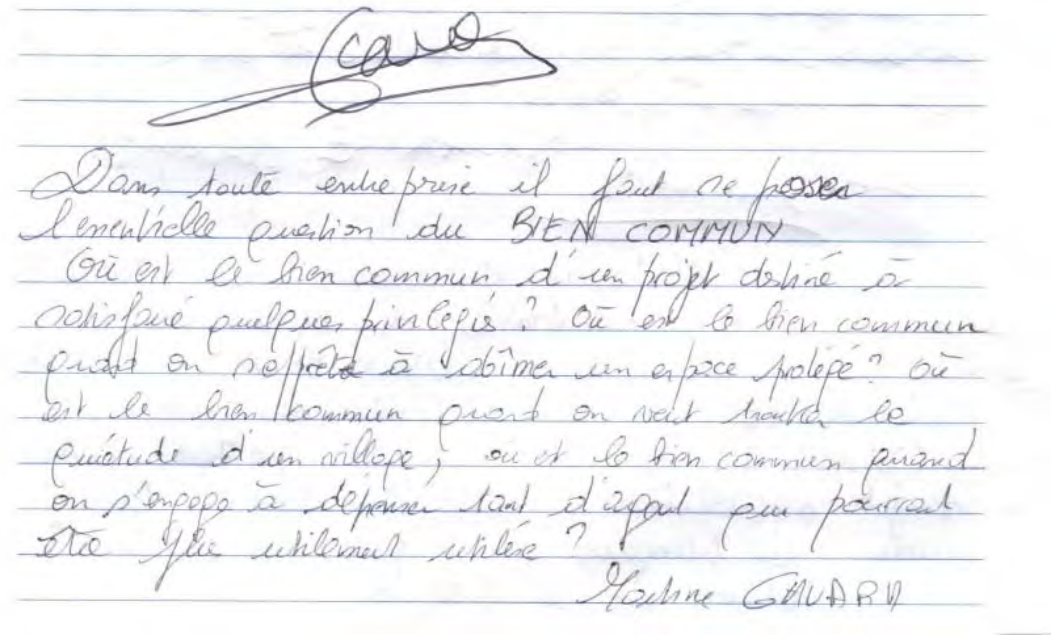
Dans toute entreprise il faut se poser l'ensemble question du BIEN COMMUN
Où est le bien commun d'un projet destiné à satisfaire quelques principes ? Où est le bien commun quand on accepte à abîmer un espace protégé ? Où est le bien commun quand on veut toucher la quiétude d'un village, où est le bien commun quand on s'engage à dépenser tant d'argent qui pourrait être plus utilement utilisé ?
Martine GAUDRY

Analyse :

- S'oppose au projet
- Non respect du bien commun

Remarque 15 :

Remarque de M. VIERNE Michel.

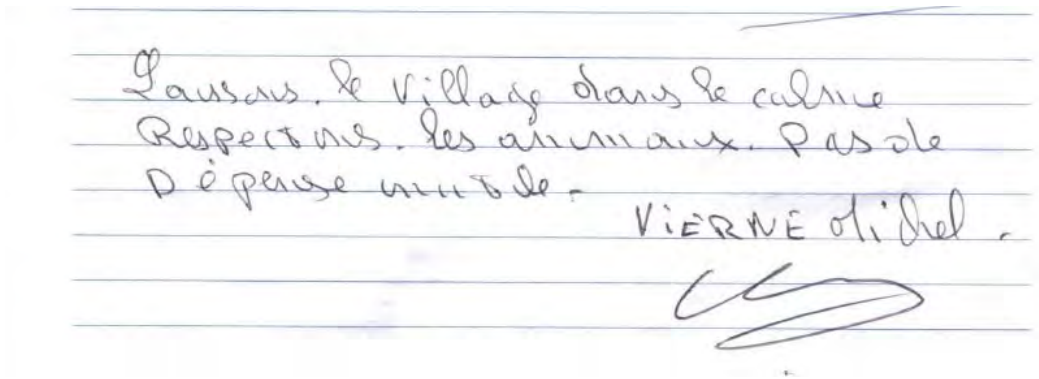
Laissons le village dans le calme
Respectons les animaux. Pas de
Dépense inutile.
VIERNE Michel.

Analyse :

- S'oppose au projet

Remarque 16 :

Remarque de M. ou MME. NAVEDRINE

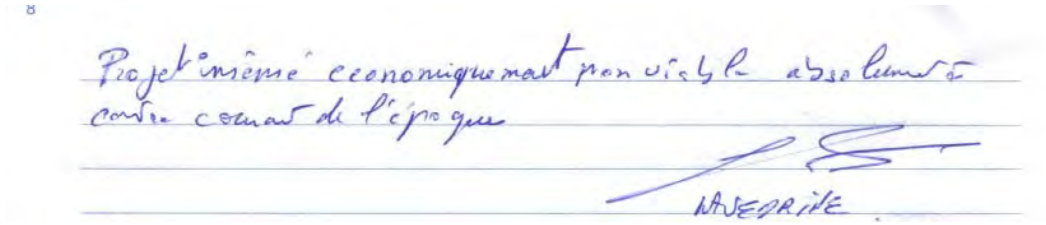

Analyse :

- S'oppose au projet

Remarque 17 :

Remarque de M. JC BOHEME d'Eyguières

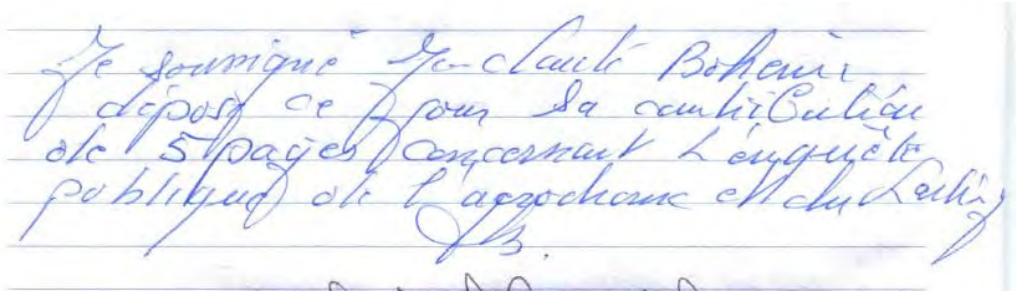

Enquête publique Aérodrome-Karting 07/2022

Monsieur le commissaire enquêteur.

La commune d'Eyguières est située au cœur d'un territoire remarquable par sa diversité et sa richesse naturaliste. Entre Crau et Alpilles, elle contient des paysages steppiques uniques en Europe.
L'aérodrome héritage de l'histoire et le Karting plus récent, sont gérés par des associations loi 1901 à but non lucratif, ne posaient pas de problème particulier aux habitants d'Eyguières.
Le projet situé dans le PNRA est en partie dans la réserve nationale des coussouls de la Crau où se superposent les protections et les réglementations de toutes natures. (Voir pièces jointes)
Le projet de SEMOPE qui n'est pas encore officiel a cédé pour 25 ans la gestion de l'aérodrome à deux sociétés importantes spécialisées dans les travaux publics NGE et RAMPA qui n' ont qu'un objectif « gagner de l'argent ». Elles ont déjà posé deux permis qui, s'ils sont validés vont modifier complètement la zone de l'aérodrome et du Karting.
On ne connait pas la finalité de toutes ces modifications ! Les habitants n'ont jamais été consultés, seule la SEMOPE sur l'aérodrome, décidée en comité restreint a été découverte lors du vote au conseil municipal.
L'enquête publique est ciblée sur deux permis « de démolir » et « de construire » et on découvre que ce n'est pas une réhabilitation mais un projet démesuré par rapport à l'existant. ON RASE TOUT !!

Les questions qui se posent :

-
- Le montant engagé pour l'ensemble du projet ?
- Qui va payer ?
- Les prévisions de recettes ?
- Pourquoi le projet de centrale photovoltaïque n'est pas abordé ?
- Les études d'impact doivent intégrer l'ensemble des projets de l'aérodrome et alentours, pourquoi cette règle du code de l'environnement n'est pas respectée ?
- Pourquoi l'impact sur les habitants est complètement ignoré (les pollutions sonore et atmosphérique)
-

Je souscris entièrement aux réserves formulées par la MRAe.

Pour conclure :
Je suis surpris qu'un tel projet puisse voir le jour dans un secteur de notre commune très protégé et je fais confiance à Monsieur le commissaire enquêteur et aux services de l'état en charge des protections de l'environnement et de la biodiversité pour qu'ils ne donnent pas un avis favorable à ces permis.

Un habitant d'Eyguières
JC Bohème

Pièces jointes

Le quart sud de la commune, appartenant à l'entité Crau est concerné par une ZSC, une ZPS, une réserve naturelle nationale, une ZICO, une ZNIEFF de type I, une ZNIEFF de type II et trois zones humides.
A ces espaces remarquables, ajoutons le Parc Naturel Régional des Alpilles, concernant l'ensemble du territoire communal.
La présence de ces périmètres à l'échelle de la commune et cette superposition notable attestent de la qualité environnementale et écologique de ce territoire, témoignant :
De la présence d'espèces et habitats naturels rares et à protéger.
De la responsabilité dans la préservation de ces espèces à protéger.
Ces qualités sont intégrées au Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune conformément aux articles L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme qui imposent notamment de gérer les sols de façon économe, d'assurer la préservation des milieux naturels et agricoles, la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques, la préservation de la qualité de l'eau et de tenir compte des ressources dans la satisfaction des besoins présents et futurs des populations.

Réserves Naturelles Nationales

Les Réserves Naturelles Nationales ont une portée réglementaire et une servitude d'utilité publique. Celles-ci garantissent la protection des espèces et des milieux naturels : Les territoires classés en réserve naturelle ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou dans leur aspect, sauf autorisation spéciale du préfet, ou dans certains cas, du ministre chargé de la protection de la nature. D'autre part les documents d'urbanisme doivent ainsi être compatibles avec le code de l'environnement (Articles L. 332-1 à 27) et le code rural (Articles R. 242-1 à 49) interdisant les activités nuisibles à la protection de la nature. Toute modification d'un site RNN est soumise à autorisation de l'Etat.

Sites Natura 2000

Bien qu'un site Natura 2000 n'entraîne ni servitude d'utilité publique ni interdiction particulière (rien n'y est interdit a priori), des précautions doivent être prises afin de préserver les milieux pour lesquels il a été désigné.
Le code de l'urbanisme (articles L.111-1-1, L.122-1, L.123-1, et L.124-2) prévoit que les SCOT, PLU et cartes communales doivent être compatibles avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau de qualité et de quantité définis par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Carte : Etat initial de l'environnement naturel
Synthèse des espaces remarquables de la commune

.égende

Limites administratives
Commune d'Eyguières

Niveau d'importance des espaces remarquables
Très fort (classement en zone N obligatoire)
Fort (classement en zone N fortement recomandé)
Modéré (secteurs à retrer des zones U, classement en zone N recommandé)
Faible (absence d'espace remarquable, mise à part le PNR des Alpilles)

Echelle 1/65 000
0 m 650 m 1 300 m

Tableau des recommandations (Crau sèche, coussoul)

IV Synthèse des enjeux écologiques sur le territoire communal

Le tableau suivant récapitule les secteurs porteurs d'enjeux écologiques sur le territoire communal et les recomandations afférentes, notamment dans le cadre du PLU.

SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Entité écologique et paysagère concernée	Constat	Risques à éviter	Recommandations pour l'élaboration du PLU	Recommandations complémentaires au PLU
Massif des Alpilles : cable des Opies, petit et grand Calan, Mont Menu, Montagne du Défends, etc.	Forte protection actuelle des espaces naturels des Alpilles par la présence de nombreux périmètres de protection et d'inventaires. Forte richesse naturaliste associée à ces espaces. Ensemble fonctionnel, notamment sur le secteur ouest. Connexions assez fragiles entre les entités parsemées au sein du territoire. RD5N8 : barrière importante au déplacement des espèces entre les entités et source de mortalité.	Rupture des continuités naturelles reliant les entités des Alpilles entre elles : - Disparition des langues de milieux naturels ; - Dégradation des complexes de haies et bosquets au profit de l'urbanisation ou de l'agriculture ; - Intensification et homogénéisation des secteurs agricoles multipercellaires, à l'important rôle de connexion et d'écotone. (Vallon des Glaugues notamment)	**Mise en zone N de l'ensemble des entités de garrigue** du territoire communal, notamment les secteurs constituant des corridors entre les entités.	**Développer l'aspect pédagogique autour des espaces naturels remarquables de la commune** : Crau et Alpilles (mise en place de panneaux informatifs, articles dans la gazette, organisation des sorties nature, etc.) **Préserver une bande herbacée** de 2 mètres de large au minimum ainsi que des **espaces boisés et buissonnants ponctuels**, au bord des routes à forte fréquentation (notamment la RD5N8) de manière à créer des zones refuges et de maintenir une transition plus douce.
Crau sèche	Forte protection actuelle des espaces naturels de la Crau sèche par la présence de nombreux périmètres de protection et d'inventaires, en particulier la réserve naturelle des Coussouls de Crau. Habitats naturels remarquables par la diversité d'espèces rares et endémiques à ces milieux. Perturbation régulières des espèces et perte de surface de la Crau par la présence de plusieurs activités humaines (aérodrome et karting)	Augmentation de la surface prise par l'aérodrome et le karting, fragmentant la Crau, diminuant sa surface et induisant de nouvelles perturbations sur les espèces. Mise en culture de la Crau sèche induisant une destruction de la richesse écologique associée à ces milieux.	**Mise en zone N de la totalité de la Crau sèche** du territoire communal, excluant les secteurs de l'aérodrome et du karting. **Mise en zone N indicée des secteurs de l'aérodrome et du karting**, autorisant uniquement les activités liées à ces deux basins, interdisant la construction de nouveaux bâtiments ou toute autre artificialisation, ou changement de la nature des sols. La circulation des avions et karts doit être restreinte à ces secteurs.	**Développer l'aspect pédagogique autour des espaces naturels remarquables de la commune** : Crau et Alpilles (mise en place de panneaux informatifs, articles dans la gazette, organisation des sorties nature, etc.) **Mise en APPB de la totalité de la Crau sèche** du territoire communal, excluant les secteurs de l'aérodrome et du karting.
Complexe de haies autour du château de Roquemartine et autre bosquets ponctuels parsemés sur la commune	Rôle important dans la fonctionnalité écologique de la commune : connexions d'entités des Alpilles, continuités écologiques de la trame verte. Habitat de vie d'espèces forestières et arboricoles : nombreux vieux arbres, essences diversifiées, etc.	Rupture des continuités au profit de la mise en culture. Homogénéisation et intensification des cultures adjacentes. Coupe de bois ou fauche à des moments critiques du cycle biologique des espèces. Coupe des vieux arbres, habitats de vie pour de nombreuses espèces arboricoles.	**Mise en EBC** (ou autre protection comme celle au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme) **l'ensemble du complexe de haies et bosquets autour du château de Roquemartine** (cf. carte suivante)	**Maintien de vieux arbres** = arbres Habitats. **Maintien d'îlots de vieillissement** **Diversification les cultures adjacentes** : maintien notamment sous forme de mosaïque, d'un minimum de secteurs (prairies, buissons, etc.) non gérées ou uniquement de manière extensive. **Respect du calendrier écologique** pour toute intervention sur les espaces boisés et praireaux.
Espaces ouverts nudiformes du nord du territoire : ancienne décharge et ancienne carrière, au nord du territoire.	Fort potentiel écologique de ce secteur, notamment en tant que territoire de chasse la zone de reproduction de diverses espèces.	Fermeture progressive des milieux, diminuant la diversité. Réutilisation de ces secteurs par l'homme induisant la perte d'habitats semi-naturels potentiellement intéressants.	**Mise en zone N** de ces secteurs (cf. carte suivante)	**Réalisation d'inventaires naturalistes** sur ces espaces afin de préciser leur valeur écologique. **Etude de la pollution et de l'état** des sols de ces espaces. **Gestion écologique en mosaïque de ces espaces**, adaptée aux résultats des études citées ci-avant (et éventuellement acquisition par des structures compétentes du type Conservatoire)
Espaces naturels aux caractéristiques humides (officielles ou non)	Rôle important de ces zones humides au niveau hydrologique et écologique. Espaces naturels très diversifiés constituant des	Urbanisation de l'espace naturel insérré au sein du bourg, à l'est, induisant sa destruction. Urbanisation autour de ces espaces, entrainant leur	**Mise en conformité du PLU avec le SAGE** (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Rhône-Alpes, en particulier avec les éléments	**Réalisation d'inventaires naturalistes** sur ces espaces, notamment celui non reconnu comme zone humide officielle.

144

07/07/17 Rapport de présentation Plan Local d'Urbanisme – EYGUIERES
W:\PLU\2015\515114-EYGUIERES_PLU\DOSSIER\Approbation\515114_1_Rp-Approbation.doc 198

2.4. La zone naturelle – N

La zone N correspond aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit :
- de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique,
- de leur caractère d'espaces naturels.

Compte tenu des spécificités locales, analysées et présentées dans la partie diagnostic du rapport de présentation, et notamment des caractéristiques paysagères particulières du territoire communal, dont la directive paysagère des Alpilles demande la prise en compte, la zone N comporte plusieurs secteurs particuliers.

Ces secteurs ont été délimités en tenant compte des orientations du SCOT, de la DPA des Alpilles et du PNR des Alpilles, dont l'application à l'échelle locale, voire parcellaire, a été affinée sur la base de plusieurs études spécifiques :

Elle correspond :
- aux espaces naturels « ordinaires » situés au nord du Bourg, dans le vallon des Baux et constitués d'espaces très peu bâtis et de manière peu denses, d'oliveraies qui ont aujourd'hui surtout une vocation d'ornement ;
- aux espaces non bâtis du site de l'aérodrome, occupés par les pistes, les zones de circulation des avions et leurs abords. Cet espace naturel appartient à la Crau et les parties non utilisées par les avions sont strictement protégées dans le cadre de la réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau.
- au Bois de la Jasse, situé au sud-ouest du territoire communal, constitué d'une chênaie verte servant de refuge à la faune.

4

Dans cette zone N « générique », sont uniquement autorisées :
- les constructions et installations techniques nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, sous réserve que toutes mesures soient prises pour limiter les incidences sur les paysages, l'environnement, la sécurité et la salubrité publique.
- l'extension limitée à 30% des habitations existantes (dans la limite de 180 m² de surface de plancher).
b. les secteurs Na1 et Na2 :
Ils correspondent aux bâtiments de l'aérodrome (Na1) et à ceux du site de karting (Na2) tous situés dans le secteur de l'aérodrome. L'objectif de la création de ces deux secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) est de permettre l'exploitation et l'évolution modérée de ces 2 activités.
Dans ces secteurs, en plus de ce qui est autorisé dans la zone N générique sont admis sous condition :
- en secteur Na1 les bâtiments liés aux activités de l'aérodrome dans la limite de 20.000 m² d'emprise au sol totale (y compris l'existant qui **représente déjà environ 19.000 m² d'emprise au sol**) sur le secteur.
Sachant que les bâtiments occupent déjà pratiquement cette surface et que le secteur Na1 est strictement limité autour de ces bâtiments existants, cela permettra de construire de nouveaux bâtiments dans cet espace réduit ou de remplacer les bâtiments existants.
La valeur de 19000 m2 est erronée, les documents du permis de démolir/construire la valeur de surface construite réelle est de 13300 m2. Ce qui change tout !!!
- en secteur Na2, les bâtiments à usage d'activités de sports et loisirs motorisés dans la limite de 2.000 m² d'emprise au sol totale (y compris l'existant qui représente entre 1.100 et 1200 m² environ) sur le secteur.
Le secteur Na2 est strictement limité autour des bâtiments existants.
Cependant, pour des raisons sanitaires, aucune nouvelle autorisation de construction ou d'occupation du sol ne pourra être délivrée dans les secteurs Na1 et Na2, tant que n'aura pas eu lieu la mise en conformité du ou des forages d'eau potable qui desservent la zone.

fin

Analyse :

- s'oppose au projet
- questionnement autour du budget et du parc photovoltaïque mais qui ne sont pas dans l'enquête
- nuisances et pollutions
- atteintes environnementales
- problème de surfaces constructibles

Remarque 18 :

Remarque de M. MALARTRE Hervé

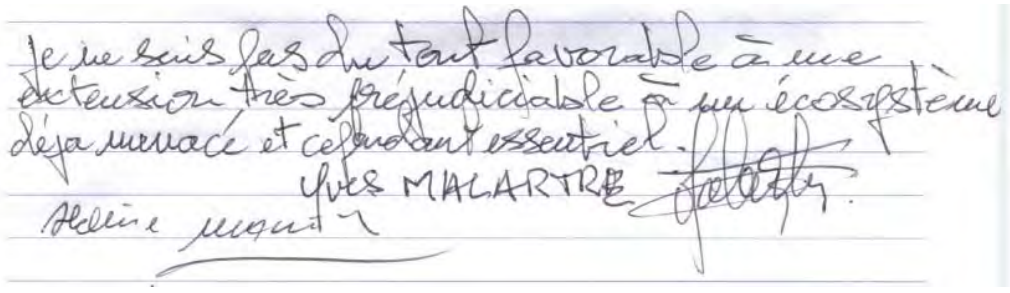
Je ne suis pas du tout favorable à une extension très préjudiciable à un écosystème déjà menacé et cependant essentiel.
Yves MALARTRE

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales

Remarque 19 :

Remarque de Mme Audrey TOURON

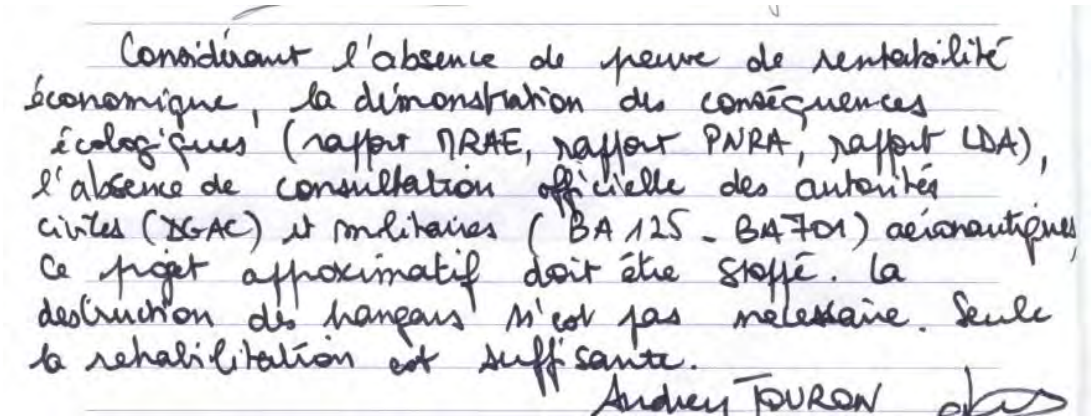
Considérant l'absence de preuve de rentabilité économique, la démonstration des conséquences écologiques (rapport IRAE, rapport PNRA, rapport LDA), l'absence de consultation officielle des autorités civiles (DGAC) et militaires (BA 125 - BA701) aéronautiques, ce projet approximatif doit être stoppé. La destruction des hangars n'est pas nécessaire. Seule la réhabilitation est suffisante.
Audrey TOURON

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales

Remarque 20 :

Remarque anonyme.

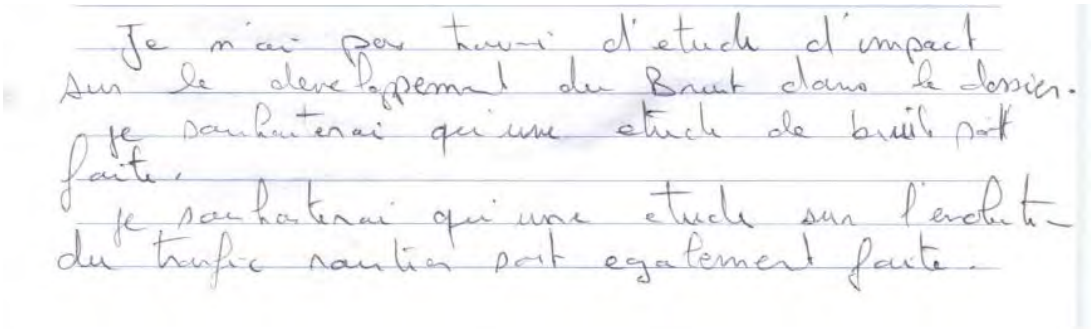
Je n'ai pas trouvé d'étude d'impact sur le développement du Bruit dans le dossier. Je souhaiterai qu'une étude de bruit soit faite.
Je souhaiterai qu'une étude sur l'évolution du trafic routier soit également faite.

Analyse :

- Souhaite une étude de bruit
- Souhaite une étude du trafic

Remarque 21 :

Remarque de M. INGUIMBERT

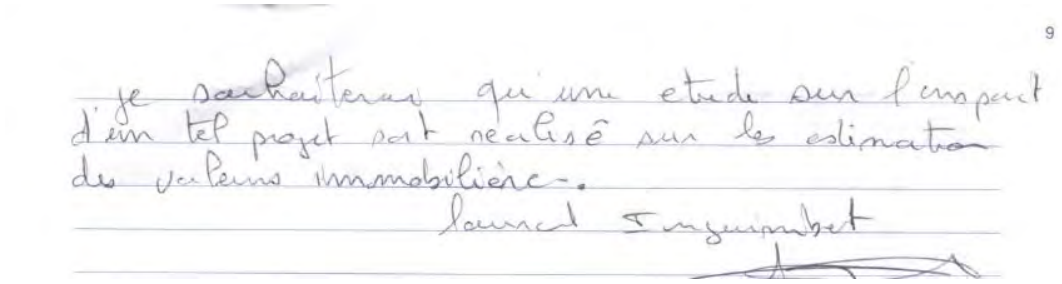

je souhaiterais qu'une etude sur l'impact d'un tel projet soit realisé sur les estimation des valeurs immobilière.

Laurent Enguimbert

Analyse :

- Souhaite l'estimation de l'impact du projet sur la valeur des biens

Remarque 22 :

Remarque de Mme DURAND Anny d'Eyguières

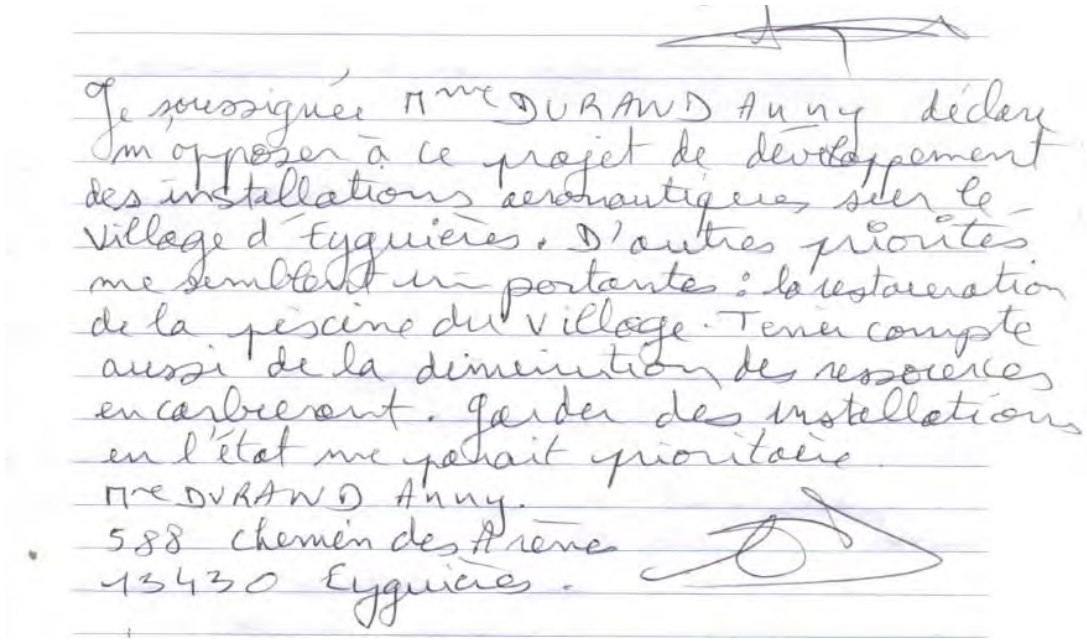

Je soussignée Mme DURAND Anny déclare m'opposer à ce projet de développement des installations aéronautiques sur le village d'Eyguières. D'autres priorités me semblent importantes : la restauration de la piscine du village. Tenir compte aussi de la diminution des ressources en carburant. Garder des installations en l'état me paraît prioritaire.

Mme DURAND Anny.
588 chemin des Arènes
13430 Eyguières.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Souhaite que l'investissement soit porté ailleurs

Remarque 23 :

Remarque de M. Muliszer Stanislas

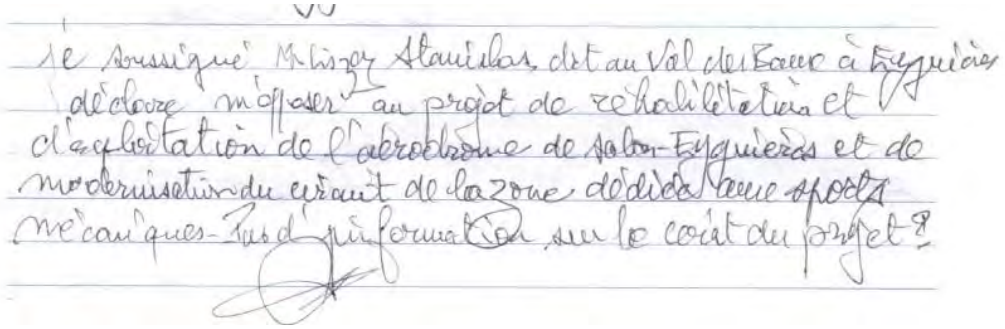

Je soussigné M. Lisez Stanislas dit au Val des Eaux à Eyguières déclare m'opposer au projet de réhabilitation et d'exploitation de l'aérodrome de Salon-Eyguières et de modernisation du circuit de la zone dédiée aux sports mécaniques. Pas d'information sur le coût du projet ?

Analyse :

- S'oppose au projet
- Regrette l'absence d'information sur le coût du projet

Remarque 24 :

Remarque de M. Stéphane RAOUX d'Eyguières

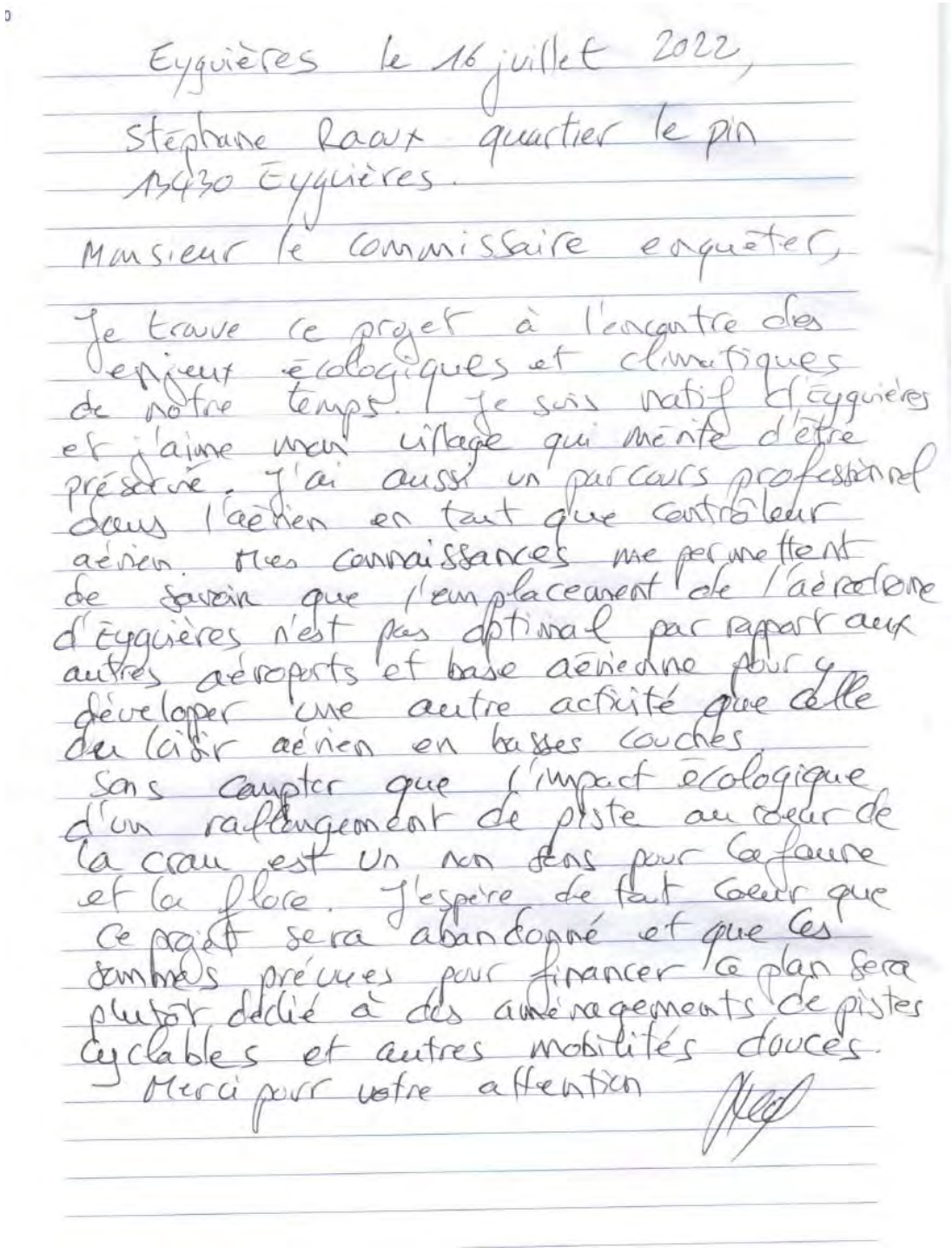

Eyguières le 16 juillet 2022,

Stéphane Raux quartier le pin
13430 Eyguières.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je trouve ce projet à l'encontre des enjeux écologiques et climatiques de notre temps. Je suis natif d'Eyguières et j'aime mon village qui mérite d'être préservé. J'ai aussi un parcours professionnel dans l'aérien en tant que contrôleur aérien. Mes connaissances me permettent de savoir que l'emplacement de l'aérodrome d'Eyguières n'est pas optimal par rapport aux autres aéroports et base aérienne pour y développer une autre activité que celle du loisir aérien en basses couches.
Sans compter que l'impact écologique d'un rallongement de piste au cœur de la crau est un non sens pour la faune et la flore. J'espère de tout cœur que ce projet sera abandonné et que les sommes prévues pour financer ce plan serra plutôt dédié à des aménagements de pistes cyclables et autres mobilités douces.
Merci pour votre attention

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales

Remarque 25 :

Remarque de M. et Mme. STREF d'Eyguières

M. Mme Stref

Rue de la Corse

13430 Eyguières

À Eyguières le 6 juillet 2022

Objet : observations quant au projet de réhabilitation et de modernisation de l'aérodrome et de la zone dédiée aux sports mécaniques d'Eyguières.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous adresse ce courrier afin de soulever quelques interrogations quant à l'enquête publique relative au projet de l'aérodrome de Salon Eyguières.

Comment peut-on envisager un tel projet dont le site est implanté en pleine réserve naturelle des Coussouls de Crau ? Cet espace est protégé depuis 2001 par un décret de Lionel Jospin (2001-943 du 8 octobre 2001 portant création de la réserve naturelle des Coussouls de Crau.

Aussi, je me permets d'attirer votre attention sur cet élément d'une extrême importance.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre cet élément aux autorités afin qu'elles puissent agir en conséquence.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales

Remarque 26 :

Remarque de M. BORDONARO Vincent

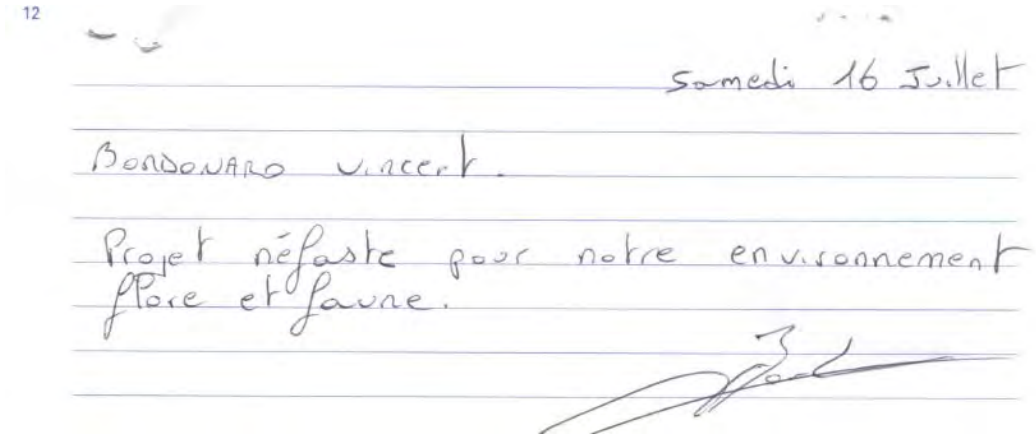
12

Samedi 16 Juillet

BORDONARO Vincent.

Projet néfaste pour notre environnement flore et faune.

Analyse :

- S'oppose au projet

Remarque 27 :

Remarque anonyme.

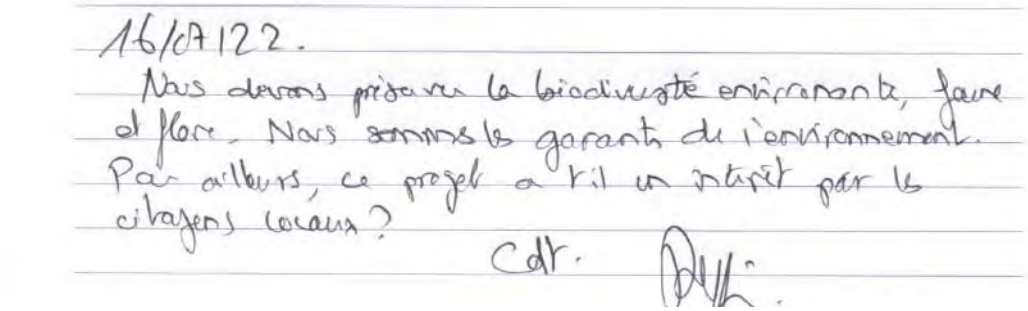
16/07/22.

Nous devons préserver la biodiversité environnante, faune et flore. Nous sommes les garants de l'environnement. Par ailleurs, ce projet a-t-il un intérêt pour les citoyens locaux ?

Cdt.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales

Remarque 28 :

Remarque anonyme.

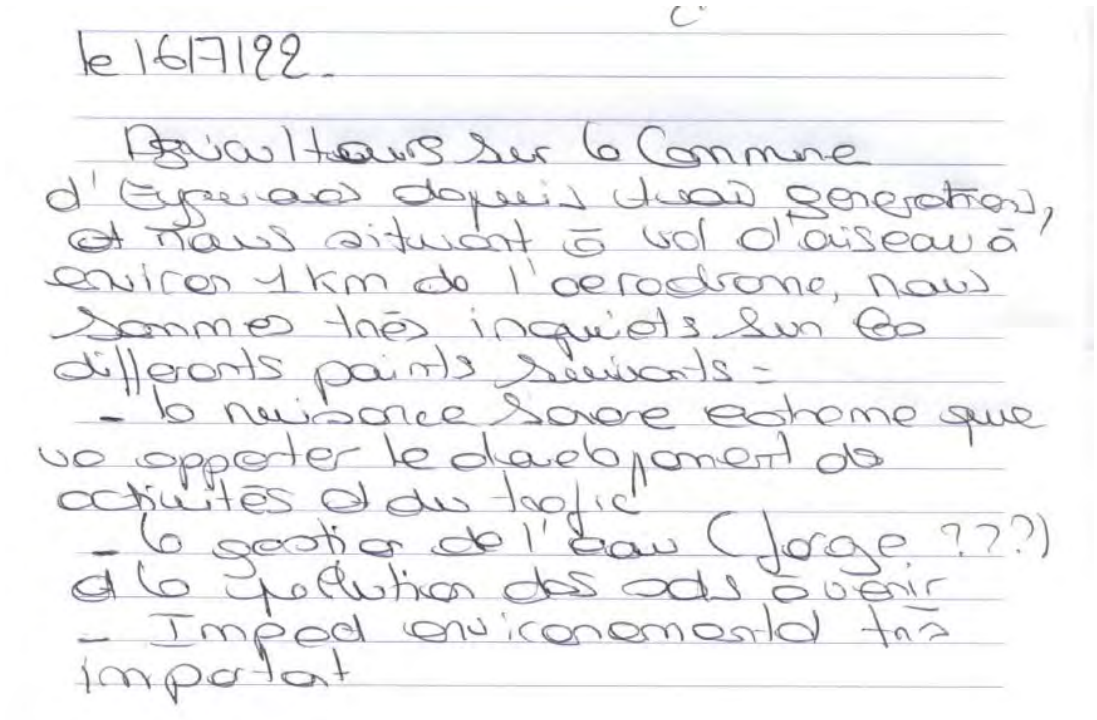

le 16/7/22.

Agriculteurs sur la Commune d'Eyguières depuis deux générations, et nous situant à vol d'oiseau à environ 1 km de l'aérodrome, nous sommes très inquiets sur les différents points suivants :
- la nuisance sonore extrême que va apporter le développement des activités et du trafic
- la gestion de l'eau (forge ???) et la pollution des sols à venir
- Impact environnemental très important

Analyse :

- Inquiétude sur les nuisances sonores
- Inquiétude sur la gestion de l'eau
- Atteintes environnementales

Remarque 29 :

Remarque anonyme.

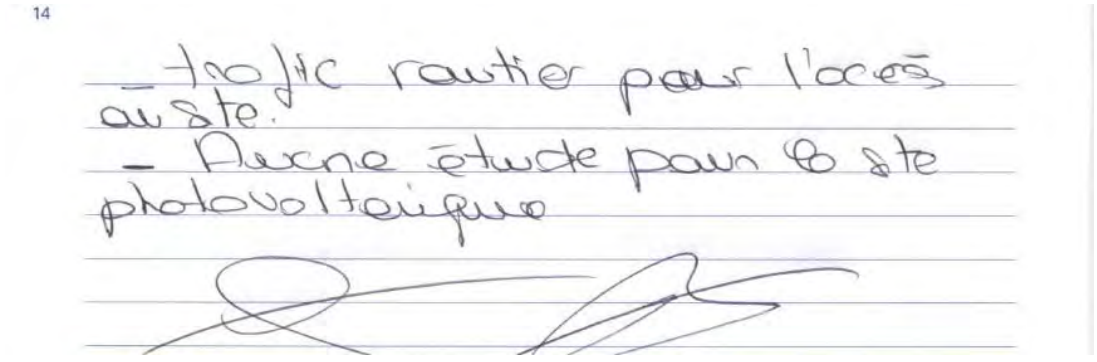

14

- trafic routier pour l'accès au site.
- Aucune étude pour la site photovoltaïque

Analyse :

- Trafic routier
- Pas d'étude du parc photovoltaïque

Remarque 30 :

Remarque de M. GEORGEOU d'Eyguières

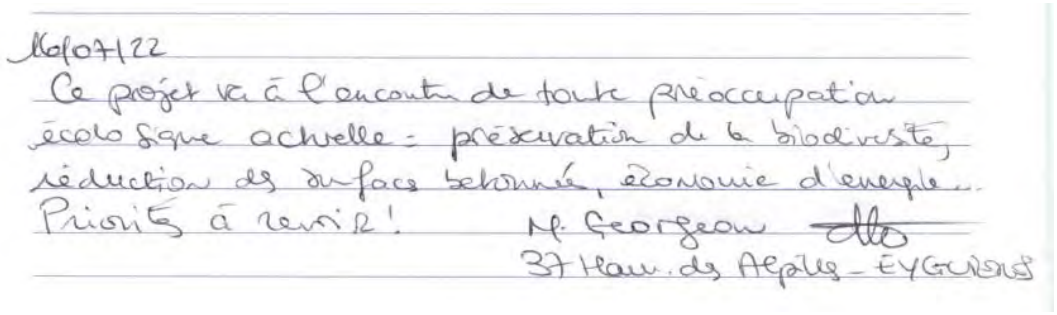
16/07/22
Ce projet va à l'encontre de toute préoccupation écologique actuelle : préservation de la biodiversité, réduction des surfaces bétonnées, économie d'énergie...
Priorité à revoir !
M. Georgeon
37 Hau. des Alpilles - EYGUIÈRES

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales

Remarque 31 :

Remarque de J. PEAN d'Aureille

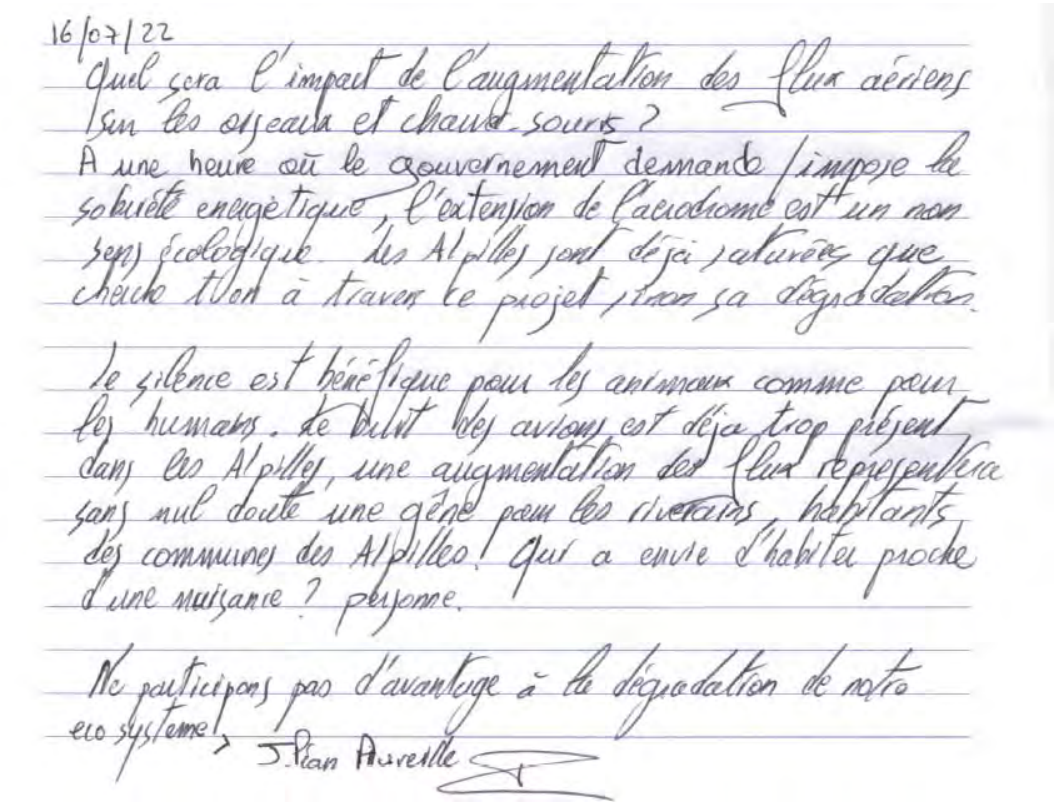
16/07/22
Quel sera l'impact de l'augmentation des flux aériens sur les oiseaux et chauve-souris ?
A une heure où le gouvernement demande / impose la sobriété énergétique, l'extension de l'aérodrome est un non sens écologique. Les Alpilles sont déjà saturées que cherche t'on à travers le projet ; mon sa dégradation.

Le silence est bénéfique pour les animaux comme pour les humains. Le bruit des avions est déjà trop présent dans les Alpilles, une augmentation des flux représentera sans nul doute une gêne pour les riverains, habitants des communes des Alpilles ! Qui a envie d'habiter proche d'une nuisance ? personne.

Ne participons pas d'avantage à la dégradation de notre eco système.
J. Pean Aureille

Analyse :

- S'oppose au projet
- Nuisances sonores non évaluées

Remarque 32 :

Remarque de M. Henry FERRIER, 94 ans, Eyguières

ENQUETE PUBLIQUE : Projet de réhabilitation et d'exploitation de l'aérodrome de Salon-Eyguières et de modernisation du circuit de la zone dédiée aux sports mécaniques, avec création d'un nouvel axe routier desservant les infrastructures.

Préambule :

Je tiens en préambule à préciser ne pas m'inscrire dans une démarche d'opposition politique mais émettre ci-après l'avis d'un homme de 94 ans natif de Marseille, ayant vécu à Salon de Provence puis à Eyguières depuis 1967, commune des Alpilles à laquelle je suis profondément attaché.

Les heures troubles de l'histoire de 39/40 et l'expérience de la vie m'ont enseigné qu'il est plus facile de faire la guerre que la paix et qu'à chaque instant de sa vie il est possible de se remettre en question et d'apprendre des autres grâce à l'écoute et au dialogue.

Avis :

Jusqu'à peu je n'avais pas eu d'informations précises sur ce projet de réaménagement de l'aérodrome apparemment en gestation depuis plusieurs années. Mais informé récemment d'une pétition circulant dans le village au sujet de l'enquête publique en cours, j'ai pris le temps de me renseigner sur ce projet.

J'ai ainsi pu en mesurer son ampleur et son impact tant au plan humain qu'environnemental.

En effet, n'étant pas un expert averti, j'ai écouté l'avis de spécialistes de la faune et de l'environnement mais aussi de passionnés d'aviation.

Tous avaient en commun de vouloir transmettre leur passion dans un esprit de partage et de respect de l'environnement exceptionnel des Alpilles et de la Crau où nous avons la chance de vivre.

Je me souviens de l'esprit associatif qui prévalait dans la gestion de l'aérodrome et de ces hommes et femmes qui s'adonnaient à leur passion tout en veillant à planifier les activités et limiter les nuisances sonores et à préserver cette réserve naturelle unique.

Compte tenu des délais, je n'ai malheureusement pas eu le temps de prendre connaissance de tous les documents liés à l'enquête ne parvenant pas à télécharger certains d'entre eux. Je ne mentionnerai donc que les points suivants :

- Question sur le sens, l'intérêt économique et l'impact du projet pour les habitants (constructions de nouveaux hangars, établissement recevant du public, espaces commerciaux, restaurant etc..) à l'heure où l'on veut remettre à l'ordre du jour la revitalisation des centres de village, le commerce de proximité et la valorisation des producteurs, restaurateurs, commerçants et artisans locaux.
- Impact sur la faune et la Flore de cette zone située dans le site protégé du Parc Naturel Régional des Alpilles, dans la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau, et dans le site Natura 2000. D'après certains experts, la totalité des espèces n'ayant pas été prise en compte.
- J'ai lu également avec beaucoup d'attention l'avis et les réserves émises par la Mission régionale d'autorité environnementale Provence-Alpes-Côte d'Azur qui en appelle à notre vigilance et à notre responsabilité sur plusieurs points et en particulier sur les enjeux environnementaux suivants : la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, l'intégration paysagère, l'imperméabilisation, la préservation de la ressource en eau et la gestion des eaux usées.
- Ce point concernant la gestion de l'eau et la pollution des sols me semble très important. En effet, chacun a pu observer ces dernières années une accélération des périodes de sécheresse, des risques d'incendies et une baisse du niveau de l'eau dans les puits, comme nous ne l'avions jamais constaté par le passé.

Ne serait-il pas plus sage de préserver cette eau pour les habitants et pour les agriculteurs et pour la préservation de notre environnement naturel ?

- Par ailleurs, à partir des informations que j'ai pu consulter, le projet n'apparaît pas comme un simple projet de réhabilitation mais bien comme un changement de destination et d'envergure avec le passage d'une activité associative mesurée à une dimension commerciale avec le développement de nouvelles activités (école de voltige avec des entrainements 5 jours sur 7, une école de karting avec des compétitions et des motos 7 jours sur 7, avions d'affaire etc...)
- Ce développement d'activités générera automatiquement des nuisances dont d'importantes nuisances sonores, pour les habitants mais aussi pour un écosystème précieux et fragile. Impact sonore qui apparemment n'a pas fait l'objet d'étude.

Alors j'ai juste envie de dire en conclusion :

« Au vu de ces nouveaux éléments, mettons-nous autour d'une table, dialoguons, pensons à l'avenir et aux jeunes générations. Ayons à cœur de leur transmettre ce merveilleux patrimoine naturel chargé d'histoire qui nous a été légué et dont nous avons la responsabilité ».

Eyguières, le 16/07/22

Henry FERRIER

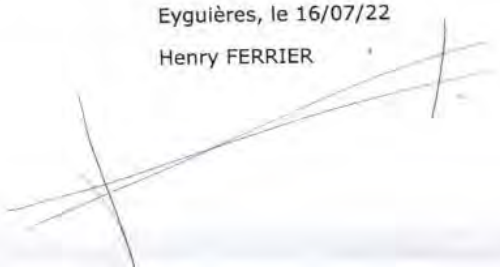

Analyse :

- S'oppose au projet
- Veut sauvegarder le village, pas de démarche politique
- Atteintes environnementales
- Gestion de l'eau
- Changement de destination de la zone
- Encourage au dialogue

Remarque 33 :

Remarque de Yves CHIROL d'Eyguières

Eyguières, le 13 juin 2022

Monsieur Yves CHIROL
36, avenue Saint Vérédème
13430 Eyguières
Tél. : 06 70 56 48 70
à
Monsieur le commissaire enquêteur

Objet : projet de réhabilitation et de modernisation de l'aérodrome et de la zone dédiée aux sports mécaniques d'Eyguières.

Monsieur le commissaire enquêteur

Habitant de la commune d'Eyguières depuis plus de trente ans je suis particulièrement concerné et sensible au développement harmonieux de ma commune, au respect du bien-être et des intérêts communs à l'ensemble de mes concitoyens.

Ancien officier pilote de l'Armée de l'air, responsable de la gestion de la plateforme aéronautique de la Base aérienne d'Istres de 1999 à 2001, puis agent d'opérations d'une compagnie aérienne locale basée sur l'aérodrome d'Aix les Milles (Twinjet), chargé du suivi des vols et de la formation des équipages, j'ai acquis dans ces différents emplois, à l'occasion de multiple contacts avec les autorités de l'Aviation civile et militaire ainsi qu'avec les municipalités et associations de défense de l'environnement locales une certaine expérience dans les domaines concernés par votre enquête.

Je découvre avec stupeur l'ampleur et l'avancement de ce projet « pharonique » conduit dans une relative confidentialité sans qu'une enquête publique préalable ait été conduite jusqu'alors.

Compte tenu de la petite expérience dont je me prévaux et des informations dont je dispose, ce projet me paraît entaché de plusieurs points d'achoppement dont je me permets de vous faire part :

- environnement et écologie : le projet paraît peu compatible dans le Parc Naturel Régional des Alpilles et le Parc national des Coussouls de Crau protégeant des espèces végétales et animales endémiques et fragiles du fait des pollutions chimiques et sonores inhérentes et de l'accroissement du trafic au sol et en vol. Un plan d'exposition au bruit (PEB) devra être réalisé et démontrera sans nul doute l'étendue des nuisances peu compatibles occasionnées, en particulier si une école de voltige était développée.
- aéronautique : développer une plateforme d'envergure dans un espace déjà saturé (trajectoires de départs et d'arrivées des aérodromes civiles et militaires voisins) paraît difficile. La Direction Générale de l'Aviation Civile et les plateformes environnantes ont-ils été consultés, ont-ils donné leur aval ?
- économique : la France est l'un de pays comptant le plus de plateformes aéronautiques. La plupart ne sont pas rentables économiquement et ne vivent que de subventions étatiques. Au profit de quelle clientèle ce projet présente-t-il un intérêt ? Quelques compagnies d'avions taxi pour le transport de rares entrepreneurs ou de « People » en mal de discrétion ? Tout cela me paraît difficilement rentabilisable et peut s'avérer un gouffre financier pour la communauté. Un audit financier préalable, objectif et indépendant a-t-il été réalisé ?

Recevez Monsieur l'expression de ma considération espérant que mes remarques feront avancer utilement votre enquête.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales
- La DGAC a-t-elle été consultée ?
- Viabilité économique

Remarque 34 :

Remarque de M. DEFRANCE

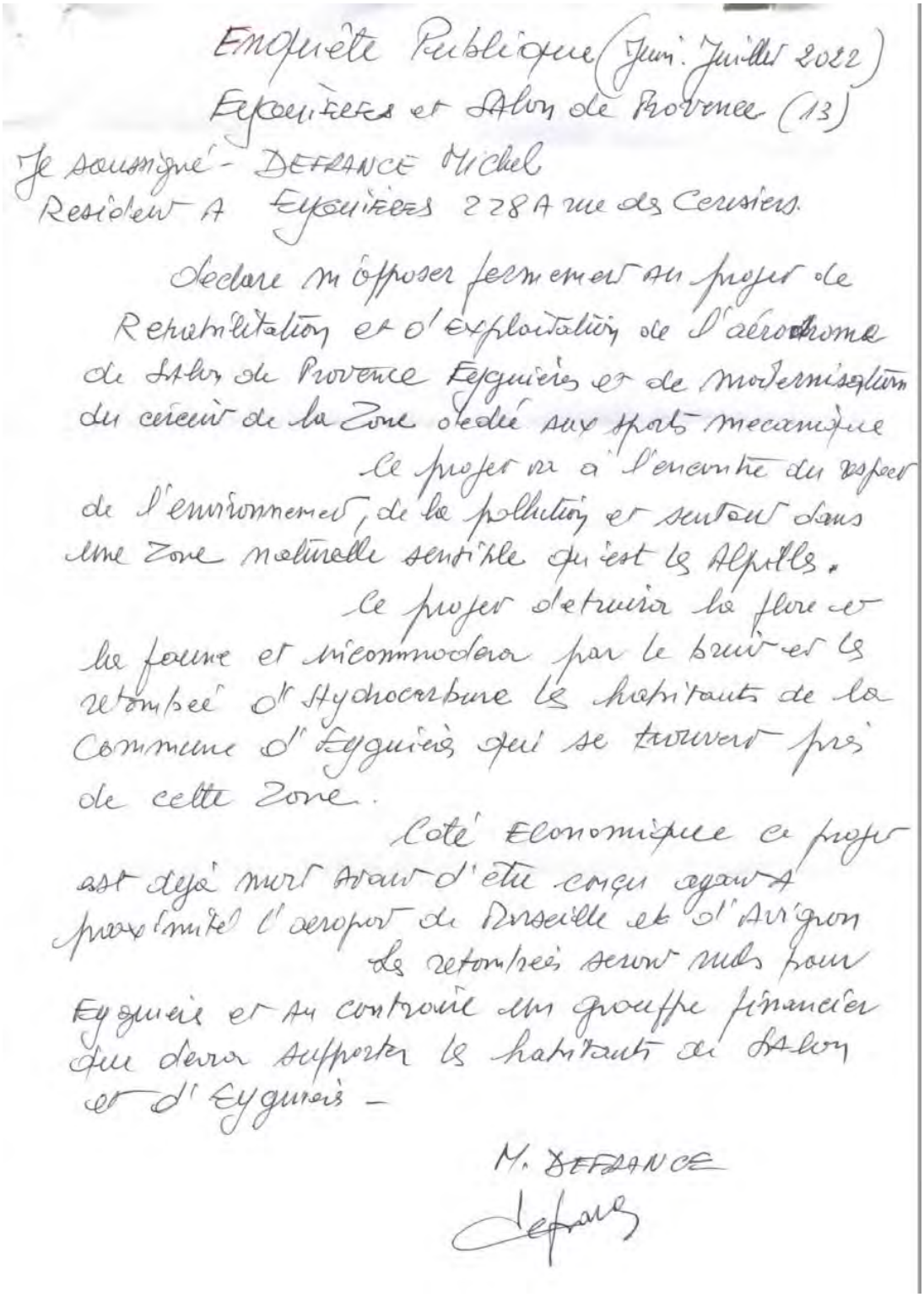

Enquête Publique (Juin. Juillet 2022)
Eyguières et Salon de Provence (13)

Je soussigné - DEFRANCE Michel
Resident A Eyguières 278A rue des Cerisiers

Declare m'opposer fermement au projet de Rehabilitation et d'Exploitation de l'aerodrome de Salon de Provence Eyguières et de Modernisation du circuit de la Zone dedié aux Sports mecaniques

Ce projet ne a l'encontre du respect de l'environnement, de la pollution et surtout dans une Zone naturelle sensible qui est les Alpilles.

Ce projet detruira la flore et la faune et incommodera par le bruit et les retombées d'Hydrocarbure les habitants de la Commune d'Eyguières qui se trouvent près de cette Zone.

Coté Economique ce projet est déjà mort avant d'être conçu car A proximité l'aeroport de Marseille et d'Arigon

Les retombées seront nuls pour Eyguieres et au contraire un groupe financier qui devra supporter les habitants de Salon et d'Eyguieres -

M. DEFRANCE

Defrance

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales

- Pas de viabilité économique

f. Registre 6

Remarque 1 :

M. et Mme CHABRIER Monique

Monsieur le Commissaire enquêteur

M.Gilles BANI

EYGUIERES le 15 juillet 2022

Objet : Observations quant au projet de réhabilitation et de modernisation de l'aérodrome et de la zone dédiée aux sports mécaniques d'Eyguières.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse ce courrier afin de vous faire part de mes interrogations quant à l'enquête publique relative au projet de l'aérodrome Salon Eyguières.

Aucun plan d'exposition au bruit n'a été rendu public. Pourtant l'impact sonore peut avoir des conséquences sur la quiétude de vie des riverains ainsi que sur leur santé.

Cet impact doit absolument être évalué.

Projet dont l'implantation est prévu en pleine réserve naturelle des Coussouls de Crau, espace protégé depuis 2001 par un décret.

Comment peut-on envisager de laisser disparaître des espèces animales sous le va et vient d'activités aériennes incessantes : exemple l'outarde canepetière espèce protégée et dix-huit autres espèces recensées.

L'eau : le site n'est pas relié au réseau d'eau potable, il dépend de forage . L'assainissement des eaux usées n'est pas sérieusement pris en compte vu l'enjeu écologique actuel.

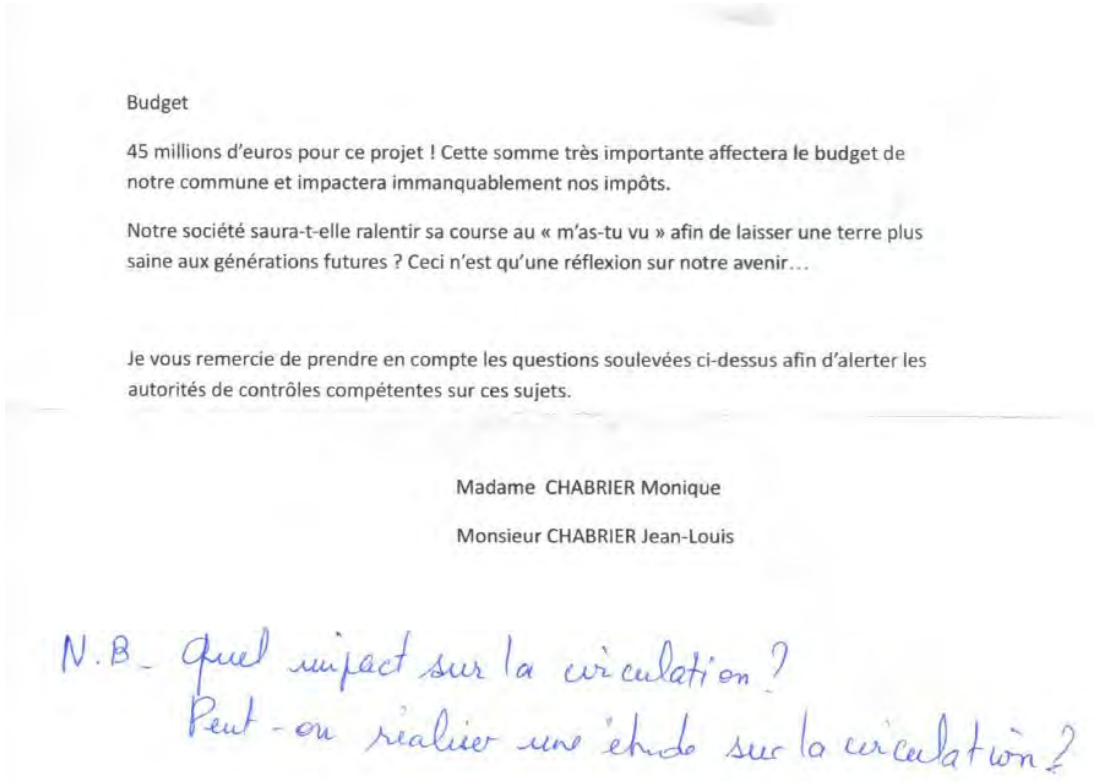

Budget

45 millions d'euros pour ce projet ! Cette somme très importante affectera le budget de notre commune et impactera immanquablement nos impôts.

Notre société saura-t-elle ralentir sa course au « m'as-tu vu » afin de laisser une terre plus saine aux générations futures ? Ceci n'est qu'une réflexion sur notre avenir…

Je vous remercie de prendre en compte les questions soulevées ci-dessus afin d'alerter les autorités de contrôles compétentes sur ces sujets.

Madame CHABRIER Monique

Monsieur CHABRIER Jean-Louis

N.B. Quel impact sur la circulation ?
Peut-on réaliser une étude sur la circulation ?

Analyse :

- Nuisances sonores : demande une étude de bruit
- Gestion de l'eau
- Atteintes environnementales
- Endettement, financement

Remarque 2 :

La remarque est une lettre type qui s'oppose au projet, qui est déjà retranscrite au mail 13 du présent rapport, et à laquelle il y est répondu.

La lettre est signée par M. Ronald TESSIER de Salon et M. BONZI Marc d'Eyguières

Remarque 3 :

La remarque est une lettre type qui s'oppose au projet, qui est déjà retranscrite au mail 25 du présent rapport, et à laquelle il y est répondu.

Elle est signée par 13 personnes.

Elle est signée par : M. MELLOT Vincent de Lamanon, Mme AMIOT Marie Noëlle d'Orgon, M. DUGAIL David d'Aix en Provence, M. FAN Raymond de Sénas, M. AMIOT Philippe d'Orgon, M. TARIDEC Benjamin d'Alleins, M. TANESSE Romain d'Aureille, M. FIQUET Alexandre de Lambesc, M. NEVISCHI Oylan de Fos sur mer,

M. Thomas PRIEUR de salon, M. BEERLAND Damien de Marseille, M. FLORIN Olivier de Saint Martin de Crau, M. CASTEL Jean Luc de Salon.

III. Lettres remises en main propre et courriers

Lettre 1 :

La lettre est une lettre type qui s'oppose au projet, qui est déjà retranscrite au mail 50 du présent rapport, et à laquelle il est répondu. Elle a été transmise par l'AUPASE.

La lettre est signée par :

Luc ADRIEN du Pradet, AGACHE Christian le Grau du Roi, Allain C de saint Chamas, Ampollini Richard de Maussanne les Alpilles, ARSANT Christophe de Alleins, ASTIER Elric d'Eygalières, Augé Pierre de Martigues, Avril Maurice de Miramas, Azoulay Brice de Salon, Azoulay Marielle de Salon, Azoulay Ives Marcel de Salon, BAISE Georges de Grans, M. BALBI Frédéric de Saint marc de Jaumegarde, SALDUINI Joël de Vitrolles, BARDES Christopher d'Istres, BATEL Patrick, Saint Gilles de Crétot, BAUDIN Thomas de PARADOU, M. BEAUVOIS de Salon, Bellini Mario de Miramas, BENOIT AONES de Salon, Benoit Fabrice de Manosque, Berend Bnoensma de Vemars, BERMEJO Angélique de Salon, BERNARDI Christian de Salon, Batero Erika de Salon, Boris Billant de la Fare, BLANC Joëlle du Tholonnet, BLASLO Jean Louis de Salon, BLOT Hervé de Saint Martin de Crau, Bobles Florence de Saint Martin de Crau, Bohr Nathalie de Miramas, Bohr Dominique de Miramas, BONAMOUR Pierre de Salon, BORDONK Mathias d'Aix en Provence, BOUCHEZ Valentin de Salon, BOURDEAU Yannick de Manosque, BRESSO Théo de Salon, Bougain Christian d'Eyguières, Bouguain V d'Eyguières, FABRE Vincent de Salon, BUDIN Fabien, BUDES Muriel de Salon, BUSIN Xavier d'Eyguières, BUSIN Enzo d'Eyguières, CORDIER Antoine de Saint Martin de Crau, Manon CARNAVALE d'Eyguières, Carnavale Daniel d'Eyguières, CARTA Sylvain de Salon, CASSISA Guillaume de Saint Cannat, CHABAN Jacques de NANCY, CHABAR Nicolas d'ORGON, Chatard Marion de Lambesc, Chrétien Florian de Vitrolles, CIMINO Liberio de Miramas, CLERC Florine d'Orgon, COMPE Yann de Cognac, COLON Aurélie de Cornillon Confoux, CONCATTO Anna de Cornillon Confoux, CONROZIER d'Eyguières, Coppens Aloïs de Salon, Coudert François de Grans, CHRISTIANO Dominique de Miramas, DAUWE Jonas de la Fare, DAVID Benoît de Dijon, DELLONG ROMAIN de Miramas, de Montandon Annick de Cornillon Confoux, DENOYER José Port Jérôme sur Seine, DEPIE Miramas, Doridant Xavier d'ISTRES, DEROUET Guillaume de Coudoux, Harrys DUTHEIL d'Eyguières, ESKENASY Samvel de Rustrel, ESPAGNET Maxence de Quint Fonsegrives, ETCHART Marc d'Aureille, EVRARD Michel de Cornillon Confoux, Eysseric JP de Salon, RAYMOND Fau de Sénas, Favre d'Eyguières, Favre Laure d'Eyguières, Favre Jean Pierre de Miramas, Busin Théo d'Eyguières, Frizon Juliette de Salon, Funaro Jacques d'Eyguières, Gaillard Béatrice de Salon, Gauchat Steve de Marseille, Georgelin Christine de Saint Chamas, Goestschy Christian de Lançon, Gonon Pierre d'Eyguières, GRAU Pascale de Miramas, Guichard Laurent d'Eguilles, Didier Guillot de Saint Chamas, HACQUET Jérémie d'Entressen, HALFTERMECKER Christopher d'Aix en Provence, Hannebique Julien d'Avignon, Haouni Slem de Plan de Cuques, Hassane Lyna, Bouc Bel Air, Hecken Olivier de Mouriès, HENCK Eric d'Arles, Henry Julie de Rognac, Hernandez Patrick de Mouriès, HERRY Jonathan de Lançon, HEULIN Muriel de Saint Chamas, Gilles Hoffmann de Cornillon Coufoux, Houriez Luce de Salon, Jordot Antoine de Saint Rémy, Jouffre Béatrice de Saint Chamas, JULLIAN Adelin de Miramas, Jullian Sophie de Miramas, Khadraoui Burles Melissa de Salon, M. Khadraoui de Salon, Lambant Jean Claude de PARADOU, Lachaume Cyril de

Coudoux, Lapointe Gérard de Salon, Largillet Cyril de Cavaillon, Yves Leboucher d'Aureille, Ledoux Jean Louis de Sanary, LEGIER bernard d'Auriol, Leopold Metzger Gregory, de Lançon, Lerambert Patrick d'Istres, Lhcz Patrice de Miramas, Libis Nicolas de GAP, Lobstein Jean Jacques de Salon, Louatz Frédéric de Fos, Loubat Jean de Martigues, Association Lyon Voltige Annonay, Macheboeuf Nicolas d'Aix en Provence, Martin Amaury de Salon, Martinez Edmon d'ISTRES, Martinel Virginie de Lançon, Masse Justine d'Aix en Provence, Maurice Christian de Saint Martin de Crau, Maurras Frédéric de Salon, Maurras Virginie de Salon, MEERT Guillaume de Salon, Mélanie Paola d'Arles, Merabet Lamine de Coudoux, Merle Michel de Pertuis, Meuces Christian de Lambesc, Meyer Laurine d'Eyguières, Michel Claude de Salon, Gabrielle Michel de Salon, Mallemerge Yoan de Saint François, Moncelet Morgan de Salon, Moncelet Romuald de Salon, Morelle Alain de Pierrefeu du Var, Muhlhaused Anne d'Istres, Nouvel Jean François de Mallemort, Nuoffer Nicolas de Suisse, Pageault Eric de Miramas, Pansu Jean de Salon, Pansu Muriel de Salon, Pansu Danielle de Paris, Pansu Robert de Palaiseau, Pawlowski de Pélissanne, Pawlowski de Salon, Paysant Marence, Pean Olivier d'Olivet, Pessort Margol de Salon, David Petit de Salon, Petit Victor de Lambesc, Pierratoni Alban de Pelissanne, Polonier Olivier d'Eyguières, Thibault Puget de Martigues, Praxède Raoult de Salon, Pyrame Alexis de Velaux, Florence Rauel de Marseille, Rembert Aurelien d'Istres, Rembert Marie d'Istres, Rembert Frédéric d'Istres, Renaux Oriane d'Aix en Provence, Richaud Gérard à Salon, Richaud de Salon, Stephan Richtsteigerd de Frankfurt, Rignon Bret Jean Marie de Lauris, Rocquain Charles Edouard d'Istres, Roman Vincent de Saint Cannat, Rudar Denise de Genève, Sarran Alain de Flayol, Farv pantel de Maussane, Segretain Vincent de Salon, Segretain Isabelle de Salon, Secheresse Vincent de Salon, Seviry Paul de Salon, Sicre Thierry de Saint Rémy e Provence, Benoît Sylve d'Aix, Silve Conseil SAS de Vienne, Simon Cynthia de Grans, Sinacori Amandine d'Eyguières, Sivelle Baptiste d'Istres, Streito Michel de Salon, Streito Catherine de Créon, Stretto Claude Salon, Surdol Christophe d'Ensues la Redonne, Tedesco sandrine de Salon, Mme. Tricot de Miramas, Trullier Jéremy de Paris, Trullier Léna de Paris, Turchet Guy d'Arles, Valdes Thomas de Grans, Valette Jacques de Levallois, Valiani Serge de Grans, Xavier Vidal de Pélissanne, Valérie Vigneau, Venzschen Charles de Salon, Denis Walrave de saint Chamas, Lindsay Weber d'Ollioules, Clerc Charlotte d'Eyguières, Cune Eric d'Eyguières, Clerc Alexandra d'Eyguières, Clerc Sophie d'Eyguières, Valérie Choffez de Salon, Lemanceau Yves de Marseille, Deschamps Hana de Salon, Kelly Laurence de Salon, Deschamps Lina de Salon, Boutrif Sofiane de Salon, Souad Deschamps de Salon, Yanis Deschamps de Salon, Trullier Anna de Paris, Bonaric Pierre de Salon, Thibault Mausaleo d'Aurons, BAVAU Cyril de Salon, LAPRADE Pauline de Salon, MICHELGilles de Salon, SERMET Guillaume de Salon, Steinmetz Anthony de Salon, Segretain Guillaume de Salon, Anton Mateo de Salon, Castaing Georges Eric de Pélissanne, Graffouillère Laurent de Salon, Martin Yannick de Miramas, Perichaud François de Miramas, Bouvier Stéphane de Pélissanne, Tournayre Bruno de Rognac. Fabien Vial de Salon, Vergne Manuel de Sausset les pins, Setarel Tahiri d'Aix en Provence, Fanny Jebali d'Aix en Provence, Gavalda Florent de Marseille, Duvernat Rémy, le Rove, Brigitte Coffin d'Aix en Provence, Guillaume Allirot d'Aix en Provence, Laurent Christian de Fos, Fureur Michel, Mme Gillet d'Aureille, M. Gillet Marc d'Aureille, Mme Gillet Virginie d'Aureille, Mme Hovemeissian d'Aureille, M. Gillet Sylvain d'Aureille, Mme Squilbin Lucie, M. Gervais Anthony, Mme Argiolas Patricia de Miramas, Caerta P de Miramas, El Prinis Jawal de Miramas, M. Baret Benoît d'Eygalières, Mme Viola Virginie de Miramas, Mme BOUTAHIRA Samia de Miramas, Durpes Estelle de Miramas, Fayard Bérangère de Saint Chamas, Meguilettre Faïze de Miramas, Filali Najat d'Entressen, Caseria F. de Miramas, El Khoumani Berri de Miramas, M. Argiolas de Miramas, Mme Argiolas Julie d'Entressen, M. Melito de

Salon, Mme. Melito Marion de Salon, Mme Trouillard Céline de Salon, M. Imbert Christophe de Salon, M. Imbert Emilie de Salon, M. HUERTAS Guy de Salon, M. HUERTAS Béatrice de Salon, M. Huertas Paul de Salon, M. Tiquet Vincent de Grans, Mme German Eléonne de Grans, M. Proust François de Cornillon Confoux, M. Proust Audrey de Cornillon Confoux, M. Proust Guillaume de Cornillon Confoux, M. Proust Jean de Pélissanne, M. Argilas Yohann de Miramas, M. Fassappa Sabian de Miramas, Mme Favaro Patricia de Miramas, Mme Argiolas Aline de Salon, Mme Iranzo Marie d'Istres, M. Irano Michel de Salon, M. Iranzo Frédéric d'Entressen, Mme Fabre Lise d'Entressen, Giraud de Miramas, M. Isaïa Guy de Miramas, Mme Poulain Brigitte de Martigues, Mme Ironzo Rose Marie des Pennes Mirabeau, Mme Soler Aline d'Arles, Olarte de Maussane, Garcia, M. Arrivée Régis d'Arles, M. Arrivée Frédéric de Fontvieille, M. Melludo Sébastien de Moulès, M. Blanc Frédéric d'Arles, M. Sadarlet Jean Claude d'Arles, Soler de Moules, M. Mellarto Alain de Moulès, Mme Melarto Nathalie de Moulès, M. Andréis Didier de Moulès, M. Andréis Ernest d'Arles, M. Paquet Luc d'Arles, Mme Gaudel Aurélie de Moulès, Mme Jean Danielle de Moulès, Mme DUMAS Mélanie de Moulès, Mme Dumas Jeanine de Moulès, M. Jean Marinette de Moulès, Mme Degioanni Monique de Moulès, M. Pascal Degioanni de Moulès, Durand de Moulès.

Analyse :

- Soit 307 personnes.

Lettre 2 :

La lettre est une lettre type qui s'oppose au projet, qui est déjà retranscrite au mail 16 du présent rapport, et à laquelle il est répondu. Elle a été transmise par l'AUPASE.

La lettre est signée par :

Basseville F. d'Eyguières, Berneyron Sébastien d'Eyguières, Blanes Marc d'Eyguières, Mathieu Chassaing de Lunel, Garain Christophe de Nice, Lambert Stéphane d'Eyguières, Lambert A. d'Eyguières, Langumier Raphaël du Canada, Lécluse François de Saint Martin de Crau, Richaud Marie Christine de Salon, Claude Saget de Salon, Szymkowiak Gérard de Grans, Toméo Fabienne d'Eyguières, Trullier Olivier de Paris, Bastien Leroux, Severy Georges de Salon, Severy Odile de salon, Piguillem Merlysse de Vinca, Frédéric Duterrage de Perrecy les Forges, Chetail Philippe de Salon, Georges Berneyron de Eyguières, Robert Jules de Salon, Guille Frédéric de Salon, François Etienne d'Eyguières, Théo Roma d'Eyguières, Mondiede J. Paul d'Eyguières, Verleye Vincent de Salon, Antoine Thomas de Salon, Vague Michel de les Angles, Eric Kleinhentz de Bury, Esparre Daniel de Counozouls, François Micol de Noiron sous Gevrey, Shaw Marianne de Salon, Lazarre Jean Michel d'Eyguières, Doppio Christine d'Eyguières, Lallemand Geoffrey de Salon, François Vuillecard d'Arles, Vincent Marcel, VARGA Jean Marie du Bois de la pierre, Tassan Din de Grans, Tabas Michel de Carpentras, TABANAUD de Cornillon Confoux, SPLINGART Nicolas de Lançon, Severy Paul de Salon, Céline Rocheron de Salon, PARDO, Muller Paul de Berdoues, Michel Métayer d'Eyguières, Steve Meozzi d'Eyguières, Jean Louis Maurer de Pélissanne, Guyomard Matillo de la Fare les Oliviers, Matillo Antoine de la Fare les Oliviers, Martinez de Carpentras, Malerba Henri de Senas, Laurence Magranville de la Fare les Oliviers, Guy Magranville la Fare les Oliviers, Mabon Renée d'Istres, Hoet Jean Claude d'Eyguières, Hebert Patrice d'Arles, Courdjian Pierre de Gardanne, Hervé Gucharousse de Bonnieux, Gineste Jean Roger de Rognac, Camille Ghozlou du 30,

Garbaud de (illisible), Garcia Ramon d'Istres, Michel Ferlet d'Istres, Fauquet Jean Pierre d'Istres, Danielle Elleboode de Salon, Frédéric Dupuis de Méthamis, Doria Julien de Jonquerettes, Dichlian Michel d'Eyguières, Pascale Dichlian d'Eyguières, Jean Claude Devaux de Montreux, Delort Armand d'Eyguières, Coutant Thierry de Marignane, Bruno Comtat de Venargues, Comenioli Manon d'Eyguières, Castaing Gérard de Giscaro, Buisson Sébastien de Boutiers, Pauline Buisson de Boutiers, Bouisse Jean Marc des Taillades, Gordon BOGGS de l'ISLE SUR SORGUES, Daniel Benisty de Salon, Jean Bienvenu d'Aix en Provence, Belmonte François de Puget sur Durance, Arnaud Gabriel d'Arles, Guillaume Ameline de Brest, Nicolas Allemand d'Aix en Provence, Briquet Eric de Fos et Joël SENABRE d'Eyguières.

Analyse :

- Soit 90 personnes.

Lettre 3 :

Lettre de M. JC Arnaud d'ARLES.

JC Arnaud
15, Chemin du Clos de l'Isle
13200 ARLES

jcarnaud@wanadoo.fr

Tel portable : 06 23 15 53 05

Monsieur le Maire de Eyguières

Monsieur Gilles BANI
Commissaire enquêteur

Arles, le 26 Juin 2022

Objet : Opposition au projet de réaménagement de la plateforme aéronautique d'Eyguières

Bonjour Messieurs,

Mon courrier fait référence au projet mentionné et à l'arrêté n° 325-2022 relatif à l'enquête publique associée.

Je suis pilote-avion amateur, breveté depuis 2013 ; j'ai bénéficié, il y a une dizaine d'années (à l'approche de ma retraite de salarié de l'industrie -non aéronautique-), d'une formation et d'un accueil exceptionnel par l'un des aéroclubs de la plateforme d'Eyguieres.
Avec le recul, et de nombreuses heures de vol au sein de ce même aéroclub, je mesure la chance que j'ai eue de réaliser, sur le tard, cette passion de gamin qui m'avait poursuivi toute ma carrière, sans jamais pouvoir la réaliser.
Habitant Arles, j'aurais pu m'inscrire aux formations proposées par des aérodromes plus importants comme Nimes ou Avignon ; mais les tarifs pratiqués, et le formidable enthousiasme que j'ai trouvés à Eyguieres ne m'ont pas fait hésiter longtemps !

Je suis depuis quelques années avec attention la lente progression du dossier de ré-aménagement objet de la presente enquête.
Les informations (rares et tardives) que j'ai pu glaner ici ou là me font craindre la disparition de cet esprit associatif, passionné et désintéressé qui caractérise l'ensemble des utilisateurs de l'aérodrome, et qui se manifeste depuis des décennies par le nombre, et la jeunesse des adhérents, toujours plus importants.
La particularité des aéroclubs sur le site est aussi de s'investir auprès des jeunes a priori éloignés du monde aéronautique pour des raisons de handicap, ou de ressources (ce qui a été mon cas, il y a bien longtemps...)

Le projet proposé est pour moi - qui ai passé des années à défendre des dossiers d'investissement industriel destinés à améliorer la robustesse et la réussite d'un processus (et des personnes qui le pilotent) -manifestement construit sur des bases fragiles, avec beaucoup d'incertitudes :

- sur le plan **environnemental** : toute la zone est couverte de règlementations visant à protéger faune, flore, paysages et ressources agricoles : comment être sûr d'obtenir toutes les autorisations ?
- sur le plan **marketing** : si étude de marché il y a eu (auquel cas, a-t-elle été publiée ?), il paraît intuitivement hasardeux de vouloir développer des activités de loisir lucratives sur un territoire qui en est déjà largement pourvu (plateformes aéronautiques d'Aix, Marseille, Avignon, Nîmes, circuits de sports mécaniques de Salon, Istres, Ledenon, hôtels et restaurants innombrables dans et autour des Alpilles,...)
- sur le plan **financier**, l'énorme investissement nécessaire pour une petite commune paraît démesuré par rapport aux retours espérés, surtout compte tenu du flou affiché (dans le dossier lui-même) pour la rentabilité du contrat de vente de l'électricité photovoltaïque, et de l'exploitation de l'hôtel-restaurant ; quand aux revenus des locations et redevances avions, leur montant manifestement bien plus élevé qu'aujourd'hui risque de faire fuir les usagers actuels, sans en attirer de nouveaux.
- enfin, sur le plan « **socio-culturel** », au-delà de la perte de l'esprit de passion et de convivialité dont je parlais plus haut, comment peut-on aujourd'hui – après la pandémie, et les alertes climatiques incessantes- baser une prospérité inespérée sur un engouement massif pour les sports mécaniques , à base de moteurs thermiques, d'émissions de GES et polluants carbonés, et de nuisances sonores ? Comment peut-on, à l'heure de la sobriété proclamée partout, encore compter sur un afflux de riches propriétaires d'avions privés, ou de touristes prodigues en quête de week-ends provençaux médiatisés ??

Je tiens donc à ce que vous enregistriez mon avis, très négatif, sur ce projet.

JC Arnaud

Analyse :

- S'oppose au projet
- Fonctionnement : disparition du tissu associatif
- Viabilité économique du projet
- Obtention des autorisations environnementales incertaine

Lettre 4 :

Lettre de M. Barennes Romain d'Eyguières

ENQUÊTE PUBLIQUE (juin-juillet 2022)

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : **Romain BARENNES** résidant à : **Aix en Provence**
En qualité de : **Pilote privé à LFNE**

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Ce projet n'a en effet absolument pas été concerté avec les usagers aéronautiques du terrain, qui n'ont nullement été informé des conditions de relogement et sur l'impact sur les conditions d'exploitation actuelles des aéronefs.

De plus ce projet entrainerait la destruction totale des installations associatives aéronautiques accessibles au plus grand nombre, au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.

Enfin l'impact financier du projet semble totalement démesuré et fait porter un risque très fort sur l'avenir de la plate-forme et de l'activité aéronautique associative et privée.

Fait le : **30/06/2022** à : **Aix en Provence**

Signature

Analyse :

- S'oppose au projet
- Pas de concertation
- Destruction du tissu associatif
- Viabilité économique

Lettre 5 :

Lettre de M. Jean-Marc BEDNAREK.

Contribution de M. jean-Marc BEDNAREK à l'ENQUÊTE PUBLIQUE concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES

La lecture des documents démontre que ce projet provoquera :

- **Une mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- **Des impacts visuels et paysagers** importants dans la plaine de la Crau, identifiée comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « **Réserve Nationale Naturelle des Coussouls de Crau** » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF) ;
- **Un déficit d'approvisionnement en eau** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie ;
- Une emprise au sol des nouveaux hangars avions supposé équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement ;
- Des ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques ;
- **Une destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes ;
- **Une mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
    - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial ;
    - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.

D'autre part, il apparaît :

- Une description volontairement succincte des activités aériennes **envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachutteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (classes d'aéronefs générant des ondes sonores extrêmes) ;
- **Des impacts, securitaire et environnemental, du photovoltaïque** : segment sol à proximité immédiate des pistes ;
- **Une absence totale de concertation** avec les usagers **aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs ;
- **Une absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants de la régie municipale depuis sa création ;**
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

En tant qu'usager des structures associatives de l'aérodrome, je considère que ce projet menace l'équilibre établi qui permet aujourd'hui la mixité simultanée des activités avions, planeurs, ULM et aéromodélisme et perte de l'identité « aviation générale » et « sport-loisirs » de la plateforme au profit d'une identité résolument commerciale peu compatible avec l'environnement.

En conséquence, je m'oppose fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome de Salon Eyguières

Jean-Marc BEDNAREK
Usager de l'aérodrome Salon Eyguières
Fait à Eyguières le 8 juillet 2022

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales (biodiversité, eau, paysages).
- Absence de concertation
- Pas de descriptif précis de la fréquentation envisagée

Lettre 6 :

Lettre de M. Pierre CANGE de Peynier.

Pierre CANGE
Chemin des Fourches
13790 PEYNIER
pcange@mirion.com
06.22.97.47.44

Monsieur le Maire de Eyguières
Et Monsieur Gilles BANI
Commissaire enquêteur

Peynier Le 21 juin 2022

Objet : Opposition au projet de réaménagement de l'aérodrome d'Eyguières

Monsieur le Maire, Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Etant utilisateur « loisirs » de la plateforme aéronautique de Salon Eyguières, j'ai pris connaissance du projet susvisé et de l'arrêté n° 325-2022 relatif à l'enquête publique afférente.

Je vous informe de ma totale opposition à ce projet et ce pour de multiples raisons.

Actuellement nombre d'associations/structures bénéficient d'autorisations pour encadrer et promouvoir les activités aéronautiques de loisir comme l'aéromodélisme, le vol à voile, l'aviation légère…

Ces activités sont gérées dans un esprit certes « artisanal » mais 100% bénévole et bienveillant avec, pour les utilisateurs, des contraintes et des coûts réduits. Les obligations normatives, la conformité, la sécurité des biens et des personnes et l'entretien des équipements sont assurés et ne souffrent d'aucun manque quelconque.
La saine gestion de ces associations permet de garantir une pratique sportive à coût modéré et accessible à tous.
L'impact sur l'environnement est faible du fait de constructions limitées tout en procurant à leurs membres une véritable ambiance « club ».
Les finances municipales ne sont pas ou très peu impactées par ces activités.
Une véritable collaboration, simple et efficace, existe y compris avec le monde aéronautique professionnel et militaire au travers d'échanges et de manifestations diverses.

Or dans le projet dont j'ai pris connaissance, et notamment les visuels/plans associés au permis de construire, apparaissent des bâtiments importants, ultramodernes certes, mais avec sans aucun doute des coûts de construction et de fonctionnement qui mettront sans doute des dizaines d'années à s'amortir, …si toutefois les gestionnaires y parviennent un jour.

Cette gestion impliquera forcément des coûts récurrent, notamment des coûts salariaux, qui grèveront les finances publiques. A l'heure ou une saine gestion financière est un incontournable d'une politique locale, est-il réellement indispensable pour la commune de créer cette charge récurrente qui n'apportera rien aux Eyguiérens, Eyguiérennes, si ce n'est sans aucun doute une charge financière additionnelle… ?

A moins que dans l'esprit des promoteurs du projet, ces coûts de fonctionnement seront directement et intégralement refacturés aux utilisateurs de la plateforme qui non seulement verraient ainsi leur participation financière augmenter, mais en sus paieraient pour des emplois, services, structures municipales dont ils n'auraient que partiellement l'usage … Sauf à envisager que but de ce projet est la disparition de ces associations…

L'actualité étant au pouvoir d'achat, il est parfaitement erroné de penser que ce ne sont que des « riches » qui s'adonnent à la passion aéronautique. Pour information si vous ne le savez, voler en avion de tourisme en entretenant plus que correctement sa licence, correspond à un coût inférieur à celui de fumer un paquet de cigarette par jour…

Qui plus est nous participons à des projets sympathiques comme « Voler, rêve de gosse » qui nous permet d'embarquer des enfants à bord de nos avions pour, à minima faire plaisir, au plus à susciter des vocations. Tout pilote professionnel est d'abord passé par un « petit » avion, l'accès direct au cockpit d'un Airbus ou d'un Rafale étant impossible…

Charger financièrement des pilotes au-delà de leurs capacités réduira le nombre de « volants », au détriment de ces impacts positifs.

Par ailleurs, pour construire un tel ensemble, la noria d'engins mais aussi l'implantation envisagée, vont fortement et durablement impacter l'environnement du site qui, à ce jour, est encore fortement teinté « nature ». Des planeurs, des modèles réduits et même des monomoteurs ne sont pas une grosse nuisance pour la faune et la flore locale, mais retourner des milliers de mètres carrés ne se fera pas sans dégâts annexes.

Enfin reste une question de fond : est-ce qu'une commune comme Eyguières a non seulement besoin mais également les moyens d'un tel projet d'aéroport ?
Pensez-vous que ça va créer des activités commerciales, industrielles, de services ? …
Je ne le crois pas. Vu les surfaces disponibles il ne sera pas question de concurrencer une plateforme ne serait-ce que comme celle de Avignon Caumont…
Ces « beaux » bâtiments (chacun aura son appréciation, le mienne diverge sans doute de celle de la Mairie) resteront donc désespérément secondaires et marginaux et comme tant d'autres projets publics, ils impacteront ad vitam les comptes de la ville ou, quelles que soient les subventions mobilisées, à minima elles n'atteindront jamais leur but ni ne revaloriseront l'image du lieu qui n'est pas et ne sera pas un pôle d'attractivité particulier.

Il s'agit donc à mon sens de l'illustration pure et simple du mot « inutile » voire du mot « dispendieux »…

Espérant que vous entendrez ma voix, je reste néanmoins à votre disposition pour vous emmener gracieusement en vol et vous faire découvrir les raisons de ma passion.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués … et aéronautiques.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Bon fonctionnement actuel de l'aérodrome
- Atteintes environnementales
- Viabilité économique

-

Lettre 7 :

Lettre de M. Christophe CHAUSSE de Pélissanne

Christophe CHAUSSE

560 chemin du plan de Clavel

13330 PELISSANNE

Christophe.chausse@wanadoo.fr

0619493867

A l'attention de Monsieur Gilles BANI
Commissaire enquêteur

Mairie de SALON-DE-PROVENCE

Direction de l'urbanisme

Rue La Fayette 13300 SALON-DE-PROVENCE

Objet : projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques

Pélissanne Le 4 Juillet 2022

Cher Monsieur,

1975 année où j'ai foulé et découvert cette splendide plateforme : LFNE.

« Fais de ta vie un rêve et d'un rêve, une réalité. »

L'aéronautique de loisir (grâce notamment au bénévolat) est le véritable tremplin professionnel pour nos jeunes pleins de rêves.

Cadre sup dirigeant dans l'industrie de la sécurité et du bâtiment, passionné et volant en avion, planeur, ULM, instructeur, ayant vécu dans divers régions j'ai eu la chance de voler sur de nombreux terrains (et participé activement à leurs vies). Malgré des divergences entre les divers protagonistes de chacun des terrains, j'ai constaté un dialogue ouvert entre les parties (Propriétaires, ligues environnementales, parcs naturels, exploitants, utilisateurs) afin de faire évoluer et développer les activités , les besoins de chaque partie celles de loisir incluses.

« Ce que d'autres ont réussi, on peut toujours le réussir. »

Le bénévolat reste un modèle économique d'exception (exception à la française que de nombreux pays nous envient)... Ne brisez pas cette dynamique !

Page 1/3

Dynamiser la zone des « sports mécaniques » et plus particulièrement de l'aéronautique a du sens si et seulement le bassin s'y prête, si le projet est réellement viable !.

Malheureusement, le projet imposé par la commune d'Eyguieres est incompréhensible, démesuré, inadapté.

1) Projet pharaonique onéreux : tenter de faire venir des avions privés de grosse taille (avions visés par ce projet de plus de 4 tonnes) va nécessiter des lourds et long travaux d'infrastructures ; de pistes et de personnels (agents de sol, agents AFIS,..). Or dans la région nombreuses sont ces plateformes constatant que ce pan de leur activités reste faible et seul non rentable (Aix, Avignon, Nîmes en sont trois beaux exemples). Viabilité économique ?
L'aérodrome durant les long travaux (plusieurs années) restera fermé ; l'érosion des membres actuels serait inéluctable vers la dizaine de terrains voisins. Quelles seraient les rentrées d'argent ? Quel serait le futur de cette aviation de loisir? Faire drastiquement monter les redevances et locations, la voie de la facilité se trame inéluctablement. Ce projet implique forcément un endettement très lourd et très long de la commune ; en a-t-elle seulement les moyens ? les citoyens sont-ils conscients et informés de l'utilisation de leurs impôts croissants futurs pour plus de 25ans ?

2) Conflit d'intérêt ? Nommé une entreprise générale réalisant les travaux sans véritable appel d'offre public complet consultable, sachant que cette même entreprise exploite des carrières (et en tire les bénéfices), et sachant que le sous-sol de la CRAU (sous l'aérodrome est « riche » de matériaux nobles =>quid du réel projet ? quelle sont les clause de non exploitation des sous-sol - ou autorisations ? montant reversé à la commune pour exploitation des sous-sol ? voici un autre volet très opaque qu'il est nécessaire de bien comprendre.

3) Les études présentées sont très incomplètes :
Sol et sous-sol ? tous les impacts environnementaux et nuisances, parc naturel,... ?
Ombrières solaires et parkings (impacts vent sur les ombrières et sur le matériel dessous avec notamment les effet venturi, Impact coût et gain pour la commune et les usagers).
Le dossier manque de transparence et d'études. De plus le projet ne respecte les règles et PLU de la commune. Enfin le projet supprime l'axe de piste 10/28 primordial (avec un seul axe la plateforme sera dangereuse et donc inexploitable 1/3 du temps (ce qui ne va pas dans le sens des recettes).

4) Le pôle entreprises : sur toute plateforme telle que voulue par la commune , il y a pour équilibrer l'équation financière un pôle entreprise lié à l'aéronautique rien d'envergure n'est envisagé car irréalisable pour ce projet. ;; encore une zone bien sombre !

5) Hangars actuels et infrastructures publiques:
Hangars : ils ont le mérite d'exister, tous assurés, la majeure partie des hangars est entretenue plusieurs fois par an par leurs utilisateurs. Si une minorité ne respectait pas les « critères » minimum charge à l'exploitant SEMOP / Commune de signaler et mettre en demeure leur(s) responsable(s) (comme le font bien d'autres communes sur d'autres terrains en France).
Devoir du propriétaire : Le propriétaire gestionnaire ne doit 'il pas entretenir tout l'espace ce qui n'est actuellement pas le cas (tonte faite sur qu'une partie des espaces, entretien des pistes sommaires (herbes sur le bitume, caillou trop présent autant de dangers, l'aviation privée et commerciale ne pourrait valider cette prise de risque) et bâtiments tombent en décrépitude (IE WC de la première rangée).

6) Bilan : un projet qui ne présente sous aucun aspect un sens économique, respectueux de environnement, respectueux des humains et vertueux, qui n'est en rien bienveillant pour les utilisateurs actuels : « l'avion populaire » celle du peuple , du loisir.

Place au dialogue, à l'échange, à l'intérêt collectif, aux respects individuels !

Je déclare m'opposer fermement aux projets actuels de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques.

« Si tu veux construire un bateau, ne rassemble pas tes hommes et femmes pour leur donner des ordres, pour expliquer chaque détail, pour leur dire où trouver chaque chose... Si tu veux construire un bateau, fais naître dans le coeur de tes hommes et femmes le désir de la mer. »

Bien cordialement

Christophe Chausse

Analyse :

- S'oppose au projet
- Viabilité économique
- Exploitation potentielle du sous-sol
- Atteintes environnementales
- Hangars actuels conviennent

Lettre 8 :

Lettre de M. CLERC Dominique d'Aureille

Dominique CLERC 09/11/52 — le 28/06/2022
39 chemin de St Jean
13930 - AUREILLE

Enquête publique concernant
la création d'une SEMOP
pour la modernisation de l'aérodrome
de Salon - Eyguières -

A l'attention de Mr Gilles BANI
Commissaire enquêteur —

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Merci de prendre en compte mon
Opposition au projet de SEMOP ci-
dessus, notamment pour les raisons
de nuisance sonores liés à
l'augmentation du trafic par des
avions à turbines et réacteurs, ou
de voltige -
Cette nuisance sonore est incompatible
avec préservation de la bio-diversité
au sein de la Réserve Naturelle
Naturelle des Coussouls de Crau -
Avec mes salutations D Clerc

Analyse :

- S'oppose au projet
- Nuisances sonores

Lettre 9 :

Lettre de M. Sylvain Courtois d'Eyguières

Eyguières le 27 juin 2022

Mr Sylvain COURTOIS
197 rue Georges Pompidou
13430 EYGUIERES
06.22.11.83.37
Courtois.13430@gmail.com

Mr Gilles BANI
Commissaire enquêteur
Mairie d'Eyguières
Service d'Urbanisme
enquetes-publiques@mairie-eyguieres.fr

Objet : enquête publique concernant le projet de réaménagement et modernisation de l'aérodrome de Salon-Eyguières (LFNE)

Mr le commissaire enqueteur,

Aillant pris connaissance des projets envisagés pour l'aérodrome d'Eyguière (LFNE) et la zone de sports mécaniques, je vous déclare m'opposer fermement à ces derniers.

Je suis ingénieur aéronautique de formation, pilote privé depuis 30 ans, et pratique l'aviation de loisir à LFNE depuis plus de 25 ans. La pratique de l'aviation de loisir est onéreuse, et ne s'est développée en France que grace à la structure associative et souvent bénévole des associations (aéroclub, gestion de terrain). Le succès de la plateforme LFNE tient au format associatif actuel visant la promotion de l'aviation et par sa bonne gestion bénévole (LFNE était géré jusqu'en 2019 par une association de bénévoles entretenait le terrain et donnais satisfaction - Réf : Etude Glide Concept page 9)

Je suis persuadé que le projet « pharaonique » envisagé pour LFNE entrainera de facto une hausse drastique du coût de mon activité (évaluée à plus de 25€/hdv du fait des nouvelles redevances), et donc sa destruction dans son caractère actuel « sport et loisir » soit par la fuite des avions privés, l'asphixie financière des aéroclubs, soit par abandon de la pratique d'un grand nombre de pilotes.

Je suis par ailleurs résident dans la commune d'Eyguières et ne comprends pas comment la commune va pouvoir trouver de tels financements (plusieurs dizaines de millions d'euros) sans accentuer son endettement, et couvre le risque d'un échec commercial. Il existe par ailleurs de très nombrueses plateformes à proximité d'Eyguières où de telles activités commerciales pourraient s'étendre ou se développer : l'aéroport de Marignane, l'aérodrome d'Aix les milles, l'aéroport d'Avignon, de Nîmes, les aérodromes de Saint Rémy de Provence, d'Istres, de Vinon ...pourquoi faudrait-il aussi sacrifier LFNE ?

Enfin j'adhère totalement aux motifs écologiques et réglementaires avancés par les autres acteurs défenseurs de la plateforme d'Eyguière que je me permets de vous rappeler :

- Impacts visuels et paysagers importants par la construction de bâtiments culminant à 12 mètres de hauteur alors que le secteur de l'aérodrome s'insère dans le secteur de la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages »

- Bétonnage de la Crau au milieu de la « réserve nationale des coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

- Mise en danger de la biodiversité (outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonellie, Lézard Ocellé)
- Risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides
- Nuisances sonores extrêmes avec l'arrivée d'une école de voltige équipée de deux « Extra 330 »
- Absence totale de compétences aéronautique des intervenants
- Eviter la destruction des hangars sans solution de transition pour les machines
- Perte d'agrément DTO (Declared Training Organisation) si les locaux permettant d'effectuer les cours de formation ne sont pas prévus (ces locaux ne sont pas prévus à l'heure actuelle ce qui signifie arrêt des écoles de pilotage)

Fait à Eyguières le 27 juin 2022

Sylvain COURTOIS

Analyse :

- S'oppose au projet
- Viabilité économique
- Atteintes environnementales (biodiversité)
- Nuisances sonores

Lettre 10 :

Lettre de Mme Béatrice Dubreuil d'Eyguières.

REPONSE A L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE LA COMMUNE D'EYGUIERES CONCERNANT L'AERODROME DE SALON EYGUIERES

Je soussignée, Béatrice DUBREUIL, résidant Avenue Cohen à EYGUIERES :

- J'habite à EYGUIERES depuis 17 ans.
- Je vole sur le terrain de SALON EYGUIERES (LFNE) depuis 34 ans, durant lesquels j'ai été membre de plusieurs associations Loi 1901 (le club Vol à Voile, 2 aéroclubs avion, le club ULM), j'ai de plus été propriétaire d'un ULM basé à LFNE durant 10 ans de 2007 à 2016.
- Je fais régulièrement des randonnées dans les ALPILLES depuis 34 ans également.

A ces 3 titres, je suis 3 fois totalement opposée au projet concernant l'aérodrome d'Eyguières, pour les raisons suivantes :

- **En tant qu'habitant d'Eyguières, ce projet est totalement déraisonnable et très risqué pour la commune d'Eyguières**, dont le budget annuel n'est que de 6 à 7 M€/an. Il prévoit d'investir au moins 10 M€ d'argent public dans une SEMOP : subventions ou emprunts de la commune, peu importe, ce sont nos impôts et des dettes qu'il faudra rembourser pour **un projet qui va devenir un gouffre financier pour la commune**. Dès aujourd'hui, il est certain que la rentabilité est totalement impossible :
  - l'activité aéronautique associative va s'effondrer à cause des taxes prohibitives, les pilotes cesseront leur activité ou partiront avec leurs clubs et leurs avions, les hangars resteront vides.
  - les 25 ha de panneaux voltaïques et leur loyers juteux sont une pure utopie dans une Réserve Naturelle, ils ne verront heureusement jamais le jour.

- **En tant que pilote sur la plateforme depuis 34 ans, il est évident que je cesserai mon activité à cause des coûts comme beaucoup d'autres pilotes.** Les taxes impacteront de façon rédhibitoire le prix d'une heure de vol en club, et le coût sera multiplié par 3 ou 4 pour les privés (Pour information au sujet de mon ULM, je payais 100 €/mois pour la location d'une place dans un hangar situé en 3ème ligne et 130 €/an pour la participation aux frais d'entretien de la plateforme par l'AUPASE).Durant plusieurs décennies, la gestion associative par les usagers a permis, grâce au bénévolat des membres, de réduire les coûts au minimum, ce qui a notamment permis à des jeunes de débuter une future carrière aéronautique et à des « Papi » pilotes de construire leur avion CNRA sur le terrain. Des club-houses, une population de passionnés passant

tout leur temps libre ou leur retraite sur le terrain, et aussi une vie associative avec de la convivialité, des pots, repas ou grillades ensemble... Je n'ose même pas tenter d'imaginer ce qu'on a prévu pour nous sous les ombrières, sans jamais nous avoir consultés, ni même s'être intéressé à notre activité...

- **Enfin un champ de 25 ha de panneaux solaires sur les bâtiments et au sol, c'est réellement effrayant pour la Réserve Naturelle des Alpilles, alors que les hangars demi-tonneaux étaient parfaitement intégrés dans leur environnement depuis plus de 50 ans.** Une catastrophe pour l'environnement, la faune, la flore et les passionnés de nature.

En résumé, ce projet complètement démesuré est un non-sens, un désastre humain, financier et environnemental, il doit rester dans ses cartons.

Fait à Eyguières, le 26 juin 2022

Analyse :

- S'oppose au projet
- Viabilité économique
- Fonctionnement actuel
- Atteintes environnementales

Lettre 11 :

Lettre de Thierry Martin de Grans

Thierry Martin

284 chemin de la tour

13450 GRANS

Thierry.wmartin@orange.fr

06 37 48 19 80

Monsieur Gilles BANI

Commissaire enquêteur

Grans, le 21 juin 2022

Objet : Opposition au projet de réaménagement de la plateforme aéronautique d'Eyguières

Monsieur le commissaire enquêteur,

Mon courrier fait référence au projet mentionné et à l'arrêté n° 325-2022 relatif à l'enquête publique associée.

Je vous informe par la présente à ma totale opposition à ce projet pour les motivations ci-dessous :

Depuis des décennies, les activités de loisirs sur la plateforme aéronautique comme l'aviation légère, l'aéromodélisme et le vol à voile se sont développées et maintenues **dans un esprit associatif** exemplaire et bénévole au profit des différents utilisateurs, dans la gestion et les aménagements progressifs liés aux obligations normatives. Dans un premier temps la mise en place d'une régie municipale a démontré l'incompétence aéronautique avérée de la gestion par la mairie qui a cherché à obérer cet esprit associatif par une absence patente de communication adulte et participative et en prélevant les taxes d'occupation de terrain sans vraiment démontrer un investissement périodique et un intérêt pour la pérennité de la plateforme.

Dans un deuxième, la création d'une société d'économie mixte avec un projet pharaonique (On parle de 45M€ sur 25 ans) vient mettre au grand jour les desseins du maire qui est de détruire ces activités de loisirs au profit d'activités commerciales à venir incompatibles avec le lieu.

Un lien social s'est bâti depuis des décennies entre les usagers et la population locale pour, entre autres, offrir la possibilité à des citoyens de voler à coût raisonnable, accueillir des jeunes qui font leur brevet d'initiation aéronautique (BIA), des vols d'initiation avec des adultes mais aussi des enfants touchés par le handicap (ex Rêves de Gosse). Ce lien sera dévoyé avec la répercussion du coût du projet sous forme de loyers prohibitifs et taxes associées.

Sur un plan environnemental, l'implantation actuelle des bâtiments et infrastructures limitées fait partie du paysage de la plaine de la Crau ne créant que des émissions et des nuisances sonores extrêmement marginales, loin des habitations, et laissant de larges surfaces vierges pour la pâture des moutons et de l'espace pour les lapins et cailles que les avions de loisirs croisent lors du roulage vers les seuils de piste. La réalisation du projet va multiplier le nombre et la puissance des aéronefs susceptibles de bénéficier des nouvelles infrastructures. Enfin la phase de construction sera longue et va générer une forte activité de génie civil avec le cortège de poussières, déchets et bruit incompatibles avec une zone Natura 2000.

Sur un plan financier, je reste dans l'incompréhension de la justification d'un tel projet. **Sur un plan commercial**, je n'entrevois aucun élément positif à l'aménagement de cette plateforme par rapport aux services et infrastructures commerciales existantes à proximité comme à Avignon Caumont ou Aix les Milles si ce n'est une concurrence stérile. Sur le même plan, bien que n'étant pas expert, je questionne la capacité d'une mairie modeste comme Eyguières à encadrer et assurer une assise financière pour accompagner un tel projet.

En conclusion, ce projet est à mes yeux inutile, dispendieux et anachronique.

Je vous prie de croire, monsieur le commissaire enquêteur, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Analyse :

- S'oppose au projet
- Fonctionnement actuel de l'aérodrome convient
- Pas de viabilité économique
- Atteintes environnementales

Lettre 12 :

Lettre de Mme Lazennec de Rognes

ENQUÊTE PUBLIQUE (juin-juillet 2022)

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Arrêté municipal d'Eyguières N°325/2022 du 31/05/2022

Je soussigné : **Elize Lazennec** résidant à : 17 rue des Pénitents 13840 ROGNES

En qualité de : **Pilote d'avion breveté LAPL**

Déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome.

Motifs :

- Connaissez-vous le terrain d'Angers-Avrillé (LFRJ), petit aérodrome démantelé en 1998 pour devenir Angers-Loire et qui dispose d'infrastructures très modernes ? Et bien si vous y aller vous ne verrez personne, aucune activité professionnelle qui aurait dû se développer d'après les plans de l'époque. C'est un gouffre financier pour la ville d'Angers et une perte énorme d'activités associatives. Nous allons subir le même sort tout en détruisant la faune endémique de notre terrain. Que deviendrons les Outardes et autres espèces protégées qui cohabitent avec notre petite structure ?

Fait le : **10/07/2022** à : **Rognes** Signature

Analyse :

- S'oppose au projet
- Pas de viabilité économique du projet
- Atteintes environnementales

Lettre 13 :

Lettre de M. Jacques MOLLEMEYER

Contribution de M. Jacques MOLLEMEYER à l'ENQUÊTE PUBLIQUE concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES

La lecture des documents démontre que ce projet provoquera :

- **Une mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- **Des impacts visuels et paysagers** importants dans la plaine de la Crau, identifiée comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la « Réserve Nationale Naturelle des Coussouls de Crau » et à l'intérieur des sites « Natura 2000 » et de la « Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». (ZNIEFF) ;
- **Un déficit d'approvisionnement en eau** car basée sur un modeste forage existant pour alimenter une aire de lavage et l'ensemble démesuré de hangars et magasins du site comprenant au total 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie ;
- Une emprise au sol des nouveaux hangars avions supposé équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement ;
- Des ombrières très largement exposées au Mistral et par suite génératrices de perturbations aérodynamiques ;
- **Une destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes ;
- **Une mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
    - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial ;
    - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.

D'autre part, il apparaît :

- **Une description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (bi-réacteurs) et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (classes d'aéronefs générant des ondes sonores extrêmes) ;
- **Des impacts, sécuritaire et environnemental, du photovoltaïque** : segment sol à proximité immédiate des pistes ;
- **Une absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques** du terrain et d'information sur les conditions de relogement, les espaces de vie associatifs et privés ni sur les conditions d'exploitation des aéronefs ;
- **Une absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** de la régie municipale depuis sa création ;
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers.

En tant qu'usager des structures associatives de l'aérodrome, je considère que ce projet menace l'équilibre établi qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM et aéromodélisme et perte de l'identité « aviation générale » et « sport-loisirs » de la plateforme au profit d'une identité résolument commerciale peu compatible avec l'environnement.

En conséquence, je m'oppose fermement aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome de Salon Eyguières.

Jacques MOLLEMEYER
Usager de l'aérodrome Salon Eyguières
Fait à Eyguières le 4 juillet 2022

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales (biodiversité, eau, paysages)
- Destruction tissu associatif : fonctionnement actuel convient.
- Pas de concertation, pas de réponse au projet alternatif.

Lettre 14 :

Lettre s'opposant au projet signée par :

Pansu Muriel de Salon, Bellaire Valérie d'Alleins, Frati Bruno de Salon, Nageli Robert d'Alleins, Ozonx Bernard de Salon, Le Blaye Patrick de Salon, Bastida Gaëlle d'Eyguières, Delaunay Florence d'Aix en Provence, Hennick Daniel de Salon, Alcade Georges d'Aix en Provence

ENQUÊTE PUBLIQUE (juin-juillet 2022)
concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Nous, soussignés ci-dessous, nous opposons au développement d'une activité commerciale importante autour du karting et des sports aériens sur l'aérodrome de Salon Eyguières.

En cas d'échec du projet commercial, les collectivités publiques auront à supporter une dette supplémentaire alors que la gestion bénévole depuis plus de 10 ans par les utilisateurs de l'aérodrome ont montré leur sérieux dans le gestion de l'aérodrome et l'adaptation aux contraintes fortes de la DGAC.

En cas de réussite, l'activité va amener.

- à une consommation locale supérieure en eau et en énergie alors que le réchauffement climatique n'est plus remis en cause avec nécessité de plus de sobriété en ressources fossiles une prévision de manque d'eau en région PACA illustrée déjà aujourd'hui par un niveau historiquement bas du lac de Serre Ponçon.
- Un fort risque d'atteinte à la biodiversité (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli) sans compter les impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau et à l'intérieur des sites Natura 2000 et de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Nom & prénom	Adresse (code postal Ville)
BELLAIRE Valérie	234 Av Sadi Carnot 13980 ALLEINS
FRATI Bruno	246 Bd Aristide Briand 13300 Salon
NAGELI Robert	234 Ave SADI CARNOT 13980 Alleins
OZONX BERNARD	290 Bd DANTON 13300
LE BLAYE Patrick	70 rue de Boisgelin 13300 Salon
Bastida Gaelle	17 Route des Rondiers 13430 Eyguières
DELAUNAY Florence	6 rue du Château de l'Horloge 13090 Aix en PROVENCE
HENNICK Daniel	300 Chemin du Tourat 13300 SALON DE PCE
ALCALDE Georges	Résidence Belle Vue bât A4, Aix-en-Pce

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales

- Viabilité économique

Lettre 15 :

Remarque de Philippe Rebourg de Salon

Enquête Publique

Concernant l'Aérodrome de Salon-Eyguières (LFNE)

Je soussigné Philippe REBOURG

résidant à 245 vieux chemin du val de Cuech

13300 SALON DE PROVENCE

Profession et expérience aéronautique : Pilote de chasse, pilote d'essai CEV puis Dassault Aviation, Instructeur avion aéroclubs ACMDP et ACRL, membre CA aéroclub ACMDP, propriétaire du Jodel D119 FPMXB logé à la 2ième ligne de l'aérodrome de Salon-Eyguières

Agissant en tant que pilote d'avion de plus de 48 ans d'expérience

Déclare m'opposer aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques pour les motifs suivants :

- **Ce projet mets en danger l'ensemble de l'activité de formation des futurs pilotes professionnels dans les aéroclubs**. En effet, la France a un système unique qui permet aux jeunes ne disposant pas de ressources suffisantes de se former dans les structures légères et peu onéreuses que sont les DTO dans les aéroclubs. J'ai commencé l'aéronautique à 16 ans à l'aéroclub de la Flèche (Thorée les Pins) et c'est grâce au coût très modéré et aux bourses de la ville et de la FFA que j'ai pu débuter une belle et longue carrière dans l'aéronautique militaire puis civile.

Le coût annoncé du projet de la commune d'Eyguières imposera inévitablement un renchérissement important des heures de vol, voire une disparition de cette activité pour les jeunes peu argentés. Ce projet n'est destiné qu'aux personnes disposant de ressources financières importantes.

- Au jour où l'**environnement** tient à cœur à l'ensemble de la population, un bétonnage de la Crau au milieu de la «réserve nationale des coussouls de Crau» et à l'intérieur des sites «Natura 2000» et de la zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) me semble complètement à l'opposé de la volonté nationale actuelle qu'est de préserver au maximum les espaces naturels. Il y a une réelle mise en danger de la biodiversité (outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigles de Bonellie, Lézards Ocellé)

- Étant moi-même propriétaire d'un vieil avion (Jodel D119 construit en 1963), je ne resterai pas dans cette structure si elle voit le jour car le prix de location d'un box de hangar sera prohibitif pour mon budget de retraité.

- Ayant toujours été dans des associations loi 1901 depuis le début de ma vie aéronautique, je suis très inquiet de la tournure « privée » de ce projet qui n'a qu'un but économique et financier. L'âme de l'aéronautique pour tous sera définitivement perdue à Eyguières. Il est surprenant que les exemples des aérodromes en très grande difficultés financières ne soient pas analysés pour un tel projet.

- Enfin, une vraie coopération de la mairie d'Eyguières avec les acteurs historiques de l'aérodrome pour améliorer, sécuriser, aider et promouvoir l'aéronautique permettrait de pérenniser cette magnifique activité qu'est le vol pour tous dans notre magnifique ciel azuré de Provence.

Fait le 22/06/2022 à Salon de Provence

Signature.

Analyse :

- S’oppose au projet
- Fonctionnement actuel de l’aérodrome convient
- Atteintes environnementales

Lettre 16 :

Lettre de Joël Senabre de Salon

ENQUÊTE PUBLIQUE (juin-juillet 2022)

concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné : **Joël SENABRE** résidant à : **5 Lotissement Clos des Vignes Vieilles, 13430 EYGUIERES**

En qualité de : **Habitant d'Eyguières, citoyen soucieux du futur de la commune et de l'avenir pour ses enfants**

Déclare m'interroger sur le projet concernant de l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE) pour les motifs suivants :

Motifs :

1. **Montant à dépenser pour la commune / intérêt pour ses habitants :**
   Ayant entendu parlé d'un projet de 48 millions d'euros dont un tiers devrait être financé par la commune, je m'interroge. Cela représente 16 millions d'euros à supporter par les habitants d'Eyguières, i.e. ~2700€/habitant. Ce niveau d'endettement est-il compatible d'une commune comme Eyguières ? Quel est le plan de financement proposé ? Qu'inclus-t-il ? Est-il viable sur le long terme ? Autant de questions et d'éléments qui mériteraient d'être portés à la connaissance des habitants pour qu'ils puissent se faire une idée du projet comparé à la somme qu'il faudrait débourser pour des projet d'intérêts généraux dans la commune. Par exemple un projet que tant d'habitant attendraient tels que réhabiliter la piscine d'Eyguières qui, elle, servirait à toute la population et permettrait à nos enfants de pouvoir à nouveau y suivre l'instruction d'aisance aquatique maintenant obligatoire à l'école (sans compter l'attirance des villes/villages voisins en période estivale qui dynamiserait l'économie locale en été).
2. **Production d'énergie solaire et bénéfices pour la commune :**
   Il est question d'installer une surface de 23000 m² de panneaux solaires, permettant de produire la consommation d'énergie électrique nécessaire à une ville de 20000 habitants pendant 1 an (données en pp.8 du rapport de la MRAE). Qui bénéficiera de la revente de cette énergie ? La commune d'Eyguières se porte-t-elle en propriétaire et/ou exploitante de la production d'énergie de ces panneaux ?
3. **Retraitement d'une telle surface de panneaux solaires et responsabilités associées :**
   Produire de l'énergie solaire est louable, mais la durée de vie moyenne des panneaux solaires (si tant est qu'il ne subissent pas de dommages avant...) est estimée à 25 ans. A l'issue, qui sera responsable du retraitement des ces panneaux/de leur remplacement s'il y a lieu ? Qui sera propriétaire des installations dans 25 ans ?
4. **Entretien des installations :**
   Les pluies sablonneuses et la poussière sont monnaie courante dans la région et dégraderont la capacité de production énergétique des panneaux solaires. Sans compter le Mistral qui souffle régulièrement et risquera d'endommager les installations si elles ont été mal dimensionnées (cf. champs solaire au sud de la piste d'Istres qui est régulièrement dégradé). Les autres éléments d'une telle installation (e.g. onduleurs) atteignent difficilement une durée de vie de 10 ans. Qui sera responsable de l'entretien ? L'exploitant ou propriétaire ? Quel provisions dans le projet financier pour ces événements naturels mais impactant directement la robustesse des installations ?
5. **Esthétique présentée par le permis de construire et réalité des coussouls de Crau :**
   La permis de construire proposé par RAMPA montre des bâtiments au milieux de zones végétalisées verdoyantes...c'est en total désaccord avec la réalité désertique des coussouls de Crau. Sans compter l'esthétique discutable des panneaux solaires associés à la ferraille zingués des structures les supportant ou des hangars. Nul doute sur le fait que ce projet « vend du rêve » à ses commanditaires (et à la population !) pour une réalisation finale qui sera esthétiquement proche de l'existant : poussiéreux et désertique, dans les tons ocres quel qu'en soit la saison...le côté neuf des bâtiment n'y changera rien et en l'espace d'un an tout au plus la nature aura repris ses droits. C'est aussi ça la beauté des coussouls de Crau, sur fond de tableau des Alpilles

beaucoup plus vertes ! Dépeindre le contraire pour vendre un projet soit disant novateur est de l'ordre du mensonger et prête à confusion l'embellissement final apporté à la plateforme. Ceci sans compter l'impact paysager lorsque le tableau sera vu depuis les Alpilles.... En bref, il y a tromperie sur l'esthétique finale du projet, et au prix que cela coutera ce la relève soit de l'incompétence, soit de l'escroquerie.

En conséquence : En tant qu'habitant et citoyen d'Eyguières, je reste (très) réservé sur l'intérêt profond du projet ainsi que ses retombées à long terme pour la commune. Pour l'instant, les élément présentés paraissent être du fantasme et non une probable réalité qui donne l'impression d'une faillite annoncée plutôt que d'une réussite naissante. Pour autant, l'idée de mettre en place une plateforme rénovée sur la base des énergies renouvelable reste séduisante. A ce titre donc, ne serait-il pas intéressant de :

- Mettre en place le projet par tranches successives raisonnées/raisonnables et en concertation avec les utilisateurs actuels de la plateforme ? Cela permettraient de ré-évaluer son impact à tous les niveaux (financier, esthétique, énergétique et environnemental) dans le temps sans mettre à risque l'intégralité des finances de la commune et évincer d'office d'autres projet d'intérêt plus généraux qui profiteraient à la population (ex : la restauration de la Piscine) ? Ce projet parait disproportionné pour une commune de 6000 habitants....du moins s'il devait être réalisé en une seule fois !
- Dans un idéal d'expansion et de renommée de la commune, il pourrait être intéressant d'identifier le potentiel d'un tel projet aussi pour développer une aviation générale durable basée sur l'utilisation de l'énergie solaire et des motorisations électriques pour la formation des futures générations de pilotes. Cela resterait dans la lignée de l'utilisation actuelle à vocation associative et de formation tout en créant des vocations voir une image renouvelée d'Eyguières.

Fait le : 10/07/2022 à : EYGUIERES Signature

Analyse :

- Réservé sur le projet
- Viabilité économique
- Retraitement des surfaces des panneaux solaires et devenir de la zone dans 25 ans
- Atteintes environnementales

Lettre 17 :

Lettre de M. Guy Villette de Pélissanne.

Guy Villette à Mr le Commissaire Enquêteur,

Monsieur,

Après lecture du modèle type d'opposition au nouveau projet de M le maire d'Eyguières et au bien fondé des mises en garde de ce texte, ce projet n'est pour moi qu'une entreprise de démolition d'un parc de loisirs pour passionnés d'aviation aux moyens modestes, certes, compensés par le don de sa propre personne vers l'objet de son rêve: l'aviation privée.

En fait ce projet est celui d'une personne de classe "aisée" préférant les relations avec une population de même niveau, à celle d'une population de salariés attachés à leur bien-être acquis par leurs soins.

En 1971, arrivant à Pélissanne pour raison professionnelle, déjà fana d'aviation, possédant un avion reconstruit par mes soins, j'ai trouvé à l'aéroclub un accueil jamais démenti qui m'a fait comprendre que c'est là que je vais me plaire. Je trouvais la même bienveillance près des autorités administratives (Aix-en-Provence et Marignane) qui m'ont accordé l'implantation du premier hangar (privé avec une AOT). Beaucoup d'autres ont rapidement suivi. Quand l'administration l'a demandé nous avons créé les HDLC puis l'AUPASE en tant que vis à vis officiels. L'AUPASE a pu financer la distribution de l'éléctricité à tous les hangars privés, l'élargissement du tarmac, le prolongment de la piste 33, une partie de la clôture grillagée, etc...

En 2008 , lors de la cessation du terrain à la commune d'Eyguières, l'état des lieux aux bons soins de l'Aupase convenait à l'ensemble des utilisateurs et des autorités.

Très rapidement, le maire manifesta son hostilité à l'Aupase par ses absences aux réunions, ses refus de communication et des projets irréalistes de transformation confiés à une SEMOP et passant par la démolition des biens collectifs et privés. S'ensuivit donc un vent de panique au sein de l'ambiance générale et des dissensions chargées d'intérêts particuliers, au regret de l'Aupase, se sont fait sentir et la menace qui s'est mise à peser sur la survie de nos hangars a généré une sorte de désintéressement de l'entretien de leurs abords immédiats mieux entretenus auparavant...

Aujourd'ui, le maire relance un projet qui n'aurait d'effet que de nuire à une situation satisfaisante obtenue, pendant plus de 20 ans, parfois à grand-peine de la part de nos responsables, sans que depuis 2008, la mairie, incompétente en aéronautique, n'ait apporté la moindre action utile.

En conséquence, étant le plus agé des utilisateurs actuels de cet aérodrome et conscient de l'impact collectif moral et non seulement matériel de ce projet, je ne peux qu'exprimer avec force mon opposition à ce dernier qui constituerait une illégitime agression au bien-être du millier de modestes aviateurs sérieux et passionnés que nous sommes.

Salutations distinguées.

Guy VILLETTE
230 chemin de la Coste
13330 PELISSANNE
0490550052

le 5 juillet 2022

Page 68

Analyse :

- S'oppose au projet
- Fonctionnement actuel convient

Lettre 18 :

Lettre de M. Pierre DOMINIQUE de Pélissanne.

Enquête Publique

Concernant l'Aérodrome de Salon-Eyguières (LFNE)

Je soussigné Dominique PIERRE, résidant à Pélissanne,
Membre du club d'aéromodélisme AéroModel Club de la Crau depuis les années 1990 ,

Trésorier du club de début 2011 à fin 2014.

Je déclare m'opposer aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques, pour les motifs suivants :
Ce projet met en danger la pérennité de l'ensemble des clubs de la plateforme, en effet le coût des travaux qui prévoit la démolition complète de bâtiments fonctionnels et la reconstruction à neuf sur des motivations principalement esthétiques et de prestige sera financé principalement par les usagers, membres des clubs ou propriétaires d'aéronefs.

Les loyers seront une charge très importante sur notre activité aéromodéliste déjà difficile à garder à l'équilibre et qui regroupe des passionnés souvent jeunes ou pourvus de moyens financiers très disparates et parfois très limités. Nous sommes la première marche de la carrière de jeunes passionnés qui commencent par l'aéromodélisme puis pourront devenir pilotes militaires ou civils, ou bien techniciens et ingénieurs de l'aérospatiale. Les exemples sont nombreux de personnes faisant partie des forces vives de la société dont la passion pour l'aviation ou plus simplement le goût de la rigueur et du travail bien fait ont trouvé leur source dans la pratique de l'aéromodélisme.

Notre aérodrome regroupe l'ensemble des activités aéronautiques de loisir qui vivent en symbiose sur un même lieu, permettant aux individus de s'enrichir de la connaissance des autres activités. Cette cohabitation se produit avec la plus grande sécurité grâce la grande compétence des dirigeants des aéroclubs et du club de vol en planeur qui ont ensemble fondé les bases et maintenu avec rigueur l'organisation de l'aérodrome.

L'activité modéliste peut être pratiquée par exemple en toute sécurité grâce à ceux qui par le passé ont conjointement défini l'espace aérien dédié à notre activité et soumis des propositions constructives aux autorités de la sécurité aérienne pour que cette zone figure sur les cartes aéronautiques. Notre club existe depuis plus de 50 ans sans aucun accident majeur.

Depuis l'arrivée de la régie municipale, cette concertation multipolaire n'existe plus.

Notre aérodrome est situé dans un cadre naturel exceptionnel qui a été reconnu par les autorités depuis de nombreuses années par l'installation du Parc naturel des Coussouls de la Crau et des zones Natura 2000.
Depuis les quelque 80 ans qu'existe l'aérodrome, les animaux sauvages semblent bien cohabiter avec nos petites machines volantes, la faune est abondante et reconnue par de nombreuses associations. Je pourrais même dire que sans l'aérodrome, ces hectares de crau sèche (la steppe originale) n'existeraient certainement plus depuis longtemps.

Ces travaux pharaoniques de bétonnage à tout crin vont endetter la commune d'Eyguières pendant plus de 25 ans pour plusieurs dizaines de millions d'euros. Vraisemblablement, suite à la fuite des usagers et la non installation des commerces prévus à cause de loyers pour le moins élevés, les investisseurs n'auront pas le retour espéré pour une base de loisir aéronautique, et vont soit abandonner en plein milieu ce projet mal né, soit changer la destination du terrain, ce qui sera dans tous les cas une catastrophe écologique et un gâchis immense à la fois pour les usagers et pour les contribuables.

Actuellement la plateforme offre un aspect « vintage » avec ses hangars en demi tonneaux, qui rappellent l'histoire de cet aérodrome depuis les années 1930. Si ils sont tous fonctionnels, certains d'entre eux gagneraient à être repeints, et les propriétaires seraient heureux de pouvoir reprendre leur entretien ce n'était l'état d'incertitude permanente sur l'avenir et l'épée de Damoclès que la Mairie maintient au dessus de leurs têtes depuis maintenant plusieurs années.

Fait à Pélissanne 8 juillet 2022

Dominique PIERRE

Page 57

Analyse :

- S'oppose au projet

- Fonctionnement actuel convient

Lettre 19 :

Lettre de M. Maurin Jean-Claude d'Aix en Provence

ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à l'Aérodrome de SALON EYGUIERES (LFNE)

Je soussigné Jean- Claude MAURIN Résident : 635 Chemin du Serre
13290 Aix en Provence.

Expert prés le Tribunal Administratif de Marseille pour Contentieux Nuisances Aéroport de MARSEILLE - PROVENCE / Commune de St VICTORET . (71-73)

Déclare m'opposer vigoureusement aux projets de la Commune d' Eyguières concernant l'Aérodrome et la zone des Sports Mécaniques.

L'AUPASE gestionnaire historique de la plateforme aéronautique d' EYGUIERES a donné pleinement satisfaction à l immense majorité des usagers et n'a pas obéré les Finances Communales, car gérée par des bénévoles et financée par ses utilisateurs.

Les motifs s'appuient sur les différents aspects suivants:

A- ECONOMIE et FINANCES LOCALES:

- coût élevé de la destruction du bâti existant (gaspillage éhonté alors que des objectifs de recyclage sont généralisés)
- une dépense pharaonique de construction de bâtiments de grande hauteur et avec un coût de plusieurs dizaines de millions d'Euros)
- à la gestion de la nouvelle structure qui disposera d' un personnel pléthorique et dispendieux et dont la compétence reste à valider

Le projet de la Mairie mettrait donc sur le plan économique et financier la Commune dans une situation périlleuse.

De plus les personnes et les associations qui ont investi depuis fort longtemps (avec une AOT), verraient leur investissement réduit à néant. Ceci constitue un élément préjudiciel notoire .

De manière plus générale, le contexte lié aux crises COVID, aux tensions internationales , à la crise de l' Energie, à la crise du pouvoir d'achat et au dérèglement climatique, fragilisent gravement l 'Economie des Plateformes Aéronautiques, ce qui donne peu de chance au projet d' aboutir faute de la clientèle indispensable à la viabilité économique du Projet.

Page 51

Il parait illusoire de rajouter, voire de rivaliser économiquement les nombreux Aérodromes situés à proximité de Salon Eyguières (Aéroport de MARSEILLE -PROVENCE à Marignane, Base de SALON, Aix - Les Milles, Avignon, Nîmes, La Fare , St Rémy de Provence, Base d 'Istres, Vinon,....).

Le risque de faillite du gestionnaire et d' endettement de la collectivité est réel

Il résulte de ces éléments que la faisabilité économique du projet n 'existe pas et que le risque de surendettement se traduira immanquablement par une hausse de la fiscalité locale que le contribuable local devra subir sans contrepartie.
Il convient donc de donner, là aussi, un avis négatif.

B - ENVIRONNEMENT / ECOLOGIE :

Dans un contexte de prise en compte croissante de la Protection de l ' Environnement, il parait difficilement concevable et admissible :

1 - de construire des bâtiments de plus de 12 métres de hauteur créant une nuisance visuelle alors qu' une charte protège le paysage (Cf: Atlas Département des Paysages)
2 - de réaliser un bétonnage en plein milieu:
a - de la « *Réserve Nationale Naturelle des Cossouls de Crau* «
b - des sites « *Natura 2000* »
c - de la « *Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique* » *ZNIEFF.*
3 - de menacer la Biodiversité et mettre en danger de disparition de différentes espèces: *Aigle de Bonelli, Outardes, Ganta Cata, Vautours ...*
4 - d' accueillir dans ces bâtiments des machines dont les nuisances sonores sont extrêmes notamment pour la voltige des « EXTRA 330 » et risquant de nécessiter une redéfinition des Courbes Ipsopsophiques sur le territoire Communal.
5 - de consommer beaucoup plus de carburant par des des machines plus polluantes (CO2).
5 - de générer localement un surplus de trafic automobile .

La prise en compte des éléments Environnementaux sus - énoncés, conduit a un rejet du projet. Il serait une aberration pour tous, eu égard aux nuisances durables prévisibles sur l' Environnement.

C - AERONAUTIQUE et SOCIAL:

Le site de l 'aérodrome restait un lieu où la convivialité prévalait et où toutes les couches sociales cohabitaient, animées par la passion commune de voler et de partager les rêves.

Le terrain jouait un rôle essentiel pour donner envie aux jeunes générations de s' intéresser à l aviation et d'en faire une activité- passion voire un métier .

Le rêve de voler s'est démocratisé par l apparition durable sur EYGUIERES de l' ULM qui a permis des vols moins coûteux , car moins gourmands en énergie. (15 litres/ Heure au lieu de 50 litres /H) Le Projet va donc à contre sens .

Par ailleurs, si la spoliation des propriétaires de hangar devait de faire il y aurait un fort sentiment d'injustice dans une société de plus en plus fracturée.

Contrairement à certaines affirmations , ce ne sont pas des nantis qui fréquentent la plateforme mais des passionnés souvent modestes qui sacrifient temps et argent pour satisfaire l 'accomplissement d'un rêve.

Les nantis se trouveront plutôt dans la clientèle attendue de la voltige haut de gamme et de celle des jets d'affaire..

L'augmentation hyperbolique des futurs tarifs (36 000 € pour louer un hangar) entrainera donc :

1 - la fermeture de toutes les structures associatives de type aéro -clubs, tant utiles sur le plan de la formation notamment des jeunes

2 - le départ des propriétaires des machines basées .

Certains seront contraints de renoncer à l activité aéro.

3 le risque réel de voir des hangars vides ou utilisés incomplètement.

La probabilité de cessation de toute Activité Aéronautique à EYGUIERES est réelle. Cela n' est pas acceptable.

CONCLUSION: Le projet:

1- serait une catastrophe économique et présenterait un trop grand risque dans son contexte actuel défavorable. Son budget est démesuré par rapport à la taille d'EYGUIERES,

2- aurait de graves impacts négatifs sur l'Environnement alors que celui-ci fait l'objet de procédures de Protections Nationales,

3- aboutirait à une régression, voire une disparition de l'activité aéronautique locale dans toutes ses composantes .

4- socialement, au-delà du ressentiment des propriétaires des hangars, détruirait les liens entre des gens de milieux différents partageant la passion de l' Aviation.

Mon avis est donc complètement NEGATIF eu égard à ce projet Communal d'un autre temps.

Etabli à Aix en Provence le 8 Juillet 2022:

Jean- Claude MAURIN
Médaille d'Or du Tourisme, attribuée par Mme Christine LAGARDE
Ministre de l' Economie.

Analyse :

- S’oppose au projet
- Viabilité du projet
- Atteintes environnementales

Lettre 20 :

Lettre de M. Marchal Jean François d’ISTRES

Jean-François Marchal
Allée Les Hauts de Suffren - Bat A
13800 Istres

Istres, le 4 juillet 2022

Je soussigné, Jean-François Marchal, déclare m'opposer fermement aux projets de la commune d'Eyguières N° MRAe 2022APPACA10/3060 et 3061 concernant l'aérodrome avec les motifs suivants :

- Le déclin de l'aéronautique sportive et de loisir ne fait que s'accélérer avec la crise économique actuelle. Seule l'aviation bénéficiant d'installations simples et gérées raisonnablement est capable de maintenir une certaine activité, grâce à des coûts fixes relativement faibles.
  Il parait donc aberrant de dépenser quelque énergie que ce soit pour détruire, traiter des déchets, reconstruire en plus grand quelque installation que ce soit sur un terrain, qui plus est situé dans ou en bordure d'une réserve naturelle (avec un espoir irréaliste de plus d'avions, plus de trafics et des aéronefs plus gros).

- En tant que pilote, mais également mécanicien avion, je constate régulièrement la présence d'une faune exceptionnelle aussi bien lors de roulages le long des taxiways que dans les hangars lors d'opérations d'entretien (qui hébergent parfois de gros lézards verts). Je suis donc stupéfait d'entendre que le remplacement des hangars actuels serait plus vertueux envers cette faune… Sans parler des dégâts qui seront faits à l'occasion des travaux.

- Bien que je me considère avec une fibre 'écologique' marquée, je n'approuve pas le développement des panneaux solaires tout azimut. Ils n'ont pour but que de produire un peu d'électricité par beau temps et donc, quand nous n'en avons presque pas besoin, tout en surchauffant la planète par les rayonnements solaires directement absorbés. De plus, indirectement, nous saccageons des pays tiers pour les produire. Si nous nous efforçons à retarder la fonte les derniers glaciers alpins en les recouvrant de bâches blanches, je ne peux que trouver aberrant de peindre en noir des surfaces végétales en faisant tout pour capter un maximum d'énergie solaire ! La seule et véritable solution consisterait à réduire nos consommations énergétiques. C'est tout naturellement le cas si le projet ne voit pas le jour : Comme je l'ai déjà signalé ci-dessus, la diminution du nombre de vols à Eyguières ne fait pas exception, alors que le bilan énergétique des travaux à réaliser pour détruire, recycler les déchets, reconstruire et produire l'ensemble des panneaux solaires serait catastrophique.

- L'avion reste un moyen de transport bien plus écologique qu'on ne veut le faire croire. Pour s'en rendre compte, il suffirait d'intégrer le bilan carbone des infrastructures à l'ensemble des moyens de transport avant de les comparer (réalisation et entretien des voies routières, ferroviaires et aéroportuaires). Ne gâchons pas les bâtiments qui en dehors de leur aspect 'vintage' qui peut déplaire à certain, sont des plus vertueux en impact écologique sous leur forme actuelle (consommation d'énergie, d'eau, impact sur la faune actuelle…)

- Dans mon entourage, je ne connais pas une seule personne prête à rester sur l'aérodrome d'Eyguières si ce projet pharaonique est lancé. Pire, professionnel dans l'aéronautique, nombreux sont les jeunes recrues qui ont déjà préféré partir pratiquer l'aviation légère à La Fare-les-Oliviers, Aix les Milles, Avignon, Gap Tallard ou autre depuis que ce projet menace les activités aériennes sous leur forme actuelle.

Expliquez nous que ce projet n'a d'autre but que d'être un investissement lucratif dont la rentabilité serait plus que discutable, mais par pitié, il n'y a rien d'écologique, ni sur son bilan énergétique, ni envers la préservation de la faune locale.

Jean-François Marchal

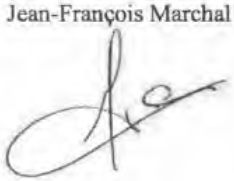

Analyse :

- S'oppose au projet
- Fonctionnement actuel de l'aérodrome convient

Lettre 21 :

Lettre de M. Jean Philippe Laugier de Salon

Enquête Publique

Concernant l'Aérodrome de Salon-Eyguières (LFNE)

Je soussigné Jean-Philippe Laugier, résidant à Salon de Provence,

Docteur en Pharmacie, Docteur de l'Université Aix-Marseille II es Sciences Pharmacologiques,

Secrétaire du club d'aéromodélisme AéroModel Club de la Crau, modéliste sur le site depuis la fin des années 1970.

Je déclare m'opposer aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome et la zone des sports mécaniques, pour les motifs suivants :
Ce projet met en danger la pérennité de l'ensemble des clubs de la plateforme, en effet le coût des travaux qui prévoit la démolition complète de bâtiments fonctionnels et la reconstruction à neuf sur des motivations principalement esthétiques et de prestige sera financé principalement par les usagers, membres des clubs ou propriétaires d'aéronefs.

Les loyers seront une charge très importante sur notre activité aéromodéliste déjà difficile à garder à l'équilibre et qui regroupe des passionnés souvent jeunes ou pourvus de moyens financiers très disparates et parfois très limités.
Nous sommes la première marche de la carrière de jeunes passionnés qui commencent par l'aéromodélisme puis pourront devenir pilotes militaires ou civils, ou bien techniciens et ingénieurs de l'aérospatiale. Les exemples sont nombreux de personnes faisant partie des forces vives de la société dont la passion pour l'aviation ou plus simplement le goût de la rigueur et du travail bien fait ont trouvé leur source dans la pratique de l'aéromodélisme.

Notre aérodrome regroupe l'ensemble des activités aéronautiques de loisir qui vivent en symbiose sur un même lieu, permettant aux individus de s'enrichir de la connaissance des autres activités. Cette cohabitation se produit avec la plus grande sécurité grâce la grande compétence des dirigeants des aéroclubs et du club de vol en planeur qui ont ensemble fondé les bases et maintenu avec rigueur l'organisation de l'aérodrome.

L'activité modéliste peut être pratiquée par exemple en toute sécurité grâce à ceux qui par le passé ont conjointement défini l'espace aérien dédié à notre activité et soumis des propositions constructives aux autorités de la sécurité aérienne pour que cette zone figure sur les cartes aéronautiques. Notre club existe depuis plus de 50 ans sans aucun accident majeur.

Depuis l'arrivée de la régie municipale, cette concertation multipolaire n'existe plus.

Notre aérodrome est situé dans un cadre naturel exceptionnel qui a été reconnu par les autorités depuis de nombreuses années par l'installation du Parc naturel des Coussouls de la Crau et des zones Natura 2000.
Depuis les quelque 80 ans qu'existe l'aérodrome, les animaux sauvages semblent bien cohabiter avec nos petites machines volantes, la faune est abondante et reconnue par de nombreuses associations. Je pourrais même dire que sans l'aérodrome, ces hectares de crau sèche (la steppe originale) n'existeraient certainement plus depuis longtemps.

Ces travaux pharaoniques de bétonnage à tout crin vont endetter la commune d'Eyguières pendant plus de 25 ans pour plusieurs dizaines de millions d'euros. Vraisemblablement, suite à la fuite des usagers et la non installation des commerces prévus à cause de loyers pour le moins élevés, les investisseurs n'auront pas le retour espéré pour une base de loisir aéronautique, et vont soit

Page 40

abandonner en plein milieu ce projet mal né, soit changer la destination du terrain, ce qui sera dans tous les cas une catastrophe écologique et un gâchis immense à la fois pour les usagers et pour les contribuables.

Actuellement la plateforme offre un aspect « vintage » avec ses hangars en demi tonneaux, qui rappellent l'histoire de cet aérodrome depuis les années 1930. Si ils sont tous fonctionnels, certains d'entre eux gagneraient à être repeints, et les propriétaires seraient heureux de pouvoir reprendre leur entretien ce n'était l'état d'incertitude permanente sur l'avenir et l'épée de Damoclès que la Mairie maintient au dessus de leurs têtes depuis maintenant plusieurs années.

Fait à Salon de Provence, le 23 juin 2022

Jean-Philippe Laugier

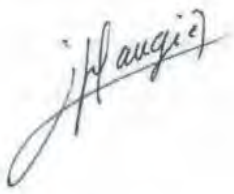

Analyse :

- S'oppose au projet
- Fonctionnement actuel convient
- Atteintes environnementales

Lettre 22 :

Lettre de M. François Broussard de Vinon.

ENQUÊTE PUBLIQUE -Aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

François Boussard, Vinon

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le projet soumis à l'enquête et in fine à votre avis motivé appelle de ma part les observations suivantes :

- Le bilan financier du projet, établi sur une période de 25 ans et donc avec tous les aléas que cela implique, ne fait même pas apparaître de gain financier net pour la collectivité locale gestionnaire, en l'occurrence la commune d'Eyguières.
- Le business plan repose beaucoup sur la mise en place de photovoltaïque, au point qu'on peut s'interroger sur le reste, notamment si les subventions publiques attendues ne venaient pas, ce qui par les temps qui courent n'est pas une hypothèse à écarter.
- On ne trouve pas dans le dossier les réponses apportées lors de l'appel d'offre quant à l'origine des fonds et compte tenu du nombre d'aéroports/aérodrome repris par des structures se retrouvant en difficultés quelques années quand pas quelques mois plus tard, cette information est fondamentale pour asseoir la pérennité d'un projet de 25 ans.
- Le projet ne crée que 3 équivalents temps plein dont les profils spécialisés rendent difficilement crédibles les assurances de les attribuer en local, ce qui est en outre à la limite de la licéité. Les précisions nominatives des chargé(e)s activités annexes (Marion, Yohann...) ne rassurent pas sur leur pérennité.
- L'impact environnemental est fort et la séquence ERC mise en face minimaliste, quand pas simplement un exercice purement littéraire et formaté. L'avis de la MRAe (3060 & 3061) est d'ailleurs sans appel. Présenter l'avion électrique ou à H^2 (dont la pertinence et la faisabilité restent à démontrer) comme une solution pour verdir le bilan en dit long sur la crédibilité de l'étude et l'introduction d'activité aussi polluantes (sonore, gaz à effet de serre, consommation de zones N, impact paysager et naturaliste...) que des pistes de karting et de moto est éloquente quant à l'absence de considération du maître d'ouvrage pour l'environnement.
- L'impact social est sensible puisque les activités aéronautiques associatives, bien au-delà d'Eyguières également, vont disparaître à terme du fait de la structure de coût du projet et des projections tarifaires. De fait, le dossier prévoit une augmentation forte de la taxe d'atterrissage dans les 5 ans ce qui montre clairement les objectifs prioritaires financiers du promoteur du projet toxiques pour le tissu associatif.
- La commune est actionnaire à 46% et donc porte une partie importante des risques, sans avoir la majorité et se retrouvera seule à assumer financièrement si défaillance. On notera à ce propos que le photovoltaïque est à nouveau considéré comme un outil financier.
- Contrairement à l'article R122-5 (5°) du C.E., le dossier d'enquête ne fait pas mention de projets alternatifs mais juste des variantes d'aménagement du même projet. Or, on aurait pu y trouver la contre-proposition faite par le collectif des usagers (Balzac) et c'est un manque regrettable à l'information du public. Il sera souhaitable que des réponses soient apportées à celui-ci par le maître d'ouvrage en réponse à votre PV de synthèse.
- Sur la forme, le fait que l'adresse dématérialisée de l'avis d'enquête publiée par la mairie de Salon soit inutilisable (présence d'un accent circonflexe dans l'adresse) et l'absence du dossier d'enquête sur son site sont des vices de forme sérieux, le public ayant été empêché d'accéder au dossier et d'adresser ses observations, qui plus est sans s'en rendre forcément compte.

Le bilan des avantages et des inconvénients ci-dessus succinctement esquissé montre que le maintien des activités et le management actuels de la plate-forme auraient le même impact financier pour la collectivité et inchangé pour l'environnement. Le projet proposé n'a d'avantage que le profit financier pour ses promoteurs privés et tous les inconvénients pour le public et l'environnement. Concéder pendant 25 ans autant de ressources publiques, naturelles, financières et sociales aux dépens de la collectivité supportant quasiment la moitié des risques pour le bénéfice de quelques-uns sans retombées publiques nettes n'est pas justifié, en tous cas pas par le dossier. C'est pourquoi, je vous demande de rendre un avis défavorable au projet.

F. Boussard 29/06/2022

Analyse :

- S'oppose au projet
- Viabilité économique
- Fonctionnement
- Atteintes environnementales

Lettre 23 :

Lettre de Caroline DHENNAIN de Lauris.

Caroline DHENNAIN

379G chemin de l'Escudier
84360 LAURIS
06.22.65.54.48

Lauris, le 7 juillet 2022

A l'attention de Mr Bani,

Monsieur,

Contrôleuse aérienne à l'aéroport de Marseille Provence, et pilote privée, je m'oppose aux projets de la commune d'Eyguières concernant l'aérodrome, car j'ai de réelles inquétudes en ce qui concerne la sécurité des vols :

- Le **projet photovoltaïque n'est qu'évoqué** (et non présenté) dans cette enquête publique, il apparait seulement sur certains plans de l'aérodrome. D'après les documents fournis, il est indiqué que les revenus perçus par la ferme photovoltaïque font partie intégrante du projet. **Une étude a-t-elle été réalisée concernant l'implantation des panneaux solaires du point de vue aéronautique ?** Il ne me semble pas l'avoir vue dans les documents fournis. Il est écrit que la clôture, et les panneaux photovoltaïques, seront situés à **une distance de 10m du bord des pistes**. En tant que professionnelle de l'aéronautique, et pilote privée, je crains qu'il ne sera pas autorisé la présence de tels obstacles dans les servitudes de piste, imaginez les conséquences en cas de sortie de piste (événement se produisant de temps en temps). Aussi, il n'est fait mention nulle part **d'une étude de sécurité faite par l'aviation civile** (**il s'agit de l'aménagement d'un aérodrome, qui plus est ouvert à la circulation aérienne publique**). Cette étude a-t-elle été faite ?

- La présence de ce type d'obstacles au bord des pistes, dans une région ventée comme la nôtre, n'est pas anodine. **Les effets aérodynamiques créés par les panneaux, et subis par les aéronefs, à faible altitude, sont un danger supplémentaire causés leur présence proche des pistes**. A nouveau je vous pose la question : **une étude a-t-elle été menée du point de vue aéronautique pour définir l'implantation de ces panneaux photovoltaïques ?** Peut-être faudrait-il verrouiller le projet ferme photovoltaïque avant de se lancer dans la démollition et construction des nouveaux hangars...

- Concernant l'aménagement de la partie hangars, **un plan de circulation côté avion a-t-il été réalisé** ? Peut-on se croiser en avion sur les voies de circulation devant les hangars ? Y aura-t-il une sorte de giratoire afin de pouvoir circuler indépendamment des départs/arrivées d'autres aéronefs ? Je n'ai trouvé aucune mesure de distance entre les différentes rangées de hangars/ombrières ? Je peux simplement constater que sur le plan, il semble y avoir moins de place entre les différentes rangées de hangar qu'actuellement (sachant qu'un avion léger a une envergure dépassant les 8m). Je n'imagine simplement pas, de retour de vol, devoir attendre 5 à 10min qu'un avion bloquant toute l'allée ait terminé sa procédure de mise en route et de vérifications pour pouvoir rejoindre mon hangar (sachant qu'il est prévu d'héberger 250 machines sur le terrain, pour 3 rangées de hangar..).

De plus, je suis opposée aux projets pour toutes les raisons suivantes :

- Il est très regrettable **qu'aucune concertation n'ait été faite avec les usagers de l'aérodrome**, et que les aspects aéronautiques du dossier n'aient pas du tout été pris en compte (on parle bien de l'aménagement d'un aérodrome).
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes.
- **Mise en péril des activités aéronautiques associatives et privées :**
    - Par le probable positionnement des clubs dans les coursives des hangars, les magasins (ou bâtiments d'activités) étant en effet réservés à un usage commercial.
    - De ce fait, par la perte de leur convivialité, de leur ouverture au grand public et de leur capacité de réunions à des fins associatives, sportives et de formation.
    - Par la perte des espaces de travail privés pour les constructeurs amateurs.
    - Par l'indéniable impact financier d'un projet démesuré auquel les usagers n'ont jamais été associés et par un risque de débâcle du gestionnaire et de la commune si les hangars restent vides.
- **Description volontairement succincte des activités aériennes envisagées** laissant croire au maintien de l'activité de loisirs tout en citant les avions d'affaires et l'avion-parachuteur PC-6 ; possible mise en place d'avions de voltige synchronisée de 330 cv (nuisances sonores extrêmes).
- Par suite, **menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme et **perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- **Mise en danger de la biodiversité** (Outardes, Ganga Cata, Vautours, Aigle de Bonelli).
- Impacts visuels et paysagers importants dans la plaine de la Crau, identifié comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la Réserve National Naturelle des Coussouls de Crau et à l'intérieur des sites Natura 2000 et de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).
- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (régie) et à venir (SEMOP).

Monsieur, je souhaite que ce projet soit suspendu et qu'un vrai plan de vol soit élaboré pour l'aérodrome de Salon Eyguières, un projet élaboré en commun avec les utilisateurs, les spécialistes et la mairie, contraire au passage en force que tente la municipalité actuellement et qui sera, j'en suis certaine, mauvaise pour l'aérodrome.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Caroline Dhennain

Analyse :

- S'oppose au projet
- Le projet photovoltaïque n'est qu'évoqué
- Risque du parc photovoltaïque à proximité des pistes.
- Fonctionnement actuel convient
- Atteintes environnementales

Lettre 24 :

Lettre de M. Laurent Majot de Sausset les Pins

ENQUÊTE PUBLIQUE
Concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Aux coupeurs d'ailes, aux briseurs de rêves...

Messieurs, j'ai bientôt 57 ans et depuis l'âge de 12 ans j'arpente les terrains d'aéromodélisme, d'aviation, les aéro-clubs, les centres de vol à voile, les clubs ULM, les hangars et ce partout en France. A force d'acharnement je suis passé professionnel et ce depuis 37 ans. J'ai passé 15000 heures de ma vie dans tout ce qui vole, du planeur au plus léger des ULM, des Airbus A320 au Boeing 787 en passant par le mirage 2000. Cela seulement pour vous dire combien je connais ce milieu, combien je l'aime et avant tout où sont mes vraies racines et où sont celles des jeunes. La route a été longue. Eh oui Monsieur le maire, Monsieur l'enquêteur, elles sont là mes racines, dans ces petits terrains où se mêlent les très jeunes qui écoutent les moins jeunes. Elles sont dans le club de modélisme à couper du balsa et casser des hélices, dans le hangar du vol à voile à pousser les planeur, au bar du club à fêter un lâcher ou un brevet, elles sont dans ce petit vol en passager accordé par un propriétaire de machine qui à cette époque me faisait tant rêver et que jamais je n'aurais envisager d'acquérir...et pourtant. Elles sont dans l'admiration profonde que j'accordais à ce constructeur qui d'un arbre, d'une planche et d'un moteur de voiture faisait un avion, un très bel avion. Et il se déplaçait à vélo ou en 2CV. Où est le nanti? Ce que j'ai vu sur ces terrains dont certains ont fermé depuis sous la pression d'abord immobilière puis écologique et maintenant dogmatique, c'est de la passion et de l'acharnement de gens souvent très simples. Oui, la passion c'est savoir tout sacrifier, son argent et son temps à une activité qui n'est pas forcément de son propre niveau financier. Eh oui Monsieur le maire, Monsieur l'enquêteur, contrairement aux idées reçues l'aviation générale n'est pas une activité de nantis. J'en suis l'exemple vivant. Le saviez-vous ? Bien des constructeurs passent plus d'heures à bricoler et passer le chiffon sur leur machine qui est leur vie, et qu'ils ont souvent passé des années à construire, qu'à voler? Le dimanche, venez au terrain, vous les trouverez assis en rond sur des chaises dans leur hangar à refaire l'aviation entre amis. Ceux là, vous leur aurez coupé les ailes, bravo, belle performance. Je pleure déjà pour eux. Ils ont construit leur machine et le petit hangar qui la protège. Bien sûr il sont chez vous mais vos prédécesseurs leur ont permis d'être locataires, chez eux. Vous allez raser tout ça, belle performance, pour construire d'immenses machins coûteux et sans âme surmontés de panneaux photovoltaïques au bilan écologique et énergétique contestable, avec des tarifs de location rédhibitoires pour eux, leur moyens, leur retraite. Ce sera inaccessible aux jeunes, aux personnes âgées et réservé à une élite déjà installée. Ce projet, c'est une machine à détruire les passions et cette pépinière aéronautique dans ce milieu qui manque actuellement tant de pilotes. J'ai un hangar Mr le maire, le 108bis, vous avez signé de votre propre main mon permis de construire. C'était le dernier permis accordé par vous, en 2009. Ce hangar est une chance pour moi, l'aboutissement d'un vieux rêve, j'y ai consacré beaucoup d'argent en sacrifiant bien d'autres choses. J'ai du avoir recours à un architecte, à des plans dignes de la construction d'une maison, à des normes électriques et de sécurité dignes d'un hangar professionnel. J'ai signé une AOT sans jamais envisager que vous reviendriez sur vos engagements. Et pourtant. Vous allez le raser ou pire encore le récupérer? Gratuitement ? Vous trouvez ça normal Monsieur le maire ? À la place, qu'est-ce que vous installerez? Qu'est ce que vous promettez à vos administrés? Eh bien moi je vais vous le dire. Le pire. Vous vendez du rêve et vous obtiendrez un désastre.
Entre autres une école de voltige! Alors là parlons-en d'une activité de nantis avec des machines à des centaines de milliers d'euros consommant en 40 à 60 litres à l'heures dans un vacarme assourdissant!!! Et pour quoi faire? pour le plaisir d'une poignée de compétiteurs coureurs de coupes ou de médailles que personne ne connaît, et le revenu d'un entraîneur ancien militaire longuement entraîné par l'Armée de l'Air. Avec quel palmarès?

Concernant les nuisances générées, j'en sais quelque chose j'ai habité 20 ans à côté de la base de Salon de Provence à entendre chaque jour l'équipe de voltige s'entraîner sur exactement les mêmes machines, et pour quoi faire? je ne suis toujours pas convaincu de la finalité après mes 20 ans de pilote militaire sur avions d'arme. Et encore ils ne volaient pas le dimanche ni les jours fériés, pas le jeudi matin et pas après 16h...je connais les horaires par cœur Monsieur l'enquêteur, et moi « l'aviateur » j'ai quitté Salon de Provence à cause de ça...Une école de voltige sur Extra 330 c'est à coup sûr la mort du terrain. Toute la semaine, tous les dimanches, du matin au soir et surtout lors des rencontres voltige vous ferez la grande joie de vos administrés Monsieur le maire. Vu l'espace occupé, les autres usagers ne pourront pas voler librement. Cette activité est surtout exclusive et à haute dose tue les terrains, ça s'est passé ailleurs et ça se passera à Eyguières, c'est écrit Monsieur le maire, ce sera votre réussite. Ils se font chasser de partout, bienvenus à Eyguières, bravo!
Du côté des clubs qui trouverez-vous ? Vu l'augmentation des tarifs d'hébergement que votre projet va générer, je vais vous le dire. Vous aurez une clientèle de personnes aisées qui commence l'activité en aéro-club une fois bien installée professionnellement, prenant rendez vous le samedi matin en pensant qu'ils pourront un jour se déplacer en avion d'Aeroclub pour leur travail. Quelques jeunes de milieux favorisés (ou à coups d'emprunts) pourront s'y payer quelques heures, avec l'espoir de devenir un jour professionnel avec un budget astronomique, mais où seront les passionnés sans moyens? Exit donc les jeunes dont j'ai été, volant sur la machine la moins chère du club et en comptant les heures pour enfin décrocher le graal, le brevet de pilote, à 17 ans pour moi. Les clubs associatifs qui pouvaient survivre par l'engagement des amateurs majoritaires disparaîtront et vous verrez s'installer des sociétés d'aviation, génératrices de tarifs élevés, à la portée de comités d'entreprise et de quelques-uns seulement, souvent à l'égos démesurés. Plus d'âme, plus de transmission du savoir, plus de valeur de l'ancien. On n'apprend pas l'aviation qu'avec un chéquier, on l'apprend en aidant, en nettoyant, en poussant, en serrant des écrous et en faisant des pleins d'essence et d'huile, en écoutant les autres et à force de temps passé sur les terrains.
Mais tout cela vous ne pouvez pas le savoir, c'est normal d'ailleurs, c'est un milieu dont il faut s'imprégner avant de le connaître vraiment. C'est un milieu de passionnés qui aiment transmettre. Antoine de Saint- Exupery l'a écrit, c'est au coin du bar que l'on apprend l'aviation, en écoutant les anciens raconter leurs histoires avec beaucoup de respect et d'humilité.
Pour la majorité, le Modelisme, le Vol à Voile, l'aviation générale, l'ULM sont des activités au-delà de leurs moyens mais que le sacrifice rend accessible, mais tout juste.
Pour conclure, l'explosion des tarifs que porte votre projet coupera des ailes, brisera des passions et enfin tuera à terme le terrain par les nuisances générées. Les ULM ont été porteurs d'un énorme effort en terme de nuisance sonore et de basse consommation, de coût d'utilisation et donc d'intégration et d'accessibilité pour les jeunes et les moins jeunes. Évolution vertueuse. Les tarifs élevés installeront de fait des machines plus grosses, plus bruyantes et plus consommatrices. Exactement à l'inverse de la tendance, messieurs. L' argument écologique est un leurre, je ne pense pas que vous même y croyez.

Laissez donc vivre les amateurs, les clubs, les vieux constructeurs et surtout, surtout Monsieur le maire et Monsieur l'enquêteur, laissez rêver les jeunes. Laissez aboutir l'espoir qu'un jour comme moi sans moyen on peut tout de même devenir pilote de planeur, puis d'avion, puis pilote de chasse et enfin pilote de ligne. Et pour finir acheter son hangar et héberger sa propre machine...mais avant tout transmettre l'idée que chacun peut voler un jour. Laissez ce long parcours exister, et ne coupez pas mes racines, elle me nourrissent chaque jour.

Je peux vous rencontrer à votre convenance, vous aurez alors idée de ma passion pour ce milieu et la tristesse que je ressens face à ce genre de projet finalement tellement destructeur. Vous n'en tirerez rien, je vous le garanti, et vos administrés encore moins, c'est écrit. Valorisez plutôt cette filière, aidez-les, plus qu'un acte généreux c'est se rendre compte qu'ils sont indispensables à l'aviation Française pour lutter contre la dégradation de la profession.
Cordialement.

Laurent Majot
Aviateur avant tout.
39 avenue Rolland Garros,
13960 Sausset les Pins
thesevenoseven@gmail.com
0686848141

Analyse :

- S'oppose au projet
- Fonctionnement actuel convient
- Nuisances sonores

IV. Avis

1. Avis de la CEN PACA

Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Gilles BANI, Commissaire-enquêteur

Saint-Martin de Crau, le 1er juillet 2022

Objet : Observations du CEN PACA dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de réhabilitation de l'aérodrome Salon-Eyguières

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes Côte d'Azur (CEN PACA) est une association de type Loi 1901, qui œuvre depuis plus de 40 ans en faveur de la protection et de la conservation de la nature dans les six départements de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Ses actions s'inscrivent plus spécifiquement dans les champs de la connaissance, de la protection, de la maîtrise foncière et d'usage, de la gestion de site et de la valorisation des espaces naturels. Conformément à son objet statutaire, l'expertise du CEN PACA, ses compétences et son action s'insèrent ainsi dans une démarche d'intérêt général, reconnue par la Loi (Art. L414-11 du code de l'environnement) ainsi que par un agrément État-Région du 6 juin 2014.

Dans les Bouches-du-Rhône, le CEN PACA réalise de nombreuses missions en lien avec la protection du patrimoine naturel, notamment :

- Il est gestionnaire principal de la Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau par voie de convention avec le Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 28 septembre 2004 ; la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône étant co-gestionnaire.

- Il anime pour le compte de l'Etat des plans nationaux en faveur d'espèces protégées. Parmi les espèces particulièrement représentées en Crau, nous citerons : le PNA Ganga cata et Alouette calandre (seules populations françaises en Crau, animation nationale), PNA Outarde canepetière (40 % de l'effectif national, animation régionale), le Lézard ocellé, l'Aigle de Bonelli et le Vautour percnoptère (animation régionale ou interrégionale pour ces trois espèces).

Eu égard à ces différentes missions, et en lien avec les connaissances naturalistes acquises en Crau par nos équipes depuis plusieurs dizaines d'années, le CEN PACA souhaite mettre en avant les points suivants concernant le projet de réhabilitation de l'aérodrome de Salon-Eyguières.

- **L'aérodrome de Salon-Eyguières est un site d'une richesse écologique** exceptionnelle. Cette richesse est liée au contexte écologique très particulier de la Crau, et à la subsistance de grandes superficies de milieux naturels remarquables au sein même des emprises de l'aérodrome. Cette richesse s'exprime non seulement sur le périmètre de la Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau, qui couvre le nord-ouest et le sud du terrain, mais également sur l'ensemble des espaces non artificialisés de l'aérodrome. Cette richesse est bien visible dans les cartes des inventaires faune et flore présentés dans l'EIE, qui montrent que **les espèces protégées et remarquables sont omniprésentes sur le site, y compris à proximité immédiate des installations**. Bien que certains secteurs de pelouses sèches aient été dégradés par l'activité humaine (pistes, taxiways, pourtour des

CEN PACA - Pôle Bouches-du-Rhône
Maison de la Crau
2 place Léon Michaud
13310 Saint-Martin-de-Crau
Tél. 04 90 47 02 01

Siège social du Conservatoire d'espaces naturels
de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA)
Immeuble Atrium Bât. B - 4, avenue Marcel Pagnol - 13100 Aix-en-Provence
Tél. 04 42 20 03 83 - Courriel : contact@cen-paca.org - www.cen-paca.org
CODE APE : 9104 Z - N° SIRET : 340 747 047 00033

Membre de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

installations sur l'aérodrome et le karting), ces milieux n'en accueillent pas moins d'espèces protégées (voir cartes pp49-59 de l'EIE). **Les zones aménagées elles-mêmes abritent plusieurs espèces protégées ou patrimoniales**, qu'il s'agisse par exemple du Bupreste de Crau (pp51-52), du Lézard ocellé (p54) ou de l'Oedicnème criard (p55). L'argument soulevé à plusieurs reprises par le pétitionnaire concernant l'état de dégradation de certains milieux naturels est donc à relativiser : ces secteurs restent des habitats d'espèces protégées.

- **Le projet de panneaux photovoltaïques au sol est particulièrement préoccupant.** Son statut reste très peu clair dans les documents disponibles, y compris dans le mémoire en réponse à la MRAE. A en juger par les cartes produites, les « délaissés » visés pour l'implantation des panneaux solaires constituent des milieux remarquables abritant une forte diversité biologique, en particulier le secteur situé au nord des hangars qui abritent la quasi-totalité des espèces protégées visées par les PNA cités plus haut : Outarde canepetière, Ganga cata, Lézard ocellé, auxquels on peut ajouter par exemple l'Oedicnème criard. **L'absence d'évaluation de l'impact du projet photovoltaïque conduit à une sous-estimation majeure de l'impact de l'ensemble du projet de réhabilitation de l'aérodrome. Au vu des impacts prévisibles du projet photovoltaïque sur le patrimoine naturel, il n'est pas concevable de les déconnecter des impacts liés aux hangars et au karting.**

- Alors que les mesures d'évitement et de réduction d'impact proposés sont d'une portée très limitée (adaptation des calendriers et délimitation des emprises de chantier), l'EIE fait **l'hypothèse d'une réduction très significative des impacts du projet suite à l'application de ces mesures**, que ce soit sur les milieux, sur la flore ou sur la faune. Cet exercice conduit le pétitionnaire à estimer que les impacts résiduels du projet sur l'ensemble des compartiments biologiques sont faibles à nuls. **Cet argumentaire est contestable en soi puisqu'il ne s'appuie sur aucun argumentaire tangible.** De nombreuses espèces protégées ou patrimoniales sont présentes sur les emprises, des surfaces significatives d'habitat d'intérêt communautaire prioritaire seront détruites (considérer le coussoul comme « dégradé » ne suffit pas à lui retirer son statut d'intérêt européen), et il paraît donc abusif de laisser penser que la simple adaptation du calendrier et la délimitation des emprises de chantier suffiront à estomper tous ces impacts, a fortiori sans présenter d'argumentaire expliquant par quels mécanismes cela est supposé se produire. Notons également que **les documents omettent de préciser que les implantations prévues sont plus étendues que les implantations actuelles :** sur la Figure 98 p 412 par exemple, on voit distinctement que dans le coin nord-ouest du secteur des hangars, les ombrières débordent largement de l'emprise actuelle, impactant des surfaces de coussoul et d'habitat d'espèces dont il n'est fait mention nulle part. En outre, **l'augmentation de la densité et de la hauteur des infrastructures va avoir un impact sur les habitats d'espèces limitrophe**, en particulier pour la grande avifaune de plaine (Outarde canepetière et Ganga cata en particulier). Ces espèces, qui maintiennent une distance de « sécurité » avec les infrastructures obstruant le paysage, auront tendance à augmenter leur distance d'évitement en raison de l'augmentation de la densité et de la hauteur des installations.

- **De manière générale, la présentation des impacts des aménagements sur la faune protégée en phase travaux et en phase exploitation souffre d'une trop grande imprécision, qui la rend peu convaincante.** Il en va de même pour les réponses fournies aux remarques de la MRAE concernant la quantification des impacts bruts et la séquence ERC (pp 58 à 70 du mémoire en réponse). Quelques exemples non exhaustifs : 1) Aucune mesure de réduction d'impact n'est prévue pour les travaux du karting : « *Les modifications de la piste principale se superposent avec les zones déjà fortement dégradées. L'enlèvement* des *stocks de pneus usagés et autres déchets du site sont clairement une amélioration. Ces travaux ne nécessitent pas de phasage particulier, mais simplement une coordination normale de chantier.* » Le site est pourtant identifié dans l'EIE comme abritant la plante-hôte du

Bupreste de Crau, espèce endémique (carte p198) ; et concernant les oiseaux protégés, comme « *Zone d'alimentation et de nidification oedicnème criard, coucou geai, huppe fasciée, alouette lulu, bruant proyer et cochevis huppé* » (carte p 233). 2) L'augmentation prévisionnelle du trafic aérien, ainsi que celle de la fréquentation de la zone de sports mécaniques, sont simplement jugées « peu significatifs ». Outre le caractère très vague de ce qualificatif, malvenu dans une étude quantitative des impacts, il est permis de douter que la création d'un pôle aérodrome accueillant « *restaurants et espaces commerciaux* » aient pour objectif de maintenir trafic et fréquentation en l'état.

- Dans le cadre du Plan National d'Actions Aigle de Bonelli 2014-2023, il est clairement indiqué dans l'action 2.2 *Prévenir et limiter l'impact des parcs éoliens et photovoltaïques industriels* « **d'éviter l'implantation de parcs industriels dans les zones de référence de l'Aigle de Bonelli** ». Ces zones de référence correspondent aux domaines vitaux actuels et historiques de chaque couple connu. Le ministère a insisté sur ce point dans la lettre de mission envoyée au préfet coordinateur du PNA pour son application en préconisant « un absolu évitement ». Comme il est clairement indiqué à la Figure 112 P500 de l'EIE, **le projet se situe dans le domaine vital d'un couple d'Aigles de** Bonelli, **et va donc à l'encontre de l'absolu évitement préconisé par le ministère en charge de la protection de la nature**. Dans son rôle de coordinateur du PNA Aigle de Bonelli en région PACA, le CEN PACA se doit de s'assurer de la mise en œuvre et du respect des actions du plan national.

- Le pétitionnaire avance dans son mémoire en réponse à la MRAE que le déplacement du projet de route reliant l'aérodrome au karting « évite la zone des coussouls ». En cela, il feint d'ignorer qu'il ne s'agit pas simplement d'une « zone », mais d'une **réserve naturelle nationale, établie en 2001 par un décret signé en Conseil d'Etat (Décret n°2001-943).** Ce décret établit une règlementation, qui vise notamment à prescrire tout changement d'usage des sols, ainsi qu'un périmètre sur lequel cette règlementation s'applique. Dans le secteur concerné par le projet de raccordement routier (entre les deux accès actuels), le périmètre de la réserve naturelle suit exactement la limite de la parcelle DR 0007 sur la commune de Salon. La limite de la parcelle se situant à 2 ou 3 mètres de la chaussée de la RD569, **le projet de raccordement** routier **se situe à l'intérieur de la réserve naturelle**. A ce titre, son autorisation devra faire l'objet d'une demande de modification de l'état de la réserve naturelle au titre de l'article L332-9 du code de l'environnement. Cette contrainte règlementaire n'est présentée nulle part dans le dossier d'enquête publique. Il est à noter que la demande de modification de l'état d'une réserve naturelle peut poser des difficultés dans ce cas, s'agissant d'un projet destiné aux loisirs, dont l'intérêt public peut être débattu au regard des enjeux de conservation de la nature.

- Dans le mémoire en réponse du pétitionnaire, il est fait mention de l'aménagement de voies de circulation pour l'accès à la piste d'aéromodélisme (P11 et annexe 4). Sauf erreur de notre part, ce projet n'est pas mentionné dans l'EIE. Ce projet nouveau pose de nombreuses difficultés : 1) Contrairement à ce que laisse penser le plan en annexe 4, **le projet d'aménagement de piste est situé à l'intérieur de la réserve naturelle.** Dans ce secteur, la réserve naturelle suit exactement les limites nord et ouest de la parcelle BX 2 (Eyguières) selon les plans officiels déposés en préfecture. Tout projet d'aménagement devra donc faire l'objet d'une demande de modification de l'état de la réserve naturelle au titre de l'article L332-9 du Code de l'environnement. 2) Des travaux de création d'une partie de la piste envisagée avaient été réalisés sans autorisation en 2017 (le long de la limite nord de la parcelle, où aucune piste n'existait auparavant). Cette infraction a fait l'objet d'une verbalisation par l'Office Français de la Biodiversité, ainsi que d'autres travaux réalisés sans autorisation sur l'aérodrome. En 2020, le procureur du tribunal judiciaire de Tarascon avait proposé une remise en état du site dans le cadre d'une procédure de médiation pénale. Selon la gendarmerie chargée de l'affaire, la mairie d'Eyguières avait accepté le principe de la médiation, en tant que propriétaire et gestionnaire du terrain. Poursuivre l'aménagement de cette piste irait donc à l'encontre de l'engagement pris

Conservatoire
d'espaces naturels
Provence-Alpes-Côte d'Azur

auprès du procureur. 3) L'argument présenté par le pétitionnaire concernant la démultiplication progressive des chemins en terre est tout à fait juste, de même que l'impact de ces débordements sur les milieux naturels et sur les herbages. Il est néanmoins tout à fait envisageable d'y remédier *in situ*, par exemple en restaurant une des pistes et en obstruant toutes les autres, ce qui peut être envisagé dans le cadre d'une autorisation pour travaux de rénovation au sein de la réserve naturelle. Cette solution présenterait l'intérêt de ne pas créer une nouvelle piste qui dégraderait davantage les milieux de la réserve naturelle.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile concernant ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Pour le CEN PACA
Axel WOLFF
Responsable du Pôle Bouches-du-Rhône
Conservateur de la Réserve naturelle des Coussouls de Crau

Page 4 sur 4

Et, suite à un échange téléphonique, la réponse suivante a été envoyée par mail :

« Côté CEN PACA, comme je vous l'expliquais, nous n'avons pas de données spécifiques sur le karting et la zone des hangars, qui ne sont pas des secteurs inclus dans nos prospections. Par contre nous avons beaucoup de données concernant les délaissés destinés au projet photovoltaïque, mais les différentes cartes de l'EIE montrent déjà la richesse de ce secteur.

Par contre, concernant le Ganga cata (oiseau faisant l'objet d'un plan national d'actions et dont la Crau constitue l'unique site de reproduction), l'interprétation des

données du comptage hivernal de janvier 2020 (p233 de l'EIE) est erronée. Il est indiqué « l'observation mentionne que les individus de Ganga cata ont été contactés en vol, sans interaction directe avec les habitats de la zone d'étude. » En réalité, un groupe de 116 gangas s'est bien posé ce jour-là au milieu de l'aérodrome à 10h30, et était toujours présent au départ des observateurs à 12h00. Contrairement à ce qu'indique l'EIE, l'espèce doit donc être considérée comme un hivernant avéré sur la zone d'étude, ce qui devrait conduire à une réévaluation de l'importance du site pour cette espèce classée en danger critique d'extinction au niveau national et régional. De manière plus générale, le ganga est régulièrement observé sur site, principalement en hiver où il se mélange avec les groupes d'outardes canepetières, qui sont elles-mêmes très abondantes sur l'aérodrome. Je vous joins à titre d'illustration une carte des données publiques d'observation du ganga (Faune-Paca et Silène) sur l'aérodrome entre 2009 et 2019.

A titre d'information je joins également une carte des pointages d'un suivi de 80 outardes canepetières équipées de radio-émetteurs entre 1998 et 2000. Ces pointages correspondent à des observations visuelles ou à la triangulation du signal radio. Ces données sont un peu anciennes, mais elles montrent bien l'intérêt du site pour l'espèce (et pour les gangas qui les accompagnent en hiver), et l'ampleur de la zone fréquentée.

L'EIE mentionne bien la présence sur les zones à aménager des deux espèces dont nous avons parlé au téléphone :

1) Lézard ocellé, 2 observations dans le secteur des hangars et 1 observation sur le karting (carte page 209 de l'EIE). Les auteurs précisent par ailleurs très justement que « L'espèce occupe très certainement l'ensemble de la zone d'étude, y compris les petits périmètres de 2021, sur lesquels de très nombreuses garennes et gîtes rocheux sont présents. Le faible nombre d'animaux observés relativement à la quantité de passages effectuée est principalement lié au caractère farouche et discret de l'espèce sur ce site, et ne reflète donc pas la véritable abondance du lézard ocellé. » ;

2) Oedicnème criard : 2 individus observés à l'intérieur de la zone du karting (cartes pp 233 et 236 de l'EIE).

Nous n'avons pas de données confirmant la présence du Criquet de Crau sur l'aérodrome. Je n'ai pas connaissance de données obtenues dans l'étude environnementale du projet photovoltaïque du Domaine de la Jasse. A ma connaissance, l'espèce n'a pas été observée sur ce coussoul depuis les années 1990, néanmoins compte tenu de l'extrême difficulté à la détecter il n'est jamais possible d'exclure que sa présence ait pu passer inaperçue. »

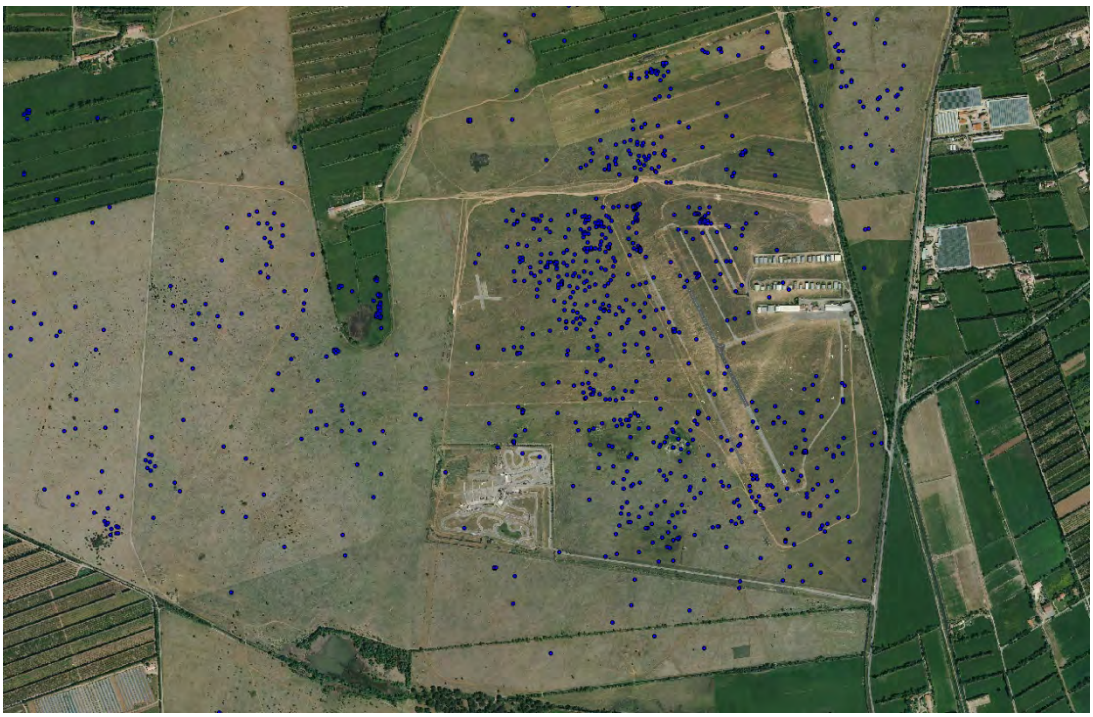

Outarde Canepetière

Ganga Cata

2. Avis de la DGAC

MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

dgac direction générale de l'Aviation Civile

Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

SNIA Sud-Est

Bureau Gestion Domaniale et Servitudes Aéronautiques

Aix-en-Provence, le 16 FEV. 2021

MAIRIE D'EYGUIERES

Mail : mairie@mairie-eyguieres.fr

Nos réf. : D21-0357
Vos réf. :
Affaire suivie par : Vincent Selles
Mail : snia-bgd-aix-bl@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 04 42 33 78 57

Objet : Avis DGAC sur PC 013 035 20 P0080 – RAMPA REALISATIONS SAS

En application du Code l'Urbanisme, vous m'avez transmis pour avis, le dossier de demande de **PERMIS DE CONSTRUIRE** cité en objet reçu le 22/01/2021.

Le projet situé Route de Miramas – Aérodrome Salon Eyguières prévoit la démolition totale du bâti existant et la construction de 19 hangars, 5 bâtiments d'activités et d'un bâtiment tertiaire avec en toiture des panneaux photovoltaïques.

Ce dossier appelle de ma part les observations suivantes :

- **Servitudes aéronautiques de dégagement :** N'impacte pas les dégagements

Tout déploiement d'engins de levage pour la construction nécessitera un avis auprès de nos services.

- **Servitudes radioélectriques :** Hors PSR

- **Panneaux photovoltaïques :**

Les dispositions de la Direction Générale de l'Aviation Civile en vigueur, concernant les projets d'installations de panneaux ou parcs photovoltaïques à proximité des aérodromes, sont définies dans sa note d'information technique *EDITION N° 4 en date du 27 juillet 2011*, sous-titrée *« Dispositions relatives aux avis de la DGAC sur les projets d'installations de panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes »* téléchargeable sur internet à l'adresse suivante :

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/0_2_NIT_Photovoltaique_V4_signee_27juillet11.pdf

Au regard de cette note d'information technique (NIT) ce projet est situé à moins de 3 km en zone B de la piste de l'aérodrome de Salon-Eyguières.

.../...

Par mail en date du 11/02/2021, vous nous transmettez des pièces complémentaires comprenant une lettre d'engagement du pétitionnaire la mise en œuvre de panneaux d'une luminance inférieure à 10 000 cd/m².

Par conséquent, l'aviation civile n'émet pas d'objection à ce projet sous réserve que le titulaire respecte son engagement rappelé ci-dessus.

Je demeure à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

L'adjoint au chef
du bureau de la gestion domaniale
et servitudes aéronautiques
Khadir DJITLI

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction aéroports et navigation aérienne

NOTE D'INFORMATION TECHNIQUE

Dispositions relatives aux avis de la DGAC sur les projets d'installations de panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes

Présent pour l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr

50, rue Henry Farman
75720 Paris cedex 15
Tél : 01 58 09 43 66

Analyse :

La DGAC ne donne pas d'avis sur le parc photovoltaïque envisagé mais seulement sur les ombrières. Le plan de situation du parc photovoltaïque devra donc être retiré de l'enquête publique.

Sujet : Dossier 663 _ Consultation - projet photovoltaïque - Eyguières Aérodrome (13)
De : Vincent Selles <vincent.selles@aviation-civile.gouv.fr>
Date : 01/04/2021 à 16:35
Pour : Melanie De Azevedo <Melanie.DeAzevedo@edf-re.fr>

Bonjour,
Après examen de nos services, votre projet doit requérir l'avis de l'exploitant de l'aérodrome d'Eyguières qui se prononcera sur la partie obstacle et dégagements aéronautiques.
Cet avis devra nous être communiqué.

Concernant l'aspect risque éblouissement, votre projet doit répondre aux dispositions de la note technique de la DGAC (https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/3_2_NT_Photovoltaique_V4_signee_27juillet11.pdf)

Votre projet se situe en zone B ce qui nécessite:
- des panneaux d'une luminance inférieure à **10 000** cd/m²
ou
- la démonstration d'une absence de risque d'éblouissement pour les pilotes d'aéronefs. Une étude réalisée par un BET spécialisé devra être fournie.
Je reste à votre disposition pour tout complément,
Cordialement,

Vincent SELLES
Direction Générale de l'Aviation Civile
Service National d'Ingénierie Aéroportuaire - Département Sud-Est
Bureau Gestion Domaniale et Servitudes Aéronautiques
1 rue Vincent Auriol
CS 90890
13627 Aix-en-Provence
Tél.: 04 42 33 78 57 / 06 85 22 45 12

Le 22/03/2021 à 17:28, Melanie De Azevedo a écrit :

> Bonjour,
>
> Faisant suite à notre échange téléphonique en date du 18/03, je vous confirme que nous souhaiterions solliciter l'avis de vos services concernant un projet photovoltaïque au sol située sur la commune d'Eyguières, sur les délaissés de l'Aérodrome de Salon-Eyguières.
>
> Concernant l'enjeu de réverbération, vous trouverez en pièce-jointe un fichier KML identifiant les 3 secteurs d'implantation du projet, accompagné d'un PDF localisant les différents points des secteurs et du tableau suivant :

Secteurs	Point	Lat.	Long.	Altitude
1	A	43,6640094	5,0097264	75,36 m
	B	43,6630663	5,0177823	76,36 m
	C	43,6582151	5,0193642	73,32 m
	D	43,6582236	5,0135049	72,62 m
2	E	43,6567983	5,0206175	73,33 m
	F	43,6567467	5,0193237	71,03 m

3. Avis de la LPO

AGIR pour la BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur Gilles BANI
Commissaire Enquêteur
Service d'Urbanisme
Rue du Couvent
13430 EYGUIERES

LRAR

Hyères, le 12 juillet 2022

Objet : Observations de la LPO PACA dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de réhabilitation de l'aérodrome de Salon-Eyguières.
Affaire suivie par Monsieur Louis-Marie Giacobbi

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous avons pris connaissance de l'Enquête publique relative au projet de réhabilitation de l'aérodrome de Salon-Eyguières.
La LPO (Ligue pour la protection des Oiseaux) est une des plus grandes associations de protection de la nature en France, reconnue d'utilité publique depuis 1986 et agréée association de protection de la nature depuis le 7 juillet 1978.
Notre association est reconnue également dans sa mission d'expertise, d'accompagnement de suivis de projets et pour ses inventaires naturalistes.
Décliné par la LPO PACA dans notre région, notre objet est la protection de la nature, de ses espèces et de favoriser la biodiversité.
De nombreux salariés et bénévoles, par l'intermédiaire du Groupe Pays Salonais, s'impliquent quotidiennement dans cette partie du département et il est particulièrement légitime que nous délivrions notre avis motivé sur un projet à l'impact majeur sur l'environnement.

1.Une inadéquation entre le projet de réhabilitation et le statut de protection de l'espace et des espèces
Le projet est inclus dans une Réserve Naturelle Nationale, dans un site Natura 2000 (Directive Oiseaux), dans le PNR des Alpilles, conférant à cette zone un très grand intérêt naturaliste reconnu internationalement comme faisant partie d'un « hot-spot » de biodiversité méditerranéenne. Les espèces patrimoniales qui y vivent utilisent la totalité du Coussoul comme espace de vie (repos, nourrissage, reproduction) y compris l'Aérodrome de Salon-Eyguières, ce qui est vu avec désintérêt dans l'étude comme « les espaces naturels dégradés ».

Un recensement exhaustif, tous taxons confondus aurait permis d'y voir plus clair ;

Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur
Siège régional • Villa Saint Jules • 6 avenue Jean Jaurès • 83400 HYERES
Tél. 04 94 12 79 52 • Fax. 04 94 35 43 28 • http://paca.lpo.fr • paca@lpo.fr

BirdLife INTERNATIONAL
LPO France Partenaire officiel

AGIR pour la BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le projet, avec de nombreuses lacunes et mal documenté, risque d'impacter fortement de nombreuses espèces rares ou en danger. Parmi celles-ci, cinq d'entre elles sont dotées d'un Plan National d'Action (le Ganga cata, l'Alouette calandre, l'Outarde canepetière, le Lézard ocellé, l'Aigle de Bonelli et le Vautour percnoptère) auxquelles nous pouvons rajouter d'autres espèces en déclin : le Bupreste de Crau ou encore l'Œdicnème criard, ou le Faucon crécerellette, qui peuvent fréquenter le Coussoul dans la totalité de son territoire y compris dans l'espace à l'étude.

2. Des projets inadaptés au maintien d'un développement durable

Des activités prévues sur le site « réhabilité » pose le problème du rapport entre le maintien de la biodiversité et les activités anthropiques prévues : réalisation de voies d'accès dans la réserve naturelle, parc photovoltaïque sur les espaces naturels dits dégradés (cf. Ci-dessus) et probablement une fréquentation humaine en hausse pénalisant l'environnement.

Nous relevons que les mesures proposées en matière de développement durable (enlever les carcasses de pneus et mettre en place des cellules photovoltaïques) sont loin d'être à la hauteur de l'enjeu de protection de la biodiversité qui devrait être l'objectif primordial dans ce type d'espace.

3.Le principe ERC est très éloigné de l'objet de l'étude

Les impacts de la réhabilitation, avec un agrandissement potentiel du site, sont sous-estimés par un manque de précisions scientifiques et les évitements proposés : calendrier biologique maintenu, délimitation des emprises, ne représentent rien de bien novateur si l'on souhaite une protection efficace des espèces.

D'une manière générale la réhabilitation de l'Aérodrome de Salon Eyguières, tel qu'elle est proposée, ne semble pas compatible avec les enjeux de préservation de la biodiversité ni avec les enjeux réglementaires, et risque d'impliquer une érosion d'un espace naturel de grande valeur, participant au phénomène reconnu scientifiquement d'érosion de la biodiversité.

En conclusion au vu des arguments énoncés ci-dessus, la LPO PACA émet un avis très défavorable au projet tel qu'il est soumis à l'enquête publique.

Nous vous prions de bien vouloir recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de toute notre considération.

Irène Lastere,
Présidente de la LPO PACA

LPO PACA
Villa Saint Jules
6 Avenue Jean Jaurès
83400 HYERES
Tél : 04 94 12 79 52
SIRET : 350 323 101 00062

Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur
Siège régional • Villa Saint Jules • 6 avenue Jean Jaurès • 83400 HYERES
Tél. 04 94 12 79 52 • Fax. 04 94 35 43 28 • http://paca.lpo.fr • paca@lpo.fr

BirdLife INTERNATIONAL

Analyse :

- S'oppose au projet
- Atteintes environnementales (biodiversité, projet non adapté au site)

4. Avis de la communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE - ARRONDISSEMENT D'ARLES

Communauté de Communes
VALLÉE des BAUX-ALPILLES

Monsieur le Commissaire-enquêteur
Mairie d'Eyguières
Service Urbanisme
Rue du couvent
13430 EYGUIERES

Saint Rémy de Provence, le 13 juillet 2022

Objet : Enquête publique – projet de réaménagement et modernisation de l'aérodrome de Salon – Eyguières et de la zone dédiée aux sports mécaniques avec création d'un nouvel axe routier de desserte
Nos réf. : HC/ 2022-

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Nous avons pris connaissance récemment du projet de réaménagement et de modernisation de l'aérodrome et de la zone dédiée aux sports mécaniques (avec création d'un nouvel axe routier de desserte de ces infrastructures) sur les communes de Salon de Provence et d'Eyguières.

Notre Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, en tant que territoire limitrophe aux communes susvisées et membre du Parc Naturel Régional des Alpilles, se questionne fortement sur ce projet et par la présente, nous souhaitons vous faire part de nos réserves.

Le projet prévoit : la création de 19 nouveaux hangars, 5 bâtiments d'activité, un bâtiment tertiaire, l' agrandissement de la piste de karting, la création d'une nouvelle aire pour les motos et de 218 places de stationnement ainsi qu'un nouvel axe routier de desserte. Le projet s'inscrit dans le Parc Naturel Régional des Alpilles et partiellement dans la Réserve Nationale des Coussouls de Crau.

Au regard de ce contenu, le projet ne respecte pas les principes généraux de sobriété foncière développés dans les dernières réglementations (Loi Climat et Résilience de 2021 et ses décrets d'application notamment). La CCVBA s'interroge donc sur cette opération engagée en plein contexte de territorialisation des objectifs de consommation foncière pour l'atteinte du Zéro artificialisation nette à 2050 et qui prévoit la création de 6339 m² de nouvelles surfaces artificialisées.

Nous souhaitons également souligner les incidences fortes que l'opération aura en termes de :

- diminution de la biodiversité et altération de la qualité paysagère des Alpilles
- diminution de la ressource en eau et impact sur l'agriculture. Ce projet crée un important complexe immobilier. Actuellement les volumes d'eau distribués dans la plaine de la Crau ont diminué de 20 % pour palier l'épisode de canicule et de sécheresse que nous traversons depuis plusieurs mois. La Durance qui alimente par excellence la plaine de la Crau n'a jamais était aussi basse et les prévisions météorologiques sont pessimistes pour les prochaines semaines. Dans l'avenir, cette situation risque de se reproduire avec des étés de plus en plus chauds et des précipitations de plus en plus espacées. Ce projet ne fera qu'accentuer la situation de crise que nous rencontrons car les volumes d'eau consommés par ce complexe viendront en déduction des volumes qui permettent aux activités agricoles de survivre.

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président :
Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles
23 avenue des Joncades Basses – 13210 SAINT REMY DE PROVENCE
Téléphone 04 90 54 54 20 – Télécopie 04 90 54 54 16 – bienvenue@ccvba.fr

- augmentation de la pollution par l'émission de gaz à effet de serre supplémentaires (karting, avions, véhicules visiteurs...).
- augmentation des nuisances pour nos communes limitrophes (Aureille notamment) : bruit, circulation, pollution lumineuse...

Par ailleurs, les activités déployées s'inscrivent dans une logique contraire aux besoins de transition énergétique plus que prégnants à l'heure actuelle.

Pour tous ces motifs et considérant que les incidences attendues ne se limiteront pas aux limites administratives de territoire, nous émettons de fortes réserves sur cette opération.

Nous vous remercions donc de bien vouloir considérer nos observations dans le cadre de la présente enquête publique et vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de nos plus respectueuses salutations.

Le Président

CCVBA 13520

Hervé CHERUBINI

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président :
Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles
23 avenue des Joncades Basses – 13210 SAINT REMY DE PROVENCE
Téléphone 04 90 54 54 20 – Télécopie 04 90 54 54 16 – bienvenue@ccvba.fr

Analyse :

- S'oppose au projet (fortes réserves et remarques montrant l'incompatibilité du projet avec le site)
- Projet inadapté
- Biodiversité
- Eau
- Pollution nuisances sonores

E. ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

I. Le bilan général

898 personnes et associations ont envoyé des courriers ou écrit sur le registre. 4 avis d' « institutions » ont été transmis Une pétition en ligne de 1576 personnes a été signée. Le texte de la pétition souligne l'incompatibilité entre la zone de la Crau et le développement de l'aérodrome. C'est sur cette base qu'elle a été signée. Elle est donc recevable puisqu'il s'agit en effet de développer un aérodrome dans la plaine de la Crau sèche.

C'est donc 2478 personnes qui ont participé à l'enquête publique.

318 personnes d'Eyguières ont participé à l'enquête publique et sont contre le projet dans leur grande majorité (environ 280 personnes, dont 200 ont signé la pétition en ligne).

En termes d'avis favorables, nous en dénombrons 26. Une dizaine de personnes n'émettent pas d'avis.

Les avis favorables plébiscitent une modernisation du site qui permettrait de mieux respecter l'environnement et pourrait permettre le développement économique.

Il y a donc 2440 avis négatifs.

II. Les thèmes

De nombreux thèmes ont été abordés allant du financement aux atteintes environnementales.

Nous n'analyserons pas les remarques concernant la viabilité économique et son fonctionnement futur qui ne respecterait pas le permis de construire. Ces thèmes sont hors sujet. Néanmoins, il aurait été intéressant d'y répondre, à mon avis, dans une phase préliminaire à l'enquête publique. Cela aurait pu prendre la forme d'une procédure de concertation par exemple. La concertation a aussi souvent été demandée.

Les thèmes principaux qui ressortent et qui concernent le dossier sont les nuisances sonores, les atteintes à la biodiversité, une inquiétude sur la gestion future de l'eau, les pollutions supposées et le trafic, des incohérences en termes d'urbanisme et les risques liés à la proximité des cellules et de pistes.

Les remarques hors sujet ne sont pas traitées. Les remarques favorables au projet sont intégrées aux statistiques.

Nous avons regroupé par thème les remarques.

Nous identifions les remarques par abréviations :

Mail 1 : M 1
Salon Remarque 1 Registre 1 : S1 R1
Eyguières Remarque 1 Registre 1 : E1 R1
Lettre 1 : L1
Avis 1 : A 1

Les remarques sont référencées dans le présent rapport.

1. La biodiversité

M 1 ; M 6 ; M 8 ; M 10 ; M 12 ; M 13 ; M 14 ; M 15 ; M 16 ; M 17 ; M 18 ; M 19 ; M 20 ; M 21 ; M 22 ; M 23 ; M 24 ; M 25 ; M 26 ; M 28 ; M 29 ; M 30 ; M 31 ; M 33 ; M 34 ; M 35 ; M 36 ; M 37 ; M 38 ; M 40 ; M 41 ; M 43 ; M 44 ; M 45 ; M 46 ; M 48 ; M 50 ; M 51 ; M 54 ; M 55 ; M 59 ; M 60 ; M 61 ; M 62 ; M 63 ; M 65 ; M 66 ; M 68 ; M 70 ; M 72 ; M 73 ; M 74 ; M 75 ; M 76 ; M 77 ; M 79 ; M 82 ; M 83 ; M 84 ; M 86 ; M 91 ; M 92 ; M 93 ; M 95 ; M 96 ; M 97 ; M 100bis ; M 101 (83 personnes) ; M 102 ; M 105 ; M 106 ; M 107 ; M 108 ; M 110 ; M 112 (26 personnes) ; M 113 ; M 114 ; S1 R0 (11 personnes) ; S 1 R2 ; S 1 R 3 ; S1 R5 ; S 1 R 8 ; S1 R 11 ; S1 R15 ; S1 R16 ; S1 R18 ; S1 R 19 ; S1 R 23 ; S2 R 1 (14 personnes) ; S2 R 2 (8 personnes) ; S 2 R 5 ; S2 R8 ; S2 R 9 ; S2 R10 ; S2 R14 ; S2 R16 ; S3 R 1 ; S3 R2 ; S3 R4 ; S3 R7 ; S3 R8 ; S3 R9 ; S3 R10 ; S3 R11 ; S3 R12 ; S3 R 13 ; S3 R 14 ; S3 R17 ; S3 R20 ; S 4 R 1 (20 personnes) ; S 4 R 2 (2 personnes) ; S 4 R 3 (9 personnes) ; S 4 R 4 (2 personnes) ; S 4 R 6 ; S 4 R 8 ; S 4 R 9 ; S4 R10 ; S4 R 11 ; S 4 R 15 ; S 4 R 16 ; S 4 R 17 ; S4 R 18 ; S 4 R 19 ; S4 R20 ; S4 R22 ; S4 R23 ; S4 R24 ; S4 R25 ; S4 R28 ; S4 R30 (5 personnes) ; S4 R31 ; S4 R33 ; S 5 R1 ; S 5 R 2 ; E1 R9 : E1 R 10 ; E1 R18 ; E1 R19 ; E1 R 20 ; E1 R 21 ; E1 R26 ; E1 R27 ; E1 R29 ; E1 R31 ; E1 R 35 ; E2 R1 (5 personnes) ; E2 R2 (18 personnes) ; E2 R3 ; E2 R5 (2 personnes) ; E2 R7 ; E2 R8 ; E2 R10 ; E2 R11 (2 personnes) ; E2 R13 (2 personnes) ; E2 R14 ; E2 R15 ; E2 R16 ; E2 R17 ; E2 R18 ; E2 R23 ; E2 R24 ; E3 R 1 ; E3 R2 ; E3 R3 ; E3 R4 ; E3 R5 ; E3 R6 ; E3 R7 ; E3 R8 ; E4 R1 (1576 personnes) ; E4 R2 ; E4 R3 ; E4 R 5 ; E4 R6 ; E4 R7 (9 personnes) ; E 4 R 8 (2 personnes) ; E4 R13 ; E4 R16 ; E4 R17 ; E4 R18 ; E4 R20 ; E4 R21 ; E4 R22 ; E4 R23 ; E4 R26 ; E4 R31 ; E4 R33 ; E5 R4 ; E5 R8 ; E5 R10 ; E5 R13 ; E5 R17 ; E5 R18 ; E5 R19 ; E5 R24 ; E5 R25 ; E5 R27 ; E5 R30 ; E5 R33 ; E5 R34 ; E5 R34 ; E6 R1 ; E6 R2 ; E6 R3 (13 personnes) ; L 1 (307 personnes) ; L 2 (90 personnes) ; L 5 ; L 9 ; L 10 ; L 11 ; L 12 ; L 13 ; L 14 (10 personnes) ; L 15 ; L 16 ; L 19 ; L 21 ; L 22 ; L 23 ; A 1 ; A 3 ; A 4

Soit 2415 personnes opposées au projet ou émettant de fortes réserves ayant abordé le thème de la biodiversité.

2. L'eau

M 18 ; M 21 ; M 22 ; M 23 ; M 24 ; M 25 ; M 26 ; M 28 ; M 29 ; M 30 ; M 31 ; M 32 ; M 33 ; M 34 ; M 36 ; M 37 ; M 38 ; M 40 ; M 43 ; M 44 ; M 45 ; M 46 ; M 48 ; M 50 ; M 51 ; M 55 ; M 60 ; M 61 ; M 63 ; M 68 ; M 69 ; M 70 ; M 71 ; M 86 ; M 89 ; M 93 ; M 98 ; M 100 ; M 101 (83 personnes) ; M 108 ; M 112 (26 personnes) ; M 114 ; S1 R0 (11 personnes) ; S 1 R 3 ; S1 R5 ; S1 R20 ; S2 R 1 (14 personnes) ; S2 R 8 ; S3 R1 ; S3

R2 ; S3 R4 ; S3 R16 ; S 4 R 1 (20 personnes) ; S 4 R 3 (9 personnes) ; S4 R24 ; S4 R30 (5 personnes) ; S 5 R 1 ; E1 R 9 ; E1 R18 ; E1 R25 ; E1 R 26 ; E1 R27 ; E1 R28 ; E1 R35 ; E2 R3 ; E2 R6 ; E2 R8 ; E2 R9 ; E2 R17 ; E2 R18 ; E2 R26 ; E3 R23 ; E4 R3 ; E4 R 5 ; E4 R6 ; E4 R13 ; E4 R29 ; E5 R17 ; E5 R28 ; E5 R33 ; E6 R1 ; E6 R3 (13 personnes) ; L 1 (307 personnes) ; L 5 ; L 6 ; L 13 ; A 4 ;

Soit 562 personnes opposées au projet ou émettant de fortes réserves ayant abordé le thème de l'eau.

3. Le bruit

M 8 ; M 12 ; M 13 ; M 14 ; M 16 ; M 18 ; M 19 ; M 20 ; M 32 ; M 52 ; M 59 ; M 69 ; M 71 ; M 79 ; M 93 ; M 108 : S 1 R 2 ; S1 R 11 ; S2 R 2 (8 personnes) ; S2 R 8 ; S2 R16 ; S2 R 17 ; S3 R 3 ; S3 R4 ; S3 R7 ; S3 R11 ; S3 R12 ; S3 R16 ; S3 R 19 ; S 4 R 2 (2 personnes) ; S 4 R 9 ; S4 R10 ; S 4 R 12 ; S4 R26 ; S 5 R 2 ; S 5 R 3 ; E1 R2 ; E1 R10 ; E1 R21 ; E1 R 22 ; E1 R28 ; E2 R2 (18 personnes) ; E2 R3 ; E2 R6 ; E2 R9 ; E2 R15 ; E2 R17 ; E2 R18 ; E2 R21 ; E2 R25 ; E2 R26 ; E3 R 19 ; E4 R1 (1576 personnes) ; E4 R2 ; E4 R3 ; E4 R5 ; E4 R8 (2 personnes) ; E4 R10 ; E4 R16 ; E4 R 26 ; E4 R29 ; E4 R32 ; E 4 R 35 ; E5 R2 ; E5 R5 ; E5 R8 ; E5 R17 ; E5 R20 ; E5 R28 ; E5 R31 ; E5 R33 ; E6 R1 ; E6 R2 (2 personnes) ; L 2 (90 personnes) ; L 8 ; L 9 ; L 24 ; A 4 ;

Soit 1768 personnes opposées au projet ou émettant de fortes réserves ayant abordé le thème du bruit et des nuisances sonores.

4. Les risques

M 98 ; M 114 ; S1 R 14 ; S1 R 15 ; S2 R12 ; S 4 R 6 ; S 4 R 27 ; S4 R32 ; E3 R24 ; L 13 ;

Soit 10 personnes ayant pointé le thème du risque spécifiquement. Le risque a souvent été associé au futur fonctionnement supposé. L'avis de la DGAC est favorable au projet visé.

5. Pollutions - trafic

M 71 ; M 94 ; M 96 ; S2 R 8 ; S2 R 16 ; S2 R17 ; S3 R11 ; S3 R12 ; S3 R14 ; S3 R16 ; S 4 R 9 ; S4 R10; E1 R33 ; E2 R3 ; E2 R9 ; E2 R21 ; E2 R 25 ; E2 R26 ; E4 R1 (1576 personnes) ; E4 R5 ; E4 R10 ; E4 R24 ; E4 R 31 ; E5 R5 ; E5 R8 ; E5 R17 ; E5 R20 ; ER 29 ; E5 R34 ; A 4 ;

Soit 1605 personnes opposées au projet qui s'inquiètent de la pollution et du trafic.

6. Urbanisme

M 8 ; M 85 ; M 114 ; S4 R31 ; E2 R3 ; E2 R26 ; E5 R17 ;

Le respect des règles d'urbanisme a concerné 7 personnes opposées au projet.

7. Paysages

M 1 ; M 7 ; M 8 ; M 12 ; M 13 ; M 14 ; M 15 ; M 16 ; M 19 ; M 20 ; M 21 ; M 22 ; M 23 ; M 24 ; M 25 ; M 26 ; M 28 ; M 29 ; M 30 ; M 31 ; M 32 ; M 34 ; M 36 ; M 37 ; M 38 ; M 40 ; M 43 ; M 44 ; M 45 ; M 46 ; M 48 ; M 50 ; M 51 ; M 55 ; M 59 ; M 60 ; M 61 ; M 63 ; M 68 ; M 70 ; M 80 ; M 86 ; M 96 ; M 101 (83 personnes) ; M 112 (26 personnes) ; S1 R0 (11 personnes) ; S 1 R 2 ; S 1 R 3 ; S1 R 11 ; S2 R 1 (14 personnes) ; S2 R 2 (8 personnes) ; S3 R1 ; S3 R2 ; S3 R7 ; S 4 R 1 (20 personnes) ;
S 4 R 2 (2 personnes) ; S 4 R 3 (9 personnes) ; S5 R1 ; E 1 R26 ; E 1 R 27 ; E1 R35 ; E2 R2 (18 personnes) ; E2 R6 ; E2 R17 ; E2 R23 ; E2 R 26 ; E4 R2 ; E4 R6 ; E4 R8 (2 personnes) ; E4 R10 ; E4 R13 ; E6 R2 ; E6 R3 (13 personnes) ; L 1 (307 personnes) ; L 2 (90 personnes) ; L 5 ; L 9 ; L 13 ;

Soit 670 personnes s'inquiétant du devenir des paysages.

8. Accès difficile au dossier - mail

M 11 ; S1 R7 ; S1 R 12 ; S4 R29 ;

4 personnes se sont plaintes expressément de la difficulté d'accéder au dossier.

9. Diminution de la valeur des biens

E5 R1 ; E5 R21 ;

2 personnes s'inquiètent de la perte de valeur de leur bien.

Les autres remarques sont soit hors sujet, soit favorables ou soit défavorables sans explications.

Lorsque les remarques sont favorables, elles ont pour raison une meilleure gestion de l'environnement essentiellement et le développement économique.

Les remarques hors sujet concernent le fonctionnement futur qui ne respecterait pas l'acte de construire, l'endettement supposé, la viabilité économique ou des documents provisoires. Les questions ont été néanmoins reportées au maître d'ouvrage.

Il ressort de ces statistiques que la biodiversité, le bruit et les pollutions sont la principale préoccupation des intervenants.

Ces statistiques incluent une pétition et elle dépend directement des préoccupations du rédacteur. Cela peut constituer un biais. Cela est aussi le cas des deux courriers type signés en grand nombre, l'un privilégiant le bruit et l'autre la gestion de l'eau.

Néanmoins, les remarques du public s'inscrivent dans des préoccupations normales au vu du type de projet mis à l'enquête publique. La biodiversité revêt un caractère primordial au vu des enjeux liés au Coussoul de la Crau, réserve nationale gérée par le CEN PACA.

III. Analyse des remarques

1. Traitement non séparé du projet

Le public s'est souvent étonné de voir le projet divisé.

En effet, l'article L 122 1 du code de l'environnement précise que :

« Lorsqu'un projet est constitué de plusieurs travaux, installations, ouvrages ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage, il doit être appréhendé dans son ensemble, y compris en cas de fractionnement dans le temps et dans l'espace et en cas de multiplicité de maîtres d'ouvrage, afin que ses incidences sur l'environnement soient évaluées dans leur globalité. »

Tout au long des études d'impacts, on constate des références de la zone karting dans l'aérodrome et inversement. De plus on constate que les études d'impact présentent en partie le projet photovoltaïque.

Techniquement, les aménagements doivent donc a priori être vu comme un seul et unique projet. Les interactions sont trop importantes que ce soit en termes de diversité, de risque ou d'hydraulique.

Notamment, il convient de supprimer toute évocation du parc photovoltaïque tant qu'aucune étude d'impact et l'avis de la DGAC ne seront pas joints au dossier.

Techniquement, le regroupement des projets semble nécessaire comme ce qu'a souligné la MRAe. Il s'agit aussi d'une demande du public puisque de nombreuses remarques ont cerné le parc photovoltaïque non soumis à enquête publique.

Nous répondons ici aux remarques signalées comme s'intéressant aux atteintes environnementales dans les rubriques biodiversité, eau, bruit, pollution, paysages.

2. Les atteintes environnementales

a. La biodiversité

La MRAe a souhaité avoir de nombreuses précisions sur ce thème.

Les questions ayant été posées au maître d'ouvrage ont tenu compte de la position du public mais aussi de la MRAe.

Ainsi, nous avons dû aborder des points particuliers et techniques afin de vérifier si l'étude d'impact permettait de se prononcer sur les atteintes du milieu.

b. L'inventaire

Les remarques venant de la MRAE, du CEN PACA et de M. Marquis du collectif Cistude de Saint Chamas ont apporté des éclaircissements sur les inventaires.

La MRAE demande d'apporter plus d'attention aux zones des hangars et du karting même si l'étude considère ces zones comme des zones de dégradées.

- Le Ganga Cata

Le CEN PACA attire l'attention sur une erreur d'interprétation de la présence du Ganga Cata.

« Par contre, concernant le Ganga cata (oiseau faisant l'objet d'un plan national d'actions et dont la Crau constitue l'unique site de reproduction), l'interprétation des données du comptage hivernal de janvier 2020 (p233 de l'EIE) est erronée. Il est indiqué « l'observation mentionne que les individus de Ganga cata ont été contactés en vol, sans interaction directe avec les habitats de la zone d'étude. » En réalité, un groupe de 116 gangas s'est bien posé ce jour-là au milieu de l'aérodrome à 10h30, et était toujours présent au départ des observateurs à 12h00. Contrairement à ce qu'indique l'EIE, l'espèce doit donc être considérée comme un hivernant avéré sur la zone d'étude, ce qui devrait conduire à une réévaluation de l'importance du site pour cette espèce classée en danger critique d'extinction au niveau national et régional. De manière plus générale, le ganga est régulièrement observé sur site, principalement en hiver où il se mélange avec les groupes d'outardes canepetières, qui sont elles-mêmes très abondantes sur l'aérodrome. »

Cela rejoint l'analyse de la MRAe qui déplore l'absence de passage en hiver du bureau d'étude.

- Le lézard ocellé

La présence du lézard ocellé a été signalée par les occupants des hangars tout autour des hangars. La destruction d'habitat semble possible alors que l'étude d'impact annonce des impacts résiduels.

- Le Cléistogène serotina

M. Marquis du collectif Cistude de Saint Chamas souligne que le Cléistogène serotina a été oublié. Il est pourtant signalé dans la base de données Silene.

- L'accès et la biodiversité

Suite aux remarques de la MRAe concernant l'atteinte aux habitats, le maître d'ouvrage a proposé un accès alternatif qui ne passerait pas dans le Coussoul.

Le CEN PACA apporte l'éclaircissement suivant à cette solution présentée dans le mémoire en réponse :

« A ce titre, son autorisation (la création de l'accès dans la réserve du Coussoul) devra faire l'objet d'une demande de modification de l'état de la réserve naturelle au titre L 332-9 du code de l'environnement. Cette contrainte réglementaire n'est présentée nulle part dans le dossier d'enquête publique. ».

En l'état, l'accès au projet sera donc l'accès actuel, accès présenté comme accidentogène tout comme la départementale conduisant au site. Actuellement, des études sont lancées par le département pour résoudre le problème.

Or, l'objet de l'enquête publique était :

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE ORGANISEE SUR LES COMMUNES D'EYGUIERES (13430) ET DE SALON-DE PROVENCE (13300) RELATIVE AU PROJET DE REAMENAGEMENT ET MODERNISATION DE L'AERODROME DE SALON-EYGUIERES ET DE LA ZONE DEDIEE AUX SPORTS MECANIQUES AVEC CREATION D'UN NOUVEL AXE ROUTIER DESSERVANT LES INFRASTRUCTURES

Dans l'attente d'une décision administrative ou réglementaire, il n'y a plus d'accès sécurisé au projet.

- Les mesures ERC

L'insuffisance des mesures ERC a été pointée à de nombreuses reprises.

La MRAe avait demandé à les approfondir et le mémoire en réponse ne remplit pas cette exigence. Par exemple, pour le lézard ocellé, après avoir analysé le dossier et les remarques, on constate que des individus seront concernés par les nouveaux hangars pouvant induire la destruction d'espèces et d'habitats.

Il aurait fallu proposer des mesures de compensation.

Conclusion sur la biodiversité :

On observe deux problèmes majeurs liés à la biodiversité qui sont des erreurs au niveau de l'étude la fragilisant et l'impossibilité actuelle à se prononcer sur un accès ne portant pas atteinte aux espèces ou à la réserve de Coussoul.

3. L'eau

La demande de la MRAe est la suivante :

« La MRAe recommande de s'assurer du bien-fondé de l'utilisation du forage existant sur le site à des fins sanitaires et alimentaires et d'établir une évaluation de la consommation d'eau supplémentaire que le projet est susceptible d'engendrer. »

De plus, un permis de construire ne peut être délivré sans alimentation en eau potable conforme.

Le mémoire en réponse précise que :

« Il est évidemment prévu dans le cadre du projet, la régularisation des ouvrages existants, en l'absence de réseau d'adduction d'eau potable (AEP) à proximité.
Il est notoire que ces pompages étaient utilisés par les anciens occupants et que ceux-ci seront remis aux normes, pour leur utilisation future, conformément aux exigences du règlement de consultation de l'appel d'offre.

Procédure d'autorisation préfectorale conformément à l'article L1312-7 du code de la santé publique :
Les maitres d'ouvrage sont entrés en contact avec l'ARS afin de connaitre l'ensemble des pièces à fournir pour l'élaboration de cette demande d'autorisation. Un bureau d'études en hydrogéologie va être missionné pour réaliser un passage caméra des deux forages afin de connaitre leurs caractéristiques techniques et des essais de pompage vont également être effectués afin de définir précisément leurs capacités hydrogéologiques (coefficient d'emmagasinement et transmissivité, débit maximal d'exploitation, …).
En parallèle un laboratoire agréé va être missionné pour effectuer des prélèvements et des analyses de l'eau brute des forages (analyse de première adduction cf annexe 1 de l'arrêté du 20 juin 2007).
Si la consommation d'eau va forcément évoluer avec la modernisation des installations, les besoins en consommation restent anecdotiques vis-à-vis de l'ampleur de la nappe de la Crau. »

Il n'y a donc pas d'informations sur la conformité du forage. Un cabinet d'hydrogéologie devrait passer ultérieurement.

4. Le bruit

L'évaluation du bruit est une demande forte du public. Cela peut paraître logique au vu de l'activité projetée.

Le karting a longtemps été inactif. Sa mise en service soulève l'inquiétude.

Aucune étude de bruit n'a été réalisée. Aucune réponse n'a pu être apportée à la population concernant les niveaux de bruit futur.

5. Les pollutions - trafic

Les pollutions diverses liées à l'augmentation du trafic planifiée et la fréquentation induite sur les accès inquiètent les administrés au même titre que le bruit.

Le sujet n'est pas traité dans l'étude d'impact. Aucune réponse n'a pu être apportée à la population concernant un bilan carbone par exemple.

Cette question de la pollution serait cruciale pour l'activité du foin de Crau qui risquerait de ne plus pouvoir s'exercer si la pollution était trop grande.

L'étude d'impact ne permet pas de répondre à cette question.

6. Paysages

La MRAe a demandé au maître d'ouvrage de préciser l'analyse paysagère fournie. Cela a été réalisé dans le mémoire en réponse.

De nombreuses remarques soulignent une atteinte aux paysages, du fait de la variation de hauteur notamment. En effet, les ombrières surélèveraient l'ensemble marquant une différence forte avec l'existant.

Le problème est que de façon générale, on souhaite développer les énergies renouvelables et notamment le photovoltaïque, et qu'il faut le mettre quelque part. Les disposer sur des toitures ne semble pas choquant en soi.

D'après les vues simulées, il ne semble pas y avoir d'atteintes particulières au paysage vu qu'elles viendront remplacer un existant qui était les hangars anciens. Une surélévation et un changement de couleur ne permet a priori pas de dire qu'il y a atteinte aux paysages.

7. Accès difficile au dossier - mail

Il est exact que l'accès au dossier a été très difficile et parfois impossible. Les questions posées auraient pu être plus précises si l'accès avait été aisé. Il faut noter qu'elles ont souvent été hors sujet. Il peut y avoir un lien de cause à effet.

Des questions se sont posées sur le mail. En effet, il aurait été préférable de séparer le mail de la mairie pour éviter toute suspicion.

Néanmoins, pour relativiser ces problèmes, rappelons que la participation a été bonne et que les questions ont balayé tout le spectre des thèmes inhérent à un tel dossier.

8. Diminution de la valeur des biens

Un bien peut perdre 25 % de sa valeur à proximité d'une nuisance. Il conviendrait d'expertiser le bien et de pouvoir se prononcer sur sa moins-value éventuelle Pour cela, il faudra connaître exactement les nuisances. En l'absence d'étude de bruit, de fréquentation et de pollution il semble difficile de se prononcer.

9. Urbanisme

a. Captage en conformité

La délivrance d'un permis est soumise à la mise en conformité de l'approvisionnement en eau. Dans le dossier rien ne démontre que l'alimentation en eau sur la zone est conforme aux règlements en vigueur.

b. Surfaces

Selon une partie des administrés le PLU ne serait pas respecté. Les surfaces prévues en incluant les ombrières dépasseraient les surfaces admises.

c. Accès vers la départementale

Du fait de la remarque du CEN PACA sur le respect de la réserve du Coussoul, la solution présentée dans le mémoire en réponse est inadéquate.

F. QUESTIONS AU MAITRE D'OUVRAGE

Nous retranscrivons ici les questions posées par le public. Certaines questions reviennent à une fréquence élevée : nuisances sonores, atteintes environnementales (biodiversité, paysages, eau, pollutions…), viabilité économique du projet.

I. Nuisances sonores et pollutions

Le bruit a été considéré comme non traité et a suscité une forte inquiétude.

Est-il possible de réaliser une étude de bruit incluant l'augmentation du trafic sur l'aérodrome et le bruit prévu au niveau du karting (114 dB affiché en source de bruit) ? Quel est le niveau sonore d'un jet ou le niveau sonore maximum envisagé pour un avion ?

Quel sera l'impact du projet sur la circulation ? Quelle sera l'augmentation du trafic ? Peut-on réaliser une étude de trafic à l'intérieur et à l'extérieur de la zone, avions et véhicules et faire un bilan sur les pollutions ? Le bilan carbone a souvent été demandé. Peut-on en produire un ?

II. La biodiversité et les atteintes aux espèces

Cette partie de l'étude a fait l'objet d'un lourd questionnement de la MRAE. Il fait aussi l'objet de nombreuses questions et remarques de la part de la population et des associations. Il est reporté ici certaines remarques dans leur intégralité au vu du nombre de réponses qu'elles peuvent appeler.

- On constate au niveau de l'étude d'impact que la zone des hangars n'a pas été étudiée. Or, le public met en évidence l'existence de lézards ocellés sur le site. Est-il possible de compléter l'étude d'impact (présence, destruction d'espèces potentielles…) ?

- Le CEN PACA a fait les remarques suivantes :

Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Gilles BANI, Commissaire-enquêteur

Saint-Martin de Crau, le 1er juillet 2022

Objet : Observations du CEN PACA dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de réhabilitation de l'aérodrome Salon-Eyguières

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes Côte d'Azur (CEN PACA) est une association de type Loi 1901, qui œuvre depuis plus de 40 ans en faveur de la protection et de la conservation de la nature dans les six départements de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Ses actions s'inscrivent plus spécifiquement dans les champs de la connaissance, de la protection, de la maîtrise foncière et d'usage, de la gestion de site et de la valorisation des espaces naturels. Conformément à son objet statutaire, l'expertise du CEN PACA, ses compétences et son action s'insèrent ainsi dans une démarche d'intérêt général, reconnue par la Loi (Art. L414-11 du code de l'environnement) ainsi que par un agrément État-Région du 6 juin 2014.

Dans les Bouches-du-Rhône, le CEN PACA réalise de nombreuses missions en lien avec la protection du patrimoine naturel, notamment :

- Il est gestionnaire principal de la Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau par voie de convention avec le Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 28 septembre 2004 ; la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône étant co-gestionnaire.

- Il anime pour le compte de l'Etat des plans nationaux en faveur d'espèces protégées. Parmi les espèces particulièrement représentées en Crau, nous citerons : le PNA Ganga cata et Alouette calandre (seules populations françaises en Crau, animation nationale), PNA Outarde canepetière (40 % de l'effectif national, animation régionale), le Lézard ocellé, l'Aigle de Bonelli et le Vautour percnoptère (animation régionale ou interrégionale pour ces trois espèces).

Eu égard à ces différentes missions, et en lien avec les connaissances naturalistes acquises en Crau par nos équipes depuis plusieurs dizaines d'années, le CEN PACA souhaite mettre en avant les points suivants concernant le projet de réhabilitation de l'aérodrome de Salon-Eyguières.

- **L'aérodrome de Salon-Eyguières est un site d'une richesse écologique** exceptionnelle. Cette richesse est liée au contexte écologique très particulier de la Crau, et à la subsistance de grandes superficies de milieux naturels remarquables au sein même des emprises de l'aérodrome. Cette richesse s'exprime non seulement sur le périmètre de la Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau, qui couvre le nord-ouest et le sud du terrain, mais également sur l'ensemble des espaces non artificialisés de l'aérodrome. Cette richesse est bien visible dans les cartes des inventaires faune et flore présentés dans l'EIE, qui montrent que **les espèces protégées et remarquables sont omniprésentes sur le site, y compris à proximité immédiate des installations**. Bien que certains secteurs de pelouses sèches aient été dégradés par l'activité humaine (pistes, taxiways, pourtour des

CEN PACA - Pôle Bouches-du-Rhône
Maison de la Crau
2 place Léon Michaud
13310 Saint-Martin-de-Crau
Tél. 04 90 47 02 01

Siège social du Conservatoire d'espaces naturels
de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA)
Immeuble Atrium Bât. B - 4, avenue Marcel Pagnol - 13100 Aix-en-Provence
Tél. 04 42 20 03 83 - Courriel : contact@cen-paca.org - www.cen-paca.org
CODE APE : 9104 Z - N° SIRET : 340 747 047 00033

Membre de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

installations sur l'aérodrome et le karting), ces milieux n'en accueillent pas moins d'espèces protégées (voir cartes pp49-59 de l'EIE). **Les zones aménagées elles-mêmes abritent plusieurs espèces protégées ou patrimoniales**, qu'il s'agisse par exemple du Bupreste de Crau (pp51-52), du Lézard ocellé (p54) ou de l'Oedicnème criard (p55). L'argument soulevé à plusieurs reprises par le pétitionnaire concernant l'état de dégradation de certains milieux naturels est donc à relativiser : ces secteurs restent des habitats d'espèces protégées.

- **Le projet de panneaux photovoltaïques au sol est particulièrement préoccupant.** Son statut reste très peu clair dans les documents disponibles, y compris dans le mémoire en réponse à la MRAE. A en juger par les cartes produites, les « délaissés » visés pour l'implantation des panneaux solaires constituent des milieux remarquables abritant une forte diversité biologique, en particulier le secteur situé au nord des hangars qui abritent la quasi-totalité des espèces protégées visées par les PNA cités plus haut : Outarde canepetière, Ganga cata, Lézard ocellé, auxquels on peut ajouter par exemple l'Oedicnème criard. **L'absence d'évaluation de l'impact du projet photovoltaïque conduit à une sous-estimation majeure de l'impact de l'ensemble du projet de réhabilitation de l'aérodrome. Au vu des impacts prévisibles du projet photovoltaïque sur le patrimoine naturel, il n'est pas concevable de les déconnecter des impacts liés aux hangars et au karting.**

- Alors que les mesures d'évitement et de réduction d'impact proposés sont d'une portée très limitée (adaptation des calendriers et délimitation des emprises de chantier), l'EIE fait **l'hypothèse d'une réduction très significative des impacts du projet suite à l'application de ces mesures**, que ce soit sur les milieux, sur la flore ou sur la faune. Cet exercice conduit le pétitionnaire à estimer que les impacts résiduels du projet sur l'ensemble des compartiments biologiques sont faibles à nuls. **Cet argumentaire est contestable en soi puisqu'il ne s'appuie sur aucun argumentaire tangible.** De nombreuses espèces protégées ou patrimoniales sont présentes sur les emprises, des surfaces significatives d'habitat d'intérêt communautaire prioritaire seront détruites (considérer le coussoul comme « dégradé » ne suffit pas à lui retirer son statut d'intérêt européen), et il paraît donc abusif de laisser penser que la simple adaptation du calendrier et la délimitation des emprises de chantier suffiront à estomper tous ces impacts, a fortiori sans présenter d'argumentaire expliquant par quels mécanismes cela est supposé se produire. Notons également que **les documents omettent de préciser que les implantations prévues sont plus étendues que les implantations actuelles :** sur la Figure 98 p 412 par exemple, on voit distinctement que dans le coin nord-ouest du secteur des hangars, les ombrières débordent largement de l'emprise actuelle, impactant des surfaces de coussoul et d'habitat d'espèces dont il n'est fait mention nulle part. En outre, **l'augmentation de la densité et de la hauteur des infrastructures va avoir un impact sur les habitats d'espèces limitrophe**, en particulier pour la grande avifaune de plaine (Outarde canepetière et Ganga cata en particulier). Ces espèces, qui maintiennent une distance de « sécurité » avec les infrastructures obstruant le paysage, auront tendance à augmenter leur distance d'évitement en raison de l'augmentation de la densité et de la hauteur des installations.

- **De manière générale, la présentation des impacts des aménagements sur la faune protégée en phase travaux et en phase exploitation souffre d'une trop grande imprécision, qui la rend peu convaincante.** Il en va de même pour les réponses fournies aux remarques de la MRAE concernant la quantification des impacts bruts et la séquence ERC (pp 58 à 70 du mémoire en réponse). Quelques exemples non exhaustifs : 1) Aucune mesure de réduction d'impact n'est prévue pour les travaux du karting : « *Les modifications de la piste principale se superposent avec les zones déjà fortement dégradées. L'enlèvement* des *stocks de pneus usagés et autres déchets du site sont clairement une amélioration. Ces travaux ne nécessitent pas de phasage particulier, mais simplement une coordination normale de chantier.* » Le site est pourtant identifié dans l'EIE comme abritant la plante-hôte du

Bupreste de Crau, espèce endémique (carte p198) ; et concernant les oiseaux protégés, comme « *Zone d'alimentation et de nidification oedicnème criard, coucou geai, huppe fasciée, alouette lulu, bruant proyer et cochevis huppé* » (carte p 233). 2) L'augmentation prévisionnelle du trafic aérien, ainsi que celle de la fréquentation de la zone de sports mécaniques, sont simplement jugées « peu significatifs ». Outre le caractère très vague de ce qualificatif, malvenu dans une étude quantitative des impacts, il est permis de douter que la création d'un pôle aérodrome accueillant « *restaurants et espaces commerciaux* » aient pour objectif de maintenir trafic et fréquentation en l'état.

- Dans le cadre du Plan National d'Actions Aigle de Bonelli 2014-2023, il est clairement indiqué dans l'action 2.2 *Prévenir et limiter l'impact des parcs éoliens et photovoltaïques industriels* « **d'éviter l'implantation de parcs industriels dans les zones de référence de l'Aigle de Bonelli** ». Ces zones de référence correspondent aux domaines vitaux actuels et historiques de chaque couple connu. Le ministère a insisté sur ce point dans la lettre de mission envoyée au préfet coordinateur du PNA pour son application en préconisant « un absolu évitement ». Comme il est clairement indiqué à la Figure 112 P500 de l'EIE, **le projet se situe dans le domaine vital d'un couple d'Aigles de** Bonelli, **et va donc à l'encontre de l'absolu évitement préconisé par le ministère en charge de la protection de la nature**. Dans son rôle de coordinateur du PNA Aigle de Bonelli en région PACA, le CEN PACA se doit de s'assurer de la mise en œuvre et du respect des actions du plan national.

- Le pétitionnaire avance dans son mémoire en réponse à la MRAE que le déplacement du projet de route reliant l'aérodrome au karting « évite la zone des coussouls ». En cela, il feint d'ignorer qu'il ne s'agit pas simplement d'une « zone », mais d'une **réserve naturelle nationale, établie en 2001 par un décret signé en Conseil d'Etat (Décret n°2001-943).** Ce décret établit une règlementation, qui vise notamment à prescrire tout changement d'usage des sols, ainsi qu'un périmètre sur lequel cette règlementation s'applique. Dans le secteur concerné par le projet de raccordement routier (entre les deux accès actuels), le périmètre de la réserve naturelle suit exactement la limite de la parcelle DR 0007 sur la commune de Salon. La limite de la parcelle se situant à 2 ou 3 mètres de la chaussée de la RD569, **le projet de raccordement** routier **se situe à l'intérieur de la réserve naturelle**. A ce titre, son autorisation devra faire l'objet d'une demande de modification de l'état de la réserve naturelle au titre de l'article L332-9 du code de l'environnement. Cette contrainte règlementaire n'est présentée nulle part dans le dossier d'enquête publique. Il est à noter que la demande de modification de l'état d'une réserve naturelle peut poser des difficultés dans ce cas, s'agissant d'un projet destiné aux loisirs, dont l'intérêt public peut être débattu au regard des enjeux de conservation de la nature.

- Dans le mémoire en réponse du pétitionnaire, il est fait mention de l'aménagement de voies de circulation pour l'accès à la piste d'aéromodélisme (P11 et annexe 4). Sauf erreur de notre part, ce projet n'est pas mentionné dans l'EIE. Ce projet nouveau pose de nombreuses difficultés : 1) Contrairement à ce que laisse penser le plan en annexe 4, **le projet d'aménagement de piste est situé à l'intérieur de la réserve naturelle.** Dans ce secteur, la réserve naturelle suit exactement les limites nord et ouest de la parcelle BX 2 (Eyguières) selon les plans officiels déposés en préfecture. Tout projet d'aménagement devra donc faire l'objet d'une demande de modification de l'état de la réserve naturelle au titre de l'article L332-9 du Code de l'environnement. 2) Des travaux de création d'une partie de la piste envisagée avaient été réalisés sans autorisation en 2017 (le long de la limite nord de la parcelle, où aucune piste n'existait auparavant). Cette infraction a fait l'objet d'une verbalisation par l'Office Français de la Biodiversité, ainsi que d'autres travaux réalisés sans autorisation sur l'aérodrome. En 2020, le procureur du tribunal judiciaire de Tarascon avait proposé une remise en état du site dans le cadre d'une procédure de médiation pénale. Selon la gendarmerie chargée de l'affaire, la mairie d'Eyguières avait accepté le principe de la médiation, en tant que propriétaire et gestionnaire du terrain. Poursuivre l'aménagement de cette piste irait donc à l'encontre de l'engagement pris

Conservatoire
d'espaces naturels
Provence-Alpes-Côte d'Azur

auprès du procureur. 3) L'argument présenté par le pétitionnaire concernant la démultiplication progressive des chemins en terre est tout à fait juste, de même que l'impact de ces débordements sur les milieux naturels et sur les herbages. Il est néanmoins tout à fait envisageable d'y remédier *in situ*, par exemple en restaurant une des pistes et en obstruant toutes les autres, ce qui peut être envisagé dans le cadre d'une autorisation pour travaux de rénovation au sein de la réserve naturelle. Cette solution présenterait l'intérêt de ne pas créer une nouvelle piste qui dégraderait davantage les milieux de la réserve naturelle.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile concernant ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Pour le CEN PACA
Axel WOLFF
Responsable du Pôle Bouches-du-Rhône
Conservateur de la Réserve naturelle des Coussouls de Crau

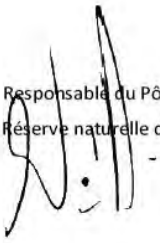

Page 4 sur 4

Et, suite à un échange téléphonique, la réponse suivante a été envoyée par mail :

« Côté CEN PACA, comme je vous l'expliquais, nous n'avons pas de données spécifiques sur le karting et la zone des hangars, qui ne sont pas des secteurs inclus dans nos prospections. Par contre nous avons beaucoup de données concernant les délaissés destinés au projet photovoltaïque, mais les différentes cartes de l'EIE montrent déjà la richesse de ce secteur.

Par contre, concernant le Ganga cata (oiseau faisant l'objet d'un plan national d'actions et dont la Crau constitue l'unique site de reproduction), l'interprétation des

données du comptage hivernal de janvier 2020 (p233 de l'EIE) est erronée. Il est indiqué « l'observation mentionne que les individus de Ganga cata ont été contactés en vol, sans interaction directe avec les habitats de la zone d'étude. » En réalité, un groupe de 116 gangas s'est bien posé ce jour-là au milieu de l'aérodrome à 10h30, et était toujours présent au départ des observateurs à 12h00. Contrairement à ce qu'indique l'EIE, l'espèce doit donc être considérée comme un hivernant avéré sur la zone d'étude, ce qui devrait conduire à une réévaluation de l'importance du site pour cette espèce classée en danger critique d'extinction au niveau national et régional. De manière plus générale, le ganga est régulièrement observé sur site, principalement en hiver où il se mélange avec les groupes d'outardes canepetières, qui sont elles-mêmes très abondantes sur l'aérodrome. Je vous joins à titre d'illustration une carte des données publiques d'observation du ganga (Faune-Paca et Silène) sur l'aérodrome entre 2009 et 2019.

A titre d'information je joins également une carte des pointages d'un suivi de 80 outardes canepetières équipées de radio-émetteurs entre 1998 et 2000. Ces pointages correspondent à des observations visuelles ou à la triangulation du signal radio. Ces données sont un peu anciennes, mais elles montrent bien l'intérêt du site pour l'espèce (et pour les gangas qui les accompagnent en hiver), et l'ampleur de la zone fréquentée.

L'EIE mentionne bien la présence sur les zones à aménager des deux espèces dont nous avons parlé au téléphone :
1) Lézard ocellé, 2 observations dans le secteur des hangars et 1 observation sur le karting (carte page 209 de l'EIE). Les auteurs précisent par ailleurs très justement que « L'espèce occupe très certainement l'ensemble de la zone d'étude, y compris les petits périmètres de 2021, sur lesquels de très nombreuses garennes et gîtes rocheux sont présents. Le faible nombre d'animaux observés relativement à la quantité de passages effectuée est principalement lié au caractère farouche et discret de l'espèce sur ce site, et ne reflète donc pas la véritable abondance du lézard ocellé. » ;
2) Oedicnème criard : 2 individus observés à l'intérieur de la zone du karting (cartes pp 233 et 236 de l'EIE).

Nous n'avons pas de données confirmant la présence du Criquet de Crau sur l'aérodrome. Je n'ai pas connaissance de données obtenues dans l'étude environnementale du projet photovoltaïque du Domaine de la Jasse. A ma connaissance, l'espèce n'a pas été observée sur ce coussoul depuis les années 1990, néanmoins compte tenu de l'extrême difficulté à la détecter il n'est jamais possible d'exclure que sa présence ait pu passer inaperçue. »

<u>Nota : il convient de répondre aux interrogations qu'elles soient juridiques ou techniques.</u>

Répondre aux questions du collectif Cléistogène :

- L'étude a oublié le Cleistogène serotina, espèce à enjeu et vue par la société Linéenne
- Pas d'intérêt sur la réponse stipulant que des visites en hiver ont été réalisées sans plus de détail
- Pas d'examen des espèces d'affinités steppiques et intégration aux incidences du projet sur la préservation de ces espèces (demande MRAE)
- Pas d'étude assez pointue sur le criquet de la Crau, juste des arguments
- La demande d'autorisation de travaux modifiant l'état ou l'aspect de la réserve est un impératif légal

- Augmentation importante du trafic donc significatif contrairement à ce qu'annonce le maître d'ouvrage
- ERC ne concerne pas le Cléistogène tardif pourtant présente. La carte des zones d'évitement phase travaux et exploitation n'est pas fournie. Il n'y a pas d'éléments dans le mémoire en réponse permettant de lever l'inquiétude de la MRAE

Remarque de M. Eric Pepin : Le nombre d'outarde canepetière est faible sur la surface. La destruction de 9 nichées est-ce vraiment modéré ?

Les vibrations auront-elles un impact sur les reptiles ?

Pacte pour la transition écologique : demande le respect de la mesure 13 pour laquelle la commune d'Eyguières s'est engagée : « contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité »

III. Gestion de l'eau

Le public est très inquiet en ce qui concerne l'exploitation de la ressource en eau. Cela rejoint les remarques de la MRAE.

Nous lisons dans le mémoire en réponse, « **Procédure d'autorisation préfectorale conformément à l'article L1312-7 du code de la santé publique ».** La quantification est donc reportée à plus tard a priori ?

La validation de la gestion de l'eau est soumise à un bureau d'étude en hydrogéologie en page 89 du mémoire en réponse. Il n'y a donc aucun élément soumis à enquête ? (débit, profondeur, volume capté, propriétés diverses…). Quelles seraient les conséquences d'un avis négatif ?

IV. Remarques générales

a. Répondre aux remarques de la LDA :

- Souhaite une étude sur l'impact du bruit sur la faune
- Forages, or le PLU demande une mise aux normes du réseau d'eau potable pour construire (LDA)
- selon le PLU aucun permis ne peut être accordé sans mise aux normes du réseau d'eau potable – pas d'information sur le forage (profondeur, qualité, consommation actuelle et future)
- Le pétitionnaire doit fournir une attestation de conformité de collecte eaux pluviales eaux usées pour obtenir un permis (art R 431 – 16 du code de l'urbanisme)
- 200 places de parking, cela est insuffisant car le site peut recevoir 360 personnes rien qu'au niveau des locaux tertiaires
- Les clôtures du karting sont incompatibles avec le PLU et le PPRI
- Quid de l'activité nocturnes du karting
- Il est signalé l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts. Or cela est à proscrire car il peut y avoir pollution de la nappe
- En Natura 2000 les réseaux électriques doivent être enterrés

- Il n'y a pas de précision sur la pollution en phase exploitation, il est juste avancé que la route voisine pollue davantage. Peut-on apporter des précisions ?
- La route d'accès, le rond-point extérieur, le merlon de 2,5 m, des hangars beaucoup plus importants, un restaurant…. : les aménagements sont conséquents et il ne s'agit donc pas d'une rénovation
- Souhaite un comité de suivi pour la protection des espèces
- L'avis du PNRA ne figure pas dans le dossier soumis à l'enquête

b. Répondre aux remarques du domaine du Merle

- Activités du Merle impactées pendant les travaux (pertes d'emploi)
- Impact sur l'activité touristique (or l'étude ne l'aborde pas). Il est précisé l'accueil de personnes toute l'année et 60 000 sur trois jours lors du salon des agricultures de Provence.
- Impact paysager vu du Merle
- Nuisances sonores
- Pollutions
- Modification des écoulements engendrant des inondations sur le domaine du Merle (RD 569, 500 l/s)
- Impact sur le pâturage
- Mensonge sur la distance à la première habitation qui n'est pas à 500 mètres comme le signale l'EI (bergerie des Opies et bergerie du domaine du Merle à moins de 500 m). Il y a aussi une habitation à l'intérieur du domaine à proximité du site.
- Risque de chute d'avion (photo d'un avion ayant chuté au sol)

c. Répondre aux questions de l'aéroclub Rossi-Levalois dont la remarque est reproduite ici :

AERO-CLUB ROSSI-LEVALLOIS
de Salon-Eyguières et sa région
Affilié à la Fédération Française Aéronautique N° 12 013 10031
Declared Training Organization FR.DTO.0625
agréée par la Direction Générale de l'Aviation Civile
Association Loi de 1901

LA FARE LES OLIVIERS, le 13 juillet 2022

Monsieur Marc LAUER
Président de l'ACRL
à
Monsieur Gilles BANI
Commissaire enquêteur
désigné par Décision du Tribunal Administratif de Marseille
N°E22000011/13 du 23/02/2022

ENQUÊTE PUBLIQUE (juin-juillet 2022) concernant l'aérodrome de SALON-EYGUIERES (LFNE)

Arrêté municipal d'Eyguières N°325/2022 du 31/05/2022

Monsieur BANI,

dans le cadre de l'enquête publique citée ci-dessus, je m'adresse à vous en qualité de président de l'Aéro-Club Rossi-Levallois, club historique installé sur la plateforme aéronautique d'Eyguières depuis 1935, membre de la Fédération Française Aéronautique (FFA) depuis 1946, organisme de formation au pilotage d'avions agréé par l'Aviation Civile depuis 1953 et conforme aux dispositions de l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne sous le N° FR.DTO.0625 désormais en vigueur depuis 2019.

A ce titre, il me semble important de vous signaler dès à présent que l'ACRL est un organisme sérieux et reconnu qui ne relève nullement d'une *« utilisation désordonnée de la zone »* objet de votre enquête.

Association Loi de 1901 disposant également de l'agrément sports et loisirs, l'ACRL représente plus de 200 membres, soit 1/5ème des utilisateurs de la plateforme aéronautique de Salon-Eyguières. Tous pilotes, leurs préoccupations sont bien entendues aéronautiques et opérationnelles, mais pas seulement.

Nombreux sont ceux qui se soucient de l'environnement dans lequel ils évoluent et l'ACRL a adopté une charte environnementale (en PJ) visant à porter attention à la biodiversité du terrain lors de la mise en œuvre de nos aéronefs.

Conscient de cette diversité des espèces présentes sur le terrain, l'ACRL a par ailleurs entrepris des **démarches auprès de l'association AéroBiodiversité** visant à faire entrer l'aérodrome d'Eyguières dans le **programme de protection environnementale** qu'elle soutient sur plusieurs aérodromes en partenariat avec la FFA qui avait accepté notre candidature. Avec le concours des associations écologiques locales et des aéroclubs basés, cela aurait permis à la régie municipale, actuel gestionnaire de l'aérodrome, de disposer sans frais d'un recensement des espèces présentes. A notre grande surprise, les conditions de coordination imposées par la régie n'ont pas permis la concrétisation de ce projet qui peut-être, par l'expertise et les conclusions des observateurs de la biodiversité locale, auraient mis à mal les ambitions de *« réaménagement et de modernisation de l'aérodrome de Salon-Eyguières et de la zone dédiée aux sports mécaniques avec création d'un nouvel axe routier desservant les infrastructures »* soumises à votre jugement par la présente enquête publique.

Aérodrome de Salon-Eyguières 13300 SALON de PROVENCE
Tél : 06 79 44 52 53 - Email president@aeroclubrossilevallois.fr

Il faut en effet noter qu'**aucune association écologique locale active sur le terrain de Salon-Eyguières (CEN-PACA[1], LDA[2], PNRA[3] ...) n'a été consultée par le Pôle Pilotes** pour répondre aux interrogations de la MRAe.

D'ailleurs, **il n'est nulle part expliqué ce qu'est ce Pôle Pilotes, pourtant auteur du mémoire en réponse** à la MRAe. Qui le compose ? Comment contacter les auteurs de ce mémoire ?
Rédacteur ? Vérificateur ? Affaire suivie par ?
Aucune page Internet. Aucune référence.
Tout au plus lit-on dans le préambule de l'étude d'impact environnementale d'ARCA2E qu'il s'agit d' *« un lieu de pratique des loisirs et sports "mécaniques" unique appelé "Pole Pilotes" où le grand public pourra trouver des conditions d'accueil optimales pour la pratique de ces activités. »*
Un lieu donc, pas un organisme... en tout cas pas clairement déclaré en tant que tel.

On ne sait donc pas qui est Pôles Pilotes... ni qui répond à la MRAe.
Il s'agit là d'un premier point de vigilance sur l'ensemble de ce dossier qui se veut très professionnel mais dont **les auteurs, inconnus, n'ont assuré aucune concertation, aucune coordination avec les acteurs aéronautiques et écologiques de la plateforme.**

Notez également que ces auteurs inconnus se gardent bien de communiquer toute indication relative au modèle économique envisagé, pourtant primordial dans un projet de cette ampleur pour en garantir non seulement l'exploitation mais aussi la mise en œuvre des mesures écologiques qui y sont décrites. Or donc, l'approche environnementale ne peut être totalement décorrélée de l'approche technico-opérationnelle de ce projet.

C'est pourquoi il me semble utile que vous puissiez juger des impacts environnementaux à la lumière des éléments que je souhaite porter à votre connaissance et qui mettent en exergue les ambitions contradictoires et les méthodes des porteurs du projet objet de la présente enquête publique :

- Tout d'abord, comme pour les associations écologiques, **absence totale de concertation avec les usagers aéronautiques du terrain,** les porteurs du projet affichant un autoritarisme certain, une volonté de profit au détriment des occupants actuels, y compris animaux et végétaux et, somme toute, une certaine forme de mépris pour les acteurs écologiques et le millier d'usagers du terrain. Comment les dirigeants du Pôle Pilotes pensent-ils *« conserver l'usage d'aviation de loisirs et participer à sa valorisation »* ou encore *« accompagner l'évolution de l'aviation vers de la mobilité décarbonée »* sans coordonner cela avec... les aviateurs ?
- **Destruction totale des installations associatives aéronautiques** accessibles au plus grand nombre au profit de structures commerciales impersonnelles et payantes. Certes les conditions de relogement, l'impact sur les espaces de vie associatifs et privés et sur les conditions d'exploitation des aéronefs ne sont guère des préoccupations purement environnementales néanmoins l'altération des capacités actuellement maîtrisées à moindre coût conduit :
    - à une **mise en péril des activités aéronautiques bénévoles associatives et privées dont celles auprès des jeunes** (partenariat avec collèges et lycées dans le cadre du Brevet d'Initiation Aéronautique délivré par l'Éducation Nationale) **et des personnes en situation de handicap** (Rêves de Gosses).
    - à une **mise en péril des vocations aéronautiques.** Celles des pilotes, des contrôleurs, des ingénieurs et techniciens du monde de l'aviation naissent pour la plupart dans les aéroclubs ; ceux que nous y trouvons aujourd'hui sont **les inventeurs des solutions innovantes de demain,** dans la passion de leur activité aéronautique et le respect de l'environnement.

[1] Conservatoire des Espaces Naturels – Provence-Alpes-Côte d'Azur
[2] Ligue de Défense des Alpilles
[3] Parc Naturel Régional des Alpilles

Aérodrome de Salon-Eyguières 13300 SALON de PROVENCE
Tél : 06 79 44 52 53 - Email president@aeroclubrossilevallois.fr

- Les porteurs du projet se sont donc bien gardés de vous fournir le rapport d'analyse de l'offre finale (en PJ) montrant qu'ils comptent en effet sur une très large participation (49.5%) des usagers de l'aérodrome pour réunir les recettes d'exploitation escomptées. Les grilles tarifaires mentionnées font craindre l'impossibilité pour les usagers de payer de telles sommes et par suite une débâcle du gestionnaire et de la commune **si les objectifs financiers ne sont pas atteints, ce qui impactera immanquablement leur capacité à tenir leurs engagements écologiques**.
- Notez par ailleurs que le montant des investissements envisagés sur les deux années de la phase travaux s'élève à 14 millions d'euros pour une commune dont le budget annuel est de l'ordre de 7 millions d'euros, tout en étant partenaire à hauteur de 46% du capital (et des risques encourus) de la SEMOP.
- **La description des activités aériennes envisagées est volontairement succincte**, laissant croire au maintien de l'activité d'aviation légère supposée décarbonée à terme (mais, je le rappelle, sans avoir associé les acteurs aéronautiques actuels à cette ambition) tout en citant les avions d'affaires PC-12 et PC-24 (un biréacteur) et l'avion-parachuteur PC-6. Dans le rapport d'analyse finale que vous cachent les porteurs du projet, il est aussi question de *« l'installation de la 1ère école permanente de voltige »* qui aura par ailleurs la capacité à *« enseigner la voltige synchronisée en parallèle »* avec des avions de 330 cv qui promettent des nuisances sonores extrêmes, bien supérieures à celles de n'importe lequel des 150 aéronefs actuellement présents sur la plateforme.
- Par suite :
    - **Contradiction des ambitions écologiques et commerciales** des porteurs du projet.
    - **Menace de l'équilibre établi** qui permet aujourd'hui la conduite simultanée des activités avions, planeurs, ULM, voltige (200 cv max) et aéromodélisme.
    - **Perte de l'identité « aviation générale » de la plateforme** au profit d'une identité résolument commerciale.
- *« Le projet n'envisage pas de modifications des pistes et des aires de circulation... à court terme ! »* (voir p.16 du mémoire). En réalité, **le risque d'une tentative de transformation de l'aérodrome en aéroport** n'est pas nul alors même que cette mutation s'avère totalement inutile compte tenu de la proximité des aéroports d'Avignon et d'Aix-les-Milles qui déjà, bien que disposant de toutes les infrastructures nécessaires, peinent à se développer. Le projet eyguiéren est financièrement précaire et son échec sur le plan de l'exploitation conduirait inévitablement à une **catastrophe écologique alors même que la gestion associative a démontré par le passé son aptitude à préserver l'environnement et la biodiversité** présente sur l'aérodrome de Salon-Eyguières.

Les associations spécialisées qui défendent cette biodiversité vous ont transmis avec précision les espèces animales et végétales menacées. Notre expertise moins affûtée en ce domaine ne nous permet pas d'y apporter d'éléments complémentaires mais nous relevons néanmoins dans le mémoire en réponse des aspects environnementaux et sécuritaires non satisfaisants ou insuffisamment documentés :

- **La capacité d'approvisionnement en eau n'est pas confirmée.** Elle semble basée sur deux modestes forages actuels pour alimenter tout un complexe technico-commercial qui comprendrait une aire de lavage, un ensemble démesuré de hangars et magasins équipés en tout de 43 WC et lavabos... mais curieusement aucun des deux pour l'accueil, le restaurant et l'hôtellerie du bâtiment tertiaire. Toutes ces infrastructures vous sont présentées alors même qu'*« un bureau d'études en hydrogéologie va être missionné pour réaliser un passage caméra des deux forages afin de connaitre leurs caractéristiques techniques »*. Celles-ci ne devraient-elles pas déjà être connues ? Qu'en est-il de ce projet si les résultats ne correspondent pas aux attendus ?
  Il y a là un risque potentiel d'**altération de la réserve en eau du site**.
- Par ailleurs, il n'y a **aucune indication sur les besoins en eau du chantier**, pourtant incontournables pour l'élaboration des produits de construction et pour la zone vie des chefs de chantier et ouvriers qui n'est d'ailleurs aucunement présentée dans le mémoire.

Aérodrome de Salon-Eyguières 13300 SALON de PROVENCE
Tél : 06 79 44 52 53 - Email president@aeroclubrossilevallois.fr

- Emprise au sol des nouveaux hangars avions supposée équivalente aux 3 lignes actuelles mais représentant néanmoins une **augmentation de 50% des surfaces bâties** auxquelles s'ajoutent les emprises du bâtiment tertiaire, du parking auto/moto et des stations de lavage et d'avitaillement.
- **Le projet photovoltaïque n'est que succinctement présenté et n'a pas fait l'objet d'un dépôt de dossier auprès de la MRAe.** Outre la menace qu'il fait peser sur les espèces végétales et animales du site, il présente les inconvénients suivants :
    - Ombrières et segment sol très largement exposés au Mistral et par suite générateurs de **perturbations aérodynamiques.**
    - **Dangereuse proximité du segment photovoltaïque sol avec les pistes :**
        - 15/33 et 09/27 pour avions et planeurs,
        - 15/33 pour ULM, avec par ailleurs suppression de la piste 10/28 ULM qui permet de séparer les flux de trafic par vent d'est ou d'ouest.
    - **Non-respect des dispositions de la Note d'information Technique du 27 juillet 2011** quant au positionnement des panneaux (notamment sur l'axe de la piste 15/33 ULM) et **pas de démonstration d'absence de gêne visuelle.**
- **Absence d'avis de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC)** tant sur le volet photovoltaïque et son impact sur l'activité aérienne que sur le projet aéronautique dans son ensemble, inséré dans un environnement aérien complexe de par la proximité immédiate d'aérodromes civils et militaires (bases aériennes de Salon et Istres, Marseille-Provence, Avignon…).
- **Impacts visuels et paysagers importants** dans la plaine de la Crau, identifiée comme unité paysagère par « l'atlas départemental des paysages », au milieu de la Réserve Nationale Naturelle des Coussouls de Crau et à l'intérieur des sites Natura 2000 et de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Nous portons enfin à votre connaissance les éléments suivants :

- **Absence quasi totale de compétences aéronautiques des intervenants** actuels (la régie) et à venir (la SEMOP, constituée de sociétés de BTP et de finances).
- Le saviez-vous ? La SEMOP porte le nom de SEZAME : Société d'Exploitation des Zones Aéronautiques et Mécaniques d'Eyguières.
  Mais à nouveau, comme pour le Pôle Pilotes, les porteurs du projet font preuve du plus grand obscurantisme quant à cette entité et à leurs ambitions.
  Qu'est-ce donc que SEZAME ? Quelles sont ses statuts, ses attributions ? Alors même que sa création (Nov 2021[4]) est bien antérieure au mémoire en réponse de Pôle Pilotes, **pourquoi cette société en lien direct avec l'objet de l'enquête publique ne nous est-elle pas présentée ?**
- Nous craignons un **probable intérêt des acteurs BTP de la SEMOP pour la matière première à extraire du sous-sol de la Crau** en phase travaux, d'autant plus si une nouvelle piste devait voir le jour pour couvrir leur inavoué projet de développement aéronautique commercial. Souvenez-vous que ce n'est qu'à court terme que pistes et voies de circulation ne seraient pas modifiées.
- **Fonctionnement et entretien de l'aérodrome nécessitant une masse salariale importante,** contrairement à l'engagement bénévole, solidaire et bienveillant des usagers actuels.
- **Aucune réponse de la mairie d'Eyguières au projet alternatif de gestion associative BALZAC** (Base Aéronautique de Loisirs de la Zone Alpilles-Crau) proposé par le collectif des usagers et qui vous a été présenté par l'Association des Utilisateurs de la Plateforme Aéronautique de Salon-Eyguières (AUPASE).
  BALZAC, forte d'un dialogue établi de longue date et dépourvue de tout but lucratif, prévoit notamment de **formaliser un partenariat avec les associations de protection de la Nature.**
  Vous en trouverez une présentation succincte en annexe.

[4] https://siret-entreprise.fr/sezame---societe-d%27exploitation-des-zones-aeronautiques-et-mecaniques-d%27eyguieres-909618894.html

Aérodrome de Salon-Eyguières 13300 SALON de PROVENCE
Tél : 06 79 44 52 53 - Email president@aeroclubrossilevallois.fr

Pour toutes les raisons énoncées ci-dessus, tant au nom de l'association que je représente qu'en mon nom, je déclare m'opposer fermement au projet que porte la Mairie d'Eyguières pour le *« réaménagement et la modernisation de l'aérodrome de Salon-Eyguières et de la zone dédiée aux sports mécaniques avec création d'un nouvel axe routier desservant les infrastructures »*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Marc LAUER
Président de l'Aéro-Club Rossi-Levallois

Aérodrome de Salon-Eyguières 13300 SALON de PROVENCE
Tél : 06 79 44 52 53 - Email president@aeroclubrossilevallois.fr

d. Foin de la Crau

Quel sera l'impact sur le foin de Crau ? Il semblerait que le foin perdra ses qualités et que le bétail le refusera en cas de pollution. Cela conduirait à la destruction de l'activité et des centaines d'emplois qui en dépendent. Est-il possible d'étudier l'impact de la pollution sur le foin ? (étude comparative avec les alentours de l'aérodrome de Salon cité par le public par exemple)

e. Peut-on surélever de 20 à 30 cm les bâtiments ? Il y a un risque de destruction de la steppe si on creuse.

f. Avez-vous réalisé des sondages afin de savoir si le site est pollué ?

g. Questions de Mme Vézilier

Enquête Publique 16 juillet 2022
Développement et modernisation Karting et Aérodrome Eyguières

Questions, remarques et avis
1 - Pour le Circuit, et les équipements dédiés aux sports mécaniques
QUESTIONS :
quels autres sports mécaniques autres que le Karting seront développés ?
Préciser le terme de "modernisation du karting" et comment celà se traduira t il ?
Sur quelles périodes de fonctionnement ? (diurne, nocturne, saisons, journalier ?...)
Le site sera t il éclairé la nuit en permanence, ? ponctuellement (quand) ?
Combien d'évènements annuels (évaluation quantitative d'accueil du public)
Evaluation de l'impact des nuisances sonores, lumineuses et des fortes fréquentations de public sur la végétation, la reproduction et le maintien de l'avifaune, faune spécifique en réserve Nationale de Crau, Natura 2000 (sur le site et en périphérie) qui sont à préserver
nombre de places de stationnement prévues ? revêtement ?
Augmentation des pistes : quel revêtement ? sont elles prises en compte dans la superficie constructible au sol et mesure de l'incidence qui est à craindre dans l'augmentation de l'imperméabilisation de ce secteur (impact sur la nappe de Crau) ?
Signalétique et publicité (pré-enseignes, enseignes...) à préciser dans le cadre de la Loi
Toutes ces questions génèrent une vive inquiétude quant à la réalisation du projet, qui reste de toutes les manières inapproprié, voir dévastateur pour ce site et qui ne correspond pas à un besoin local

REMARQUES :
Le Karting au milieu des Coussouls du merle de la Réserve Naturelle de Crau est identifié par l'Etat comme un secteur (ilot) de rupture des connexions écologiques et ces dernières sont à restaurer.
C est un site statégique dans une optique de reconnexion écologique des milieux steppiques alentours
Cet équipement qui ne fonctionne plus depuis 2017 a perdu son public. La nature y reprend sa place. Est-ce qu'une mesure de l'évolution de la faune, flore après ces 5 ans de non activité humaine a été faite ? Quelle est t elle ?
L'intérêt de ne pas réactiver, développer d'activité incompatible avec cet environnement dont la valeur environnementale est reconnue au plan européen (dernière steppe européenne semi-arride), permettrait à ce mitage d'activité de disparaitre et de sauvegarder le peu qui reste de cette Crau . Acte historique

2 - pour le projet de démollition, reconstruction, extension de l'aérodrome :

QUESTIONS :
Démollition des hangars : durée, mesure des incidences, incidences sur l'environnement pour ce site Natura 2000 et ceux en périphérie.
Même question pour la période de construction, et d'exploitation
Le périodes de nidification, migration de l'avifaune, faune, ont elles été bien prises en compte ?
Construction de 19 nouveaux hangars plus hauts que ceux existants : quelle hauteur ? ils représenteront une rupture paysagère de la plaine de la Crau jusqu'aux Opies
comme Las Vegas dans le désert de Mojave

5 bâtiments d'activités commerciales : quelles types d'activités ? pourquoi dans la Crau
1 batiment d'activité tertiaire (restaurant) : périodes d'ouverture, capacité d'accueil
Eclairage de l'ensemble du secteur : ponctuel, permanent ? en demandant que la qualité d'obscurité remarquable de la nuit sur ce site soit maintenue
Mesure de l'impact sur l'environnement
Signalétique et publicité des batiments,de l'équipement, le plus sobre possible, à préciser dans le cadre du respect de la Loi
ombrières photovoltaiques : projet imprécis qui ne permettra pas la circulation des animaux
Alimentation en eau, remise aux normes du forage....inquiétudes : quelle profondeur ? quels volumes supplémentaires consommés ?
Quel traitement des eaux usées ?
la nappe de crau reconnue vulnérable est à préserver
Modernisation et développement de l'activité aéronautique : quelles activités sont prévues (voltige, planeur, avions de tourisme...) ces imprécisions masquent des nuisances induites quels types d'avions ?
quel trafic aérien ?
Evaluation des incidences sonores à craindre pour les communes environnantes, a t elle été faite ? quelle est elle ?
Evénènements prévus : lesquels, fréquence, périodes ?
le montage de gestion économique fait craindre un objectif de rentabilité et une augmentation des évènements
Nombre de places de stationnement prévues maximum ? dont l'augmentation est à craindre, revêtement ? évaluation de l'imperméabilisation des sols,
de l'impact des nuisances sonores régulières et ponctuelles lors d'évènements sur la faune, avifaune du site et des sites périphériques de la réserve de Crau (Zone protégée directive oiseaux)et du Parc des Alpilles, impact sur la végétation
Augmentation superficie des pistes : de combien ? sont elles bien prises en compte dans l'augmentation déjà conséquente des surfaces plancher ?
Quel en est l'impact écologique ? et sur l'imperméabilisation du sol ? mesures

Comme pour le Karting, ce projet de développement , imprécis peut être volontairement, génère beaucoup d'inquiétudes et laisse présager plus d'inconvénients, de nuisances que d'intérêts pour la population et cet 'environnement naturel qui est notre vraie richesse

3 - Projet de centrale photovoltaïque cloturée de 14 ha :
quelle articulation et approche globale pour ces 3 projets sur un même site ?
quelle compatibilité avec l'activité aéronautique ? les clotures ne seront elles pas des entraves,obstacles pour les avions comme pour la circulation de la Faune ?
Comment évoluera la végétation sous ces panneaux ? culture de l'endive ? le rosé des prés avant, y poussait....

SEMOP : société commerciale de gestion des équipements
46 % du capital, des risques commerciaux sont à assurer par des deniers publics de la collectivité locale, des eyguiérens
Ce projet est en inadéquation avec les besoins des habitants de notre commune et avec ce site naturel protégé qui est à sauvegarder et non pas à détruire.

Christine Vezilier
Rue J-Bayol
13430
Eyguières

h. Remarque de JC BOHEME

Tableau des recommandations (Crau sèche, coussoul)

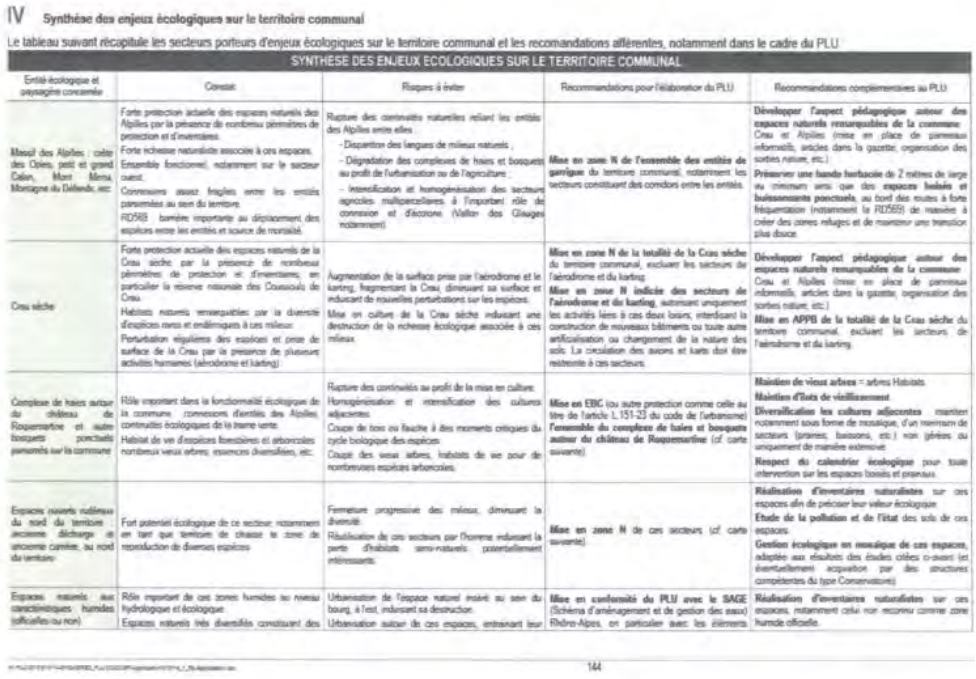

IV Synthèse des enjeux écologiques sur le territoire communal

Le tableau suivant récapitule les secteurs porteurs d'enjeux écologiques sur le territoire communal et les recommandations afférentes, notamment dans le cadre du PLU.

SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL				
Entité écologique et paysagère concernée	Constat	Risques à éviter	Recommandations pour l'élaboration du PLU	Recommandations complémentaires au PLU
Massif des Alpilles : crête des Opies, petit et grand Calon, Mont Menu, Montagne du Défends, etc.	Forte protection actuelle des espaces naturels des Alpilles par la présence de nombreux périmètres de protection et d'inventaires. Forte richesse naturaliste associée à ces espaces. Ensemble fonctionnel, notamment sur le secteur ouest. Connexions assez fragiles entre les entités paysagères au sein du territoire. RD5BB : barrière importante au déplacement des espèces entre les entités et source de mortalité.	Rupture des continuités naturelles reliant les entités des Alpilles entre elles : - Disparition des langues de milieux naturels ; - Dégradation des complexes de haies et bosquets au profit de l'urbanisation ou de l'agriculture ; - Intensification et homogénéisation des secteurs agricoles multiparcellaires, à l'important rôle de connexion et d'accroche (Vallon des Glaugues notamment).	**Mise en zone N de l'ensemble des entités de garrigue** du territoire communal, notamment les secteurs constituant des corridors entre les entités.	**Développer l'aspect pédagogique autour des espaces naturels remarquables de la commune** : Crau et Alpilles (mise en place de panneaux informatifs, articles dans la gazette, organisation des sorties nature, etc.) **Préserver une bande herbacée** de 2 mètres de large au minimum ainsi que des **espaces boisés et buissonnants ponctuels**, au bord des routes à forte fréquentation (notamment la RD569) de manière à créer des zones refuges et de maintenir une transition plus douce.
Crau sèche	Forte protection actuelle des espaces naturels de la Crau sèche par la présence de nombreux périmètres de protection et d'inventaires, en particulier la réserve naturelle des Coussouls de Crau. Habitats naturels remarquables par la diversité d'espèces rares et endémiques à ces milieux. Perturbation régulières des espèces et prise de surface de la Crau par la présence de plusieurs activités humaines (aérodrome et karting)	Augmentation de la surface prise par l'aérodrome et le karting, fragmentant la Crau, diminuant sa surface et induisant de nouvelles perturbations sur les espèces. Mise en culture de la Crau sèche induisant une destruction de la richesse écologique associée à ces milieux.	**Mise en zone N de la totalité de la Crau sèche** du territoire communal, excluant les secteurs de l'aérodrome et du karting. **Mise en zone N indicée des secteurs de l'aérodrome et du karting**, autorisant uniquement les activités liées à ces deux loisirs, interdisant la construction de nouveaux bâtiments ou toute autre artificialisation ou changement de la nature des sols. La circulation des avions et karts doit être restreinte à ces secteurs.	**Développer l'aspect pédagogique autour des espaces naturels remarquables de la commune** : Crau et Alpilles (mise en place de panneaux informatifs, articles dans la gazette, organisation des sorties nature, etc.) **Mise en APPB de la totalité de la Crau sèche** du territoire communal, excluant les secteurs de l'aérodrome et du karting.
Complexe de haies autour du château de Roquemartine et autres bosquets ponctuels parsemés sur la commune	Rôle important dans la fonctionnalité écologique de la commune : connexions d'entités des Alpilles, continuités écologiques de la trame verte. Habitat de vie d'espèces forestières et arborricoles : nombreux vieux arbres, essences diversifiées, etc.	Rupture des continuités au profit de la mise en culture. Homogénéisation et intensification des cultures adjacentes. Coupe de bois ou fauche à des moments critiques du cycle biologique des espèces. Coupe des vieux arbres, habitats de vie pour de nombreuses espèces arboricoles.	**Mise en EBC** (ou autre protection comme celle au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme) **l'ensemble du complexe de haies et bosquets autour du château de Roquemartine** (cf. carte suivante).	**Maintien de vieux arbres** = arbres Habitats. **Maintien d'îlots de vieillissement**. **Diversification les cultures adjacentes** : maintien notamment sous forme de mosaïque, d'un minimum de secteurs (prairies, boisons, etc.) non gérées ou uniquement de manière extensive. **Respect du calendrier écologique** pour toute intervention sur les espaces boisés et prairiaux.
Espaces ouverts ruléraux du nord du territoire : ancienne décharge et ancienne carrière, au nord du territoire	Fort potentiel écologique de ce secteur notamment en tant que territoire de chasse le zone de reproduction de diverses espèces	Fermeture progressive des milieux, diminuant la diversité. Réutilisation de ces secteurs par l'homme induisant la perte d'habitats semi-naturels potentiellement intéressants.	**Mise en zone N** de ces secteurs (cf. carte suivante)	**Réalisation d'inventaires naturalistes** sur ces espaces afin de préciser leur valeur écologique. **Etude de la pollution et de l'état** des sols de ces espaces. **Gestion écologique en mosaïque de ces espaces**, adaptée aux résultats des études citées ci-avant (et éventuellement acquises par des structures compétentes du type Conservatoire).
Espaces naturels aux caractéristiques humides (officielles ou non)	Rôle important de ces zones humides au niveau hydrologique et écologique. Espaces naturels très diversifiés constituant des	Urbanisation de l'espace naturel inséré au sein du bourg, à l'est, induisant sa destruction. Urbanisation autour de ces espaces, entraînant leur	**Mise en conformité du PLU avec le SAGE** (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Rhône-Alpes, en particulier avec les éléments	**Réalisation d'inventaires naturalistes** sur ces espaces, notamment celui non reconnu comme zone humide officielle.

144

07/07/17 Rapport de présentation Plan Local d'Urbanisme – EYGUIERES
W:\PLU\2015\515114-EYGUIERES_PLU\DOSSIER\Approbation\515114_1_Rp-Approbation.doc 198

2.4. La zone naturelle – N

La zone N correspond aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit :
- de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique,
- de leur caractère d'espaces naturels.

Compte tenu des spécificités locales, analysées et présentées dans la partie diagnostic du rapport de présentation, et notamment des caractéristiques paysagères particulières du territoire communal, dont la directive paysagère des Alpilles demande la prise en compte, la zone N comporte plusieurs secteurs particuliers.

Ces secteurs ont été délimités en tenant compte des orientations du SCOT, de la DPA des Alpilles et du PNR des Alpilles, dont l'application à l'échelle locale, voire parcellaire, a été affinée sur la base de plusieurs études spécifiques :

Elle correspond :
- aux espaces naturels « ordinaires » situés au nord du Bourg, dans le vallon des Baux et constitués d'espaces très peu bâtis et de manière peu denses, d'oliveraies qui ont aujourd'hui surtout une vocation d'ornement ;
- aux espaces non bâtis du site de l'aérodrome, occupés par les pistes, les zones de circulation des avions et leurs abords. Cet espace naturel appartient à la Crau et les parties non utilisées par les avions sont strictement protégées dans le cadre de la réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau.
- au Bois de la Jasse, situé au sud-ouest du territoire communal, constitué d'une chênaie verte servant de refuge à la faune.

4

Dans cette zone N « générique », sont uniquement autorisées :
- les constructions et installations techniques nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, sous réserve que toutes mesures soient prises pour limiter les incidences sur les paysages, l'environnement, la sécurité et la salubrité publique.
- l'extension limitée à 30% des habitations existantes (dans la limite de 180 m² de surface de plancher).
b. les secteurs Na1 et Na2 :
Ils correspondent aux bâtiments de l'aérodrome (Na1) et à ceux du site de karting (Na2) tous situés dans le secteur de l'aérodrome. L'objectif de la création de ces deux secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) est de permettre l'exploitation et l'évolution modérée de ces 2 activités.
Dans ces secteurs, en plus de ce qui est autorisé dans la zone N générique sont admis sous condition :
- en secteur Na1 les bâtiments liés aux activités de l'aérodrome dans la limite de 20.000 m² d'emprise au sol totale (y compris l'existant qui **représente déjà environ 19.000 m² d'emprise au sol)** sur le secteur.
Sachant que les bâtiments occupent déjà pratiquement cette surface et que le secteur Na1 est strictement limité autour de ces bâtiments existants, cela permettra de construire de nouveaux bâtiments dans cet espace réduit ou de remplacer les bâtiments existants.
La valeur de 19000 m2 est erronée, les documents du permis de démolir/construire la valeur de surface construite réelle est de 13300 m2. Ce qui change tout !!!
- en secteur Na2, les bâtiments à usage d'activités de sports et loisirs motorisés dans la limite de 2.000 m² d'emprise au sol totale (y compris l'existant qui représente entre 1.100 et 1200 m² environ) sur le secteur.
Le secteur Na2 est strictement limité autour des bâtiments existants.
Cependant, pour des raisons sanitaires, aucune nouvelle autorisation de construction ou d'occupation du sol ne pourra être délivrée dans les secteurs Na1 et Na2, tant que n'aura pas eu lieu la mise en conformité du ou des forages d'eau potable qui desservent la zone.

fin

V. Urbanisme

- La charte du PNRA est-elle compatible ? Leur avis aurait tendance à montrer qu'il peut y avoir un problème de compatibilité
- Les surfaces prévues ne respecteraient pas le PLU. Hangars + Ombrières = 26 379 m². La réalisation d'ombrières n'est-elle pas considérée comme des constructions ? Or le P.L.U. limite les constructions à 20 000 m²

VI. Secours-incendie-risques

a. Peut-on avoir un plan de secours incendie ?
b. La proximité des cellules des pistes est vue comme un risque important. En cas de panne, un avion peut dévier dans le champ.
c. Si le karting est agrandi, la piste 09/27 utilisée lorsque le vent est de secteur ouest disparaîtra. Un risque peut-il exister ?
d. Peut-on retirer toute citation du parc photovoltaïque ? (Il n'y a pas d'avis de la DGAC sur l'implantation des cellules figurant sur les plans du dossier et il se pourrait qu'il y ait un risque).

VII. Questions diverses :

a. Le public peut-il avoir des réponses sur le futur fonctionnement, la viabilité économique future ? Le futur projet pénalisera-t-il les futurs pilotes ? Le coût sera-t-il trop élevé pour les pilotes ? L'équilibre budgétaire est-il possible sans le photovoltaïque ?
b. Pourquoi refuser le projet BALZAC de l'AUPASE ?

c. Peut-il y avoir augmentation de l'activité par la suite et dans quelle mesure ?
d. Un huissier et l'APAVE seraient passés sur site. Est-il possible d'avoir les rapports ?
e. Le sous-sol sera-t-il exploité ?
f. Qui est pôle pilote rédacteur de la réponse ?
g. Quel est le rôle de SESAME (SEMOP) ?
h. Les moustiques dans les bassins de rétention seront-ils traités ?
i. Vol à voile : Mr GATHER Souhaite le maintien de l'activité de vol à voile. Il souhaite éviter la destruction des hangars sans solution de relogement Il souhaite maintenir son agrément vis-à-vis de la DSAC. Quelle serait la solution ?
j. L'aéromodélisme va-t-il disparaître? Les prix vont-ils augmenter ?
k. développement économique ? développement touristique ? rentabilité de la station de lavage ?
l. Quel sera le devenir des matériaux liés au décaissement ?
m. Quel sera le devenir des élèves en cours de formation pendant le chantier
n. Remarque de M. Jean Jacques CORNU : l'activité ULM va-t-elle disparaître ?